
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES



SOUVENIRS

DU

SECOND EMPIRE

[redacted]

Librairie de E. DENTU, Editeur.

DU MÊME AUTEUR

LE

SECRET DU CHEVALIER DE MEDRANE

Un vol. grand in-18. — Prix : 3 francs.

CLICHY. — Imp. Paul DUPONT, 12, rue du Bac-d'Asnières. — 80.2.79

SOUVENIRS

DU

SECOND EMPIRE

PAR

A. GRANIER DE CASSAGNAC

Député et Membre du Conseil général du Gers

PREMIÈRE PARTIE

LA PRÉSIDENCE ET LE COUP D'ÉTAT



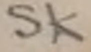
PARIS

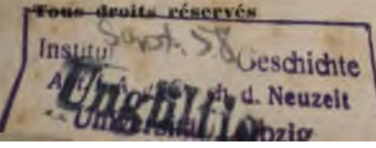
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17-19, GALERIE D'ORLÉANS

—

1879





A MADAME PAUL DE CASSAGNAC.

MA CHÈRE FILLE,

JE VOUS DÉDIE CES SOUVENIRS

OU JE RENDS TÉMOIGNAGE, EN LES ÉCLAIRANT D'UN JOUR NOUVEAU,

AUX IDÉES SOUVENT IGNORÉES, PLUS SOUVENT MÉCONNUES,

QUI DIRIGÈRENT LES ACTES DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III,

ET DONT L'HEUREUSE FORTUNE DE MA VIE

ME FIT LE RESPECTUEUX CONFIDENT ET L'HUMBLE INTERPRÈTE.

VOUS Y RECONNAITREZ LES SENTIMENTS DÉJÀ FAMILIERS A VOTRE CŒUR

QUAND VOUS ÊTES ENTRÉE DANS UNE FAMILLE DE LUTTE,

ET VOUS Y AIMEREZ

LE MOBILE DES NATURES D'ÉLITE, COMME LA VÔTRE,

LA DROITURE DE L'AME, LA RELIGION ET LE DEVOIR.

A. GRANIER DE CASSAGNAC.



PRÉFACE

Une longue pratique du journalisme me valut, en 1849, l'honneur d'être invité par le prince Louis-Napoléon à soutenir sa politique.

Du fond de ma province, où la Révolution de 1848 m'avait jeté, et où j'avais, dans la presse locale, proposé sa candidature à la présidence de la République, mes sentiments s'étaient fait jour jusqu'à lui, et je me rendis respectueusement à son appel.

J'étais guéri par l'expérience, comme beaucoup d'autres, des espérances qu'avait pu faire naitre le régime parlementaire, qui venait encore une fois de s'écrouler, quoique pratiqué par un roi sage et par une bourgeoisie éclairée.

Le besoin général d'ordre et de sécurité, qui éclatait de toutes parts, me fit croire que si le suffrage universel faisait alliance avec le principe d'autorité et d'hérédité, et s'il prenait sous son patronage un pouvoir supérieur, libre et dirigeant, un ordre de choses enfin reproduisant Louis XIV et Napoléon, contrôlés et contenus par la

volonté du peuple, cette alliance de la tradition et du progrès serait une force plus capable qu'aucune autre de maitriser l'ébranlement imprimé par la secousse de 1789 à la société moderne.

Ce désir de voir le principe d'autorité adopté par le principe de liberté, et une nouvelle dynastie élevée, comme elles le furent toutes, par le libre choix d'un peuple, me fit l'auxiliaire convaincu du prince Louis-Napoléon, pour l'aider à devenir, de député, président de la République, et de président de la République, empereur.

Placé par mon rôle de journaliste à côté, mais en dehors du pouvoir officiel; n'ayant jamais eu comme Jacques Coste sous Casimir Périer, ou comme Lingay sous le maréchal Soult, la prétention d'entre-bâiller la porte du Conseil des Ministres, mais trouvant grande ouverte, quand il le fallait, la porte du Cabinet du Prince, je n'ai jamais ostensiblement participé à aucun acte politique. Neanmoins, j'en ai vu et entendu préparer beaucoup; et, dans la sphère de mon rôle et de l'action qu'il comportait, j'ai, plus d'une fois, connu les causes intimes d'événements considérables, dont le public ne voyait que la manifestation extérieure.

C'est comme loyal témoin du Prince, tour à tour président de la République et empereur; c'est comme confident respectueux et fidèle de beaucoup de ses

pensées; c'est comme coopérateur discret de beaucoup de ses actes, que j'ai voulu, après sa mort, et, si Dieu le permet, avant la mienne, initier le public aux mobiles qui dirigèrent l'homme que j'ai le plus honoré et le plus aimé.

Je ne juge pas ses idées, je les expose; je n'apprécie pas ses actions, je les raconte; seulement, j'éclaire les unes et les autres de révélations qui en sont le commentaire, révélations qui aideront l'opinion publique à être juste et l'histoire à être vraie.

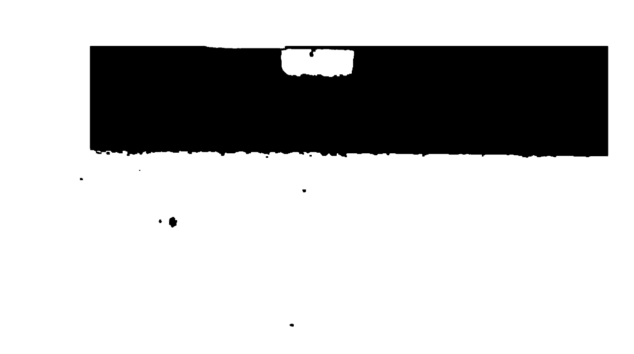
Les contemporains ont vu l'Empereur; mon livre l'explique.

Je n'accomplirais pas tout mon devoir, si je ne consignais ici un témoignage de ma gratitude pour M. Henri de Villemessant et pour M. Francis Magnard, dont l'esprit élevé et la large sympathie ont ouvert l'immense publicité du *Figaro* à ces pages intimes de l'histoire contemporaine.

A. Granier de Cassagnac,

Député et Membre du Conseil général du Gers.

Château du Couloumé, mars 1870



SOUVENIRS

DU

SECOND EMPIRE

I

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON M'APPELLE A PARIS.

J'étais retiré à la campagne, après la révolution de Février. — Etat des esprits parmi les populations rurales. — Confiance qu'inspire le prince Louis-Napoléon. — Je mets en avant sa candidature pour la présidence de la République. — Ma lettre à un journal sur le socialisme. — Ledru-Rollin demande des poursuites contre moi. — Le Prince me fait demander d'aller soutenir sa politique. — J'accepte, en ajournant mon départ. — J'arrive à Paris au mois d'avril 1850. — État dans lequel je trouve les esprits.

De tous les types romains qui passionnèrent ma jeunesse, Marcus Varron, érudit et paysan, est celui qui me séduisit le plus. Avoir, comme lui, un domaine en vue des montagnes, m'y composer une bibliothèque, y méditer et y écrire en paix, me parut toujours le sort

le plus enviable. Aussi, lorsque, pendant un assez long séjour en Italie, je pus accomplir un pèlerinage à la célèbre abbaye du mont Cassin, près de San-Germano, dans le royaume de Naples, où sont les ruines de l'amphithéâtre de l'antique Casilinum, le bonheur de passer une nuit dans le monastère, au-dessous de la cellule de saint Benoît, n'eut-il d'égal à mes yeux que celui de loger en ville, à l'auberge qui porte le nom de mon héros, à l'*Albergo di Marco Varrone;* d'aller tous les soirs, dans la plaine du Vulturne, chercher les débris de sa maison et de sa volière, et de dérober, en tremblant, une belle tige de sureau à la touffe luxuriante qui ombrage la source de sa fontaine.

Aussitôt qu'en 1837, époque heureuse où les lettrés travaillaient beaucoup et vivaient à bon marché, mon traitement mensuel de rédacteur de la *Presse* fut porté à cinq cents francs, l'idée de devenir le Varron des Pyrénées s'empara violemment de moi. J'écrivis dans les Revues, je fis pour M. Guizot le dépouillement de diverses collections de chartes et diplômes ; et lorsque je sentis sous ma main un petit magot, encore bien modeste, je choisis mon domaine et mon château. C'était un manoir habité par une ancienne famille seigneuriale, illustré par le séjour de l'abbé de Montesquiou. Il avait sous ses fenêtres toute la chaîne des Pyrénées, depuis Perpignan jusqu'à Bayonne. Confiant dans l'avenir, j'achetai dix fois plus de terre que je n'avais d'argent ; mais, en m'imposant de longues années d'économie, je me préparais une retraite pour m'abriter, quand viendrait la vieillesse, et, peut-être, quand viendrait le malheur.

Je vivais là, après la révolution de 1848, épave des lettres et du journalisme de Juillet, travaillant et méditant au milieu des miens ; conduisant, le matin, à l'école du village, l'aîné de mes enfants, Paul, aujourd'hui député de Condom ; enseignant, le soir, l'alphabet au second, Louis, aujourd'hui lieutenant au 9e dragons ; poussant, avec une ardeur fiévreuse, pendant la journée, mes quatre volumes de l'*Histoire des causes de la Révolution française*, avec le dessein et l'espoir de faire oublier les monstruosités écrites par M. Thiers sur les Montagnards, et les folies composées par M. de Lamartine sur les Girondins.

Le présent était sombre. Le dimanche, devant l'église, les jours de conseil municipal, dans la salle commune, mes voisins, dont j'avais la confiance et l'amitié, me questionnaient sur l'avenir. Je leur montrais la seule lueur que je voyais à l'horizon, le nom du prince Louis-Napoléon, qui venait d'être nommé président de la République.

Je ne le connaissais pas. Je n'avais jamais eu l'occasion de l'étudier ou de le juger, n'étant pas encore mêlé au journalisme politique, lors de la tentative de Strasbourg, et me trouvant en Amérique, quand vint le grand procès de la tentative de Boulogne.

Mais ayant longtemps vécu au milieu des habitants de la campagne, j'avais été frappé de la puissance que la légende napoléonienne exerçait sur leur esprit. Les uns exaltaient la gloire de l'Empereur, les autres rappelaient la réouverture des églises, restées sept ans sans prêtres, et où, de toutes parts, les jeunes garçons et les jeunes

filles s'étaient rendus à pied, en 1801, pour se faire baptiser; tous le bénissaient d'avoir fondé la société moderne, arrachant la révolution à la férocité des démagogues et aux rancunes des émigrés.

Un nom en possession d'un tel prestige me semblait un terrain solide, pour y asseoir la France régénérée.

Trois mois avant le 10 décembre 1848, lorsque les esprits inquiets cherchaient un candidat pour la présidence de la République, une petite réunion intime avait eu lieu, à Bordeaux, dans les bureaux du *Courrier de la Gironde*. J'y soutins, sans réussir à la faire prévaloir, la candidature du prince Louis-Napoléon, comme la seule qui fût capable d'entrainer les populations rurales. Rentré dans le Gers, j'écrivis et je signai dans le journal d'Auch, *l'Opinion*, deux articles où je proposais le Prince au choix de mon département; et, le jour de l'élection, le 10 décembre, lorsque toute la commune, jeunes et vieux, notre bon curé en tête, se rendit au scrutin du canton, mon candidat emporta tous les suffrages, sauf ceux d'une dizaine de bourgeois, qui votèrent pour le général Cavaignac et pour la République.

Dans ma conviction profonde, ou la France conservatrice n'avait pas d'avenir, ou son avenir était dans le nom qui venait d'être proclamé.

Nous en étions là depuis une année, lorsque, au mois d'avril 1849, je reçus du Prince, par l'intermédiaire d'un de mes amis, la proposition de venir à Paris, et d'y soutenir sa politique.

L'Empereur, qui fut toute sa vie un journaliste, aimait

beaucoup la presse : prisonnier à Ham, il fit du journalisme dans le *Progrès du Pas-de-Calais ;* à l'Élysée, il en fit avec M. de La Guéronnière ; aux Tuileries, il en fit avec M. Duvernois et avec M. Vitu ; partout, depuis 1850, il en fit avec moi, même à Willemshoë, même à Camden-Place, où quelques mois avant sa mort, il corrigea les épreuves d'une brochure écrite en commun, et publiée par Amyot.

Une fois nommé président de la République, il chercha une plume ayant les loisirs qu'il n'avait plus, et pouvant, sans l'engager, donner une forme à ses pensées. Il aimait l'énergie, la concision, l'image. Il y avait, certes, des talents à Paris ; mais ils s'étaient tous plus ou moins compromis, qui avec les légitimistes, qui avec les orléanistes, qui avec les républicains. Ma chère retraite des Pyrénées m'avait tenu à l'écart et préservé de toute compromission. J'étais neuf par mon silence ; une longue retraite me rendait nouveau. Il s'enquit auprès d'Augustin Chevalier, son chef du cabinet, d'un journaliste selon ses vues. Celui-ci, qui n'était pas de la presse, s'enquit de son côté.

Il y avait alors, entre la presse et les ministères, un personnage, type primordial du *reporter,* qui existe encore et qui existera toujours : insinuant, actif, questionneur, suffisamment discret, habituellement méridional, avec la bonne humeur, l'obligeance et l'accent de Toulouse. Ce personnage demande, sait ou invente ce qui se passe dans les ministères politiques, et apporte son tribut à l'œuvre quotidienne des journaux, sans être lui-même un journaliste. Celui qui fréquentait et servait

l'Élysée, en 1849, bien connu de la presse d'alors, se nommait Lamartinière. Je l'avais connu au *Globe* et à *l'Époque*, il avait pour moi un grand dévouement. Au premier mot d'Augustin Chevalier sur le journaliste que cherchait le Prince-Président, il me proposa, et il reçut presque immédiatement l'ordre de m'écrire.

« Je suis chargé, m'écrivit-il, de la part de gens qui apprécient votre concours, de vous demander si vous approuvez la politique du Prince, et si vous seriez disposé à l'appuyer. Dans le cas de l'affirmative, vous seriez immédiatement invité à venir à Paris, où il vous serait fait un accueil digne du prix qu'on attache à vos services. »

M. Carlier, dont j'aurai à parler longuement, et qui fut l'un des plus habiles préfets de police, intervint au nom du Prince, pour hâter mon arrivée, et adressa la lettre suivante à un de mes amis :

« Paris, 25 novembre 1849.

« Je vous prie de faire savoir à M. Granier de Cassagnac que je suis prêt à faire avec activité ce qu'il désire pour M. X..., et que je le ferai avec le désir et la volonté de réussir; mais à une condition, c'est que M. Granier de Cassagnac reviendra bientôt à Paris, pour nous aider à faire rentrer dans le néant, d'où ils n'auraient jamais dû sortir, toute cette troupe de bohêmes qui désolent notre pauvre pays, depuis bientôt deux ans.

« Votre dévoué,

« P. Carlier. »

La question relative à mon adhésion à la politique du Prince-Président ne pouvait me trouver hésitant ; j'y répondis en envoyant les deux articles dans lesquels, trois mois avant son élection, j'avais mis en avant sa candidature, comme la seule chance de rétablir l'ordre et de relever le pouvoir.

Ma rentrée à Paris offrait plus de difficultés. Le quatrième volume de mon *Histoire des causes de la Révolution* n'était pas terminé, et l'ouvrage entier s'imprimait à Auch, où ma présence était encore longtemps nécessaire. Je ne voulais pas reparaitre devant le public sans lui apporter mon œuvre la plus considérable; et précisément celle qui pouvait me donner quelque autorité dans les luttes qui m'appelaient.

J'ajournai donc d'environ une année, et à mon grand regret, le concours, d'ailleurs résolu dans mon esprit, que le Prince me faisait l'honneur de me demander, me bornant à envoyer, de temps en temps, quelques articles rapidement brossés à un journal énergiquement bonapartiste intitulé *le Pouvoir*, qu'un filateur de Falaise, nommé M. Lelogeais, soutenait avec le plus honorable désintéressement, et dont Lamartinière était le gérant. Plus tard, ce petit journal fera parler de lui.

Peu de temps après se produisit un incident qui ajoutait à mon impatience, et qui semblait marquer ma place dans la presse de combat.

Proudhon, resté jusqu'alors dans la pénombre révolutionnaire, venait d'éclater au grand jour. Il ouvrait son sac lorsque Louis Blanc, Victor Considérant et Pierre Leroux avaient vidé le leur, et il prenait la parole au

moment où les autres étaient enroués. Son but, qu'il avoua franchement plus tard, était de *poser la question sociale avec terrorisme, et de faire peur.* Il y réussit. La société prit l'alarme, l'Assemblée s'inquiéta, et l'Académie des sciences morales et politiques chargea M. Thiers de défendre la propriété.

Proudhon n'était pas un républicain, c'était un rêveur, lancé sans études préalables suffisantes dans des plans de réorganisation sociale, et qui s'était hâté de cuire son pain avant de l'avoir pétri. L'ensemble des idées et des sentiments infusés dans la société par le christianisme le gênait; il ne trouvait nulle part une place nette pour poser la première assise de son rêve. Aussi avait-il Dieu en horreur, et il se proposait de l'*expulser des affaires humaines*. Lorsque, le 28 mars 1849, le jury de la Seine l'eut condamné à trois ans de prison, pour ses attaques violentes contre la société, M. Carlier, préfet de police, eut pour lui tous les ménagements et tous les égards que leur situation à tous deux comportait. Proudhon s'en montra touché et reconnaissant. Il écrivit presque chaque semaine une lettre à M. Carlier. J'ai lu cette curieuse et volumineuse correspondance. Si jamais on la retrouve et qu'on l'imprime, on y verra l'expression la plus véhémente et la plus colorée du dédain et du mépris qu'aient pu inspirer à personne les coryphées du parti républicain.

Le caractère dominant et le côté sérieux du talent de Proudhon, c'était d'être un polémiste énergique et inépuisable. Ce qu'il avait d'invectives passionnées à son

service dépasse ce qu'on peut imaginer. Un homme fort connu pour son esprit d'initiative en matière de presse, M. Dutacq, fondateur du *Siècle*, conçut l'idée un peu folle de créer une Revue politique et littéraire qui n'aurait eu que trois rédacteurs, indépendants l'un de l'autre, et qui auraient été Proudhon, M. Louis Veuillot et moi. Proudhon n'avait pas dit non, M. Louis Veuillot et moi nous demandâmes à réfléchir, et M. Dutacq mourut.

Le désarroi causé dans les esprits par le socialisme de Proudhon fut immense. L'Assemblée nationale en fut troublée. Les conservateurs réunis rue de Poitiers organisèrent une souscription pour faire écrire et répandre des brochures, et, à la demande de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Thiers publia la sienne. Au milieu de cet affaissement des esprits, plaçant la société sous la protection d'une impuissante écrivasserie, au lieu de l'abriter sous la sauvegarde des lois, énergiquement appliquées, un journal de Bordeaux, disparu depuis, *le Mémorial*, annonça que les conservateurs fondaient un journal destiné à combattre les théories de M. Proudhon, et que je venais d'en accepter la rédaction en chef.

J'écrivis au *Mémorial* pour démentir la nouvelle. Je lui disais, en terminant : « Les attaques dirigées contre l'existence de la société et contre l'ordre public ne relèvent pas du journalisme, mais de la gendarmerie. Lorsqu'ils ont un malfaiteur devant eux, les procureurs généraux font des réquisitoires, non des articles. Je n'accepterais donc pas la tâche de défendre par la presse la société contre le socialisme. Lorsqu'il vient à la mettre

en péril, on ne discute pas le socialisme, on le supprime. La faux ne discute pas avec l'ivraie. »

Ma lettre causa un grand scandale dans la presse révolutionnaire de Paris. M. Ledru-Rollin monta à la tribune et somma le garde des sceaux de me poursuivre. Une demande de poursuites contre un homme qui demandait une défense plus énergique de la société, c'était un signe du temps, et caractérisait le trouble profond dans lequel était plongée la France, que le Prince-Président avait à conduire.

J'arrivai enfin à Paris, le 12 avril 1850. La ville, d'abord rassurée par l'énergique répression de l'émeute du 13 juin de l'année précédente, venait de retomber dans ses perplexités, à la suite des élections socialistes du 10 mars, et la situation troublée où je trouvais la capitale me fut pleinement expliquée par trois conversations que j'eus en arrivant : la première avec M. Guizot, la seconde avec M. de Girardin, la troisième avec M. Véron.

[redacted]

II

MA VISITE A M. GUIZOT.

Mes longues et anciennes relations avec M. Guizot. — Lettre qu'il m'écrit à la campagne. — Question qu'il m'adresse sur l'état des esprits en province. — Sa surprise en apprenant l'autorité morale dont y est investi le prince Louis-Napoléon. — Sans lui être hostile, il ne croit pas à l'avenir de son gouvernement. — Il espère en de vagues restaurations, dont le général Changarnier serait le Monck. — Il ne saisit pas la force de la volonté populaire. — Le sens de la marche des événements en France lui échappe, comme lui avait échappé, en 1847, le sens de la marche des esprits, dans les affaires d'Italie. — J'apprends chez lui l'opinion des salons de Paris.

M. Guizot était pour moi un patron ancien, aimé et respecté. Avec Victor Hugo et M. de Rémusat, il avait, en 1832, protégé mes débuts dans la presse parisienne, et ouvert au lettré de province l'accès difficile, envié et honorable de la *Revue de Paris* et du *Journal des Débats*. Ce que je puis savoir en politique, c'est à lui que je le dois d'abord et à l'Empereur ensuite. Je n'ai pas à dissimuler l'orgueil que je ressens d'avoir étudié à pareille école.

Du fond de ma province, j'entretenais des relations avec lui; je le savais à Paris, où il était revenu du Val-Richer dès l'entrée de l'hiver.

La lettre suivante, qu'il m'avait écrite au mois d'août précédent, m'avait fait assez connaître qu'il partageait mes sentiments sur la révolution de Février.

« Je vous remercie, mon cher Monsieur, de votre affectueux souvenir. J'ai toujours compté et je compte toujours sur vous. Vous avez trop d'esprit, trop de bon et grand esprit, pour que ces tempêtes, aussi stupides que violentes, vous emportent ou vous changent. Je suis rentré dans mon nid, avec un grand mélange de joie et de tristesse. J'y resterai jusqu'à la fin de l'automne. A cette époque, si Paris me convient, j'irai passer l'hiver à Paris.

« Je regarde et je travaille. J'attendrai impatiemment votre livre ; pour tout le reste, j'attends tristement mais patiemment. Ce que nous voyons n'est pas plus nouveau que beau, et les honnêtes gens ont eu plus d'une fois, avant nous, sujet et tort de désespérer.

« Adieu, en attendant, mon cher Monsieur ; gardez-moi tous les sentiments que vous voulez bien me témoigner, et comptez sur ceux que vous me connaissez pour vous depuis longtemps.

« Guizot.

« Val-Richer, 7 août 1849. »

Ce livre de moi qu'il attendait, en août 1849, était celui que je lui apportais en avril 1850.

Aussitôt annoncé à la modeste maison de la rue de La Ville-l'Évêque, aujourd'hui disparue, M. Guizot me fit entrer. Il aimait à me questionner, me trouvant, disait-il, le gros bon sens d'un paysan et les saillies folles

d'un humoriste. « Eh bien! que dit-on en province? Que pensez-vous de la situation? » Telles furent ses premières paroles.

J'arrivais plein de la confiance absolue que les populations rurales avaient dans l'étoile du prince Louis-Napoléon. Les tentatives de Strasbourg et de Boulogne, qui lui valurent le blâme dédaigneux de la bourgeoisie, l'avaient au contraire ancré dans l'esprit des paysans. Ils détestaient la République, discréditée par ses violences et ses agents; le bavardage décousu et impuissant de l'Assemblée leur faisait lever les épaules, et, reportant tout leur espoir sur le caractère résolu du Prince, ils disaient: « Il osera tout, et il sera leur maître! »

J'avais exactement la même politique et la même conviction que les ruraux, et je répondis à M. Guizot: « La foi des campagnes n'a en ce moment que deux objets, Dieu et le Prince. Le nom de Napoléon est, dans l'ordre des choses morales et politiques, le seul point fixe que le doute n'ait pas encore ébranlé. Il faut y rattacher la France; si ce point venait à céder, nous roulerions immédiatement dans l'abime. »

M. Guizot fut profondément étonné de ce langage. Il croyait encore au régime parlementaire et à la tribune, et le prestige absorbant du neveu de l'Empereur lui échappait.

Éminemment intelligent, profondément instruit, et bien supérieur par la portée de l'esprit à M. Molé et à M. Thiers, ses rivaux, il n'avait néanmoins jamais étudié, dans la poursuite et la direction du pouvoir, et il ne résolvait avec une puissante habileté que les pro-

blèmes dont les compétitions des classes moyennes et les luttes normales de la diplomatie ou de la tribune constituaient les éléments. C'était la seconde fois que je le trouvais complètement en défaut et franchement dérouté devant les problèmes que posent quelquefois de grands courants imprévus, formés par les idées ou par les passions populaires.

Pendant le mois de janvier 1848, j'arrivais de Rome, au moment où la question de la papauté préoccupait légitimement le gouvernement français, comme l'Europe entière. M. Guizot traita la question à la Chambre des pairs avec la hauteur ordinaire de son talent, et termina en conviant tous les hommes politiques à seconder le pape dans l'accomplissement de ses réformes libérales. Je lus son discours dans la soirée de mon arrivée, et le lendemain matin, à huit heures, je me présentais à son cabinet, au ministère des affaires étrangères, situé encore alors au boulevard des Capucines.

Quoique je ne l'eusse pas vu depuis six mois, il aborda brusquement la question, et me dit : « Avez-vous lu mon discours? Vous arrivez de Rome; quel effet y produira-il ? »

— Oui, monsieur le ministre, j'ai lu votre discours; il produira à Rome un effet déplorable.

— Et pour quelle raison? reprit-il, visiblement étonné et inquiet.

— Pour une raison fort simple, répliquai-je. Vous avez invoqué l'appui des pouvoirs publics, en vue d'aider le pape à opérer les grandes réformes qu'il a méditées, mais ce n'est pas là ce qui presse le plus, en ce moment ; ce qui presse, c'est, sans perdre un seul jour,

d'aider le pape à ne pas être chassé de Rome par la révolution cosmopolite, ce qui ne peut pas tarder, vu l'état dans lequel j'ai laissé les esprits. Il y a six mois, Pie IX était le maître vénéré de Rome ; j'assistais presque chaque jour à la grande et solennelle bénédiction pontificale que, du haut du balcon du Quirinal, il donnait à deux mille Romains agenouillés. Aujourd'hui, Rome appartient à la Révolution, sans qu'elle s'en doute. Le Père Ventura, dans sa cellule du couvent *Della Valle*, joue de la meilleure foi du monde le rôle de La Fayette en soutane, et s'imagine conduire les jeunes et folles têtes qui l'entraînent ; de son côté, un marchand de paille, de foin et de blé, nommé Cicervacchio, joue dans le Transtevere, le rôle de Pétion. Cette ville de moines et de petits abbés est ivre de liberté de la presse et de garde nationale. La noblesse est divisée sur la question de savoir si les soldats-citoyens porteront le shako ou le casque grec. J'ai laissé dans les rues des manifestations bruyantes, demandant l'établissement d'une école polytechnique, sur le modèle de la nôtre. Vous le voyez donc, monsieur le ministre, laissez de côté les réformes administratives, dont personne ne se préoccupe à cette heure, et sauvez le pape, s'il en est encore temps, ce qui est fort douteux.

Subitement frappé d'un état de choses nouveau pour lui, placé sous ses yeux avec une crudité qui, même en la supposant un peu exagérée, ne semblait pas dépourvue de vraisemblance, M. Guizot voulut connaître par le menu cette situation de Rome et de l'Italie, que ses agents, et Rossi lui-même, lui avaient, me dit-il, laissé

ignorer. Finalement, il me demanda d'aller répéter le tout à M. Duchâtel, dont l'indéfectible bon sens l'éclairait dans ses doutes, me priant en outre de me tenir prêt à repartir pour l'Italie, dans quelques jours, en passant par la Suisse, où le Sonderbund faisait des siennes. M. Duchâtel partagea complètement l'avis de M. Guizot, et je bouclais mes malles en conséquence, lorsque la révolution de Février éclata.

Eh bien ! la surprise et le désarroi où mes renseignements sur l'état des esprits à Rome avaient jeté M. Guizot, au mois de janvier 1848, mes renseignements sur l'état des esprits en province les renouvelaient, au mois d'avril 1850.

Comme M. de Lamartine, M. Guizot, dans sa jeunesse, avait eu la faiblesse de vouloir paraître inaccessible à la séduction exercée par l'empereur Napoléon, même dans l'éclat de sa puissance. En 1812, nommé professeur d'histoire par M. de Fontanes, il avait consenti à servir l'Empire, en refusant de louer l'Empereur dans son discours d'ouverture. Il aimait à me répéter ce détail, d'une fierté discutable. Le neveu de Napoléon participait naturellement à sa défaveur, sans participer encore au respect inspiré par sa gloire, et l'historien politique qui n'avait pas reconnu dans le 18 brumaire le salut de la révolution, ne pouvait pas être fort enclin à reconnaître dans le 10 décembre le salut de la société moderne. Néanmoins, M. Guizot parlait du président de la République, non seulement sans aigreur, mais encore avec convenance et avec gravité ; il se bornait à ne pas croire en lui.

Les seules forces politiques que M. Guizot eût profondément étudiées et puissamment maniées, c'étaient, je l'ai déjà dit, les forces parlementaires ; il leur devait sa gloire, et il se complaisait à les croire capables de saisir de nouveau la société, qui leur avait échappé. Le gouvernement de la monarchie libre et constitutionnelle était encore son idéal, quoique il eût été impuissant à préserver soit la liberté ou la constitution, soit la monarchie ; et il était, non pas complice, mais spectateur bienveillant de restaurations encore vagues et innommées, dont le duc de Broglie était l'âme, et le général Changarnier l'épée.

Cette conversation me montra clairement deux choses : d'abord, que le salon de M. Guizot résumait la politique générale des salons de Paris ; ensuite que, dans ces salons, on n'avait le sentiment exact ni des dispositions de la France, ni de la solution qui devait nécessairement s'imposer.

Ainsi je venais d'apprendre chez M. Guizot le courant d'idées qui entrainait l'aristocratie et la bourgeoisie ; j'appris, le lendemain, chez M. Émile de Girardin, les préoccupations des hommes qui, sous la dénomination vague de libéraux socialistes et de libres penseurs, suivaient les sentiers divers de l'utopie.

J'étais arrivé à Paris avec mes quatre volumes de l'*Histoire des causes de la Révolution française*, ainsi qu'avec mon éditeur d'Auch, M. Foix, qui venait placer l'édition tout entière chez les grands libraires Garnier frères, lesquels la prirent sous le patronage de leur puissante maison. Tous les journaux conservateurs m'ac-

[redacted]

cueillirent avec la plus flatteuse sympathie, et des chapitres entiers de mon livre parurent dans le *Journal des Débats,* dans la *Gazette de France*, dans l'*Union*, dans l'*Assemblée nationale.* Ma visite à M. de Girardin avait donc pour objet de lui demander l'insertion d'un fragment de mon livre dans la *Presse.* Je ne doutais pas de son accueil, quoique nos relations anciennes et étroites eussent cessé depuis longtemps, après de vives polémiques. Une révolution avait passé sur nos querelles, et, d'ailleurs, M. de Girardin, comme les avocats, met plus d'amour-propre que de colère dans ses luttes. Lorsque j'entrai dans son cabinet, à son hôtel de la rue de Marbeuf, aux Champs-Élysées, notre salut échangé se réduisit à un grand et sincère éclat de rire, résumant notre mutuel étonnement de nous retrouver ensemble.

III

MA VISITE A M. ÉMILE DE GIRARDIN.

Motif de ma visite. — Cordialité de son accueil. — Question qu'il m'adresse, au sujet d'un projet d'organisation de la société. — Coup d'œil sur la jeunesse de M. de Girardin. — Son éducation défectueuse. — Énergie de son caractère. — Il se forme lui-même. — Il est par le travail et la volonté l'ouvrier de sa situation et de sa fortune. — Son activité. — Qualités et défauts de son esprit. — Il a le goût de l'utopie. — Projets divers qu'il a étudiés. — Il a touché à un nombre considérable de questions. — Il a fait les décrets de l'avenir. — Ses idées sur l'union conjugale. — Il la veut libre. — Il m'explique son projet d'organisation de la société. — Son plan de gouvernement. — Sa confiance en lui. — Il est prêt à être premier ministre. — Il est le type la presse idéale, tout en visant à être pratique.

Je n'étais pas encore assis, chez M. de Girardin, qu'il me dit : « Parbleu ! vous arrivez bien à propos. Vous allez m'aider à trouver la solution d'un problème d'organisation de la société sur des bases nouvelles, car vous connaissez la constitution ancienne et nouvelle des communes ». Après quoi, il m'exposa la difficulté qui l'arrêtait; mais le lecteur n'en saisirait pas bien le caractère, si je ne faisais pas précéder cette petite conférence d'un léger et rapide crayon, dessinant les traits principaux de M. de Girardin, considéré comme journaliste.

rent à sa profession, dans laquelle plus d'un aime encore mieux le cri du sifflet que le silence de la fanfare, ont mis et tenu M. de Girardin en évidence. On l'a beaucoup discuté, loué, raillé, envié, comme il arrive à ceux qui occupent, usurpée ou méritée, beaucoup de place dans l'opinion; et un concert de flatteurs, parmi lesquels on eût trouvé plus d'apprentis que de maîtres, l'a sacré grand pontife du journalisme, comme si l'étoffe d'un tel rôle pouvait se trouver là où manquent le savoir et le style. Mais lui, prenant au sérieux son pontificat, officie avec majesté, morigénant, du haut de ce trône imaginaire où ils l'ont hissé, ces journalistes imprudents, lesquels s'aperçoivent trop tard qu'ils ne peuvent plus l'en faire descendre.

Trois grands faits, publics et éclatants, font chercher, sans qu'on la découvre, l'idée politique, supérieure et générale qui a dirigé M. de Girardin dans sa carrière de journaliste. Aussi impétueux lorsqu'il loue que lorsqu'il dénigre, il a successivement appuyé le grand ministère de M. Guizot, l'établissement de la République de 1848, et l'élection du prince Louis-Napoléon, le 10 décembre. Assurément, M. Guizot, M. le général Cavaignac et le prince Louis-Napoléon n'ont jamais été signalés comme des types d'ingratitude envers les soutiens énergiques de leur politique; et cependant, tous les trois se virent obligés de frapper sévèrement M. de Girardin. En 1847, M. Guizot le fit traduire devant la Cour des pairs; en juin 1848, M. le général Cavaignac le fit arrêter et mettre neuf jours au secret; en 1852, le prince Louis-Napoléon l'exila.

Quelle cause amena ces trois éclatantes sévérités ? Je ne veux pas la rechercher ; mais le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a dans les convictions de M. de Girardin d'étranges revirements, dans ses amitiés d'étranges intermittences ; ce qui autorise à supposer que ses luttes avec les divers régimes qu'il avait tour à tour préconisés procédaient moins de ce qu'il y a de ferme dans ses principes, que de ce qu'il y a d'intolérable dans ses caprices.

Sans études approfondies, sans savoir réel et solide, M. de Girardin a néanmoins touché à toutes les questions. L'éducation, le gouvernement, la presse, la famille, il a tout abordé, à sa manière, c'est-à-dire au nom de l'utopie. Ainsi, il a inventé et proposé un genre de mariage dans lequel le mari légal est supprimé comme père, et où le *is pater est* du droit romain se traduit de la manière suivante :

Le passant : « Mon petit ami, comment se nomme ton papa ? »

L'enfant : « Monsieur, je ne sais pas ; demandez à maman. »

Cela s'appelle *la liberté dans le mariage par l'égalité des enfants devant la mère*, et a été imprimé en brochure, en 1854. M. de Girardin a également proposé l'*abolition de l'autorité*, par la simplification d'un gouvernement réduit à l'état d'horloge ou de tournebroche ; et comme si la réglementation du présent n'avait pas suffi à sa dévorante activité, il a publié, en 1852, les *Décrets de l'avenir*.

L'ambition avouée et caressée par M. de Girardi

aussitôt que la fondation et le succès de la *Presse* lui eurent ouvert de nouvelles et larges perspectives, ce fut de s'élever aux grands emplois du gouvernement. Toutefois, ses amis d'alors croyaient lui mesurer équitablement l'avenir, en lui présageant l'honneur d'occuper la direction générale des postes, qui semblait répondre à son activité comme à son goût pour les détails administratifs; mais le sentiment personnel de ses forces le portait plus loin et plus haut. Pour employer prématurément une expression heureuse, imaginée, je crois, et mise plus tard en circulation par M. Clément Duvernois, l'esprit de M. de Girardin faisait grand. Quelques hommes à l'âme ferme, et notamment le maréchal de Castellane, firent faire par avance leur tombeau, où ils se couchèrent pour qu'il eût exactement leur mesure; M. de Girardin fit dresser par un architecte, non seulement son ministère, mais aussi son gouvernement. Il lui fallait quatre pavillons. Il n'eût pas consenti à gouverner à moins.

Il avait donc imaginé un gouvernement composé de trois ministères, les Recettes, les Dépenses, les Affaires extérieures. Ses amis se souviennent d'avoir vu dans son cabinet le dessin d'un monument à quatre pavillons. Trois logeaient le gouvernement proprement dit. Le quatrième, imposé par la symétrie, afin de régulariser le carré, contenait l'imprimerie royale. De son ministère des Dépenses, M. de Girardin communiquait par des galeries à toutes les autres dépendances de son gouvernement.

Telle était la distribution architecturale de l'organisation politique rêvée par M. de Girardin; et, de ce

rêve, il ne se réveilla jamais complètement. En 1850, il rêvait encore, les yeux ouverts; et des journalistes indiscrets ayant raillé son ambition, il l'avoua et l'exposa naïvement en ces termes, dans la *Presse* du 31 janvier.

« M. de Girardin, dit-il, a fait bien plus encore que d'aspirer aux fonctions de ministre dirigeant : il a eu l'audace de s'y préparer.

« Il serait nommé ce soir ministre dirigeant, que l'exposé de ses idées pourrait paraître tout entier demain au *Moniteur*. Cet exposé est tout prêt; il indique avec précision les moyens d'exécution et les hommes les plus capables d'en assurer le succès.

« M. de Girardin peut avouer hautement son ambition, car son ambition n'est pas une ambition vulgaire; il aimerait mieux cent fois n'être pas ministre, que de l'être comme le furent MM. Thiers et Guizot, comme l'ont été et le sont MM. Barrot frères. »

La Providence a épargné, il est vrai, à M. de Girardin les périls de la redoutable comparaison qu'il avait acceptée; mais la France n'eût pas ignoré qu'elle possédait un homme politique bien supérieur à M. Odilon Barrot, à M. Guizot et à M. Thiers, si son étoile lui eût ménagé, comme à Sancho, une île de Barataria.

C'est dans un de ces enfantements de mondes nouveaux, familiers à son esprit, que je le trouvai, le 13 avril 1850, au moment où j'entrai dans son cabinet de la rue de Marbeuf, et où il fit appel à mon concours, pour la solution du grave problème qui l'absorbait.

« Je travaille, me dit-il, à la réorganisation de

France. Pour moi, tout se réduit au budget, et le budget de l'État a pour type le budget de la commune. Je compose donc et je règle les finances d'une commune, en dépenses et en recettes. Mon tableau des dépenses d'une commune, modèle de toutes les autres, est dressé; je suis occupé à faire le tableau des recettes, et mes efforts n'ont pu encore parvenir à mettre les deux tableaux en équilibre. Il faut que vous m'aidiez à combler le déficit, sans quoi j'exécuterai ma première idée, qui est de parfaire les dépenses communales avec les biens des particuliers. »

Et sur un léger froncement des sourcils dont je ne fus pas maitre, il ajouta : « Oui, mon cher, je suis résolu à supprimer, s'il le faut, l'hérédité des patrimoines dans les familles, au profit des communes. Après tout, l'hérédité des biens n'est pas aussi indispensable que l'on se l'imagine. Si vous et moi nous étions nés avec cinquante mille livres de rentes, nous serions restés deux imbéciles; c'est le besoin de travailler pour vivre qui nous a faits ce que nous sommes. »

— Mais enfin, repris-je en insistant, expliquez-moi donc votre budget des dépenses, et cherchons s'il ne serait pas possible de le réduire, afin de laisser le patrimoine des pères à leurs enfants. Un héritage n'est jamais à dédaigner; consultez votre fils là-dessus. La misère peut stimuler les natures fortes, mais elle écrase les natures faibles, qui sont en majorité. Voyons, énumérez-moi les dépenses de votre commune.

— Les voici, me répondit-il.

« Il faut d'abord les chemins macadamisés, avec

tant d'épaisseur de gravier, sur tant de largeur de chaussée, pour tant de kilomètres, ce qui, à tant le mètre carré, fait tant...

« Il faut ensuite au moins un trottoir, avec bordure en granit, à tant le mètre courant, mis en place, ce qui fait tant...

« Il faut encore l'éclairage au gaz, avec un candélabre tous les cent mètres, ce qui, à tant le mètre cube de gaz et à tant le candélabre, fait tant...

« Enfin, il faut la crèche pour tant d'enfants à la mamelle, et l'ouvroir pour tant de jeunes filles, deux dépenses qui s'élèvent à tant...

« Le tout additionné s'élève au chiffre énorme de...., chiffre indispensable; et si vous ne me trouvez pas la recette équivalente, je supprime l'hérédité des biens.

M. de Girardin n'a pas de rival en fait de statistique et de chiffres. Il vous dirait sans hésiter combien il y a de seaux d'eau dans la mer. Il m'avait donc fourni le nombre des communes, les kilomètres de chemins, les mètres cubes de gaz, les prix partiels et totaux avec une correction effrayante; couronnant le tout par cette interrogation narquoise : « Eh bien, comment vous y prendrez-vous pour conserver l'hérédité ? »

Après une très courte pause, je lui dis :

— Je crois que je vais rendre un service signalé à l'hérédité des patrimoines, sans qu'elle s'en doute.

« Je prends pour exemple ma commune, qui a huit cents habitants et huit kilomètres de diamètre. Je d meure à côté du maire, et lorsque, par les boues d'hiv

je vais voir l'adjoint, je monte à cheval après mon déjeuner, pour être rentré à l'heure du dîner. Vous pouvez donc supprimer la crèche et la salle d'asile, car il faudrait aux mères de famille la moitié de la journée pour porter leurs enfants, et l'autre moitié pour les emporter, ce qui fait qu'il est inutile de les déranger. Quant aux candélabres, au gaz, aux trottoirs, il ne faut pas y songer; les deux cents maisons de la commune, presque toutes isolées, placées au centre des patrimoines, à des distances énormes l'une de l'autre, n'ont aucune voie maîtresse qui les relie; il en est ainsi dans les deux tiers de la France, où les villages sont une exception.

A mesure que je parlais, l'idéal de M. de Girardin, c'est-à-dire la commune des environs de Paris, avec place publique, réverbères, auberge, salle de bal, s'écroulait pièce à pièce; et lorsque la réalité plaça sous ses yeux les fermes des landes bretonnes, les *mas* du Roussillon, les *bordes* de l'Ariège et des Pyrénées, où l'on fait la provison de pain une fois la semaine, parce que la distance où est le village ne permet pas de la faire tous les jours, le rêve s'évanouit entièrement, et avec lui le plan d'organisation et le fameux budget de la commune, qui devait entraîner la suppression des héritages.

Essentiellement utopiste, et aspirant à l'honneur d'avoir une idée par jour, M. de Girardin ne suit pas toujours le chemin où passe le bon sens; mais s'il rencontre la vérité par hasard, il ne dédaigne pas de l'accepter pour compagne de route.

Je n'en restai pas moins frappé de cette situation

[redacted]

d'esprit d'un journaliste important, absorbé dans la construction d'une société idéale, lorsque la France disloquée travaillait à la conservation de la vieille société de nos pères. Il complétait et faisait comprendre cette famille des Proudhon, des Pierre Leroux et des Victor Considérant, astrologues qui, faute de regarder la terre, poussent les hommes dans l'abime, en se perdant eux-mêmes dans le ciel étoilé du possible.

IV

MA VISITE A M. VÉRON.

M. Véron représentait la partie fine, spirituelle, entreprenante de la bourgeoisie de Paris. — Il allie l'esprit d'entreprise au scepticisme, et réussit en tout. — C'est Beaumarchais, moins le style. — M. Mocquard l'avait introduit à l'Élysée. — Il est favorable à la politique du Prince. — Il m'interroge sur l'état des esprits en province. — Il est frappé du tableau que je lui en fais. — Je lui peins l'Assemblée et les anciens partis comme impuissants, et lui montre le prince Louis-Napoléon comme le seul pivot possible de l'autorité politique. — Il adopte mes idées à ce sujet, et me propose de les développer dans le *Constitutionnel*. — J'accepte. — Grande idée qu'il se fait de l'influence de ce travail. — Il me demande le secret. — Je l'intitule LA SOLUTION. — Les six articles de la solution paraissent d'avril à mai. — Leur effet sur l'opinion. — J'accepte d'aller voir le prince Louis-Napoléon, après avoir soutenu sa politique.

A un autre ordre de natures, plus sérieuses et surtout beaucoup plus pratiques, appartenait M. Véron, alors directeur du *Constitutionnel*, que j'allai voir aussi, et pour la même cause : c'est-à-dire pour obtenir l'insertion dans son journal d'un chapitre de mon livre. Le service, obtenu aussitôt que demandé, la conversation devint politique d'elle-même.

Le directeur du *Constitutionnel* n'avait pas, il s'en fallait de beaucoup, la trempe d'esprit de M. Guizot, mais il était, dans sa sphère bourgeoise, éminemment sagace, entreprenant et pratique. Pour alimenter la politique de son journal, il ne regardait pas seulement en lui, comme M. de Girardin ; il regardait surtout autour de lui. Comme esprit d'observation et d'initiative, il m'a toujours représenté Beaumarchais, moins le souffle et le style. Sceptique, sans enthousiasme, mais sans dédain, il écoutait et examinait tout, cherchant si dans les draperies flottantes d'une causerie, il ne trouverait pas caché sous quelque pli un sujet d'article pour son journal. La popularité du prince Louis-Napoléon ne lui avait pas échappé ; il l'appuyait à l'occasion dans le *Constitutionnel*, comme un client dont on pouvait se faire honneur.

M. Mocquard, chef du cabinet du Prince, dont j'aurai beaucoup à parler, et qui, fort répandu dans le monde des journaux, passait sa vie à grouper autour du Président les influences utiles, avait introduit M. Véron à l'Élysée. Il s'en honorait et s'y plaisait ; mais essentiellement Parisien, n'ayant jamais de sa vie passé une journée entière plus loin qu'Enghien ou Palaiseau, les départements étaient pour lui lettres closes. Il me racontait qu'une seule fois, pris subitement de l'idée d'aller à Cauterets, il monta dans une chaise de poste ; mais, arrivé à Bordeaux, la nostalgie du boulevard des Italiens le reprit ; et, regardant sa montre, il donna l'ordre de réatteler dans une heure, et de reprendre la route de Paris, ne se donnant même pas le temps de manger le

diner qu'il avait commandé, et qu'on lui plaça froid dans sa voiture.

Tel était l'homme auquel j'avais à expliquer la province et la politique des paysans.

A son premier mot, qui fut, comme celui de M. Guizot : « Que dit-on en province de la situation, et qu'en pensez-vous ? » je répondis, avec la même fermeté, qu'il n'y avait qu'un nom assez populaire pour attirer énergiquement à lui l'adhésion et la confiance des masses ; que ce nom, c'était celui du prince Louis-Napoléon ; que si l'on ne voulait pas périr d'anémie, au milieu de l'impuissance des partis, il fallait faire du prestige du Président le pivot d'un gouvernement prochain, solide et nécessaire.

M. Véron me regarda de l'air d'un homme dans les ténèbres, qui aperçoit une lueur à l'horizon, sans en bien distinguer la nature. Surpris, mais encore hésitant, il me dit : « Vous croyez? mais expliquez-moi donc votre idée. »

Alors, voyant devant moi une intelligence ouverte, qui s'offrait à la persuasion avec curiosité et sympathie, j'entrai dans un examen rapide mais complet des forces politiques existantes, auxquelles on pouvait demander le salut de la société. Il y en avait cinq : c'étaient d'abord l'Assemblée législative, ensuite, en dehors de l'Assemblée, le parti républicain, le parti orléaniste, le parti légitimiste, et enfin, le président de la République avec ses adhérents. Reprenant successivement les quatre premières de ces forces, je les analysai l'une après l'autre.

Je montrai l'Assemblée s'annihilant elle-même par ses divisions intérieures, entretenues par l'ambition et les visées personnelles des Thiers, des de Broglie, des Berryer, des Montalembert; le parti républicain, devenu odieux aux populations par la déconsidération de ses agents et son alliance avec les socialistes; le parti légitimiste, isolé dans le pays, sans écho dans les populations, raillé pour son petit nombre, suspecté pour ses principes; le parti orléaniste, n'ayant d'autre base qu'une bourgeoisie ambitieuse, bruyante, timide en face du danger, désormais noyée dans les flots du suffrage universel, et, comme conséquence de cet examen, je fis voir qu'il n'y avait à espérer de ces forces diverses qu'une agitation vaine et une impuissance définitive.

Comme ressource réelle, effective, puissante, unique, j'exposai la situation du Prince. Là se trouvaient réunies, avec une popularité sans exemple, l'unité de vues qui manquait à l'Assemblée; la confiance du peuple, qui manquait aux républicains; la base immense et inébranlable du suffrage universel, qui manquait à l'orléanisme; la démocratie hiérarchisée et autoritaire, qui manquait à la légitimité. Il n'y avait donc pas à hésiter; il fallait prendre le prince Louis-Napoléon comme phare, le montrer à la société égarée dans la nuit sans lendemain des partis; demander la prorogation de ses pouvoirs pour dix ans, non avec l'espoir qu'ils seraient accordés par l'Assemblée, mais avec la certitude qu'ils seraient imposés par le pays.

Cette fois, M. Véron avait compris. Son regard s'était animé; et, me prenant par le bras : « Savez-vous bien,

me dit-il, qu'il y a là de beaux articles pour le *Constitutionnel?* Comptons-les : la Chambre, les républicains, les légitimistes, les orléanistes, le Président. Cela fait cinq ; et, avec les dix ans de prorogation, cela fait six. Voulez-vous les faire ? » — J'acceptai sans hésiter. Il était midi. « Rentrez chez vous, ajouta M. Véron ; allez travailler; je vous attends, demain matin, à dix heures, avec le premier article. Gardez sur tout cela le silence le plus absolu ; vous ne soupçonnez pas le tapage que cela va faire dans la grenouillère politique. A demain ! »

Je partis donc, pour aller me mettre au travail ; et je rencontrai M. Mocquard, devenu mon compatriote par son mariage avec mademoiselle Gounon, fille d'un grand propriétaire de vignes de l'Armagnac ; homme lettré, esprit fin, causeur charmant. Son premier mot, en me tendant la main, fut : « Apportez-vous la solution ? » tant le sentiment universel était préoccupé d'en trouver une.

Je répondis en souriant : « Peut-être ! »

Quelques mots rapidement échangés convainquirent M. Mocquard que j'étais un allié de la politique présidentielle. Il m'offrit immédiatement de me présenter au Prince. « Non, répondis-je, pas encore. J'ai une grande idée de lui, et je ne veux pas qu'il en ait une trop petite de moi. Je vais travailler pour sa cause; je désire qu'il me connaisse, avant qu'il me reçoive, et son bon accueil me sera plus flatteur, lorsque je l'aurai mérité. Donc, à plus tard : je vous rappellerai votre offre. »

Nous nous séparâmes; mais ce court entretien m'avait donné le titre de mes six articles, *la Solution*, mot

employé par M. Mocquard, en m'abordant. Le premier parut dans le *Constitutionel* du 14 avril. Les autres suivirent le 16, le 20, le 23 ; le 1er et le 9 mai.

Ceux qui voudraient chercher dans la presse du mois d'avril et du mois de mai 1850, l'histoire, écrite jour par jour, des luttes politiques de cette époque, assez semblable à celle d'aujourd'hui, y trouveraient la trace profonde de l'étonnement et des colères que suscita la proposition, résolument faite par le *Constitutionnel*, de proroger de dix années les pouvoirs du prince Louis-Napoléon. L'idée comportait en elle-même une telle audace, que M. Véron crut devoir la tempérer par l'invitation faite à l'Assemblée de se proroger elle-même pour le même laps de temps, et il s'excusa le lendemain matin d'avoir glissé subrepticement cet amendement grotesque dans mon article.

Le Prince, arrivé par les paysans et malgré les bourgeois, dont le général Cavaignac personnifiait l'idéal, n'était pas populaire dans le monde des salons. Beaucoup lui reprochaient de porter le costume d'officier général ; et un jour qu'il avait passé une revue avec un chapeau orné de plumes, à la manière des Anglais, les reines du jour trouvèrent qu'il n'était pas *à la mode*. A Paris, n'être pas à la mode, c'est grave.

Les journaux de Paris, faits par des écrivains nés ou devenus Parisiens, reflètent en toutes matières, théâtre, littérature, politique, les idées, les préjugés, les ambitions de la capitale. Il n'est donc jamais inutile, pour apprécier le langage d'un journal de Paris, de connaitre le meilleur ami, le principal actionnaire, la relation la plu

[redacted]

intime de son directeur. Chacun d'eux résume la doctrine et les intérêts d'un parti ; et la presse de 1850 était l'image fidèle des prétentions qui se disputaient le pouvoir au sein de l'Assemblée.

Le Président était alors sans organe sérieux ; et le *Constitutionnel*, en faisant résolument de son nom le pivot de l'édifice politique à reconstruire, était le premier et redoutable écho de la pensée populaire du 10 décembre, que l'orgueil de Paris n'avait jamais voulu admettre ni comprendre.

Toutefois, le coin avait mordu, et la politique des paysans va, pendant deux années, s'enfoncer un peu plus chaque jour dans la politique parlementaire, jusqu'à ce qu'elle vole en éclats.

Le Prince m'avait fait remercier de ma solution, et le moment était venu d'aller lui offrir personnellement mes services. Je reçus une audience, et je me rendis à l'Élysée.

V

MA PREMIÈRE ENTREVUE AVEC LE PRINCE

Mes préoccupations en me rendant à l'Élysée. — Je ne connaissais pas le Prince. Je ne connaissais que ses livres.— Opinions singulières que j'avais entendu exprimer sur lui. — Opinion qu'en avaient M. Odilon Barrot, M. Thiers, M. Changarnier. — Ce que m'en dit M. Véron, au moment où je me rendais auprès de lui. — Première impression que me produit le Prince. — Sa personne, ses manières, sa conversation. — Confiance immédiate qu'il me témoigne. — Il m'explique ses idées et s'ouvre à moi de ses desseins. — Ses idées sur la situation présente et sur les difficultés de son gouvernement. — Il a le sentiment exact de sa force. — Il m'approuve et me remercie. — Il désire que le concours que je lui donne reste concentré entre lui et moi. — Il m'invite à venir causer avec lui. — J'emporte de cette entrevue une impression profonde, et je lui voue un inaltérable attachement.

Je n'étais pas sans préoccupations. Je ne connaissais point le neveu de l'Empereur, et je m'étais néanmoins à peu près irrévocablement engagé pour lui. J'avais lu quelques-uns de ses livres, et je savais à quoi m'en tenir sur l'élévation de son esprit ; mais j'étais obsédé, depuis un mois, par les opinions plus que singulières, que des hommes distingués en exprimaient publiquement.

Que les chefs parlementaires prisassent peu sa politique, ce n'était pas surprenant ; cette politique était le

contraire de la leur. Que M. Odilon Barrot, M. Berryer, M. de Broglie méconnussent son prestige, c'était encore naturel ; leur force était dans la parole, la sienne était dans l'action. Mais que des hommes éminemment intelligents, comme M. Thiers, eussent méconnu son intelligence ; que des hommes éminemment braves, comme le général Changarnier, eussent douté de sa bravoure ; mais qu'au moment même où je me rendais auprès de lui, M. Véron, qui l'avait vu souvent et qui avait mangé à sa table, M. Véron, un esprit si fin, si pénétrant, si bien fait pour saisir l'esprit des autres, me le dépeignît comme un viveur vulgaire, déjà épuisé, aussi peu ménager de sa santé que de son avenir, cela me jetait dans des perplexités étranges. « Vous allez à l'Élysée, me dit-il, vous verrez une fichue bête ; il bâille, il bâille, et ne vous dit rien, énervé qu'il est par la fatigue de sa digestion et de sa nuit ; mais son prestige durera bien les années qu'il nous faut pour nous retourner. »

Je luttais intérieurement contre ces impressions qui m'envahissaient, et dont la réalité des choses ne tarda pas à me guérir.

Lorsque le Prince vint à moi, en me tendant la main, je fus d'abord frappé de sa stature relativement petite, mais fine, et qu'on sentait robuste, malgré le léger balancement que la marche lui imprimait. Le teint légèrement bronzé, et propre aux Bonaparte, me rappela la figure du Premier Consul, travaillant dans son cabinet, dans le tableau de Gérard. Son regard, doux, un peu voilé, était tour à tour vif et caressant, et sa voix, un peu métallique, martelait les sons avec netteté et avec énergie.

Après m'avoir désigné un siège, il me remercia de mes sentiments pour sa personne et de mes efforts pour sa cause ; et aussitôt, il engagea de lui-même une conversation sur l'état des esprits en province, comparé à l'état des esprits dans l'Assemblée.

Alors j'eus l'explication des perplexités qui avaient assailli mon esprit. Le Prince avait en face de lui un homme qui comprenait, pour en avoir vu les effets, la force de son nom, et qui parlait la langue de ses sentiments et de ses idées. En outre, cet homme venait de lui donner les témoignages les moins équivoques d'un dévouement spontané, et par conséquent il était digne de sa confiance. Il la lui donna donc aussitôt, sans hésiter, et il s'ouvrit à lui comme à un fidèle collaborateur, dans la mesure de ce qu'il pouvait lui faire connaitre ou lui laisser deviner de ses desseins et de ses espérances.

« Vous jugez exactement comme moi, me dit-il, les sentiments des populations rurales. En me portant au pouvoir, elles ont voulu faire prévaloir les idées que représente mon nom. Le peuple, qui se préoccupe peu de la Constitution, a entendu faire un président plus grand que la présidence ; et ce qui me revient de divers côtés me prouve même que beaucoup ont cru me nommer empereur, s'imaginent que je le suis, et se demandent pourquoi je n'en prends pas le titre.

« Vous m'avez parlé d'un vieillard de votre commune qui, me prenant pour mon oncle, vous a chargé de me remercier d'avoir fait rouvrir l'église, où, à l'âge de sept ans, il alla se faire baptiser. Il n'est pas le seul qui ait fait entrer ainsi les membres de la famille impériale dans

la légende de son chef. L'Empereur est consolé des souffrances et des outrages accumulés sur ses dernières années par la poétique et pieuse admiration attachée à sa mémoire. Quelle différence pour l'éclat de son nom, si, au lieu de mourir sur son rocher, au bout du monde, il s'était éteint aux Tuileries, après une partie de whist!

« Son souvenir, qui est la meilleure partie de mon pouvoir, est une force pour l'accomplissement de ma tâche; mais, d'un autre côté, son nom ajoute à mes devoirs, et limite la sphère où je puis chercher des collaborateurs.

« Si j'étais arrivé au pouvoir en 1830, j'aurais trouvé presque entière et prête à me servir la génération des hommes éminents de l'Empire. En 1848, ces hommes étaient morts ou compromis avec la cause du roi Louis-Philippe. J'ai donc eu une extrême difficulté à gouverner.

« Sur qui pouvais-je m'appuyer ?

« Sur les orléanistes? Un gouvernement et une dynastie venaient de périr dans leurs mains. Ils n'inspirent à la France actuelle aucune confiance.

« Sur les partisans de la maison de Bourbon? A tort ou à raison, la France s'en défie. Ils représentent un ordre de choses contre lequel la révolution de 1789 s'est faite. Ils sont impopulaires.

« Sur ceux qui ont fait la révolution de Février, ou qui s'en sont emparés? L'opinion publique imputait à leur ambition et à leur incapacité les désordres de la France. Cependant, je les aurais certainement pris, s'ils avaient été des hommes éminents.

« En somme, j'ai été forcé de prendre, en 1848, des

hommes sur le mérite et les talents desquels je ne m'abusais pas, et de gouverner avec l'ancien parti parlementaire, sans croire à son efficacité. »

Ici, le Prince ayant fait une pause, je rentrai dans la conversation : « Monseigneur, lui dis-je, croyez-vous pratique la voie que je viens d'ouvrir dans le *Constitutionnel*, et trouveriez-vous expédient d'y associer vos ministres ou du moins de pressentir leurs dispositions à y marcher avec moi?

« — Non, me répondit-il ; tenons-nous-en à une entente entre nous. Vous êtes dans le vrai, en vous associant au vœu des populations, qui voient leur sécurité dans le retour à des institutions fortes ; mais, dans la pensée du peuple, ces institutions ont un nom : elles s'appellent l'Empire. Mes ministres m'y suivront, mais ils ne m'y mèneraient pas ; ils ont, d'ailleurs, à compter avec l'Assemblée, qui nous barrerait le chemin.

« Pénétré de la force de mon principe et de l'étendue de ma mission, je veux user de la première avec modération, et accomplir la seconde avec patience. Certain d'arriver, je ne suis pas pressé de partir, et je n'entends marcher qu'au pas de la France. Mon but a été le rétablissement de l'ordre, la défaite de la démagogie, le retour à une autorité libre et forte qui permette les progrès possibles et les libertés désirables ; ce but, je l'atteindrai avec l'Assemblée, si c'est possible, avec le concours du pays, si je suis contraint d'y recourir. Tous les titres me sont bons, pour opérer le bien de la France, que je poursuis, et je suis plus ambitieux de grandes choses que des grands pouvoirs. Il dépend d

l'Assemblée de ne me laisser que jusqu'à leur terme légal ceux dont je suis investi ; mais quoi qu'il arrive, je n'en recevrai d'autres qu'au gré et des mains du peuple. »

Le Prince se dévoila ainsi tout entier, avec la netteté de son esprit, la droiture de son âme, la douceur de son caractère. Son parler était lent, calme, d'une grande précision ; et quand sa phrase ne rendait pas son idée avec la clarté et le relief qui caractérisent son style, il aimait à la reprendre et à la jeter dans un moule nouveau et familier. Nul n'écoutait avec cette patience, qui est une politesse, et n'accueillait l'objection avec cette déférence, qui est une invitation à la produire. On se trouvait à la fois surpris et charmé au contact d'un tel homme qui se laissait ainsi manier; mais ce contact aimable et doux était celui d'un fourreau de velours, dans lequel on sentait une redoutable épée.

C'est dans le sens de ces idées et dans les limites de cette ambition que le Prince me demanda la continuation de mon concours. Je savais assez de ses desseins pour les seconder désormais sans guide ; mais, en prenant congé de lui, je n'en fus pas moins invité à recourir, en toute occasion, à ses conseils et à sa confiance.

Je sortis de cette audience profondément ému et conquis pour toujours. Elle commença la série de ces relations de vingt ans, que la mort seule pouvait interrompre. Elles furent le plus grand charme, comme elles resteront le plus grand honneur de ma vie.

Le soir même, en revoyant M. Véron, je ne lui dis [illegible]e le Prince n'avait pas bâillé.

VI

MON ENTRÉE AU CONSTITUTIONNEL

Changement que mes articles apportaient dans la ligne politique du journal. — Oscillations mystérieuses de sa direction. — M. Véron me propose d'entrer au journal. — J'accepte. — J'y travaille, mais je ne le dirige pas. — M. Boilay est son rédacteur en chef. — Caractère de M. Véron. — Ses amis. — Roqueplan et Malitourne. — Ils appuient ma politique. — J'apprends que M. Thiers était, moyennant cent mille francs qu'il avait versés, le patron politique du *Constitutionnel*. — M. Véron rend l'argent et reprend sa liberté. — Il m'abandonne la politique du journal, qui, dès ce moment, soutient hautement la politique de l'Élysée.

A partir de ma visite à l'Élysée, mon œuvre politique était tracée d'avance. Il me fallait gagner complètement et définitivement M. Véron et son journal à la cause du 10 décembre. Sans doute, les articles publiés sous le titre de *la Solution* avaient fait grand bruit, et, avec les mœurs d'*impressario* qui ne le quittèrent jamais complètement, M. Véron n'était pas sans un goût assez vif pour l'ordre d'idées qui lui avait valu un succès bruyant; mais il restait à livrer de bien autres batailles; une modification aussi radicale dans la politique du

Constitutionnel devait amener, si elle était maintenue, un certain trouble dans les relations de son directeur. Beaucoup de gens, pour vivre sans luttes dans le monde, changent leurs opinions, n'ayant pas le courage de changer leurs amitiés, et c'était une question de savoir si M. Véron, habitué à l'approbation des gens qui composaient sa société ordinaire, serait assez convaincu ou assez hardi pour ne pas s'inquiéter de leur blâme. Je n'étais donc pas sans préoccupation au sujet du but que je me proposais; mais j'en aurais eu de bien plus grandes encore, si j'avais connu certains engagements de M. Véron, que j'ignorais alors.

D'un autre côté, avant d'assurer le journal à la cause du Prince, il fallait en être, et je n'avais été engagé que pour une campagne qui était finie. Cette difficulté fut d'ailleurs bientôt levée : « Vous trouvez-vous bien au journal? me dit M. Véron, après la publication de mes six articles. » Et, sur mon affirmation, il ajouta : « Dans ce cas, restons ensemble. » Nous ne fîmes pas d'autres conventions.

L'ancien *impressario* reprenant le dessus, M. Véron me traça mon rôle. « Autrefois, dit-il, les anciens abonnés de l'Opéra n'auraient pas mieux demandé que d'entendre Duprez chanter tous les soirs. Les abonnés du *Constitutionnel* s'accommoderaient aussi volontiers de vos articles chaque matin; mais je vous tiens en réserve, comme Duponchel y tenait Duprez, et vous donnerez les jours de bataille comme il donnait les jours de recette. »

Mon entrée au *Constitutionnel* ne modifiait donc pas l'organisation du journal, dont la rédaction en chef

restait aux mains de M. Boilay. Ainsi j'étais dans la place, mais je ne la commandais pas.

De ses anciennes habitudes de directeur de l'Opéra, M. Véron avait conservé le goût d'une société nombreuse, variée, diversement spirituelle, et dont la principale fonction était d'être gaie. S'ennuyer était la seule chose à laquelle il lui fût absolument impossible de s'astreindre, même par devoir. Il avait un frère, d'attitude un peu lugubre : il lui faisait du bien, mais il ne le voyait presque pas.

Dans cette société, deux hommes pouvaient me seconder, par l'influence que l'esprit exerçait toujours sur M. Véron, et ces deux hommes en avaient beaucoup, chacun d'une espèce différente : c'étaient Nestor Roqueplan et Malitourne. Il étaient pour moi deux vieux amis. Roqueplan avait autant de bon sens qu'Alphonse Karr, avec plus de variété dans l'humour et plus de finesse dans le rire. Malitourne était un revolver chargé de bons mots, avec un goût de lettré correct, que M. Villemain ne dépassait pas. Je leur dus beaucoup à tous deux par l'influence différente qu'ils exerçaient sur M. Véron. Roqueplan m'aidait par ses opinions, qui étaient bonapartistes, Malitourne par sa délicatesse d'écrivain consommé, qu'il se plaignait de ne pas trouver dans mes collaborateurs ; et comme, chez ces deux hommes, la raison s'alliait à l'intelligence la plus délicate, leurs conseils, agissant peu à peu sur mon directeur, me plaçaient chaque jour un peu plus le *Constitutionnel* dans la main.

Cependant, je sentais entre l'ancienne direction et

nouvelle, une lutte sourde, dont je ne démêlais pas encore la cause ou le but. J'avais beau pousser la politique du journal vers l'Élysée; une oscillation insensible, imprimée par M. Boilay, la ramenait sans bruit vers l'hôtel déjà légendaire de la place Saint-Gorges. Enfin, M. Véron me révéla un jour le secret. La politique du *Constitutionnel* appartenait à M. Thiers qui, le 28 novembre 1846, avait mis, pour l'avoir, cent mille francs dans la caisse du journal. Cette découverte était grave.

L'alliance de M. Véron et de M. Thiers était donc antérieure à la révolution de Février. M. Véron, commandité par le vieux et opulent marquis de Las Marimas, avait augmenté le capital et pris la direction du *Constitutionnel*. A cette époque, c'était l'usage des journaux d'avoir un patron. M. Thiers fut celui du *Constitutionnel*; mais il avait, comme je viens de le dire, acheté l'influence attachée à ce patronage, par une commandite de cent mille francs, dont il avait fait les fonds avec le concours de quelques-uns de ses amis. M. Véron m'expliqua que tant que le journal conserverait les cent mille francs versés par M. Thiers, il était loyalement tenu de conserver aussi sa politique; mais M. Véron s'était réservé la faculté de reprendre sa liberté en rendant l'argent.

Il était difficile de ne pas reconnaitre que la politique de l'Élysée, nettement inaugurée par moi dans le journal, constituait un coup de canif donné au contrat. M. Thiers, qui avait le sentiment de son droit, se trouva lésé; M. Véron, qui avait le sentiment de son devoir,

se trouvait gêné. Un article du *Constitutionnel*, approbatif du célèbre Message du 31 octobre 1849, fut blâmé par M. Thiers. Après quelques jours de lutte entre la fierté et l'intérêt, la fierté l'emporta. Les cent mille francs furent rendus le 15 novembre 1850.

Exalté par le sentiment de sa liberté reconquise et jeté un instant hors des limites de son urbanité habituelle envers ses collaborateurs, M. Véron se tourna vers moi, en présence de M. Boilay et de M. Boniface, les deux colonnes du journal, et s'écria : « Cassagnac, le *Constitutionnel* est dans la boue (il fut plus brutal encore); vous avez carte blanche, tirez-l'en dès ce moment. » Je ne me le fis pas dire deux fois, et, le lendemain matin, le *Constitutionnel* rompit pour toujours avec la politique aux cent mille francs.

VII

POLITIQUE DU PRINCE

Le Prince voulait s'en tenir à la Constitution. — Sa déclaration formelle à ce sujet. — Il ne songea ni en 1849, ni en 1850, à un coup d'État. — Les conspirations contre sa personne l'y obligèrent en 1851. — Conversation à Biarritz. — Difficultés que le Prince trouve dans le personnel politique. — M. Thiers lui propose de couper ses moustaches, pour mieux gouverner. — Il lui fait un projet de manifeste. — Ce projet est écarté. — Causes du mécontentement des hommes politiques.—Ils s'aperçoivent, avec dépit, qu'ils ne gouvernent pas le Prince. — Surprise que son intelligence cause à M. Odilon Barrot.—Il se moquait à la dérobée, avec M. Dufaure, du Prince dont ils étaient les ministres.

C'est ici le moment d'expliquer, dans toute sa sincérité et dans toute sa loyauté, et telle que je l'ai connue, la pensée politique qui guidait alors le prince Louis-Napoléon.

Ce n'est que vers la fin de mai 1850, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que j'eus l'honneur d'entrer en relations directes avec le Prince. Ce qu'il pensa, ce qu'il fit, depuis le 10 décembre 1848 jusqu'alors, je ne le sus que par la presse, par les bruits publics ou par les confidences qu'il crut utile de me faire, en vue de me mettre en situation de mieux défendre sa cause; mais j'affirme,

et je le prouverai, que ni pendant l'année 1849, ni pendant l'année 1850, sa pensée ne se porta jamais vers un coup d'État. Ce n'est que vers le millieu de l'année 1851, lorsqu'il eut lui-même à se prémunir contre des entreprises violentes, contre des conspirations tramées aux Tuileries par M. Thiers, par M. de Lamoricière, par M. le général Changarnier, qu'il entrevit et qu'il accepta la nécessité d'opérer de haute lutte la révision de la Constitution, dont il se contentait, révision que la France entière sollicitait, et que les groupes parlementaires s'obstinèrent à refuser, par la crainte de ne point la voir tourner à leur profit.

J'ai été, pendant deux années, le confident et le coopérateur de deux sentiments qui n'ont jamais cessé d'animer le prince Louis-Napoléon : le premier, c'était la certitude morale, passée à l'état de dogme, d'être un jour empereur ; le second, c'était la résolution profonde, énergique, de ne monter sur le trône qu'appelé par le vœu formel de la France, et après y avoir été porté par le libre suffrage du peuple.

Quant au coup d'État du 2 décembre, il l'a subi, non désiré ; et il lui a été imposé par les circonstances, après lui avoir été proposé par des hommes considérables, dont je dirai les noms, et dont je citerai les opinions, en précisant les circonstances dans lesquelles ils les exposèrent.

Mais, qu'on ne l'oublie pas, ni en 1849 ni en 1850, la pensée du prince Louis-Napoléon ne se dirigea jamais vers un coup d'État ; il était trop convaincu d'arriver au

pouvoir suprême par le vœu populaire pour songer à s'y pousser par la force.

Il y a même plus : pendant les années 1849 et 1850, les chefs des partis rivaux, les Thiers, les Molé, les Berryer, les Changarnier et beaucoup d'autres avaient, et ne le dissimulaient pas, de la valeur intellectuelle du Prince une opinion qui ne différait pas beaucoup du dédain. Je consignerai ici quelques anecdotes parfaitement authentiques, et qui montreront l'idée peu flatteuse que les hommes politiques les plus considérables avaient des talents du président de la République.

Peu de temps après la proclamation de l'Empire, j'eus l'idée d'écrire l'histoire de son rétablissement, qui a paru chez Plon, en deux volumes, sous le titre : *Histoire de la Chute du Roi Louis-Philippe, de la République de* 1848 *et du Rétablissement de l'Empire*. Je sollicitai, par une lettre, l'agrément de l'Empereur, qui me fit répondre par M. Mocquard le billet suivant :

« Mon cher ami, prenez la plume. Les documents ne vous manqueront pas. »

La préparation de mon histoire exigea beaucoup d'éclaircissements, que l'Empereur eut la bonté de me donner.

Un jour, il m'avait invité à l'accompagner dans une allée du petit parc de Biarritz, au bord de la mer. Il me rappelait de nouveau les difficultés qu'il avait eues à vaincre pour le choix du personnel de son gouvernement : « Si, au lieu d'arriver en 1848, me disait-il, j'étais arrivé en 1830, j'aurais trouvé un grand nombre d'anciens serviteurs de mon oncle, qui avaient la tradi-

tion impériale; au lieu d'hommes familiarisés avec mon principe, j'ai été obligé d'employer des orléanistes, des légitimistes et même des républicains, c'est-à-dire des hommes prévenus contre ma politique, ne la comprenant pas, et qui, en acceptant d'être mes ministres, restaient presque mes rivaux. J'ai eu même au commencement beaucoup de ministres qui étaient au fond mes adversaires, et qui, d'ailleurs, me prenaient à peu près pour un imbécile. Tenez, vous ne croiriez pas qu'une des raisons qui mirent Thiers et Molé contre moi, c'est que je leur avais refusé de couper mes moustaches. »

Et sur une exclamation et un éclat de rire dont je n'avais pas été le maître, l'Empereur reprit :

« C'était quelque temps avant le 10 décembre. Ayant, il y avait quelques jours, accepté un dîner chez Molé, Thiers voulut m'avoir aussi. J'acceptai, et le jour fut fixé : « Nous serons en petit comité, me dit Thiers. Venez un peu avant l'heure; nous monterons dans mon « cabinet, Molé y sera, et nous causerons des circonstances actuelles. »

« Je me rendis à l'heure convenue; nous montâmes tous les trois dans le cabinet de M. Thiers, placé, comme vous savez sans doute, au haut de la maison. Thiers prit le côté droit de la cheminée, Molé le côté gauche, et je me vois encore au milieu, attendant les graves ouvertures que deux personnages aussi considérables ne pouvaient pas manquer de me faire.

« Thiers prit la parole. Il fit un tableau de la société moderne, et s'attacha à établir que l'élément civil y dominait, et même la caractérisait essentiellement. Pas-

sant du caractère de la société à celui que le pouvoir était tenu d'adopter, pour être en harmonie avec elle, il émit l'opinion que ce pouvoir devait répudier toute habitude et même toute tenue militaire : « Vous allez, continua-t-il, très certainement être élevé à la présidence de la République. Eh bien ! pour répondre à l'état et aux tendances de la société actuelle, Molé et moi nous estimons que vous devez couper vos moustaches. Si lui ou moi nous étions nommés président, nous n'en porterions pas. »

L'Empereur, qui aimait à rire, et qui riait bruyamment, éclata en achevant son récit, ajoutant qu'un des grands efforts de sa vie avait été celui par lequel il s'était contenu, lorsque deux hommes politiques aussi graves, qui l'avaient invité à une conférence, rattachaient à une paire de moustaches, maintenues ou rasées, l'avenir du grand pouvoir que la France allait probablement lui conférer.

Je pris moi-même la liberté de m'associer à la gaieté qu'une pareille historiette devait naturellement inspirer, et je demandai à l'Empereur la permission de la raconter au besoin. L'Empereur hésita quelques instants, à cause du ridicule qu'un conseil de ce genre pouvait jeter sur ses auteurs ; car, dans ses entretiens les plus intimes, l'Empereur se montrait soigneux de ne jamais parler de quelqu'un d'une manière blessante.

« Je me sentais excusable, ajoutait l'Empereur, de ne pas suivre ce conseil, que je n'avais pas demandé ; mais il y en eut un autre, que je ne suivis pas davantage, après l'avoir provoqué, et je ne suis pas bien certain que Thiers ne m'en ait pas gardé une assez vive rancune.

« C'était quelques jours après le dîner et l'histoire des moustaches. L'élection du 10 décembre approchait. J'avais parlé à Thiers du dessein que j'avais, en produisant ma candidature à la présidence, d'adresser une sorte de manifeste à la nation, où j'exposerais ma politique, et je lui demandai d'y penser de son côté, pendant que j'y penserais du mien. Mes amis particuliers et moi, Conti, Abbattucci, Casabianca, Vieillard, Chabrier et quelques autres, nous nous réunissions chez mon oncle, le roi Jérôme, rue d'Alger.

« A la fin de novembre, je convoquai le comité, pour lui soumettre deux projets de manifeste que j'avais apportés.

« Le premier, très développé, soigné de style, redondant, un peu pompeux, eut un grand succès. On me demanda le second, pour avoir un terme de comparaison. Je le lus, il était plus court, plus simple, plus net, mais basé sur les principes qui avaient été mis en pratique par le Premier Consul, et écrit d'un style moins orné.

« Il eut un succès encore plus grand que le premier, et le comité fut unanime à lui donner la préférence.

« Je dus alors déclarer à mes amis la difficulté qu'ils me créaient par leur choix. Le premier manifeste était de M. Thiers; le second était de moi.

« Le nom de Thiers impressionna quelques personnes, et l'on proposa de conserver sa rédaction en y faisant quelques changements; les autres tinrent bon; leur sentiment prévalut, et mon projet fut conservé, sa qu'il y fût changé un seul mot.

« Il fallut bien faire connaître à Thiers que son projet de manifeste avait été écarté ; et, encore une fois, je ne suis pas bien sûr que, malgré les précautions prises pour panser la blessure de son amour-propre, il ne soit pas resté très mécontent de moi. »

L'Empereur ne disait pas assez vrai. M. Thiers recevait à la fois deux blessures. La première était celle que venait de subir son juste orgueil de lettré ; la seconde venait de l'atteinte portée à son influence dans l'avenir, par la révélation d'une vigueur et d'une originalité d'esprit qu'il n'avait pas soupçonnées chez le Prince. Plusieurs des personnes qui étaient dans le secret de cette lecture, m'ont souvent dit que la déconvenue et le dépit de M. Thiers avaient été extrêmes, parce qu'il venait de s'assurer une seconde fois par lui-même qu'il n'exercerait aucune influence sur le président de la République.

Et cependant, l'appui réel, quoique non ostensible, que donnaient à sa candidature M. Molé, M. Thiers, M. Berryer, M. de Montalembert, avait pour cause l'espérance, alors assez plausible, de ces hommes politiques de diriger le gouvernement d'un prince populaire, mais inexpérimenté.

Je dois ajouter que l'opinion défavorable aux facultés du Prince, répandue parmi les hommes politiques, resta accréditée dans beaucoup de salons jusqu'à l'époque où, déjà en possession du pouvoir, il fit éclater sa haute intelligence et ses rares qualités d'écrivain, dans les admirables discours que, durant ses visites aux dépar-

tements pendant l'été de 1850, il prononça à Lyon et à Strasbourg.

La Restauration et le gouvernement de juillet avaient habitué les esprits à des harangues prononcées dans les Chambres par le souverain, mais composées par le conseil des ministres. Le talent réuni au pouvoir paraissait comme une superfétation toute nouvelle, et qui ne semblait pas naturelle. Le Prince savait ce qu'on pensait de lui, et il en riait volontiers, à ses heures. Un jour, à l'Élysée, après la lecture d'un petit travail qu'il avait désiré, il se mit à sourire en me regardant : « Savez-vous ce qu'on dit de nous? me demanda-t-il. — Et quoi donc? Prince. — On dit que vous êtes mon teinturier. — Eh bien! Prince, cela prouve que ceux qui pensent ainsi ne se connaissent pas en teinture. » En langage familier de journalisme, un *teinturier* est celui qui arrange ou qui fait les articles ou les livres d'un autre.

L'Empereur eut successivement près de sa personne deux gourmets de premier ordre en fait de style, M. Mocquard et M. Conti, surtout le premier. Je crois qu'à nous trois nous avons été ceux qui purent étudier de plus près sa valeur comme écrivain. Nous avons toujours été d'accord pour reconnaître que lorsqu'il prenait le temps nécessaire pour faire sa phrase, l'Empereur la jetait dans un moule dont personne n'eût été en état de surpasser la noblesse et la fermeté. L'Empereur était inaccessible au plus léger sentiment de vanité, mais il se connaissait, et il savait que je lui rendais justice.

Mais, je dois le répéter, ce n'est qu'à partir de ses voyages à Lyon, en Alsace et en Normandie que

Prince eut occasion de convaincre le public de ses éminentes facultés. M. Odilon Barrot, qui fut son premier ministre, du 20 décembre 1848 au 30 octobre 1849, raconte dans ses *Mémoires* que l'Empereur développa plus tard *des capacités alors ignorées;* mais il le considérait alors comme un enfant, dont il se moquait avec ses collègues; et le général Changarnier, un esprit pourtant si réfléchi et si fin, le traitait, comme on verra, de *Thomas Diafoirus* en plein conseil des ministres.

M. Odilon Barrot, un homme pourvu néanmoins de facultés qui n'étaient pas communes, mais qui n'estimait, en politique, que l'art de parler indéfiniment à la tribune, fut longtemps à revenir des idées qu'il s'était faites du Prince, lequel écoutait beaucoup, mais parlait peu. Il le railla encore dans ses *Mémoires*, écrits sous l'Empire, des pantalons *à bandes rouges* qu'il portait quelquefois, même au conseil. « Toutes les fois, dit-il, qu'il paraissait au conseil avec son pantalon à bandes rouges, nous échangions, mes collègues et moi, un sourire d'intelligence » ; et se plaignant, comme on dit, de ce que la mariée était trop belle, il ajoute en gémissant : « Malheureusement, il avait bien fallu prendre la force que le nom de Napoléon et les cinq millions de suffrages accordés à ce nom nous apportaient. » Parmi les collègues de M. Odilon Barrot, qui riaient des pantalons à bandes rouges du Prince, et qui s'estimaient malheureux d'accepter les forces que l'influence de son nom leur donnait, se trouvait M. Dufaure. Depuis la chute de l'Empire, M. Dufaure est redevenu ministre; mais je ne crois pas qu'il se soit jamais plaint d'être trop fort.

VIII

DÉDAIN DES HOMMES POLITIQUES POUR LE PRINCE. ATTENTION DU PEUPLE POUR LUI

Le général Changarnier traite le Prince de *Thomas Diafoirus* en plein conseil. — Surprise et chagrin de M. Odilon Barrot, en voyant éclater sa popularité. — Affection du peuple pour lui. — Le rempailleur de Saint-Cloud. — Le cordonnier de Bélesta. — Je me charge de remettre au Prince les bottes qu'il avait faites pour lui. — La lettre de M. Mocquard au cordonnier. — Le Prince et les commères du faubourg Saint-Antoine.

L'erreur du général Changarnier sur le Prince alla encore plus loin que celle de tous les autres, car il douta à la fois de son intelligence et de son courage. C'était vers le 15 mai 1850. Les sociétés secrètes, contenues par l'énergique répression infligée, le 13 juin précédent, à Ledru-Rollin et aux complices de son insurrection, s'étaient de nouveau réorganisées dans le Midi, sous le nom de *Jeune Montagne*. Elles avaient choisi, pour occasion d'une nouvelle prise d'armes, la loi dite plus tard du 31 mai, destinée à réduire d'environ trois millions le suffrage universel, et fixé l'insurrection au 18 mai jour où le rapport de la loi, fait par M. Léon Fauche

devait être porté à la tribune. Le gouvernement était très exactement informé de la conspiration, et l'arrestation des chefs ainsi que la saisie des papiers, opérée à Béziers le 26, vinrent justifier les mesures qu'il avait prises. La levée de boucliers était sérieusement organisée, et le réquisitoire du capitaine Merle, prononcé le 26 août devant le conseil de guerre de Lyon, ne laissa aucun doute sur sa gravité.

C'était en vue d'arrêter définitivement les mesures à prendre pour vaincre l'émeute, prévue à Paris pour le 18 mai, que le conseil des ministres se réunit à l'Élysée vers le 15. C'était le cabinet formé le 31 octobre précédent, à la place de celui qu'avait présidé M. Odilon Barrot. Dans ce nouveau cabinet figuraient M. Baroche, M. Rouher, M. Fould, M. le général d'Hautpoul, M. Dumas. M. le général Changarnier, qui avait le double commandement de l'armée de Paris et de la garde nationale, y avait naturellement été appelé.

Invité à faire connaître les moyens qu'il avait préparés pour la défense de Paris, le général Changarnier refusa de s'expliquer, alléguant qu'un général en chef ne doit jamais divulguer ses plans à l'avance. Il ajouta qu'en prévision du cas où il viendrait à être tué ou mis hors de combat, il laisserait un pli cacheté contenant ses dispositions militaires.

Cette réserve parut un peu exagérée, et M. le général d'Hautpoul, ministre de la guerre, proposa d'étudier sur-le-champ les points stratégiques de Paris, et d'arrêter un mode de défense. Cette étude exigeait un plan de Paris. Il n'y en avait pas sur la table du conseil, et le

Prince se leva pour aller en chercher un dans son cabinet. Le Prince était à peine sorti de la salle du conseil, que le général Changarnier, se soulevant un peu dans son fauteuil, les mains appuyées sur la table, et regardant les ministres, leur dit à demi-voix : « Ah çà ! messieurs, j'espère bien que s'il y a émeute, ce n'est pas dans l'intérêt de ce Thomas Diafoirus que nous la combattrons ! »

Un silence glacial accueillit ces paroles. Elles étaient la révélation, également imprudente et inconvenante, de desseins qui éclateront bientôt ; et elles seront suivies d'événements qui prouveront à quel point la clairvoyance du commandant de Paris s'était abusée.

Les détails de cette scène me furent racontés en détail, d'abord par M. le général d'Hautpoul, brave et loyale nature, un peu mon compatriote, et plus tard par M. Rouher.

Le cabinet, pour éviter un froissement alors inopportun, crut devoir laisser ignorer au Prince cette grave révélation des sentiments du général Changarnier, jusqu'au retour de son voyage. Elle n'altéra, à aucun degré, l'esprit de justice qui l'animait. Le Prince avait une grande estime pour les talents militaires du général, et même une sincère amitié pour sa personne. C'est avec un sensible regret qu'un peu plus tard il se *sépara* de lui ; et longtemps après, lorsque les événements les eurent éloignés l'un de l'autre, il se plaisait encore à parler de leurs bons rapports d'autrefois, et des desseins qu'il avait fondés sur son concours. Je rapporterai plus loin une preuve qui m'est personnelle de l'idée haute et

affectueuse que l'Empereur avait conservée du général, et des regrets que lui laissa leur séparation.

De son côté, le général ne sut malheureusement ni maitriser le sentiment de rivalité qu'il nourrissait, ni se guérir de l'aveuglement qui lui voilait les qualités du Prince. Même un an plus tard, il continuait à croire à son propre prestige et à ne pas croire à celui du Président; et, le 3 juin 1851, obsédé et comme provoqué par les ovations que les populations venaient de lui prodiguer, il s'érigeait en lord protecteur de l'Assemblée, et s'écriait à la tribune : « On n'entrainerait contre l'Assemblée ni un bataillon, ni une compagnie, ni une escouade; et l'on trouverait devant soi les chefs que nos soldats sont accoutumés à suivre sur le chemin du devoir. Mandataires de la France, délibérez en paix. »

Ainsi, et il est essentiel de le constater, le prince Louis-Napoléon, qui avait le sentiment de sa popularité et de sa force, s'il ne cessa pas un seul jour de croire à son élévation future, ne songea pas non plus un seul jour, pendant deux années, à devancer l'heure où s'accomplirait sa destinée. Il sentait, comme tous ceux que la passion n'aveuglait pas, se former dans l'atmosphère politique un courant qui portait rapidement et irrésistiblement les esprits vers le rétablissement d'une monarchie forte. Il était même persuadé que la pression de l'opinion publique finirait par vaincre la résistance dont la lettre de la Constitution armait les partis rivaux, et ce fut là le seul point sur lequel il se trompa. Patriote, son tort fut de croire au patriotisme d'autrui; mais, pendant les deux premières années de sa présidence, jamais la

[redacted]

pensée ne lui vint de précipiter les événements par un coup d'État, et les hommes importants de l'Assemblée, qui auraient pu le redouter, ne l'en croyaient même pas capable.

La France conspirait trop ouvertement pour lui, pour qu'il eût besoin de conspirer lui-même, et il avait incessamment sous les yeux les témoignages ardents et réitérés de l'affection publique.

Déjà considérable à l'époque où il fut nommé député à l'Assemblée constituante par plusieurs départements, la popularité du Prince avait débordé depuis son élévation à la présidence. Cela désolait M. Odilon Barrot, préoccupé de contenir l'essor de cet aiglon, éclos subitement à la chaleur du suffrage universel, et dont il craignait à tout moment de voir s'ouvrir les ailes.

« Louis-Napoléon, a-t-il dit depuis dans ses *Mémoires*, avait pris possession du pouvoir avec éclat. Il avait passé en revue l'armée de Paris, revêtu de l'uniforme de général et du grand cordon de la Légion d'honneur, qu'il avait reçu dans son berceau comme prince impérial. Le spectacle était nouveau, et des acclamations enthousiastes de : *Vive Napoléon!* faiblement mêlées de cris de : *Vive la République!* l'avaient accueilli sur son passage... J'avais fait avec lui une visite dans les ateliers du faubourg Saint-Antoine, et la population ouvrière de ce vaste faubourg s'était pressée autour de lui, avide de contempler le successeur de Napoléon.

« Bientôt même, ajoute M. Odilon Barrot d'un air contristé, les cris de : *Vive l'Empereur!* s'en mêlèrent. Ne sachant, dit-il, comment classer l'ex-roi Jérôme dans

un cadre républicain, nous l'avions nommé gouverneur des Invalides. Rien de plus simple en apparence. Eh bien! voilà qu'à la cérémonie d'installation, ces vieux soldats, cédant à l'ivresse de leurs souvenirs, se mettent à crier : *Vive l'Empereur!* De là, de vives interpellations de la Montagne, qui me forcèrent de monter à la tribune et de demander l'indulgence de l'Assemblée pour ces vieux soldats. » Enivré de ces luttes de la tribune, aussi stériles que bruyantes, M. Odilon Barrot ne comprenait pas que l'opinion publique, ne tirant ni gloire ni profit de tout ce vent sonore dépensé en pure perte, se rattachât à un nom immortel, qui rappelait la supériorité de la fermeté sur l'intrigue et de l'action sur la parole.

J'aurais à choisir parmi les faits qui apportaient chaque jour au Prince des témoignages de sa popularité, et qui venaient le confirmer dans sa résolution d'attendre l'avenir avec confiance. Je n'en citerai que deux : l'un que le Prince me raconta à Saint-Cloud, l'autre qui me rendit auprès de lui l'intermédiaire de l'affection naïve et touchante d'un ouvrier de la province.

Pendant l'été, le Prince habitait le palais de Saint-Cloud. Il aimait fort le cheval, et il faisait dans la campagne des environs de fréquentes promenades. Un jour, il rentra un peu après son heure ordinaire, et je l'attendais en causant avec les officiers de service. Lorsque je fus appelé, je le trouvai ému et souriant.

« Si quelque Burgrave, dit-il, m'avait accompagné à la promenade, il aurait eu des inquiétudes sur l'avenir. » Puis, il me raconta l'accueil chaleureux que lui fai-

saient d'habitude, pendant ses promenades, les paysans des environs de Saint-Cloud.

« Tout à l'heure, ajouta-t-il, je gravissais un sentier tracé au milieu des vignes. En face de moi descendait un homme qu'au genre de fardeau qu'il portait, j'ai jugé être un rempailleur de chaises. J'écartais déjà un peu mon cheval pour le laisser passer, lorsque cet homme, déposant son fardeau, s'avance vers moi, la chemise ouverte à la poitrine, les bras nus, et d'un ton familier mais sans hauteur, me tutoie et me dit : « Arrête-toi un « instant, et laisse-moi te dire un mot. On dit que là-« bas, à la Chambre, ils ne veulent pas de toi. Eh bien ! « nous en voulons, nous ! Nous savons que tu aimes le « peuple et l'ouvrier. Qu'ils n'oublient pas que c'est nous « qui t'avons nommé, et qu'à ton premier signal, nos « bras et nos poitrines sont à ton service. » Cet homme touchait mon genou de ses poings fermés, et comme mon cheval s'impatientait, il s'est rangé tout aussitôt en me disant : « Compte sur nous ! » Tous ceux que je rencontre dans la campagne se dressent et se découvrent ; et ces bons Burgraves s'abusent bien s'ils s'imaginent qu'ils peuvent lutter contre moi.

On sait que les petits journaux satiriques, rappelant une pièce célèbre de Victor Hugo, intitulée les *Burgraves*, dans laquelle les principaux rôles étaient joués par des vieillards, avaient donné le nom de Burgraves aux vieux parlementaires hostiles au Prince. M. Molé M. Thiers, M. Berryer étaient des Burgraves.

Le second fait que j'ai à raconter montre que, même dans les provinces les plus éloignées, les paysans et les

ouvriers avaient l'âme remplie de la pensée du Prince.

Le 4 octobre 1852, je m'étais rendu à Toulouse, ainsi que deux cent mille personnes des départements environnants pour saluer le Prince, qui poursuivait son voyage dans le Midi, et le 7, après son départ pour Bordeaux, je cédai à la proposition d'aller faire une excursion dans les montagnes de l'Ariège, et de visiter les belles forêts de sapins de Bélesta et de Puyvert. J'étais un jour à dîner, avec l'abbé de Cassagnac, mon frère, chez le bon curé de Bélesta, lorsqu'on vint me dire qu'un ouvrier demandait à me parler. Je le vis après dîner, et voici ce qu'il me dit :

— Monsieur, je suis ouvrier cordonnier, et j'habite Bélesta. J'aime le prince Louis-Napoléon, et j'ai eu la pensée de lui offrir une paire de bottes. J'ai mis près de deux ans à les faire, travaillant le soir, après la tâche régulière due à mon patron. Je les crois curieuses et dignes de lui ; mais j'ai vainement cherché quelqu'un qui consentît à les lui remettre de ma part. Toutes les autorités m'ont refusé. Vous êtes ma dernière ressource. J'ai appris que vous étiez chez M. le curé ; on vous dit accessible et serviable comme M. l'abbé, votre frère ; et tout le monde sait que vous approchez le prince Louis-Napoléon. Je viens donc vous demander si vous ne consentiriez pas à me rendre le service que tous les autres m'ont refusé, et à faire remettre au Prince, de la part d'un pauvre et obscur ouvrier, qui l'aime bien, ces bottes qui ont occupé mes doigts et ma pensée pendant présde deux années.

— Mon ami, répondis-je sans hésiter, allez chercher

vos bottes ; je les emporterai, et je vous promets qu'aussitôt rentré à Paris, je les ferai remettre au Prince, de votre part. Je connais assez sa bonté envers les hommes qui l'aiment, comme vous, pour rester persuadé qu'il vous en fera accuser réception.

Mon homme partit comme une flèche, et revint en dix minutes, portant une petite caisse bien proprette, fermant à cadenas, avec une clef suspendue à une faveur rose. Il déballa avec précaution deux bottes, dont la vue me fit pâlir ; mais le brave ouvrier était trop occupé de son chef-d'œuvre pour faire attention à mon visage.

Les deux bottes, forme à la Souvarow, portaient les principales batailles et les plus illustres maréchaux de l'Empire, avec l'empereur Napoléon à cheval, au milieu ; le tout, visages, costumes, chevaux, canons, rendus à l'aide de cuirs de diverses couleurs, rouges, bleus, jaunes, verts, blancs, finement piqués à petits points sur l'empeigne et sur la tige. Un saltimbanque de foire se serait pâmé d'orgueil et de joie en chaussant ces bottes, dont les semelles elles-mêmes étaient couvertes de légendes. Je commençais à considérer la remise de cette offrande comme une entreprise hasardeuse, et la témérité de ma promesse m'inquiétait déjà. Mais j'avais promis et il n'y avait pas à s'en dédire. Tout à coup, l'idée de mettre M. Mocquard dans l'affaire me traversa l'esprit ; et, avec Mocquard dans son jeu, on pouvait tout risquer.

En effet, arrivé à Paris, et au milieu des émotions causées par les préparations du rétablissement de l'Empire, je racontai à M. Mocquard l'histoire des bottes

Il voulut les voir, et il rit aux larmes du musée napoléonien qu'elles présentaient; mais pour lui, comme pour moi, il se dégageait de ce bariolage une pensée touchante : c'était celle d'un brave et bon ouvrier, employant ses loisirs et ses économies à orner à sa manière une chaussure de parade, comme un moine artiste eût dessiné autrefois le vêtement d'un saint ou le manteau d'une madone.

M. Mocquard eut ordre de l'Empereur de remercier le cordonnier de Bélesta. Il lui écrivit une lettre charmante, et lui envoya, au nom du souverain, une jolie épingle de cravate, montée avec une pierre fine.

Tel fut le Prince pendant deux années et jusqu'au moment de la lutte avec l'Assemblée, lutte qui s'ouvrit avec l'année 1851, pour se clore avec elle; laissant ses amis s'exalter, ses ennemis s'agiter, se montrant également patient aux hommes et aux choses, et ne se départant jamais de cette douceur avec laquelle, en 1848, il avait charmé les commères du faubourg Saint-Antoine, lorsque, venu à Paris incognito, il alla visiter les ruines que le canon du général Cavaignac avait faites dans le faubourg.

C'était le 26 juin, pendant la trêve que le général Cavaignac avait offerte aux insurgés. Les femmes de la grande rue du faubourg, moins exaltées et plus pratiques que leurs frères, leurs maris ou leurs enfants, se hâtaient de démolir les barricades. Pendant qu'elles travaillaient à cette œuvre réparatrice, elles virent s'avancer, calme et marchant lentement à cause des obstacles de diverses natures qui encombraient encore la rue, un

homme appuyé au bras d'un ami, ganté beurre frais et la canne à la main, qui passait en les regardant faire. Choquées à la fois de cette tenue aristocratique et de cette sécurité, les commères l'apostrophèrent vivement : « Dis donc, mirliflore, tu ferais bien mieux, au lieu de te promener avec tant de nonchalance, de nous aider à remettre les pavés en place. — Vous avez raison, la petite mère, répondit le promeneur. Je viens précisément pour tâcher de rétablir l'ordre, et il est bien juste que je vous aide dans votre œuvre de pacification. »

Aussitôt fait que dit, le promeneur s'arrête, ôte ses gants avec méthode, les remet à l'ami avec la canne; prend et soulève un pavé, l'ajuste dans son trou, l'y scelle soigneusement avec quatre poignées de sable; puis, cela fait, remet ses gants, reprend sa canne et s'éloigne en saluant les commères, qui l'applaudissent en éclatant de rire.

L'Empereur aimait à raconter cette historiette, qui peint son caractère. Tel nous allons le retrouver, même au plus fort de la lutte qui va commencer avec la Chambre, et dont le récit doit être précédé de l'état des forces en hommes et en journaux, qu'il avait pour et contre lui.

IX

LA RÉVISION EST LE BUT POURSUIVI PAR NOUS

J'ouvre dans le *Constitutionnel* la campagne de la révision. — Journaux qui la combattent. — La presse de cette époque. — Les partis dont elle est l'organe. — Personnalités éminentes hostiles au Prince. — Victor Hugo et Lamartine. — Ma longue amitié avec le premier. — Lettre à M. Molé, président du conseil, dans laquelle il demande pour moi la croix de la Légion d'honneur. — M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, me la donne. — Lettres amicales de Victor Hugo et de madame Victor Hugo. — Croisade littéraire que j'avais faite pour ses principes littéraires. — La haine qu'il avait alors pour Voltaire. — Il me prie de dire dans un article que *Voltaire est bête*. — Il avait été élevé dans les idées bonapartistes. — Sa maison était un lieu de rencontre pour les impérialistes. — Il fait, à la demande de M. Thiers, la belle ode pour le retour des cendres de l'Empereur. — Arrivé plus tôt à Paris, j'aurais empêché la rupture de Victor Hugo et du Prince. — Plus tard, l'Empereur la regretta.

Le but que les amis du Président poursuivaient, d'accord avec lui, c'était, on s'en souvient, la prorogation de ses pouvoirs ; mais cette prorogation ne pouvait être obtenue que par une révision de la Constitution, dont l'article 45 déclarait le président inéligible à l'expiration de son mandat. *Révision* était donc la devise de notre

drapeau. Cette révision pouvait être régulièrement mise à l'ordre du jour de l'Assemblée et discutée à partir du 28 mai 1851; mais rien n'interdisait à la presse de devancer l'ouverture de la période révisionniste, fixée par la Constitution elle-même, et c'est pour cela que, dès mon arrivée à Paris, j'en avais fait, dans le *Constitutionnel*, le cheval de bataille des adversaires de la République de 1848, à laquelle nous reprochions de s'être établie sans le libre consentement du peuple.

Résolument abordée, la question de la prorogation des pouvoirs, par voie de révision de la Constitution, ne tarda pas à passionner les journaux; et les premiers qui l'abordèrent, pour me combattre, furent le *National*, la *Presse*, l'*Assemblée nationale*, la *Patrie*, l'*Opinion publique*. Ce n'est pas que la presse en général montrât un goût bien vif pour la Constitution ou même pour la République, mais la révision laissait apparaitre visiblement derrière elle la prorogation des pouvoirs du Prince, et les journaux, divisés par groupes de partis, reculaient devant une suppression de l'article 45 qui, en ouvrant la porte à un rétablissement de l'Empire, la fermait aux diverses combinaisons dont ils s'étaient faits les organes.

Les journaux d'alors étaient nombreux, ardents et bien faits. Voulant convaincre, ils discutaient; leurs colonnes se couvraient de longues thèses, toujours étudiées, souvent éloquentes, mais qu'on ne lirait pas aujourd'hui, parce que la presse a changé de caractère et qu'elle est devenue, avant toutes choses, un moyen d'information. Le public veut des nouvelles beaucoup

[redacted]

plus que des doctrines, et l'habile *reporter* a discrédité le grand journaliste.

Ces journaux étaient la voix des partis, et, à l'exception du *Journal des Débats* et de l'*Univers*, qui eurent — l'*Univers* surtout — des moments de patriotique et éloquente impartialité, ils étaient tous placés sous la bannière des groupes parlementaires.

La Montagne et toutes les nuances républicaines, réunissant à l'Assemblée 220 voix, avaient pour organe le *National*, signé par M. Léopold Duras; le *Siècle*, signé par M. Lamarche; et la *Voix du Peuple*, signée par M. Proudhon.

Il est vrai que Proudhon disparut rapidement de la scène politique. Condamné à trois années de prison par la cour d'assises de la Seine, le 29 mars 1849, il se réfugia en Suisse; mais il revint, le 4 juin 1850, se constituer prisonnier à Sainte-Pélagie, où il se maria.

L'extrême droite, qui disposait de 30 voix, était soutenue par l'*Union*, signée par M. Laurentie, mon compatriote.

La droite modérée, comptant 120 voix, avait la *Gazette de France*, signée par M. de Lourdoueix, et l'*Opinion publique*, signée par M. Nettement.

Les fusionnistes, qui avaient 30 voix rangées sous la bannière de M. Molé, s'appuyaient sur l'*Assemblée nationale*, que signait M. Adrien de La Valette.

Le parti orléaniste exclusif et le tiers parti, réunissant chacun 30 voix, avaient pour organe l'*Ordre*, signé par M. Chambolle, et la *Patrie*, signée par M. Forcade.

Enfin le groupe conservateur, marchant avec le courant du suffrage universel, rallié à la politique du Président, et comptant 290 voix, était soutenu par le *Pays*, que signait M. de Bouville ; souvent par l'*Univers*, que signait M. Louis Veuillot ; et toujours par le *Constitutionnel* que signaient M. Véron, avec M. Boilay, M. Cucheval-Clarigny, M. Burat, M. Cauvain et moi.

Dans les eaux du vaisseau à trois-ponts, le *Constitutionnel*, naviguait comme aviso mouche le *Pouvoir*, dirigé et signé par moi, et qui, en la personne de Lamartinière, son gérant, fut traduit, le 18 juillet 1850, devant l'Assemblée nationale, sur la proposition de M. Baze, et condamné à 5,000 francs d'amende, malgré l'éloquente plaidoirie de Chaix d'Est-Ange.

Le général Changarnier, soigneux de ses intérêts, avait eu la précaution de fonder un journal pour lui tout seul. Il se nommait le *Messager de l'Assemblée.* Il passait pour être en très grande partie rédigé par lui-même, et l'on y trouvait la parole un peu courte d'haleine, mais toujours nette, incisive et émue, restée familière au général.

En dehors, ou à côté des journaux, militaient des personnalités considérables, au-dessus desquelles émergeaient, par leur illustration littéraire, Victor Hugo et Lamartine.

J'ai des raisons personnelles de rester persuadé que si, au lieu d'arriver à Paris au mois d'avril 1850, j'y étais arrivé au mois de septembre 1849, Victor Hugo aurait été l'un des plus fidèles et des plus grands ministres de l'Empereur. La rupture de ces deux éminents esprits eut lieu le 20 octobre 1849. Victor Hugo

[redacted]

ne l'avait pas voulue, et l'Empereur la regrotta amèrement.

Une amitié profonde pour Victor Hugo et des relations charmantes entre nos familles ont rempli les vingt meilleures années de ma vie. Lorsque je me mariai, il fut mon témoin; l'acte porte cette signature : « Victor-Marie, vicomte Hugo, membre de l'Académie française, officier de la Légion d'honneur, place Royale, 6. » Je lui dus, ainsi qu'à M. Guizot, mon entrée au *Journal des Débats*, et c'est par lui que je devins, dans la *Presse*, collaborateur de M. de Girardin. Il m'est précieux de conserver ici un souvenir de ces chères années; et, parmi d'autres lettres, j'en choisis spécialement trois, parce qu'elles témoignent de la cordialité de nos rapports.

Celle que je veux transcrire d'abord, parce que, la première en date, elle m'est aussi la plus précieuse, c'est celle, qu'à mon occasion, il adressa au comte Molé, et dans laquelle il lui disait ce qui suit :

« Monsieur le président du conseil,

« Je demande à Votre Excellence la croix de la Légion d'honneur pour M. Adolphe Granier de Cassagnac, publiciste, rédacteur principal du journal *la Presse*. Je demande pour lui cette haute distinction, comme la récompense des services éminents que, depuis quatre ans, il n'a cessé de rendre à la cause de l'ordre. Je ne suis que le colonel, signalant au général en chef un vaillant officier à décorer.

« Ce n'est pas une faveur que je sollicite de la bienveillance personnelle de M. le comte Molé; c'est un acte

[redacted]

de justice que je réclame de l'intelligente initiative de M. le président du conseil.

« Victor Hugo.

« Paris, 3 avril 1838. »

Cette lettre, communiquée par M. le comte Molé à mon compatriote, M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, fut décisive, car, à mon retour de Londres, où j'étais aller passer un mois avec Adolphe Bossange, le plus spirituel feuilletoniste de cette époque, je trouvai mon brevet chez mon concierge.

Voici la seconde :

« Vous savez que le 15 décembre j'attends invariablement à diner mes amis les plus chers. C'est pourquoi je compte sur vous ce jour-là, sans faute.

« Je viens de lire les excellentes et belles pages que vous avez écrites pour Delloye, et j'ai grande impatience de vous serrer la main.

« Votre volume de *Ruy-Blas* vous attend.

« *Ex imo corde.*

« V. H.

« 12 décembre 1839. »

Et comme les années se suivaient et se ressemblaient, la belle et bonne compagne du poète m'écrivit deux ans plus tard :

« Mon cher Monsieur, nous vous attendions mardi. Vous n'êtes pas venu. Victor, qui se faisait une fête, de même que moi, de vous posséder quelques instants, veut

un dédommagement. Il compte sur vous dimanche prochain, à sept heures. Ne lui faites donc pas un second désappointement, cher Monsieur.

« Veuillez agréer l'expression de mes sentiments affectueux.

« Adèle Hugo.

« Ce 18 avril 1840. »

Je pris donc place, tout des premiers, avec Théophile Gautier, avec Gérard de Nerval, avec Édouard Ourliac, dans l'ardent apostolat qui propageait la doctrine et défendait l'œuvre du maître ; je m'associai aux énergiques manifestations qui accompagnèrent les premières représentations du *Roi s'amuse*, de *Lucrèce Borgia*, de *Marie Tudor*, de *Ruy-Blas* et d'*Angelo ;* et, sans avoir jamais commis, Dieu merci, le blasphème qu'on m'attribua, d'avoir traité Racine de *polisson*, je fus, dans la campagne ouverte par Théophile Gautier, l'apôtre le plus militant de la doctrine nouvelle ; et, si ce n'était pas manquer de respect aux choses saintes, je dirais que, dans la propagande romantique, Théophile Gautier porta la clé de saint Pierre, et moi l'épée de saint Paul.

De tous les amis littéraires de Victor Hugo, je fus le seul mêlé aux questions politiques, et en communication d'idées avec lui sur ce sujet. Il était libéral, mais sincèrement religieux et profondément monarchique. Voltaire était sa bête noire.

Victor Hugo me pardonnera de révéler à ce propos une fantaisie qui l'obsédait. J'écrivais dans la *Revue de Paris* un article de critique hebdomadaire. « Mon cher,

me disait-il souvent, je ne serai content que lorsque vous aurez dit, dans un article, que *Voltaire est bête.* » Je ne me sentis pas assez d'autorité pour prendre la responsabilité de ce jugement.

Conduit en Espagne, à l'âge de six ans, par le général son père, attaché au roi Joseph, il avait joué, au collège des Nobles, avec les enfants de la Grandesse, et il s'honorait de relations entretenues avec le monarque déchu, vivant aux États-Unis, sous le nom de comte de Survilliers. La maison de Victor Hugo était, sinon un point de ralliement, du moins un lieu de rencontre pour les anciens impérialistes. J'y ai vu le prince Joachim Murat, fils du roi de Naples, et j'y ai connu madame Hamelin, amie de l'impératrice Joséphine et de la reine Hortense.

C'est donc à un esprit rempli des souvenirs de l'Empire que M. Thiers s'adressait en 1840, lorsque, étant ministre de l'intérieur, il demanda à Victor Hugo, pour inaugurer le retour des cendres de l'Empereur, l'ode admirable où le poète s'écrie :

Sire, vous rentrerez dans votre capitale
Sans tocsin, sans combat, sans lutte et sans fureur,
Traîné par huit chevaux sous l'arche triomphale,
    En habit d'empereur.

Les poètes divins, élite agenouillée,
Vous proclameront grand, vénérable, immortel,
Et de votre mémoire, injustement souillée,
    Redoreront l'autel.

On le voit, nul n'était mieux préparé que Victor Hugo à accueillir la rentrée en France et à soutenir le pouvoir

du prince Louis-Napoléon, nommé président de la République. Aussi des rapports de bienveillance et de confiance mutuelles s'établirent-ils rapidement entre le Prince et le poète.

Lors de la formation du cabinet du 30 décembre 1848, présidé par M. Odilon Barrot, il fut question de Victor Hugo pour un portefeuille. Il refusa alors l'ambassade de Naples ; on lui offrit celle de Madrid, qu'il eût probablement acceptée, sans la résistance de quelques amis ; mais il resta candidat du Prince pour un ministère ultérieur.

Vint la fatale rupture du 20 octobre 1849.

Que s'était-il passé ? Le 20 octobre, une discussion importante eut lieu à l'Assemblée, au sujet d'une déclaration du pape Pie IX, dite *motu-proprio*, et réglant les conditions du rétablissement de son autorité souveraine à Rome. Le Prince, par l'organe de ses ministres, prit une attitude modératrice dans le débat ; mais Victor Hugo, sur le concours duquel il avait compté, déconcerta ses plans en prenant une attitude hostile. A leur première rencontre, le Prince ne fut pas maître d'un mécontentement trop vif, et le poète d'un dépit trop marqué.

Faute d'intermédiaire, la séparation s'accentua, et huit mois après, lorsque mes rapports avec le Prince commencèrent, il était trop tard pour intervenir.

Beaucoup plus tard, sous l'Empire, j'étais un jour dans le cabinet de l'Empereur, à Saint-Cloud, écoutant quelques instructions qu'il me donnait. Comme il fouillait dans quelques papiers, le hasard mit dans sa main une belle et [illegible]orable circulaire de Victor Hugo, adressée aux élec-

[redacted]

teurs de Paris, en 1848, et dans laquelle, devinant les desseins des démagogues, il prédisait qu'un jour ils renverseraient la colonne, pour en faire des gros sous. L'Empereur, tenant le papier, demeura un instant rêveur, avec un sourire triste. « Connaissez-vous cela, me dit-il, en me tendant l'imprimé ? N'est-ce pas que c'est beau et fier? Eh bien ! j'ai à me reprocher et à regretter une grande faute. Victor Hugo se montrait affectueux pour ma personne et rallié à ma cause. Un jour, j'ai été trop exigeant, et je l'ai blessé. Un homme de sa valeur eùt été une force pour mon gouvernement et eût jeté de l'éclat sur mon règne. Victor Hugo et le général Changarnier, deux grandes forces, deux grandes personnalités, dont la fatalité m'a séparé ! » et l'Empereur, reprenant le papier, le replaça dans son secrétaire.

L'état de mes relations personnelles avec Victor Hugo fait supposer que, placés par les événements dans deux camps contraires, nous dûmes avoir une explication politique. Elle fut longue, affectueuse, intime, pleine de supplications de ma part. Je voulais le ramener. Il était trop froidement aigri, et ses relations avec la Montagne étaient devenues trop publiques. Cependant, si j'avais eu, à cette époque — nous approchions du coup d'État — la confidence que je reçus plus tard à Saint-Cloud, je reste encore persuadé que j'aurais changé, en ce qui le touche, le cours des événements. On peut ne pas revenir d'une haine justifiée; mais un homme comme lui revient d'un malentendu.

Le 2 décembre, Victor Hugo trouva un asile chez H... d'Es..... son ami intime et le mien. Il y était en

sûreté. Il changea néanmoins de retraite, sur une fausse alerte, jusqu'au jour où, sans se cacher du gouvernement, M. Victor Foucher, son beau-frère, lui ménagea les moyens de se retirer en Belgique.

Les gros événements de 1848 avaient détruit l'action conciliatrice que j'aurais pu exercer sur Lamartine, contre lequel le Prince n'avait conservé aucun mauvais sentiment, ainsi qu'il le prouva dans la suite.

X

AVERSION DE LAMARTINE POUR LES BONAPARTE

J'avais connu Lamartine chez madame de Girardin. — Petite correspondance avec cette femme célèbre. — Lecture de la tragédie de *Judith*. — J'y rencontre Lamartine, il m'invite à dîner. — Il aspire à être nommé président de la Chambre des députés. — Notre conversation à ce sujet. — M. Guizot et M. Duchâtel lui sont favorables. — Difficultés qui conseillent un ajournement. — Il refuse et accepte la lutte. — Lettre qu'il m'écrit en se rendant à la Chambre. — Il est battu, et se jette dans l'opposition. — Conséquence fatale de son échec. — Après la chute de la République, il dirige le journal *le Pays*, fondé par M. de Bouville. — M. de la Guéronnière est son collaborateur. — Guerre courtoise qu'il fait au *Constitutionnel*. — Dès sa jeunesse, il s'était déclaré contre l'Empereur Napoléon. — La signature est imposée aux journaux par la loi Tinguy. — M. Véron signe le premier dans le *Constitutionnel*.

J'avais connu Lamartine chez madame de Girardin. J'ai tracé, dans *le Secret du Chevalier de Médrane*, une esquisse rapide de la personne et du salon de cette femme distinguée, aussi sympathique par l'esprit que par la beauté. En femmes, comme en hommes, elle recevait l'élite. J'ai dîné chez elle avec M. Guizot, et j'y ai passé la soirée avec madame Récamier. Je lui lisais mes feuilletons de la *Presse*, avant de les porter à l'imprimeri

et un soir que j'achevais la lecture de quelques pages sur les héroïnes de Racine, sa femme de chambre vint annoncer une visite. Par discrétion, je me levais pour sortir, mais madame de Girardin, passant rapidement devant moi pour aller au-devant de la visiteuse, me dit à voix basse : « Restez donc, c'est madame Récamier. »

J'ai fait le portrait de cette femme célèbre. Il est exact. Mais ce que j'oserais à peine tenter c'est une esquisse de son esprit, composé par moitié de douceur et de courtoisie. J'ai honte de dire que, ce soir-là, je parlai presque tout le temps ; mais j'ai hâte de m'excuser, en ajoutant que je ne m'en aperçus pas, tant elle mit d'adresse à m'attirer sur le terrain des choses qu'elle supposait m'être familières. En se levant, elle me fit l'honneur de m'inviter à aller la voir à l'Abbaye-au-Bois.

Puisque je suis sur ce sujet, je ne tairai pas le sentiment d'orgueil que me laissa cette causerie. Lorsque madame de Girardin, qui avait reconduit madame Récamier jusqu'à l'escalier, rentra dans le salon, elle vint à moi en s'écriant : « Vous allez être bien fier ! madame Récamier m'a chargée de vous dire que vous êtes, depuis vingt ans, le premier qui l'aura retenue et fait se coucher après onze heures. » C'était une flèche d'or que l'Égérie de Châteaubriand me lançait au cœur en partant.

Je dus à madame de Girardin bien des causeries et bien des relations charmantes. Elle était moins épigrammatique que sa mère, madame Sophie Gay, et peut-être moins brillante que sa sœur, madame la comtesse O'Donnel ; mais son esprit avait plus d'élévation et de

masculinité. Aucune autre femme ne savait être plus gaie dans ses joies, et plus émue dans ses peines. La voir, l'écouter et subir son empire, c'était tout un. J'avais pour elle une respectueuse et solide amitié. Et cependant nous fûmes brouillés pendant trois jours. C'était en avril 1840; le dernier ministère de M. Thiers venait de se former, avec M. de Rémusat à l'intérieur, et M. Guizot à l'ambassade de Londres. Je ne voulais pas soutenir ce ministère, à cause de M. Thiers dont je ne partageais pas les idées, et je ne voulais pas l'attaquer, à cause de M. Guizot et de M. de Rémusat, dont j'aimais les personnes. Je résolus de rester neutre et de renoncer à la collaboration politique et journalière de la *Presse*. Madame de Girardin se montra profondément blessée de ma retraite, et, pendant trois jours, elle répondit à peine à mon salut. Cependant, sur un billet de moi, où je lui rappelais que, pendant quatre années, elle avait été pour moi *bienveillante* et *polie*, elle m'écrivit la lettre suivante :

« Vous vous trompez, Monsieur, je n'étais pas pour vous, depuis quatre ans, *bienveillante* et *polie;* j'étais affectueuse et confiante, et vous devez pardonner à ce qu'on témoigne de ressentiment et de chagrin en perdant un ami tel que vous.

« Mais cette impression violente sera passagère : bientôt j'oublierai vos torts, et je ne choisirai dans mes souvenirs que ceux qui vous seront favorables. Je dirai : ce n'est pas le cœur, le caractère que je croyais; mais c'est encore un des meilleurs que je connaisse, et je me résignerai à n'être plus pour vous que bienveillante et polie.

« En attendant, venez subir avec courage les tristes épreuves de ce changement, et ne vous plaignez point d'une froideur qui est un reste d'amitié.

« D.-G. DE GIRARDIN.

« Jeudi, 8 avril. »

Mon empressement commença le rapatriage, et le temps l'acheva. M. de Girardin eut même la bonté d'y concourir, et il me l'annonça par ce billet :

« Je vous envoie une lettre que Lamartine m'a chargé de vous remettre.

« Ma femme vous a répondu hier. Elle n'approuve pas vos nouveaux arrangements ; mais le moment d'humeur qu'elle en a souffert ne peut que vous flatter. Je lui ai fait comprendre les motifs qui avaient dû vous les faire contracter, et ceux que j'avais moi-même d'y adhérer.

« Si, ce mois-ci, vous avez peu à faire, ce serait le cas de faire la *Reine des prairies*.

« Quand vous reverrai-je ?

« G. »

J'écrivis en effet mon petit roman, qui parut immédiatement dans la *Presse*, et les relations affectueuses reprirent leur cours. L'année d'après, à l'occasion de mon mariage, madame de Girardin, qui venait de perdre sa sœur, la belle et spirituelle comtesse O'Donnel, m'écrivit sur du papier entièrement blanc, ces mots affectueux :

« Je n'ai pas voulu attrister votre bonheur par du ier en deuil, mais me voici pour quelques heures

à Paris. Si vous êtes libre, venez me voir un moment. J'ai à vous remercier d'une lettre bien touchante que vous m'avez écrite, et à vous répéter encore tous mes vœux pour vous et pour elle.

« Mille affectueux souvenirs.

« Je dois repartir à trois heures.

« D.-G. DE GIRARDIN. »

Le lecteur m'excusera, j'en suis certain, de m'attarder encore un peu sur cette sympathique mémoire ; et voici un petit rendez-vous littéraire qu'elle me donnait, en 1842, et où, avec quelques raffinés de la littérature, je rencontrai Lamartine :

« Vous m'avez promis votre voyage en Amérique, vous ne me l'avez pas donné. Vous ne venez plus me voir, c'est très mal.

« Je lirai, demain lundi soir, *Judith* à quelques amis. Voulez-vous l'entendre ? C'est une réunion presque mystérieuse.

« Mille affectueux souvenirs.

« D.-G. DE GIRARDIN. »

Lamartine était à la lecture de *Judith*. C'était une nature ouverte, élevée, sympathique, avide de gloire, mais capable d'en prendre un peu partout, et sans trop examiner la qualité. Madame de Girardin nous avait rapprochés ; il me témoigna le désir d'avoir un entretien politique, et j'acceptai à dîner chez lui pour un des jours suivants.

[redacted]

Il est rare que les hommes politiques n'aient pas une crise à traverser en leur vie. Lamartine entrait dans la sienne. Il s'était rallié, depuis plus d'un an, à la majorité conduite par M. Guizot, et il ambitionnait l'honneur fructueux, mérité d'ailleurs, d'être porté aux fonctions de président de la Chambre des députés, qui donnaient le logement dans le palais et quatre-vingt mille francs de traitement. Les députés, bourgeois et prosaïques pour la plupart, trouvaient les discours de Lamartine trop poétiques, mais M. Guizot appréciait la beauté de son talent et l'éclat de sa renommée, et il souhaitait sincèrement l'attacher à sa politique, en l'associant, par la présidence, aux actes de la majorité.

C'est précisément de ce projet qu'il désirait m'entretenir, me sachant affectueux pour sa personne, et en situation de le servir auprès de M. Guizot et de M. Duchâtel. La franchise de ses aveux me navra. « Je meurs de faim, me dit-il en propres termes. On me laisse entrevoir l'ambassade de Vienne; mais on me nuit dans l'esprit du roi, que je respecte quoi qu'on lui dise, et qui a eu des bontés pour les miens. Je ne compte donc pas sur Vienne. Je crois valoir Sauzet, pour présider la Chambre; je pense avoir gagné mes éperons, et je vais me porter résolument candidat, à la réunion prochaine du Parlement. Nous verrons bien si la majorité me repoussera. »

J'assurai Lamartine, comme j'étais en situation de le faire, des dispositions équitablement bienveillantes de M. Guizot et de M. Duchâtel, qui, dans l'intérêt du gouvernement et de la Chambre, le mettaient fort au-dessus de M. Sauzet; mais j'essayai de lui faire toucher du doigt

les difficultés, qui étaient d'ordre inférieur, mais quoique réelles. M. Sauzet n'avait alors que trois années consécutives de présidence, et il était d'étiquette acceptée d'en accorder quatre. Il fallait donc faire accepter cette infraction aux usages parlementaires à une majorité déjà froide pour Lamartine ; il fallait gagner le roi. Tout cela voulait des ménagements et du temps. Lamartine se cabra contre cet ajournement, et son ambition, d'ailleurs aussi honorable que justifiée, devint un sujet de discussion dans la presse. L'opposition lui fit des avances, ce qui le compromit aux yeux de la majorité.

Au nom de ma respectueuse sympathie, j'exprimai, dans le *Globe*, pour la candidature de Lamartine, l'opinion favorable que nous en avions tous ; mais en même temps, je signalai le péril qu'elle courait si elle se présentait sans l'appui concerté et résolu de la majorité, laquelle ne pouvait pas le donner à cette heure.

Je ne fus pas écouté, et Lamartine m'écrivit, en partant pour la Chambre, la lettre suivante :

« Je viens de lire le *Globe;* il est impossible qu'un homme qui voit avec cette lucidité, qui exprime avec cette netteté les idées les plus complexes, et qui écrit avec cette bienveillance, ne soit pas un jour un puissant *remueur* d'hommes et de choses, et ne travaille pas avec nous.

« Je ne veux vous dire que cela, car je n'accepte pas l'argumentation contre le sens de ma candidature. Je la vois autrement, et c'est pour cela que je l'affronte.

« Tout à vous,

« LAMARTINE. »

[redacted]

Mes craintes se réalisèrent : Lamartine fut battu, et, dès ce jour, il passa à l'opposition. Il est indubitable qu'il eût été nommé avec l'appui du ministère, à la session de 1844, et qu'il eût tenu le siège le 24 février 1848. Que d'événements, qui se sont réalisés depuis, seraient restés dans les futurs contingents ! Lamartine présidant la majorité conservatrice du 24 février, forte de près de cent voix, aurait défendu la Chambre contre une émeute mal organisée. Dans tous les cas Lamartine, président, ne serait pas allé à l'Hôtel-de-Ville. M. de Morny m'a dit cent fois : « Si j'avais présidé le 24 février, Louis-Philippe serait mort aux Tuileries. »

La défection de Lamartine attiédit nos relations ; son adhésion à la République les fit cesser.

L'élection du prince Louis-Napoléon exaspéra, dans l'esprit de Lamartine, une prévention de sa jeunesse contre les Bonaparte. Il avait le faible de M. Guizot ; les Napoléon le gênaient. Lorsque M. Mirès eut acheté le journal *le Pays*, de M. de Bouville, qui l'avait fondé, Lamartine en prit la direction, avec M. Arthur de la Guéronnière, qui depuis... mais alors il était un adversaire passionné et éloquent du président de la République. Sincère dans son opinion, M. de la Guéronnière protesta, le 3 décembre, en tête du *Pays*, contre le coup d'État de la veille, et donna même la démission de son frère, qui était excellent sous-préfet. Éclairés par leur bon sens et par celui de la France, les deux frères ne tardèrent pas à retirer, l'un sa démission, l'autre sa pro-

testation ; et ils furent l'un et l'autre d'importants et de fidèles serviteurs de l'Empire.

En 1850 et en 1851, Lamartine et M. de La Guéronnière, cantonnés dans le *Pays*, faisaient la plus rude guerre possible à la politique du Prince.

Les partisans du prince avaient donc une tâche difficile à remplir. Leur but était d'obtenir la prorogation de ses pouvoirs, après avoir obtenu la révision de la Constitution, dont l'article 45 interdisait sa réélection. Ils avaient ainsi contre eux la majorité de l'Assemblée, le texte de la Constitution, les partis politiques rivaux, et enfin les journaux, organes très ardents de cette rivalité.

Nous autres, défenseurs des principes et des garanties sociales que représentait le neveu de l'Empereur, nous avions pour appui l'opinion publique ; mais, pour agir sur cette opinion, pour la fortifier et la diriger, nous n'avions que le *Constitutionnel*, organe, il est vrai, le plus répandu de la presse, et dont Lamartine définissait ainsi l'esprit et le rôle, dans un article publié par le *Pays*, le 27 avril 1851 : « Le *Constitutionnel* est le *Journal des Débats* d'autrefois, mis au diapason d'un nouveau public et d'un nouveau temps. C'est un clan d'hommes d'esprit, campé dans la rue de Rivoli, et regardant passer la révolution avec une lorgnette d'opéra. »

Ce clan de journalistes, auquel Lamartine attribuait quelque esprit, avait surtout ce qui fait la force de la presse, une doctrine nette, persistante et résolue. Ils savaient ce qu'ils voulaient, ils le disaient clairement, tous les jours et avec une énergie que rien ne pouvait

attiédir. Ils ne se faisaient aucune illusion sur le sort que leur eût assuré la victoire de leurs adversaires ; mais ils savaient que mollir devant le danger, c'est le rendre plus certain et plus redoutable. M. Véron lui-même payait d'exemple. Lamartine venait de l'appeler le Saint-Évremond de la bourgeoisie. Sans doute, il n'eût peut-être pas figuré, l'épée à la main, à Rocroi, comme l'ami de la duchesse de Mazarin ; mais il n'hésitait pas à remplir les devoirs et à accepter les périls de la situation que nous avions prise, devoirs et périls qui étaient sérieux à cette époque.

Deux membres de la droite, MM. de Tinguy et de Laboulie, avaient obtenu, le 16 juillet, le vote d'une loi qui obligeait les journalistes à signer leurs articles, mais cette loi ne devenait exécutoire que le 23 septembre 1851. Les parlementaires avaient espéré affaiblir l'autorité morale de la presse, en substituant l'autorité personnelle d'un écrivain à l'autorité collective d'un journal. Ils se trompèrent. La presse devint une tribune désormais ouverte aux hommes de talent, qui l'acceptèrent avec joie, et le journalisme s'améliora et s'éleva par la responsabilité du grand jour que la loi lui imposait. La signature ne pouvait pas rendre les écrivains médiocres pires ; elle rendit les bons meilleurs. C'est de la loi du 16 juillet que date la réputation des grands journalistes ; le public fut charmé de les connaître, après les avoir goûtés.

M. Véron accepta gaiement l'obligation de la signature : il l'inaugura le 23 septembre, et il la plaça suc[...]vement au bas d'un grand nombre d'articles, mar-

qués au coin d'une bonhomie narquoise, et que de bons journalistes n'auraient pas désavoués. Son principal objectif fut M. Thiers; soit qu'il lui gardât rancune des cent mille francs qu'il venait de lui rembourser, soit qu'il eût gardé un souvenir aigri de sa longue dictature sur le *Constitutionnel*, il montra dans sa polémique une passion à laquelle il parvint à m'associer. J'envoyai donc aussi quelquefois mon trait barbelé parmi les gros carreaux du docteur. La galerie riait, et probablement M. Thiers aussi. Enfin, la caricature intervint; le docteur Louis Véron était représenté en costume de salle de dissection; M. Thiers, inanimé, mais avec ses lunettes, était couché sur une table de marbre. J'étais debout, à côté, tenant respectueusement la trousse du docteur, comme un élève de Roux ou de Nélaton; M. Véron, armé d'une pince et d'un bistouri, cherchait dans le grand sympathique de M. Thiers les filets nerveux conducteurs de sa politique.

XI

COMMENT M. VÉRON DIRIGE LE CONSTITUTIONNEL

Ses égards pour ses collaborateurs. — Comment il fait travailler Sainte-Beuve. — Il me fait lire mes articles après-dîner. — Pourquoi? — Mon succès après la lecture de mon article sur les *Deux Dictatures*. — Comment je venais à bout des résistances de M. Véron.

Je n'ai jamais connu un directeur de journal possédant, au même degré que M. Véron, l'art de stimuler et de faire travailler ses collaborateurs. Plein de tact et de mesure, il excellait à saisir le côté faible d'un article et à faire valoir ses parties saillantes. Ses critiques ne blessaient pas, et ses éloges persuadaient. J'ai été témoin de l'habileté avec laquelle il a ainsi dirigé les premiers *Lundis* de Sainte-Beuve, de beaucoup les meilleurs. Comme il savait commander discrètement, sous forme de conseil, il avait obtenu de Sainte-Beuve qu'il vînt lui proposer le sujet de son article. Le sujet adopté, on en causait. L'écrivain, qui se sentait devant un juge bienveillant, déférait sans peine à des opinions qui profitaient au goût, sans blesser sa dignité. M. Véron était is et imposa pour règle que chaque article contînt un

sujet tout entier. Il n'aimait pas les suites. Il avait raison. Il ne demandait pas de faire court, car les articles de Sainte-Beuve ont jusqu'à cinq colonnes, mais il demandait de faire complet. L'article fait, Sainte-Beuve venait le lire le vendredi matin. C'était solennel ; la porte du docteur était close pour tous, et, l'article lu, on en parlait encore en déjeunant. Quand Sainte-Beuve, après la vente du *Constitutionnel* à la Société des journaux réunis et la retraite de M. Véron, travailla seul et sans contrôle, il se relâcha et poussa à la *copie*. Il bavarda sans fin, après avoir causé avec mesure.

M. Véron n'avait pas deux systèmes de direction ; il travaillait avec ses rédacteurs politiques comme avec Sainte-Beuve. Nous nous réunissions tous les matins chez lui, à dix heures. Là, nous arrêtions la composition du journal ; et puis chacun rentrait chez lui faire sa besogne. Nous travaillions avec ardeur, même avec passion, et par conséquent avec plaisir. Quand c'était mon tour de donner, pour quelque question importante, je revenais, à quatre heures, lire mon article.

Un jour, M. Véron trouva qu'il avait été quelquefois abusé sur la valeur de mon travail par ma manière de le lire. Il exigea que je lusse désormais à table, à la fin du dîner, devant tous les convives. Il prétendait qu'un article médiocre, de quelque façon qu'on le lût, ne pouvait jamais passer pour bon après dîner, et tromper des auditeurs dont les sens étaient déjà émoussés par le vin de Champagne et les truffes, et qui étaient épuisés par la conversation. Tout article ayant résisté à une pareille épreuve lui paraissait devoir être nécessairement bon

Telle fut celle à laquelle il me soumit le 23 novembre 1851, au sujet d'un article dans lequel nous jouions notre va-tout.

On touchait au coup d'État. Les résolutions les plus extrêmes étaient presque publiquement discutées, aussi bien contre le Président que contre l'Assemblée. J'avais fait un article dans lequel je dénonçais, avec la dernière énergie, un projet de dictature rouge avec le général Cavaignac, succédant à un projet de dictature blanche avec le général Changarnier. Nous courions la chance, qui se réalisa, d'amener un orage au sein de l'Assemblée, et nous bravions l'amende et la prison. L'article voulait donc être regardé de très près. Il y avait à dîner un sujet des chœurs de l'Opéra, qui était l'Antigone de l'aimable et charmant Auber, avec lequel la belle était venue. La vérité m'oblige à dire que j'eus les honneurs du *bis*, quoique l'article fût très long, et que j'enlevai le suffrage unanime de ce redoutable aréopage. En nous levant, M. Véron me dit : « Votre article est excellent. Pendant la lecture, j'en suivais l'effet sur la figure de D... Cette fille est spirituelle comme une oie. Eh bien ! mon cher, vous l'avez enlevée. Je ne sais rien de plus fort. »

Pour en finir avec la fermeté de M. Véron dans les partis une fois pris, je dois ajouter que tous les rédacteurs du *Constitutionnel*, auxquels il demanda, en arrivant au bureau, ce qu'ils pensaient de l'article, lui dirent : « Si vous voulez faire beaucoup de prison et payer beaucoup d'amende, vous n'avez qu'à le publier. » M. Véron répondit : « Je payerai l'amende et je ferai la prison, mais l'article passera. » Le fait est que, sans un discours

de Berryer, qui détourna l'orage, nous aurions eu l'honneur d'être appelés devant l'auguste aréopage, qui nous aurait bel et bien condamnés. Il est vrai que la prison n'eût pas été longue ; le coup d'État eut lieu huit jours après.

Voilà comment se faisait le *Constitutionnel*. J'allais fréquemment à l'Élysée, et le Prince était, au fond, l'âme de nos résolutions. Je viens de dire que M. Véron était ferme dans un parti, une fois qu'il l'avait pris ; mais il se présentait des cas où il n'était pas facile de l'entraîner. Depuis qu'il avait payé cent mille francs le plaisir d'être délivré du joug de M. Thiers, il tenait plus que jamais à être maître chez lui. Je recourais dans ces cas à une petite manœuvre, qu'il ne soupçonna jamais. Il n'aimait pas tout le monde à l'Élysée. M. de Persigny ne lui était pas sympathique, et un jour, dans le *Constitutionnel*, et dans un article signé, il l'appela *un sous-officier de fortune;* mais il avait un goût très vif pour M. Mocquard, et pour M. le colonel Fleury une considération toute spéciale.

Lorsque M. Véron me résistait un peu, je m'arrêtais au premier mot; mais j'allais trouver le Prince, et, après lui avoir exposé le cas, je lui disais : « Monseigneur, envoyez-lui Mocquard ». Quand la résistance était grave, et que M. Mocquard ne l'avait pas entièrement vaincue, je retournais à l'Élysée, et je disais au Prince : « Monseigneur, envoyez-lui Fleury ». L'assaut du spirituel et élégant colonel n'était jamais repoussé.

XII

L'EMPEREUR JOURNALISTE

Portrait de l'Empereur comme penseur. — Il contenait l'étoffe d'un grand journaliste. — Qualités nécessaires à la profession. — Comment il conçoit la presse de lutte, et la cause du succès du *Figaro*. — Conseils qu'en 1872 il m'écrivit de Londres. — L'Empereur voulait avoir une presse inspirée par lui, en dehors de l'action de ses ministres. — Quel but il poursuivait en agissant ainsi. — Il laissait ses ministres libres dans leurs actions. — Cas où ils désavouent les articles secrètement inspirés ou acceptés par lui. — M. Rouher désavoue le *Pouvoir*. — M. de Thorigny désavoue le *Constitutionnel*. — Action directe et personnelle de l'Empereur dans le gouvernement. — Négociation secrète avec l'Angleterre par l'intermédiaire de Cobden. — Travaux que je fais sur la demande de l'Empereur. — Il me remet des notes, que je lui rends ensuite. — Articles qu'il me fait faire pour l'*Etendard*, à l'insu de M. Vitu, son rédacteur en chef. — M. Mocquard ou M. Conti étaient seuls dans sa confidence. — L'Empereur me fait lire mon travail. — Succès de lecture à l'Elysée. — L'Empereur réfléchit beaucoup. — Lettre de M. Mocquard demandant un article que l'Empereur veut relire. — Lettre de l'Empereur qui m'ordonne des changements à une brochure sur Sedan, et les attend de mon esprit de discipline et de dévoument.

Puisque le prince Louis-Napoléon faisait un usage à la fois si habile et si profitable de la presse, il peut être intéressant pour le public de savoir ce qu'il pensait du journalisme et comment il le dirigeait.

Pour bien expliquer l'Empereur comme journaliste, il est nécessaire de le faire connaître comme penseur. J'ai déjà donné, dans un chapitre précédent, l'idée générale que m'avait laissée de lui une première impression; je veux la compléter par un portrait plus étudié, tracé par moi pendant les premières années de l'Empire.

« Sa parole était calme, pleine et sans aucun mélange d'accent étranger. Sa phrase se développait avec facilité, mais lentement et à demi-voix, plus familière que théâtrale, habituellement courte et toujours claire. Soit qu'il parlât, soit qu'il écoutât, on sentait en lui une nature recueillie et méditative, dont le ressort pouvait se détendre avec d'autant plus de puissance que sa force était économisée par l'habitude et par le goût du repos. C'était une activité immense mais captive, tenue au fourreau comme une épée, jusqu'au moment du combat.

« Facilement accessible aux personnes, le Prince se montrait indulgent aux systèmes. On ne le trouvait ni indifférent à écouter les idées d'autrui ni empressé à produire les siennes. Son âme avait le calme que donnent les convictions arrêtées et les résolutions prises. Il accueillait simplement les hommes simples qui venaient à lui sans prétention et sans condition, et il dédaignait de faire ce prosélytisme patelin et verbeux, aux conquêtes aussi douteuses que nombreuses, qui arrivent avec la première faveur, et qui partent avec le premier mécompte.

« Ouvert de ses principes, de ses épreuves, de ses espérances, pour ceux dont cette confiance honorait et récompensait la loyauté, il savait rester impénétrable,

naturellement et sans mystère, pour ceux avec lesquels l'épanchement eût été dangereux et inutile. Son esprit, comme la sentinelle, ne livrait passage qu'à ceux qui apportaient le mot d'ordre. Il ne se révéla complètement ni à M. Thiers, ni à M. Berryer, ni à tous ces chefs des anciens partis, qui venaient moins pour le consulter que pour l'asservir.

« Dans sa vie privée, le Prince était d'un naturel bienveillant, et, comme toutes les personnes laborieuses, d'une sobriété exemplaire. Cette vie seule pouvait donner à son esprit la force de composer tant d'ouvrages, à son âme la volonté de traverser tant d'épreuves, à son caractère ce goût et cette aisance du travail qui étonnait tant d'hommes d'État ; à son corps, cette adresse et cette vigueur qui ont fait de lui l'un des plus solides et des plus beaux cavaliers de l'Europe.

« Le Prince était religieux comme ceux qui le sont réellement, c'est-à-dire sans affectation extérieure et pour l'acquit de sa propre conscience. Pendant que les socialistes et les démagogues se déchainaient le plus violemment contre le christianisme, il assistait régulièrement aux offices, devant un modeste autel dressé au palais de l'Élysée, sans autres témoins de ce devoir accompli que son chapelain et sa maison.

« La force et la popularité du Prince semblaient fondées sur l'empire des contrastes. La nature l'avait préparé à son rôle, en le douant des qualités opposées à nos défauts. Nous parlons beaucoup, il parlait peu ; nous écoutons à peine, il écoutait avec attention ; nous réfléchissons rarement, il méditait sans cesse ; nous nous

emportons contre les hommes et contre les choses, il se montrait doux aux personnes et aux événements. Un tel caractère n'était au-dessous ni de la grandeur, ni des périls de la situation, car il joignait au coup d'œil qui mesure les obstacles, le courage qui les affronte et la patience qui les use. »

Un tel homme contenait évidemment tous les éléments d'un grand journaliste.

En matière de presse, il y a une vérité fondamentale qu'il ne faut pas oublier. Pour devenir un grand journaliste, il est nécessaire de réunir deux qualités préalables : il faut de l'instruction et du style. Dans les temps troublés et passionnés, on voit des journalistes en possession d'un tempérament de tribun, et produisant de grands effets par la véhémence ou l'originalité de leurs allures. Tels furent Camille Desmoulins sous la Convention ; Bertin d'Antilly sous le Directoire ; de Martinville sous la Restauration ; Carrel sous le gouvernement de Juillet ; mais dans les temps calmes, les esprits se défendent davantage, et il faut, pour les entrainer, des écrivains bien pénétrés des questions débattues, qui pensent juste et qui écrivent bien.

Personne n'eût été mieux préparé que le prince Louis-Napoléon à devenir un grand journaliste, car bien peu étaient aussi instruits, et nul n'écrivait mieux que lui. M. Gambetta, m'abordant un jour dans la salle des Conférences du Corps législatif, me dit : « Vous avez eu cent occasions de bien étudier et de connaitre l'Empereur. Quel homme est-ce ? — Au point de vue intellectuel ? — Précisément. — C'est l'un des plus grands

esprits et le plus grand lettré de ce temps. » — Ma réponse parut frapper beaucoup mon interlocuteur. Elle était parfaitement sincère. Je connais les œuvres des écrivains les plus notables de notre époque, et aucun n'a dépassé l'élévation de pensée ou les qualités magistrales de son style. Son trône a distrait de ses livres; mais ceux qui les ont lus savent que jamais ni la France ni les autres pays ne possédèrent un souverain préparé à régner par une plus haute culture intellectuelle.

Voilà pourquoi il avait une idée si juste de l'action de la presse sur la société moderne, et pourquoi il cherchait à diriger cette action avec tant de sollicitude.

D'abord, et même en ce qui touche les procédés matériels et techniques de la presse, l'Empereur avait l'instinct du journalisme bien compris et bien fait. Sans être opposé à la grande discussion, prise de haut et vigoureusement menée, il était d'une manière générale pour les articles courts, faits, comme on dit, à l'emporte-pièce. Lorsque, en 1867, on eut décidé la fondation de l'*Étendard*, il résolut d'en confier la rédaction en chef à M. Vitu, qui avait travaillé avec moi au *Pays*, et au sujet duquel il voulut bien m'entretenir. Il le fit appeler et, l'abordant à brûle-pourpoint, il lui dit : « A quoi attribuez-vous le succès du *Figaro ?* » Pris au dépourvu, M. Vitu hésita à répondre. L'Empereur, reprenant aussitôt, ajouta : « Je crois que le succès du *Figaro* tient à ce qu'il procède par articles courts, variés et nombreux, exposant chacun une idée différente. » Plus tard, en 1872, lorsque, sur l'invitation de mon collègue et ami

M. Dugué de la Fauconnerie, j'entrai dans la rédaction de l'*Ordre,* l'Empereur, qu'il alla visiter à Chislehurst, le chargea de cette recommandation pour moi : « Dites à Granier de Cassagnac qu'il s'attache à faire des articles courts, vifs, variés et nombreux ; il sait, comme moi, que c'est le meilleur système de rédaction, surtout pour une guerre d'offensive. »

Le système général de l'Empereur, en matière de journalisme, était d'avoir une presse dévouée dans sa main, inspirée par lui, et dont il se servait, en dehors de son gouvernement, habituellement à l'insu de ses ministres, et même quelquefois contre eux.

Et ce n'était point par esprit de dissimulation ou par un vieux reste de levain conspirateur, que l'Empereur tenait ainsi sa presse personnelle en dehors de l'action ministérielle. Il savait qu'un journal notoirement dévoué à un cabinet est par cela même dépouillé de toute action sur l'opinion publique.

Le rôle de la presse est de devancer l'opinion, afin d'arriver à lui imprimer la direction désirée, qu'il n'est pas toujours prudent d'indiquer par avance. Elle fait donc office d'avant-garde, avec la mesure de témérités ou même de ruses que la stratégie comporte. Le fameux *tour de main* dont Ledru-Rollin faisait la base de sa théorie des révolutions, fait aussi partie de la théorie de la presse, et la fausse attaque est quelquefois nécessaire pour faire réussir la vraie. Or, ces manœuvres, ces audaces, ces imprudences froidement calculées ne peuvent jamais être avouées par des ministres, qui ont et

doivent avoir pour constante préoccupation de n'être pas engagés ou compromis par la collaboration extérieure du journalisme.

Je vais citer quelques exemples curieux de ces coups de main du journalisme, exécutés à l'insu des ministres, et pour le succès même de la cause dont ces ministres étaient les courageux serviteurs.

J'ai di ıque je rédigeais, à côté du *Constitutionnel*, un petit journal très audacieux, intitulé *le Pouvoir*. Je l'employais à mettre en lumière les divisions, les luttes intérieures, les batailles que se livraient les partis au sein de l'Assemblée, et par conséquent, la stérilité et l'impuissance du régime parlementaire. Dans le numéro du 14 juillet 1850, je disais : « Le pays est incomparablement plus calme et plus sensé que l'Assemblée ; et s'il y avait, en province, une ville où l'on s'injuriât, où l'on s'attaquât avec autant de fureur qu'au Palais-Bourbon, il y a longtemps qu'on l'aurait mise en état de siège. » M. Baze demanda à la Chambre d'appeler le *Pouvoir* à la barre, et les poursuites furent immédiatement ordonnées, malgré la résistance de quelques députés.

Gêné dans sa situation de ministre, et dans son action sur la Chambre par cette attitude violente d'un journal notoirement dévoué au prince Louis-Napoléon, M. Rouher, garde des sceaux, suivit M. Baze à la tribune, et déclara qu'il regrettait de n'avoir pas connu l'article du *Pouvoir*, parce qu'il aurait pris lui-même l'initiative d'une demande en autorisation de poursuites.

Ainsi, le ministre s'était trouvé moralement obligé de

désavouer un article approuvé, à son insu, par le Prince, article écrit dans l'intérêt d'une politique que ce ministre servait courageusement; et de même que M. Rouher avait ignoré que l'article venait de l'Élysée, on lui laissa ignorer pareillement que, le lendemain de la condamnation, le Prince m'avait envoyé, par M. Auguste Chevalier, son chef de cabinet, 5,000 francs pour payer l'amende, et 5,000 francs à offrir à Me Chaix d'Est-Ange, pour sa brillante plaidoirie. Il est à peine nécessaire d'ajouter que le grand avocat, en sa qualité d'ami du premier degré, me chargea de rapporter au Prince les honoraires offerts, et d'ajouter à son respectueux refus l'assurance de son dévouement et, en toute occasion, celle de ses services.

L'attitude du *Constitutionnel*, systématiquement aussi énergique que celle du *Pouvoir*, et laissée avec le même soin en dehors de l'action ministérielle, ne pouvait pas logiquement échapper aux désaveux du gouvernement. Il y en eut deux. Le 11 mars 1851, le cabinet, gêné et débordé par notre politique à outrance, fit désavouer les tendances violemment révisionnistes du journal; et, le 24 novembre suivant, juste huit jours avant le coup d'État, après la publication d'un article de moi qui le faisait pressentir à bref délai, M. de Thorigny, ministre de l'intérieur, sur une interpellation de M. Creton, député de la Somme, exprima le regret que l'Assemblée, au lieu de s'en prendre au cabinet, étranger aux doctrines du *Constitutionnel*, ne m'eût pas interpellé et interrogé personnellement à sa barre. Je raconterai plus loin en quels termes, trois jours après le désaveu de son ministre, le

Prince me remercia de cet article, et m'en demanda un autre poussant les choses encore plus loin, article que je me mis en devoir d'écrire, mais dans la publication duquel je fus devancé par le 2 décembre.

Le Prince, qui prit toujours une part énorme au gouvernement, soit comme président de la République, soit comme empereur, ne se départit que vers la fin de son règne, et sous le régime parlementaire, de la direction concentrée des affaires, qui est naturelle à l'exercice direct du pouvoir. Dans les situations graves et délicates, les questions étaient surtout traitées avec les ministres desquelles elles relevaient directement, et sans la participation de leurs collègues. Sous Louis XIV, qui gouvernait par lui-même, tous les ministres n'avaient pas l'entrée dans tous les conseils. Lorsque, en octobre 1859, M. Cobden vint, sur l'invitation privée de M. Michel Chevalier, proposer à l'Empereur l'abolition du régime prohibitif des douanes, on crut prudent, pour la réussite de cette grande réforme, d'en arrêter les principes avant d'en divulguer les détails. Quatre personnes seules furent d'abord initiées à la négociation : M. Rouher, M. Baroche, M. Fould et M. Drouyn de Lhuys. On se cacha surtout des bureaux de M. Rouher, engagés dans les doctrines du système prohibitif ; et M. Magne lui-même, malgré la confiance de l'Empereur, n'apprit le traité qu'en plein conseil, lorsqu'il lui fut communiqué.

Il en avait, d'ailleurs, été de même en Angleterre. Les négociations de la réforme commerciale y restèrent concentrées entre quatre personnes, deux [illegible] le cabinet, lord Palmerston et M. Gladstone, et

deux dans la Chambre des communes, M. Cobden et M. Bright.

Cet exercice du pouvoir personnel, exclusivement éclairé et secondé, dans les entreprises graves, par les personnes qui doivent en être les agents, est, pour la plupart d'entre elles, la condition du succès. Je raconterai comment le secret de l'heure et des moyens d'exécution du 2 décembre ne fut confié qu'au nombre strict des personnes qui devaient en être les acteurs nécessaires, et à l'heure même fixée pour l'action.

C'est par l'application de ce système général de gouvernement que j'eus l'honneur d'être directement associé, comme journaliste, à côté et en dehors de l'action ministérielle, à quelques actes qui viendront à leur place dans ces *Souvenirs*, et parmi lesquels je mentionnerai dès à présent : au mois de février 1851, la proposition de doter les vieux soldats ; au mois de janvier 1852, l'annulation, comme entachée d'illégalité, de la donation faite, le 7 août 1830, par le roi Louis-Philippe, au profit de ses enfants puînés, des biens dévolus au Trésor par leur nature ; au mois de septembre de la même année, de l'appel fait à l'opinion publique, sur le rétablissement de l'Empire.

Besogne peut-être plus délicate encore, j'eus à écrire, en 1867, sur des notes manuscrites de l'Empereur, développées dans une série d'entretiens personnels, cinq articles destinés à inaugurer la publication du nouveau journal *l'Étendard*, dont la rédaction fut confiée à M. Vitu. Il faut bien le dire, ces articles étaient destinés, dans la pensée de l'Empereur, non pas précisément à attaquer

ses ministres, mais à rectifier, par un avertissement discret, indirectement donné, certaines déviations qu'il croyait trouver dans la marche générale des affaires.

La première condition de l'efficacité de cet avertissement, c'était naturellement le secret le plus absolu sur son origine. M. Vitu lui-même, qui devait publier ces articles, les reçut composés en épreuves par l'imprimerie impériale ; et ce n'est que neuf ans plus tard qu'il a appris de moi-même quelle avait été leur véritable source. M. Conti seul était dans la confidence, et, en allant tous les deux jours lire l'un des articles aux Tuileries, je rapportais à l'Empereur les notes manuscrites sur lesquelles je les avais rédigés.

Des notes diverses de ce genre qui, pendant dix-huit ans me furent ainsi remises pour me guider dans mon travail, j'en ai conservé plusieurs, notamment une écrite sous mes yeux, à Saint-Cloud, lorsque l'Empereur, arrivé la veille de Villafranca, m'ordonna d'exprimer, dans un article du *Constitutionnel*, l'amertume des sentiments que déposait déjà dans son cœur l'ingratitude de l'Italie.

Toutefois, ce travail, fait sur des notes, c'était l'exception dans les questions auxquelles l'Empereur me faisait l'honneur de m'associer. La règle la plus générale, c'était la conversation. Celle de l'Empereur était familière et habituellement gaie ; et lorsque une gauloiserie lui venait à l'esprit, il ne la retranchait pas, quelque salée qu'elle pût être. Il m'en dit qui auraient fait sourire Rabelais.

Un soir, c'était le 5 ou le 6 juin 1852, il y avait réception à l'Élysée, et le Prince, assis sur un canapé,

et prenant une glace, me fit signe du regard d'aller m'asseoir auprès de lui. « Demandez une glace, me dit-il, et donnez-vous une contenance en la prenant, pendant que je vais vous gronder. L'ambassadeur de Belgique est venu se plaindre à mon ministre des affaires étrangères, au sujet d'un article du *Constitutionnel*, où vous m'avez un peu trop découvert. Vous êtes la réserve même, et c'est la première imprudence qui vous ait échappé; mais enfin, elle est commise et je dois une satisfaction. Si j'étais une jolie femme, et que mon mari soupçonnât que vous êtes mon amant, la conservation de nos rapports exigerait une rupture apparente. Eh bien! soyons brouillés pendant quelques jours, pour faire tomber les soupçons. Je crois que vous êtes invité à dîner pour demain; ne venez pas. Vous vous rattraperez plus tard. »

J'avais pour obligation, qui fut toujours observée, d'aller lire tout travail important qui m'avait été demandé. Quelquefois, l'Empereur dessinait, en m'écoutant, et quelquefois il marchait dans son cabinet. Lorsque c'était spécialement sérieux ou délicat, il s'asseyait sur un fauteuil, fumant ces petites cigarettes à papier bleu ou rose, dont il faisait une si grande consommation, et qu'il jetait après deux ou trois gorgées. Je le trouvai un jour dans son cabinet des Tuileries, assis et le crayon à la main devant une table carrée, que couvrait une grande feuille de papier à dessiner. « Asseyez-vous, me dit-il, et commencez votre lecture, pendant qu'en vous écoutant je vais achever le contour de cette pelouse. — Mais, Sire, lui dis-je, est-ce que ce château, ce parc, ces bois, ce

n'est pas Vincennes? — Oui, me répondit-il; c'est moi qui ai dessiné aussi le bois de Boulogne, ses pelouses, ses cascades qu'Haussmann n'a fait qu'exécuter; et maintenant vous me voyez en train de transformer le bois de Vincennes. Il est bien juste que le faubourg Saint-Antoine ait aussi son Hyde-Park, sans être obligé d'aller le chercher à l'autre extrémité de Paris. »

Je confesse, en toute franchise, que je n'ai jamais abordé ces lectures sans émotion, parce que je me sentais devant un juge. Pendant ma courte conversation avec M. Gambetta sur l'Empereur, il parut étonné lorsque je lui avouai que je n'étais jamais allé lui lire un travail, sans être, comme on dit, dans mes petits souliers.

L'Empereur étant essentiellement bon, doux et poli, la conversation me laissait avec lui tout à mon aise. Il n'en était pas de même des lectures, où j'avais affaire à un savant et à un lettré, dont le suffrage était aussi précieux que difficile. Il en avait été ainsi avec M. Guizot, dont j'avais été près de quinze ans le collaborateur. Avec lui, je ne travaillais pas sur des notes; il m'expliquait son idée avec la concision habituelle de son langage; et, le lendemain, lorsque j'avais bien réussi, dans le *Globe*, une plaisanterie ou un sarcasme, il en riait aux larmes, avec Génie et avec moi.

Après le 2 décembre, j'eus un jour à l'Élysée un succès de lecture, que je ne me rappelle jamais sans plaisir. J'apportais un article particulièrement délicat, sur lequel j'aurai à revenir plus tard. Le Prince, assis en face de moi, écoutait attentivement, en fumant ses cigarettes roses. Il n'interrompait jamais. Sa manière d'être ému

ou de témoigner son émotion, c'était de se lever de son fauteuil et d'aller un peu plus loin s'asseoir sur un autre. Je lui fis faire le tour du cabinet. Le soir, M. Mocquard me dit : « Que diable avez-vous lu au Prince ? Il ne peut pas s'en taire depuis ce matin. »

J'espère qu'on me permettra de consigner ici deux témoignages de cette collaboration, et je les divise de manière à montrer l'esprit de réflexion et de prudence avec lequel l'Empereur se servait de la presse. Plein d'ardeur lorsqu'une idée jaillissait de son esprit, il me communiquait d'abord sa fermeté ou sa passion ; mais, bientôt après, il revenait en lui-même sur les résolutions prises ; son esprit plus calme pesait la portée de la publication, et il la modifiait ou l'ajournait, selon les résultats donnés par son examen.

Un jour du mois de septembre 1856, pendant une promenade dans le parc de Biarritz, la conversation était tombée sur les idées qui s'attachaient au drapeau, soit pour les nations, soit pour les armées, soit pour les dynasties. Chacun avait apporté et développé son aperçu ; le cadre général s'était étendu et précisé ; finalement, l'Empereur fut d'avis qu'il y avait là une belle page à écrire, et il m'ordonna de m'en occuper dès que je serais rentré chez moi, car j'étais venu à la villa pour prendre congé.

La semaine suivante, je recevais la lettre suivante :

« Biarritz, 26 septembre 1856.

« Mon cher monsieur Granier de Cassagnac,

« L'Empereur attend votre article sur le drapeau, afin

de le lire avant sa publication, et, au besoin même, de réfléchir encore sur son opportunité.

« Sa Majesté désire également qu'il ne paraisse pas d'article sur Biarritz.

« Mille amitiés.

« MOCQUARD. »

Le second témoignage que j'ai à citer se rapporte à une matière plus grave et plus triste. C'était presque, jour pour jour, vingt et un ans plus tard. J'avais envoyé à l'Empereur, en Angleterre, l'épreuve d'une brochure sur Sedan, dont les principes avaient été arrêtés en commun, et dont les détails m'avaient été fournis par lui. J'aurai à revenir plus tard sur ce travail.

Appuyé sur les faits, et éclairé par ses propres indications, j'avais été sévère pour de hautes responsabilités. Soit bonté personnelle, soit indulgence inspirée par le malheur, l'Empereur me renvoya l'épreuve, avec deux grandes pages de corrections qu'accompagnait la lettre suivante :

« Torquay, le 22 septembre 1871.

« Mon cher monsieur Granier de Cassagnac,

« J'ai lu avec un vif intérêt votre brochure, et je rends justice au talent et au patriotisme de l'écrivain, mais il y a des changements que je réclame impérieusement de votre dévouement.

« Il faut dans un parti, comme dans l'armée, de la discipline. Il est donc essentiel que vous défériez à ce que je crois utile pour la cause que je représente.

« D'ailleurs, les changements que je réclame n'ôteront rien à l'intérêt de votre travail; et vous m'avez donné tant de preuves de votre dévouement, que je suis sûr que mes observations ne vous choqueront pas.

« Recevez la nouvelle assurance de mes sentiments d'amitié.

« NAPOLÉON. »

Je crois superflu d'ajouter que les indications de l'Empereur furent respectueusement suivies.

[redacted]

XIII

LE PRINCE CONSULTE L'ESPRIT DES PROVINCES

Voyages du Prince à Lyon, à Strasbourg, à Reims, à Caen et à Cherbourg. — Adhésion ardente que soulève sa politique. — De retour à Paris, il convie l'Assemblée, par son message du 12 novembre, à une action commune et loyale pour la pacification du pays.

L'hostilité flagrante des anciens partis, coalisés contre le Prince dans l'Assemblée, lui faisait un devoir de vulgaire prudence de chercher un point d'appui dans l'opinion publique, pour résister à ses adversaires et pour les combattre au besoin. Il pouvait compter sur les populations des campagnes, et le prestige de son nom lui permettrait d'espérer même le concours du peuple des grandes villes.

Cette nécessité de se défendre lui inspira le dessein de faire un voyage en Bourgogne, en Alsace et en Normandie ; et les banquets qui lui furent offerts lui servirent comme d'autant de tribunes, d'où il fit rayonner sa parole, dont on ne connaissait pas encore l'éclat et la fermeté. Ce fut une révélation, en fait d'éloquence politique. On n'avait pas encore entendu un chef d'État, dé-

veloppant d'aussi nobles idées en un aussi magnifique langage.

Cette série de discours ouvrit les yeux à la France, qui put comparer les doctrines fécondes du chef qu'elle s'était donné aux stériles déclamations des orateurs parlementaires. Partout il témoigna de sa ferme volonté de rester dans la Constitution, tout en laissant percer le courage nécessaire pour en sortir, si le salut de la France l'exigeait et si le peuple le lui demandait.

Voici comment, le 15 août 1850, il s'exprimait au banquet de Lyon :

« Je ne suis pas venu dans ces contrées, où l'Empereur, mon oncle, a laissé de si profondes traces, afin de recueillir seulement des ovations et de passer des revues. Le but de mon voyage est, par ma présence, d'encourager les bons, de ramener les esprits égarés, de juger par moi-même des sentiments et des besoins du pays. La tâche que j'ai à accomplir exige votre concours, et pour que ce concours me soit complètement acquis, je dois vous dire avec franchise ce que je suis et ce que je veux.

« Je suis, non pas le représentant d'un parti, mais le représentant des deux grandes manifestations nationales qui, en 1804 et en 1848, ont voulu sauver par l'ordre les grands principes de la Révolution française. Fier de mon origine et de mon drapeau, je leur resterai fidèle ; je serai tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de moi, ABNÉGATION OU PERSÉVÉRANCE.

« Des bruits de coup d'État sont peut-être venus jusqu'à vous ; mais vous n'y avez pas ajouté foi, je

vous en remercie. Les surprises et les usurpations peuvent être le rêve des partis sans appui dans la nation ; mais l'Élu de six millions de suffrages exécute les volontés du peuple, il ne les trahit pas. Le patriotisme, je le répète, peut consister dans l'abnégation, comme dans la persévérance.

« Devant un danger général, toute ambition personnelle doit disparaitre ; en cela, le patriotisme se reconnait, comme on reconnait la maternité dans un jugement célèbre. Vous vous souvenez de ces deux femmes réclamant le même enfant. A quel signe reconnait-on la véritable mère ? Au renoncement à ses droits, que lui arrache le péril d'un tête chérie. Que les partis qui aiment la France n'oublient pas cette sublime leçon. Moi-même, s'il le faut, je m'en souviendrai. Mais, d'un autre côté, si des prétentions coupables se ranimaient et menaçaient le repos de la France, je saurais les réduire à l'impuissance en invoquant encore la souveraineté du peuple, car je ne reconnais à personne le droit de se dire son représentant plus que moi. »

Telle était alors sa politique, hardie, résolue, mais loyale, et qu'il résumait ainsi, à Reims, en rentrant à Paris :

« Notre pays ne veut que l'ordre, la religion, et une sage liberté. Partout, j'ai pu m'en convaincre, le nombre des agitateurs est infiniment petit, et le nombre des bons citoyens infiniment grand. Dieu veuille qu'ils ne se divisent pas. »

Ce langage trouva partout de l'écho, parce qu'il était l'expression fidèle du sentiment des populations. Il excita

les récriminations violentes des chefs parlementaires, parce qu'ils voyaient bien que le pays leur échappait, et que la tribune était débordée par les grands courants populaires.

A la rentrée de l'assemblée, le 12 novembre 1850, le Prince revenait fortifié par l'acclamation des villes et des campagnes qu'il avait visitées. C'est au nom de cette force, qui le rendait maître de lui et des autres, qu'il offrit une loyale alliance aux anciens partis, et qu'il les convia de concourir avec lui à la pacification du pays, sans autre préoccupation et sans autre but que le bien de tous.

Voici comment il s'exprimait :

« J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérerais comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettraient le peu de stabilité que nous garantit la Constitution. C'est ma conviction profonde. Elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma situation.

« Comme premier magistrat de la République, j'étais obligé de me mettre en relations avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée... C'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays car j'ai toujours fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle.

« La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

« Il est aujourd'hui permis à tout le monde, *excepté à moi*, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, *lié par mon serment*, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées.

« Les conseils généraux ont, en grand nombre, émis le vœu de la révision de la Constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, ne relevant que de lui, je me conformerai toujours à sa volonté, légalement exprimée.

« Mais quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise, la violence qui décident du sort d'une grande nation ; inspirons au peuple l'amour du repos, en mettant du calme dans nos délibérations ; inspirons-lui la religion du droit, en ne nous en écartant jamais nous-mêmes; et alors, croyons-le, le progrès des mœurs politiques compensera le danger des institutions créées dans *des jours de défiance* et d'incertitude.

« Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'est pas de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois.

« Je vous ai loyalement ouvert mon cœur; vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste. »

Ce langage était la sincère expression de la pensée du Prince. Il voulait faire le bien du pays, malgré les vices de la Constitution, qui avait été, en partie, faite contre lui.

Ainsi, le serment avait été aboli pour tout le monde, le 25 février 1848; on le rétablit, dans l'article 48 de la Constitution, pour le président de la République; pourquoi? M. le général Cavaignac, dans la discussion sur la proposition de révision, avoua à la tribune que le serment avait été un acte de défiance contre le prince Louis-Napoléon, dont la candidature était prévue et redoutée.

Ainsi encore, l'article 43 exigea que le Président *n'eût jamais perdu* sa qualité de Français. C'était une réserve pour le cas où une petite majorité permettrait de recourir à des chicanes, et de rappeler que le Prince avait été capitaine d'artillerie dans la milice d'un canton suisse. Les six millions de voix du 10 décembre firent évanouir cet argument. Je le répète, jusqu'à la fin de 1850, le Prince n'eut jamais la pensée de recourir à un coup d'État; il comptait sur la reconnaissance du peuple.

Comment l'Assemblée répondit-elle à cet appel? En foulant aux pieds les vœux des conseils généraux, qui demandaient la révision de la Constitution en vue de proroger le gouvernement du Prince, et en soutenant tous ceux qui conspiraient et contre son pouvoir et contre sa sécurité personnelle.

XIV

LUTTE OUVERTE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSPIRATIONS CONTRE LE PRINCE

Vérités que met en lumière le rejet de la révision. — La France la voulait, les vieux partis ne la voulaient pas. — Réaction des conseils généraux qui persistent à vouloir la révision. — Le refus de l'Assemblée rend sa dissolution nécessaire, pour arriver à un plébiscite. — Ceux qui ont offert au Prince une usurpation, lui refusent une élection légale. — Confidences que le Prince me fait à ce sujet. — Offres du général Changarnier, de M. Thiers, de M. Molé. — Lettre de M. J. Clary attestant les offres du général Changarnier. — Le Prince se résout, dès le mois d'août 1851, à opérer un plébiscite, en dissolvant l'Assemblée. — Il y est obligé par les conspirations ourdies contre sa personne. — Conspiration de Satory. — Récit de Félix Solar. — Intrigue de la rue des Saussayes. — Terreur de M. Dupin. — Le Prince rassure M. Rouher. — Conspiration de M. Thiers, aux Tuileries. — Elle est révélée au Prince par M. Molé.

Le vote de l'Assemblée, sur la révision de la Constitution, rejetée le 20 juillet 1851, mit bien en évidence ces deux choses :

La France voulait la continuation des pouvoirs du Prince.

Les vieux partis ne la voulaient pas.

En effet, le sentiment général du pays s'était affirmé de la façon la plus péremptoire. Du 5 mai au

[redacted]

30 juin, des pétitionnaires au nombre de *un million cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq* avaient demandé que la Constitution fût révisée. Du 30 juin au 20 juillet, *trois cent mille* pétitionnaires nouveaux se réunirent aux anciens. Le rapport de M. de Melun, fait au nom de l'Assemblée, constata ces faits. De leur côté, M. le duc de Broglie et *deux cent trente-deux* de ses amis demandèrent la révision par une pétition collective, où il était dit que « ces représentants du peuple voulaient rendre à la nation le plein exercice de sa souveraineté ».

Le 20 juillet, l'Assemblée appuya ces vœux par 446 voix contre 278 qui les repoussèrent ; mais comme l'article 111 de la Constitution exigeait les *trois quarts* des voix, c'est-à-dire 543 sur une Assemblée de 750 membres pour que le vote fût valable, la révision se trouva rejetée.

Ce furent 220 républicains, appuyés par 58 orléanistes, qui amenèrent ce résultat.

Sous le coup de ce déni de justice, le sentiment public se révolta. Les conseils généraux se réunirent en session ordinaire au mois d'août ; ils n'étaient que 85, celui de la Seine étant remplacé par une commission, et voici leur vote :

80 demandèrent la révision ;

2 s'y opposèrent ;

3 s'abstinrent.

C'était donc bien clair ; la France voulait réviser la Constitution, pour renouveler en 1852 les pouvoirs du Prince. Abrités derrière l'article 111, 220 républicains et 58 parlementaires s'y opposèrent.

Un tel état de choses imposait un choix et une décision à l'élu du 10 décembre. Devait-il, porté au pouvoir par six millions de suffrages, laisser une minorité opprimer une majorité? Devait-il admettre que 278 députés fissent la loi à 446 ? Devait-il tolérer que 2 conseils généraux tinssent en échec les 80 qui la demandaient, et les 3 qui ne la repoussaient pas ?

Le Prince ne le crut pas. Porté par toutes les majorités, il considéra comme un devoir de les défendre. Il ne visait d'ailleurs à aucune usurpation. Il n'aspirait qu'à donner la parole à la France. N'avait-il pas dit, le 15 août 1850, au banquet de Lyon : « Les surprises et les usurpations peuvent être le fait des partis sans appui dans la nation ; l'élu de 6 millions de suffrages exécute les volontés du peuple et ne les trahit pas. »

Or, pour exécuter les volontés du peuple, il fallait lui donner les moyens de les exprimer, et de procéder à un plébiscite.

Deux voies auraient pu conduire à ce but : procéder à la révision avec le concours de l'Assemblée, si elle l'accordait ; y procéder sans son concours, si elle le refusait. Le vote du 20 juillet fermait la première voie ; il ne restait donc plus que la seconde.

« Chose étrange, me dit un jour le Prince, ils me refusent une réélection légale, et ils m'ont offert l'usurpation ! »

Et comme j'accueillais cette confidence avec surprise, le prince continua :

« Oui, dit-il, le général Changarnier m'a offert de me conduire aux Tuileries, et de m'aider à me faire

[redacted]

moi-même empereur. C'était en 1849, après l'apaisement de l'inquiétude causée par la mutinerie de quelques gardes mobiles. Le général, un peu échauffé par l'opinion publique, très favorable à l'établissement d'un pouvoir ferme et concentré, me pressa vivement de le laisser faire. Je refusai. Je ne veux pas usurper, et la gloire d'être la branche cadette du suffrage universel ne me tente pas. Le général fut désolé. Il disait le lendemain aux officiers et aux généraux, dans son salon, que j'avais manqué une belle occasion, et que peut-être je n'en retrouverais pas une pareille. Il ajoutait, paraît-il, qu'il lui était aussi facile de rétablir l'Empire, que de faire un cornet de bonbons.

« Thiers m'a offert, non pas de me faire empereur, mais de proroger mes pouvoirs pour dix ans, ce qui serait violer aussi la Constitution. C'était sous le ministère parlementaire de Barrot, de Dufaure et de Falloux. Thiers, qui les inspirait, et qui espérait me conduire par eux, me proposa cette prorogation. Il disait même presque publiquement à ses amis, qu'il le fallait; que ce serait sans doute une terrible journée dans Paris; mais qu'il y était résolu.

« Enfin, Molé, que je ne confonds pas avec les deux autres, et qui m'a même loyalement prévenu des complots tramés contre ma personne, Molé ne m'a rien offert, mais il a hautement déclaré, à moi et à tout le monde, que le rétablissement de l'Empire était le seul moyen d'arracher la France au désordre, et il montrait une lettre de lord Lindhurst, qui exprimait la même opinion.

« Si j'étais un vulgaire ambitieux, je serais sur le

trône ; on me fait un crime de ne vouloir accepter que du peuple un pouvoir que des particuliers m'ont offert. Mais je ne les crains pas, et la volonté du peuple prévaudra, qu'ils le veuillent ou non. »

Plus tard, le général Changarnier protesta publiquement contre la proposition qu'il avait faite au Prince de le conduire lui-même aux Tuileries. J'eus l'occasion, en 1857, de causer de cette circonstance avec un chef de bataillon des mobiles, le vicomte Justinien Clary, qui, présent à la réception du général Changarnier, avait, comme la plupart des officiers, entendu sa déclaration. Il voulut bien, sur ma demande, m'adresser son témoignagne formel, que je publie aujourd'hui pour la première fois :

« Monsieur et collègue,

« Vous venez faire appel à mes souvenirs en faveur de l'histoire. Bien qu'il me soit pénible, dans cette circonstance, de voir citer mon nom à côté de celui d'un homme que j'estime comme le général Changarnier, que je serais heureux de voir rentrer en France, je n'hésite pas à rapporter les paroles que j'ai entendu prononcer, aux Tuileries, quelques jours après le 29 janvier 1849, par le général :

« Le prince a manqué une belle occasion pour aller « aux Tuileries. »

« Telle est l'exacte vérité.

« Agréez, etc.

« Vicomte J. Clary.

« Ce 12 juillet 1857. »

Le rejet de la révision de la Constitution fixa la résolution du Prince ; et, dès le 1er août, l'étude des moyens pratiques d'arriver à un plébiscite était arrêtée dans son esprit.

Deux motifs l'y avaient déterminé : les engagements publics qu'il avait pris avec les populations et les conspirations tramées contre sa personne.

Le 15 août 1850, il avait dit au banquet de Lyon : « Je serai tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de moi, *abnégation* ou *persévérance*. Si des prétentions coupables menaçaient de compromettre le repos de la France, je saurais les réduire à l'impuissance, *en invoquant encore la souveraineté du peuple*, car je ne reconnais à personne le droit de se dire son représentant plus que moi. »

Le 4 septembre, il avait dit au banquet de Caen : « Si des jours orageux devaient reparaitre, et que *le peuple voulût imposer un nouveau fardeau au chef du gouvernement, ce chef serait bien coupable de déserter cette haute mission.* »

Le 12 juin 1851, il venait de dire au banquet de Dijon : « D'un bout à l'autre de la France, des pétitions se signent pour demander la révision de la Constitution. *Si la France reconnait qu'on n'a pas eu le droit de disposer d'elle sans elle, elle n'a qu'à le dire ;* mon courage et mon énergie ne lui manqueront pas. Quels que soient les devoirs que le pays m'impose, *ils me trouveront disposé à suivre sa volonté.* »

Or, en demandant que la Constitution fût révisée, 446 députés contre 278, et 80 conseils généraux contre 2,

venaient de déclarer qu'on avait disposé de la France sans elle; le Prince se trouvait donc engagé à *suivre*, c'est-à-dire à faire prévaloir sa volonté.

La seconde raison qui déterminait le Prince à agir sans trop de retard, c'était la conspiration tramée contre sa liberté, et qui, par conséquent, s'attaquait aussi à son pouvoir. Cette conspiration était permanente, depuis une année; et je vais en donner les détails, ainsi que les preuves, en citant mes témoins, dont un est encore plein de vie, M. Rouher.

La conspiration contre la personne du Prince était déjà mûre, au commencement de l'été de 1850, pendant la prorogation de l'Assemblée, qui s'ajourna du 11 août au 4 novembre, et l'exécution en fut fixée au 10 octobre, jour où devait être passée, sur le plateau de Satory, près de Versailles, une grande revue des troupes de la 1re division militaire, comprenant trois régiments d'infanterie, un bataillon de chasseurs à pied et quarante-huit escadrons de cavalerie. Toutes ces troupes étaient sous le commandement supérieur du général Changarnier.

Dès huit heures du matin, tous les curieux de Paris, hommes et femmes, étaient en route pour Versailles. De vastes tribunes s'élevaient sur le point culminant du plateau de Satory. Elles furent bientôt remplies. La commission de permanence de l'Assemblée y assistait. Il n'y manquait pas un journaliste. Si toute la rédaction du *Constitutionnel* s'y était rendue, il ne faut pas le demander. M. Véron y avait même amené un des convives les plus aimables de nos dîners politiques, la belle et célèbre danseuse italienne Cerrito. Il y avait dans l'air

quelque chose de vague et de grave, et l'on venait voir l'événement inconnu, quel qu'il fût.

A l'extrémité droite de la ligne des tribunes, à leur pied, et aux premiers rangs de divers groupes qui n'avaient pas pu ou qui n'avaient pas voulu y prendre place, se tenaient plusieurs jeunes hommes, ardents, résolus, mêlés aux luttes de la presse, et parmi lesquels je connaissais particulièrement Eugène Forcade, alors rédacteur de la *Patrie*, plus tard de la *Revue des Deux-Mondes ;* Lireux, mon ancien feuilletoniste de l'*Époque*, et Félix Solar, mon ancien collaborateur du *Globe*. Lireux était chaud républicain, quoiqu'il rédigeât alors le feuilleton du *Constitutionnel*. Forcade était orléaniste, et Solar appartenait à l'ancienne école parlementaire de Fonfrède. Ils étaient tous les trois de la conspiration contre le Prince, et ils étaient venus à la revue armés.

L'attente générale était anxieuse, et une véritable émotion gagna tout le monde, au commencement du défilé. Le Prince était venu prendre place à environ quarante mètres des tribunes, faisant face aux spectateurs. Le général Changarnier était un peu en arrière, à sa droite, et il faisait face au groupe devant lequel se trouvaient Lireux, Forcade et Solar.

Lorsque les premiers bataillons d'infanterie s'avancèrent, nous nous attendions aux cris de *Vive Napoléon!* qu'à toutes les revues précédentes les troupes avaient poussés avec énergie. Les bataillons, du premier au dernier, défilèrent en silence. Il y avait là un mystère; nous étions inquiets. Pendant que nous nous demandions entre nous la cause de ce silence glacial de l'infanterie,

la cavalerie arriva. Le colonel commandant le premier escadron, se dressant sur ses étriers et se retournant vers ses soldats, poussa un cri énergique de *Vive Napoléon!* Tous ses cavaliers le répétèrent; le charme était rompu, et, pendant un gros quart d'heure, ce fut un immense hourra qui dominait sur le plateau. Lorsque les cavaliers du colonel de Montalembert arrivèrent, ce fut bien autre chose encore. Le colonel poussa le cri de : *Vive l'Empereur!* et son régiment le répéta avec enthousiasme.

Que s'était-il donc passé? Le voici : la cavalerie avait crié, parce qu'elle avait été laissée à elle-même; et l'infanterie s'était tue, parce qu'elle avait reçu l'ordre de garder le silence. La guerre ouverte commençait avec le général Changarnier. Il devra être remplacé le 9 janvier suivant.

Mais ce n'était encore là que la partie la moins grave du mystère. Voici l'autre, telle qu'en 1857 Félix Solar, devenu bonapartiste en devenant cinq ou six fois millionnaire, grâce à la prospérité générale, me la raconta dans mon cabinet, en m'autorisant à la répéter à l'Empereur. Le général Changarnier était alors retiré à Malines; Auguste Lireux ne s'occupait plus que d'affaires, et Eugène Forcade rédigeait des journaux financiers.

« Un mois au moins avant la revue de Satory, le général Changarnier avait consenti à discuter la proposition d'enlever le prince et de le mettre à Vincennes, en attendant que l'Assemblée prononçât sa déchéance. Cette proposition avait été discutée avec deux groupes, l'un composé d'hommes politiques, l'autre de jeunes

gens, mêlés pour la plupart aux luttes de la presse, et dont les plus actifs étaient Félix Solar, Eugène Forcade et Auguste Lireux. Ces deux groupes n'avaient jamais délibéré ensemble; et Solar ne connaissait bien des projets du général que la partie examinée avec les journalistes.

« Le général, auquel le projet paraissait sourire, avait longtemps hésité à l'accepter. — Dix fois, disait Solar, il avait ceint son épée, faisant mine de partir pour l'Élysée; mais cette chaleur se dissipait aussi rapidement qu'elle était venue, et nous le voyions retomber dans ses irrésolutions. Nous finîmes par lui proposer de nous charger nous-mêmes de la besogne; il accepta, et il fut convenu que l'enlèvement aurait lieu après la revue de Satory, au milieu de la confusion qui suivait toujours la fin du défilé des troupes. Placés en face du général, il nous confirmerait par son regard dans l'exécution du projet.

« Pendant le défilé silencieux de l'infanterie, nous échangeâmes en effet des regards avec le général; mais, à partir du premier cri de la cavalerie, il détourna la vue, et nos yeux ne parvinrent plus à rencontrer les siens. Nous partîmes furieux, bien convaincus que le général, plein de bravoure dans une action régulière, n'avait pas l'audace aventureuse nécessaire à un coup de main. Les soldats le suivaient dans la défense de la cause commune, mais il ne les eût pas entraînés dans la défense de sa cause personnelle. »

Pendant mon récit, fait, comme je l'ai dit, avec l'autorisation de Solar, l'Empereur continuait, en souriant,

ce dessin du bois de Vincennes, dont j'ai parlé. Lorsque j'eus fini, il me dit, sans s'interrompre : « Je le savais; Molé m'avait prévenu, et j'avais garde à carreau. Changarnier eut en effet la faiblesse de se laisser faire mon rival; mais je ne crois pas qu'il ait été jamais et sérieusement mon ennemi. C'est un homme d'une intelligence élevée; l'idée des grands commandements militaires est de lui, et j'ai toujours regretté les circonstances qui nous ont séparés. »

Après un instant de silence, l'Empereur continua; et je me borne à copier une note écrite chez moi, en sortant de son cabinet. Elle est ainsi conçue :

L'Empereur m'a dit : « Changarnier s'est perdu par une vanité excessive, qui n'était pas justifiée par les actions.

« Quand il a parlé de *son épée habituée à vaincre*, on s'est moqué de lui avec raison. Il y a ainsi, dans la vie de l'Empereur, des mots qui seraient ridicules s'il les avait prononcés avant ses grandes victoires.

« Je cherchais volontiers à produire Changarnier, et à le faire briller. Un jour, après un dîner auquel j'avais réuni les officiers généraux de l'armée de Paris, je lui dis : « Général, racontez-nous donc votre affaire du « 16 avril, à l'Hôtel-de-Ville. » C'était au moins la dixième fois qu'il me la racontait.

« Lorsque j'eus distribué les soldats dans les divers « postes, dit-il, Lamartine demanda qui allait prendre le « commandement. Valazé répondit (c'était l'aide de camp « du général) : « Partout où est le général Changarnier, il « n'y a que lui qui commande ».

[redacted]

« Ainsi, il me jetait ce pavé à la tête, chez moi, lorsque je n'étais occupé qu'à le faire valoir. »

Telle est la première information que j'ai personnellement recueillie sur la conspiration tramée contre le prince Louis-Napoléon, pendant la présidence; d'autres m'ont été directement affirmées par M. Rouher, et confirmées par M. Dupin aîné. Il importe à l'histoire que ces machinations soient connues, pendant que la personne de M. Rouher peut encore, au besoin, servir de caution à son témoignage.

Félix Solar avait eu raison de dire que le général Changarnier, excellent pour exécuter des ordres régulièrement reçus, manquait de l'audace un peu aventureuse nécessaire à un coup de main. C'est pour mettre à sa disposition une force régulière, indépendante du chef de l'État, et destinée en apparence à défendre l'Assemblée, qu'on imagina le ridicule complot de la rue des Saussaies, révélé par le *Journal des Débats*, le 8 novembre 1850, et qui, d'après cette révélation, avait pour but l'assassinat de M. Dupin aîné, président de l'Assemblée, et celui du général Changarnier, tous deux considérés comme le plus grand obstacle à l'accomplissement des desseins de l'Élysée.

En faisant peur à M. Dupin, très ferme magistrat, mais qui n'était pas téméraire de sa personne, on voulait le pousser à donner au général un blanc-seing plaçant sous ses ordres un corps de troupes ayant pour mission la défense de l'Assemblée et de son président.

M. Dupin eut la faiblese de croire à cette fable, dont tout Paris se moqua, et dont l'auteur, agent subalterne

de police, nommé Allais, fut condamné à deux ans de prison par le tribunal correctionnel de la Seine, pour fausse révélation.

Donc, le soir même du jour où le prétendu complot fut dénoncé au comité de surveillance, le 7 novembre, à huit heures, M. Dupin se rendit chez M. Rouher, alors garde des sceaux, qui était à table avec sa famille, et lui raconta les horribles projets médités contre sa personne. M. Rouher essaya vainement de le rassurer; il fut obligé de quitter son dîner, et de l'accompagner chez M. Baroche, ministre de l'intérieur, auquel il raconta aussi le complot. Les protestations de M. Baroche eurent beau venir confirmer celles de son collègue, M. Dupin ne se retira qu'à moitié rassuré.

Très préoccupé de cet étrange incident, et craignant que M. Dupin, dominé par son trouble, finit par céder aux instances du général ou des membres les plus ardents de la commission de permanence, M. Rouher, avant de rentrer chez lui, crut devoir apporter ces détails à l'Élysée. Le Prince en écouta le récit avec le plus grand calme, et parut n'y attacher aucune importance. Impatienté de cette indifférence, qu'il trouvait dangereuse, le ministre insista avec quelque vivacité. Alors le Prince, le regardant avec fixité, et lui posant la main sur l'épaule, lui dit : « — Monsieur Rouher, vous êtes bien jeune! Si l'on venait m'apprendre à l'instant même que le général Changarnier marche sur l'Élysée, avec les troupes qu'il commande aux Tuileries, j'irais audevant de lui avec les chasseurs à pied qui me gardent, et ses soldats se réuniraient immédiatement aux miens.

Monsieur Rouher, ma destinée n'est pas encore accomplie : je serai empereur ! »

En me racontant cette scène, M. Rouher ajouta qu'il était resté surpris et très frappé du langage du Prince, lequel ne lui avait encore jamais laissé lire aussi avant dans ses desseins. Ce ne fut en effet que huit mois plus tard, au moins d'août suivant, qu'il y fut pleinement associé.

Je ne connaissais pas alors M. Dupin aîné. Il n'y avait eu entre nous qu'un échange de lettres, au sujet de son fameux article dans lequel il avait révisé le procès de Jésus-Christ, article que je révisai à mon tour dans la *Presse,* en prouvant que Jésus-Christ avait été condamné à mort, non par Ponce-Pilate, mais par Caïphe, et que Pilate, en sa qualité de procurateur de la Judée pour le gouvernement romain, s'était borné à autoriser l'exécution de la sentence. En 1856, travaillant à l'*Histoire du rétablissement de l'Empire,* je voulus avoir le cœur net sur la tentative du général Changarnier auprès de M. Dupin, en vue d'obtenir le blanc-seing à l'aide duquel il aurait eu à ses ordres les troupes nécessaires pour exécuter le vieux projet de Satory.

M. Dupin m'accueillit avec sa politesse brusque, mais franche, et me déclara qu'il avait en effet éconduit, au sujet de cette demande, d'abord le général Changarnier, au mois de novembre 1850, après la révélation d'Allais, et puis, un peu plus tard, M. le duc de Broglie lui-même. En somme, M. Dupin, esprit droit et formaliste, s'était refusé à sacrifier le Prince à des prétentions qui n'avaient pour elles ni la loyauté, ni la loi.

Il me laissa même voir, dans cette conversation, son

[redacted]

regret de n'avoir pu suivre jusqu'au bout la destinée du Prince, dont la vigueur et la franchise l'avaient séduit. Ancien membre du conseil privé du roi Louis-Philippe, il n'avait pu approuver les décrets du 22 janvier 1852, qui avaient annulé comme illégale la célèbre donation du 7 août 1830, et restitué au Trésor les biens personnels du roi. « Sans ces f... décrets, me dit-il avec la crudité habituelle de sa parole, je serais avec vous. » Nous étions alors au mois de juillet 1856. Pendant les vacances, j'allai saluer l'Empereur à Biarritz, et je lui racontai cette petite histoire. L'Empereur se mit à rire, et me dit : « Eh bien, ces f... décrets ne l'arrêtent plus ; je lui rends son poste à la Cour de cassation, et il accepte un siège au Sénat. »

Depuis cette époque, M. Dupin ne manqua pas une réception aux Tuileries. J'y recherchais sa conversation, qui était instructive ; et lorsqu'il fit imprimer son petit recueil de boutades et de bons mots, lancés de la tribune pendant sa présidence, il me fit l'honneur de m'en envoyer un exemplaire, que l'Empereur fut curieux de lire, et que je lui apportai.

Un dernier fait vint lever tous les doutes sur la fameuse conspiration de Satory, fait significatif et grave, car ce fut un échange de paroles entre M. Thiers et M. Rouher, au pied de la tribune de l'Assemblée nationale, le 10 janvier 1851.

Le général Changarnier avait été remplacé par le général Baraguey-d'Hilliers. Ce fut un événement à Paris, et surtout à l'Assemblée. M. de Rémusat demanda qu'il fût pris des mesures extraordinaires. Pendant la discus-

[redacted]

sion, M. Thiers, placé dans un groupe au pied de la tribune, provoqua imprudemment M. Rouher, en lui demandant s'il connaissait la cause de la destitution du général Changarnier.

« Oui, répondit M. Rouher, je la connais, et je suis prêt à la porter à la tribune. Le général Changarnier a été destitué, parce que, réuni à M. de Lasteyrie, à M. de Lamoricière et à vous, il a conspiré aux Tuileries contre le pouvoir et contre la personne du président de la République. » Et M. Rouher ajouta à cette déclaration des détails tellement circonstanciés sur les causes qui avaient empêché les conspirateurs de se mettre d'accord, que M. Thiers s'écria : « Ah ! c'est ce *polisson* de Molé qui vous l'a dit »; ajoutant ainsi une récrimination violente à un aveu ; mais M. Thiers n'accepta pas l'offre faite par M. Rouher, de porter l'explication à la tribune.

M. Rouher, de qui je tiens les circonstances et les termes de cette anecdote, en confirmerait au besoin l'exactitude. D'ailleurs, je les avais déjà publiquement fait connaître en 1874, trois ans avant la mort de M. Thiers.

Enfin, et pour épuiser les preuves relatives à la conspiration contre la personne du Prince, je rappellerai les paroles adressées par le célèbre démagogue Charles Lagrange à M. le général de Lamoricière, le 2 décembre 1851, lorsqu'ils se rencontrèrent à Mazas : « Eh bien ! général, nous voulions le f... dedans ; mais c'est lui qui nous y met. »

J'ai copié moi-même ces paroles, au mois de décembre 1851, sur le procès-verbal du commissaire de police Boudrot, chargé de l'arrestation de Lagrange ; procès-

verbal officiel, dont M. de Maupas me donna personnellement communication.

Ainsi, bravé dans son pouvoir, menacé dans sa personne, appelé par le vœu général, le Prince-Président crut le moment venu d'en appeler au peuple. Décidé depuis longtemps quant au principe, il s'occupa des moyens dès le mois d'août 1851.

XV

UN APPEL AU PEUPLE S'IMPOSE

La persistance de la France à demander la révision et la persistance de la Chambre à la refuser, rendent un appel au peuple nécessaire. — Le Prince s'y prépare dès le mois d'août 1851. — Collaborateurs qu'il se donne. — M. de Persigny. — M. Mocquard. — M. Carlier. — Portrait de ces trois hommes. — Imprudences de M. Carlier, et leurs conséquences. — Conférence de Saint-Cloud, le 11 août 1851. — Ce qui s'y passa. — M. Carlier donne sa démission le 15 septembre. — Il me charge, le 16, d'aller la redemander au Prince.

L'éventualité d'un grand et décisif appel au peuple, avec ou, au besoin, sans le concours de l'Assemblée, ayant toujours préoccupé l'esprit du Prince, il était naturel qu'il eût groupé autour de lui des hommes dévoués, qui fussent les dépositaires et, s'il le fallait, les exécuteurs de ses desseins.

Trois hommes, à l'esprit entreprenant et au caractère résolu, étaient entrés d'eux-mêmes dans cette voie : c'étaient M. de Persigny, M. Mocquard et M. Carlier. Il n'avait pas été nécessaire de les enrôler. Tempéraments autoritaires, ils poussaient au rétablissement des institutions impériales avec autant de conviction et peut-

être même avec plus de hâte que le prince lui-même.

M. Fialin de Persigny réunissait à un esprit élevé mais un peu mystique, jugeant plus sainement les choses idéales qu'il devinait que les choses réelles qu'il voyait, un caractère d'une grande honnêteté et des convictions personnelles qui s'exaltaient parfois jusqu'à l'emportement. Cette manière violente de vouloir ce qu'il croyait vrai et utile, l'empêchait quelquefois d'apprécier avec impartialité les obstacles qu'il rencontrait. Ses critiques revêtaient des formes acerbes, difficilement conciliables avec un dévouement aussi sincère et aussi éprouvé que le sien. Promptement et facilement lié avec moi, il m'ouvrait volontiers sa pensée. Activement mêlé à l'affaire de Strasbourg et au débarquement de Boulogne, il considérait un peu comme sienne la direction de la politique du prince; et je me crus plus d'une fois autorisé par notre amitié à faire rentrer dans les limites du respect un langage qui, dans des moments d'humeur, s'en écartait étrangement.

Porté à la méditation, peu propre à la pratique, doué d'une grande initiative, il conseillait plus sagement qu'il n'agissait, et ceux qui n'ont connu que ses actes, ont ignoré la meilleure partie de lui-même. Il décida, dans un conseil, la guerre de Crimée, approuvée et louée depuis par M. Thiers, comme ayant dissous la coalition européenne, contre laquelle Louis-Philippe s'était brisé. Il avait éloquemment développé cette thèse, que refuser aux vœux de l'armée une guerre raisonnable, c'était s'exposer à lui en accorder plus tard de déraisonnables, pour donner une légitime satisfaction à son amour de la

gloire. De moitié dans tous les projets du Prince, il n'ignora aucun des préparatifs et des secrets du 2 décembre, excepté l'heure à laquelle il s'accomplirait. En effet, le Prince ne révéla cette heure qu'au nombre strict de personnes dont la collaboration directe était indispensable; et quoique d'un dévouement à toute épreuve, M. de Persigny n'apprit l'événement de la bouche du Prince lui-même que le 2 décembre, à cinq heures du matin, en recevant l'ordre d'aller s'assurer que les troupes se rendaient ponctuellement sur les points indiqués.

Il avait résumé son dévouement dans sa devise : « Je sers! »

M. Mocquard était Bordelais par sa famille, et essentiellement Parisien par son éducation, ses penchants et ses amitiés. Il naquit à Bordeaux en 1791, dans la célèbre maison Fonfrède, bien connue par son escalier monumental. Il appartenait, par son père, à d'honorables négociants de Saint-Domingue; mais, par sa mère, il avait de qui tenir du côté de l'esprit, car elle descendait de ce comte de Bussy-Rabutin, propre cousin de madame de Sévigné, et auteur de ce livre indiscret, qui lui valut dix-sept années d'exil : *Histoire amoureuse des Gaules.*

Il fit partie de cette génération plantureuse, énergique, retentissante, que Berryer, Barthe, Odilon Barrot, Dupin aîné, Philippe Dupin, Paillet, Vatimesnil, représentaient au barreau; Villemain, Vatout, Étienne, Scribe, dans les lettres et au théâtre; Géricault et Auber dans les

arts. Tous ceux-là furent ses amis, presque tous furent ses camarades. Géricault fut son copain; ils habitaient la même chambre, ils montaient les mêmes chevaux et ils courtisaient les femmes du même monde. Par sa taille, sa figure, son esprit, M. Mocquard fut un homme à succès; et il réalisait encore, lorsque je le vis pour la première fois, en 1830, toutes les distinctions fixées sur la toile par l'immortel auteur du *Radeau de la Méduse*, dans le beau portrait qui est en la possession de sa fille, madame Hortense Raimbeaux.

En 1812, M. Mocquard tâta de la diplomatie, d'abord comme secrétaire de légation, avec le général de Montholon, ensuite comme chargé d'affaires auprès du grand-duc de Wurtzbourg; mais l'attrait des lettres et de la parole le détourna et l'entraîna. Il est licencié et commence son stage en 1813; puis, de 1817 à 1825, il prend part aux grands procès politiques de la Restauration, aux affaires de l'Épingle Noire, des Sergents de La Rochelle, de la Souscription Nationale. Il s'y montra orateur élégant et distingué, plus qu'aucun autre avocat orateur littéraire; et c'est à l'éclat de son talent qu'il dut les illustres amitiés de lord Lyndhurst, de lord Ellenborough et de lord Brougham.

M. Mocquard toucha presque à tout, et toujours avec succès. Il fut sous-préfet et journaliste; mais, en 1817, il avait été présenté, en Allemagne, au prince Eugène et à la reine Hortense; et, depuis cette époque, hôte d'Arenemberg, ou serviteur fidèle de ces illustres exilés, il fit de ses sentiments pour eux comme une religion. De même qu'aux temps agités de la Ligue et de la

Fronde, on endossait, pour être toujours prêt, la cuirasse du soldat sous l'habit du courtisan, M. Mocquard vécut et marcha cuirassé en dessous de ses opinions bonapartistes, jusqu'au jour où il pourrait ouvertement combattre pour elles.

Le 10 décembre fit luire ce jour.

Nul n'aurait pu être mieux approprié que M. Mocquard aux fonctions qui, comme les siennes, impliquaient la discrétion et la politesse. Au naturel qu'il mettait à ne rien révéler, même à ses amis, on n'aurait jamais pu penser qu'il savait tout; et telle était sa courtoisie envers les personnes de tout rang qui le prenaient pour intermédiaire auprès du chef de l'État, que celles qui ne s'en allaient pas heureuses du résultat, se retiraient toujours charmées de l'accueil.

De son côté, le Prince trouvait en lui un causeur plein de verve et un lettré plein de goût. Il avait l'instinct et le don du style ; nul ne parlait une langue plus française et n'écrivait avec plus d'élégance et de correction. Il devait ces qualités à la fréquentation des grands modèles, je pourrais dire à sa cohabitation avec eux. M. Villemain savait Cicéron autant que qui que ce fût ; Méry savait Virgile mieux que personne ; mais je n'ai connu aucun lettré possédant César, Tacite et Bossuet au même degré que M. Mocquard.

Il aimait beaucoup la lecture à haute voix, et il lisait avec un grand charme. Plus d'une fois, attiré par sa verve, j'allai le trouver aux Tuileries. Alors, inopinément, à l'occasion d'une idée émise, il prenait un livre, et je l'écoutais, une heure durant, me lisant un passage

de Tacite, ou un sermon de Bossuet sur une prise de voile, avec une chaleur communicative, qui me gagnait; et puis, quand les spasmes de l'émotion brisaient sa voix, nous nous regardions en riant, mais la joue déjà humide, ayant oublié tous les deux, moi ce que j'étais venu lui dire, lui les solliciteurs que Félix avait introduits dans son salon.

Les gens qui ont de l'esprit l'ont toujours à leur manière, et conforme à leur caractère : tel l'a mordant, tel autre l'a railleur. M. Mocquard avait l'esprit gai, et sa saillie amenait le rire. Un jour qu'il descendait rapidement le boulevard, dirigeant un phaéton aérien de construction, et qu'emportaient deux trotteurs légendaires, un embarras de voitures l'obligea de s'arrêter. Pendant qu'il cherchait de l'œil une issue, une énorme voiture de Richer, dont tout Parisien connaît la forme et le fond, accroche le véhicule élégant et l'écrase net. Le sergent de ville dresse procès-verbal ; et, comme il avait reconnu M. Mocquard, il ne dissimule pas au conducteur qu'avoir coupé en deux la voiture du secrétaire de l'Empereur, constituait un accroc sortant de l'ordinaire. Le conducteur, atterré, s'approche de M. Mocquard, et lui expose ses regrets. « Mon ami, lui répond M. Mocquard, ne vous désolez pas ainsi ; venez me voir demain ; entre gens de cabinet, il y a toujours moyen de s'entendre. »

Il n'aimait de M. Thiers ni le talent, ni le caractère, ni la personne ; mais sa malveillance envers lui n'allait pas au delà d'un jugement patiemment médité, enchâssé dans un médaillon littéraire et sculpté à facettes. Il me le rappelait de temps en temps, beaucoup plus heureux

du plaisir qu'il s'était donné, que du tort qu'il avait pu faire. Le voici, travaillé comme un sonnet, composé dans le goût français de Gombaud, ou le goût italien de Métastase :

« Fataliste dans son histoire, fatal dans ses conseils; fat dans ses résistances; réunissant en lui tout ce qu'inspirent, et contre la Providence le culte du hasard, et contre le pouvoir le génie du renversement, et contre soi-même l'excès de la vanité; s'amusant avec son esprit, s'abusant avec son ambition, s'usant avec ses roueries. »

Ainsi, instruit, dévoué, initié aux desseins et aux secrets du Prince, M. Mocquard avait été comme prédestiné à sa fonction. Il en était justement fier. « Je fais suite à Eginhard », me disait-il avec gaieté. L'exercice direct du pouvoir, personnellement pratiqué, imposait au chef de l'État la composition de discours, de manifestes, de lettres au souverains, qui, sous le régime parlementaire, incombent aux ministres. Quoique lettré de premier ordre, l'Empereur aimait à avoir, sur ce qu'il écrivait, l'impression d'une personne compétente. M. Mocquard était, à cet égard, un excellent juge. Quand il avait approuvé, on pouvait être en repos. Je dirai, en son lieu, la part qu'il eut à la *Vie de César*, et celle, tout à fait secondaire, que je faillis y prendre moi-même.

M. Carlier, de simple employé, s'était élévé, en 1849, au poste difficile et important de préfet de police. C'était un homme intelligent, actif, très courageux, fort honnête, et qui avait puissamment contribué au rétablisse-

ment de l'ordre dans Paris. C'est lui qui, sous le ministère du 31 octobre 1849, se sentant appuyé par une politique vigoureuse, fit scier au pied, dans une nuit, la forêt d'arbres de la liberté qui hérissaient les places publiques. Essentiellement autoritaire, il s'était de lui-même, par conviction, jeté dans le parti du Prince, beaucoup plus qu'il n'y avait été appelé ; et il lui eût été aussi difficile de cacher ses sentiments, que de ne pas les avoir.

Plein de confiance dans le succès de la cause qu'il avait embrassée, on peut dire que, dans son cabinet, où venaient tous les jours plusieurs journalistes, il conspirait en quelque sorte à bureau ouvert. Il avait la conspiration gaie. En ma présence, quelqu'un, qui n'était pas de ses agents, vint lui annoncer, comme un secret encore ignoré, que les membres de la Montagne préparaient un banquet politique, à 1 franc par tête, du côté du Château-Rouge. Lorsque la confidence fut terminée, M. Carlier, se tournant vers moi, me dit en riant : « Il est bien bon celui-là, de venir me demander si je connais ce projet de banquet ! Si je le connais ? Parbleu, c'est moi qui le paie ! » Il avait coutume de dire aux démagogues : « Partout où vous êtes réunis trois pour conspirer, je suis au milieu de vous. »

Il le leur avait bien prouvé, pendant la période violente des clubs, qui précéda la levée de boucliers du 13 juin 1849. Les clubs avaient créé un comité central, où se réunissaient, entre minuit et une heure du matin, des délégués chargés de résumer, avec des renseignements confidentiels et secrets, les discussions de la soi-

[redacted]

rée. Or, la *Patrie* publiait régulièrement ces rapports le lendemain. Ces révélations jetaient la consternation dans le camp révolutionnaire ; et les présidents des clubs cherchaient, sans pouvoir le trouver, le mot de l'énigme. M. Carlier ne le cachait pas à ses amis. Les membres les plus énergiques du comité central étaient ses agents, et comme l'argent était fort cher à cette époque, il recevait régulièrement leur rapport, le premier, dès six heures du matin.

Le caractère courtois et communicatif de M. Carlier lui avait fait un grand nombre d'amis. Il aimait beaucoup la presse, et il l'accueillait avec empressement. Un peu nouveau dans ses rapports avec le journalisme, il n'en connaissait peut-être pas assez intimement les éléments, ce qui fit de beaucoup de ses confidences des imprudences graves. Eugène Forcade et Félix Solar, qui le voyaient souvent, étaient surtout pour lui deux hommes d'esprit ; et le plaisir qu'il trouvait à les entretenir lui masquait leurs rapports avec le général Changarnier.

L'attitude de Félix Solar et d'Eugène Forcade avait été d'abord très correcte. Essentiellement conservateurs, ils avaient commencé par être les alliés naturels et sincères du Prince contre la démagogie ; dès 1849, ils avaient même songé à m'associer à leurs efforts. Le 29 mars, Solar m'adressait à la campagne la lettre suivante :

« Mon cher Cassagnac, Laurent-Jean, Forcade et moi avions fait le projet d'un nouveau *Globe*, moins le titre. Naturellement, je comptais sur vous pour être le quatrième ; mais le bruit court, même en haut lieu, que

[redacted]

vous appartenez à une autre combinaison. J'ai absolument besoin d'être fixé dans le plus bref délai. Pouvons-nous compter sur vous, oui ou non, le cas échéant du succès pour notre combinaison ?

« Bien à vous.

« F. Solar. »

Je n'acceptai pas ; j'étais déjà engagé de parole *en haut lieu*, comme dit la lettre, c'est-à-dire à l'Élysée.

Au bout d'un an, la lutte des conservateurs et des démagogues s'était accentuée davantage, et Solar devint plus pressant. Il m'écrivit, le 18 février 1850 :

« Mon cher Cassagnac, décidément vous faites-vous moine A quoi songez-vous ? Je suis entré à la *Patrie*, avec mon ami Forcade qui en est le rédacteur en chef. Je suis chargé de la part de Delamarre de vous proposer d'entrer à la *Patrie*. Je suis également chargé par Chevalier de vous proposer la rédaction en chef du *Dix-Décembre*.

« Des deux parts, les conditions d'argent seraient honorables. Sans doute vous préférerez la rédaction en chef du *Dix-Décembre*. Je regretterai en ce cas de ne pas vous avoir pour colloborateur.

« Quel que soit votre choix, hâtez-vous de me répondre. En ce temps-ci, les places sont bientôt prises. Si vous fussiez venu à Paris il y a quinze jours, vous seriez aujourd'hui rédacteur en chef du *Constitutionnel*.

« Hâtez-vous donc, et, après ma seconde lettre, faites vos malles.

« A vous de cœur.

« F. Solar. »

Je restai encore sourd à cette invitation pressante. M. Delamarre était un excellent homme, et Solar était, comme Forcade, un homme d'esprit; mais je voulais garder toute ma liberté pour servir le Prince, et j'aimais mieux être son collaborateur que le leur.

Cependant, l'impression de mon livre avançait, et j'allais pouvoir aller prendre le poste de confiance où j'étais vivement appelé. Je trouve, en effet, les lignes suivantes dans une lettre que M. Carlier écrivait, le 27 janvier 1850, à l'abbé de Cassagnac, mon frère : « Nous attendons ici, et avec beaucoup d'impatience, Monsieur votre frère, dont la plume nous fait défaut. Engagez-le à ne pas perdre de temps : il est extrêmement favorable pour lui en ce moment. »

J'ai rapporté ces détails, pour justifier M. Carlier des ouvertures un peu trop confiantes faites à des écrivains très conservateurs sans doute, mais appartenant par leurs antécédents à l'école parlementaire et orléaniste. Solar était l'élève d'Henri Fonfrède, le fils très distingué du célèbre girondin.

Le 11 août 1851, la crise devint aiguë, pendant la prorogation de l'Assemblée. Une réunion où se débattirent les projets les plus délicats et les plus importants eut lieu à Saint-Cloud. Je la raconterai bientôt. M. Carlier y assista et s'associa avec une ardeur sincère aux résolutions qui y furent prises. Malheureusement, cette ardeur devint plus expansive et plus intempérante qu'il n'aurait convenu. Il créa autour de lui comme une atmosphère de coup d'État qui, de son cabinet, se répandit au dehors. Lui, pourtant si intrépide, finit par

être gagné par l'inquiétude vague qui était son propre ouvrage. Désireux d'agir, mais redoutant d'entreprendre, il hésita, et finalement il donna sa démission, le 15 septembre. Le bruit de cette retraite imprévue, et que rien n'expliquait pour le public, se répandit immédiatement, me frappa et m'inquiéta. J'allai le voir, le 16 au matin, pour lui en demander la cause.

A mon premier mot d'interrogation, je vis qu'il regrettait profondément sa démarche, et que le cœur lui était revenu au ventre. « Oui, me répondit-il ; j'ai donné ma démission ; mais j'ai réfléchi depuis hier. Dites-moi donc, quand comptez-vous aller à Saint-Cloud ? — J'y vais ce soir, lui dis-je. — Eh bien ! je vous demande expressément de dire ceci au Prince : « J'ai vu le préfet ce matin ; il m'a chargé de vous prier de considérer sa démission comme non avenue, et de vous déclarer de sa part, et sur son honneur, qu'il sera avec vous, à votre jour et à votre heure. »

J'allai en effet, le soir même, à Saint-Cloud ; je dirai plus loin les choses graves que j'y appris, ainsi que l'accueil fait par le Prince à l'ouverture que je lui apportais au nom de M. Carlier.

Voilà donc les trois collaborateurs qui, spontanément, s'étaient mis dans le jeu du Prince, considérant son œuvre comme la leur, et en poursuivant l'exécution avec autant de zèle, et surtout avec moins de modération et de prudence que lui. Après eux, dans l'ordre des temps, mais avant eux dans l'ordre du concours apporté, vont figurer ceux qu'il fallut chercher, choisir, et rattacher à

l'œuvre poursuivie. Un premier accord et une première mise en commun d'idées eut lieu à Saint-Cloud, le 11 août 1851.

La veille de ce jour, M. Rouher se trouvant à Saint-Cloud pour affaires de service, le Prince lui dit : « Morny, Persigny et Carlier viennent chasser avec moi demain dans le parc. Joignez-vous à eux et venez chasser aussi. » M. Rouher s'étant excusé sur ce qu'il n'avait pas l'habitude de chasser — il l'a prise depuis et la pratique avec ardeur, — le Prince reprit : « Alors, venez dîner, et arrivez de bonne heure. » Il fut fait ainsi que le Prince l'avait souhaité ; M. Rouher ne s'attarda pas, ni les chasseurs non plus.

On se réunit dans une salle qui avait été pourvue à l'avance d'une table, avec papier, plumes et encre ; et M. Rouher, faisant comme les autres, qui semblaient d'accord entre eux, prit place sur un fauteuil. Grande fut sa surprise, lorsqu'on lui dit qu'il s'agissait de rédiger les décrets et les proclamations qui servirent depuis au 2 décembre. Il s'écria, en riant : « Mais on conspire donc ici ? Puisque vous êtes tous du complot, et que j'ai votre secret, je vais conspirer comme vous. » Il prit alors la plume ; et plus familier que les autres avec les formules juridiques ou administratives, il préluda, par l'élaboration de ces documents, à la Constitution du 12 janvier 1852, dont le principe avait été préalablement adopté par le Prince, mais dont la rédaction fut entièrement son œuvre. Comme la besogne s'achevait, le Prince, parcourant des yeux les peintures du plafond, dit à ses quatre collaborateurs : « Savez-vous, messieurs, dans

quelle salle nous sommes ? C'est celle où, en 1830, Marmont remit son épée au duc d'Angoulême. Eh bien ! cette épée, si longtemps fidèle, nous la reprenons, pour la remettre aux mains du peuple. »

Cette conspiration dans laquelle M. Rouher entrait de plain-pied, c'était celle de tout le monde. Elle était dans l'air. On ne s'abordait pas, entre hommes politiques, sans se dire : A quel jour l'explosion ? Tout le monde l'attendait, ou du côté du Prince ou du côté de l'Assemblée. Pendant ma dernière et longue conversation avec Victor Hugo, les instances affectueuses que nous fîmes tous les deux, pour nous entraîner mutuellement, n'avaient pas d'autre cause que l'attente d'une crise imminente. Je voulais l'abriter sous l'Empire ; il voulut m'abriter sous la République.

C'était la première fois que le Prince s'ouvrait entièrement à M. Rouher. Jusqu'alors, il s'était borné aux paroles dites à l'Élysée, et que j'ai rapportées : « Ma destinée n'est pas encore accomplie : je serai empereur ! » Mais à bon entendeur peu de mots suffisent. En associant M. Rouher à ses projets, le Prince savait que son ministre en acceptait le but, parce qu'il en partageait les principes.

XVI

CAUSES QUI RENDAIENT L'APPEL AU PEUPLE URGENT

J'ignorais ce qui s'était passé à Saint-Cloud, le 11 août. — Je savais seulement que la dissolution de l'Assemblée était résolue. — Urgence du coup d'Etat. — Désordre des idées. —Les prétendants à la présidence foisonnent. — Menaces des socialistes. — Attitude de M. Léon Faucher. — Ministre de l'intérieur, il fait surveiller le Prince par sa police. — Il ne croit pas au coup d'Etat.—M. de Morny y est associé. — Son portrait. — Ses prétentions inconsidérées. — Mes relations anciennes avec lui. — Il est fait duc. — Il demande pour moi la croix d'officier de la Légion d'honneur. — C'est l'Empereur qui m'a fait commandeur. — Comment M. de Morny s'était rallié à la cause du Prince. — Ma visite à Saint-Cloud, le 16 septembre. — Je redemande au Prince la démission de M. Carlier. — Ce que le Prince m'apprend. — « Je vais recommencer! »

Moi-même, je dois le confesser sincèrement, j'ignorai complètement pendant un mois ce qui s'était passé à Saint-Cloud. Je ne savais nettement que deux choses : la première, c'est que la lutte aiguë engagée avec l'Assemblée rendait sa dissolution inévitable; la seconde, c'est que la dissolution devait se faire pendant sa prorogation. Le Prince répugnait d'une façon énergique à la pensée d'une coercition exercée directement contre la personne des députés; il voulait résolument s'assurer de la per-

sonne des démagogues exaltés et des clubistes, et les empêcher d'organiser une lutte à main armée, impuissante au fond, et qu'il faudrait écraser par la force; mais il voulait avec la même résolution éviter de faire violence aux membres de la Chambre. Il avait donc décidé qu'on profiterait de leur dispersion, pour échapper à la regrettable obligation des rigueurs personnelles. Ainsi j'étais certain que l'Assemblée ne reviendrait pas; mais j'ignorais quel jour ses portes seraient fermées.

Qu'une résolution décisive fût urgente, il n'était pas possible d'en douter. Le désordre des idées était immense. Tous les partis se résignaient au naufrage de la société, avec l'espoir de planter leur drapeau sur le débris qui en pourrait flotter encore. Plutôt que de se ranger à l'idée de renouveler, en 1852, les pouvoirs du Prince, les parlementaires mettaient en avant les candidatures les plus étranges, pour la présidence de la République. Dans la *Presse*, M. de Girardin proposait M. Nadaud, fort honnête maçon de la Creuse; la *Gazette de France* voulait M. de La Rochejacquelein; le *National*, M. Carnot; le *Journal des Débats*, M. le prince de Joinville; l'*Assemblée nationale*, M. le général Changarnier; et tout cela, parce que quatre-vingt-deux conseils généraux et trois millions de pétitionnaires avaient demandé le maintien des pouvoirs du Prince!

A côté et en dehors des partis parlementaires, les menées et les menaces des purs démagogues étaient plus qu'inquiétantes. Proudhon avait essayé en vain de les diriger vers le travail, l'industrie et le commerce, à l'aide d'un crédit général, fondé sur des banques d'échange.

Ils avaient refusé de le suivre : « J'avais voulu faire de vous des ouvriers honnêtes, avait-il dit dans la *Voix du Peuple ;* il vous faut une solution révolutionnaire ! Vous êtes indignes de ramer sur les galères de la République. » Et plus on avançait vers l'expiration des pouvoirs du président, plus claire devenait la prévoyance de Proudhon. « Le scrutin de 1852, disait-il dans la *Voix du Peuple* du 9 janvier 1850, à supposer que le peuple attende jusque-là, sera, n'en doutez pas, le signal d'une révolution nouvelle. » M. de Girardin, lui aussi, avait poussé à cette révolution, en disant, dans la *Presse* du 13 janvier : « A cette définition : le socialisme, c'est la barbarie, nous opposons celle-ci : le socialisme, c'est la civilisation. »

Les clubistes réfugiés à Londres, à la suite des prises d'armes du 15 mai 1848 et du 13 juin 1849, publiaient à Paris, rue Montmartre, n° 164, un journal atroce, dirigé par Delescluze, intitulé *la Voix du proscrit, Moniteur des exilés.* Dans ce journal, on affectait de répéter que « les crimes et les délits ne seraient pas prescrits en 1852 ». J'eus les honneurs d'un numéro de cet organe des assassins. Un aimable citoyen, nommé Dupont, trouvant qu'il était fatigant ou dangereux de tuer soi-même les gens, voulut bien me déclarer, le 28 août 1851, qu'il se proposait de me *faire assommer.* Et ces excitations au meurtre ne restaient pas vaines. Une véritable jacquerie éclata dans la Nièvre et dans le Cher, vers le 22 octobre suivant; ces départements durent être mis en état de siège, et ramenés à l'observation des lois par des régiments de cavalerie.

Ainsi, l'adoption d'une mesure suprême de salut public s'imposait au Prince, qui avait promis au peuple de le consulter, pour qu'il fît entendre sa volonté décisive ; et le succès de cette mesure commandait les précautions les plus efficaces et les plus secrètes, afin que la nation consultée arrivât au scrutin librement et sans être détournée ou arrêtée par l'émeute.

En ce qui touche l'efficacité des mesures, j'aurai plus loin à l'examiner ; mais en ce qui touche le secret, j'ai dû constater que, malgré mes attaches intimes, les préparatifs m'échappèrent complètement jusqu'au 16 septembre, où ils me furent dévoilés par le Prince lui-même.

Et je ne fus pas le seul à me faire illusion ; le cas de M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, espionnant le Prince à l'aide de sa police particulière et ne découvrant rien, mérite d'être raconté.

M. Léon Faucher était, comme moi, un ancien élève du lycée de Toulouse. Lui, le président Fort, Léonce de Lavergne, sénateur, et moi, nous avions laissé quelque trace de notre passage dans cette ville lettrée, à une époque où le grec, le latin et le français y étaient en honneur. M. Léon Faucher était un homme d'une valeur sérieuse, un peu égaré dans des études sans cohésion, honnête homme, croyant beaucoup en lui, passionnément épris du régime parlementaire ; et, quoique très formaliste, se laissant faire commandeur de la Légion d'honneur, le 15 septemble 1851, sans être même che- [illegible] à l'occasion de l'inauguration du premier pavil-

[redacted]

lon des halles centrales démoli et reconstruit sous M. Haussmann. Le lendemain de son entrée au ministère de l'intérieur, le 11 avril 1851, il avait jugé à propos de déclarer solennellement que « si une main audacieuse venait briser la tribune, on le verrait s'ensevelir sous ses débris ».

Cette doctrine était quelque peu étrange chez un ministre du président, qu'il savait peu favorable aux jeux de la tribune, et dont il se montrait même disposé à seconder les tendances. Il s'en ouvrit un jour à moi, qui lui étais pourtant un peu suspect, et il me dit : « Je connais le but que le Prince poursuit ; je l'y conduirai ; mais il faut qu'il me laisse faire. » Le sourire mal contenu par lequel j'accueillis cette ouverture ne le rassura pas, et il organisa, lui ministre de l'intérieur, une police vigilante autour de l'Élysée pour découvrir cet invisible coup d'État, dont tout le monde s'entretenait. Il partit pour un court voyage à Londres, le 11 août, et il laissa bien vigilante cette police, juste le jour où M. Rouher se réunissait à M. de Persigny et à M. Carlier, dans cette salle de Saint-Cloud où le maréchal Marmont avait remis son épée au duc d'Angoulême.

M. Léon Faucher revint de Londres le 21 août, et il alla voir M. Rouher le 22. « On m'a assourdi, à Londres, lui dit-il, de ces prétendus projets du Prince contre l'Assemblée. Tout le monde y croit en Angleterre, quoi que j'aie pu leur dire ; mais décidément ce bruits-là sont ridicules. Je fais surveiller l'Élysée très attentivement ; mes agents n'ont pas aperçu le moindre indice. Décidément, il n'y a rien ! » Si, en entrant chez le

garde des sceaux, M. Léon Faucher avait été un peu moins occupé de lui, il aurait pu voir le *Moniteur* de 1799 ouvert devant M. Rouher, et celui-ci jetant à la hâte son mouchoir sur la page où sont les décrets du Conseil des Anciens, transférant le Corps législatif à Saint-Cloud, et chargeant le général Bonaparte d'opérer cette translation, le matin du 18 Brumaire.

Les desseins imposés au Prince par l'hostilité de l'Assemblée, ainsi que par les conspirations ourdies contre sa personne, touchaient donc à leur terme, lorsque des dissentiments graves et la démission de M. Carlier vinrent les faire ajourner ; mais, avant d'aborder cette crise imprévue, je dois dessiner les traits principaux du coopérateur bénévole qui s'était joint à M. de Persigny, à M. Mocquart et à M. Carlier, et dire par quels liens M. de Morny s'était rattaché à la cause du Prince.

Les vingt-sept années qui se sont écoulées depuis ces événements n'ont rien ajouté aux bruits répandus à cette époque sur la naissance de M. de Morny, à laquelle on affectait de donner une origine illustre, en y rattachant publiquement M. le comte de Flahaut.

Ce fut en 1852, qu'il m'en fit la confidence, à une réception du ministère de l'intérieur. Il était, comme on sait, élégant de sa personne, et magnifique de caractère. Le monde, et le meilleur, y affluait. Me prenant par la main et me conduisant vers un vieillard de grande taille et de haute mine, il me dit : « Venez, je vais vous présenter à mon père, le comte de Flahaut. » Les biographes ont dit que M. de Morny, tout enfant, avait été mystérieuse-

[redacted]

ment élevé chez madame la comtesse de Souza, l'élégant auteur d'*Adèle de Sénanges*. Mademoiselle de Filleul, devenue madame de Souza, mère d'un premier lit du comte de Flahaut, auquel je fus présenté, avait perdu son premier mari pendant la Terreur, et s'était remariée, en 1802, au comte de Souza-Bothelho, ministre de Portugal à Paris. Le jeune enfant qu'elle avait élevé, sous le nom de comte de Morny, était donc son petit-fils naturel.

Cette origine illustre dont il se flattait, et que le sentiment de la piété filiale aurait dû voiler de respects, inspira à M. de Morny une visée irréfléchie, imprudemment gouvernée et qui, sans amener la satisfaction convoitée, fut pour lui une source de déboires : il eut l'ambition d'être reconnu comme d'origine princière, désir inconsidéré et qui n'eût pu être exaucé, sans porter une grave atteinte au nom de la mère.

Ce fut surtout après le 2 décembre, lorsque le partage d'une nouvelle et grande autorité se laissa voir en perspective, que cette ambition égara le bon sens et l'esprit délicat de M. de Morny, et qu'il résolut de s'arroger lui-même le caractère qu'avec une douce mais ferme persistance on lui refusait. Ainsi, vers le 4 janvier 1852, à un banquet qu'au nom du corps municipal lui avait offert M. Berger, préfet de la Seine, M. de Morny porta un toast dans lequel sa prétention au rang qu'il ambitionnait auprès du chef de l'État était à peine dissimulée. Il avait espéré s'imposer par cette témérité de langage; il ne fit que blesser profondément celui dont il recherchait l'intime union. Cette faute inconsidérée amena, dès le lendemain, une crise regrettable; à la suite d'ex-

9.

plications inacceptables, M. de Morny dut offrir sa démission. C'est à cette occasion qu'il sortit moralement de ce ministère de l'intérieur, où il était entré par droit de conquête, et non, comme l'ont dit plus tard des biographies mal renseignées, pour avoir condamné les décrets par lesquels le Prince annulait, au profit du Trésor, la célèbre donation faite le 7 août 1830, par le roi Louis-Philippe, en faveur de ses enfants mineurs.

En 1856, au moment où M. de Morny se rendait en Russie, pour aller représenter l'Empereur aux fêtes du couronnement de l'empereur Alexandre, il eut un nouveau et plus violent accès de son ambition invétérée ; il se donna des armes parlantes ; c'était un *Hortensia* en fleurs ; et pour que son langage en fût plus clair encore, il y ajouta ces mots pour devise : *Tace, sed memento*, c'est-à-dire : *Tais-toi, mais souviens-toi.*

Finalement, sans ignorer, mais sans couronner son ambition, l'Empereur récompensa plus tard ses longs et grands services, en lui conférant le titre de duc. Aux yeux de M. de Morny, ce n'était pas assez. Revenant quelque temps après de son château de Nades, il me dit : « Les paysans ne comprennent pas ces duchés *in partibus*. Ils me croient et ils m'appellent duc d'Auvergne. » C'était un beau titre. Le connétable de Bourbon l'avait porté.

Je connaissais particulièrement M. de Morny depuis 1846. Il voulut alors s'ancrer dans un journal, pour se pousser dans la politique, et M. Véron, qui avait acheté le *Constitutionnel* en 1844, ayant laissé supposer qu'il accep-

[redacted]

terait un associé, je fus prié par M. de Morny d'entamer la négociation, que j'eus la chance de faire réussir. M. de Morny s'en trouva bien ; car sa part de la vente du journal à M. Mirès, en 1852, s'éleva, m'assura M. Véron, à 500,000 francs.

Sans longues études ni grand acquis, M. de Morny avait néanmoins des goûts de lettré, qui me firent rechercher par lui, et j'étais heureux de ces relations, qu'il savait rendre douces et aimables. Je dus à cette prédilection, qu'il ne cachait pas, et qui, après sa mort, fut continuée par M. Schneider, d'être, six années de suite, chargé de rédiger et de défendre l'Adresse du Corps législatif.

En 1858, j'étais depuis vingt ans chevalier de Légion d'honneur, car on n'avançait pas vite à cette époque. M. Morny trouva que j'avais assez attendu la croix d'officier, et, au mois d'avril, il la demanda pour moi.

Voici le billet affectueux dans lequel il m'annonçait sa prochaine démarche :

« Jeudi.

« Mon cher collègue,

« Ainsi que je vous l'ai dit, non seulement je vous présenterai avec plaisir, par amitié pour vous, mais j'insisterai comme pour une chose due.

« Vos services antérieurs, si courageux, dans les temps difficiles, l'attitude et le talent que vous avez montrés à la Chambre, rendent cette distinction naturelle.

« Vous pouvez compter sur mon zèle, comme sur mon amitié.

« MORNY. »

Victor Hugo avait été mon premier patron dans la Légion d'honneur ; M. de Morny fut le second. L'Empereur lui-même voulut être le troisième. C'est lui qui me fit commandeur.

M. de Morny était très ambitieux, mais il l'était légitimement, parce qu'il sentait en lui les éléments d'une grande carrière. Quoiqu'il eût, par de longues et de tendres relations avec une grande dame, des précédents et des attaches orléanistes, son esprit essentiellement sceptique le tenait en équilibre entre les divers régimes dignes de son choix ; sans que néanmoins il eût été capable d'en adopter un dans lequel l'esprit d'ordre n'eût pas occupé une grande place. Il avait le tumulte et l'émeute en horreur ; et il me dit bien souvent que s'il avait présidé le 24 février 1848, à la place de M. Sauzet, la Chambre n'aurait pas été forcée.

Son adhésion résolue et absolue à la politique du Prince n'eut pour cause aucune raison tirée de leur origine. Elle fut dictée par la raison, et le sentiment n'y eut qu'une bien faible part. Il n'était pas légitimiste ; son inexpérience de la tribune lui interdisait l'espérance de jouer un grand rôle dans le retour, alors inespéré, du régime parlementaire. Il voyait, au contraire, le prince Louis-Napoléon de plus en plus acclamé par l'opinion publique, populaire dans l'armée, et gagnant chaque jour du terrain, par son calme, sur la turbulence de l'Assemblée. Un appel direct à la nation ne pouvait manquer d'assurer son triomphe, et cet appel, encouragé par le vote des conseils généraux, légitime au

[redacted]

fond, sinon légal dans la forme, devait infailliblement réussir, au prix d'un jour d'énergie, qui aurait immédiatement l'adhésion et la complicité du pays, délivré des démagogues.

Un éclair de bon sens montra donc à M. de Morny l'œuvre libératrice à accomplir. M. de Persigny lui proposa, dans l'intérêt de son ambition, beaucoup plus encore qu'au nom du Prince, un grand rôle dans cette œuvre, qui exigeait trois choses : de la tenue, de l'initiative et du courage. M. de Morny les possédait toutes trois. Il se décida.

M. de Morny représentait ainsi, dans le groupe des initiés réunis à Saint-Cloud le 11 août, cet élément civil nécessaire à la création des courants militaires. Au 18 brumaire, le général Bonaparte exécuta le décret parfaitement légal du Conseil des Anciens ; au 2 décembre, le général de Saint-Arnaud déféra à la réquisition régulière du ministre de l'intérieur. Dans cette association de l'homme à l'habit noir et de l'homme à l'habit brodé, il faut que le premier ordonne, afin de couvrir la responsabilité du second, qui exécute.

Tels étaient les trois collaborateurs à l'œuvre politique desquels le Prince avait associé M. Rouher. J'ai à dire maintenant les causes imprévues qui vinrent inopinément en ajourner et en modifier la réalisation.

J'avais promis à M. Carlier, le 16 septembre, d'aller à Saint-Cloud le soir même. J'y arrivai à huit heures du soir. J'appris de l'officier de service que le Prince n'était pas au salon, et j'envoyai ma carte. Immédiatement

invité à monter, je trouvai le Président dans le petit salon qui précédait son cabinet, au premier étage de l'aile gauche. Il était assis, ayant près de lui un homme jeune, de mine résolue et de belle figure, que je ne connaissais pas alors. C'était M. de Maupas ; il prit congé aussitôt, et le Prince m'indiqua la place vide à ses côtés.

— Monseigneur, lui dis-je, je viens remplir auprès de vous une mission dont m'a chargé le préfet de police. M. Carlier vous prie de vouloir bien considérer comme non avenue sa démission, qu'il regrette, et de compter sur son concours absolu pour tel jour et telle heure où il vous plaira d'y avoir recours.

« Ah ! dit le Prince, d'un air un peu étonné, c'est vous que Carlier charge de venir retirer sa démission ? C'est assez original ! — Puis, se levant, il ajouta : Venez dans mon cabinet. — Je l'y suivis, et là, il tira d'un tiroir un papier, qu'il me remit, en disant : Lisez donc les premières lignes.

C'était un rapport de M. Carlier. Il y disait au Prince que mon langage et mes derniers articles dans le *Constitutionnel* avaient scandalisé l'opinion publique, en répandant le bruit d'une entreprise prochaine contre la Chambre ; qu'il croyait indispensable de laisser tomber ce bruit ; qu'il serait, à son avis, imprudent de passer outre, et que, dans le cas où le Prince jugerait opportun de poursuivre ses projets, il le priait de trouver bon qu'il dégageât sa responsabilité, et il lui envoyait sa démission.

Profondément étonné d'un tel langage, je portais

[redacted]

alternativement mon regard du rapport de M. Carlier au visage du Prince, incertain si je devais rire ou me fâcher, lorsque le Prince me dit : « Oh ! vous n'avez pas besoin de vous justifier ; je suis bien sûr que vous n'avez rien divulgué, puisque je ne vous avais rien dit. Ce sont les indiscrétions de Carlier qui ont fait tout le mal ; et le général Changarnier, averti par quelqu'un, vient d'arriver en hâte d'Autun, où il était. C'est donc Carlier qui a tout fait avorter.

« — Il a tout fait avorter ? repris-je avec une surprise dont je ne fus pas maître. Mais qu'est-ce donc qui avorte, Prince, si vous me permettez de vous le demander ?

« — Ah ! c'est juste ; — et reprenant sa place sur le canapé dans le petit salon, le Prince ajouta :

« C'était pour demain. Les décrets dissolvant la Chambre et appelant le peuple dans ses comices allaient être publiés demain matin, appuyés par des mesures militaires destinées à comprimer toute émeute éventuelle et à assurer la liberté des votes, lorsque, un peu avant votre arrivée, tout s'est effondré. D'un côté, je me suis trouvé sans préfet de police ; de l'autre, Saint-Arnaud et Magnan sont venus retirer leur parole.

« Saint-Arnaud prétend qu'il vaut mieux attendre le retour de l'Assemblée, parce que nous aurons alors toutes les résistances sous la main, tandis qu'en ce moment les députés dispersés pourraient créer de divers côtés des foyers de résistance. Cette opinion a peut-être du vrai ; mais la véritable cause du refus d'agir n'est pas celle-là : les deux généraux auront

[redacted]

bavardé chez eux, et leurs femmes les auront détournés. Je suis bien sûr qu'ils me reviendront. Je vais donc recommencer. D'ailleurs, s'il le faut, car je veux être prêt à tout événement, je ferai, bien à regret, et à toute extrémité, avec les colonels, qui m'ont offert leur concours. Rentrons, afin d'éviter que l'on commente ce long entretien. »

« Je vais recommencer ! » C'est en méditant ces paroles, prononcées avec le plus grand calme et le plus doux *entêtement*, que je suivis le Prince au salon. Vers onze heures, je rentrai à Paris tout pensif, laissant le soin exclusif de la conversation à M. de Persigny, que je ramenai dans ma voiture.

XVII

NOUVELLE ORGANISATION DU COUP D'ÉTAT

Cause de l'insuccès du premier plan. — Collaborateurs nouveaux. — Le général de Saint-Arnaud. — Le général Magnan. — M. de Maupas. — M. de Montalembert est favorable au coup d'État. — Lettre qu'il m'avait écrite. — Ministère du 15 octobre, avec le général de Saint-Arnaud à la guerre et M. de Maupas à la préfecture de police. — Ces deux noms m'éclairent. — Message. — L'Assemblée engage la lutte. — Proposition des questeurs. — Sa portée révolutionnaire.

Ainsi échoua le projet de dissoudre la Chambre en son absence, projet qui avait été préparé pour le 17 septembre 1851. L'insuccès fut d'abord attribué par le Prince à des indiscrétions de M. Carlier. Quelques années plus tard, l'Empereur, revenant sur cet événement, me dit, dans une conversation restée écrite comme plusieurs autres, que l'insuccès avait été dû au trop grand nombre de confidents.

Voilà donc le Prince et le parti considérable rallié à sa politique rentrés dans l'imprévu, et à la merci des événements, quant à l'époque et à la forme du grand plébiscite, car la nécessité d'un verdict national était évidente pour tout le monde. L'antagonisme créé par la Constitu-

tion elle-même entre l'Assemblée et le président de la République rendaient tout gouvernement impossible.

Des péripéties nouvelles vont donc naître de la situation et se développer; mais voilà déjà deux acteurs nouveaux du drame introduits en scène : le général de Saint-Arnaud et le général Magnan, et un troisième, qui vient de poindre à l'horizon, M. de Maupas.

La correspondance du général de Saint-Arnaud, publiée après sa mort par son frère utérin, M. de Forcade La Roquette, révéla le grand esprit et le noble caractère qu'il y avait dans cet énergique soldat. Il était aide de camp du général Bugeaud, à l'époque où ce dernier fut nommé gouverneur de Blaye, et il fit toute sa carrière en Afrique, sous l'œil et avec l'estime affectueuse de son illustre chef.

Nommé général de division à la suite de la brillante expédition de la petite Kabylie, le général de Saint-Arnaud, qui avait le regard fixé sur les événements de France, et que son tempérament politique poussait à y prendre un rôle actif, fut pressenti sur ses dispositions envers la cause politique personnifiée dans le Prince. Il n'hésita pas. Son intelligence élevée et son ferme courage le rangèrent du côté du vœu national, contre les prétentions égoïstes et inconciliables des partis. Le chaos du présent l'indignait; les périls de l'avenir l'inquiétaient; et il avait rapidement saisi l'immense changement que le vœu solennel du pays, substitué aux fluctuations intéressées de l'Assemblée, introduirait dans la marche des affaires publiques.

Il attendit, à la tête de la division de Constantine, les

[redacted]

ordres auxquels il s'était engagé à déférer; et il vint en effet, le 22 août, prendre à l'École-Militaire le commandement d'une division de l'armée de Paris, en attendant les fonctions de ministre de la guerre, qui lui étaient réservées. Il les aurait prises le 17 septembre, sans l'ajournement du projet dont l'exécution avait été préparée.

Le général Magnan avait déjà, depuis le 17 juillet, le commandement en chef de l'armée de Paris; il avait été gagné à la cause du Prince, d'abord par son bon sens, et puis par son horreur instinctive de l'émeute, qu'il avait mitraillée à Lyon, en 1834. Il appartenait par son caractère et son courage à cette grande race des Windishgraëtz, des Jellachich, des Radetsky et des Bugeaud, détestés des révolutionnaires, et qui, poussés par le devoir, tirèrent l'épée avec la même fermeté contre les ennemis du dedans ou du dehors. Cependant, il y avait des heures où il se prenait à regretter les périls et la gloire des champs de bataille. Peu de jours après le départ du maréchal de Saint-Arnaud pour Constantinople, où il allait, en compagnie des Anglais, combattre les Russes, je rencontrai le maréchal Magnan, se promenant seul et pensif sur le boulevard. Je l'abordai, et nous eûmes un long entretien où il m'ouvrit son cœur. Il était triste. Il avait vivement sollicité, sans l'obtenir, le commandement de l'expédition. « Je resterai, dit-il en terminant, un vainqueur d'émeutes. Je crois que je valais mieux que ma destinée! »

Dans leur rapprochement avec le Prince, les généraux de Saint-Arnaud et Magnan avaient eu pour intermédiaire un des esprits les plus distingués de l'armée, M. le général Fleury, alors jeune et brillant colonel de

hussards. Dévoué au Prince avant son arrivée au pouvoir, et attaché à sa personne aussitôt après le 10 décembre, il employa ses relations nombreuses et la nature fine, courtoise et insinuante de son caractère, à lui gagner des concours civils, sans sortir lui-même de son rôle militaire. J'ai déjà dit qu'il me fut souvent d'un secours très utile au *Constitutionnel* et que lorsque je trouvais M. Véron un peu hésitant, je me rendais à l'Élysée, et je priais le Prince de faire intervenir M. Mocquard. Si l'hésitation devenait de la résistance, je demandais l'intervention du colonel Fleury. C'était vraiment mon *Deus ex machina*. M. Véron, qui d'ailleurs ne se doutait de rien, ne résistait jamais à l'assaut du colonel.

M. de Maupas, que j'avais entrevu à Saint-Cloud, était alors préfet de Toulouse. Quelques difficultés survenues dans ses rapports avec M. le premier président Piou, lui faisaient désirer et demander un changement de poste. Il était à Paris en congé, depuis un mois; et M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, un peu sec dans son langage et raide dans ses formes, lui enjoignait de revenir à Toulouse, sous peine de révocation.

La jeunesse, à la fois grave et exubérante de M. de Maupas, sa belle figure, son langage net et fier, dans lequel on devinait une grande ambition et une résolution égale, plurent au Prince. C'était juste le moment où la démission de M. Carlier laissait un rôle vacant dans l'acte politique ajourné, mais décidé. Pour se donner le temps d'étudier M. de Maupas, le Prince le retint sous un prétexte vague et indéterminé, et M. Léon Faucher dut se résigner à sa présence à Paris.

L'étude et la réflexion du Prince furent favorables à M. de Maupas. Il fut, *in petto*, réservé à la préfecture de police, sans être toutefois et préalablement informé de sa destination, et surtout sans recevoir aucune confidence anticipée sur son rôle. L'ancienne monarchie, l'Empire et la Restauration eurent à la tête de leur police des hommes restés célèbres par leur habileté ; mais on demeurera persuadé, lorsque je raconterai les mesures prises le 2 décembre, que ni les d'Argenson, ni les Sartine, ni les Lenoir, ni les Fouché n'accomplirent jamais, avec un pareil succès, un acte aussi délicat et aussi difficile.

La liste des partisans résolus et convaincus de la politique du Prince resterait incomplète, si je n'y inscrivais l'un des hommes les plus considérables de l'Assemblée, portant un nom illustre dans les lettres, respecté de tous dans l'ordre des idées morales et religieuses, et qui, bien que n'étant pas d'épée, voulait résolument qu'on tirât l'épée, si la force était nécessaire pour vaincre l'obstination hostile des partis. Ce nom, qu'on ne s'attend peut-être pas à trouver ici, c'est celui du comte Charles de Montalembert. Que pensait-il de la moralité, de l'efficacité, de la prolongation du gouvernement du Prince? Je veux qu'on l'apprenne de lui-même, et voici la lettre qu'il me faisait l'honneur de m'écrire, au plus fort de la lutte des deux pouvoirs :

« Trélon (Nord), 5 octobre 1850.

« Monsieur,

« Quoique je n'aie pas l'honneur d'être personnellement connu de vous, je ne résiste pas à l'envie de vous

témoigner la sympathie et l'admiration que m'ont inspirées vos deux articles sur la *Royauté du Pape* dans le *Pouvoir*, et sur Voltaire, dans le *Constitutionnel*. Permettez-moi de vous supplier de persévérer dans cette voie, non seulement parce que c'est celle de la justice et de la vérité, mais encore parce qu'elle est infiniment utile à la cause du Président, que vous défendez avec tant de raison.

« Vous avez, sans doute, remarqué la déplorable attitude que viennent de prendre, à la suite du pèlerinage de Wiesbaden, certains journaux catholiques qui, après avoir combattu, pendant tout le règne de Louis-Philippe, l'idolâtrie monarchique et gallicane, se mettent aujourd'hui à proclamer l'union indissoluble de l'autel et du trône, tout comme en 1826. Ce changement de front va faire beaucoup de mal dans le clergé ; et il importe que les défenseurs du gouvernement actuel dans la presse puissent atténuer et neutraliser ce mal, par l'*exactitude* et l'impartialité de leur langage, en ce qui touche aux intérêts religieux, tant en France qu'à l'extérieur. C'est ce que j'ai eu déjà l'occasion d'écrire au *Constitutionnel*, au sujet des affaires du Piémont.

« Si, comme je n'en doute pas, vous êtes amené, dans le cours de votre polémique, à envisager ce côté de la question, j'espère que vous voudrez bien constater que tous les catholiques ne se laissent pas entrainer par ce torrent néolégitimiste. Pour ma part, je reste fidèle aux convictions de toute ma vie et, d'accord avec toute la théologie ultramontaine, je crois que l'Église peut parfaitement s'arranger d'un pouvoir nouveau et consenti par la souveraineté nationale.

[redacted]

« Des journaux légitimistes de province répètent en ce moment, à l'envi, une anecdote sur ce que M. le comte de Chambord aurait bien voulu dire de moi à Wiesbaden, et sur *la profonde émotion* que j'en aurais ressentie. Le Prince aurait dit : « M. de Montalembert a trop le senti- « ment de la foi, pour n'avoir pas un jour le sentiment de « la justice. » Cela ne m'a pas touché le moins du monde, car, malgré mon respect pour l'aîné des descendants de saint Louis, je ne suis nullement tenté de le prendre pour l'incarnation de la justice sur la terre. En défendant successivement l'Irlande, la Pologne, la Belgique, les petits cantons suisses, la liberté de l'enseignement contre l'Université, l'indépendance du Saint-Siège contre les démocrates, et en dernier lieu la société française tout entière contre le socialisme, j'ai toujours défendu la justice, et rien que la justice.

« Je crois la défendre encore en soutenant de mon mieux le gouvernement du président de la République, qui a tant fait pour sauver l'ordre, pour maintenir l'union des Français, et qui surtout a rendu à la liberté de l'Église catholique plus de services qu'aucun des pouvoirs qui ont régné en France depuis deux siècles. En désirant la prolongation de ce gouvernement, je remplis un devoir de justice et de reconnaissance, auquel je serais désolé de voir les catholiques français se montrer infidèles.

« Veuillez, Monsieur, ne donner aucune publicité à cette lettre, mais y trouver l'assurance bien sincère de ma considération toute particulière.

« Ch. de Montalembert. »

Cette lettre est restée secrète, pendant vingt-huit ans, selon le désir de son auteur; mais j'ai cru qu'après la mort de l'Empereur et celle de M. de Montalembert, elle pouvait entrer dans le domaine de l'histoire.

On a vu que M. de Montalembert désirait *la prolongation* des pouvoirs du prince Louis-Napoléon; il poussa ce désir jusqu'à proposer, pour le réaliser, l'emploi de la force. Il serait prématuré de raconter, en ce moment, l'attitude et le langage de M. de Montalembert, dans une réunion qui eut lieu chez M. le comte Daru, rue de Lille, vers le 15 novembre, seize jours avant la crise finale, réunion à laquelle assistaient M. Baroche, M. Fould, M. Buffet, M. de Chassaigne-Goyon, M. Quentin-Bauchart et M. Rouher, et où il soutint, avec l'énergie de sa parole convaincue, la nécessité de passer outre, par l'emploi de la force, à la résistance de la minorité; mais je puis et je dois dire, dès à présent, qu'il approuva complètement toutes les mesures prises le 2 décembre.

Les deux hommes politiques qui se réjouirent peut-être le plus du 2 décembre, furent M. de Montalembert et M. Guizot.

Pendant que deux cent vingt députés, réunis rue de Grenelle, à la mairie du dixième arrondissement, sous la présidence de M. Benoît-d'Azy, prononçaient, sur la proposition de M. Berryer, la déchéance du président de la République, et qu'un bataillon de chasseurs de Vincennes les amenait à la caserne du quai d'Orsay, M. de Montalembert, enfermé dans le cabinet de rédaction de M. Louis Veuillot, aux bureaux de l'*Univers*, tout à côté

de la mairie, employa toute sa matinée à écrire à ses amis, de divers côtés, la bonne nouvelle. Il y épuisa sa verve et y usa presque la provision de papier et d'encre de M. Veuillot. Je garantis l'authenticité de l'anecdote, sur le témoignage direct et indiscutable d'une personne que je ne nomme pas ici, mais dont l'affirmation personnelle équivaut pour tous, comme pour moi, à la vérité même.

En ce qui touche M. Guizot, je recueillis directement l'expression de sa joie expressive.

J'allai le voir, rue de la Ville-l'Evêque, le 6 ou le 7 décembre. Dès que mon nom lui fut annoncé, je l'entendis dire très vivement : « Faites entrer, et ne recevez personne ! » Puis, dès qu'il m'aperçut, et sans se donner le temps de me parler, il se livra pendant de longs instants à une explosion d'hilarité poussée jusqu'aux larmes. Renversé dans son fauteuil, et riant toujours, il me pressa de questions sur plusieurs des députés arrêtés, notamment sur M. Thiers. Après de longs détails, et lorsque je pris congé, il m'adressa vivement cette recommandation : « Surtout, dites au Prince qu'il se garde bien de réunir la Consulte avant le vote du peuple ! » Cette Consulte, c'était la commission consultative, formée, le 5 décembre, avec les députés de l'opinion conservatrice. Je rapportai au Prince cette recommandation, et il me répondit, en souriant : « Si vous revoyez M. Guizot, remerciez-le de ma part, et dites-lui que son conseil est trop bon pour que je ne le suive pas. »

Tout est donc prêt pour une lutte suprême entre l'As-

semblée et le Prince. Lequel des deux portera le grand coup?

Éclairé sur les causes qui avaient fait échouer les mesures énergiques préparées pour le 17 septembre, je vivais depuis un mois dans l'attente, épiant l'heure où, selon sa dernière parole du 16 au soir, le Prince « recommencerait ». Les journaux du 15 octobre me donnèrent l'éveil, en annonçant que la démission de M. Carlier et celle des ministres étaient acceptées; mais les successeurs des ministres et celui du préfet de police n'étaient pas désignés, et la sortie des ministres eux-mêmes contenait pour moi un mystère, car M. Rouher, qui était l'un des initiés les plus actifs des mesures projetées, quittait le ministère de la justice. Confiant, mais aussi discret que confiant, j'attendis des indices plus clairs et plus précis. Ils se firent attendre douze jours; mais le *Moniteur* du 27 octobre résolut les questions posées dans mon esprit; il annonça la formation d'un nouveau cabinet, dans lequel le général de Saint-Arnaud était ministre de la guerre, et fit connaître la nomination de M. de Maupas au poste de préfet de police.

Pour moi, ces deux mots : de Saint-Arnaud, de Maupas, disaient tout : on était prêt !

Je suis obligé d'ajouter que l'attente du public fut moins satisfaite que la mienne. Ces douze jours avaient été remplis par des pourparlers ministériels, qui avaient transpiré dans la presse, mais qui n'avaient pas abouti à une solution. Il parut dans le *Constitutionnel* une lettre de M. Billault, disant qu'appelé par le Prince, il avait proposé un

[redacted]

cabinet, lequel n'avait pas été accepté. M. Billault n'avait pas encore atteint alors le niveau remarquable où il s'éleva plus tard par son talent; il était même un peu démodé parmi les conservateurs, par suite d'un certain discours sur le *droit au travail*, prononcé à l'Assemblée constituante, et dont la tendance socialiste avait été exagérée par les journaux monarchistes. Cependant le monde parlementaire s'était persuadé que le Prince, ayant refusé M. Billault, avait dû vouloir choisir des hommes encore plus distingués que lui, et il n'y eut, parmi les vieux idolâtres de la tribune, qu'un cri d'ahurissement, lorsque le *Moniteur* annonça que M. Corbin, procureur général à Bourges, prenait les sceaux à la place de M. Rouher; que M. de Thorigny, ancien avocat général, prenait l'intérieur à la place de M. Léon Faucher; que M. Blondel, inspecteur général des finances, recueillait la succession de M. Fould, et que M. le marquis de Turgot, quoique porteur d'un beau nom, acceptait le portefeuille des affaires étrangères à la place de M. Baroche.

Assurément, tous les membres du nouveau cabinet étaient de fort honnêtes gens et personnellement des hommes distingués; mais il faut bien reconnaître qu'au point de vue politique, ils n'avaient pas grand crédit; et les parlementaires ne les trouvaient pas des adversaires dignes d'eux. Aux yeux du public, c'était un cabinet effacé, destiné à l'expédition courante des affaires; aux yeux des politiques plus avisés, attentifs à la lutte des deux pouvoirs, c'était un écran qui masquait une solution pressentie, prochaine et définitive; à mes yeux, comme à ceux d'un petit nombre d'initiés, c'était le mi-

nistère Saint-Arnaud, c'est-à-dire un appel au peuple, avec un scrutin solennel, placé sous la protection de l'armée, contre la violence de l'émeute.

Le nouveau ministère, formé le 27 octobre, attendait l'Assemblée, qui s'était ajournée au 4 novembre. Le choc était donc prochain, il devait éclater à l'occasion du message. Quel serait-il? Le *Constitutionnel* du 27 octobre posait cette question : « Le message sera-t-il un cartel? » Il devait l'être au moment où le *Constitutionnel* parlait ainsi; le public l'ignora, ainsi que les circonstances qui modifièrent son caractère.

Tous ceux qui furent les confidents ou les collaborateurs un peu intimes du prince Louis-Napoléon connurent ces deux dispositions de son esprit, d'être toujours son propre conseiller, dans les conjonctures délicates et difficiles, mais en même temps de donner beaucoup à la réflexion, avant d'agir. Le 27 octobre 1851, son parti était pris; si l'Assemblée persistait à résister au vœu général en faveur de la révision de la Constitution, il passerait outre à un appel à la nation. Voulant le faire, il avait d'abord résolu de laisser assez clairement pressentir son dessein dans le message, pour que l'opinion ne s'y trompât pas. Deux coups lui paraissaient indispensables à frapper : rendre au peuple le suffrage universel, confisqué par les parlementaires dans la loi du 31 mai 1850, et conjurer la vaste conspiration démagogique organisée en France et en Europe pour le mois de mai 1852. Ces deux déclarations étaient nettement formulées dans le projet de message; mais il contenait, en outre, assez clairement pour qu'on ne s'y méprit pas, la résolution

d'atteindre ce double but avec le concours de l'Assemblée, si elle le donnait; sans son concours, si elle le refusait.

C'est sur cette première rédaction que le Prince, m'ayant fait l'honneur de me lire l'ébauche de son projet de message, dans son cabinet de Saint-Cloud, m'adressa cette question : « Croyez-vous qu'ils me mettent en accusation, si je leur tiens ce langage? » Au point où je le savais de ses dispositions, et où je le supposais de ses préparatifs, une mise en accusation ne m'inquiétait guère, et je n'hésitai pas à conseiller la résolution à un homme résolu; la réflexion et peut-être le conseil d'autres amis firent disparaitre tout ce qui pouvait trahir le parti pris. Le message ne conserva que la proposition de rapporter la loi du 31 mai et la dénonciation des complots démagogiques. Le Prince prit donc, par rapport à la Chambre, une position défensive, et lui laissa le soin et le péril de porter les premiers coups.

Je ne dois pas oublier un joli mot du Prince, en me parlant du retrait de la loi du 31 mai : « Je ne veux pas être la branche cadette du suffrage universel. » Je redis le mot à M. Véron, qui était friand de ces délicatesses, et qui en orna un de ses articles, qu'il dictait à son ami M. Millot.

L'Assemblée répondit au message par les cris les plus violents, et, surexcitée jusqu'à la sédition, elle mit en avant, le 7 novembre, une idée qui était un véritable coup d'État. C'était cette fameuse proposition des questeurs, qui enlevait au président de la République le commandement direct de l'armée, à lui exclusivement réservé par l'article 50 de la Constitution, pour le confier aux

[redacted]

questeurs, ou à l'un d'eux, c'est-à-dire à M. Baze éventuellement.

Pour que le lecteur puisse apprécier la moralité de la crise qui se prépare, il faut que je place sous ses yeux cette proposition des questeurs, le modèle le plus accompli des actes de folie que la passion politique peut inspirer quelquefois aux hommes de parti. Il s'agissait, pour les auteurs du projet, non pas de confirmer au président de l'Assemblée, qui l'avait déjà en vertu de l'article 32 de la Constitution, « le droit de fixer l'importance des forces militaires pour sa sûreté, d'en disposer et de désigner le chef chargé de les commander »; mais d'enlever au Prince, chef du pouvoir exécutif, le droit de donner des ordres, non seulement à l'armée, mais aux fonctionnaires. La proposition des questeurs contenait, en conséquence, les dispositions suivantes:

ARTICLE PREMIER. — Le président de l'Assemblée nationale a le droit de requérir LA FORCE ARMÉE et TOUTES LES AUTORITÉS dont il juge le concours nécessaire. Ces réquisitions peuvent être adressées DIRECTEMENT A TOUS LES OFFICIERS, commandants ou FONCTIONNAIRES, qui sont tenus d'y obtempérer IMMÉDIATEMENT, sous les peines portées par la loi.

ARTICLE DEUXIÈME. — Le président peut *déléguer son droit de réquisition aux questeurs* ou à L'UN D'EUX.

Ces deux articles contenaient, sous la forme la plus brutale et la plus provocatrice, la confiscation, au profit de l'Assemblée, de ses trois questeurs et même de l'un

[redacted]

d'eux, de tous les droits assurés au président de la République. En effet, si le droit de réquisition directe, illimitée, absolue, sur tous les officiers, sur tous les fonctionnaires, était attribué au président de l'Assemblée, ou par celui-ci aux questeurs, quelle autorité restait-il entre les mains du Prince, chargé du pouvoir exécutif? — Absolument aucune.

Si les questeurs pouvaient requérir directement un colonel, le ministre de la guerre était supprimé.

Si les questeurs pouvaient requérir directement un préfet, le ministre de l'intérieur était supprimé.

Si les questeurs pouvaient requérir directement un procureur général, le ministre de la justice était supprimé.

Ce n'était pas tout encore. Le droit de réquisition directe des questeurs brisait la hiérarchie administrative et dissolvait le gouvernement. En requérant un officier d'un grade inférieur ou un fonctionnaire subalterne, les questeurs eussent brisé par cela même l'autorité de tous les pouvoirs supérieurs. Un simple chef de poste, lieutenant ou capitaine, directement requis par les questeurs, c'était la révocation du colonel, des généraux de brigade et de division, et du général en chef; un simple sergent de ville, requis par les questeurs, c'était la destitution du préfet de police. Si les questeurs étaient obéis, c'était un bouleversement de tous les pouvoirs publics; s'ils n'étaient pas obéis, c'était la guerre civile, inaugurée par l'Assemblée.

Et puis, où était la part du peuple, la part de la volonté et de la souveraineté nationales, dans cette confis-

cation à la fois audacieuse et naïve des pouvoirs dévolus au chef de l'État par la Constitution ? Un recours à la nation se conçoit toujours ; les peuples divisés et agités n'ont pas quelquefois d'autre moyen pour dénouer les crises sociales ; mais livrer un grand pays au président d'une Assemblée, et autoriser celui-ci à le livrer à trois députés n'ayant d'autre mandat spécial que de régler le bois, le charbon, l'huile, le bouillon et les sirops du Parlement, — c'était un attentat contre le bon sens et un défi jeté à l'opinion publique.

L'opinion publique le releva. Si passionnée qu'elle fût, l'Assemblée s'était laissé pénétrer à la longue par ce coin finalement irrésistible, qu'on appelle le souffle populaire. Elle le laissa bien voir le 13 novembre. Après avoir accueilli la proposition de rapporter la loi du 31 mai par des huées, elle ne trouva, pour la repousser, qu'UNE voix de majorité, sur sept cents votants. Elle se crut perdue, lorsque, sans appui au dehors, elle se vit sans majorité au dedans. Environ cent députés, légitimistes et orléanistes, se crurent arrivés à la dernière heure de leurs pouvoirs et passèrent la nuit du 13 au 14 en permanence, à l'Assemblée. Cinq ou six, affolés de terreur, firent des patrouilles aux Champs-Élysées, effrayant les ivrognes attardés des mystérieuses clartés de leurs lanternes sourdes. Divers journaux, notamment le *Constitutionnel* du 16, amusèrent leurs lecteurs du récit de cette panique.

Telle était la défaveur où était tombée l'Assemblée, que ses partisans redoutaient pour elle une manifestation des faubourgs. Le journal de M. Adrien de La Valette

poussa la Chambre à un coup d'État contre la présidence : « MINORITÉ, disait-il, le 15 novembre, il est temps encore ! Il faut agir ! UN ACTE VIGOUREUX peut seul étouffer *une manifestation prochaine des faubourgs.* » Cet acte de vigueur, c'était la confiscation des pouvoirs du président de la République, par l'adoption de la proposition des questeurs ; car ainsi parlaient alors ceux qui ont reproché plus tard au Président d'être sorti de la légalité.

XVIII

IMMINENCE D'UNE CRISE VIOLENTE

J'en raconte les combinaisons et les préparatifs dans un article du *Constitutionnel.* — C'est une pièce historique. — Le Prince est résolu à la résistance. — Ordres donnés. — Discussion de la proposition des questeurs. — Séance tumultueuse. — Belle attitude du général de Saint-Arnaud. — La proposition des questeurs est rejetée. — Les épées rentrent au fourreau.

Il n'y avait donc pas d'illusion à se faire ; la proposition des questeurs, c'était le président de la République dépouillé de ses pouvoirs, la Constitution foulée aux pieds, et un coup d'État fait par la Chambre. Dans la pensée à peine voilée des légitimistes et des orléanistes, c'est M. le général Changarnier qui devait être chargé d'exécuter le vote de l'Assemblée ; et telle était la notoriété de la combinaison, que je la révélai dans un premier article du *Constitutionnel*, le 9 novembre, et que, dans un second article signé, je la racontai par le menu, le 24 novembre, en tête du journal. L'article, où la dictature du général était formellement dévoilée, fut porté le lendemain à la tribune, par M. Creton, député de la

[redacted]

Somme; mais les faits étaient si publics, que, sur l'avis de M. Berryer, la Chambre refusa les poursuites.

De son côté, le Prince avait le sentiment si vif et si net de l'atteinte portée à son autorité légitime par la proposition des questeurs, qu'il était résolu à la repousser par la force. Le général de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, avait reçu ses ordres, et le général Magnan, commandant en chef de l'armée de Paris, avait pris toutes les dispositions nécessaires pour les exécuter.

Telle était la situation politique le 17 novembre, jour où devait être discuté le rapport de M. Vitet, concluant à l'adoption de la proposition des questeurs. L'Assemblée serait inévitablement houleuse, comme aux jours des grandes luttes. Le général Magnan et M. de Maupas, préfet de police, avaient voulu assister à la séance, dans une tribune, pour suivre la discussion et observer la tournure que prendraient les événements. Pour moi, j'avais d'abord mieux aimé rester libre de mes mouvements et attendre, moitié chez M. Véron, moitié à l'Élysée, le résultat de la séance; mais la fièvre de l'impatience me prit, comme les autres, et je me rendis à l'Assemblée.

Quelque grande que fût ma confiance, je ne pouvais me défendre d'une profonde émotion. Comme je le dis, le 24, dans mon article du *Constitutionnel*, je savais que les conspirateurs de l'Assemblée avaient « la main ferme et vigilante de la justice suspendue à un pouce de leur collet »; je savais qu'en cas de vote de la proposition « le président de la République ne se laisserait pas escamoter, et qu'il y aurait, dans la soirée, échange de

[redacted]

coups de fusils, ou mieux encore » ; mais l'approche des grandes crises préoccupe toujours les plus fermes, auxquels le calme ne revient tout entier que dans l'action.

A l'instant même où s'ouvraient les débats, un incident imprévu pour le public vint en affirmer la portée révolutionnaire. M. Dupin, qui présidait la séance, fit connaître à l'Assemblée qu'il recevait du Conseil d'État le projet de loi relatif à la responsabilité du président de la République. Ce projet de loi, exhumé des cartons du Conseil d'État, où il dormait depuis plus de deux ans, contenait cette clause significative : « Lorsque le président de la République *est accusé*, il cesse ses fonctions. » Et pour qu'il ne restât aucun doute dans les esprits les moins attentifs, un député de la gauche, M. Dain, déposait un projet de mise en accusation.

S'il se trouvait dans la Chambre une majorité pour voter la proposition des questeurs, cette même majorité voterait la mise en accusation ; et alors, par le fait seul de l'accusation, le Prince se trouvait suspendu de ses fonctions, c'est-à-dire escamoté. C'était donc sur une question de vie ou de mort entre les deux pouvoirs que la séance s'ouvrait.

M. Ferdinand de Lasteyrie, député de la Seine, porta les premiers coups. Il offrit le retrait de la proposition des questeurs, si les ministres reconnaissaient que le droit de réquisition directe, réclamé par eux, découlait de la Constitution.

Le général de Saint-Arnaud, qui n'avait pas l'habitude de capituler sans combat, répondit par un refus. C'était

son début oratoire. Cet énergique soldat parla comme l'eût fait la raison elle-même. Il maintint au chef de l'État la disposition générale de l'armée, avec l'unité du commandement dans ses mains; il laissa au président de l'Assemblée le droit que lui donnait la Constitution de fixer l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté, et d'en disposer, mais sans porter atteinte à la hiérarchie militaire, et en conservant intacte l'autorité supérieure du ministre de la guerre.

Exprimée avec netteté et avec concision, cette observation semblait épuiser le débat ; mais l'orage grondait dans l'Assemblée ; les interruptions et les cris trahissaient des passions mal contenues, et c'était moins une discussion qu'une bataille désespérée.

Les républicains, auxquels le retrait de la loi du 31 mai venait rendre l'intégrité du suffrage universel, se sentaient vaguement favorables à la cause du président de la République. La coalition des partis monarchiques les inquiétait, et la dictature du général Changarnier, hautement annoncée dans les salons, leur donnait à réfléchir sur les dispositions d'un homme qui avait offert de chasser la Chambre le 19 janvier 1849, et qui avait crossé les démagogues insurgés, le 13 juin suivant. Plusieurs d'entre eux interpelèrent les monarchistes. M. Crémieux les somma de dire à la Chambre ce qu'ils disaient ailleurs. M. Michel, de Bourges, défia M. Vitet d'énoncer clairement le péril dont il parlait dans son rapport. Excité par cette provocation, M. Vitet eut l'imprudence de répondre : « Vous me demandez où est le péril ? Eh bien ! il est dans votre alliance avec CELUI que vous protégez ! »

Ce mot inconsidéré, qui montrait les monarchistes aussi hostiles aux républicains qu'au Prince-Président, souleva dans la gauche un violent tumulte. « Vous l'avouez donc, s'écria M. Schœlcher, la proposition est dirigée contre nous, et vous voulez que nous la votions? — J'étais pour la proposition, s'écria de son côté M. Charras : mais je me rétracte, si elle est contre la gauche et contre le peuple ! » A ce moment, la proposition semblait perdue par la défection de la gauche, et la balance penchait visiblement du côté du gouvernement. Théoriquement la question était vidée ; il fallait la déplacer pour la reprendre ; M. Thiers s'élança à la tribune, pour la mettre sur le terrain des passions. Il accusa le ministre d'avoir publié une récente circulaire, dans laquelle, en recommandant à l'armée la discipline, il ne lui avait point parlé de l'obéissance aux lois. De bruyantes interruptions montrèrent à M. Thiers que son observation subtile et trop habile choquait les esprits loyaux ; et le général de Saint-Arnaud lui adressa cette belle réponse :

« Ce n'est plus mes paroles qu'on accuse, c'est mon silence. Le soldat n'est pas juge de la loi. Je n'ai trouvé ni utile ni digne de recommander à des chefs le premier de tous les devoirs. En rappelant l'armée à la discipline, je n'ai pas songé, je l'avoue, à faire descendre la loi des hauteurs où elle réside. Que faites-vous par votre proposition ? Vous introduisez dans l'armée l'esprit de délibération, qui est la ruine de la discipline. A côté des devoirs de l'obéissance, j'ai placé les devoirs de la responsabilité, car, sans la hiérarchie, il n'y a pas d'armée.

[redacted]

Il ne faut pas d'équivoque ; il faut que l'Assemblée accepte ou rejette la proposition. »

Cette fois, et après ces paroles, la cause du Prince contre les questeurs semblait bien définitivement gagnée ; mais les partis monarchiques frémissants ne voulaient pas lâcher la proie convoitée, et une remarque du général Bedeau remit tout en question.

Il demanda au ministre de la guerre s'il était vrai que le décret du 11 mai 1848, un vieux décret de la Constituante, presque oublié et affiché dans les casernes, à l'occasion des troubles de l'année 1849, eût été récemment enlevé par ordre du pouvoir exécutif?

Un tumulte extraordinaire suivit cette question. L'Assemblée, plus houleuse que jamais, se montrait désagrégée, passionnée, hésitante sur le parti à prendre ; et un silence solennel se fit subitement, pour attendre la réponse du général de Saint-Arnaud, de laquelle semblait dépendre un parti grave et décisif. Calme, froid, résolu, le ministre, d'un ton plus ferme et plus accentué, laissa tomber de la tribune ces paroles :

« Il est vrai que le décret était affiché, dans quelques casernes ; mais en présence de la proposition des questeurs, pour ne pas laisser d'hésitation dans les ordres donnés, je dois le déclarer, j'ai ordonné qu'on le retirât. »

Cette fois, l'Assemblée prit tout à coup l'aspect des grandes séances révolutionnaires. Les interpellations s'échangeaient, mêlées d'injures. M. le général Changarnier s'approcha du commissaire de police de l'Assemblée, placé près de la tribune, et lui adressa à voix basse

quelques paroles qui furent interprétées comme un ordre de fermer les portes extérieures du palais. Des cris menaçants étaient dirigés contre les ministres. On criait de divers côtés : « Arrêtons-les ! — Arrêtons-les tous à leurs bancs ! » L'anxiété était dans tous les esprits, et le doute germait dans les cœurs les plus résolus. Qu'allait faire l'Assemblée ? A cette heure, nul n'aurait pu l'affirmer.

M. de Morny, qui avait un rôle éventuel à jouer, sortit avant le vote. Le général de Saint-Arnaud, voyant la tournure révolutionnaire que prenait la séance, se pencha à l'oreille de M. de Thorigny, et lui dit : « Si je sortais, à tout événement ? — Oui, lui répondit le ministre de l'intérieur, sortez ; nous resterons ici jusqu'à la fin. » Le général de Saint-Arnaud sortit lentement, et comme un collègue s'étonnait de le voir partir, sans attendre le vote, il lui répondit, en souriant : « On fait trop de bruit dans cette maison ; je vais chercher la garde. »

Au moment même où, arrivé près de la porte, le ministre de la guerre lançait un regard significatif au général Magnan et à M. de Maupas dans la tribune où ils étaient, un officier du 49e de ligne se faisait ouvrir cette tribune et disait au commandant en chef de l'armée de Paris : « Sortez bien vite ; l'ordre vient d'être donné de vous arrêter. » Le général se leva à l'instant, avec le préfet de police, et tous deux se rendirent au quartier général de l'armée de Paris, aux Tuileries, où le ministre de la guerre venait d'arriver avant eux. De là tous trois allèrent à l'Élysée, pour y prendre les instructions suprêmes, qui étaient prêtes, et ils regagnèrent leurs postes respectifs pour y attendre l'ordre d'agir.

Ainsi, vers sept heures, la Chambre paraissait complètement bouleversée, et son vote était incertain pour tout le monde. Des groupes nombreux de conservateurs, favorables à la politique du Président, environnèrent, un peu effarés, les bancs des ministres, ne dissimulant pas la difficulté qu'ils trouvaient à voter pour lui après le tumulte qu'avait soulevé le dernier incident. M. de Thorigny, ministre de l'intérieur, leur dit avec fermeté : « Messieurs, votez comme vous voudrez : nous sommes prêts à tout. » Sur ces paroles, vivement accentuées, on se regarda : les amis du Prince comprirent qu'ils avaient affaire à un gouvernement résolu ; ils allèrent répéter sur les bancs les paroles du ministre, et tous firent résolument leur devoir.

La gravité de la situation tenait tous les esprits en suspens ; les tribunes elles-mêmes attendirent le vote. A huit heures moins un quart, au milieu d'une anxiété profonde, M. Dupin prononça le résultat du scrutin :

Nombre des votants.	708
Majorité absolue.	355
Pour la proposition des questeurs.	300
Contre.	408

L'intrigue monarchique et la dictature du général Changarnier étaient donc battues par plus de cent voix de majorité relative.

M. Rouher porta ce vote à l'Élysée, où la décision de l'Assemblée était attendue comme une déclaration de guerre, et la main sur la garde de l'épée. Au milieu du silence qui suivit la courte lecture, le Prince dit : « Cela

vaut peut-être mieux. » Comme on envoyait un officier d'ordonnance au quartier général et au ministre de la guerre pour décommander les mesures arrêtées, M. de Morny demanda s'il ne valait pas mieux laisser aller les choses, puisqu'on était prêt. « Non, répondit le Prince ; la Chambre m'a donné raison ; je ne veux pas me donner tort envers elle, en ne tenant pas compte de son vote. »

XIX

AFFAISSEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Les républicains avaient fait le succès du Prince. — Ils s'étaient défiés des monarchistes. — Appréciation du *Journal des Débats*. — Les parlementaires tentent une nouvelle combinaison, en s'appuyant sur le général Cavaignac. — Je raconte ces intrigues dans l'article intitulé *les Deux Dictatures*. — Effet immense de cette provocation. — L'Assemblée veut et n'ose le poursuivre.

Le succès du Prince, il n'y avait pas à se le dissimuler, était dû à l'appui du parti républicain, lequel, à l'exception du général Cavaignac et du groupe du *National*, avait fait échouer la proposition des questeurs. Les *trois cents*, qui avaient poussé au coup d'État fait par l'Assemblée, comprenaient 145 légitimistes, 120 conservateurs, membres de la réunion Molé, et 18 orléanistes, groupés autours de M. Thiers. Fruit de combinaisons passagères, ce succès n'était donc ni l'indice ni le gage d'une situation stable, et il y avait d'autant moins à s'endormir dans une fausse sécurité que les monarchistes avaient sollicité l'appui des républicains, et le sollicitaient encore. Le *Journal des Débats* du lendemain 18 le constatait avec amertume : « On reproche au Président

d'avoir *accepté* le concours de la Montagne ; mais le Président peut répondre que ce concours, les conservateurs l'ont *recherché, demandé, quêté* ».

Et chose grave, ils le *recherchaient*, le *demandaient*, le *quêtaient* avec une ardeur nouvelle, allant jusqu'à offrir de déférer la dictature au général Cavaignac, puisque c'était pour faire échouer celle du général Changarnier que les montagnards s'étaient décidés à voter pour le Prince. C'est au milieu de ces nouvelles négociations, et pour les faire échouer en les dénonçant, qu'il fut résolu dans un conseil d'intimes, tenu chez M. Véron, le dimanche matin 23, que j'écrirais l'article du 24, intitulé LES DEUX DICTATURES, article dépassant, avec intention, toute mesure, provoquant avec la plus violente audace et les droites et les gauches, et qui, une heure avant la mise sous presse, fut ainsi jugé par toute la rédaction du *Constitutionnel* : « Monsieur Boilay, dit M. Véron, que pensez-vous de l'article de Cassagnac ? — Je pense que si, comme gérant, vous voulez payer dix mille francs d'amende, et faire six mois de prison, vous n'avez qu'à l'insérer. — Et vous, monsieur Cucheval-Clarigny ? — Je pense de même. — Et vous, monsieur Cauvin ? — C'est aussi mon avis. — Eh bien ! reprit M. Véron, je payerai les dix mille francs et je ferai les six mois de prison, mais l'article passera, sans qu'il y soit changé une syllabe. »

* Le voici : M. Véron l'a reproduit dans ses *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, comme pièce historique.

LES DEUX DICTATURES

« Malgré le calme à peu près universel des esprits, malgré l'indifférence profonde des populations pour la politique, malgré l'horreur de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de toutes les familles honnêtes, de tous les individus sensés, pour des bouleversements nouveaux, il ne s'est jamais autant brassé de conspirations, autant préparé de coups de main qu'en ce moment, dans les régions élevées de la société et parmi les chefs des anciens partis. Les ambitieux, les factieux, ne veulent pas que l'ordre se rétablisse, que le travail se rassure; que les affaires se relèvent, si la société, sauvée et raffermie, doit échapper à leurs plans de domination et d'exploitation. Ils se résignent à voir encore les rues de Paris dépavées, les étrangers en fuite, les boutiques fermées, l'émeute chantant le *Ça ira!* les populations épouvantées par les prédications des clubs ; ils se résignent à tout, excepté à voir périr leur importance.

« Nous avons déjà échappé par miracle à plus d'une de ces révolutions de serre chaude, préparées dans trois ou quatre salons politiques, délibérées dans des bureaux de journal, nouées dans les couloirs parlementaires : les miracles sont rares, et il serait téméraire d'y compter. La France peut se réveiller demain, après-demain, tous les jours, au bruit formidable d'un écroulement universel ; il faut au moins, si elle périt sous des ruines, qu'elle sache qui les prépare et d'où elles viennent. Nous

ne dirons rien qui ne se dise tout haut dans le monde politique, et nous ne sommes pas tenus à plus de discrétion que les conspirateurs.

« Lundi dernier, il y a huit jours aujourd'hui, on a été à l'épaisseur d'un cheveu des coups de fusil et de la guerre civile. Les partis qui se disputent le pouvoir avaient jeté dans l'Assemblée une proposition ayant pour objet, moins encore de donner une armée au pouvoir législatif que de jeter de l'indécision, du désordre dans les troupes, et de fournir à un général audacieux l'occasion et le moyen d'entraîner un régiment. Si l'Assemblée avait eu la faiblesse de prendre seulement en considération la proposition qui lui était soumise, on lui eût subitement arraché un acte d'accusation. Les conspirateurs avaient préparé leur coup de main; armés d'un vote plus ou moins concluant, plus ou moins explicite, ils auraient arrêté les ministres en pleine séance, et, si ce début avait été heureux, ils auraient immédiatement essayé d'enlever le Président.

« Mais, comme on doit le supposer, le président de la République et ses amis sont médiocrement disposés à se laisser escamoter; les assaillants eussent donc été accueillis à coups de fusil, ou mieux encore, et la bataille s'engageait dans les rues immédiatement. Ce résultat a été possible jusqu'à sept heures et demie : le vote de l'Assemblée l'a fait évanouir. Certainement rien n'est plus insensé, plus monstrueux, plus criminel qu'un tel dessein; il n'en est pas moins la vérité pure, et il n'est personne dans le monde politique qui en ignore les détails.

[redacted]

« Cette conspiration flagrante, incessante, contre le président de la République, a pour auteurs des hommes parlementaires, chefs avoués du parti légitime et du parti orléaniste, profondément divisés entre eux, mais unis par la haine commune que leur inspire l'Élu du 10 décembre. Elle est organisée depuis dix-huit mois, et du temps où un général notable occupait les Tuileries, il se tint dans ses salons des réunions d'hommes politiques considérables, réunions où l'on mit en délibération d'arrêter Louis-Napoléon Bonaparte et de le mettre à Vincennes. Il ne saurait y avoir à ce sujet aucun doute : un ancien premier ministre de Louis-Philippe, qui assistait à ces réunions, avertit le président de la République de ce qui se tramait contre lui.

« Abandonnée quelques mois, à la suite des voyages à Wiesbaden et à Claremont, cette ancienne conspiration des légitimistes et des orléanistes contre l'Élu du 10 décembre a été reprise récemment, et elle a été cimentée par l'abandon de la proposition de M. Creton et de la candidature de M. le prince de Joinville.

« Quoique imaginée et conduite par d'anciens ministres et par des vétérans des Assemblées législatives, cette conspiration dépasse en ridicule toutes celles qui sont enregistrées dans les livres de Saint-Réal et de Vertot. Les conjurés ont pour but de créer une dictature, agissant avec l'appui et sous le contrôle de l'Assemblée actuelle, qui se prorogerait indéfiniment et se déclarerait Convention. Le dictateur est désigné par tout le monde : c'est M. le général Changarnier.

« Nous ne voulons pas discuter ce projet. Enlever

l'armée au Président, à l'Élu du pays, à la défense de la loi et de l'ordre, et la donner comme un mobilier, comme un outil même, par un vote de l'Assemblée, à un Pichegru de rencontre, c'est purement et simplement insensé. Aucun pouvoir, quel qu'il soit, ne réussirait à triompher de l'équité, de la morale, du bon sens, de la conscience publique. L'Assemblée, entraînée, séduite, débordée, comme bien d'autres assemblées, pourrait, pour son malheur et pour le nôtre, faire un dictateur : elle pourrait lui donner un titre, elle ne lui donnerait pas de l'autorité et de la force, parce qu'il n'y a ni force ni autorité en dehors de ce qui est honnête, de ce qui est droit. Supposons l'impossible, supposons un dictateur réel, sérieux, tout-puissant, quoique fabriqué à la hâte dans un moment de tumulte. Le premier acte de son pouvoir serait de chasser l'Assemblée qui l'aurait créé, ne serait-ce que pour éviter l'affaiblissement qui résulterait pour lui de la dislocation forcée d'une majorité de coalition et de hasard.

« Ainsi, quatre ou cinq anciens ministres, dix à douze anciens députés blanchis sous le harnais, des hommes mûrs et qu'on devrait croire sensés, jouent et voudraient faire jouer à l'Assemblée nationale le rôle que voici : Remplacer, à la tête de la société, l'Élu de six millions d'hommes par l'élu de quinze ou vingt conspirateurs ; le neveu de l'Empereur, par un général sans fait d'armes et sans illustration ; un nom magique par un nom impuissant ; un pouvoir régulier, honnête, qui défend la société, par un pouvoir irrégulier, révolutionnaire, qui la mine et qui la trouble ; une autorité forte, respectée,

[redacted]

devant laquelle les factions se contiennent, parce qu'elles la voient appuyée de l'assentiment du pays ; en somme, un ordre de choses qui convient à la France, qui rassure l'Europe, qui donne des garanties au rétablissement des conditions normales de la civilisation, par un état de choses qui n'aurait ni l'aveu de la France, ni l'assentiment des peuples voisins, et qui n'inspirerait et ne saurait inspirer à qui que ce soit de sensé et de loyal ni estime, ni confiance, ni sécurité.

« C'est là la route, pavée de désordres, d'aventures, de révolutions, dans laquelle marchent depuis près de deux ans quelques-uns des grands hommes d'État qu'on nomme les chefs de la majorité, avec la perspective d'arriver, après une longue suite de hasards heureux, à quoi ? A faire décréter par l'Assemblée une dictature, dont le premier acte logique et nécessaire, serait de faire sauter l'Assemblée par les fenêtres. Cette extravagante conception, sur le succès de laquelle on comptait lundi dernier, à sept heures et demie du soir, et qui s'écroula à huit devant le vote de l'Assemblée, pourquoi a-t-elle échoué ? Parce qu'elle aboutissait à une dictature blanche.

« Les Montagnards, qu'on avait, depuis quelques jours, sondés et caressés, avaient flairé le danger caché sous ce bloc de farine. Ils avaient vu ce qu'il y avait en effet : un général qui les avait crossés, en attendant mieux, le 13 juin 1849, un général qui avait, dans le temps, proposé de chasser l'Assemblée constituante ; un dictateur dont la mission tracée à l'avance, consistait à déporter le terrorisme et le socialisme, à supprimer vio-

lemment la République, et à opérer, à la pointe de ses baïonnettes une restauration légitimiste, orléaniste ou fusionniste suivant l'occurrence. A tout prendre, et malgré leur haine profonde pour le Président, les Montagnards avaient aisément compris qu'en cette circonstance sa cause était la leur, puisqu'il représentait le maintien du suffrage universel et celui de la République. C'est pour cela qu'à l'exception des agitateurs et des ambitieux de l'école du *National* et des républicains parlementaires de l'école de la Convention et du comité du Salut public, les Montagnards repoussèrent en masse la proposition des questeurs, au moment même où M. Baze allait déposer son acte d'accusation contre M. de Saint-Arnaud, et où quelques conspirateurs impatients s'écriaient derrière le banc des ministres : « Tous ! tous ! Il faut les « arrêter tous, pendant qu'ils sont ici ! »

« Abattus par leur effroyable échec, qui venait s'ajouter à un autre échec de la veille, au sujet de la loi du 31 mai, remis à peine de leurs patrouilles nocturnes et de deux ou trois mauvaises nuits passées hors de chez eux, dans des lits d'emprunt, les chefs de la conspiration résolurent de tenter un dernier effort. Voici le nouveau plan qu'ils arrêtèrent, plan que nous avons entendu exposer il y a cinq jours, plan avoué tout haut, samedi, dans les bureaux de l'Assemblée, plan dont la coalition de tous les partis hostiles au président de la République annonce la réalisation et révèle les secrets !

« Pourquoi les Montagnards avaient-ils voté en masse contre la proposition des questeurs ? Parce qu'elle avait pour objet de créer une dictature blanche, et de re-

mettre le pouvoir absolu aux mains d'un général chargé de les déporter, et, au besoin, de les mitrailler. Il s'agissait donc d'imaginer un plan nouveau, qui rassurât les Montagnards, et qui leur permît, en même temps d'écouter leur haine contre le président de la République, et de se réunir, sans danger, à une coalition de légitimistes et d'orléanistes.

« Ce plan n'était pas difficile à trouver, et nous l'entendions exposer, nous l'avons dit, il y a cinq jours. Il s'agissait tout simplement de changer la couleur de la dictature et le nom du dictateur.

« Pour des légitimistes, des orléanistes et des fusionnistes, c'est-à-dire pour des gens coalisés à trois, il en devait peu coûter de se coaliser à quatre, ou même à cinq. L'échec public, éclatant, irremédiable de M. le général Changarnier permettait aux conjurés de le laisser à l'ambulance, et de donner à un autre son commandement. C'est ce qui a été fait, après de courts débats ; et les mêmes hommes d'État, qui, la semaine dernière, risquaient les destinées de la France sur une dictature blanche, avec M. le général Changarnier, vont les risquer, cette semaine, sur une dictature rouge, avec M. le général Cavaignac. Voilà où nous en sommes : ce pays est, comme on voit, joué à croix ou pile : croix a perdu, peut-être que pile gagnera.

« Nous entendons d'ici les hommes sensés lisant, en province, ces révélations qui sont à Paris des faits publics et des vérités triviales ; nous les entendons se récrier contre de tels plans, de tels desseins et une telle conduite, attribués à des hommes qu'on est convenu de

considérer comme les plus fermes soutiens de l'ordre, comme les chefs des partis conservateurs et monarchiques, comme les guides et l'honneur de la majorité. D'abord, nous prierons ces hommes sensés et honnêtes, dont les vœux et les prières sont méconnus par les factions, de nous dire ce qu'ils pensent de ceci :

« Dans la commission nommée pour examiner le projet de loi sur la responsabilité du président de la République, avec qui sont coalisés M. Creton et M. Jules de Lasteyrie, deux partisans déclarés du rappel des princes d'Orléans et de la candidature de M. le prince de Joinville? Avec M. Dufaure, qui s'est énergiquement opposé à ce rappel; avec M. Berryer, M. Béchard et M. de Laboulie, adversaires inflexibles de cette candidature. Avec qui est coalisée M. Berryer, auteur du beau discours sur la monarchie légitime? Avec M. Marc Dufraisse, auteur de l'apologie du meurtre de Louis XVI. Avec qui sont coalisés les légitimistes? Avec les orléanistes. Avec qui sont coalisés les royalistes? Avec les démagogues et les terroristes. Ainsi, on se hait, mais on pactise; on se méprise, mais on s'allie; on s'injurie, mais on se soutient; on se montre le poing, mais on se donne la main. Que pensent de cela les hommes sensés et honnêtes de tous les partis?

« C'est l'usage, nous le savons, de considérer ces hommes dont nous parlons : M. Berryer, M. Thiers, M. Béchard, M. de Laboulie, M. de Lasteyrie, M. Creton même M. Dufaure, jusqu'à un certain point, comme les chefs et les soutiens des partis conservateurs et monarchiques. Voilà précisément la profonde et déplorable

erreur dans laquelle des journaux de coterie entretiennent les populations paisibles, confiantes, vivant loin des affaires ! Ces hommes sont et ne sont que de purs révolutionnaires, parlant, agissant en révolutionnaires, sous la bannière des royalistes et des conservateurs, dont ils compromettent les principes et dont ils perdent la cause.

« L'habitude des ruses, des compromis, des coalitions parlementaires a profondément dépravé ces intelligences, qui ne croient plus à rien, qu'à leur ambition et à leur vanité. Ils ont pu être, ils ont été des hommes politiques, faisant de la doctrine monarchique et conservatrice ; ils ne sont plus que des avocats et des factieux, incidentant contre l'ordre, et faisant des révolutions contre la société.

« Mais enfin, nous demandera-t-on peut-être, par quelles idées, par quelles paroles ces hommes, encore plus ou moins considérables, cherchent-ils à excuser les violences, les coalitions, les conspirations dont ils sont les inventeurs et les directeurs ? Mon Dieu ! ils ne les dissimulent, ni ne les excusent. L'un d'eux, l'un des plus considérables, disait, il y a deux jours à un ami : « Je suis de votre avis, c'est insensé ; mais, que voulez-vous ? *Il faut en finir ! Il faut en finir !* — Et de quoi donc ? — Mais c'est fort simple, il faut en finir du nom de Louis-Napoléon Bonaparte, qui se popularise de plus en plus ; de la sagesse de son gouvernement, qui lui concilie toutes les familles paisibles et honnêtes ; de ses chances de durée, qui s'augmentent et qui se consolident par la division et par la passion de ses adversaires ; il faut en finir de cette autorité qui s'impose par le besoin qu'on

en a, et sous laquelle le dégoût du désordre et des agitations diminuerait fort l'importance de quelques personnages vivant de luttes, des difficultés et des crises politiques, comme les condottieri du moyen âge vivaient des guerres des États.

« Sauf à s'entendre sur les termes, nous croyons aussi qu'il ne serait pas mal d'en finir. Le régime parlementaire a besoin d'en finir avec les brouillons qui le dépopularisent et qui le perdent; le pays a besoin d'en finir avec les minorités remuantes, exigeantes et factieuses, qui le troublent, qui le ruinent et qui le déshonorent.

« Certes, le régime parlementaire a de fortes racines en France, mais ce serait une erreur de penser que ce régime ne serait pas mis sérieusement en péril, si, sans le savoir et sans le vouloir, il devenait l'auxiliaire des factions et le foyer le plus actif des troubles publics. Et il ne faut pas un grand nombre de brouillons pour détruire les corps les plus augustes et les plus respectés; il suffit de d'Eprémesnil et d'Adrien Duport pour ruiner, en 1789, les treize parlements de l'ancienne France.

« Certes, les partis monarchiques, surtout dans les campagnes, sont honorés par les populations; mais ce serait une erreur de croire que le spectacle de ces partis, coalisés avec les démagogues, ne détruirait pas promptement ces sentiments de déférence et de respect. L'alliance de M. Berryer, de M. Béchard, de M. Creton, de M. de Lasteyrie avec M. Emmanuel Arago et avec M. Marc Dufraisse coûtera plus, qu'on s'en souvienne, à M. le comte de Chambord et à M. le comte de Paris que ne coûtèrent à leurs familles les révolutions de 1830

[redacted]

et de 1848. Ces deux révolutions ne leur ôtèrent qu'un trône : l'alliance avec les terroristes leur ôtera le respect et la confiance du pays.

« Si l'on nous demande maintenant quel danger présente, pour l'ordre public en général, et pour la situation du président de la République en particulier, la *dictature rouge*, essayée après la *dictature blanche*, nous répondrons qu'à notre avis elle n'en présente aucun dans aucun cas.

« D'abord, c'est notre espoir et notre conviction, la même raison qui a détourné les Montagnards de la dictature blanche détourna les vrais et honnêtes conservateurs de la dictature rouge ; et l'Assemblée ne voudra pas plus livrer la France au général Cavaignac qu'elle n'a voulu la livrer au général Changarnier.

« Mais, allons plus loin, portons tout à l'extrême et ne reculons devant aucune hypothèse. Supposons que la coalition égare et entraîne l'Assemblée ; supposons qu'après avoir obtenu un vote hostile au Président dans la loi sur la responsabilité, la coalition victorieuse reprenne, comme c'est son intention, comme cela nous a été dit depuis cinq jours, comme cela s'est dit hautement dans les bureaux de l'Assemblée, supposons que la coalition reprenne la proposition des questeurs, et qu'elle donne à cette proposition les cent huit voix de majorité qu'elle a eues contre elle, eh bien ! nous disons que même dans ce cas l'ordre et le Président ne courront aucun danger ; car qui oserait garantir que l'Assemblée serait obéie ?

« Certes, en principe, en règle, en thèse générale,

la loi est et doit être toujours obéie ; mais l'histoire nous apprend que lorsque les pouvoirs les plus légitimes font un usage extrême de leurs droits les plus extrêmes, ils amènent infailliblement une résistance, une collision, une catastrophe. L'article 14 de la charte de Louis XVIII était un de ces droits extrêmes, dont la monarchie crut devoir faire un usage extrême contre le vœu de l'opinion publique : on sait ce qui arriva !

« Aujourd'hui, l'Assemblée, qui n'a pas d'autorité constituée au-dessus d'elle, peut voter régulièrement tout ce qu'elle voudra : la loi sur la responsabilité, la proposition des questeurs et cent autres choses pareilles; mais comme ces mesures seraient une agression manifeste contre le Président, comme elles deviendraient un instrument pour les passions et pour l'intérêt des vieux partis, la moralité publique en serait offensée ; le bon sens et l'équité des populations prendraient fait et cause pour l'opprimé contre les oppresseurs, et l'Assemblée, malgré son droit, malgré ses prérogatives, n'arriverait qu'à une bataille. Or, les batailles ont leurs hasards, *habent sua fata;* et prît-elle pour livrer la sienne l'épée de ce général qui est, à ce qu'il assure, *habitué à vaincre*, peu de gens voudraient peut-être figurer dans ses bataillons.

« Donc, dans aucun cas, les conspirateurs ne sont dangereux. Sans parler de leur égarement, ils ont contre eux le pays tout entier, qui ne veut plus d'expériences, de bouleversements et de ruines. D'ailleurs ce qu'ils auraient contre eux de plus redoutable, ce seraient encore moins leurs adversaires que leurs alliés. Le pou-

[redacted]

voir, qui a la garde et la responsabilité de l'ordre, est, comme bien on le pense, instruit de leurs desseins et de leurs menées; et, quoiqu'ils ne la sentent pas, ils ont, chacun, la main ferme et résolue de la justice toujours suspendue à un pouce de leur collet. La preuve qu'ils ne sont pas à craindre, c'est qu'ils ne sont pas encore embarqués.

« Allez, allez, chevaliers errants des princesses perdues, comme la femme d'Énée, dans la bagarre des trônes qui s'écroulent et qui brûlent; conspirez tant qu'il vous plaira; promenez dans les ténèbres vos faces blêmes, que la peur agite, et signalez au pays les conjurations de l'Élysée pour masquer les vôtres! Personne ne se méprend sur vos projets, et personne ne les redoute. Si vous-êtes sans pitié pour la France, si vous refusez, malgré ses prières, de lui épargner une révolution de plus, vous n'en serez pas moins pour vos efforts et pour votre honte. Aveuglés par vos passions, comme le taureau par le drap rouge, vous donnerez tête baissée sur la pointe de l'épée tendue et immobile qui vous attend!

« A. GRANIER DE CASSAGNAC. »

L'effet de cette provocation fut immense; à Paris, où la vente au numéro n'était pas d'usage pour les grands journaux, mille personnes avaient fait acheter le *Constitutionnel* avant midi; en province, l'article sur *les Deux Dictatures* fut considéré comme l'annonce d'une solution prochaine et décisive; partout on dit tout haut: « Si l'Assemblée accepte cette audacieuse attaque, et ne

traduit pas le journal à sa barre, elle avoue les desseins qu'on lui impute, et elle est perdue. »

Le lendemain, M. Creton, député de la Somme, demanda, avec force injures contre moi, que l'article fût poursuivi. M. Berryer fit repousser la proposition. J'eus la faiblesse de me fâcher des injures de M. Creton et de lui envoyer des témoins. Le bonhomme fit le plongeon d'usage, avec toute la grâce possible, et déclara qu'il n'avait pas voulu m'offenser.

C'est cet article que M. Véron m'avait fait lire, après diner, à ses convives, parmi lesquels était Auber, et dont il avait étudié l'effet sur le visage de la dame du corps de ballet.

[redacted]

XX

IMMINENCE DE LA CRISE

Soirée du 27 novembre, à l'Elysée. — Le Prince me fait signe de le suivre. — Conversation. — C'est pour bientôt. — Le Prince me demande un nouvel article, plus énergique. — Tout le monde veut en finir. — On cherche des solutions. — Réunions chez M. le comte Daru. — Chez M. Dariste. — Chez M. de Rancé. — On ne trouve pas de solution. — Soirée du 1er décembre, à l'Elysée. — Question que m'adressent M. Denjoy et M. Bérard. — Proposition de M. de Falloux. — Confidence de M. de Heeckeren.

L'atmosphère était pleine d'orages, et nous touchions aux résolutions suprêmes. Trois jours après celui où avait paru l'article, le 27 novembre, il y avait réception à l'Élysée. J'y allai comme d'habitude. Beaucoup de gens avaient retenu la phrase finale de mon article : « Aveuglés par vos passions, comme le taureau par le drap rouge, vous donnerez tête baissée sur la pointe de l'épée tendue et immobile qui vous attend. » On concluait de cette menace que je savais beaucoup plus de choses que je n'en disais, et l'on m'interrogea de divers côtés. Je m'en défendis avec un naturel d'autant moins joué que je ne savais absolument rien du tout, si ce n'est qu'on était prêt.

Le Prince, debout au milieu du salon, avait près de lui un officier d'ordonnance, qui lui présenta successivement plusieurs personnes, parmi lesquelles était M. Alfred de Vigny. Il avait déjà, pour ses réceptions, une habitude qu'il conserva aux Tuileries : pendant qu'il s'entretenait avec quelqu'un, il jetait à la dérobée un regard autour de lui, pour voir si, parmi les visiteurs, il ne s'en trouvait pas auxquels il aurait quelque chose à dire. Connaissant cette habitude, j'avais soin de me tenir dans la sphère de ce regard scrutateur, et lorsque mes yeux avaient rencontré ceux du Prince, je savais, à ne pas m'y tromper, s'il avait ou non à me parler. Dans le premier cas, je me tenais à sa portée; dans le second, ma visite était faite, et je disposais de mon temps.

J'ai, pendant toute la durée de l'Empire, pratiqué cette réserve envers mes souverains. Certain de leur bonté pour moi, et sachant que leur porte ne m'était jamais fermée, dans les occasions sérieuses où j'avais le désir qu'elle s'ouvrît, je me tenais à l'écart dans les réunions publiques, n'ayant pas besoin de multiplier les assurances d'un dévouement dont Leurs Majestés ne doutaient pas, en les laissant entièrement libres pour les personnes qui avaient moins d'occasions ou de facilités de les voir de près. J'eus même plus d'une fois l'occasion de constater que les amis les plus éprouvés des souverains étaient, comme moi, les plus réservés, et il nous eût été souvent difficile, aux réceptions des Tuileries, de traverser, pour arriver à l'Empereur, la triple enceinte de ceux contre lesquels nous étions obligés de le défendre à la Chambre.

Pendant les présentations du 27 novembre, j'avais deviné, en rencontrant le regard du Prince, qu'il avait quelque chose à me dire. J'attendis. Les réceptions finies, il sortit du salon à pas lents, se dirigeant vers la salle où se tenait le conseil, et précédant son cabinet. En marchant, il m'adressa un long regard, qui voulait dire de le suivre. J'entrai dans la salle sur ses pas. Il marchait à pas lents, et je me mis à marcher à côté de lui, sans mot dire, attendant qu'il engageât la conversation. Alors, sans me regarder, il me tendit familièrement le petit doigt de sa main droite, ce qui était sa manière habituelle de donner la main à ceux qu'il aimait particulièrement, et puis, faisant allusion à la phrase finale de mon article du 24 et à l'épée du toréador, il commença ainsi l'entretien :

« — Quelque belle que soit l'attitude que vous m'avez donnée, je ne puis pas la garder indéfiniment.

« — Alors, dis-je avec vivacité, c'est pour bientôt ?

« — Oui, me répondit le Prince, en me regardant avec fermeté.

« — Prince, répliquai-je, vous m'avez fait l'honneur, à Saint-Cloud, de me promettre que j'en serais ? »

A cette observation, le Prince, qui s'était arrêté, reprit sa marche, et son regard, qui s'était fixé sur moi, se déroba en s'abaissant vers le tapis. C'était sa manière, douce et inflexible, de déclarer qu'il ne voulait pas répondre. Je la connaissais, je me le tins pour dit et je continuai de marcher, en écoutant.

« — J'approuve votre article, reprit le Prince, mais la situation est intolérable ; il faut recommencer, et en

faire un second qui mette l'Assemblée en demeure de prendre un parti décisif. Dites-lui, au nom de la sécurité publique et des affaires, qu'il faut qu'elle essaie de gouverner elle-même, ou qu'elle me laisse gouverner paisiblement; qu'il est urgent qu'elle renonce à ses desseins menaçants contre le président de la République, ou qu'elle les accomplisse virilement, en prenant pour elle seule, la responsabilité du présent et de l'avenir. La seule chose que je ne saurai accepter, et que je ne tolérerai pas, c'est de voir mon autorité tenue en échec et ma responsabilité engagée malgré moi. Elle peut prendre un parti décisif, soit en remettant à flot la proposition des questeurs, soit en fabriquant quelque autre machine de guerre; mais qu'elle retienne bien ceci: nous sommes au cinquième acte de la pièce, et il faut que la toile tombe sur ma défaite ou sur la sienne. Allez, ne craignez pas d'en trop dire, et chauffez la chaudière énergiquement, car je désire qu'elle éclate. Je compte sur vous, n'est-ce pas?

« — Prince, je tâcherai de répondre à votre confiance. »

Là-dessus, le Prince se retira dans ses appartements; et, de l'air le plus indifférent que je pus trouver, je traversai le salon de réception, qui commençait à se vider. Je sortis en ruminant l'article que le Prince m'avait demandé; mais quatre jours seulement nous séparaient du 2 décembre, et je n'eus pas le temps de le publier.

Le petit discours que le Prince m'avait tenu, chacun, amis comme ennemis, se l'adressait à lui-même. Le cri

public était : « Il faut en finir ! » La difficulté de la situation, c'était d'en trouver l'issue. Alors commença la course aux solutions ; on discuta tout sérieusement, même le coup d'État.

Une première réunion eut lieu, vers le 20 novembre, chez M. le comte Daru, rue de Lille. Huit personnes, dont cinq encore vivantes, y assistaient ; c'étaient, avec M. Daru : M. Baroche, M. Fould, M. Buffet, M. de Montalembert, M. de Chassaigne-Goyon, M. Quentin-Bauchart et M. Rouher. En votant sur la révision de la Constitution, un conseil général, celui des Pyrénées-Orientales, avait proposé de l'opérer à la *simple majorité*, au lieu de la majorité des trois quarts, exigée par la Constitution. C'est à cette idée de majorité simple qu'on se rattacha.

M. Rouher posa la question avec une grande netteté, à l'aide d'un projet de décret contenant les cinq points suivants : 1° rééligibilité du Président ; 2° établissement de deux Chambres ; 3° organisation de ces deux Chambres par l'Assemblée actuelle ; 4° vote du décret à la simple majorité ; 5° décret soumis à la ratification du peuple.

C'était un coup d'État, puisqu'on sortait de la Constitution par la rééligibilité du Président, et par le vote à la simple majorité ; mais, aux yeux des hommes de bon sens, la ratification du peuple couvrait tout.

Les cinq parties du décret proposé furent acceptées à l'unanimité ; mais restaient deux hypothèses inévitables, sur lesquelles il fallait prendre un parti et sur lesquelles on se divisa.

Que ferait-on si, la simple majorité étant acquise au

décret, la minorité refusait d'obéir? Que ferait-on, si le décret n'obtenait pas même la simple majorité? Là était le véritable terrain du débat. La discussion fut vive et longue.

Cinq membres : M. Rouher, M. Baroche, M. Fould, M. Quentin-Bauchart, M. de Montalembert, furent d'avis que si une majorité simple adoptait le décret, il fallait passer outre à la résistance de la minorité, même par la force. Les autres membres objectaient, hésitaient, refusaient. Un député ayant dit qu'on rétablirait la Constitution de l'an VIII, M. Buffet répondit : « Constitution pour constitution, j'aime autant la constitution Marrast que la constitution Sieyès. »

La seconde hypothèse était de beaucoup la plus grave. Néanmoins, les cinq membres qui avaient accepté l'emploi de la force, pour le premier cas, l'acceptèrent pour le second. Ils dirent qu'il fallait, ou s'abstenir de porter le décret à la tribune, ou l'y faire prévaloir. Ils ajoutaient que, la sanction du peuple étant nécessaire, dans les deux cas, cette ratification couvrait toutes les responsabilités personnelles.

Sur ce second point, ceux qui n'avaient qu'hésité sur le premier, résistèrent absolument. M. de Montalembert, dont la parole était si énergique, si persuasive, si colorée, fit les plus grands efforts pour vaincre ces résistances : il échoua. M. le comte Daru lui dit même, avec quelque vivacité : « Si le gouvernement du Président faisait ce que vous lui conseillez, avant six mois vous lui feriez de l'opposition. » L'événement donna raison au comte Daru.

[redacted]

Les hésitations d'abord, les refus ensuite, ôtant toutes chances à la proposition, elle fut complètement abandonnée.

D'autres groupes, émus des mêmes préoccupations, élaborèrent aussi leurs programmes, dont la base était la rééligibilité du Président et la formation de deux Chambres. Telle était la proposition portée au Président par M. de Mouchy et M. Henri de Mortemart, au nom d'un grand nombre de leurs collègues, qui étaient d'avis de déposer une demande de plébiscite, destiné à prononcer sur ces deux points. On comptait sur deux cents signatures, et, le 30 novembre, la proposition en avait déjà reçu cent soixante.

Un groupe important, formé de députés libres d'engagements avec les vieux partis ou sans précédents parlementaires, conçut l'idée un peu plus nette de s'unir purement et simplement au président de la République, qui était, par ses six millions d'électeurs, la plus haute expression de la confiance nationale, et de lui déférer la charge de remettre la France en possession de sa souveraineté. Ce groupe, dans lequel figuraient notamment MM. Ferdinand Barrot, Bérard, Dabeaux, Ducos, Dumas, Augustin Giraud, Le Verrier, Mimerel, Vaisse, de Rancé, Lebœuf, se réunit, le 30 novembre chez M. Dariste, et le 1er décembre chez M. de Rancé. D'accord sur la nécessité d'agir, et d'agir vite, tous ces honorables députés se bornaient en définitive à commencer un coup d'État et à ne pas le finir. En s'arrêtant à mi-chemin, en hésitant devant l'emploi de la force, ils proposaient

12.

des solutions qui avaient l'inconvénient d'être illégales, sans avoir l'avantage d'être sûres.

Seul, M. de Montalembert avait, jusqu'au 30 novembre, osé être logique dans son opinion, en proposant de procéder, même par la force, à un appel au peuple. Un autre député, non moins logique et non moins résolu, fit proposer au Prince, le 1er décembre au soir, de monter à la tribune, et d'y prendre l'initiative d'un coup d'État, fait au nom et avec le concours du groupe conservateur, sous la protection de l'armée. C'était M. de Falloux. Je dirai un peu plus loin les circonstances et les conditions dans lesquelles cette proposition fut soumise à l'acceptation du Prince.

Ainsi, dans les groupes les plus attachés aux doctrines et aux pratiques parlementaires, il se trouvait des hommes qui, comme M. le comte Daru et M. Buffet, consentaient à examiner et à discuter sinon à sanctionner l'éventualité de l'emploi de la force contre l'Assemblée, s'il se trouvait dans son sein une simple majorité disposée à sortir de la Constitution. Ainsi, un homme aussi considérable et resté toujours aussi considéré que M. le comte de Montalembert, émettait hautement et énergiquement l'avis d'un recours à la force, pour arriver à consulter le peuple sur la prolongation des pouvoirs du Président et l'établissement d'une seconde Chambre haute, et l'on put voir M. de Falloux, un homme non moins estimé pour son caractère et aussi remarquable par son talent, faire offrir au Prince de prendre l'initiative, à la tribune, d'une demande de prolongation de

[redacted]

ses pouvoirs, fallût-il, le cas échéant, s'appuyer sur l'armée.

C'est au milieu de cette atmosphère de résolutions énergiques et d'aspirations ardentes vers un régime nouveau, qu'on arriva à la soirée du 1er décembre 1851, marquée par une réunion extraordinaire et fort brillante à l'Élysée. J'y assistai, dans une ignorance absolue de ce qui devait se passer le lendemain. Beaucoup de députés y vinrent, s'entretenant tout haut d'éventualités considérées à la fois comme inévitables et prochaines. Mes compatriotes, MM. Denjoy et Bérard m'abordèrent; et le premier, haussant la voix de façon à être entendu à dix pas, me dit : « Eh bien! quand est-ce que vous nous mettrez à la porte? »

A quoi je répondis sur le même ton : « J'espère, mon cher ami, que cela ne tardera pas. » Je ne savais certainement pas si bien dire.

Il y avait, pour ce soir, diverses représentations intéressantes, dont, à l'Opéra-Comique, *les Châteaux de Barbe-Bleue*. M. de Morny s'y rendit, et les visiteurs se retirèrent de bonne heure. M. le baron de Heeckeren était venu à moi, dans l'embrasure de fenêtre où m'avait laissé M. Denjoy, et j'étais fort attentif au récit qu'il me faisait, lorsque nous nous aperçûmes que nous étions seuls dans le salon. Nous sortîmes les derniers, et les portes se fermèrent sur nos talons. Il était un peu moins de onze heures. M. de Heeckeren m'accompagna jusqu'à ma porte, et voici la confidence qu'il me fit en chemin.

« — Je me suis rendu à l'Élysée vers six heures et demie, porteur d'une proposition de M. de Falloux. Ber-

[redacted]

ryer disait aujourd'hui qu'une entreprise contre la Chambre serait impossible, parce que les chefs de l'armée ne sont pas pour le Prince, et qu'il ne trouverait pas quatre hommes et un caporal pour le soutenir. Ce n'est pas l'avis de M. de Falloux : il voit un acte de vigueur inévitable, nécessaire et prochain, et il ne doute pas de sa réussite. Dans son opinion, cet acte doit être accompli avec le concours de la majorité. Il est résolu à en prendre l'initiative à la tribune, en le proposant à ses amis, qu'il espère entraîner ; mais il se déclare prêt à suivre le Prince jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'emploi de la force, si la Montagne résiste et arrive à une lutte matérielle. Comme condition de cette offre de concours, M. de Falloux demande la composition d'un grand ministère, formé avec tous les hommes éminents de la majorité, lesquels, en entrant aux affaires, prendraient l'engagement de prolonger les pouvoirs du président de la République.

« — Eh bien ! dis-je à M. Heeckeren, qu'a répondu le Prince à cette ouverture ?

« — Il était tard ; l'heure du diner approchait. Le Prince m'a dit : « Restez avec nous ; je réfléchirai, et je « vous donnerai ma réponse dans la soirée. »

« — Vous avez causé avec lui après diner ; a-t-il accepté la proposition ?

« — Pas formellement. « Je suis enchanté, m'a-t-il « dit, de la bonne nouvelle que vous m'apportez ; mais « il est tard ; je suis, vous le voyez, bien entouré et bien « absorbé ; venez me voir demain matin, à dix heures ; « nous en causerons. »

[redacted]

Nous arrivions à ma porte, et j'avais la main au bouton de la sonnette, lorsque M. de Heeckeren me dit :

« — Ne trouvez-vous pas, comme moi, que la proposition de Falloux est un fait considérable ?

« — Assurément, » répondis-je ; et nous nous séparâmes.

En prononçant ce simple mot, *assurément*, j'avais, paraît-il, je ne sais quel air, que le lendemain matin, en apprenant les graves événements en voie de s'accomplir, M. de Heeckeren se rappela et prit pour railleur. Il se crut un instant joué par le Prince et trompé par moi, et il en conçut une humeur passagère, dont il ne tarda pas d'ailleurs à revenir. Son bon sens lui fit comprendre que le succès de la détermination capitale du Prince lui avait imposé le secret le plus absolu ; et que le nombre de ses confidents avait dû se borner à celui des collaborateurs concourant directement et personnellement à l'exécution de ses ordres.

Assurément, si quelqu'un avait des droits aux confidences du président de la République, c'était notamment M. Boulay (de la Meurthe), vice-président de cette même République. Eh bien ! il passa tranquillement sa soirée au spectacle et il n'apprit les événements, tout vice-président de la République qu'il était, qu'à sept heures moins un quart, comme tout le monde.

En effet, le lundi, 1er décembre, M. Boulay (de la Meurthe), devait aller à la réception de l'Élysée, lorsqu'il reçut de M. de Thorigny, ministre de l'intérieur, sa loge d'avant-scène au Théâtre-Lyrique, pour la première représentation de *la Perle du Brésil*, de Félicien David.

Il y alla, avec son beau-frère et sa belle-sœur, M. et madame Evariste Bavoux.

Sa susceptibilité fut même d'abord quelque peu éveillée, et il resta quelque temps à se calmer par la réflexion.

XXI

PRÉPARATIFS SUPRÊMES

M. de Morny, M. de Maupas, M. de Saint-Arnaud, M. Mocquard, M. de Béville, réunis à l'Elysée. — Rôle de chacun. — On se sépare en s'embrassant. — M. de Béville se rend à l'imprimerie nationale. — Surprise de M. de Saint-Georges. — Préparatifs et ordres donnés par M. de Maupas.

Enfin, l'heure attendue depuis deux années vient de sonner. La France va prononcer entre l'Assemblée et l'Élu du 10 décembre, et disposer d'elle-même. Nous avions appelé de nos vœux incessants un plébiscite librement consenti ; il va falloir se contenter d'un appel au peuple obtenu par la force. En somme, le Prince va faire ce que le général Changarnier avait proposé en 1849, et ce que M. de Montalembert et M. de Falloux venaient de proposer à l'heure même. Ce que n'avaient osé faire ni les usurpateurs de 1830, ni les usurpateurs de 1848, pouvoirs tumultueux et illégaux, le Prince, pouvoir régulièrement élu et institué, n'hésite pas à le faire ; il remet au peuple le mandat qu'il en avait reçu, et se soumet volontairement à une consécration nouvelle.

Un peu après la fermeture des portes de l'Élysée, dans cette soirée du 1er décembre, M. de Morny, M. de Maupas

et le général de Saint-Arnaud se rendirent auprès du Prince. M. Mocquard s'y trouvait. Il n'y eut d'abord que ces quatre personnes. M. le lieutenant-colonel d'état-major de Béville, officier d'ordonnance du Prince, y fut appelé vers onze heures et demie. Il n'y avait rien à écrire ; tout était prêt, c'est-à-dire, le décret de dissolution de l'Assemblée, la proclamation à l'armée et l'appel au peuple. M. de Morny acceptait toute la responsabilité politique, comme ministre de l'intérieur ; M. de Saint-Arnaud, pour les opérations militaires, comme ministre de la guerre ; M. de Maupas, pour les mesures de sûreté, comme préfet de police.

Les mesures suivantes furent convenues : les arrestations à opérer seraient faites à six heures et un quart ; les troupes arriveraient à leurs postes à six heures et demie ; le décret de dissolution et les proclamations partiraient de la préfecture de police à sept heures, pour aller couvrir immédiatement les murs de Paris.

A six heures et demie, M. de Morny, accompagné de deux cent cinquante chasseurs de Vincennes, prenait possession du ministère de l'intérieur, et remettait, dans son lit, à M. de Thorigny, un billet du Président, où il lui faisait part de l'acte auquel il s'était résolu, et le remerciait de ses bons services.

Ainsi, de six heures un quart à sept heures un quart, en une heure de temps, tout devait être accompli, et tout le fut.

Une résolution calme, c'est-à-dire une résolution gaie, présida à ces derniers apprêts. M. de Morny revenait de la première représentation des *Châteaux de*

[redacted]

Barbe-Bleue, opéra-comique de M. de Saint-Georges, où une dame, parlant des bruits de coup d'État qui couraient partout, lui demanda ce qu'il ferait s'il y avait « un coup de balai ». « Sur ma foi, madame, lui avait-il répondu en riant, je tâcherais de me trouver du côté du manche. » Un peu avant de se séparer, M. de Morny, s'adressant aux quatre personnes présentes, leur dit : « Il est bien entendu que chacun y est pour sa peau. » A quoi M. Mocquard répondit : « Sans doute, mais la mienne est déjà si usée, que je ne joue pas bien gros jeu. » On allait se séparer sur ce mot, lorsque le Prince embrassa ses collaborateurs et leur dit : « J'ai confiance dans le succès; j'ai, comme toujours, à mon doigt une bague de ma mère, dont le châton porte pour devise *Espère !* »

MM. de Morny et de Saint-Arnaud rentrèrent chez eux, et M. Mocquard alla finir sa veillée au bal du mariage de la fille d'une de ses amies.

Sorti avec M. de Maupas et monté dans la voiture de ce dernier jusqu'au Pont-au-Change, M. de Béville, le décret et les proclamations dans sa poche, se dirigea vers l'Imprimerie Nationale, rue du Chaume, où une équipe d'ouvriers avait été consignée pour un travail urgent. Le directeur, M. de Saint-Georges, frère de l'auteur dramatique, avait été mandé à son poste, à onze heures précises, sous un prétexte plausible, et il attendait, assez contrarié d'avoir dû quitter l'Opéra-Comique avant la fin de la pièce de son frère. Il pressa M. de Béville de lui remettre les documents annoncés, pour

les distribuer aux ouvriers; mais le colonel allégua la nécessité d'attendre quelques instants l'arrivée d'une pièce qui n'était pas prête à son départ; et, à l'aide de questions sur la représentation et de quelques cigares, il gagna environ minuit et demi. Alors, des pas lourds et cadencés se firent entendre dans la rue; M. de Béville se dirigea vers la porte. C'était une compagnie de gendarmerie mobile qui arrivait. Elle avait été commandée pour protéger l'imprimerie contre un danger supposé. Sur la remise d'un ordre, l'officier rangea une partie de ses hommes dans la rue, et fit entrer les autres. M. de Béville se fit indiquer toutes les portes et les fenêtres de l'imprimerie; il y plaça des sentinelles, avec ordre d'empêcher les communications avec le dehors, sous quelque forme qu'elles pussent être tentées. C'est alors seulement que, rentrant dans le cabinet du directeur, il remit à M. de Saint-Georges, un peu ébahi, les pièces qui lui étaient confiées, surveilla personnellement l'impression, et alla en faire lui-même la remise à la préfecture de police.

Les arrestations étaient de beaucoup l'opération la plus délicate et la plus difficile. Elles devaient être faites vite, sans hésitation et sans éclat. Il fut convenu qu'elles seraient opérées toutes à la fois; aucune n'exigea plus de vingt minutes.

Quel était le mobile des arrestations? C'était le désir d'éviter, autant que possible, une lutte à main armée dans Paris, et de permettre aux populations, appelées au scrutin, de prononcer leur verdict paisiblement, loya-

[redacted]

lement, sans guerre civile. Mettre les principaux chefs des partis hors d'état d'agiter les esprits, et les chefs des sociétés secrètes d'élever des barricades, avait paru le moyen le plus propre à maintenir un calme relatif, souhaitable pour la grande consultation nationale qui allait s'ouvrir. Le consentement de l'Assemblée à la révision de la Constitution n'eût certainement pas empêché la prise d'armes des sections révolutionnaires, toujours organisées; mais il eût mis quelques députés, hommes considérables et respectables, à l'abri de précautions extrêmes, regrettées de ceux-là mêmes qui les jugeaient nécessaires à la paix publique. Ces graves mesures ont été et ont pu être diversement jugées : j'ai dû, en chroniqueur témoin des faits, caractériser avec exactitude la pensée qui les inspira.

M. Carlier avait légué à M. de Maupas un personnel remarquable par l'intelligence, l'habileté et le courage. Les personnes à arrêter s'élevaient à dix députés, et à soixante chefs de sociétés secrètes ou des barricades. Toutes ces personnes furent en quelque sorte gardées à vue pendant plus de huit jours, mais sans qu'aucun agent connût ou même soupçonnât le but de sa mission. Ils avaient ordre, non pas précisément de surveiller ces divers personnages, mais d'épier le moment où, soit de jour, soit de nuit, des réfugiés politiques, annoncés de Londres, viendraient se mettre en rapport avec eux. En réalité, aucun réfugié de Londres n'était attendu; mais ce prétexte tenait en éveil la vigilance des agents, et permettait à M. de Maupas de suivre, presque heure par heure, les soixante-dix personnes dont il devait s'assurer.

A onze heures du soir, le 1er décembre, huit cents sergents de ville et les brigades du service de la sûreté furent consignés à la Préfecture de police, toujours sous le prétexte de la présence à Paris des principaux réfugiés de Londres ; le 2 décembre, à trois heures et demie du matin, les officiers de paix et les quarante commissaires de police étaient convoqués à domicile, et, à quatre heures précises, tout le monde était arrivé et placé par petits groupes, dans des pièces séparées, pour éviter les questions.

A cinq heures, tous les commissaires descendirent un par un dans le cabinet du préfet, et reçurent de sa bouche la confidence pleine et entière de la vérité, avec les indications, les instruments, les mandats et les ordres nécessaires. Un choix attentif des agents, de leur caractère, de leur énergie, avait permis d'approprier chacun d'eux à la mission qui lui était individuellement réservée, et qu'ils acceptèrent tous avec résolution. Pas un seul ne manqua à son devoir. Les agents avaient ordre de se trouver à la porte des personnes désignées, à six heures cinq minutes, et de pénétrer à six heures un quart précises. Toutes les montres avaient été réglées sur la pendule du préfet. Afin d'éviter d'éveiller l'attention des passants, un grand nombre de voitures stationnaient, par petits groupes, sur les quais, et aux abords de la Préfecture.

Sur les dix arrestations de députés, deux seules me paraissent offrir quelque intérêt de curiosité : celle de M. le général Changarnier et celle de M. Thiers. J'ai eu dans les mains les procès-verbaux de toutes, que j'allai de-

[redacted]

mander à M. de Maupas, en personne, et qui me les fit délivrer; ces procès-verbaux étaient très courts et très précis. C'est à peu près à la reproduction de leur texte que je me borne, au sujet du général Changarnier et de M. Thiers.



XXII

ARRESTATIONS. — INTERVENTION DES TROUPES

Arrestation de M. le général Changarnier. — De M. Thiers. — Ils sont déposés à Mazas. — M. Thiers est d'abord ramené chez lui, puis envoyé à Kehl. — Arrestation des généraux Cavaignac, — de Lamoricière, — Bedeau, — Le Flô. — Je suis réveillé à six heures et demie, et je cours à l'Elysée. — Je vais à l'intérieur, où je trouve M. de Morny. — Réunion de députés à la Chambre. — M. Dupin aîné. — Réunion diverses de députés de l'opposition. — Réunion à la mairie du Xe arrondissement. — On y met le Prince hors la loi. — La réunion est enlevée par le général Forey. — Les députés sont mis au Mont-Valérien, à Vincennes, à Mazas. — Ils refusent de sortir, pour échapper à toute responsabilité. — Mission de M. de Heeckeren et de M. le duc de Mouchy au Mont-Valérien. — Les prisonniers refusent la liberte. — Proclamation du Prince au peuple et à l'armée.

L'arrestation du général Changarnier, considérée comme la plus importante de toutes, fut confiée à deux hommes d'une rare énergie : le commissaire Leras et le capitaine Baudinet, de la garde républicaine. Ils avaient, pour les assister, quinze agents choisis, trente gardes républicains et un piquet de dix hommes à cheval. Le général logeait rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 3. A

[redacted]

six heures cinq minutes, le commissaire sonnait à la porte. Après le *qui est là,* d'usage, et la réponse *ouvrez, on veut vous parler,* le concierge refusa d'ouvrir. Cela prouvait qu'il était sur ses gardes, et un agent reçut, à voix basse, l'ordre de continuer à parlementer avec lui, pour l'empêcher de monter chez le général.

Dans la même maison, et à côté de la porte, se trouvait un magasin de liqueurs et d'épicerie, et quelques personnes étaient déjà au comptoir. Le commissaire supposa que le logement de l'épicier devait donner dans la cour; il entre, demande la clef impérativement, l'obtient, et pénètre dans la cour avec son monde. L'alarme avait déjà été donnée, avec un grand bruit de sonnettes, par le concierge, et le domestique du général fut trouvé sur le palier du premier étage; la clef de l'appartement, qu'il avait à la main, lui fut arrachée; le commissaire ouvrit la porte et entra.

En même temps, une porte de chambre à coucher s'ouvrait de l'intérieur, et le général parut en chemise, nu-pieds, un pistolet à chaque main.

« Qu'allez-vous faire, général, lui dit le commissaire; on n'en veut pas à votre vie; pourquoi la défendre? » — Le général resta calme, livra ses pistolets, et dit : « Je suis à vous, je vais m'habiller. »

Le général fut habillé par son domestique, et dit au commissaire : « Je sais que M. de Maupas est un homme bien élevé; veuillez lui dire que j'attends de sa courtoisie qu'il ne me prive pas de mon domestique, dont je ne puis me passer. » La requête fut immédiatement accordée.

En se rendant à Mazas, le général Changarnier parla de l'événement du jour. « La réélection du Président était certaine, dit-il; il n'avait pas besoin de recourir à un coup d'État, et il s'est donné une peine bien inutile. » Puis, il ajouta : « Quand le Président aura la guerre à l'étranger, il sera content de me trouver pour me confier le commandement d'une armée. » Paroles remarquables, et qui montrent qu'à ce moment même, le général comptait sur la justice du Prince; et qu'il se sentait pour lui assez d'estime, pour ne pas repousser l'idée d'être un jour son compagnon d'armes. Un peu plus tard, cédant à un sentiment de colère excusable, il écrivit, de Malines, au ministre de la guerre, une lettre violente, que j'ai en original, et que je donnerai dans le cours de ces *Souvenirs;* mais le jour où la frontière fut menacée, le général Changarnier alla spontanément offrir ses services à l'Empereur. En ce moment triste et solennel, leurs vrais sentiments se montrèrent; ils se jetèrent, sans mot dire, dans les bras l'un de l'autre; et ils scellèrent leur réconciliation, en confondant leurs larmes et leurs regrets.

M. Thiers, quoiqu'il eût engagé la partie contre le Prince aussi vivement que le général, se montra moins beau joueur que lui en la perdant. Il parut n'avoir aucun sentiment des chances attachées à sa lutte suprême; et, soit effet d'une peur vulgaire, soit saisissement intérieur dû à l'écroulement de son passé, il eut besoin d'être rassuré sur sa vie.

M. Thiers dormait profondément, lorsque le commissaire de police Hubaut aîné pénétra dans sa chambre à

[redacted]

coucher, et écarta les rideaux en damas cramoisi, doublés de mousseline blanche. Réveillé en sursaut, il se mit vivement sur son séant, porta les mains à ses yeux sur lesquels s'abaissait un bonnet de coton blanc, et dit : « De quoi s'agit-il ? »

« — Soyez tranquille, on ne vous fera pas de mal ; on n'en veut pas à vos jours, répondit le commissaire, car M. Thiers était atterré ; je viens faire une perquisition chez vous.

« — Mais que prétendez-vous faire ; savez-vous que je suis représentant? — Oui, sans doute ; mais je ne puis discuter les ordres que j'ai reçus. — Mais ce que vous faites là est un coup d'État ! — Monsieur Thiers, je n'ai pas à répondre à vos interpellations; veuillez vous lever, je vous prie. — Savez-vous si je suis le seul dans le même cas? En est-il de même de mes collègues? — Monsieur, je l'ignore. »

M. Thiers se leva et s'habilla lentement. Lorsqu'il eut ôté sa chemise de nuit, oubliant qu'il n'avait pas passé l'autre, il croisa ses bras et recommença ses interpellations au commissaire de police. « Ce que vous faites peut vous faire porter votre tête sur l'échafaud ! — Monsieur Thiers, j'ai un devoir à remplir. — Mais, monsieur, si je vous brûlais la cervelle ? — Je vous crois incapable d'un pareil acte, monsieur Thiers ; mais en tout cas, j'ai pris mes mesures, et je saurais bien vous en empêcher. Je n'ai pas mission de discuter avec vous, j'exécute les ordres qui me sont donnés, comme j'aurais exécuté les vôtres, quand vous étiez ministre de l'intérieur. »

Prié de descendre et de partir, M. Thiers se troubla,

[redacted]

parut craintif et plein d'hésitation dans ses mouvements. On lui laissa croire qu'il était conduit près du préfet de police. La direction que prit la voiture augmenta ses appréhensions ; et le procès-verbal constate qu'en route « il s'efforça, par toutes sortes de raisonnements captieux et comminatoires, de détourner les agents de l'accomplissement de leurs devoirs ».

Arrivé à Mazas, M. Thiers demanda s'il pourrait avoir son café au lait, comme à son ordinaire. On le combla de toutes les attentions compatibles avec les circonstances. Il faut bien le dire, son courage l'abandonna entièrement, et le procès-verbal du commissaire Hubaut constate avec cruauté des défaillances intérieures.

Dispensé du transfèrement à Ham, M. Thiers fut ramené chez lui ; mais, par une nouvelle décision, du 8 décembre, il dut être conduit sur la rive droite du Rhin, au pont de Kehl. C'est en souvenir de ce désagrément et du récit que j'en fis en 1852, que, par dépêche adressée à M. Brun, préfet du Gers, M. Thiers, sous le prétexte de veiller à ma sûreté, me fit enlever de mon lit, au mois de mai 1871 ; et, après m'avoir enfermé et retenu six jours dans la geôle d'Auch, me fit conduire en Espagne sur la rive gauche de la Bidassoa, au pont d'Hendaye.

Donc, le 8 décembre, l'officier de paix Windenbach alla prendre M. Thiers chez lui, à six heures du soir. M. Mignet et un autre ami l'accompagnèrent jusqu'à la gare du chemin de fer de Strasbourg, et M. Grangier de la Marinière l'accompagna jusqu'à Kehl.

[redacted]

De Kehl, M. Grangier de la Marinière apporta à l'officier de paix une lettre de protestation. M. Thiers se rendait à Francfort, et de là, à Dresde, pour y faire de la peinture.

En quittant son hôtel de la place Saint-Georges, M. Thiers avait pleuré amèrement, et, le soir du 4 septembre 1870, dans une réunion qui eut lieu à la présidence du Corps législatif, il rappela avec amertume aux députés présents qu'il avait été à Mazas. Il n'avait de mémoire fidèle que pour ses propres mécomptes; il oubliait facilement les longues années d'exil du Prince, sa captivité à Ham et jusqu'au projet que lui, M. Thiers, avait discuté avec M. de Lamoricière et M. le général Changarnier, de l'enlever de l'Élysée et de le mettre à Vincennes, pour proclamer sa déchéance.

L'arrestation des autres députés ne fut ni plus longue, ni plus difficile.

Le général Cavaignac, logé rue du Helder, 17, ouvrit lui-même sa porte sur la menace qui lui fut faite de l'enfoncer; et, selon le désir qu'il en exprima, il fut conduit à Mazas sans escorte, dans la voiture du commissaire Colin.

Le général de Lamoricière, logé rue Las Cazes, 11, ne fit aucune résistance, et monta dans la voiture du commissaire Blanchet, avec les agents. En passant devant le poste de la Légion d'honneur, il tenta de haranguer les soldats; mais il en fut immédiatement empêché. Arrivé à Mazas, il pria le commissaire Blanchet de lui envoyer l'*Histoire de la Révolution* et des cigares, ce qui fut fait avec empressement.

[redacted]

Le général Bedeau, logé rue de l'Université, 50, après s'être paisiblement habillé, refusa de partir. Il obligea le commissaire Hubaut jeune de le faire charger sur les épaules de ses agents, qui le portèrent dans la voiture, pendant qu'il criait bien inutilement : « Aux armes ! »

Enfin, j'ai lu dans le procès-verbal du commissaire Bertoglio, que M. le général Le Flô, logé à la questure, proféra beaucoup d'injures contre le Prince-Président, et qu'il assura que ses amis politiques et lui le fusilleraient à Vincennes. Il voulut, en sortant du Palais, haranguer les soldats du 42ᵉ de ligne, qui croisèrent la baionnette sur lui.

Arrivé à Mazas, M. le général Le Flô parut fort animé. Ayant rencontré au greffe quelques collègues, notamment le fameux clubiste Charles Lagrange, celui-ci lui dit : « Qu'avez-vous-donc pour être si fort en colère, général ? Nous voulions mettre le président de la République dedans ; c'est lui qui nous y met. Bien joué, ma foi! Quant à moi, je ne lui en veux pas le moins du monde. »

Ces paroles confirmées par le procès-verbal de l'arrestation de Charles Lagrange (1), me furent certifiées plus tard par M. le colonel Thiérion, nommé gouverneur de Mazas, pendant la crise du 2 décembre.

Ainsi, toutes les arrestations étaient terminées, sans éclat, sans encombre, sans bruit, à six heures et demie, le 2 décembre, au moment où les troupes arrivaient aux

(1) C'est par erreur que j'avais désigné M. le général de Lamoricière comme celui auquel les paroles de Charles Lagrange furent adressées.

[redacted]

postes qui leur avaient été assignés, et lorsque Paris s'éveilla, il trouva la besogne faite.

Moi-même, je fus réveillé à cette heure par cette nouvelle, qui courut le quartier, rapide comme la foudre : « On a voulu arrêter le Prince cette nuit ; mais il a été plus habile que ses ennemis, et c'est lui qui a fait arrêter le général Changarnier. » Telle fut la formule que, fidèle écho des premiers bruits publics, mon concierge Lomer donna à l'événement. Je n'eus pas de peine à démêler la vérité. « C'est fait ! » tel fut mon premier mot. Je m'habillai à la hâte et je courus à l'Élysée.

Il faisait à peine jour. Les deux trottoirs de la rue du Faubourg-Saint-Honoré étaient couverts de troupes, immobiles et l'arme au pied. Des afficheurs, montés sur de courtes échelles, collaient des papiers sur les murailles. C'étaient les proclamations et les décrets, dont je parlerai, et autour desquels les passants, encore peu nombreux, s'arrêtaient.

A l'entrée du Faubourg-Saint-Honoré, à gauche, on causait paisiblement devant la maison portant le n° 3, brûlée depuis, sous la Commune, et où avait été arrêté le général Changarnier. Chaque quartier ne connaissait encore, en fait d'arrestations, que celle qu'il avait vu faire.

Lorsque j'entrai dans la salle des officiers d'ordonnance, à l'Élysée, ces messieurs m'accueillirent avec une joie sur laquelle je n'ai pas besoin d'insister ; là étaient le général Roguet, les colonels Edgard Ney et Fleury, et une pléiade de jeunes officiers, Excelmans, Toulongeon, Petit. Mais ils ne savaient absolument rien de l'état précis des choses, car ils n'avaient connu l'évé-

nement qu'à six heures et demie, comme moi, et par l'arrivée des troupes du général Canrobert, dont la brigade enveloppait le palais.

J'appris d'eux que M. de Morny était au ministère de l'intérieur. J'y courus aussitôt.

M. de Morny était seul, et à peine installé. Il m'a, depuis lors, rappelé bien souvent que ma figure fut, ce jour-là, la première qu'il eût aperçue. Il était calme et gai, comme le sont les hommes froidement résolus, et qui ont pris leur parti. Il était dans le secret de ce qui avait été résolu, la veille au soir, et il put m'en révéler les parties essentielles, puisque les mesures arrêtées venaient de s'accomplir; mais lui-même n'avait encore appris que les arrestations que M. de Maupas lui avait transmises par le télégraphe spécial qui reliait la préfecture de police au ministère de l'intérieur.

Je le quittai pour aller aux nouvelles et pour étudier les dispositions de l'opinion publique.

C'est aussi au petit jour, à six heures et demie, comme tout le monde, que M. Dupin aîné, président de l'Assemblée, apprit qu'il y avait du nouveau, en voyant briller sur le quai, à la clarté des réverbères, les baïonnettes de la brigade Rippert, qui enveloppait le palais législatif et ses dépendances. Il comprit sans peine la cause de ce déploiement de troupes, que M. le colonel Espinasse, commandant le 42e de ligne, vint lui confirmer courtoisement. M. Dupin crut devoir immédiatement faire convoquer ses collègues à domicile, précaution inutile, car le palais était cerné.

[redacted]

Néanmoins, une consigne mal donnée avait permis à une soixantaine de députés de pénétrer individuellement dans le palais, par une petite porte ouvrant sur la rue de Bourgogne. La discussion était vive dans la salle des Conférences et dans la salle Carrée, où sont les statues de Mirabeau et de Bailly. Quelques députés, conduits par M. Desmousseaux de Givré, allèrent chercher M. Dupin, qui conseilla sagement aux discoureurs de céder à la force, en réservant le droit. Après quoi, M. Dupin remonta dans son appartement, où deux sentinelles placées à sa porte, le déchargèrent de toute responsabilité pour le reste de la journée.

La discussion se prolongeant dans la salle des Conférences, un bataillon de gendarmerie mobile, conduit par le commandant Saucerotte se présenta. Le commandant déclina avec autant d'esprit que de convenance l'examen de l'article 68 de la Constitution, que M. Monet lui opposait, et il poussa tout doucement dehors cette fausse représentation nationale.

Pendant ces pourparlers, un député, grave et silencieux, s'appuyait sur le marbre de la cheminée monumentale; c'était M. Michel de Bourges. Le 17 novembre précédent, pendant la discussion de la proposition des questeurs, cet honorable député, raillant ceux qui craignaient pour la solidité de la République, s'était écrié : « Il n'y a point de danger pour elle. Il y a ici une sentinelle invisible qui nous garde, c'est le peuple. » Un collègue vint frapper légèrement sur l'épaule du rêveur, et lui dit : « Eh bien, où est-elle, ce matin, ta sentinelle invisible? » — Celui qui lançait cette dure parole

était M. Marc Dufraisse; il constatait ainsi que la sentinelle n'était pas seulement invisible, mais qu'elle était imaginaire; car si les clubistes vont faire quelques efforts pour défendre la République, le vrai peuple l'abandonnera.

Telle fut la résistance que l'acte du 2 décembre rencontra dans l'enceinte du Corps législatif. Elle avait cessé avant huit heures du matin.

A la même heure, les députés dévoués à la cause du Président, qui se réunissaient place des Pyramides, n° 3, dans la maison de M. Bavoux, accoururent de tous côtés. M. Léon Faucher, quoique ancien ministre du Prince, s'y montra ému, pâle et violent; moins cependant que M. Wolowski, son beau-frère. Il leur fut répondu par M. Baroche que puisqu'ils faisaient allusion à des barricades, leur place naturelle était de l'autre côté, dans les rangs de ceux qui voulaient les défendre, et non parmi ceux qui étaient résolus à les renverser. Ces deux honorables étaient des parlementaires, hardis à la parole, mais prudents à l'action.

A dix heures, une réunion de députés montagnards eut lieu rue des Petits-Augustins, n° 1, sous la présidence de M. Crémieux. Informée du fait, l'autorité envoya des forces, et les députés furent enlevés.

C'est aussi à dix heures que s'organisa chez M. Odilon Barrot, pour se transporter de là à la mairie du dixième arrondissement, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 7, une réunion d'environ deux cent dix-sept députés, orléanistes et légitimistes.

[redacted]

Accourus d'abord rue de la Ferme-des-Mathurins, chez le chef de la gauche, les membres de cette réunion étaient animés d'un esprit assez bruyant de protestation et de résistance. Pour mieux se concerter et se trouver plus à portée de la Chambre, ils se transportèrent de chez M. Odilon Barrot, rue de la Ferme-des-Mathurins, chez M. le comte Daru, rue de l'Université. D'accord sur le but, ils se dirigèrent de là vers la porte du palais législatif, donnant sur la rue de Bourgogne, et faisaient mine de la forcer ; mais le 3e bataillon de chasseurs à pied, aux ordres du chef de bataillon Duplessis, de la brigade Rippert, chargea ses armes à leur arrivée, ce qui leur inspira la sage pensée de s'arrêter d'abord et de se retirer ensuite.

Quelle idée les détermina alors à traverser tout le noble faubourg, et à se transporter rue de Grenelle-Saint-Germain, à la mairie du dixième arrondissement? M. de Maupas me dit, peu de jours après, qu'il résultait de papiers saisis à la questure que les chefs des coalisés s'étaient crus fondés à compter sur le concours de la 10e légion de la garde nationale. On va voir que leur espoir n'était qu'une pure illusion.

Vers midi, ces députés s'étaient constitués, sous la présidence de M. Benoît-d'Azy. Ils n'étaient, tous comptés, que deux cent dix-sept, c'est-à-dire moins du tiers de l'Assemblée, et cependant ils agirent comme s'ils avaient été investis de pouvoirs plus grands que ceux de l'Assemblée elle-même. Eux, qui reprochaient au président de la République de violer la Constitution, ils la

[redacted]

foulèrent aux pieds sans scrupule. Ils prononcèrent la déchéance du Prince, nommèrent M. le général Oudinot au commandement de l'armée, et M. le général de Lauriston au commandement de la garde nationale; mais toute cette agitation fiévreuse se montrait prodigue de paroles, sobre d'actions. Les généraux nommés ne semblaient pas croire à leurs pouvoirs. Aucun n'était pressé d'endosser l'uniforme ou de ceindre l'épée.

Bientôt, la scène changea; des agents, appuyés d'une partie de la brigade Forey envahirent la mairie; les députés, après force harangues stériles, furent placés dans un carré de soldats, et conduits, au milieu d'une foule curieuse, mais indifférente, à la caserne du quai d'Orsay, où se trouvait le 7e régiment de lanciers, aux ordres du colonel Féray. MM. de Broglie, Odilon Barrot, Berryer et Dufaure furent logés dans l'appartement du colonel; mais, vers minuit, M. Dufaure et M. de Broglie furent mis en liberté, par ordre de M. de Maupas. Leurs collègues de la mairie du dixième, poussés dans des omnibus ou dans des fiacres, furent dirigés, à l'entrée de la nuit, sur le Mont-Valérien, Mazas et Vincennes. M. Berryer parut avoir conservé quelque espoir d'être délivré par un soulèvement de la population. Cet espoir s'évanouit devant la réponse du colonel Féray : « Il faut en prendre votre parti, messieurs, dit-il à ses hôtes, toute l'armée est engagée dans cet événement; elle ira jusqu'au bout, coûte que coûte. »

L'attitude qu'affectèrent de garder les députés enlevés à la mairie du Xe arrondissement ne laisse, d'ailleurs, aucun doute sur leurs intimes pensées. Quoiqu'ils

eussent prononcé la déchéance du Prince, et nommé deux généraux au commandement de l'armée et de la garde nationale, ils ne croyaient réellement ni à leur droit ni à leur pouvoir, car il en coûta plus pour les faire sortir de prison que pour les y mettre. M. de Mouchy et M. de Heeckeren, envoyés par le Président au Mont-Valérien, avec des pleins pouvoirs pour mettre leurs collègues en liberté, revinrent avec un refus. Ils aimaient mieux rester dedans, en victimes et sans responsabilité, que de se trouver dehors, avec l'obligation de prendre un parti, pour ou contre les événements qui s'accomplissaient. Donc, au Mont-Valérien, comme à Vincennes et à Mazas, il fallut les pousser doucement dehors, et leur rendre une liberté gênante, surtout pour ceux qui avaient pris l'initiative d'une résistance à main armée.

Cette réunion des députés à la mairie du dixième, restée généralement ignorée sur la rive droite de la Seine, pendant une partie de la journée, fut la dernière convulsion de la journée du 2 décembre. Les arrestations avaient été opérées avec tant d'habileté, les troupes étaient arrivées sur les points indiqués avec tant d'exactitude, enfin le fait accompli s'était manifesté avec tant de précision, de calme et de courage, qu'il n'y eut qu'un cri général : *C'est bien joué*, et l'acte du Président, dans lequel il s'était montré secret, résolu et fort, fut partout accepté avec cette seule réserve : *Réussira-t-il ?*

Le vœu public et nullement dissimulé, le mardi 2 décembre, c'était que l'acte réussit.

Et pourquoi cet acte énergique n'aurait-il pas réussi? Que demandait donc le prince Louis-Napoléon au peuple ou à l'armée? Demandait-il qu'on lui remit, par la force, un pouvoir follement ambitionné?

Nullement!

Au peuple, remis en possession du suffrage universel, par l'abolition de la loi du 31 mai, le Prince demandait de se rendre paisiblement au scrutin et d'y voter selon sa conscience.

A l'armée, laissée sous le commandement de ses chefs habitués et respectés, le Prince demandait de contenir les émeutiers, de plier la force brutale des clubs à la règle légale; enfin de maintenir la sécurité des votes, et d'aider la France à manifester ses véritables sentiments.

En effet :

Dans sa proclamation au peuple français, le Prince s'exprimait ainsi :

« Je fais un appel loyal à la nation tout entière, et je vous dis : Si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir, *choisissez un autre à ma place*, car je ne *veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien*, me rend responsable d'ates que je ne peux empêcher et m'enchaine au gouvernail, quand je vois le vaisseau courir vers l'abime.

« Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous.

« Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple, et en le

protégeant contre les passions subversives; elle consiste surtout à créer des institutions qui survivent aux hommes, et qui soient enfin des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable.

« Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule Assemblée sont des causes permanentes de trouble et de discorde, je soumets à vos suffrages les bases suivantes d'une constitution que les assemblées développeront plus tard :

« 1° Un chef responsable, nommé pour dix ans;

« 2° Des ministres dépendants du pouvoir exécutif seul;

« 3° Un Conseil d'État formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif;

« 4° Un Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection;

« 5° Une secondeAssemblée, formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques.

« Ce système, créé par le Premier Consul au commencement de ce siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité : il les lui garantirait encore.

« Pour la première fois, depuis 1804, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi.

« *Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, je provoquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.*

« Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est

le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la révolution de 89 et organisée par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le, en consacrant les pouvoirs que je vous demande. »

Dans sa proclamation à l'armée, le Prince disait : « Soldats, je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire respecter la première loi du pays, la souveraineté nationale, dont je suis le légitime représentant. »

Ainsi, ce que le Prince demandait au peuple et à l'armée, c'était ce que les conseils généraux et quinze cent mille pétitionnaires avaient demandé, au nom de la France : un appel au peuple et un plébiscite.

XXIII

L'ARMÉE ET L'ÉMEUTE

Nombre des brigades. — Discours que le général Magnan avait adressé aux généraux. — Journée du 2. — Auguste Lireux et le commandant Saucerotte. — Détails sur les journées du 2 et du 3. — Incidents. — Journée du 4. — Elle est la seule sérieuse. — Détails. — Le soir du 4, tout est fini. — La vérité sur les dépêches de M. de Maupas. — M. Victor Hugo et M. Véron se cachent.

Pour appuyer cet appel à la nation, et maintenir la liberté du scrutin contre les clubs et les partis rivaux, le Prince réunissait autour de lui l'armée de Paris, comprenant dix brigades d'infanterie, commandées par les généraux de Cotte, de Bourgon, Canrobert, Dulac, Sauboul, Forey, Rippert, Herbillon, Marulaz, de Courtigis, et une brigade de cavalerie, commandée par le général Reybell, le tout endivisionné sous les généraux Carrelet, Renaud et Levasseur.

Il ne fut appelé du dehors, pendant les journées de décembre, que la division de grosse cavalerie de Ver-

sailles, commandée par le général Korte, et comprenant la brigade de Tartas et la brigade d'Allonville.

Je conserve dans mes papiers, avec une lettre d'envoi du général Magnan, ministre de la guerre, que voici, l'état détaillé et complet de l'emplacement de l'armée de Paris, dressé et certifié par M. le colonel chef d'état-major général de Rouvray.

« Mon cher monsieur de Cassagnac.

« J'ai l'honneur de vous adresser la composition de l'armée de Paris à l'époque du 2 décembre, et de vous renouveler tous mes sentiments d'estime et bien affectueux.

« Le maréchal MAGNAN. »

Que devait-on attendre d'une telle armée, commandée par de tels hommes? Un fait sans exemple, resté ignoré pendant bien longtemps et que j'ai révélé le premier, va le faire comprendre.

Le 26 novembre, à l'insu du président de la République, le général Magnan réunit dans son salon, aux Tuileries, vingt généraux ; il leur exposa rapidement l'état de la France et la résolution qu'il savait au Prince de faire procéder à un appel au peuple, malgré l'Assemblée, puisqu'elle se refusait à consulter la nation, et de placer le vote sous la protection de l'armée, pour en mettre la sincérité hors de l'atteinte des factions. Il se déclara fermement résolu à engager sa responsabilité dans une entreprise destinée à protéger la libre expression de la volonté publique ; ajoutant que si quelqu'un des géné-

[redacted]

raux présents croyait sa conscience engagée à ne pas entrer dans cette voie, il le priait de s'en ouvrir avec franchise, s'en rapportant à l'honneur de tous et de chacun sur le secret à garder au sujet de l'ouverture qu'il venait de faire.

Assurément, la démarche du général Magnan était délicate, car le secret qu'il venait de révéler n'était pas exclusivement le sien ; avec des personnes moins expressément dirigées par le sentiment de l'honneur, elle eût été bien dangereuse; mais, à l'appel qui venait de leur être adressé, le général Reybell, homme d'une rare énergie, répondit, au nom de tous ses camarades, qu'ils entendaient s'associer à l'ordre d'idées exposé par le commandant en chef de l'armée de Paris, et que, quelle que fût l'heure où le Prince les appellerait à protéger le suffrage universel, il n'en était pas un seul parmi eux qui ne se considérât comme engagé à le suivre.

Après la chaleureuse acclamation qui accueillit les paroles du général Reybell, tous les généraux s'embrassèrent. Alors, le général Magnan reprit la parole, et dit : « Jurons tous ici que pas un de nous ne parlera à qui que ce puisse être de ce qui vient de se passer entre nous. » Les vingt et un généraux jurèrent le secret, et il fut si religieusement gardé, que plus de cinq ans après, en 1857, je fus le premier à faire connaître cette réunion mémorable, conformément à la note qui me fut remise, avec l'état de la distribution des troupes, au 2 décembre, par le maréchal Magnan lui-même.

Les vingt et un officiers généraux présents à cette réunion étaient MM. les généraux Magnan, Cornemuse,

Hubert, Sallenave, Carrelet, Renault, Levasseur, de Cotte, de Bourgon, Canrobert, Dulac, Sauboul, Forey, Rippert, Herbillon, Marulaz, de Courtigis, Korte, de Tartas, d'Allonville et Reybell.

Après cette séance, la résistance à l'appel à la nation, quelle qu'elle pût être d'ailleurs, était d'avance vaincue. C'est contre une armée résolue à maintenir l'ordre que l'émeute va se briser.

La journée du mardi 2 décembre fut assez calme et se réduisit aux courtes et impuissantes protestations que j'ai racontées. Il n'y eut pas de lutte proprement dite.

Les typographes des journaux suspendus le matin, poussés par un ressentiment assez naturel dans leur situation, se laissèrent entrainer à quelques désordres sans gravité, excités et soutenus qu'ils étaient par quelques journalistes, parmi lesquels se firent remarquer Auguste Lireux et Eugène Forcade.

Eugène Forcade rédigeait la *Patrie*, journal traditionnellement honnête et conservateur; mais il avait lui-même, comme je l'ai déjà dit, d'étroites relations avec le général Changarnier. Auguste Lireux, quoique mon ancien collaborateur à l'*Époque* et mon collaborateur actuel au *Constitutionnel*, était franchement républicain. Il avait beaucoup d'esprit, mais il en manqua en cette circonstance. Il traitait, même avec moi, le prince Louis-Napoléon de *Soulouque;* et il me reprocha, le soir, au *Constitutionnel*, où il était venu corriger des épreuves, de « donner dans la *Soulouquerie* du 2 décembre. » Le 3, il se montra plus imprudent, et il faillit lui en cuire; car, vu ou dénoncé comme venant de tirer un coup de

[redacted]

pistolet sur la troupe, il fut saisi et gardé jusqu'au soir par un peloton de quatre soldats, avec une destination vague, mais inquiétante. Il se tira d'affaire pour le moment auprès du commandant Saucerotte, qui était heureusement aussi spirituel que lui, à l'aide d'un discours fort éloquent, où il invoqua sa collaboration au *Constitutionnel*, dont la *Soulouquerie* lui rendit alors un grand service.

Une brigade de grosse cavalerie, commandée par le général Korte, fit, vers quatre heures, une promenade militaire sur le boulevard, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille. Elle n'y eut affaire qu'aux menaces contenues du riche quartier de l'Opéra toujours aussi sensé que le 24 février 1848, jour où il aida à proclamer la République, qu'il exécrait, et qu'il essaya de renverser plus tard, à l'aide de la fameuse démonstration des bonnets à poil ; mais les soldats, malins puisqu'ils sont Français, répondirent lazzi pour lazzi, aux gants jaunes, avec la supériorité du railleur qui a la force de son côté.

Il n'y eut dans cette promenade qu'un incident. Le colonel Fleury, l'un des aides de camp du Prince, qui accompagnait le général Korte, reçut, vers la Porte Saint-Martin, une balle à la tête. Fortement contusionné, il s'affaissa sur le pommeau de la selle, et on le crut tué. Il revint néanmoins à lui, et il put rentrer à l'Élysée.

Avant cette promenade militaire, et vers midi, le président de la République sortit de l'Élysée pour aller passer la revue générale des troupes sous les armes. Il était accompagné des maréchaux Jérôme Bonaparte et Excelmans, des généraux de Saint-Arnaud, Magnan,

Schramm, de Flahaut, de Lawœstine, commandant les gardes nationales de la Seine, des colonels de Béville, Fleury et Edgard Ney. Plusieurs députés s'étaient joints au cortège.

Les soldats et la foule accueillirent le Prince avec les plus vives acclamations; mais lorsqu'il fit ouvrir la grille du pont tournant, pour aller passer en revue la brigade Dulac, massée dans le jardin des Tuileries, on crut qu'il allait prendre possession du château, et un immense hourra salua cette première lueur du second Empire. J'étais, en ce moment, avec la rédaction du *Constitutionnel*, dans la chambre de M. Véron, au balcon qui domine le jardin; et là, trompés, comme toute la rue, nous nous associâmes à la trainée des cris de *Vive l'Empereur!* qui s'étendit de la rue de Castiglione au pavillon Marsan, c'est-à-dire du premier siège de la Constituante au siège de la Convention.

A onze heures du soir, toutes les troupes étaient rentrées, et Paris avait repris son calme ordinaire; mais les sociétés secrètes, réunies et en permanence, délibéraient sur les conditions, les lieux et l'heure de la prise d'armes du lendemain.

J'ai entendu dire à M. Delessert, à M. Carlier, à M. de Maupas, à M. Piétri, c'est-à-dire aux hommes qui connurent le mieux les bas-fonds de Paris, que les sociétés secrètes, dont les cadres n'ont jamais cessé d'exister et dont le personnel est indestructible, ont à leur disposition un personnel actif de quatre à cinq mille individus, toujours prêts à imprimer le mouvement, et un person-

nel expectant, d'environ le double, habituellement prêt à le suivre. Si ce personnel reste isolé du vrai peuple, c'est-à-dire des ouvriers honnêtes, on n'est exposé qu'à une échauffourée; si ce personnel est appuyé de la population, il peut y avoir bataille; mais, restés seuls, les conspirateurs de profession sont toujours impuissants.

Le mercredi 3 décembre, l'insurrection resta isolée. Le vrai peuple, à qui le Président rendait le libre exercice du suffrage universel, se trouvait désintéressé dans la lutte, puisque, armé de son vote, et appelé à un plébiscite, il restait toujours le maître de choisir son gouvernement. L'émeute ne pouvait avoir en sa faveur que les sectaires, c'est-à-dire ces étranges républicains qui faisaient un crime au Président de demander le pouvoir à la confiance de la nation, et qui trouvent toujours naturel et légitime de se l'attribuer eux-mêmes, en le prenant de leurs propres mains.

L'émeute se montra d'abord au faubourg Saint-Antoine. Repoussée et dépostée par la brigade Marulaz, elle essaya d'agiter le quartier Saint-Martin; mais chassée une seconde fois par la brigade Herbillon, elle se dirigea sur la rive gauche de la Seine, où elle essaya inutilement d'attirer dans la lutte les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau.

Vers quatre heures, des barricades se forment aux environs de la porte Saint-Denis, rue Saint-Martin et rue Rambuteau, mais aucune ne tient sérieusement, la population ouvrière refusant de s'associer à la prise d'armes, et laissant percer, en faveur du gouvernement, une adhésion fort peu dissimulée.

[redacted]

Pendant cette journée du 3, la majeure partie des brigades reste dans les casernes, et celles qui combattent n'agissent que par faibles détachements. Vers dix heures du soir, des attroupements nombreux se forment sur le boulevard des Italiens; mais ils sont dispersés par une marche en avant du 1er lanciers, aux ordres du colonel de Rochefort. A onze heures, Paris semble plus calme; les troupes sont généralement rentrées, mais les insurgés se concertent pour la journée du lendemain, qui sera à la fois sérieuse et définitive.

Le ministre de la guerre profita de ce calme relatif pour faire conduire sous escorte, de la prison de Mazas à la gare du Nord, huit représentants, destinés à être transférés à la forteresse de Ham. Dans le cours du voyage, ces représentants, accueillis dans les gares aux cris de *Vive Napoléon!* purent ainsi constater que l'opinion des provinces ne leur était pas favorable.

Deux incidents signalèrent cette journée du 3. Le matin, le représentant Baudin fut tué près d'une barricade du faubourg Saint-Antoine, dans un engagement avec des détachements de la brigade Marulaz. Le soir, quelques-uns de ces incorrigibles badauds de Paris, qui mettent de la passion et trouvent du plaisir à tout voir, même une charge de cavalerie, périrent par malheur et par hasard, au boulevard Montmartre, pendant la marche en avant du 1er lanciers, dispersant les vrais émeutiers.

Le soir du 3 décembre, le problème de l'insurrection était véritablement résolu pour tous les hommes de bon sens; la résistance était impossible, matériellement à cause du nombre et de l'élan des troupes, moralement à

[redacted]

cause de l'indifférence de la population pour les émeutiers. Une seule chance leur restait : c'était de prolonger la lutte encore un jour, soit en vue de fatiguer les troupes, soit afin d'essayer une diversion, en provoquant le soulèvement de la démagogie de la province. C'est pour atteindre ce but que la journée du jeudi 4 fut résolue.

Le gouvernement apprit que des missives nombreuses avaient été expédiées, le 3, aux chefs des sociétés secrètes des départements, pour les inviter à prendre les armes, sur l'assurance que l'insurrection était victorieuse à Paris, et que la bourgeoisie prenait fait et cause pour elle.

C'est sur les assurances envoyées par les clubs que les sociétés secrètes des départements prirent les armes, un peu tardivement; et, après que l'insurrection de la capitale eut été vaincue, réduites à elles seules, elles ne tardèrent pas à être écrasées, et devinrent naturellement victimes de rigueurs alors aussi nécessaires que regrettables.

Cette journée du jeudi 4 septembre, était considérée comme devant être à la fois rude mais décisive. L'insurrection jouait son va-tout, et même sans l'espoir de le gagner. Le 2 et le 3 décembre, c'était le ministre de la guerre, général de Saint-Arnaud, qui avait donné les ordres et dirigé les opérations. Le général Magnan demanda l'honneur d'être chargé du commandement pendant la journée du 4, et l'obtint. Il exposa au ministre son plan, qui consistait à donner à l'émeute le temps de se dessiner, de choisir son camp, d'élever ses barricades et de s'y fortifier, la difficulté étant, non pas de la vain-

cre, mais de la joindre et de la cerner. Le plan du général Magnan était simple, pratique, et devait réussir.

Néanmoins, ce plan, connu seulement de l'armée, ne laissa pas que de jeter de l'inquiétude dans la population, qui, ne voyant plus de troupes avant deux heures, se crut un instant abandonnée, et d'amener un regrettable malentendu entre le général Magnan et M. de Maupas, préfet de police.

A midi, l'émeute occupait déjà le boulevard et s'était fortement établie rues Saint-Martin, Saint-Denis, du Petit-Carreau et de Rambuteau; aux faubourgs Saint-Martin, Saint-Antoine, Saint-Marceau, au Panthéon et aux Halles; et, à deux heures, l'armée ne s'était pas encore montrée. Beaucoup de gens, qui voulaient le rétablissement de l'ordre à tout prix, redoutèrent une défaillance.

Moi-même, sorti à midi pour visiter le boulevard, je vis commencer une barricade au beau milieu de la rue Royale, devant la Madeleine, sans qu'il y eût un sergent de ville pour l'empêcher. J'allai raconter le fait à l'Élysée, où l'on savait la vérité, et je rentrai chez moi complètement rassuré.

Eh bien! M. de Maupas, qui ne fut pas tout d'abord dans le secret du plan militaire, et qui, quoique gardé, n'avait pas les forces nécessaires pour résister à une grande et forte attaque dirigée contre la préfecture de police, réclama par deux dépêches, contre ce qui semblait un abandon et inquiétait la population. Ces dépêches ont fait grand bruit, depuis la publication qui en fut faite par M. Victor Hugo, et dans les *Mémoires d'un*

[redacted]

Bourgeois de Paris, par M. Véron, où elles furent modifiées, et même, je dirai le mot, quoique un peu dur, complètement dénaturées.

Que M. Victor Hugo, renvoyé de France, ulcéré contre l'Empire, n'ayant, à l'étranger, aucun moyen sérieux de connaître la vérité sur les détails intimes des luttes qui suivirent le 2 décembre, ait ajouté foi à l'authenticité de dépêches dont le texte même révèle, néanmoins, l'absurdité, cela peut, à la rigueur, être cru, si l'on met à le croire une forte dose de très bonne volonté; mais que M. Véron, un journaliste, un député, ayant à sa disposition la source même des informations les plus précises, ait été aussi crédule, à Paris, que le grand poète l'avait été à Jersey, cela porte un peu atteinte à tout ce que j'ai connu de la droiture de son caractère.

Voici la dépêche attribuée à M. de Maupas par M. Victor Hugo :

« *Préfet de police au ministre de l'intérieur :*

« Je suis cerné. Que faut-il faire ? »

Réponse de M. de Morny :

« Couchez-vous. »

Voici la dépêche attribuée à M. de Maupas par M. Véron :

« *Préfet de police au ministre de l'intérieur :*

« Jeudi, 4 décembre.

« Masses compactes aux environs de la Préfecture. On tire par ma grille. — Que faut-il faire ? »

Réponse de M. de Morny :

« Répondez en tirant par votre grille. »

Un homme sérieux ne saurait discuter de telles puérilités.

M. de Morny, qui, le 2 décembre, avait vu M. de Maupas à l'œuvre, ne pouvait pas, le 4, le prendre pour un enfant. Et si le ministre avait cru en péril sérieux un poste comme la Préfecture de police, il n'aurait pas répondu à son préfet : « Couchez-vous ! » Il lui aurait répondu : « Faites, au besoin, ce que je ferai, si l'on attaque le ministère de l'intérieur : défendez-vous, jusqu'à la mort, comme vous avez, ainsi que moi, juré de le faire ! »

J'ai sous les yeux, dans leur texte officiel, les deux dépêches adressées, le 4 décembre 1851, par M. de Maupas, au président de la République, au ministre de l'intérieur et au général Magnan. Voici ce texte tel qu'il a été produit, en 1876, par M. Oscar de Vallée devant la Cour de Paris, dans un procès où M. de Maupas fit condamner des journaux qui avaient reproduit les dépêches fausses :

« 4 décembre, midi 30 m.

« Les barricades augmentent à vue d'œil. L'insurrec-

[redacted]

tion n'avait pas, depuis trois jours, pris autant de développement et d'importance qu'elle en a dans ce moment. Les insurgés sont maîtres de la porte Saint-Denis, de la rue Grénéta, du carré Saint-Martin et des points adjacents. Une barricade, sur le boulevard, atteint la hauteur du deuxième étage. L'heure de la répression a sonné. Il n'y a pas de troupes, ou ce qu'il y en a est insuffisant. Je crois, à n'en pas douter, qu'un plan d'attaque contre la Préfecture de police sera mis cette nuit à exécution. C'est de ce côté que se dirigeront les efforts de l'insurrection. Nous sommes prêts, solides et résolus. Les barricades gagnent du terrain. Elles arrivent déjà jusqu'au quartier Montorgueil.

« De Maupas. »

Telle est la première dépêche; voici la seconde :

« 4 décembre, 1 h. 50 m.

« Un symptôme fâcheux se produit sur toute la ligne. Les habits noirs se mettent aux barricades. Les gardes nationaux portent leurs fusils; les honnêtes gens se plaignent amèrement de l'abandon où le gouvernement les laisse, il faut agir, et avec le canon.

« Nous sommes entourés d'émeutiers; on tire à ma porte; la mairie du cinquième arrondissement est prise, pas un moment à perdre. Envoyez des troupes. Envoyez à la Préfecture un régiment et quatre canons.

« De Maupas. »

Un ami de M. Véron, devenu le mien, le docteur B. de M... m'a raconté que le 22 janvier 1852, M. de

Morny, sortant ce jour-là du ministère, vint faire une visite à M. Véron, et lui dit, d'une manière générale, mais sans préciser aucun texte, le sens des dépêches qu'il avait échangées avec M. de Maupas; c'est le souvenir incomplet de cet entretien qui aura égaré la bonne foi de M. Véron.

De toutes les dépêches publiées, il n'y en a qu'une de vraie. M. de Morny, pendant les journées de 3 et du 4, demandait incessamment à M. de Maupas de lui faire part des bruit qui courraient. Pour répondre à ces instances, M. de Maupas lui télégraphia ceci :

« On fait courir le bruit qu'un prince d'Orléans est à la tête d'un régiment; mais je n'y crois guère. »

M. de Morny répondit : « Moi, je n'y crois pas du tout. »

Les symptômes signalés par le préfet de police restèrent vrais jusqu'à deux heures. Les bourgeois du quartier de l'Opéra et une partie de la jeunesse lettrée essayèrent de résister; la 5e légion, qui livra ses fusils et laissa prendre la mairie, dut être licenciée, le 7 décembre, sur la proposition de M. de Morny, et le général Herbillon, qui avait son quartier général à l'Hôtel-de-Ville, ayant retiré le 6e léger, qui concourait à la garde des ponts, un groupe considérable d'insurgés, massé sur le quai aux Fleurs, se précipita, au pas de course, par le pont Saint-Michel, le força, envahit la rue de la Barillerie, la cour de la Sainte-Chapelle, et se présenta à la porte principale de la préfecture de police, où les gardes municipaux de service durent les repousser par une charge à la baïonnette.

A deux heures et demie, tout cela changea de face, lorsque six brigades entrèrent en ligne, avec leur artillerie; mais les faits signalés par M. de Maupas, s'ils furent diversement jugés par le général Magnan et par lui, n'avaient pour cela rien d'imaginaire; et il a dû être particulièrement dur pour lui de se voir accusé de poltronnerie par M. Victor Hugo et par M. Véron, lesquels eurent le plus grand soin de se cacher l'un et l'autre.

Victor Hugo alla se cacher rue de Richelieu, n° 19, chez M. Henry d'E..., dans une maison ayant une seconde issue rue de la Fontaine-Molière ; c'est lui-même qui l'avoue :

En effet, on lit dans l'*Histoire d'un crime :* « Le matin du 2 décembre, je rencontrai l'un de mes anciens amis, Henry d'E....., homme de cœur et de talent ; il m'offrit une asile chez lui, je l'acceptai. » M. Victor Hugo raconte ensuite qu'il passa quelques jours dans cette maison, d'où il sortit, sur une fausse alerte, pour se réfugier rue de Navarin, chez un parent de sa famille.

M. Henry d'E..., mû par un sentiment d'amitié, était aussi venu m'offrir un asile. Je lui répondis, et il s'en souvient, d'abord que je ne doutais pas de la victoire du Prince, ensuite, qu'en cas d'insuccès, j'irais prier le général Magnan de me faire donner une capote et un képi de soldat, résolu que j'étais à partager le sort de l'armée.

M. Véron, après avoir fait, le 2 décembre au matin, une visite à M. de Morny, alla se cacher le 3, le 4 et le 5, à Palaiseau, chez madame Bohain, au grand crève-cœur de sa fidèle et légendaire Sophie, laquelle fit, pendant ces trois jours, des efforts surhumains et touchants

pour nous dissimuler la fugue du docteur. A l'heure du diner, elle venait dans la chambre de M. Véron, où MM. Roqueplan, Millot, Perrin, Gilbert de Voisin et moi, tenions conseil, et nous disait avec tristesse : *Monsieur* vous prie de vous mettre à table ; il est souffrant, et ne peut diner avec vous.

[redacted]

XXIV

RÉSULTATS MATÉRIELS ET MORAUX DE LA LUTTE

Incidents de la journée du 4. — Troupes engagées. — Morts et blessés des deux côtés. — Composition du ministère. — Expulsion de Paris des étrangers et des révolutionnaires. — La rente monte de 10 francs environ. — Lettre de M. de Maupas, sur M. Victor Hugo. — Il a refusé de l'arrêter. — Lettre de M. de Heeckeren sur sa mission au Mont-Valérien. — Révélations de l'Empereur sur M. le général Oudinot. — La vérité sur les prétendus millions enlevés à la Banque. — Ma première entrevue avec le Prince, après les événements. — Paroles qu'il m'adresse.

Donc, conformément au plan du général Magnan, les troupes entrèrent en ligne à deux heures.

Les quatre brigades de la division Carrelet débouchèrent sur le boulevard, par la rue de la Paix. En tête marchait la brigade de Bourgon, que poussaient devant elles, dans l'ordre suivant, les brigades de Cotte, Canrobert, Dulac et Reybell.

Provoquée par des coups de feu, la brigade de Bourgon pénétra résolument dans les masses compactes qui couvraient le boulevard, et poursuivit, sans s'arrêter, jusqu'à la porte Saint-Denis, d'où elle poussa jusqu'à la rue du Temple.

Au moment où la brigade de cavalerie Reybell venait, sans coup férir, d'atteindre le boulevard Montmartre, des coups de fusil, tirés par des mains gantées, partirent des fenêtres. Les cavaliers firent halte, et, les tirailleurs de la brigade Canrobert aidant, un feu terrible fut dirigé sur les fenêtres provocatrices, en même temps que le canon ouvrait les portes d'une maison à droite, en face de l'hôtel Saint-Phar. La leçon fut chaude et suffit, car le boulevard élégant garda le silence pendant le reste de la journée.

Par suite du mouvement en avant, la brigade de Cotte pénétrait dans la rue Saint-Denis, la brigade Dulac dans la rue Saint-Martin, le 15e léger, colonel Guillot, dans la rue du Petit-Carreau, et la brigade Canrobert entrait dans le faubourg Saint-Martin.

De son côté, la division Levasseur envoie au feu les brigades de Courtigis et Marulaz. La première enlève les barricades du faubourg Saint-Antoine, la seconde disperse le personnel insurgé, fortifié dans l'ancien repaire de l'émeute, qui s'étendait de la Porte-Saint-Martin à la Pointe-Saint-Eustache.

L'action avait duré deux heures et demie ; et, à cinq heures, les brigades engagées étaient ramenées sur les boulevards.

Des trois divisions Carrelet, Renaud et Levasseur, deux seules donnèrent, la première et la troisième ; et sur les onze brigades, six seulement furent engagées.

Les derniers coups de fusil furent tirés par le 51e de ligne, rue du Petit-Carreau, à neuf heures du soir, où

il y eut comme une velléité de revanche, bientôt réprimée. Le jeune et brave colonel de Lourmel, qui commandait le 51e, vint plus tard me voir avant de partir pour la Crimée. Il fut tué devant Sébastopol, dans une attaque téméraire contre les *ouvrages blancs*.

C'était fini ; car, le 5 au matin, le général Carrelet ayant poussé jusqu'à Ménilmontant où l'on avait signalé des troubles, rencontra, le maire en tête, les gardes nationales de Ménilmontant et de Belleville, et en fut reçu avec acclamation.

Cette journée du 4 avait allongé inutilement, puisqu'elle avait été résolue sans espoir de vaincre, la liste des victimes.

L'armée avait eu 26 tués, dont un officier supérieur, le lieutenant-colonel Loubeau, du 72e de ligne, et 184 blessés, dont 17 officiers.

Les insurgés avaient eu 175 morts, dont 2 députés, M. Baudin, de l'Ain, et M. Dussoubs, de la Vienne ; et 115 blessés, dont 1 député, M. Madier de Montjau.

Je garantis l'exactitude absolue de ces chiffres, et je dois protester, en témoin bien informé, contre de prétendues fusillades nocturnes, qui auraient eu lieu à la suite de la lutte. Ces fusillades furent une invention absurde.

Dès le 2 décembre, il avait été formé un ministère ; mais les journées du 2, du 3 et du 4 furent remplies par les opérations militaires, et le cabinet, réuni comme en permanence au ministère de l'intérieur, ne fonctionna réellement que le 5. Il comprenait M. de Morny à l'intérieur, M. de Saint-Arnaud à la guerre, M. Rouher à la

justice, M. de Turgot aux affaires étrangères, M. Ducos à la marine, M. Magne aux travaux publics, M. Fortoul à l'instruction publique et aux cultes, et M. Fould aux finances.

Le premier acte considérable de ce ministère fut le décret du 8 décembre, rendu sur la proposition de M. de Morny, et qui permit de débarrasser Paris et la France de vingt-cinq mille cinq cents clubistes, insurgés, étrangers, condamnés en rupture de ban, élément perpétuel et incorrigible de l'agitation révolutionnaire.

Le même jour, le Prince rappelant la cause et le but de l'acte d'énergie qu'il venait d'accomplir, adressa au peuple français une proclamation où il disait :

« Les troubles sont apaisés, quelle que soit la décision du peuple, la société est sauvée.

« Pourquoi le peuple se serait-il soulevé contre moi ?

« Si je ne possède plus votre confiance, si vos idées ont changé, il n'est pas besoin de faire couler un sang précieux, il suffit de déposer dans l'urne un vote contraire. Je respecterai toujours l'arrêt du peuple. »

On sait à quel point il avait exactement apprécié la pensée de la France ; le scrutin ouvert pour le plébiscite, et dépouillé le 31 décembre, par la Commission consultative, donna le résultat suivant.

Sur 8,116,773 votants ; il y eut :

Oui....	7,439,215.
Non...	640,737.

C'était bien le résultat que le vote des conseils généraux et le vœu de quinze cent mille pétitionnaires avait

[redacted]

fait pressentir, et que l'égoïsme des partis coalisés avait essayé de conjurer, d'abord par un refus de réviser la Constitution; au dernier moment, par une prise d'armes.

Donc, la France, protégée par l'armée, parla librement, et, comme au 10 décembre 1848, elle se confia une seconde fois, et d'une manière explicite et complète, à la sagesse, au patriotisme et au courage du prince Louis-Napoléon.

Considéré au point de vue des libertés publiques et de la souveraineté nationale, le 2 décembre était approuvé et sanctionné par la France.

Considéré au point de vue de la confiance dans l'avenir, des intérêts et des affaires, il se résumait dans les chiffres suivants :

Le 1er décembre, la veille du coup d'État, la rente 5 0/0 était à 91 fr. 60 c.

Le 16 décembre, fin de la première quinzaine, elle était à 100 fr. 90 c.

C'était donc une hausse de près de 10 francs, ou une augmentation de près d'un dixième dans la fortune publique ou privée.

Je me suis proposé, en écrivant ces *Souvenirs*, non de formuler mon propre jugement sur le rétablissement du second Empire, mais d'aider le lecteur à former le sien, en plaçant sous ses yeux, avec les preuves à l'appui, le mobile souvent inconnu ou méconnu des projets qui se formèrent ou qui s'accomplirent.

Les partis qui procèdent, dans leur politique, par voie de conspiration ou d'insurrection, ont pour caractère d'être violents, et pour penchant d'être injustes.

Cela est naturel de leur part. La force qu'ils emploient pour s'imposer leur semble légitime; la force qu'on emploie pour résister à leur domination leur semble criminelle.

Les vaincus du 2 décembre ont donc accusé le vainqueur d'avoir *fait massacrer des femmes et des enfants.* C'est la passion qui parle ainsi. La raison répond que l'armée ne reçut l'ordre de massacrer personne, et ne massacra qui que ce soit. L'armée reçut l'ordre de faire respecter la paix des rues, et de protéger la liberté du scrutin qui allait s'ouvrir. Dans l'accomplissement de sa mission, elle n'eut donc qu'un rôle défensif. Son premier coup de fusil fut une riposte aux coups de fusil des insurgés.

La mêlée qui s'engagea fut aveugle, comme toutes les mêlées, et les balles, qui vont droit devant elles, n'avaient pas le pouvoir de discerner, dans la foule, les curieux, qui regardaient, des émeutiers, qui tiraient. Il y eut ainsi quelques victimes, inconsciemment sacrifiées, dans le désordre de la lutte. Pour tous, cela s'appelle un *malheur;* mais cela ne se nomme un *massacre* pour personne.

Pendant la fête du 15 juillet 1839, il y avait eu plus de cent personnes, hommes, femmes, enfants, écrasées au milieu du Champ-de-Mars: aucun historien n'a accusé le roi Louis-Philippe de les avoir égorgées.

La ferme et inébranlable résolution du Prince et de l'armée, le 2 décembre, c'était de protéger la souveraineté nationale, à tout prix, et de mourir plutôt que de subir la domination d'une minorité ameutée. Cette réso-

[redacted]

lution s'affirma, le 4 au matin, par le dessein de former un camp retranché dans l'enceinte du jardin des Tuileries, et d'y concentrer les moyens nécessaires à une défense désespérée. Le transport d'un grand parc d'artillerie, dans cette enceinte, commença le 4 au matin, sous la direction de M. le colonel Fleury; il ne s'arrêta que le 5, après la défaite définitive de l'émeute.

Les vaincus du 2 décembre ont également accrédité le bruit que l'arrestation de M. Victor Hugo avait été mise à prix. Moi, qui savais qu'on n'avait pas voulu l'arrêter, quoique sa retraite fût connue, et qu'on avait fait semblant de ne pas le voir, lorsqu'il partit sous la blouse et avec les papiers d'un brave ouvrier, que M. Victor Foucher, son beau-frère, lui avait procurés, j'étais intimement convaincu de l'inexactitude de l'accusation; mais j'ai voulu, comme on dit, en avoir le cœur net, et j'ai consulté, sur ce point, les souvenirs de M. de Maupas. Voici ce qu'il m'a répondu :

« Château de Vaux, par Fouchères (Aube), 27 septembre 1878.

« Mon cher ami,

« Victor Hugo se flatte, en disant qu'on a mis sa personne à prix; 25,000 francs pour sa capture, c'était beaucoup, en tout cas. Morny m'a donné l'ordre de l'arrêter. Je me suis refusé à le faire. Victor Hugo n'était nullement dangereux. Arrêté, il eût été un embarras.

« Ce que je puis vous affirmer, c'est qu'il se cachait très soigneusement, et ne se montrait nulle part où il

pouvait flairer un danger quelconque. Il s'est constamment tenu dans le rôle d'organisateur à distance.

« Tout à vous de cœur.

« DE MAUPAS. »

La séquestration momentanée des députés réunis à la mairie du X° arrondissement, ayant été la mesure évidemment la plus grave, imposée par les circonstances, il importe qu'elle soit jugée sur leur propre témoignage. J'ai déjà dit qu'ils avaient refusé de recevoir leur liberté, lorsque M. le baron de Heeckeren et M. le duc de Mouchy allèrent la leur offrir de la part du Prince; mais je n'ai pas dit assez clairement que leur refus était fondé sur l'avantage que cette détention leur donnait de se poser en victimes de leurs opinions, sans être dans l'obligation de les soutenir par des actes.

Voici, sur ce point délicat et important, le témoignage de M. de Heeckeren, dont j'ai invoqué les souvenirs :

« Cher monsieur de Cassagnac,

« Voici une note qui vous fixera sur l'attitude prise par certains de nos adversaires, pendant la période du coup d'État de 1851.

« Après avoir reçu nos *laisser-passer*, nous partîmes à onze heures du soir, et nous n'arrivâmes qu'à deux heures du matin à pénétrer dans la forteresse du Mont-Valérien.

« Nous fûmes conduits immédiatement à la cellule de M. de Falloux, avec lequel j'étais intimement lié depuis bien des années. A mes premières paroles, il me demanda

[redacted]

d'attendre qu'il allât chercher le duc de Luynes, son voisin de captivité. Il sortit, et revint immédiatement avec le duc.

« La discussion s'ouvrit. M. de Falloux commença, en son nom et en celui du duc de Luynes, par protester énergiquement contre l'atteinte portée par le Président à la liberté des représentants du peuple. »

Le lecteur n'a pas oublié que, le 1er décembre, dans la soirée, M. de Falloux avait fait offrir au Prince, par M. de Heeckeren, de prendre l'initiative d'un coup d'État contre les *représentants républicains*, et de les contraindre à l'obéissance, par la force armée. Mais, reprenons.

« Naturellement, poursuit M. de Heeckeren, je cherchai, ainsi que M. le duc de Mouchy, à expliquer la mesure. Je déclarai que la pensée du Prince, en faisant arrêter les députés, avait été de les défendre contre des entrainements qui auraient empêché d'utiliser, dans l'avenir, les services d'hommes considérables dont la France aurait besoin pour se consolider sérieusement.

« J'ajoutai que les propositions dont nous étions porteurs n'impliquaient aucun engagement; que ces messieurs resteraient libres de faire la guerre au nouveau gouvernement, qui allait demander au peuple l'approbation du coup d'État.

« Voici quelle fut la dernière réponse de ces messieurs : Vos raisonnements peuvent avoir une grande valeur; mais ils ne détruisent pas notre préoccupation très sérieuse qui est celle-ci :

[redacted]

« Il nous paraît impossible que la France supporte, sans tirer des coups de fusil, les arrestations nombreuses et arbitraires qui ont été faites. Dans cette conviction, nous ne pouvons accepter la liberté que vous nous offrez, même sans condition, car, une fois sur le pavé de Paris, *que deviendrons-nous, lorsque la lutte s'engagera ?*

« Au moment de la bataille, il n'y aura pour les hommes qui ont joué un rôle politique, que de faire un choix entre ces deux situations : être pour ou contre le gouvernement. Or, votre procédé violent nous défendant d'être avec vous, il ne nous resterait qu'à monter sur une barricade. »

On le voit donc, car la vérité sort de leur bouche : les députés arrêtés voulaient qu'on fît des barricades, ils l'espéraient même, et ils comptaient que d'autres y monteraient, mais ils se souciaient peu d'y monter eux-mêmes. Si les républicains insurgés remportaient la victoire, ils en auraient leur part gratis, abrités dans une prison dont les rigueurs précieuses les dispensaient de combattre, et leur assuraient le triomphe sans coup férir.

Le Prince avait excepté M. Piscatory et M. le général Oudinot de la délivrance immédiate offerte à leurs collègues. Voici les motifs qu'il donna à M. de Heeckeren de cette détermination.

« Je n'avais, dit le Prince, d'autres raisons à l'égard de M. Piscatory, que son caractère très violent, qui aurait pu le porter à des extrémités que j'aurais regrettées, car c'est un très brave homme. »

Les raisons relatives à M. le général Oudinot étaient d'une autre nature.

« A la place où vous êtes, lui dit le Prince, et il n'y a pas trois semaines qu'il y était, le général est venu provoquer une conversation dans laquelle il m'a dit qu'un coup d'État était nécessaire, et qu'il était homme à le faire, *sous certaines conditions*. Ces conditions, ajoute M. de Heeckeren, *m'ont été dites par le Prince.* » Or, on est à peu près autorisé à croire, d'après des témoignages très sérieux, et sans faire violence à la discrétion de M. de Heeckeren, que les conditions de M. le général Oudinot, pour entreprendre l'exécution du coup d'État, auraient été d'être préalablement fait maréchal de France (1) !

Il est enfin une dernière accusation que je veux détruire ; c'est celle qui, après le 2 décembre, a été imprimée et répandue contre le Prince, pour avoir, disait-on, fait enlever 20 millions à la Banque, afin de les distribuer aux troupes.

Voici la vérité à ce sujet.

D'abord, un *communiqué*, envoyé aux journaux dès le 4, expliqua au public que le Trésor, en vertu d'un traité antérieur, avait un reliquat de 20 millions disponible à la Banque, et qu'il en avait disposé, selon son droit, avant les événements.

Ensuite, le 1er décembre au soir, le Prince demanda à son trésorier, M. Thélin, de lui dire ce qui restait de son patrimoine et de sa fortune personnelle. Il restait juste CINQUANTE MILLE FRANCS.

(1) *Voir* la note II à la fin du volume.

Le Prince savait qu'en quelques circonstances mémorables les troupes avaient faibli devant l'émeute, faute d'avoir de quoi manger, et affamées plutôt que vaincues. Il prit donc jusqu'au dernier écu tout ce qui lui restait, et il chargea M. le colonel Fleury d'aller, brigade par brigade, régiment par régiment, et, s'il se pouvait, homme par homme, distribuer cette dernière obole aux soldats luttant contre la démagogie.

Voilà les largesses du 2 décembre.

Je finis ici la première partie du volume de mes *Souvenirs*, qui expose les préparatifs du *Second Empire*. La seconde comprendra son établissement et sa période prospère, jusqu'à l'époque où il inclina vers les idées parlementaires, par le rétablissement de l'Adresse législative ; la troisième exposera son affaiblissement, né de l'abandon toujours croissant de ses principes, sa désorganisation et sa chute, jusqu'à la mort de l'Empereur.

Je suivrai toujours dans mon récit, le même système, exposant les causes des événements, les mobiles des hommes, disant ce que j'ai vu, ou citant les témoins de ce que j'ai appris, sans l'avoir vu moi-même.

Toutefois, je ne veux pas poser la plume sans raconter ma conversation avec le Prince, la première fois qu'il me fit appeler, après les événements du 2 décembre.

J'avais toujours été frappé de ce qu'il y avait de profondément religieux, mais aussi de discrètement religieux dans son caractère, et j'étais curieux d'étudier la trace que l'idée de Dieu aurait laissée dans son esprit,

après l'heureuse issue d'une lutte qui fixait sa destinée.

Un dimanche matin de l'année 1851, étant allé, sur son désir, le voir à l'Élysée, il était onze heures lorsqu'il put me recevoir : « C'est l'heure de ma messe, me dit-il; si vous voulez venir l'entendre avec moi, nous causerons plus librement ensuite. » Je le suivis, et c'est ainsi que j'appris qu'il avait dans le palais une chapelle privée, où il assistait régulièrement, avec sa maison civile et avec ceux qui le voulaient de sa maison militaire, à une messe dite par M. l'abbé Lène, vicaire de la Madeleine, qui resta son chapelain.

Donc, le 6 décembre, ayant appris que je me trouvais dans le salon des aides de camp, le Prince me fit appeler par l'un des officiers de service. Il se promenait lentement sur le large perron de l'Élysée, du côté du jardin. Dès que j'arrivai près de lui, il me tendit familièrement, selon son habitude, le petit doigt de sa main droite, en me disant :

« Ah ! monsieur de Cassagnac, je suis bien comme vous, je crois à la Providence ! Vous souvenez-vous de nos conversations à Saint-Cloud, ce mois d'octobre? nous pensions alors qu'il fallait dissoudre la Chambre, en son absence. Eh bien ! nous nous trompions ; en la dissolvant réunie, nous avons eu à la fois toutes les résistances sous la main, et nous avons pu les briser par un seul et même effort. Ah ! je suis bien comme vous, je crois à la Providence !

« N'êtes-vous pas d'avis que nous avions tort?

« — Sans doute, Prince, car l'événement vient de prononcer contre nous. Mais vous-même, monseigneur,

n'êtes-vous pas d'avis que les temps prédits par M. Thiers sont arrivés, et que l'Empire est fait ?

« — Oui, si je le voulais : mais il faut que la France elle-même le veuille avant moi. Vous connaissez bien ma politique ; je suis résolu à consulter la France ; et je vous dirai plus tard quel rôle je vous réserve dans cette consultation.

« — Je suis toujours à vos ordres, Prince ; mais, M. Guizot, que je viens de voir, et qui n'est pas plus fâché qu'il ne convient de votre victoire, m'a chargé de vous dire qu'à son avis, ce serait une lourde faute de réunir la Commission consultative et de lui demander son avis.

« — Remerciez M. Guizot de son bon conseil, que je suivrai. La Commission consultative a sa valeur, mais elle n'est pas la France, dont aucune autorité ne peut suppléer l'opinion et la volonté.

« Fleury vous a demandé de ma part d'écrire un récit succinct des événements actuels. Allez vous mettre à l'ouvrage, et comptez toujours sur mon amitié. »

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

[redacted]

NOTES

I

Après la publication de cette première partie des *Souvenirs du Second Empire* dans le *Figaro*, M. le comte Daru d'abord et M. Buffet ensuite, ont réclamé contre l'opinion que je leur aurais attribuée sur l'emploi de la force pour dissoudre l'Assemblée, en décembre 1851.

Mes honorables anciens collègues au Corps législatif ont inexatement lu mon récit.

Dans une réunion qui eut lieu chez M. le comte Daru, le 20 novembre 1851, on discuta d'abord la proposition de réviser la Constitution, non à la majorité constitutionnelle des trois quarts des voix, comme le voulait l'article 111, mais à la simple majorité législative. On examina ensuite la question de savoir si, cette majorité simple étant acquise, on la ferait prévaloir, même par la force.

J'ai raconté que M. Fould, M. de Montalembert, M. Baroche, M. Quentin Bauchard et M. Rouher furent d'avis que si l'on décidait de réviser la Constitution à la simple majorité, il fallait nécessairement que cette décision fût exécutée; mais je n'ai nommé ni M. le comte Daru, ni M. Buffet parmi les hommes résolus qui, en discutant ces mesures graves, entendaient donner à leur délibération une conclusion efficace.

Je n'ai donc pas attribué à mes honorables anciens collègues les opinions contre lesquelles ils ont inexactement réclamé.

[redacted]

II

M. Oudinot de Reggio m'a également adressé une réclamation, après la publication de mes *Souvenirs* au *Figaro.*

J'avais raconté, sur le témoignage écrit de M. le baron de Heeckeren, rapportant lui-même une conversation qu'il avait eue avec l'Empereur, que M. le général Oudinot, en novembre 1851, avait été d'avis de faire un coup dÉ'tat, et qu'il avait même offert au Prince de l'exécuter, sous *certaines conditions*, révélées par l'Empereur à M. de Heeckeren; en outre, j'avais, en donnant les motifs de mon opinion, interprété *ces conditions*, en disant que le général aurait exprimé le désir d'être fait au préalable maréchal de France, pour avoir plus d'autorité sur l'esprit de l'armée.

M. Oudinot de Reggio, au nom de sentiments que je respecte, a protesté contre mon interprétation. J'avais le devoir de constater loyalement sa protestation; je le fais avec déférence; mais mon devoir ne va pas jusqu'à supprimer l'affirmation de l'Empereur, rapportée par M. de Heeckeren.

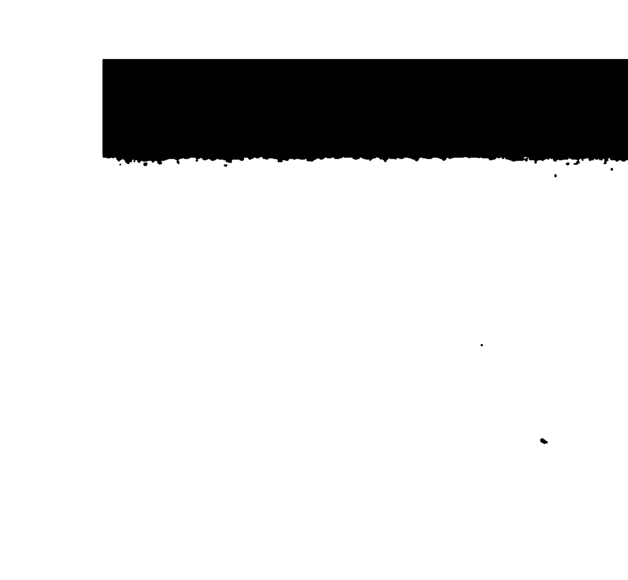
Le public averti adoptera, entre les deux versions, celle qui lui paraîtra la plus plausible.

[redacted]

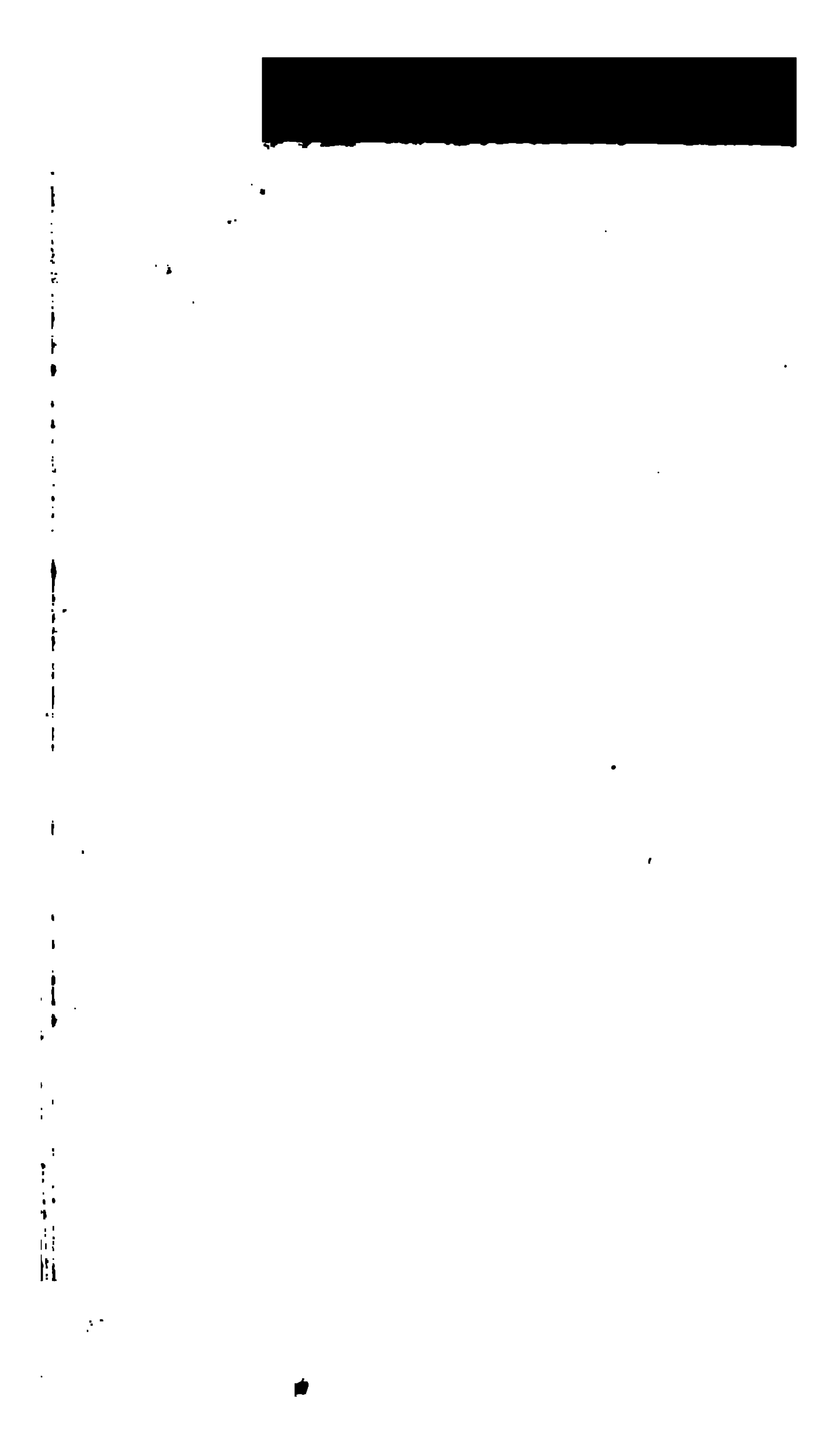
TABLE DES MATIÈRES

[illegible]CHY. — Imp. Paul Dupont, rue du Bac-d'Asnières, 12.

Clichy. — Imp. Paul Dupont, rue du Bac-d'Asnières, 12.



[redacted]



[redacted]

SOUVENIRS

DU

SECOND EMPIRE

[redacted]

DU MÊME AUTEUR

SOUVENIRS DU SECOND EMPIRE

PREMIÈRE PARTIE

LA PRÉSIDENCE ET LE COUP D'ÉTAT

1 volume gr. in-18, prix : 3 francs.

LE SECRET

DU CHEVALIER DE MÉDRANE

1 volume in-18, prix : 3 francs.

---

mprimerie. — Paris. — PAUL DUPONT (Cl.) 18. 8. 79.

[redacted]

SOUVENIRS

DU

SECOND EMPIRE

PAR

A. GRANIER DE CASSAGNAC

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE

LE MARIAGE

LA GUERRE DE CRIMÉE



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-EDITEUR

PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1881

[redacted]

SOUVENIRS

DU

SECOND EMPIRE

DEUXIÈME PARTIE

I

LE RUBICON PASSÉ.

En passant le Rubicon, César en appelle au peuple romain. — En dissolvant l'Assemblée, Louis-Napoléon en appelle au peuple français. — Ils manquaient l'un et l'autre d'une solution légale. — Ils sont forcés de recourir au plébiscite, source du droit politique dans les démocraties. — Quelle fut la décision du peuple?

Un peu après minuit, le 2 décembre, le Prince Louis-Napoléon réunit en un dossier les décrets et les proclamations, dont les copies imprimées allaient être affichées à sept heures; et, après l'avoir soigneusement enveloppé et cacheté, il écrivit sur l'enveloppe : RUBICON.

Il s'était décidé, comme César dans une circonstance analogue, à violer, à ses risques et périls, la loi constitutionnelle, pour répondre à l'appel de l'opinion publique, qui l'invitait à prendre la direction des affaires de son pays.

On vit à l'Exposition, il y a quelques années, un César à cheval, rêveur et la tête inclinée, avant de passer le Rubicon. Le peintre avait placé devant le cheval un ruisseau bourbeux, plein de glaïeuls, de nymphéas et autres plantes amies du bourbier, si bien que le cavalier semblait réfléchir à l'ennui de salir ses élégants brodequins, sa housse de pourpre et le poitrail soyeux de sa noble monture.

Toute autre était sa préoccupation. César, se dirigeant de Milan sur Rimini, la première ville italienne placée sur sa route, et qu'il occupa au point du jour, se servit naturellement du pont construit sur la chaussée qui menait à Rome, quand on venait, comme lui, de la Gaule cisalpine.

Pour César, passer le Rubicon, limite séparative de l'Italie et de la Province de Gaule, qui lui était attribuée, c'était violer la loi qui défendait à tout gouverneur de sortir de sa province et d'aller à Rome solliciter le consulat, sans avoir au préalable licencié ses troupes. Il se trouvait, en effet, dans cette situation, sans issue légale : d'un côté, pour solliciter le consulat, la loi l'obligeait d'être de sa personne à Rome ; d'un autre côté, il ne pouvait régulièrement franchir la frontière de sa province et se rendre à Rome qu'après avoir licencié ses troupes, de façon à ne se présenter aux comices qu'en simple particulier.

[redacted]

Or, Pompée, son rival et son ennemi, était à Rome avec deux légions, refusant de les licencier, quoique César eût offert de licencier en même temps les siennes. Rome était divisée; la moitié du Sénat était pour César, l'autre pour Pompée. Le consul le menaçait, mais les tribuns du peuple allèrent le trouver à son camp. En cet état de choses, il se décida à violer la loi, laissant au peuple romain le soin de le condamner ou de l'absoudre. La résolution prise, il lança son cheval sur le pont du Rubicon, suivi par cinq mille hommes, et prononçant, en grec, dit Plutarque, les paroles célèbres rapportées en latin défectueux par Lamartine : « Le dé est lancé » ; — *anériphtô Kybos* (1).

Pour le prince Louis-Napoléon, passer le Rubicon, c'était aussi violer la Constitution de 1848, dont l'article 111 exigeait une majorité des *trois quarts* des voix, pour qu'elle pût être révisée. Sans doute, la révision avait été votée par 446 voix contre 278 ; mais cette majorité de 168 voix, quoique considérable, n'était pas des *trois quarts*, et par conséquent ne donnait pas la faculté légale de faire appel à la volonté du pays. Alors, déférant au vœu de quatre-vingts conseils généraux et de quinze cent mille pétitionnaires, comme César avait déféré à l'appel de Rome, de la moitié du Sénat et des tribuns, il prit sur lui de prononcer, sans en avoir le droit strict, la dissolution de l'Assemblée, laissant à la nation souveraine, convoquée dans ses

(1) Lamartine a dit : *alea jacta est;* le texte latin régulier, donné par Hirtius, est : *jactà alea est.*

comices, le soin de désavouer ou d'absoudre le parti auquel il s'était résolu.

Voilà donc, au point où nous sommes parvenus de ces *Souvenirs*, le Rubicon passé, et passé l'épée à la main. L'Assemblée étant dispersée, le Prince reste maître du pouvoir; mais, il faut bien le reconnaître, ce pouvoir, considéré à la première heure, n'est qu'un fait. Cette main mise sur l'autorité ne saurait suffire à aucun gouvernement. Moins qu'aucun autre, le prince, serviteur respectueux de la volonté nationale, s'en serait contenté. Il lui fallait donc légitimer sa prise de possession en la trempant dans la source d'où le droit politique moderne découle, c'est-à-dire en la soumettant à la sanction de la souveraineté nationale. L'épreuve solennelle était fixée aux 20 et 21 décembre. Ce moment déciderait si, aux yeux de la France, souverain juge, le 2 Décembre devait être considéré comme un acte d'usurpation ou de salut, comme la satisfaction d'une ambition personnelle, ou le dénouement nécessaire d'une crise sociale.

En attendant le jour de l'épreuve solennelle, quelle fut l'impression qu'à l'heure même où les faits s'accomplissaient, l'opinion publique, dans son acception la plus générale, éprouva et laissa paraître, soit à Paris, soit dans les départements?

Ce témoignage du sentiment public, au lendemain même du 2 Décembre, est important à recueillir, parce qu'il était la mesure en laquelle se trahissait, dans toute sa spontanéité, l'état réel des âmes, et qu'aucune cause n'avait encore eu le temps d'en altérer la sincérité.

II

LE 2 DÉCEMBRE JUGÉ A PARIS.

Sentiment de Paris sur le 2 Décembre. — Le peuple prit parti pour le coup d'Etat. — Témoignage formel de Victor Hugo sur ce point. — Il constate que le peuple de Paris approuva Louis-Napoléon. — Le sentiment de la bourgeoisie fut le même. — Députation des industries à l'Elysée. — Noms des délégués qui vont féliciter le prince. — Approbation donnée par la province.

Eh bien! le sentiment général de Paris fut favorable, et je vais en donner une preuve sans réplique; c'est l'attestation d'un témoin oculaire, qu'aucun ennemi du prince ne récusera.

Je n'ai pas à juger ici la forme passionnée avec laquelle M. Victor Hugo a raconté le 2 Décembre, dans le livre en deux volumes qu'il a intitulé : *Histoire d'un Crime;* mais si je montre qu'un tel historien déclare, en termes exprès et formels, que le peuple de Paris, pris en masse, adhéra au 2 Décembre, nul, au moins dans le parti républicain, n'aurait autorité suffisante pour récuser la vérité d'un fait aussi important, attesté par une telle plume.

Or, voici le récit que fait M. Victor Hugo des impres-

sions et du jugement du peuple de Paris, le 2 décembre au matin, à l'heure où les ouvriers, allant à leur travail, vers sept heures, purent lire les décrets, affichés à l'instant même, par lesquels la Chambre était dissoute, le suffrage universel rétabli, et le peuple convoqué pour un plébiscite.

Un brave homme, ouvrier ébéniste, qui logeait dans la maison même de Victor Hugo, lui annonça les événements. Naturellement, le poëte questionna l'ouvrier sur l'attitude du peuple, placé en présence de faits d'une telle gravité, et voici la réponse de cet ouvrier, nommé Girard, telle que M. Victor Hugo la rapporte :

« Les ouvriers, dit Girard, lisent les affiches, et vont à leur travail. Il y en a *un sur cent* qui parle, et c'est pour dire : — La loi du 31 mai est abolie ? — C'est bon ! — Le suffrage universel est rétabli ? — C'est bien ! — La majorité réactionnaire est chassée ? — A merveille ! — Thiers est arrêté ? — Parfait ! — Changarnier est empoigné ? — Bravo ! — Bref, continue Girard, c'est ma conviction, LE PEUPLE ADHÈRE ! »

Tel est le témoignage de l'ouvrier qui donne, le 2 décembre au matin, son appréciation sur l'attitude du peuple de Paris, dont il a vu l'indifférence pour l'Assemblée, et dont il a entendu les railleries contre ses chefs. Voici maintenant le témoignage de M. Victor Hugo lui-même. Il est encore plus formel et plus grave, parce qu'il est la constatation de faits dont il a été témoin.

Le 2, le 3, le 4, le 5 décembre, M. Victor Hugo parcourut lui-même, avec un petit groupe de députés répu-

[redacted]

blicains, divers quartiers de Paris, afin de s'assurer des dispositions du peuple et d'essayer de le pousser à l'insurrection. Après cette étude de l'état moral de Paris, M. Victor Hugo écrit ceci : « La torpeur du faubourg Saint-Antoine était visible ; l'inertie du faubourg Saint-Marceau ne l'était pas moins. Il était inutile d'insister ; il était évident que les quartiers populeux ne se lèveraient pas. » Et lorsque tout fut fini, le 6 décembre, M. Victor Hugo résuma ainsi l'attitude générale de la population parisienne dans la lutte :

« Le peuple recula. Il recula le 5 ; le 6, IL DISPARUT ».

« Nous nous retrouvâmes, le 5, ce que nous étions le 2, — SEULS ! »

Ainsi s'est exprimé M. Victor Hugo dans le livre sur le 2 Décembre qu'il a intitulé *Histoire d'un Crime*. C'était un singulier crime, on en conviendra, que celui auquel le peuple de Paris *adhérait ;* crime qu'un très petit groupe d'hommes politiques maudissait, et qu'allaient saluer, dans quelques heures, les acclamations de la France.

L'attitude du peuple, des ouvriers de Paris, sur l'acte du 2 Décembre est donc constatée par un témoignage formel et irrécusable. Dans la lutte violente qui vient d'éclater entre l'Assemblée législative et le président de la République, le peuple abandonne et raille l'Assemblée, et se range à la cause du Président. Les quelques députés auxquels est mêlé M. Victor Hugo, se promènent, s'agitent, rédigent des protestations : l'indifférence générale les accueille ; du commencement à la fin, ils demeurent *seuls*.

Il me reste maintenant à faire connaître quelle fut, après l'acte du 2 Décembre, l'attitude de la bourgeoisie parisienne, de cette classe intelligente, laborieuse, presque toute d'origine ouvrière, et dont les travaux et les produits ont créé la renommée industrielle de Paris.

Eh bien! l'attitude de la bourgeoisie parisienne, elle va la faire connaître hautement elle-même, en se rendant par de nombreux délégués à l'Élysée, pour remercier le président de la République d'avoir assuré la sécurité du pays et donné un avenir au travail.

Donc, un groupe nombreux de chefs de maisons demandèrent une audience, qui leur fut accordée pour le 20 décembre. Là étaient représentées, par des hommes considérés dans leur profession, un grand nombre d'industries : les châles, les bronzes, les orgues, l'imprimerie, les instruments de chirurgie, les machines hydrauliques, les meubles sculptés, les aiguilles, les chocolats, les instruments de mathématiques, les ornements de cuivre, les papiers peints, les instruments d'optique, l'orfévrerie, la bijouterie, la coutellerie, la fonderie, les boutons de porcelaine, et d'autres industries encore; et ceux qui venaient remercier le président de la République portaient des noms bien connus; ils s'appelaient Sallandrouze-Lamornaix, Samson, Vittoz, Biétry, Hermann, Charrière, Ducroquet, Paillard, Plon, Kriéger, Fourdinois, Durand, Desbordes, Thouvenin, Védy, Délicourt, Lemonnier, Rudolphi, Corvoisier, Béchu, Trélon. Parmi ces délégués, l'un des plus ardents et des plus convaincus était M. Ménier père, chef d'une famille qui représente encore honorablement les chocolats, mais qui

[redacted]

alors représentait aussi la reconnaissance de Paris pour l'auteur du 2 Décembre.

Toutefois, l'explosion de cette gratitude n'eut pas seulement le Prince pour objet; une partie de cette bourgeoisie parisienne, si réservée, si modérée, voulut étendre son hommage jusqu'aux soldats, qui avaient soutenu la cause du Président et vaincu l'émeute. J'ai dit que la lutte avait coûté à l'armée 25 morts et 184 blessés. Le *Constitutionnel* dut ouvrir ses colonnes à une souscription faite par ses abonnés, en faveur de ces victimes et de leurs familles. On trouve dans cette liste toutes les variétés de la bourgeoisie, des notaires, des agents de change, des tribunaux de commerce, des compagnies de garde nationale appartenant aux quartiers populaires, tels que la Villette, le Sous-Comptoir d'escompte du bâtiment, l'*Union* des voitures de place, des commerçants de grande notoriété, comme les Paturle et Lupin, les Gros et Rodier, les Firmin Didot, les Monin-Japy, et beaucoup d'autres.

On le voit, Paris, considéré dans ses deux grandes divisions, Paris-ouvrier et Paris-bourgeois, sanctionna immédiatement l'œuvre du 2 Décembre, et accorda à l'acte du Prince une approbation que la France ne pouvait donner que dans les comices du 20 et du 21.

Tandis que Paris se prononçait ainsi, que faisait la province? Il est indispensable, pour apprécier avec exactitude la base morale sur laquelle se posa le second Empire, d'étudier, dans son éclosion immédiate et spontanée, l'impression que loin de Paris, et dès les premières nouvelles, les esprits éprouvèrent de l'issue de la lutte

[redacted]

ouverte entre le président de la République et l'Assemblée.

Cette recherche est d'autant plus nécessaire, que la demande de poursuites contre les auteurs et les complices du 2 Décembre, signée par quinze membres de l'Assemblée nationale, pourrait faire supposer à la génération nouvelle, étrangère aux événements de 1852, que Louis-Napoléon, par sa prise de possession du pouvoir, avait blessé l'opinion des départements, et imposé son gouvernement aux populations surprises et désarmées.

[redacted]

III

LE 2 DÉCEMBRE JUGÉ EN PROVINCE.

Proposition de M. Marcou et de ses collègues. — Elle n'est qu'une revendication personnelle et intéressée. — Carcassonne, Toulouse, Lyon et Marseille saluent le Prince comme un libérateur. — Adresses enthousiastes de ces villes. — Elles applaudissent à la défaite du socialisme.

C'est M. Marcou, député de Carcassonne, qui a signé et déposé sur le bureau de la Chambre cette demande de mise en accusation des auteurs du 2 Décembre. Elle a reçu, en outre, la signature de quatorze autres représentants, dont les plus notables sont M. Deportal, député de Toulouse, M. Durand, député de Lyon, et M. Bouchet, député de Marseille.

Avant d'aborder en lui-même le récit de l'accueil fait, dans les départements, à l'acte du 2 Décembre, au moment même où la nouvelle s'en répandit, j'ai besoin de débarrasser mon sujet de la confusion que pourrait y jeter la revendication de M. Marcou et de ses amis, en montrant que les villes au nom desquelles ils réclament des châtiments furent précisément les plus ardentes et les plus promptes à féliciter le prince Louis-Napoléon de sa patriotique initiative.

A Carcassonne, ville que M. Marcou veut venger du 2 Décembre, le Conseil municipal vota au prince une adresse où il disait : « La dissolution de l'Assemblée est un grand acte. Il a sauvé la France, nous venons adhérer à cette mesure énergique. » Et comme si la ville n'avait pas dit assez clairement ce que pensaient les populations, les communes rurales de l'Aude votèrent *quatre cent trente-cinq* adresses analogues, dont *cent* partirent de l'arrondissement de M. Marcou.

A Toulouse, que M. Duportal veut venger également, tous les corps constitués, le Conseil municipal, la Faculté des lettres, la Faculté des sciences, la Faculté de droit, le Consistoire de l'Église réformée, la Chambre et le Tribunal de commerce, votèrent au prince une adresse de félicitations. Le Conseil municipal disait : « Le grand homme dont vous portez dignement le nom mérita surtout la reconnaissance de la patrie en domptant l'anarchie, et en reconstituant sur ses bases la société bouleversée. En présence d'éventualités menaçantes, vous avez résolu d'assurer l'avenir du pays. Poursuivez, Prince, la noble tâche remise en vos puissantes mains. » Interprétant et complétant la pensée de la ville de Toulouse, le département de la Haute-Garonne fit parvenir au président de la République *quatre cent quatre-vingt-onze* adresses, dont *cent vingt-neuf* délibérées par le propre arrondissement de M. Duportal.

A Lyon, les trois corps municipaux des villes de Lyon, de la Guillotière et de la Croix-Rousse, prirent part à ce mouvement général et spontané d'adhésion.

Celui de Lyon disait : « Le salut de la patrie vous a

[redacted]

inspiré un acte énergique. Au nom de la ville de Lyon, le Conseil municipal vient vous offrir l'expression de ses respectueuses sympathies. »

Celui de la Guillotière disait : « L'acte d'héroïsme par lequel vous avez sauvé la France a mis en émoi les passions qui fermentaient dans les bas-fonds de la société. Vous avez brisé les efforts qui avaient pour but de ruiner les espérances les plus légitimes de la patrie. »

De son côté, le corps municipal de la Croix-Rousse déclara qu'il venait associer ses félicitations à celles qui étaient adressées au Prince de tous les points de la France.

Enfin, le conseil municipal de Marseille, encore plus empressé que les autres, adressa, dès le 2 décembre, au président de la République, une adhésion votée à l'unanimité.

Les onze autres villes au nom desquelles les amis de M. Marcou demandent des châtiments contre les auteurs du 2 Décembre, firent exactement comme Marseille, Lyon, Toulouse et Carcassonne, certaines avec plus d'énergie encore ; si bien que les revendications des quinze honorables députés restent comme autant d'hallucinations personnelles, en tant qu'on leur chercherait une base dans les sentiments que le 2 Décembre inspira aux populations des villes, des arrondissements et des départements dont ils se portent les vengeurs.

Ainsi, même après la demande de M. Marcou et de ses amis, la question reste entière ; leur fantaisie rancunière ne repose tout au plus que sur des griefs personnels ; et l'on peut encore rechercher comment, d'une

manière générale, fut accueilli l'acte du 2 Décembre par l'opinion des provinces.

Cependant, il y a ici une distinction essentielle à faire.

Le 2 Décembre reçut, en province, deux adhésions distinctes et d'un caractère différent. La première suivit immédiatement l'acte lui-même, dès le moment où il fut connu. La seconde éclata vers le 12 décembre, après la compression de l'insurrection socialiste.

La victoire remportée sur l'Assemblée répondait au vœu exprimé par les millions de pétitionnaires. Ayant été demandée, elle était attendue; et l'opinion des départements l'avait comme imposée au courage du Prince. Par cela même, l'adhésion qui l'accueillit fut générale et spontanée.

Mais la victoire remportée sur l'insurrection socialiste, insurrection qui prit à l'improviste, terrorisa ou saccagea plus de vingt villes, fut un acte soudain et inattendu d'énergie; elle fermait un abime au moment même où il s'ouvrait sous les yeux de la France épouvantée; et elle valut au prince Louis-Napoléon les témoignages d'une gratitude ardente, expansive et passionnée.

Ce fut cette victoire, terminée le 12 décembre, après huit jours d'une lutte acharnée, qui devint la vraie source d'où découlèrent et la popularité du Prince et l'irrésistible force morale de son pouvoir; comme aussi le plan de conduite que lui inspirèrent l'étude du socialisme et la recherche des moyens propres à le vaincre, furent la source d'où découla sa politique intérieure.

On a l'habitude d'expliquer le prestige personnel de Napoléon III par l'influence qu'exerçait sur les esprits la

[redacted]

légende de Napoléon Ier. Oui, sans doute, les vieux soldats avaient rendu populaire le nom de Napoléon, et l'impérissable souvenir de ses victoires n'avait reçu aucune atteinte des malheurs de l'invasion armée de l'Europe ; oui, le pays était resté fidèlement attaché aux institutions civiles, œuvre de la nouvelle dynastie, et qui, depuis un demi-siècle, rendaient témoignage de la force créatrice du Consulat et de l'Empire ; oui, les survivants du régime éblouissant de 1800 à 1814 avaient ceint d'une éclatante auréole l'héritier d'une famille de rois, et son courage, ses malheurs, ses travaux lui avaient rendu facile, le 10 décembre 1848, le triomphe que lui donnèrent sur de médiocres rivaux six millions de suffrages. Tout cela suffisait pour assurer au président de la République une grande et brillante autorité ; mais il n'y avait pas encore dans l'ensemble de ces circonstances une force capable de créer le formidable et irrésistible torrent d'admiration et de reconnaissance qui, en huit jours, du 4 au 12 décembre, jeta la France dans ses bras, et dicta aux populations *six volumes in quarto* d'adresses enthousiastes.

La cause déterminante de cet élan, ce fut l'honneur d'avoir prévu et vaincu la prise d'armes du socialisme.

IV

LA JACQUERIE DE 1851.

La prise d'armes de 1851 ne fut pas politique. — C'était l'organisation d'une Jacquerie.—Sociétés secrètes qui l'avaient préparée. — Elle était indépendante du coup d'État. — Elle se proposait le pillage, non la liberté. — Preuves matérielles. — Organisation de ce soulèvement. — Détails. — Le prince Louis-Napoléon signale cette insurrection. — On ne veut pas croire à ces révélations. — Signal donné. — La sonnerie de la mort. — Villes envahies. — Pillages, viols, assassinats. — Légende de Martin Bidauré. — Victoire définitive de l'ordre. — Joie des populations délivrées. — Popularité du Prince, qui venait de sauver la société. — — Assassins qui se donnaient pour des hommes politiques.

Les générations actuelles, qui n'ont pas vu cette mise en œuvre d'une Commune générale, commencée et poursuivie au son du tocsin, dans vingt-huit départements, ne savent pas qu'elle eut ses ôtages, ses pillages, ses massacres ; et que, si elle fut vaincue et dispersée en huit jours, c'est qu'elle n'avait pas pour se défendre douze cents pièces de canon, les forts et l'enceinte de Paris.

Beaucoup d'esprits, superficiels ou prévenus, sont persuadés que la grande insurrection du mois de décembre 1851 fût un acte essentiellement politique, et que le sentiment général de la liberté répondit, par cette prise

[redacted]

d'armes, au coup d'État et à la dissolution de l'Assemblée.

Cette opinion est une puérile et profonde erreur.

D'essence purement socialiste et démagogique, la prise d'armes de décembre 1851, organisée par les sociétés secrètes, à la tête desquelles figuraient alors *la Solidarité Républicaine, la Jeune Montagne* et *l'Internationale,* était prête à éclater le 15 mai 1850, c'est-à-dire plus d'un an et demi avant le 2 Décembre, lorsque l'arrestation de quelques chefs, la saisie de leurs papiers, et le procès dit de Lyon, qui en fut la suite, firent avorter le mouvement et ajournèrent l'explosion. Le coup d'État fut donc absolument étranger à l'organisation de cette insurrection, puisqu'il n'en était nullement question au mois de mai 1850, et que le prince Louis-Napoléon ne savait pas lui-même, à cette époque, s'il serait obligé d'y recourir. Et en effet, la révision de la Constitution, si la Chambre l'avait accordée aux conseils généraux qui la demandaient, aurait rendu le coup d'État inutile.

Le but de l'insurrection était si complètement étranger à la politique et même à la personne du Prince, que la prise d'armes, déconcertée par le procès de Lyon, fut ajournée par les chefs des sociétés secrètes au 22 mai 1852, jour où les pouvoirs du prince devaient prendre fin, et où l'on pouvait croire que la nomination d'un président nouveau amènerait soit des troubles, soit tout au moins un peu de désorganisation dans le gouvernement.

Il fut un moment question de prendre les armes, le 17 novembre 1851, pendant la discussion de la proposi-

tion des questeurs; et, si l'on se décida pour le 3 et le 4 décembre, ce fut par la pensée que la lutte de Paris absorberait les efforts du gouvernement et occuperait l'armée.

Je le répète, et je vais le montrer, la prise d'armes de décembre 1851 fut exclusivement socialiste et absolument étrangère au coup d'État.

Le socialisme n'avait jamais eu, en France, l'organisation qu'il s'était donnée en 1851.

Dans plusieurs circonstances, et dans quelques Messages, pendant l'exercice de son pouvoir, le prince Louis-Napoléon avait dénoncé à l'opinion et à la Chambre les projets de la démagogie socialiste, méditant une grande prise d'armes pour le mois de mai 1852, lorsque l'expiration de ses pouvoirs et la difficulté de lui nommer un successeur parmi tant de prétendants auraient amené un affaiblissement au moins momentané de l'autorité dirigeante. Ces avertissements eurent le sort de ceux de Cassandre. Le Prince dénonçait des conspirations flagrantes; mais, comme il n'en étalait pas les preuves matérielles, on ne voulut pas y croire.

La société eut néanmoins deux occasions de s'éclairer. La première, ce fut après les élections socialistes de Paris du 10 mars 1850, lorsqu'on vit nommer députés, en tête de la liste, M. Vidal, un des chefs du socialisme militant, et M. de Flotte, un ex-insurgé de juin. La seconde, ce fut pendant le procès de Lyon, jugé par le conseil de guerre, le 28 août 1851, procès qui, sur pièces saisies et produites, amena la condamnation à la déportation de trois chefs de sociétés secrètes, Ode,

[redacted]

Longomazino et M. Gent, alors et encore depuis député de Vaucluse.

Ce furent là deux lueurs sinistres, mais passagères, qui glissèrent sur l'opinion publique sans l'émouvoir sérieusement. La curiosité et la passion étaient ailleurs. Elles étaient aux tribunes de l'Assemblée nationale, où, comme dans un cirque d'Espagne, des femmes oisives et des hommes blasés allaient épier le moment décisif de la lutte du général Changarnier contre le président de la République; elles étaient dans la presse, où les écrivains orléanistes, légitimistes et républicains combattaient les arguments des écrivains bonapartistes, en faveur de la révision. On se passionnait pour les thèses qui partagent, en changeant toutes les semaines, les salons de Paris. Un jour, c'était un discours de M. Thiers qui allait aux nues; le lendemain, c'était un article de M. Sacy ou de M. Louis Veuillot. Et pendant qu'on se repaissait de rhétorique, l'aliment le moins nourrissant quoique le plus en vogue, les mailles du réseau des sociétés secrètes s'étendaient, se nouaient, jusqu'à l'heure annoncée, mais dédaigneusement oubliée, où l'on se réveillerait dans le sang.

Rien d'ailleurs de mieux étudié, de mieux combiné, que cette formidable association de la démagogie socialiste. Le gouvernement du Prince en suivait attentivement les ramifications dans les rapports mensuels des chefs des parquets des vingt-six ressorts d'appel, comprenant quatre-vingt-quatre départements, divisés en cinq groupes ou régions, qui embrassaient la France entière.

Il m'a été donné d'étudier tous ces rapports, racontant,

toujours une fois, souvent deux fois par mois, l'organisation des sociétés secrètes pendant les années 1849, 1850 et 1851; j'en ai, en écrivant ces lignes, le contenu analytique sous les yeux, et je serais en état de citer les numéros des cotes que portaient ces diverses pièces, lorsqu'elles furent classées aux dépôts de la Chancellerie.

Il n'y a qu'un mot pour rendre l'impression qui s'en dégage : — c'était effrayant.

Il résultait de ces documents, qu'en 1851, une grande partie du pays, notamment dans le Centre, dans l'Est et dans le Midi, était couverte de sociétés secrètes; que ces sociétés étaient affiliées les unes aux autres, et mises en rapport entre elles par des agents mystérieux, porteurs de communications ou de mots d'ordre; qu'elles avaient pour but le renversement de la société, en France et en Europe; enfin, que ces sociétés, divisées en sections, la plupart pourvues d'armes et de munitions de guerre, recevaient l'impulsion de comités établis à Paris, à Lyon, à Londres et en Suisse.

Ces sociétés secrètes, en nombre très considérable, portaient divers noms et avaient des formes variables. Deux, *la Solidarité Républicaine* et *la Jeune Montagne* étaient les plus importantes. En Provence et dans le ressort d'Aix, il y en avait de très nombreuses, sous le nom de *Chambrées;* c'étaient des réunions tenues hors des villes ou des villages, dans des maisons privées, et par conséquent très difficiles à surveiller. Les sociétés secrètes du Centre et du Midi paraissaient relever du comité de Lyon, et toutes, à peu près sans exception, d'une direction suprême imprimée de Paris.

[redacted]

Les formes de l'affiliation variaient peu, elles avaient toutes pour sanction le serment. On trouve dans les documents un mot de passe déjà généralisé, c'est le nom de *Marianne*. On demandait à l'initié : « Connaissez-vous la mère Marianne? » — Il devait répondre : « Elle a du bon vin. »

Le premier des projets des sociétés secrètes, tendant tous d'ailleurs à une insurrection générale, avait été de prendre pour prétexte la célèbre loi électorale du 31 mai 1850, qui proposait de restreindre notablement le suffrage universel. Diverses résolutions des comités directeurs fixèrent successivement la prise d'armes au 20, au 21, au 24 mai. Au milieu de ces tergiversations, le gouvernement fit arrêter, le 26 mai, à Béziers, les quatre directeurs des groupes insurrectionnels de l'Hérault. Tous les papiers furent saisis et donnèrent lieu à ce procès de Lyon dont j'ai parlé.

L'éclat de cette affaire jeta un grand désarroi dans les projets des sociétés secrètes; mais ces projets n'en furent pas moins repris, avec un ajournement qui renvoyait la prise d'armes au mois de mai 1852.

Sur ce point, qui est fondamental, car il montre l'insurrection s'organisant pour 1852, en dehors de toute pensée de résister à un coup d'État éventuel, les témoignages sont concordants.

Des renseignements précis envoyés au gouvernement et venus : d'Orléans, le 4 avril; de Lyon, le 23 avril 1851, disaient uniformément : « *Le mot d'ordre* est de s'abstenir de toute démonstration compromettante, et *d'attendre le signal.* »

Des renseignements analogues venus : de Dijon, le 8 juillet ; de Montpellier, le 8 septembre ; de Limoges, le 13 septembre 1851, disaient aussi : « *Un mot d'ordre*, prescrivant de s'abstenir jusqu'en 1852, *a été envoyé aux comités.* »

Une lettre de M. Joly, député de Toulouse, à son ami M. Mulé, datée de Paris le 11 mai 1851, et saisie, contenait ce passage : « *C'est seulement en* 1852 *que la lutte doit s'ouvrir.* »

Cependant une partie des conjurés étaient impatients. Une dépêche du général de Castellane, datée de Lyon le 12 novembre 1851, donnait ce grave renseignement : « Le comité de Nevers, directeur des sociétés du Centre, écrit au comité de Lyon *qu'on ne peut plus retenir l'élan des populations, et demande si Lyon l'appuiera.* »

Le 9 novembre 1851, une proclamation affichée, dans la nuit, à Mazamet, département du Tarn, disait : « Peuple, l'on veille pour toi, *seulement, tiens-toi prêt. L'heure de la délivrance approche.* »

Enfin, le jour même où arrivait la dépêche du général de Castellane, le 12 novembre 1851, le parquet de Saint-Étienne écrivait : « *Ordre a été donné de se tenir prêt.* Au milieu des discussions qui vont s'ouvrir au sein de l'Assemblée (on discutait la proposition des questeurs qui demandaient d'enlever la disposition de la force armée au Prince, pour la donner au président M. Dupin, lequel la déléguerait aux questeurs ou à l'un d'eux), *dès qu'une circonstance favorable se présentera, une insurrection générale pourra éclater.*

[redacted]

Jamais la confiance de la démagogie dans un prochain succès n'a été aussi grande. »

On le voit, la grande insurrection du 5 décembre était étrangère au coup d'État, puisqu'elle était organisée en vue d'éclater *dès qu'une circonstance favorable se présenterait*, et que la discussion de la proposition des questeurs faillit la faire éclater le 14 novembre.

Quel était, demandera-t-on sans doute, le programme des sociétés secrètes, prêtes à prendre les armes? Elles en avaient plusieurs.

Pour les utopistes enthousiastes, aimant à faire grand, « le 13 mai 1852 devait être *le jour palingénésique des nations*, celui où le peuple frapperait son dernier coup, où la mitraille et les pavés seraient son pétitionnement. » Ainsi s'exprimait un cordonnier de Perpignan, dans une lettre au représentant Guitter, écrite le 15 juillet 1851.

Pour les petits ambitieux, trahis par la fortune, et cherchant un gagne-pain à tout prix, c'était une curée de places, précédée de l'arrestation et de la séquestration violente des fonctionnaires en exercice, ce qui eut lieu d'ailleurs dans tous les arrondissements tombés au pouvoir des insurgés.

Enfin, pour la plèbe révolutionnaire, dont les appétits avaient été excités et tenus en haleine, le programme était beaucoup plus simple : il se réduisait au pillage, comme purent s'en convaincre de leurs yeux les villes d'Auch, de Béziers, de Digne, de Forcalquier, de La Palisse, du Donjon, de Nevers, de Clamecy, de Poligny et beaucoup d'autres, devant lesquelles se présentèrent, pourvues de sacs, des bandes de deux, de quatre, de

six mille hommes, attirés par l'appât d'une vaste déprédation.

Ainsi, pendant que l'agitation politique des classes supérieures, que la rivalité des partis, que les projets à peine dissimulés de substituer au gouvernement du président la dictature du général Changarnier ou celle du général Cavaignac, absorbaient l'attention de la Chambre, de la presse et de l'opinion publique, tout en bas, dans les villages, dans les campagnes, les sociétés secrètes poursuivaient leur œuvre démoniaque, organisaient leur personnel, complétaient leur approvisionnement d'armes et de munitions, attendant avec une impatience fiévreuse difficilement contenue le signal qui devait les mettre debout.

Nul ne voyait alors ce travail des termites socialistes, creusant un abîme sous la propriété, la religion, la famille ; nul, si ce n'est le président de la République, qui, dans son Message du 4 novembre 1851, le signala en ces termes à l'Assemblée :

« Une conspiration démagogique s'organise en France et en Europe. Les sociétés secrètes cherchent à étendre leurs ramifications jusque dans les moindres communes. Tout ce que les partis renferment d'insensé, de violent, d'incorrigible, sans être d'accord sur les hommes ni sur les choses, s'est donné rendez-vous en 1852, non pour bâtir, mais pour renverser. Votre patriotisme et votre courage, à l'égal desquels je m'efforcerai de marcher, épargneront, je n'en doute pas, à la France les périls dont elle est menacée. »

Comment l'Assemblée répondit-elle à cette effrayante

[redacted]

révélation ? Par le plus complet dédain. M. Berryer, après la lecture du Message, demanda des explications sur la formation du nouveau ministère, et, deux jours après, le 6 novembre, les questeurs déposaient leur fameuse proposition, aux termes de laquelle, si elle avait été votée, M. Baze pouvait être nommé au commandement de l'armée française.

La France dérivait donc tout doucement vers l'abime creusé pour 1852, lorsque le télégraphe du 2 Décembre apporta aux départements, non le signal qu'attendaient les sociétés secrètes, mais la réponse aux vœux des conseils généraux et de deux millions de pétitionnaires : l'Assemblée était dissoute, et le peuple était convoqué dans ses comices.

A Paris, le 2 Décembre n'avait posé qu'une seule question, essentiellement politique, celle de savoir pour qui, du président ou de l'Assemblée, la capitale se prononcerait. On sait que Paris abandonna les députés. M. Victor Hugo l'a constaté lui-même, en disant : « Le peuple recula. Nous nous retrouvâmes le 6 ce que nous étions le 2 : — Seuls ! »

En province, le 2 Décembre ne posa non plus, tout d'abord, qu'une question, la même qu'à Paris. Cette question y était résolue d'avance par les conseils généraux, organes de l'ensemble des cantons. Ils avaient demandé la révision de la Constitution et la réélection du président. Or, la dissolution de l'Assemblée et l'appel au peuple donnaient tout cela.

Donc, au point de vue politique, la province avait

gain de cause. Ses vœux étaient exaucés. Pas une ville, pas un hameau, pas une commune rurale ne réclama en faveur de l'Assemblée dissoute, et ne lui donna l'ombre d'un regret. Au reçu des dépêches, un même cri rallia les populations urbaines : l'ordre ! l'ordre ! Les autorités civiles et les autorités militaires, les gardes nationaux et les gendarmes, spontanément rapprochés, se consacrèrent à l'accomplissement du même programme : maintenir la sécurité des personnes et des propriétés, et attendre le résultat de l'appel au peuple. Plus libres dans leurs allures, les populations rurales applaudissaient à l'énergie du Prince ; et les paysans, réunis dans les marchés, parlaient de lui voter *un balai d'or*.

Tel fut, le 2 et le 3 décembre, le sentiment universel de la province sur la question politique, la seule qui fut posée ces deux jours-là.

Tout à coup, du 3 au 5, se posa inopinément la question sociale, c'est-à-dire éclata cette « *vaste conspiration démagogique* » dénoncée par le Prince le 4 novembre, à laquelle l'Assemblée nationale n'avait pas voulu croire, et qu'ignorèrent même les villes qui en étaient les foyers, jusqu'à l'heure où les tambours et les hurlements des envahisseurs les obligèrent à se défendre...

Récemment encore, je rencontrais d'anciens et braves gendarmes, vivant à la campagne de leur retraite, et élevant leurs enfants. Ils me parlaient de ces journées terribles du 4, du 5 et du 6 décembre, où ils furent appelés au secours des villes envahies. « Ce qu'il y avait de plus lugubre, me disaient-ils, c'était le tocsin, qui ne

cessait pas. Toutes les églises *sonnaient à mort.* » Il y a en effet dans les campagnes une sonnerie spéciale, *le glas des morts ;* les insurgés l'avaient adoptée.

L'incendie socialiste jeta, le 3 au soir, quelques faibles lueurs, mais il ne s'alluma que le 4. C'est en effet ce jour-là, jeudi 4 décembre 1851, que des bandes recrutées dans les campagnes, dirigées presque toutes par des hommes sans notoriété personnelle, attaquèrent Poligny, Moulins, La Palisse, Béziers et Auch.

Le 5, des bandes de même nature attaquèrent Privas, Tournon, Mâcon, Clamecy, Nîmes, Cuers, Rhodez, Mirande.

Le 6, ce fut le tour de divers centres dans la Drôme, les Basses-Alpes et le Var.

Mais le trait caractéristique de toutes ces insurrections, ce fut de rester étrangères à la politique du moment. Tel fut le caractère à la fois intrinsèque et extérieur de la prise d'armes. Le drapeau politique n'y parut point. On ne cria nulle part : « Vive l'Assemblée ! » « A bas le Prince ! » On ne parla nulle part ni de M. Thiers, ni du général Changarnier, ni du général Cavaignac.

Des bandes, embauchées de longue main, accoururent du fond des campagnes, au signal donné par le tocsin ; concentrées à l'abord des villes, elles entrent tambour battant, avec le drapeau rouge, arrêtent et mettent en prison les sous-préfets, les magistrats du parquet, les maires ; attaquent, incendient les casernes, tuent les gendarmes, pillent d'abord les caisses publiques, ensuite les maisons privées, brûlent les études des notaires, saccagent les châteaux ; en quelques villes, comme Cla-

mecy et Poligny, violent les femmes ; — et cette orgie dure jusqu'au moment où la gendarmerie ralliée, où l'armée accourue viennent y mettre fin ; mais, à la dernière heure comme à la première, de politique, pas un mot !

A Clamecy, Eugène Millelot se présente chez le receveur particulier, et demande la caisse. — De quel droit ? lui répond le fonctionnaire. — Du droit révolutionnaire, qui est au bout de nos fusils. — Après quoi, Eugène Millelot écrit : « Reçu cinq mille francs, au nom du peuple français » — et il signa.

Après la défaite de l'insurrection, l'agent du Trésor recevait une restitution de 4,760 francs, avec une lettre signée *Charbonneau,* honorable banquier chargé par la famille Millelot de rendre la somme.

On traitait au grand jour, de puissance à puissance.

Cette effroyable dévastation, successivement et partiellement comprimée, ici par les gardes nationales, là par l'armée, selon la disponibilité des forces réunies, ne fut entièrement arrêtée que le 12 décembre. Paris avait envoyé des troupes au centre, Lyon, et l'est. Dans le midi, Toulon débarqua les équipages de la flotte.

C'est dans les Basses-Alpes et le Var que la Jacquerie opposa la plus longue résistance. Le fort de Sisteron et la citadelle de Seyne servirent de refuge aux autorités et aux populations. Le dernier coup fut frappé à Aups, chef-lieu de canton du Var, le 10 au matin, par le préfet du Var, M. Pastoureau ; et l'armée délivra trente-cinq otages, déjà mis en chapelle, et qui avaient reçu l'ordre de se préparer à mourir.

Il est impossible d'écrire ici le nom de la ville d'Aups

[redacted]

et celui de M. Pastoureau, préfet du Var à cette époque, sans rectifier l'effroyable légende de Martin Bidauré, qui a défrayé pendant vingt ans la crédulité publique.

Martin Bidauré était un insurgé du Var, considéré comme le démagogue le plus dangereux du pays. La légende porte que, pris et fusillé par ordre de M. Pastoureau, mais mal fusillé et guéri, il fut repris dans la lutte, et fusillé une seconde fois, toujours par ordre de M. Pastoureau.

La légende avait acquis une telle créance, même sous l'Empire, que M. Emile Ollivier se crut obligé d'y céder, en 1870, et de frapper M. Pastoureau, alors préfet, en l'exilant préfet à Blois.

Eh bien ! à l'exception de la mort tragique de ce pauvre diable de Martin Bidauré, qui fut réellement fusillé à Aups, une seule fois, bien entendu, tout est faux dans la légende à l'égard de l'ancien préfet du Gard, qui ne connut jamais Martin Bidauré, et n'eut jamais occasion de s'occuper de lui.

Voici la vérité, consignée dans une lettre authentique de M. le capitaine Erard, en retraite à Auxerre, commandant une compagnie du 50e de ligne, à Aups, le 15 décembre 1851, et qui, en vertu d'instructions verbales, directement reçues de son supérieur, M. le colonel Trauers, fit passer par les armes l'insurgé Martin Bidauré.

Après s'être signalés par des scènes atroces de meurtre et de pillage, les insurgés du Var, attaqués par une colonne mobile du 50e de ligne, partie de Toulon sous les ordres du colonel Trauers, avaient été dépostés de Cuers et de Draguignan, le 9 décembre, et ils se massèrent à

Aups, au nombre d'environ cinq mille hommes. La colonne mobile les y attaqua le 10, au matin.

En arrivant près d'Aups, la cavalerie d'avant-garde rencontra et cerna un insurgé à cheval, qui, en essayant de forcer la ligne, reçut un coup de pistolet, et tomba au bord de la route, où il fut laissé pour mort. On trouva sur lui un ordre qu'un journaliste, nommé Camille Duteil, général en chef des insurgés, envoyait à un prétendu colonel sous ses ordres, nommé Arambide, lequel passait pour un forçat libéré.

La colonne, poursuivant sa marche, battit et dispersa les insurgés, délivra les trente-cinq otages qui allaient mourir, parmi lesquels se trouvait le rédacteur en chef de l'*Union du Var*, M. Magnan, et continua le même jour sa poursuite jusqu'à Salernes.

Cependant, l'insurgé laissé pour mort, le matin, au bord de la route, n'était que blessé. Relevé par des habitants et porté à l'hôpital d'Aups, les malades et les sœurs firent les plus grandes difficultés pour l'admettre, parce qu'on venait de reconnaître en lui un exalté démagogue, qui avait fait régner la terreur dans le pays. Informé de cette résistance, le capitaine Erard, laissé à Aups pour garder la ville, le plaça sous la protection d'un gendarme et d'un soldat.

D'un autre côté, les instructions du colonel Trauers ordonnaient au capitaine Erard de faire rechercher activement l'homme laissé pour mort sur la route, sectaire de la pire espèce, qu'on nommait Martin Bidauré, et de tout faire pour s'emparer de lui. Or, la résistance des sœurs et des malades lui apprit que le blessé porté

[redacted]

à l'hôpital était précisément l'homme qu'il cherchait.

Isolé à Aups, entouré d'insurgés qui interrompaient les communications, sans rapports avec son colonel ou avec le préfet, le capitaine Erard réfléchissait sur sa capture fortuitement opérée, lorsque dans la nuit du 13 au 14, le maire de la ville vint lui exprimer les profondes inquiétudes que la présence de Martin Bidauré, même blessé, inspirait à la population. Il lui représenta que les insurgés, reformés de nouveau, allaient se ruer sur la ville pour délivrer leur complice, et il ne doutait pas que cette invasion imminente n'amenât de nouvelles et de plus graves atrocités. Au nom des alarmes de la ville entière, le maire d'Aups requit le capitaine Erard de les conjurer à tout prix.

Celui-ci avait reçu de son colonel les instructions les plus précises et les pouvoirs les plus étendus dérivant de l'état de siège, à l'égard d'un insurgé pris les armes à la main. Il devait, pour maintenir la tranquillité et la sécurité des habitants, *user de toute son énergie, ne reculer devant aucun obstacle, et décider du sort de Martin Bidauré*, s'il parvenait à le saisir, comme un homme *de la plus dangereuse espèce*. En ces circonstances, le capitaine Erard jugea qu'il pouvait et devait faire passer son prisonnier par les armes. Martin Bidauré fut fusillé le 14 au matin.

Le prêtre qui venait de recevoir sa confession dit à M. Erard en lui livrant ce malheureux : « Capitaine, il avoue qu'il a mérité son sort. »

En écrivant ce qui précède, j'ai sous les yeux la lettre de M. le capitaine Erard, datée d'Auxerre le

31 janvier 1878, dûment légalisée, et publiée dans le *Journal de Bordeaux* du 8 avril.

Voilà la légende de Martin Bidauré. M. le préfet du Var, Pastoureau, y brille par la plus complète absence.

Donc, pas de doctrine politique dans la prise d'armes de 1851. Organisée peu à peu depuis trois ans, destinée à éclater, d'abord au mois de mai 1850, ensuite au mois de mai 1851, la dissolution de l'Assemblée fut son prétexte, non sa cause, et elle n'emprunta aucune partie de son programme aux questions du moment.

A Bédarieux, à Cuers, à Forcalquier, à Clamecy, au Donjon, à La Palisse, à Poligny, partout où l'on pilla, où l'on incendia, où l'on tua, où l'on viola, il n'y avait pas des républicains, mais des brigands; les bandes armées ne se présentaient pas aux portes des villes pour y faire prévaloir des opinions, mais pour y remplir des sacs.

Personne ne s'y trompa, ni les populations, ni la presse.

Le 10 décembre, la malheureuse ville de Poligny disait au Prince, dans une adresse : « Les scènes de désordre et de dévastation qui ont souillé notre ville, ainsi qu'un grand nombre de départements, dans les journées du 3 et du 4 de ce mois, n'étaient que le prélude de malheurs plus grands encore. »

Le 15, la ville de Nevers disait : « Les scènes de dévastation et de pillage qui viennent d'avoir lieu dans un grand nombre de départements, et même dans certaines localités de la Nièvre, n'étaient qu'un léger prélude des horribles saturnales qui, en 1852, devaient couvrir la France de ruines. »

Le 19, la ville de la Guillotière disait : « L'acte d'hé-

[redacted]

roïsme du 2 décembre a contenu ces basses passions qui répandaient jusque dans le plus obscur village la terreur qu'enfante l'anarchie, et l'épouvante que le crime laisse après lui. »

Le 12 janvier, la ville de Narbonne disait : « D'abominables tentatives ont signalé les véritables ennemis de la société. Nous avons miraculeusement échappé à ces horreurs, méditées par des Vandales. Votre héroïque initiative a tout sauvé. »

Ainsi parlaient les populations, victimes ou témoins des crimes de la Jacquerie; la presse qui osait s'élever au-dessus des partis ne tenait pas un autre langage. Le 12 décembre, M. Veuillot écrivait dans l'*Univers :*

« Il n'y a pas de réflexions à faire sur l'effroyable et immonde caractère des soulèvements qui viennent de désoler plusieurs de nos départements. Les faits seuls parlent assez haut. Le socialisme, dans ses efforts si heureusement prévenus et si courageusement comprimés, tient tout ce qu'il promettait. On sait, on voit aujourd'hui ce qu'eût été 1852. Jamais, dans les annales de la perversité humaine, rien de plus abominable n'a été rêvé. Les honnêtes gens ne se sont trompés nulle part sur ces projets monstrueux. »

Dans quelques jours, les conseils de guerre vont avoir à juger ces Jacques du dix-neuvième siècle, aussi féroces que les Jacques contemporains du roi Jean. La plupart avaient été vus ou pris les armes à la main; beaucoup furent chassés et ramassés dans les bois, par les gardes nationales et les paysans. Ce qu'ils étaient presque tous, on vient de le voir.

[redacted]

Dans le nombre se trouvèrent des imprudents, des ambitieux, que la gloriole de diriger un groupe avait entraînés ; qui, interrogés individuellement, auraient reculé d'horreur devant les excès commis, s'ils les avaient prévus ; mais qui, sommés de prendre le commandement à l'heure décisive, ne purent pas, ou n'osèrent pas reculer.

Moi-même, j'eus la surprise et la douleur de voir dans cette bagarre des voisins, des connaissances, des camarades de collège. Je raconterai plus loin comment ils firent appel à mon concours, et comment j'eus la bonne chance de les faire excepter de l'exil en Afrique, ou de les aider à en revenir.

Mais, à ces exceptions près, qui constituent quelques cas spéciaux, les insurgés, pris en masse, étaient bien ce que les populations les appelèrent : des brigands ; et les conseils vont avoir à frapper en eux, non la République, mais le crime.

Les générations emportées par les événements successifs, sont oublieuses ; et les fourbes, à vingt-sept ans de distance, ont cent moyens de les tromper. Les débris de la Jacquerie de 1852, engagés à des degrés divers dans l'insurrection générale, sortis de prison ou revenus de l'exil, à la suite de la grande amnistie de 1859, et pensant qu'il n'y a plus en France personne qui se souvienne, ont imaginé de se poser en victimes du 2 Décembre, et de se présenter comme ayant lutté pour la liberté.

Il y en a qui demandent des récompenses pour cela. Ainsi, des journaux, oublieux ou trompés, soutenaient récemment la réclamation d'une veuve Cirasse, de Cla-

[redacted]

mecy, laquelle demandait une indemnité pour la perte de son mari. Ce mari, Germain Cirasse, avait été, disait-elle, *guillotiné en 1852, pour avoir combattu la politique du brigand du 2 Décembre.*

Or, voici les états de service de ce soldat de la bonne cause. Le 5 décembre 1851, Germain Cirasse, de Clamecy, se transporta, dans la nuit, avec quelques autres, au village de Pousseaux, à une lieue environ de Clamecy, pour se faire livrer des armes; et là, ayant fait ouvrir la maison d'un vieillard de soixante-dix-huit ans, nommé Bonneau, il le tua d'un coup de fusil, à côté de son fils.

Pour cet acte, dûment constaté, Germain Cirasse, le 5 février 1852, fut condamné à mort, *à l'unanimité*, par le 2e conseil de guerre séant à Clamecy, sous la présidence du colonel de Martimpré, du 65e de ligne.

Voilà pourquoi on a demandé une indemnité en faveur de la veuve Cirasse, dont le mari avait été un martyr de la liberté.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] qui se rappelleront l'impression générale produite, au mois de mai 1871, par la reprise de Paris sur les insurgés de la Commune ; l'assimilation sera complète, si j'ajoute qu'en 1852 les justiciables des conseils de guerre des départements n'eurent pas plus la sympathie publique, que les justiciables des conseils de guerre de Versailles.

On était délivré ! voilà le sentiment qui dominait.

C'est le sentiment profond, passionné, universel, de

[redacted]

cette délivrance qui fit éclater l'explosion de gratitude nationale, formulée en adresses votées par les communes, et dont le texte remplit *six volumes in-quarto*, déposés dans les bibliothèques publiques.

On y remerciait le Prince de trois choses. D'abord, d'avoir, seul, prévu et prédit l'insurrection socialiste; ensuite, de s'être assuré, par la dissolution de l'Assemblée et la concentration du pouvoir, les moyens de la combattre; enfin, de l'avoir vaincue, avec intrépidité et avec promptitude.

Telle fut la vraie cause du prestige du président de la République, au dedans comme au dehors. Il s'était montré prévoyant, résolu et fort.

Il assurait la sécurité aux intérêts, l'expansion au travail, la paix aux esprits, l'avenir à tous. Sûre désormais de ces biens, après trois années d'incertitudes, la France se jeta dans ses bras.

J'aurais terminé cette rapide esquisse de la Jacquerie de 1852, si je n'avais à ajouter que, de l'étude de ses éléments, le prince Louis-Napoléon fit sortir le principe de sa politique intérieure.

Prince ou Empereur, écrivain ou chef d'État, dans la captivité ou sur le trône, Napoléon III ne cessa de penser que, dans les sociétés modernes, le bien-être procuré aux peuples par leur gouvernement est la mesure de la sympathie et de l'attachement qu'ils lui portent. Il considérait l'encouragement donné au travail comme le préservatif des révolutions; et l'aisance, comme l'antidote du socialisme.

De là naquit un vaste système, ayant pour objet de

développer le travail agricole et industriel, d'en écouler les produits ; de ménager aux populations les aliments et les vêtements à meilleur compte ; d'organiser des institutions facilitant l'économie et la prévoyance ; de placer l'école près de l'enfant, l'asile près du vieillard, la religion près du mourant.

Alors naquirent ou se multiplièrent, pour réaliser ces plans, les concessions de chemins de fer, la navigation lointaine de l'Atlantique et de la mer des Indes, les institutions de crédit, la liberté des échanges, la transformation de Paris, les cités ouvrières, les sociétés coopératives, les asiles des convalescents, les aumôniers des dernières prières.

Les populations rurales, qui aiment le travail, s'enrichirent par ce régime ; les populations urbaines, qui l'aiment moins, restèrent éprises des rêves socialistes. La campagne se donna ; la ville se réserva.

L'Empereur le voyait ; il n'en était pas découragé, mais chagrin ; et il en parlait avec une résignation qui n'était pas sans espoir.

« Je me serai peut-être trop hâté, » me faisait-il l'honneur de me dire un jour. C'était en 1868, après la loi sur le droit de réunion, que j'avais refusé de voter. « Les ouvriers ont méconnu mes intentions. J'ai voulu leur donner les moyens de discuter leurs relations avec les patrons. Au lieu de cela, leurs réunions sont devenues des clubs. Des discoureurs exaltés les passionnent. On les dégoûte du travail, et on les pousse vers la politique. Je vois que j'ai un peu compromis le bien que je voulais faire, en le faisant prématurément. Néanmoins, c'était

[redacted]

un essai à tenter, au moins à titre d'expérience. Lorsque le temps aura usé les liens qui rattachent encore les ouvriers aux utopies, je pourrai reprendre la question et arriver au but par d'autres chemins, s'il le faut. Le peuple des campagnes m'est resté fidèle ; il est la majorité, il a du bon sens ; et il pourra m'aider, s'il y a lieu, à ramener énergiquement à la raison ceux qui s'en écartent. »

En résumé, l'acte du 2 Décembre fut l'objet d'un immense applaudissement, à Paris comme en province, et le président de la République se trouva investi par l'opinion publique d'une dictature morale encore plus complète que celle qu'il avait reçue de l'armée.

VI

SUITE DU 2 DÉCEMBRE.

Attitude du prince Jérôme Napoléon, le 2 Décembre. — Son refus de se rendre à l'Elysée. — Il se rallie tardivement. — Sentiment de M. E. de Girardin sur le 2 Décembre. — Langage de son journal. — Délivrance de Lireux. — Lettre de M. Cavel.

La fortune, qui avait prodigué au président de la République les adhésions du commerce de Paris et des municipalités des départements, le priva de celle d'un membre important de sa famille.

Le prince Napoléon, fils du roi Jérôme, refusa de paraître à l'Élysée le 2 décembre ; mais il se rendit dans un conciliabule d'opposants, rue des Moulins, n° 10, où se trouvait M. Victor Hugo, qui y constata sa présence.

Le prince Napoléon fut d'ailleurs le seul de la famille à manifester de tels sentiments. L'attitude de tous les autres membres fut ce qu'on devait s'attendre à la trouver, c'est-à-dire correcte, affectueuse et dévouée.

Quelque temps avant le 2 Décembre, il s'était élevé entre le prince Louis-Napoléon et le roi Jérôme, alors gouverneur des Invalides, un de ces nuages comme il s'en

produit quelquefois dans les familles les plus unies. Cette froideur passagère pesait au cœur du vieux roi. Il alla s'en ouvrir à M. de Maupas, sous le prétexte des bruits partout vaguement répandus d'un acte prochain d'énergie. Il lui confia l'état de ses relations un peu attiédies avec le président de la République, et ajouta que, dans le cas où la mesure dont on parlait viendrait à s'accomplir, il considérait que sa place était marquée aux côtés de son neveu, si, comme il en exprimait le vœu et il en avait l'espoir, le prince tenait son concours pour agréable.

M. de Maupas, sans s'expliquer autrement sur des éventualités auxquelles il avait été fait allusion, accepta avec empressement le soin de faire l'ouverture contenue dans le désir du roi Jérôme; et, étant allé prendre à l'Élysée les ordres du Prince, il se rendit ensuite aux Invalides, se bornant à assurer, de sa part, au frère de l'Empereur, que le passé était oublié, et qu'il comptait sur ses sentiments, dont il n'avait jamais douté. En effet, on a vu que lorsque le 2 décembre, vers midi, le président de la République alla passer la revue des troupes, le roi Jérôme faisait partie de son escorte, avec le général Ricard, son aide de camp.

Bien différente fut l'attitude du prince Napoléon, son fils.

Le Prince logeait rue d'Alger, n° 10, au-dessous de l'appartement de M. Gavini, alors comme aujourd'hui député de la Corse. Réveillé un peu avant sept heures par son domestique, et apprenant par lui que la place de la Concorde, les Champs-Élysées et les quais étaient cou-

verts de troupes, il alla rapidement sonner chez M. Gavini ; et lui ayant raconté ce qu'il venait d'apprendre il ajouta avec quelque vivacité : « Savez-vous ce que cela signifie? »

— Non, répondit M. Gavini, je ne le sais pas, mais je le devine : C'est un coup d'État et un appel à la nation.

— Vous croyez? répliqua le Prince, de l'air d'un homme un peu déconcerté. Dans ce cas, habillez-vous promptement, et venez avec moi aux Invalides, près de mon père.

Le roi Jérôme dormait encore. Réveillé par son fils et par M. Gavini, sa première parole fut un ordre de seller son cheval et celui du général, son aide de camp, afin de se rendre à l'Élysée. Les efforts du prince Napoléon pour le détourner de son dessein ne l'arrêtèrent pas un seul instant; et il partit en recommandant à M. Gavini de tenter les dernières instances pour amener le Prince auprès de son cousin.

Cheminant et discutant, le Prince et M. Gavini se rendirent à la rue de Marbeuf, chez M. Emile de Girardin. Arrivés sous la colonnade de l'hôtel, ils y trouvèrent M[me] Delphine de Girardin, discutant avec M. Paulin Limayrac sur l'événement du jour. Le journaliste l'approuvait, M[me] de Girardin l'attaquait avec violence. M. de Girardin était en haut, dans le Belvédère qui lui servait de cabinet de travail, et où j'avais eu avec lui, en 1850, la curieuse conversation que j'ai rapportée. Aux premiers mots du Prince et de M. Gavini, M. de Girardin se déclara, sans hésiter, pour le coup d'État, comme moyen

[redacted]

logique d'amener le pays à se prononcer entre le Prince et les partis.

Ce n'est pas qu'il approuvât la politique supposée ou les desseins plus ou moins prévus du Prince ; mais l'épreuve tentée lui semblait profitable au pays, par les moyens qu'elle lui donnait de faire connaître ses sentiments. Il se disait donc disposé à appuyer l'acte du 2 Décembre dans la *Presse*, qu'il dirigeait, lorsque survint Mme de Girardin, belle et éloquente de colère, qui dissipa comme des nuages, dans cet ouragan domestique, les projets politiques de son mari. Cela n'empêcha pas la *Presse*, alors rédigée par M. Perrodeaud, auquel succéda M. Neftzer, d'appuyer le coup d'État, au nom de l'ordre et des intérêts généraux du pays, en attendant le jugement qu'en porterait le plébiscite.

Le Prince et M. Gavini reprirent leur conversation et leur course, persistant l'un et l'autre dans leurs sentiments respectifs. Comme ils passaient devant l'Élysée, M. Gavini fit de nouveaux et de vains efforts pour y entraîner le prince Napoléon. Il dut aller, seul, témoigner de son adhésion à la cause du Prince, quoiqu'il n'eût à attendre de sa démarche ni titre, ni dotation ; et ce fut seulement au bout de cinq ou six jours que M. de Persigny alla prendre, comme de force, le prince Napoléon, rue d'Alger, et l'amena déjeuner à l'Élysée, au moment où la bouderie cessait d'étonner pour commencer à choquer.

J'approche des grands faits politiques accomplis en vertu de la dictature, et je veux, avant de les aborder, liquider, comme on dit, les aventures commencées pen-

dant l'acte du 2 Décembre. De ce nombre est celle d'Auguste Lireux, qui ne sortit de prison qu'à la fin de janvier.

J'ai déjà raconté que, pendant la journée du 3 décembre, il avait été vu tirant sur la troupe, de la terrasse d'un cercle situé au coin de la rue de Choiseul et du boulevard, cercle démoli depuis, et remplacé par l'hôtel du Crédit Lyonnais. Arrêté immédiatement, et confié jusqu'au soir à la garde d'un piquet de gendarmerie mobile, il échappa tout d'abord par son esprit aux conséquences immédiates et extrêmement graves de son imprudence, mais il fut réservé pour le conseil de guerre. Il allait subir cette redoutable épreuve, lorsqu'il fut délivré par la témérité et la verve endiablées d'un homme tel que la circonstance l'exigeait et le permettait. Cet esprit ardent et ce cœur chaud avaient nom Cavel. C'était un ancien serviteur de la reine Hortense, ami intime, commensal, et alors un peu secrétaire de M. de Persigny, ministre de l'intérieur depuis huit jours. Il fut depuis lors consul distingué et énergique dans différents postes importants. Voici le récit de cet incident, tel que M. Cavel, qui habite Bagnères-de-Bigorre, a bien voulu me l'écrire.

« Cher Monsieur Cassagnac, c'est vers la fin de janvier que, me trouvant à déjeuner au ministère de l'intérieur, avec M. de Persigny, on introduisit une commission d'hommes de lettres, composée de M. Jules Janin, de M. Ponsard, de M. Émile Augier et de M. Jules Sandeau, qui venaient réclamer la protection du ministre en faveur de Lireux, lequel, ce jour même, allait passer

[redacted]

devant un conseil de guerre. M. de Persigny ayant répondu à la commission que l'affaire ne le concernait pas, mais bien le ministre de la guerre, je demandai à mon ami s'il m'autorisait à accompagner ces messieurs chez le général de Saint-Arnaud. Il y consentit. Nous nous rendîmes tous les cinq aux bureaux du ministère de la guerre.

« Naturellement, on nous jeta dans les jambes la procédure, la légalité, l'indépendance des conseils de guerre, *et cœtera*. Je m'impatientai, je déclarai à ces donneurs d'explications que j'étais venu au nom du ministre de l'intérieur, que je n'entendais pas être venu en vain ; qu'il me fallait M. Lireux, et à l'instant même, ou que je m'en prendrais personnellement à eux. Je me montrai si dur, si audacieux, que les bureaucrates s'en émurent, et que, le jour même, Lireux fut mis en liberté. Il l'avait échappé belle. Notez que je ne l'avais jamais vu. Le lendemain, le général de Saint-Arnaud, fort heureusement absent la veille, porta plainte à son collègue contre l'insolence inouïe de son délégué. Vous pourriez faire appel aux souvenirs des deux survivants de la commission, et leur demander s'ils avaient jamais assisté à une pareille scène.

« Six mois plus tard, Lireux ayant appris ce que j'avais fait pour lui, voulut m'en remercier. Je revenais de Civita-Vecchia. Il me donna, place des Pyramides, un banquet auquel assistèrent un grand nombre d'hommes de lettres.

« Tout à vous,

« CAVEL. »

[illegible]

[redacted]

VII

SOIXANTE-DIX-NEUF JOURS DE DICTATURE.

Suite de la dictature. — Ses trois phases. — Les légitimistes se rallient au prince Louis-Napoléon. — Langage de M. de Falloux et de M. de Montalembert. — Conduite remarquable de M. Louis Veuillot. — M. le comte de Chambord enraye le mouvement des légitimistes. — Il prend la direction de son parti, et le jette dans l'isolement par l'abstention. — Langage imprudent de M. de Persigny.

Le 2 Décembre fut suivi d'une dictature de soixante-dix-neuf jours, divisée en trois périodes bien distinctes.

La première, du 2 au 31 décembre, fut une dictature de fait, résultant de la prise de possession du pouvoir. Elle vint à sa fin le 31 décembre, par la publication des votes du plébiscite.

La seconde, du 1er au 14 janvier, fut une dictature légale, conférée au Prince par le peuple. Sept millions et demi de suffrages, contre six cent mille, venaient de l'autoriser à édicter cette Constitution, qui fut publiée le 14 janvier.

La troisième dictature, du 15 janvier au 20 mars, fut également légale, mais eut ce caractère particulier, d'être le résultat d'une disposition transitoire de la Constitution,

par laquelle le prince s'était réservé le pouvoir, jusqu'à la création et au fonctionnement des grands pouvoirs de l'État.

La dictature générale prit fin le 20 mars 1852, jour où le Sénat, le Corps législatif et le Conseil d'État, réunis aux Tuileries, dans la salle des Maréchaux, reçurent des mains du Prince l'ensemble des divers pouvoirs que leur conférait la Constitution.

Donc, à partir de ce jour, le Prince, dépouillé de la dictature, partagea le gouvernement avec les auxiliaires constitutionnels qu'il s'était donnés; jusqu'alors, il l'avait exercé seul, et il faut faire remonter jusqu'à lui la responsabilité des solutions qu'avaient reçues des questions aussi délicates qu'importantes, dans l'exposé circonstancié desquelles je vais entrer.

Si l'on excepte quelques mesures d'ordre, telles que l'arrêté ministériel du 5 décembre, signé Fortoul, qui rendit le Panthéon au culte catholique, l'arrêté du 7, signé Morny, qui mit deux cent mille francs à la disposition d'une commission chargée de réparer les dommages et d'indemniser les familles des victimes, après les événements du 2 au 5 décembre; l'ordre donné le 16, par le ministre de l'intérieur au préfet de police, de *chasser de Paris les bandits de tous les pays qui s'y donnaient rendez-vous,* tout le mois de décembre se passa dans l'attente du plébiscite.

Des signes avant-coureurs, sur le caractère desquels il n'y avait pas à se méprendre, permettaient d'en apprécier par avance le résultat. Les innombrables adresses des communes urbaines et rurales promettaient le vote

[redacted]

des classes populaires; l'attitude publiquement prise par M. de Falloux, par M. de Montalembert et par M. Louis Veuillot, ne laissait aucun doute sur le vote du parti légitimiste, non plus que sur celui du groupe considérable qu'on nomme le parti religieux.

Pour son compte personnel, M. de Montalembert adressait, le 12 décembre, à l'*Univers,* une lettre où étaient les paroles suivantes : « L'acte du 2 Décembre a mis en déroute tous les révolutionnaires, tous les socialistes, tous les bandits de la France et de l'Europe. En dehors de Louis-Napoléon, je ne vois que le gouffre béant du socialisme vainqueur. Mon choix est fait. »

Vers ce même moment, des bruits coururent dans la presse, d'après lesquels M. de Falloux conseillait au parti légitimiste de ne pas refuser son appui au prince Louis-Napoléon. Dans une lettre insérée au *Constitutionnel* du 16 décembre, M. de Falloux déclara, en effet, que, pour son compte personnel, *il s'abstiendrait;* mais une nouvelle déclaration de M. de Montalembert, publiée le 17 dans le même journal, contenait l'affirmation suivante : « M. de Falloux et ses amis les plus autorisés conseillent à leur parti *de ne déposer aucun vote négatif* dans le scrutin du 20 décembre. » Ces paroles étaient confirmées par M. de Montalembert, à qui M. de Falloux les avait dites, en l'autorisant à les répéter.

Enfin, M. Louis Veuillot disait dans l'*Univers*, le 19 décembre : « Le 2 Décembre est la date la plus anti-révolutionnaire de notre histoire, depuis soixante ans. L'esprit de sédition, sous toutes ses formes, a éprouvé, ce jour-là, la plus humiliante défaite. »

[redacted]

Signe bien caractéristique ! la commune d'Augerville, placée sous l'influence immédiate de M. Berryer, envoyait au Prince, avant le vote du 20, une adresse de félicitations, portant quatre-vingt-dix signatures, sur quatre-vingt-dix électeurs.

Donc, les classes populaires, le parti légitimiste et le parti religieux, ratifièrent l'acte du 2 Décembre par un plébiscite dont voici les chiffres exacts, officiellement publiés :

En faveur du 2 Décembre. 7,439,216 OUI
Contre le 2 Décembre.... 649,737 NON

Le parti légitimiste voulut alors former une alliance avec le parti du prince Napoléon, et il fit largement les avances. Je trouve l'expression de ces sentiments dans une lettre que m'écrivait, le 18 mars suivant, un grand propriétaire de la Nièvre, membre du conseil général, que je n'avais pas l'honneur de connaître. En voici quelques passages, qui témoigneront des dispositions du parti légitimiste à cette époque.

« Pouilly (Nièvre), 18 mars.

« Monsieur,

« J'appartiens à l'opinion légitimiste. Je n'ai pas toujours partagé vos opinions; mais toujours j'ai estimé à sa haute valeur votre talent d'écrivain, et admiré votre courage à combattre corps à corps le socialisme, comme vous l'avez fait dans des temps de danger. Aujourd'hui, franchement rallié au Prince-Président, qui a sauvé la société du plus grand danger que pût courir une nation,

je fais tout simplement, et dans le silence, une politique de bon sens...

« Il me semble que le gouvernement peut se confier avec sécurité aux ennemis de ses ennemis, aux légitimistes, qui, lorsqu'ils promettent, tiennent; qui ont acclamé l'acte du 2 Décembre comme un acte sauveur; qui ont porté dans la balance électorale du 20 décembre leur influence, et qui, pour faire acte éclatant d'adhésion, se sont retirés, aux élections législatives, de leurs candidatures, pour porter leurs voix sur les candidats du gouvernement...

« A. DE B***,

« Membre du Conseil général
de la Nièvre. »

Un passage de cette lettre contenait encore ceci : « M. le ministre de l'intérieur a dit au préfet de la Nièvre : « Je ne veux pas de légitimistes ». Je suis en situation de confirmer l'exactitude de ce détail. Ce fut en effet M. de Persigny qui, plus tard, prendra l'initiative de la rupture du gouvernement impérial avec le parti légitimiste et le parti religieux. Il ne tarda pas à en être aux regrets; et j'aurai à raconter à son heure une conversation dans laquelle il m'avoua ses torts, quand il n'était plus temps de les réparer.

L'attitude prise par les chefs du parti légitimiste, l'adhésion publique donnée par eux à l'acte du 2 Décembre, la sympathie qu'ils ne dissimulaient pas pour le caractère à la fois réfléchi et résolu du Prince, les dispositions que certains d'entre eux montraient assez d'entrer dans

les affaires, sous un gouvernement d'autorité, frappèrent et émurent M. le comte de Chambord, qui résolut d'enrayer ce mouvement. Il écrivit, le 27 avril, une lettre dans laquelle il conseillait aux légitimistes de refuser le serment. Le gouvernement n'autorisa d'abord pas la publication de cette lettre, et fit connaitre, par un *communiqué* du 18 mai, les motifs de son refus; mais une nouvelle lettre, celle-ci de M. le comte de La Féronnais, insérée dans le *Times* du 2 juin, rendit public le changement que M. le comte de Chambord venait d'introduire dans la direction de son parti. Cette direction avait d'abord été confiée aux cinq personnages nommés dans le manifeste de Wiesbaden, en 1850; puis au Comité des Douze, institué en 1851; M. le comte de Chambord la reprit, et jeta dès lors son parti tout entier dans l'abstention et l'isolement.

Telle fut la cause qui, jointe à la politique injustement défiante de M. de Persigny, accentua la séparation du parti légitimiste et du nouveau gouvernement de la France. Le Prince était alors et restera longtemps dans la fraicheur de sa popularité. Son esprit ouvert et libéral cherchait partout les hommes capables. L'administration était pleine d'anciens serviteurs de la dynastie d'Orléans. Les hommes distingués, d'origine légitimiste, eussent obtenu le même accueil. C'est l'assurance que le Prince m'autorisa à donner à un vieil ami de Bordeaux, qui m'avait demandé si la jeunesse légitimiste serait certaine de voir accueillir avec franchise et avec honneur des offres de service. L'heure était peut-être propice à la réunion en un seul faisceau de toutes les forces

[redacted]

conservatrices de la France. La fortune ne le voulut pas ainsi; mais je constatai dans un article du *Constitutionnel* signé de moi, le 19 décembre, que la proclamation de l'Empire, faite à Saint-Cloud le 1er au soir par le Sénat, n'amena, dans toute l'administration française, que la démission de *quatre-vingt-dix* légitimistes.

J'ai cru utile de conserver les souvenirs qui précèdent pour l'instruction de la génération actuelle, qui a vu les serviteurs de la dynastie de Bourbon et ceux de la dynastie d'Orléans travailler, sans doute à leur insu, de leurs mains à l'édification de la République actuelle.

VIII

LES DÉCRETS D'EXPULSION ET D'ÉLOIGNEMENT.

Expulsions, déportations et exils temporaires. — Ils furent principalement l'œuvre de M. de Morny. — Le Prince avait combattu l'arrestation des généraux. — M. de Maupas l'exigea. — Terreur de M. Thiers. — Cause qui fit relâcher [illegible]. — Il n'inspirait de crainte à personne. — J'interviens auprès du Prince, en faveur de M. Victor Hugo et de M. de Rémusat. — Réponse qu'il me fait. — Mémoire qu'il me demanda.

La seconde période de la dictature vit s'accomplir deux mesures diversement considérables.

Le 9 janvier 1852 parurent trois décrets, dont le premier déportait cinq représentants, dont le second en expulsait soixante-six, et dont le troisième en éloignait temporairement dix-huit. Ces trois décrets étaient signés par M. de Morny, avec cette mention : *Le conseil des ministres entendu.*

Le 14 janvier, la constitution faite par le Prince-Président, en vertu de l'autorisation qu'il avait reçue du plébiscite, fut promulguée au *Moniteur*.

Ainsi qu'il est naturel de le penser, les mesures qui se rapportaient à des personnes étaient encore plus que les autres l'objet d'un examen attentif et sérieux.

[redacted]

Avant le 2 Décembre, l'arrestation des généraux Cavaignac, Changarnier, de Lamoricière, Bedeau et Le Flò fut l'objet d'une longue conférence qui eut lieu à Saint-Cloud, entre le prince Louis-Napoléon, le général de Saint-Arnaud et de Maupas.

Le Prince était et resta radicalement opposé à ces arrestations. Le général de Saint-Arnaud hésitait beaucoup. M. de Maupas les jugea absolument indispensables; et il insista à ce point, qu'il déclara décliner la responsabilité des événements et être prêt à se retirer, si les généraux n'étaient pas mis hors d'état de troubler par leur intervention les mesures projetées. Le général de Saint-Arnaud se rendit alors aux arguments du préfet de police, et le Prince, quoique resté seul contre deux, ne changea pas d'avis, mais n'empêcha plus M. de Maupas de passer outre. On avait même d'abord laissé de côté M. Thiers, comme n'offrant aucun danger.

Il avait été convenu que les généraux seraient immédiatement envoyés à Ham; mais un ordre mal donné par M. de Morny les laissa deux jours à Mazas; et c'est par suite du peu d'importance primitivement attachée à la résistance de M. Thiers, qu'il fut reconduit chez lui le lendemain. M[me] Thiers et M[lle] Dosne s'étaient montrées fort effrayées de la mesure, et elles se rendirent en suppliantes à la préfecture de police, où M. de Maupas les reçut dans le grand salon, avec la courtoisie qui est dans son caractère et qui leur était due. Néanmoins le trait resta profondément enfoncé dans le cœur de M. Thiers, qui ne pardonna jamais à l'Empereur, ni à ceux qu'il supposait avoir été ses conseillers ou ses complices.

Les trois décrets du 9 janvier eurent pour principaux promoteurs M. de Morny, qui les proposa, et M. de Maupas, qui les appuya. En offrant de les signer, M. de Morny demanda et obtint que sa signature fût précédée de la mention *le conseil des ministres entendu.* M. Rouher, dont j'ai consulté les souvenirs, m'a confirmé ce que le Prince m'avait dit à ce sujet, à savoir que ces décrets étaient une mesure provisoire d'ordre public, destinée à prendre fin aussitôt que l'établissement d'un gouvernement régulier aurait rassuré et calmé les esprits.

Dès les premiers jours de janvier, j'avais reçu une vague confidence du projet, à raison de l'invitation qui devait m'être faite de l'expliquer dans le *Constitutionnel*, lorsque la mesure aurait été réalisée. Je m'en ouvris au Prince, dont je connaissais la bonté et qui permettait à ses fidèles serviteurs de lui soumettre leurs vues, sauf à ne leur dire de ses desseins que la part qu'il voulait bien ne pas leur en laisser ignorer.

Je lui parlai surtout de deux hommes, auxquels j'avais porté une longue et vive affection, M. Victor Hugo et M. de Rémusat. Le Prince me laissa dire, et lorsque j'eus fini, il me répondit : « Vous êtes bien heureux de pouvoir faire de la politique avec votre cœur; moi, qui réponds du repos de la France, je suis obligé d'en faire avec mon devoir. Lorsque la France sera pleinement pacifiée, je serai peut-être plus clément que vous. Rien n'est encore définitivement arrêté. En attendant, préparez-moi, dès demain, un petit mémoire, rapidement esquissé, contenant les précédents des mesures

analogues, prises par les gouvernements réguliers qui m'ont précédé, depuis le Directoire. »

Naturellement, j'obtempérai au désir du Prince, et je lui apportai le petit mémoire. Qu'est-il devenu ? Fut-il consulté ? Je l'ignore ; mais le lecteur me pardonnera, je l'espère, d'en rappeler ici les traits principaux, et parce que l'article que je publiai à ce sujet, le 14 janvier, dans le *Constitutionnel*, est conçu à un point de vue plus général et plus élevé, et parce que l'esquisse des précédents mettra la mesure dans son vrai jour. Voici donc ce qui formait le fond de mon petit mémoire :

IX

MON PETIT MÉMOIRE.

Mon *mémoire* sur les abus de la dictature, sous les régimes précédents.—Exils prononcés par le Directoire, au 18 Fructidor. — Rigueurs de Napoléon Ier envers Mme de Staë et Mme Récamier.— Haine puérile de Mme de Staël contre le premier consul. — Causes ridicules de cette haine. — Décrets d'amnistie du 12 mars 1815. — Exceptions à cette amnistie. — Rigueurs de la Restauration. — Ordonnances du 24 juillet 1815. — Exils et persécutions. — Je remets mon mémoire au Prince.

« Le Directoire, qui fut le premier essai régulier du régime républicain en France, eut recours, en pleine paix, le 18 fructidor an V, — 4 septembre 1797, — à une mesure violente et extra-légale. Trois membres du gouvernement, Barras, La Réveillière-Lépaux et Rewbell, sous le prétexte que leurs deux autres collègues, Carnot et Barthélemy, conspiraient en faveur des Bourbons, firent envelopper par les troupes du général Augereau les salles où siégeaient les deux Conseils, et imposèrent par la terreur deux lois de déportation et d'exil.

« La première, du 19 fructidor, frappa de déportation Carnot, Barthélemy, onze membres du Conseil des An-

[redacted]

ciens, quarante membres du Conseil des Cinq Cents et douze autres personnes.

« La seconde loi, du 22 fructidor, frappa d'exil les rédacteurs, les propriétaires et les imprimeurs de *trente-quatre* journaux, s'élevant environ à deux cents personnes.

« Carnot s'échappa, mais Pichegru et Barthélemy furent envoyés à Cayenne, sur les bords du Sinnamari.

« Voilà la part du régime républicain fonctionnant régulièrement dans la pratique des lois d'exil et de déportation.

« L'Empire n'eut à se reprocher, en ce genre, que ses rigueurs bénignes et peut-être inutiles envers Mme de Staël et Mme Récamier, et les treize exceptions faites au décret d'amnistie du 12 mars 1815, au retour de l'Ile-d'Elbe.

« Étrangère par son père, qui était Suisse, et par son mari, qui était Suédois, Mme de Staël fit grand bruit d'un prétendu *exil*, qui n'était que l'application naturelle des lois contre les étrangers, lorsqu'ils troublent le gouvernement du pays où ils résident. Ne pouvant aimer d'une affection filiale la France, qui n'était pas sa patrie, elle aimait Paris, et dans Paris, son salon, où, selon l'usage des époques oisives, vivre s'appelait converser! Dans un accès de lyrisme pour le dix-huitième siècle, M. Arsène Houssaye s'écrie : « Quelle grande époque, on soupait! » La conversation avait été pour Mme de Staël ce que le souper semble être resté pour l'auteur du *Roi Voltaire ;* elle avoue que l'idée de ne pouvoir *converser* à Paris, lui faisait perdre la raison!

« Elle détestait Bonaparte, au point d'avoir écrit qu'*elle souhaita qu'il fût vaincu* à Marengo, et que,

par lui, *la France eût des revers.* Esprit égoïste et un peu frivole, elle faisait un sérieux grief à ce soldat de génie, absorbé par le soin de réorganiser la France et de contenir l'Europe féodale, d'avoir, chef d'un pays *réputé galant*, manqué d'égards envers Mme Récamier, *la plus jolie femme de France*, et de l'avoir privée elle-même du paisible *exercice des talents personnels qu'elle se flattait d'avoir!* Voilà la source de sa haine contre Napoléon ; il échappait à son empire !

« Épave d'une société évanouie et morte d'une hystérie de bavardage, elle s'irritait de ne pouvoir maintenir dans un monde occupé la tyrannie de la conversation, et elle s'en vengeait en la poussant chez elle jusqu'à la plus folle puérilité : « Après dîner, dit-elle, nous avions imaginé de nous placer autour d'une table verte, et de nous écrire, au lieu de causer ensemble. Nous étions impatientes de sortir de table, où nous nous parlions, pour venir nous écrire. »

« C'est pour soustraire les nouvelles institutions de la France à l'effet de ce prurit de dénigrement, dialogué ou épistolaire, que l'Empereur obligea Mme de Staël à aller tenir son salon, d'abord à dix, ensuite à quarante lieues de Paris, à moins qu'elle ne préférât le laisser chez elle, au château de Coppet, près de Genève. C'est ce qu'elle appela son *exil*. Elle écrivit, en tête de son manuscrit : *Dix années d'exil*, et sa famille maintint plus tard le titre, parce que c'était un compte rond et à effet. La vérité est que le récit de cet *exil* ne comprend que *quatre années*, y compris le temps passé à Mortfontaine, chez le roi Joseph, à Saint-Brice, chez Mme Ré-

[redacted]

camier, au château de Chaumont-sur-Loire, à Coppet, et les voyages à Rome, à Berlin, à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Stockholm.

« Il serait impossible aujourd'hui d'apprécier avec exactitude les raisons pratiques pour lesquelles l'Empereur voulut mettre son gouvernement hors de la portée du salon de Mme de Staël ; à moins de répéter ce qu'il dit à Sainte-Hélène, « que les salons sont les clubs de l'aristocratie » ; mais quand on lit les *Dix années d'exil*, ou les *Considérations sur la Révolution française*, écrits ternes, lourds, un peu hommasses, où l'on trouve le stylet de l'ennemi, sans y trouver le style de la femme, on cherche en vain à reconstruire, à l'aide de ces écrits, l'esprit alerte, fin, primesautier, attribué par les contemporains à la conversation de l'auteur de *Corinne*, et l'on se surprend à regretter la rigueur déployée contre son salon, à moins qu'il ne fût beaucoup plus séduisant et plus dangereux que ses livres.

« Les événements de 1814 mirent à l'épreuve bien des âmes, et l'Empereur, revenant de l'île d'Elbe, eut à constater de nombreuses défections. Cependant, son esprit s'éleva au-dessus des sentiments d'une étroite vengeance; et, sous la réserve d'un petit nombre de personnages, grands ouvriers de machinations politiques, il rendit à Lyon, le 12 mars 1815, un décret d'amnistie en deux articles, ainsi conçu :

« Art. 1er. — Amnistie pleine et entière est accordée : 1° aux fonctionnaires civils et militaires qui, par des intelligences ou une connivence coupable avec l'étranger, l'ont appelé en France, et ont secondé ses projets

d'envahissement ; 2° à ceux qui ont tramé ou favorisé le renversement des constitutions de l'Empire, ou du trône impérial.

« Art. 2. — Sont exceptés de ladite amnistie, les sieurs :

Lynch,
De La Rochejacquelein,
Duc de Raguse,
Sosthène de La Rochefoucauld,
Bourrienne,
Bellart,
De Vitrolles,
Alexis de Noailles,
Prince de Bénévent,
Comte de Beurnonville,
Comte de Jaucourt,
Duc de Dalberg,
Abbé de Montesquiou.

« Le fidèle duc de Bassano, encore plus calme que l'Empereur, refusa de contre-signer ces exceptions. Il obtint de l'Empereur que le décret fût daté de Lyon, où il n'était pas allé à cette époque, et il ne consentit encore à y apposer sa signature que *pour ampliation*.

« La Restauration fut moins clémente ; et Mme de Staël, elle était juste, dut trouver que l'Empereur avait montré envers ses ennemis des rigueurs moins excessives que celles dont Louis XVIII, par ses deux ordonnances royales du 24 juillet 1815, frappa les personnages les plus illustres et les plus considérables de l'Empire.

« La première de ces ordonnances édictait l'exclusion de la Chambre des pairs, contre les vingt-neuf illustrations dont les noms suivent.

« Art. 1er. — Ne font plus partie de la Chambre des pairs, les DÉNOMMÉS ci-après :

Le comte Clément de Riz,
Le comte Colchen,
Le comte Dejean,
Le comte Fabre de l'Aude,

[redacted]

Le comte Cornudet,
Le comte d'Aboville,
Le maréchal duc de Dantzick,
Le comte de Croy,
Le comte Dedeley d'Agier,
Le maréchal duc d'Elchingen,
Le maréchal duc d'Albuféra,
Le maréchal duc de Conégliano,
Le maréchal duc de Trévise,
Le comte de Barral, archevêque de Tours,
Le comte Gassendi,
Le comte Lacépède,
Le comte de Latour-Maubourg,
Le duc de Praslin,
Le duc de Plaisance,
Le comte Boissy-d'Anglas,
Le duc de Cadore,
Le comte de Canclaux,
Le comte de Casabianca,
Le comte de Montesquiou,
Le comte de Pontécoulant,
Le comte Rampon,
Le comte de Ségur,
Le comte de Valence,
Le comte Belliard.

Signé : LOUIS.

Par ordre :

Signé : PRINCE DE TALLEYRAND.

« La seconde ordonnance, insérée dans le même numéro de la *Gazette officielle* du 24 juillet, à la suite de la première, était beaucoup plus grave, car elle livrait dix-neuf maréchaux ou généraux aux conseils de guerre, et frappait d'internement ou d'exil, trente-huit personnages politiques.

« En voici la teneur :

« Art. 1er. — Les généraux et officiers qui ont trahi le roi, avant le 23 mars, ou qui ont attaqué la France et le gouvernement à main armée, et ceux qui par violence

se sont emparés du pouvoir, seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre compétents, dans leurs divisions respectives, savoir :

Ney,
La Bédoyère,
Drouet d'Erlon,
Lefebvre-Desnouettes,
Ameille,
Brayer,
Gilly,
Mouton-Duvernet,
Grouchy,
Les deux frères Lallemand,
Clausel,
Laborde,
Debelle,
Bertrand,
Drouot,
Cambronne,
La Valette, Rovigo.

« Art. 2. — Les INDIVIDUS dont les noms suivent, savoir :

Soult,
Alix,
Excelmans,
Bassano,
Marbot,
Félix Lepelletier,
Boulay de la Meurthe,
Méhée,
Fressinet,
Thibaudeau,
Carnot,
Vandamme,
Lamarque (général),
Lobau,
Harel,
Pommereuil,
Arrighi de Padoue,
Dejean fils,
Garran,
Réal,
Bouvier Dumolard,
Merlin de Douai,
Durbach,
Dirat,
Defermont,
Bory Saint-Vincent,
Félix Desportes,
Garnier de Saintes,
Mellinet,
Hullin,

[redacted]

Piré,
Barrère,
Arnault,
Régnauld de Saint-Jean-d'Angély,
Cluys,
Courtin,
Forbin Jeanson fils aîné,
Le Lorgne d'Ideville.

« Sortiront dans trois jours de la ville de Paris et se retireront dans l'intérieur de la France, dans les lieux que notre ministre de la police générale leur indiquera, et où ils resteront sous sa surveillance, en attendant que les Chambres statuent sur ceux d'entre eux qui devront sortir du royaume, ou être livrés à la poursuite des tribunaux.

« Seront sur-le-champ arrêtés ceux qui ne se rendraient pas aux lieux qui leur seront assignés par notre ministre de la police générale.

« Art. 3. — Les INDIVIDUS qui seront condamnés à sortir du royaume auront la faculté de vendre leurs biens et propriétés dans le délai d'un an, d'en disposer, et d'en transporter le produit hors de France.

Signé : LOUIS.

Par le roi :

Le ministre secrétaire d'État de la police générale,

Signé : Duc d'OTRANTE.

« Ce ne fut pas encore la fin des rigueurs de la Restauration. La loi dite d'amnistie, du 14 janvier 1816, accorda au roi la faculté d'exiler les trente-huit personnages compris dans l'article 2 de l'ordonnance du

24 juillet, bannit tous les conventionnels qui, ayant voté la mort de Louis XVI, avaient accepté des fonctions pendant les Cent jours, et livra aux commissions militaires les dix-neuf officiers généraux, portés dans l'article 1er.

« Dans ce nombre, huit furent condamnés à mort, et quatre exécutés : Ney, La Bédoyère, Lallemand et Mouton-Duvernet. Rovigo, Lavalette, Bertrand, Drouet-d'Erlon, furent contumaces ou s'échappèrent ; Grouchy, Clauzel et Laborde furent bannis. »

X

LES EXILÉS.

Persécutions et exils, sous la République actuelle. — M. Pinard et M. Sensier arrêtés à Lyon. — M. Rouher arrêté à Boulogne. — Mon fils aîné, prisonnier en Allemagne, et rentrant comme soldat, est arrêté à la frontière. — M. Thiers me fait arrêter, à ma rentrée dans mon canton, où la population venait de me faire un accueil touchant. — Il m'envoie en prison à Auch, sous prétexte de me protéger. — Il m'exile en Espagne, où il m'envoie par la gendarmerie. — La ville de Plaisance me rappelle, et me nomme maire, à *l'unanimité*. — Paul, mon fils aîné, est nommé maire de Couloumé. — L'opinion nous venge du gouvernement. — Les exilés de l'Empire.

Tels étaient les éléments du petit mémoire que je remis au Prince. Ils montraient que tous les gouvernements, et surtout la République directoriale et la Restauration, avaient cru nécessaire à leur établissement de suspendre la liberté individuelle.

Je puis ajouter aujourd'hui que la République actuelle, même à l'époque où elle n'avait pas encore d'existence constitutionnelle, recourut aussi, en 1871, au même procédé. M. Pinard, ancien ministre, M. Sensier, ancien préfet, furent incarcérés à Lyon. M. Rouher, arrêté à

Boulogne, à la suite d'une émeute factice, fut reconduit en Belgique. Paul, mon fils aîné, prisonnier à Sedan, et rentrant de captivité, fut arrêté à Nice. Mon sort fut plus étrange, car le bouffon s'y mêla à l'odieux.

Rentrant dans ma famille, et reçu près de ma gare par une députation des communes du canton portant des drapeaux, je traversai la ville de Plaisance sous trois arcs de triomphe, dont l'un avait été pavoisé par les mères de famille du quartier. Le lendemain, M. Thiers, averti de ma rentrée, me fit arrêter dans mon lit, et m'envoya à quatre-vingts kilomètres de chez moi, à la prison d'Auch, où je fus écroué. Sentant la responsabilité attachée à ces mesures, le libéral M. Thiers déclara, à la tribune, qu'il m'avait fait mettre en état d'arrestation pour me soustraire aux dangers que faisaient courir à ma vie les haines de la population.

Voilà pour le bouffon. Voici l'odieux; M. Thiers ajouta : « qu'on avait cru que la présence simultanée de mon fils et de moi *n'était point étrangère aux événements qui se passaient alors à Paris,* » c'est-à-dire à l'insurrection de la Commune qui venait d'éclater ! Mon fils et moi, deux communards ! Seule, l'imagination de M. Thiers pouvait faire de tels rêves.

Dans son discours relatif à M. Rouher, à mon fils et à moi, M. Thiers s'était écrié : « J'ai été proscrit, je ne proscrirai pas ! » Lorsqu'il parlait ainsi, j'étais depuis huit jours en Espagne, dans la province de Guipuscoa, où il m'avait fait conduire par un maréchal des logis de gendarmerie. M'ayant fait arrêter sans motif, il me fit lâcher de même, après huit jours de geôle, « malgré le

[redacted]

mauvais effet que devait produire mon élargissement, vu l'excitation des passions ». Or, voici la vérité :

Au bout d'un mois de séjour en Espagne, mon canton m'envoya une députation pour m'inviter à rentrer, en disant que la ville, — c'était à l'époque du renouvellement des conseils, — voulait me nommer maire. Je rentrai *sans autorisation,* et je fus nommé maire de Plaisance, A L'UNANIMITÉ, le jour où mon fils était nommé A L'UNANIMITÉ maire du Couloumé. M. Thiers, orateur aussi exact que fidèle historien, n'en avait pas moins dit à la tribune « qu'il y avait le plus grand danger pour nous deux à paraître sur le territoire français. »

Le premier des trois décrets du 9 janvier 1852 était relatif aux personnes *qui avaient pris part aux insurrections récentes*, et contenait les noms de cinq représentants. C'étaient MM. Marc-Dufraisse, Greppo, Miot, Mathé et Richard, désignés pour être déportés à la Guyane.

Le second s'appliquait aux chefs connus du socialisme, en France, et contenait les noms de soixante-six représentants, contre lesquels il prononçait l'expulsion. Voici les plus connus : MM. Edouard Valentin, Jean Colfavru, Charles Gambon, Charles Lagrange, Victor Hugo, Schœlcher, de Flotte, Joigneaux, Esquiros, Raspail, Bourzat, Dupont de Bussac, Jules Leroux, Mathieu de la Drôme, Charras, Testelin, Théodore Bac, Joly.

Le troisième décret avait trait à un certain nombre d'hommes politiques, qui s'étaient signalés par leur exaltation, et frappait d'un éloignement temporaire de France : MM. Duvergier de Hauranne, Creton, de Lamoricière,

Changarnier, Baze, Le Flô, Bedeau, Thiers, Chambolle, de Rémusat, Jules de Lasteyrie, Emile de Girardin, le général Laidet, Pascal Duprat, Edgar Quinet, Anthony Thouret, Victor Chauffour, Versigny.

Un décret du 8 août suivant autorisa la rentrée en France de MM. Creton, Duvergier de Hauranne, Chambolle, Thiers, de Rémusat, Jules de Lasteyrie, général Laidet et Antony Thouret, et releva de l'exil sept représentants, dont M. Théodore Bac et M. Joly.

Un peu plus tard, tous purent rentrer, en prêtant serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur ; et, une amnistie générale et finale ayant fait disparaître la condition du serment, il ne resta plus à l'étranger que ceux qui se vouèrent volontairement à l'exil. On sait que ce fut le cas de M. Victor Hugo. Il en avait pris l'engagement avec lui-même, dans ce vers bien connu :

Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.

Triste dénombrement, lamentables listes que toutes celles qui précèdent ! La société française est pourtant en possession d'un principe qui, loyalement obéi, rendrait les réactions politiques aussi inutiles qu'odieuses. Ce principe, c'est le suffrage universel, devant lequel toute ambition comme toute rancune devrait se taire, lorsqu'il a parlé librement !

XI

LA CLÉMENCE ET LES COMMISSIONS MIXTES.

Les insurgés de juin et le général Cavaignac. — Le prince Louis-Napoléon gracie les derniers prisonniers.—Clémence du Prince envers les prisonniers de 1851. — Les commissions mixtes. — Leur composition. — Leur mandat. — Elles sont chargées d'une mission de clémence. — Commission de trois membres pour étendre encore les mesures de libération et de grâce. — Le général Canrobert, le colonel Espinasse, M. Quentin-Bauchart. — Mission qu'ils acceptent. — Libérations qu'ils prononcent.

La dureté de cœur avec laquelle avaient été traités les prisonniers faits pendant l'insurrection de juin 1848, avait vivement choqué le cœur ferme, intrépide, mais bon du prince Louis-Napoléon. L'Assemblée constituante avait rendu contre eux, dans la séance permanente du 27, un décret de transportation en masse, et sans jugement. Ils étaient au nombre de *quinze mille*. Après avoir accepté ce redoutable pouvoir, le général Cavaignac eut peur et horreur de l'exercer; et un triage sommaire, exécuté après la victoire, en fit mettre presque immédiatement 6,000 en liberté. Huit commissions militaires, fonctionnant sans désemparer, en élargissaient

6,000 autres, le 9 juillet. Il y en avait encore 3,000, qui, en vertu du décret, et sans jugement, furent envoyés à Cherbourg et à Brest, sur des pontons, à la réserve de 255, qui furent renvoyés devant des conseils de guerre.

Il en restait ainsi 2,745. Sur ce nombre, des *commissions de clémence*, instituées par le général Cavaignac, en relâchèrent 994, le 25 septembre, et 822 un peu plus tard.

Lorsque le prince Louis-Napoléon fut élu président, le 10 décembre, il trouva encore 951 insurgés de juin dans les pontons. Il les gracia tous successivement, à l'exception de 468 voleurs ou assassins, déjà frappés par la justice, et devant lesquels la clémence dut reculer.

Cette conduite envers les insurgés de juin 1848, rendra simple et naturelle celle qu'il va tenir envers les insurgés démagogues et socialistes de la grande Jacquerie de décembre 1851.

Les prisons de l'Est, du Centre et du Midi étaient pleines ; mais les populations enthousiastes et reconnaissantes venaient de lui donner le pouvoir suprême, par sept millions et demi de suffrages ; il était vainqueur de l'insurrection et acclamé par la France, et il eut naturellement la pensée des bons et des forts ; il ne songea qu'au pardon, supprima les rigueurs nécessaires, écouta la pitié, après avoir obéi à la justice ; telle fut sa politique à l'égard des vaincus, dans la lutte formidable engagée contre la société.

Toutes les autorités, l'administration, les parquets, les commissions militaires avaient procédé, ensemble ou

séparément, à une sorte d'inspection ou d'examen sommaire des prisonniers. Comme, en général, l'insurrection avait eu lieu par centres distincts, le personnel insurgé avait été fourni par les communes environnantes, et il était individuellement connu des maires, des gendarmes, des juges de paix, comme des propriétaires de la région. Le triage fut donc exécuté rapidement, et d'après des données certaines; si bien que, vers la fin de janvier, les diverses catégories des prisonniers se trouvaient déjà assez clairement dessinées.

Par ordre du Prince, M. de Persigny, ministre de l'intérieur, adressa, le 29 janvier, aux préfets, une circulaire qui leur ordonnait de mettre immédiatement en liberté tous les prisonniers qui n'avaient été *qu'égarés* ou *entraînés*. C'était de beaucoup le plus grand nombre, surtout parmi les insurgés des communes rurales, où il avait suffi de trois ou de quatre meneurs bruyants et ambitieux, pour entrainer les natures faibles et moutonnières. Cette première mesure vida plus qu'à moitié les prisons, et il ne resta plus que des individus contre lesquels étaient articulées des accusations précises.

En cet état de choses intervint la seconde manifestation de la clémence du Prince, sous la forme des commissions instituées, par le décret du 3 février, dans tous les départements troublés par les insurgés, et qu'on appela MIXTES, parce qu'elles étaient formées par les représentants de l'autorité administrative, de l'autorité judiciaire et de l'autorité militaire, c'est-à-dire par le préfet, le procureur général et le général commandant la subdivision.

C'étaient des *commissions de clémence*, comme celles qu'avait instituées le général Cavaignac, avec cet avantage de venir après une première instruction, suivie de grâces nombreuses, accordées par les préfets, au nom du Prince, et d'être composées de trois hommes qui, par leur situation, leurs lumières, leur caractère, offraient toutes les garanties désirables de discernement et d'impartialité.

Ces commissions MIXTES, choisies en quelque sorte sur place, au milieu des inculpés, sur le théâtre même où s'étaient passés les faits, furent investies de leurs fonctions par une circulaire qu'avaient délibérée en commun les trois ministres de l'intérieur, de la justice et de la guerre, avec la mission de mettre, dans le plus *bref délai possible*, un terme *à une situation qui ne pouvait se prolonger davantage*, et de concilier *les intérêts de la justice, de la sûreté générale et de l'humanité*. Tout devait être terminé, au plus tard, *à la fin du mois de février*.

Entourées de tous les documents d'instruction, provenant des autorités judiciaires, administratives ou militaires, jusqu'alors chargées d'informer, les commissions mixtes ne pouvaient condamner et ne condamnèrent personne ni à la mort, ni aux travaux forcés, ni à la réclusion, ni à l'emprisonnement. La plus forte peine qu'elles pussent appliquer, la transportation à Cayenne, ne pouvait être infligée qu'à des insurgés, étant déjà repris de justice. Le renvoi devant un conseil de guerre ne pouvait être prononcé que contre un accusé *convaincu de meurtre;* et la décision à intervenir devait être prise à l'unanimité, et signée des trois commissaires.

Ce que les commissions mixtes ajoutèrent, par un examen fait de plus près, à l'œuvre de clémence accomplie par les préfets, on le conçoit sans peine, d'autant plus que l'objet de leur œuvre était d'aller à la miséricorde et non à la sévérité.

Toutefois, le Prince trouva que ce n'était pas encore assez. Il nomma trois personnes éminentes, M. le général Canrobert, M. le colonel Espinasse et M. Quentin-Bauchart, ancien membre de l'Assemblée constituante et conseiller d'État, commissaires spéciaux, avec la mission de se rendre dans tous les départements où siégeaient les commissions mixtes, d'en réviser discrétionnairement, en leur âme et conscience, les décisions, de gracier immédiatement ceux qu'ils croiraient dignes d'indulgence, et de maintenir, quand il y avait lieu, les peines prononcées, mais sans avoir le droit d'y rien ajouter.

Les trois commissaires furent reçus par le garde des sceaux, M. Abbatucci, et voici leurs instructions, telles que je les tiens de la bouche de M. le maréchal Canrobert :

« Révisez, selon votre conscience, les décisions des commissions mixtes, et étendez la clémence du chef de l'État aussi loin qu'elle pourra être portée, sans compromettre la sécurité publique. » M. le général Canrobert reprit et résuma ainsi la même idée, en disant : « J'accepte ma mission, en tant qu'elle me donne le droit de délier et ne me donne pas le droit de lier. »

XII

L'ŒUVRE DES COMMISSIONS MIXTES.

Départements visités par le général Canrobert. — Départements visités par le colonel Espinasse. — Départements visités par M. Quentin-Bauchart. — Les populations se montrent hostiles à la clémence du Prince. — Nombre des mises en liberté. — Condamnés dont j'obtiens la grâce. — Retour à l'esprit d'ordre d'un insurgé, entraîné par les circonstances. — Je le fais nommer juge de paix. — Honorabilité de sa conduite. — Jugement faux de M. Martel sur les commissions mixtes.

Les départements à visiter furent partagés en trois zones.

M. le général Canrobert eut : le Loiret, le Cher, le Loir-et-Cher, la Nièvre, l'Allier, le Puy-de-Dôme et la Haute-Vienne.

Au colonel Espinasse échurent : l'Indre-et-Loire, la Vienne, les Deux-Sèvres, la Gironde, le Lot-et-Garonne, la Haute-Garonne, le Gers, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales.

M. Quentin-Bauchart visita Saône-et-Loire, la Drôme, Vaucluse, le Rhône, l'Ardèche, le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Var, les Basses-Alpes, l'Ain, le Jura et le Doubs.

Chose qui peut, au premier abord, ne pas sembler croyable, mais qui est écrite en toutes lettres dans les rapports des trois commissaires : la *clémence inconsidérée* du Prince avait produit *une mauvaise impression* sur l'esprit des populations. Elles le trouvaient trop miséricordieux. M. le maréchal Canrobert me l'a affirmé ; M. Quentin-Bauchart me l'a écrit ; et le rapport de M. le colonel Espinasse en contient l'énergique confirmation.

Voici le lamentable résumé de cette grande crise sociale :

M. le général Canrobert, sur 4,076 condamnés, ne put accorder que 727 libérations.

M. le colonel Espinasse, sur 4,009 condamnations, ne crut pouvoir prononcer que 100 commutations de peine et 200 grâces entières.

M. Quentin-Bauchart eut à examiner 3,020 dossiers. Il prononça :

1,377 mises en liberté ; 1,047 commutations ; c'est-à-dire 2,424 grâces partielles ou complètes.

Il se vit forcé de maintenir 1,596 condamnations.

Mais le Prince persista dans ce qu'on appelait sa *clémence inconsidérée*. « Six semaines après ma mission, m'a écrit M. Quentin-Bauchart, on fit une nouvelle fournée de grâces ; et avant qu'il se fût écoulé quatre mois, le Prince signa une amnistie générale. »

Cette amnistie pleine et entière fut accordée le 9 décembre, à la seule condition de se soumettre au gouvernement établi par la volonté nationale. Dès ce jour, il n'y eut plus que des exilés volontaires, protestant contre le suffrage universel.

Les grâces individuelles, accordées sur l'intervention de relations ou d'amitiés, s'étaient multipliées. A la demande pressante de mon bon curé du Couloumé, cet énergique abbé Bonnet, devenu célèbre, l'an dernier, par sa lutte soutenue avec succès, à quatre-vingts ans, contre deux assassins, j'eus la bonne chance de faire revenir d'Afrique quatre égarés, appartenant aux villes de Beaumarchez et de Bassoues; quelques bourgeois imprudents d'Auch me durent le même bon office, ainsi qu'un camarade d'école de Vic-Fézensac; mais je fis, grâce à l'inépuisable bonté du Prince, une conquête qui prouve ce que peuvent devenir les hommes les plus intelligents et les meilleurs, sous la pression des mauvais courants politiques.

La ville de Mirande avait été envahie et occupée le 3 décembre par les forces insurrectionnelles d'une vingtaine de communes environnantes. Le sous-préfet, M. Grabias, fut blessé et mis en prison, avec les magistrats et les gendarmes, et la ville resta au pouvoir de ses nouveaux maitres pendant trois jours. Les abords de la ville ayant été barricadés, les insurgés avaient résisté à de la cavalerie envoyée contre eux; mais deux nouvelles arrivèrent qui changèrent la face des choses. Auch, attaqué le même jour par des masses considérables, les avait repoussées, grâce au courage d'un magistrat, M. Saint-Luc Courborieu, procureur de la République, et à l'audace du colonel Courby de Cognord, chargeant quatre ou cinq mille personnes à la tête de cinquante hussards. Auch délivré, la prise de Mirande n'avait plus de sens pour les insurgés; et, par surcroit,

[redacted]

la nouvelle de la défense d'Auch arriva avec celle de l'approche d'un détachement d'infanterie et d'une demi-batterie d'artillerie, venant de Toulouse. Là-dessus les vainqueurs détalèrent dans la nuit.

Naturellement, la justice eut son tour, et les chefs des insurgés vinrent prendre, dans la geôle, la place du sous-préfet et des magistrats. Or, un jour, je reçus une longue lettre de l'un de ces prisonniers.

Je ne le connaissais pas personnellement; mais je le savais intelligent, instruit, actif, honnête, très influent; et j'ai des raisons de supposer que je ne calomnie pas l'un de mes collègues actuels à la députation du Gers, en restant persuadé que c'est lui qui l'avait affilé à l'Internationale.

Donc, ce chef m'écrivit pour m'avouer franchement son erreur, m'exposer ses regrets, et il me donnait sa parole d'honneur de réparer sa faute en concourant au maintien de l'ordre, s'il était mis en liberté. Sa lettre était empreinte d'un tel caractère de franchise, que je n'hésitai pas. J'obtins immédiatement un ordre de mise en liberté, que je fis expédier par le télégraphe.

Il tint parole. Bon propriétaire, et très aimé de sa ville, il fut nommé membre du conseil général, et j'obtins pour lui la mairie du chef-lieu, qu'il administra à l'applaudissement public. Plus tard, je racontai son histoire à M. Baroche, alors garde des sceaux, et je demandai pour cet ancien insurgé la place de juge de paix, dans ce même canton qu'il avait conduit à l'assaut de Mirande. Il fut nommé, et jamais la ville de M... n'en eut de meilleur et de plus respecté. Il est mort en pos-

session de sa toge, et justement environné de la confiance publique.

Ainsi s'effacèrent les dernières traces de la formidable insurrection socialiste de 1851. Il y eut beaucoup de criminels, encore plus d'égarés. La clémence inépuisable du Prince en ramena beaucoup. Les préfets, les commissions mixtes, les trois commissaires dont j'ai résumé l'œuvre, furent les agents dévoués de la pitié et de la justice ; et si les préjugés les plus aveugles et l'ignorance la plus complète des faits n'oblitéraient pas le bon sens, M. Martel, ancien garde des sceaux, aurait honoré autant qu'il a outragé les magistrats mêlés aux commissions mixtes, parmi lesquels figura, comme procureur général, dans la commission mixte du Gard, un frère de M. Thourel, aujourd'hui député républicain des Basses-Alpes.

XIII

LE PRINCE M'EXPLIQUE L'ESPRIT DE SA CONSTITUTION.

Les principes de la constitution impériale étaient depuis longtemps arrêtés dans l'esprit du Prince. — Ses idées sur l'organisation du gouvernement. — Il veut la direction, pour le chef de l'Etat, en laissant aux assemblées délibérantes le contrôle. — Sa critique du régime parlementaire. — Son dédain des fictions constitutionnelles. — Ses idées sur la presse. — Il n'admet pas qu'elle soit plus forte que le gouvernement.

La Constitution était, depuis bien des années, la préoccupation constante du prince Louis-Napoléon. Il avait l'intuition certaine et l'attente confiante de sa grandeur future ; et un esprit aussi activement songeur que le sien ne pouvait cesser d'étudier les conditions de ce pouvoir suprême, qu'il savait lui être réservé.

De l'autorité politique générale, il faisait deux parts bien distinctes : — le choix du régime, qu'il abandonnait au peuple; et son organisation, qu'il se réservait.

Ce furent là deux points fondamentaux, toujours bien arrêtés dans son esprit.

Fidèle à la tradition de sa famille, il voulait que le

choix de son gouvernement et de sa personne vînt du peuple, par voie de plébiscite; mais il entendait se réserver l'organisme et l'économie des institutions. C'est pour cela que, dans son adresse aux Français, du 2 Décembre, il demanda au peuple l'autorisation de faire lui-même la Constitution, en lui donnant pour base un Conseil d'État chargé de préparer les lois, un Sénat, et une Chambre élue pour les examiner et les voter.

On conçoit que, dans les nombreux entretiens amenés par ma collaboration de journaliste, l'occasion dut se présenter bien souvent pour moi de pressentir respectueusement le Prince sur l'organisation de ce futur gouvernement impérial, dont nous ne doutions ni l'un ni l'autre. Dès le premier jour, je le trouvai absolument cabré contre le régime parlementaire, dont il signalait le vice fondamental avec un irrésistible bon sens.

« Savez-vous, me disait-il, rien de plus absurde que cette fiction constitutionnelle, en vertu de laquelle il est déclaré que la personne du roi est inviolable et sacrée, et que les ministres seuls sont responsables? Or, qu'arrive-t-il en réalité, dans les grandes crises politiques? Il arrive invariablement que le roi, inviolable et sacré, est mis à la porte, et que les ministres, seuls responsables, après s'être dérobés pendant quelques mois, se promènent dans Paris la canne à la main.

« L'inviolabilité de Charles X, l'empêcha-t-elle d'être exilé, avec toute sa famille, et d'aller s'éteindre à Goritz, tandis que M. de Polignac est mort tranquille et respecté à Saint-Germain?

« L'inviolabilité de Louis-Philippe l'empêcha-t-elle

d'être jeté hors de France, ainsi que tous les siens, tandis que M. Guizot, cause ou prétexte de sa chute, reçoit toute la société de Paris, dans son petit hôtel de la rue de la Ville-l'Évêque?

« Ainsi, on établit un roi, sans doute parce qu'il est investi de la confiance publique; mais à peine est-il sur le trône, qu'on se hâte, en vertu du principe parlementaire, de lui retirer le pouvoir dirigeant et de le transporter dans une Assemblée dont il n'est pas le maître; qui peut proposer des lois malgré lui; dans les groupes divers et variables de laquelle il est forcé de prendre ses ministres, quelquefois parmi ses ennemis personnels si bien que ce pauvre roi, immobile et passif sur le pont du navire, tandis que d'autres tiennent le gouvernail et commandent la manœuvre, voit venir le naufrage, qu'il ne peut empêcher, n'étant maître de rien, puisque la règle parlementaire le condamne à *régner,* d'une manière idéale, lorsque le corps électif *gouverne* d'une manière effective; et cependant, lorsque le navire se brise sur l'écueil, c'est lui qui paie pour tous!

« Ils vous citent l'exemple de l'Angleterre, heureuse et forte avec le régime parlementaire; mais on oublie qu'en Angleterre le régime parlementaire n'est pas le résultat d'un texte de constitution, mais le résultat des mœurs, des habitudes, des traditions, d'une nature nationale spéciale; de l'existence d'une aristocratie territoriale et de corporations municipales, fondées sur des lois civiles anciennes et des coutumes invétérées. Pour être gouverné comme les Anglais, il faudrait commencer par être Anglais.

« Je ne donnerai pas dans ces fictions, qui affaiblissent et discréditent l'autorité, au profit des ambitions et des intrigues. Si la France me charge de gouverner, je gouvernerai effectivement. Trois grands corps, le Conseil d'État et le Sénat, choisis par moi; le Corps législatif, choisi par le suffrage universel, m'éclaireront de leurs libres conseils; ils auront l'examen, la délibération, le contrôle, mais je garderai la direction. Je gouvernerai!

« Les ministres dépendront de moi, non des Chambres, où ils ne paraîtront pas. Ils resteront individuellement mes collaborateurs, mes organes; il y aura un conseil de l'Empereur, non un conseil des ministres; et suivant la juste expression employée depuis Louis XIII, ils seront des *secrétaires d'État.* »

Tels étaient les principes, puisés dans la tradition napoléonienne, qu'il se proposait de donner pour base à son futur gouvernement.

Plus tard, après le 2 Décembre, lorsque l'heure de la Constitution approchait, je saisis la première occasion favorable pour pressentir l'opinion du Prince, sur le régime de la presse.

Le Prince était essentiellement journaliste, il aimait donc la presse, dont il avait usé et dont il usait largement. Son esprit cherchait à concilier une convenance et une nécessité, toutes les deux importantes : la convenance, c'était une sérieuse et loyale faculté de discussion, laissée aux journalistes; la nécessité, c'était un frein à trouver, pour arrêter les abus de la liberté d'écrire sur les matières de politique et de gouvernement.

En Angleterre, le frein est dans les mœurs; en

[redacted]

France, la vivacité des luttes entre les partisans des régimes successivement renversés, avait habitué le journalisme à des témérités qui ne pouvaient plus être de saison, si l'on tenait, et l'on y tenait absolument, à l'apaisement des esprits, et au respect du principe de la souveraineté nationale.

« Vous concevez, me disait le Prince, que je ne puis pas raisonnablement accorder aux journalistes plus de privilèges que n'en auront les conseillers d'État, les sénateurs et les députés. L'initiative des propositions de loi viendra de moi; les grands corps de l'État les examineront librement, et en prononceront l'adoption ou le rejet; mais ni le Corps législatif, ni le Sénat ne pourront mettre en délibération des matières, des questions, dont je ne les aurai pas saisis.

« Cela étant, le bon sens s'oppose à ce que de simples particuliers, propriétaires ou rédacteurs de journaux, aient plus de pouvoirs que les législateurs eux-mêmes, et qu'ils saisissent directement l'opinion publique de projets dont l'initiative sera interdite aux Corps constitués. Si je souffrais, sous la Constitution nouvelle, les libres allures du journalisme, le principe d'autorité et de direction n'appartiendrait plus au chef de l'État. Ce n'est pas moi qui gouvernerais, ce serait la presse.

« D'ailleurs vous connaîtrez bientôt le principe de ma législation à ce sujet. Pas de censure préalable; les journaux, laissés à eux-mêmes, seront leurs propres censeurs; ils diront tout ce qu'ils voudront; seulement, je leur attacherai à chacun une petite ficelle à la patte. Quand ils iront trop loin, je tirerai la ficelle, et ils sau-

ront qu'après un certain nombre de secousses, la dernière sera assez forte pour les faire tomber sur le nez. »

Le Prince ne s'expliqua pas plus clairement sur ce sujet, et j'aurai à dire un peu plus loin comment et par qui fut trouvé le système du décret du 17 février 1852, sur le régime de la presse.

XIV

VICES DU RÉGIME PARLEMENTAIRE. — LOI SUR LA PRESSE.

Développement et application des principes qui précèdent. — Délibérations dans lesquelles la Constitution est discutée. — Personnages qui y assistent. — Etude de la loi sur la presse. — M. Baroche propose la censure. — Le Prince la repousse. — On veut que la presse soit à la fois libre et modérée. — Solution proposée par M. Rouher. — Elle est adoptée. — Amendement de M. de Persigny. — M. Rouher rédige la Constitution.

C'est dans une série de séances, qui commencèrent à l'Elysée peu de jours après le 2 Décembre, que fut préparée la Constitution. M. Troplong, M. Mesnard, M. Rouher, M. le comte de Flahaut assistaient à ces conférences et en élaborèrent les résultats, sous la présidence du prince. M. Rouher tenait la plume, et notait les points arrêtés.

La première idée qui prévalut, ce fut celle qui constituait le principe même du gouvernement ; on donna au chef de l'Etat la direction ; l'on réserva aux Chambres le contrôle.

Seul, le Prince devait proposer et promulguer les lois, lorsque, après la préparation du Conseil d'Etat, le

Corps Législatif les avait votées, et que le Sénat ne les avait pas trouvées contraires à l'esprit ou au texte de la Contitution.

Ce système de gouvernement donnait au chef de l'État l'initiative, l'unité d'action, la liberté de mouvement et de direction qu'il avait eues sous l'ancienne monarchie ; mais il lui imposait par l'examen, par la discussion, par le contrôle d'un Corps Législatif élu, la modération et le frein que ne réprésentaient pas avec une efficacité suffisante les anciens parlements, dont l'action était intermittente, et dont l'autorité manquait de sanction morale, puisqu'elle ne procédait pas de la volonté des populations, directement consultées.

Pendant qu'on délibère librement partout, au conseil de la commune, au conseil de l'arrondissement, au conseil du département, au Conseil d'État, au conseil des ministres, dans les enceintes législatives, le système de la Constitution nouvelle réservait une sphère où la pensée dirigeante pouvait se recueillir, s'éclairer, se déterminer mûrement, sans crainte d'être violentée par l'intervention inopinée, inopportune ou hostile d'une volonté extérieure : cette retraite inviolable, ce sanctuaire du pouvoir souverain, c'était le cabinet du Prince gardé et clos par la Constitution.

Sous un régime parlementaire, les plans les plus sages du gouvernement peuvent être désorganisés, à toute heure, par les propositions et les systèmes procédant de l'initiative des députés, soit qu'ils agissent individuellement, soit qu'ils agissent par groupes ; dans le système inauguré en 1804, et repris en 1852, la direction était

une, et les Chambres qui délibéraient sur toutes les lois, n'avaient pas le droit d'en proposer une seule.

Cette concentration du pouvoir dirigeant, qui caractérisait la Constitution de 1804, contribua beaucoup à l'apaisement de la société sortie des agitations du Directoire : on pouvait se promettre les mêmes effets de celle de 1852, après les troubles et les ébranlements produits par la chute de Louis-Philippe et le régime de la République de 1848.

Il n'y avait pas dans l'ancienne Constitution impériale des précédents et des règles qui pussent être raisonnablement appliqués au régime de la presse, telle que l'ont faite les besoins et les usages de la société moderne.

Par les informations qu'il donne, tous les matins, sur les affaires du monde entier ; par les relations qu'il établit entre le commerce, l'industrie, la navigation, les producteurs et consommateurs de denrées ou d'objets fabriqués de tout genre ; par les simples nouvelles qu'il propage sur les personnes, sur les choses, et qui, à des dégrés divers, intéressent le gouvernement et les familles, le journal est devenu un aliment indispensable de l'activité humaine, dans les sociétés modernes.

Mais, d'un autre côté, par sa propagation indéfinie, et par l'action morale qu'il exerce toujours, à la longue, sur l'esprit des lecteurs, le journal est devenu un agent politique puissant, au point d'être souvent le rival et quelquefois le maître des pouvoirs publics. Pour un gouvernement qui se fonde, la législation sur la presse mérite donc les plus sérieuses réflexions, au point de vue

de l'action politique que les journaux peuvent exercer.

C'est bien en vain que la Constitution de 1852 aurait réservé au chef de l'État l'initiative, et aux Chambres le contrôle, si la presse périodique, maîtresse absolue de ses mouvements, avait pu s'approprier ces deux pouvoirs, et faire des journalistes, c'est-à-dire de personnes privées et sans investiture publique, les véritables gouvernants de la France.

Il s'agissait donc, en faisant la Constitution de 1852, d'organiser un régime de presse périodique qui, en laissant aux journaux la liberté absolue des informations en tous genres, enfermât dans de justes limites leur action politique et ne fît pas d'eux les rivaux ou les maîtres des pouvoirs établis.

Le principe et la mesure d'une telle législation étaient difficiles à trouver, surtout pour le prince Louis-Napoléon, qui aimait la presse, et qui la savait défendue par les habitudes de la société.

Toujours ouvert aux conseils, il se laissa d'abord persuader par des juristes qu'il fallait réunir, coordonner et codifier toutes les lois sur la presse, en rapprocher et en coudre les lambeaux, et tirer de ce chaos une règle pour diriger ou au moins pour contenir le journalisme. Il chargea de ce travail de codification M. Rouher qui s'en défendit tout d'abord comme d'une tentative impuissante, les moyens qui n'avaient pas maîtrisé la presse dans le passé ne lui paraissant pas offrir de plus sérieuses garanties pour l'avenir. Néanmoins, il se rendit aux désirs du Prince, lui remit le travail et lui dit : « Voilà, Monseigneur, la besogne que vous m'avez demandée. Si

[redacted]

vous me permettez d'y ajouter un conseil, c'est après l'avoir parcourue, de la jeter au feu. » Le Prince réfléchit, et invita M. Rouher, qui avait quitté le ministère le 22 janvier, à venir prendre part aux délibérations du conseil, où la question devait être débattue.

Le but était imposé par la Constitution ; il fallait empêcher la presse de rivaliser, dans les matières politiques, avec les pouvoirs publics. Les fins à atteindre semblaient donc imposer les moyens, et M. Baroche, esprit pratique et résolu, proposa nettement la censure dans les matières politiques. M. Rouher la combattit, et le Prince ne l'accueillit pas. Le conseil fut ajourné, avec invitation faite à ses membres de chercher la solution qui se dérobait.

Ce fut M. Rouher qui imagina la combinaison à l'aide de laquelle les rédacteurs en chef des journaux, tout en restant absolument maîtres de tout dire, furent constitués leurs propres censeurs, sous la pénalité d'avertissements successifs, dont le troisième entraînait la suspension du journal. De cette manière, rien n'était censuré, quoique tout fût surveillé par les écrivains eux-mêmes ; car la sécurité du journal devenait le frein à l'aide duquel était contenue la témérité du journaliste.

Lorsque, le lendemain, M. Rouher ayant rencontré M. Baroche au Conseil d'État, lui eut proposé la combinaison, celui-ci l'adopta avec enthousiasme, et embrassa son auteur. Une liberté raisonnable, décente, s'arrêtant à la limite même de la Constitution, et dont les journaux

eux-mêmes se trouvaient les juges, était maintenue, et les excès de la presse étaient conjurés.

Le conseil et le Prince adoptèrent le régime des avertissements, qui fut consacré par le décret du 17 février 1852.

Quelques jours après sa promulgation, un journaliste célèbre, M. Armand Bertin, dinait chez Mme la comtesse Le H... On parla du nouveau régime de la presse, et l'on demanda au rédacteur en chef du *Journal des Débats* ce qu'il en pensait. « On peut dire ce qu'on voudra du décret, répondit-il, excepté que son auteur est une bête. Ce décret me constitue surveillant des écarts de mon propre journal, et fait de moi un fonctionnaire gratuit, chargé d'empêcher les attaques contre la Constitution, et de maintenir l'ordre au profit du gouvernement. On peut rechercher si le système est efficace ; mais on ne peut nier qu'il ne soit habile. »

M. de Persigny proposa et fit admettre dans le décret une disposition que sanctionna l'opinion publique, c'était l'interdiction de la publicité donnée aux procès, en matière de séparation de corps.

Sous un régime parlementaire, où la direction des affaires et la marche du gouvernement appartiennent aux majorités délibérantes, c'est-à-dire à l'opinion extérieure, mobile comme elles, la libre initiative de la presse est dans la logique des institutions. Au contraire, lorsque s'établit un régime autoritaire, où la direction est placée aux mains du chef de l'État, la presse peut être sagement investie d'un contrôle sur la marche du gou-

vernement ; mais elle ne saurait raisonnablement prétendre à partager l'action initiatrice, constitutionnellement dévolue au chef de l'État. Un souverain porté sur le pavois représente le pays : le plus grand journaliste ne représente que lui-même.

J'ai dit que la Constitution avait été élaborée, pendant le mois de décembre, dans une série de conférences qui eurent lieu à l'Élysée, sous la présidence du Prince ; et que M. Rouher, chargé de tenir la plume, avait consigné les points successivement adoptés dans une sorte de procès-verbal, résumant les travaux de chaque séance.

Le 10 janvier, le Prince, qui était à ses heures méthodique et ponctuel, pria M. Rouher de porter au conseil du 11 la rédaction complète et définitive. M. Rouher se défendit, comme d'une témérité, d'un engagement semblable, un travail aussi considérable exigeant au moins vingt-quatre heures franches. Il ne les obtint pas, et il dut céder aux instances affectueuses du Prince. S'étant retiré dans son cabinet après son dîner, il travailla sans désemparer la plus grande partie de la nuit, et à trois heures du matin, la Constitution était finie. Il la porta au Prince dans la matinée. Elle fut lue au conseil, adoptée, et envoyée au *Moniteur* immédiatement. On sait qu'elle fut promulguée le 12. Elle eût donc été immédiatement exécutoire, et fût devenue la règle du gouvernement, si des dispositions transitoires, proposées par M. Rouher, n'avaient réservé au Prince l'autorité dictatoriale, jusqu'à l'organisation des trois grands pouvoirs qu'elle établissait.

[redacted]

Voilà donc M. Rouher prenant une part active et plus importante dans la confiance du Prince et dans le gouvernement nouveau. Au mois de septembre 1851, nous l'avons vu initié, à Saint-Cloud, aux desseins secrets du président de la République, et préparant les mesures éventuelles que pourrait imposer une rupture ouverte avec l'Assemblée. Pendant la lutte qu'amène le 2 Décembre, nous le trouvons en permanence, au ministère de l'intérieur, avec ses collègues qui attendent avec confiance l'heure où le peuple se prononcera. En vue du plébiscite, dont le résultat ne pouvait être incertain, il prépare la future Constitution, et il la redige. C'est encore lui qui la complète par la combinaison qui servira de base au régime de la presse, et il fait prévaloir les mesures transitoires qui ajournent l'application des lois constitutionnelles, jusqu'à l'heure où elles pourront régulièrement fonctionner avec le concours des grands pouvoirs de l'État.

Le moment me semble donc venu de faire connaitre son origine politique, les circonstances qui le firent entrer dans la sphère d'action du Prince, la nature et le caractère du concours qu'il lui apporta.

XV

M. ROUHER.

Attaches impérialistes de M. Rouher. — Le colonel de Boutarel. — La Bédoyère, au château de Pontgibaud. — Avocat à Riom en 1848, M. Rouher devient député à l'Assemblée nationale. — M. de Morny le fait entrer au ministère. — Il répond de lui au prince Louis-Napoléon. — Il s'oppose aux décrets relatifs aux biens de la famille d'Orléans. — Ses motifs pour ne pas les approuver.

M. Eugène Rouher avait par sa famille des attaches impérialistes. C'est au château de Pontgibaud, chez M. le colonel de Boutarel, aide de camp du prince Eugène et ancien gouverneur du palais de Monza, que se réfugia le colonel de La Bédoyère, après l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, dont l'article 1er le traduisait devant un Conseil de guerre, avec le maréchal Ney, les frères Lallemand et quinze autres officiers généraux, complices de son dévouement à Napoléon, pendant la campagne des Cent-Jours. Protégé par l'isolement de cette retraite, La Bédoyère y serait resté oublié jusqu'à la fin de l'orage, si sa téméraire confiance ne lui avait prématurément fait quitter sa retraite, où le gardaient de fidèles amitiés.

La révolution de Février trouva M. Rouher avocat à la cour de Riom et déjà assez connu, à l'âge de trente-quatre ans, pour être envoyé par ses compatriotes à l'Assemblée constituante. Il était sans engagements avec les partis : et comme la nature l'avait fait laborieux, et que le travail avait orné son esprit, assoupli et anobli sa parole, il conquit parmi ses collègues le rôle respecté d'un homme que ne surprennent ni les questions, ni les événements.

C'est par M. de Morny que M. Eugène Rouher fut poussé aux affaires et élevé au pouvoir.

M. de Morny était déjà député du Puy-de-Dôme, sous le gouvernement de juillet ; et, par ses relations du monde, il appartenait aux doctrines et au personnel orléanistes. Il avait un caractère plein d'élévation et de finesse, et mettait, comme je l'ai déjà dit, un grand courage au service d'une grande ambition.

Tant que dura le règne de Louis-Philippe, M. de Morny ne chercha pas à se rapprocher du prince Louis-Napoléon, malgré les raisons qu'il avait de le faire. La tentative de Strasbourg parut avoir glissé sur son esprit, et l'arrêt de la Cour des pairs, qui suivit celle de Boulogne, ne lui suggéra l'idée d'aucun pèlerinage à Ham. Après la révolution de Février, il se sentit isolé dans une république où sa nature et ses goûts ne pouvaient trouver leur place, et il cherchait de l'esprit et du regard un appui pour la société et pour lui-même, lorsque l'élection du 10 décembre lui montra le point fixe, dont il avait comme désespéré.

Bien supérieur en bon sens à M. Thiers, à M. Molé, à

[redacted]

M. Berryer, à M. Odilon Barrot, qui ne crurent pas à l'étoile du prince Louis-Napoléon, il y crut, lui, dès la première heure, et sa résolution, dès cet instant, fut de contribuer à consolider ce pouvoir naissant, dans lequel il voyait poindre l'aurore d'un ordre et d'un régime nouveaux.

Il fallait un trait d'union entre lui et ce Prince, qu'il avait trop négligé. Des relations du monde le lui donnèrent ; ce fut le comte Bacciocchi, cousin du président, duquel il n'hésita pas à se rapprocher.

Il y avait alors, à côté et à droite de l'Élysée, un vieil hôtel appelé l'hôtel Castellane, démoli depuis, et dont les terrains ont servi à bâtir les communs du Palais et à ouvrir la rue de l'Élysée. Le comte Bacciocchi habitait dans cet hôtel, avec M. de Persigny ; M. Auguste Chevalier y avait ses bureaux, M. Mocquard son cabinet ; c'était comme un centre, où les amis du Prince se réunissaient quelquefois et où ils venaient tenir leurs assises familières. M. de Morny y vint d'abord visiter M. Bacciocchi ; et c'est en pratiquant cette petite porte qu'il ne tarda pas à se faire ouvrir la grande. Dès qu'il fut connu du Prince, il en fut goûté ; et il ne fut pas longtemps à conquérir une action sérieuse sur son esprit.

M. de Morny avait, pour trait de caractère, le goût de se créer une clientèle d'amis, qu'il fortifiait de son influence, et qui, par leur action personnelle, ajoutaient à la sienne. Il avait d'ailleurs le soin de les choisir, non seulement dévoués, mais encore distingués. C'est ainsi qu'il parvint à dominer le Corps législatif jusqu'à sa mort. Il y avait formé un groupe d'environ douze collè-

gues qui, à un moment donné, parcouraient silencieusement les bancs, et y faisaient prévaloir sa pensée. En entrant à l'Assemblée constituante, il y avait porté son système, entraînant dans sa sphère d'action ses collègues du Puy-de-Dôme, parmi lesquels son instinct lui en avait révélé deux diversement distingués, M. Rouher et M. de Parieu. Il les avait particulièrement connus, surtout M. Rouher, pendant les luttes électorales de la fin du gouvernement de Juillet.

L'occasion de les produire ne se fit pas trop attendre. En arrivant à la présidence, le prince Louis-Napoléon avait appelé aux affaires un cabinet de confusion parlementaire, sous la présidence de M. Odilon Barrot, et allant de M. Bixio, républicain, à M. de Falloux, légitimiste, en passant bientôt par M. Dufaure. Ce ministère dura onze mois. Le Prince était moins son chef que son prisonnier; et les ministres étaient plutôt ses rivaux que ses collaborateurs. Le 30 octobre 1849, le prince secoua le joug, et forma un cabinet dont les vues étaient en conformité avec les siennes.

C'est dans ce cabinet du 30 octobre que M. de Morny fit entrer M. de Parieu et M. Rouher, et ce dernier sans même le prévenir. « Prenez de confiance mon jeune collègue, dit-il au Prince; confiez-lui le ministère de la justice. Je le connais assez pour répondre de lui. Vous ne tarderez pas à m'en remercier. » Ainsi fut-il fait; et M. Eugène Rouher se trouva garde des sceaux à trente-cinq ans, et sans le savoir. Il l'apprit à la Chambre, d'un collègue qui en apportait le bruit du dehors.

Rentré à son domicile, et demandant à son concierge

[redacted]

s'il n'y avait rien pour lui. « Non, monsieur, répondit-il; ah! si! voilà une lettre venue ce matin, et que j'avais oubliée. » C'était sa commission de garde des sceaux, avec une convocation pour le nouveau Conseil des ministres.

Parti en hâte pour s'excuser, M. Rouher arriva à temps pour délibérer. C'est lui qui trouva la phase caractéristique de ce message si retentissant, où le Prince disait, au sujet de M. Odilon Barrot : « Au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces » ; par où l'on voit qu'en entrant, même à l'improviste, dans la politique du Prince, le nouveau ministre en avait trouvé immédiatement et exactement la formule.

Quoique toute d'une pièce, et composée par égales moitiés de dévouement et de talent, la carrière de M. Rouher se présente néanmoins comme divisée en deux périodes, qu'on pourrait appeler la période des grands services et la période des grands succès. La première comprend son œuvre générale des réformes économiques, comprenant les intérêts de l'industrie, de l'agriculture et des transports; la seconde embrasse ses longues luttes oratoires, lorsque la mort prématurée de M. Billault lui imposa la tâche difficile de le remplacer, dans le rôle de ministre d'État. Pendant la première, il se montra grand ministre; pendant la seconde, il se révéla grand orateur. J'aurai à reprendre et à caractériser ces deux périodes, lorsqu'elles viendront à leur lieu et à leur date, dans ces *Souvenirs*.

Néanmoins, j'ai cru nécessaire d'introduire, dès à

présent, dans la trame de mon récit, et crayonnés en traits généraux, l'origine politique et le rôle de M. Rouher, et de le montrer travaillant à la mise en œuvre de la Constitution, après l'avoir préparée et rédigée ; d'autant plus qu'il va disparaitre temporairement de la scène ministérielle, écarté par la plus rude secousse qu'eût encore osé imprimer aux esprits le président de la République, pendant sa dictature : le 22 janvier 1852 parurent en effet les deux décrets relatifs aux biens de la maison d'Orléans.

Le premier de ces deux décrets, conforme à la loi qui avait été portée, le 12 janvier 1816, par le gouvernement de la Restauration contre la famille impériale, et à la loi qui avait été rendue, le 10 avril 1832, par le gouvernement du roi Louis-Philippe, contre la branche ainée des Bourbons, obligeait les membres de la famille d'Orléans à vendre, dans le délai d'un an, les biens immeubles qu'elle possédait en France, le prix leur en étant d'ailleurs réservé.

Le second décret, conforme à la proposition faite par M. Jules Favre à l'Assemblée constituante, le 5 juillet 1848, déclarait acquis au Trésor les biens compris dans la donation faite, le 7 août 1830, par Louis-Philippe à ses enfants, donation que M. Jules Favre et le décret considéraient comme faite en fraude des droits de l'État, et en violation du principe antique de dévolution, qui réunissait au domaine public les biens personnels de tout prince arrivant à la couronne.

Cette grave mesure, qui souleva de vives résistances autour du président de la République, amena la sortie

[redacted]

du cabinet de M. Fould, de M. Rouher et de M. Magne. M. de Morny en sortit aussi ; mais j'ai déjà expliqué la circonstance spéciale qui avait été le motif déterminant de sa retraite.

La sortie de M. de Morny du ministère, où il ne rentra jamais, me fournit l'occasion, que je ne trouverais peut-être plus, de raconter une anecdote que m'a écrite M. Cavel, l'énergique libérateur d'Auguste Lireux :

« Deux ou trois jours après que M. de Persigny eut pris possession du ministère de l'intérieur, et comme je lui ouvrais et lui mettais en ordre ses lettres, j'en trouvai une de M. de Morny, où, entre autres choses, il lui disait : « Mon cher ami, agissons sans façon. J'ai un habit de grand uniforme, que je n'ai pas mis. Nous sommes de la même taille. Ne pourriez-vous pas vous en arranger ? »

De l'offre de l'habit, M. Cavel concluait que M. de Morny n'était peut-être pas encore bien millionnaire. J'aime mieux y voir la répugnance d'un esprit délicat à livrer au fripier un bel habit neuf, dont l'amitié lui permettait un emploi à peu près naturel et beaucoup plus digne. Cependant, M. de Persigny appela son tailleur et se fit prendre mesure.

XVI

DÉCRET DU 22 JANVIER 1852 SUR LES BIENS DE LA FAMILLE D'ORLÉANS.

Décrets du 22 janvier 1852. — C'est M. de Persigny qui les inspire. — Jurisconsultes qui les délibèrent et qui en approuvent les principes. — MM. Rouher, Fould, Ducos, Magne et de Maupas les combattent. — Ils ne sont pas la vraie cause de la sortie de M. de Morny du ministère. — Dislocation du cabinet le 20 janvier 1852.

Si, en écrivant ces *Souvenirs,* j'avais la pensée de composer à proprement parler un livre d'histoire, je me trouverais en présence d'une question difficile et délicate, car, en mentionnant ces décrets, j'aurais à les juger. Ma tâche est plus simple et plus aisée, car je ne fais ici qu'œuvre de chroniqueur; je n'ai donc pas l'obligation de juger les décrets, je veux me borner à les raconter.

J'ai su les causes qui les produisirent, j'ai vu les circonstances qui les accompagnèrent, j'ai été personnellement mêlé à la polémique dont ils furent suivis; et je crois utile à ceux qui voudront écrire l'histoire, de grouper autour de ce sujet des détails précis, authentiques, la plupart ignorés, et contribuer ainsi à éclairer l'opinion et à former le jugement de l'avenir.

[redacted]

En parlant comme je le fais, je n'ai pas la pensée de décliner la responsabilité d'un jugement sur les décrets du 22 janvier. Invité par le prince Louis-Napoléon à les étudier mûrement et à lui en dire mon avis, après examen, je n'hésitai pas, le moment venu, à déclarer au Prince que j'en approuvais la légitimité, et que j'offrais de les défendre, ce que je fis dans le *Constitutionnel.* Mais en 1852, dans le *Constitutionnel,* je faisais de la politique; en 1879, dans le *Figaro*, je fais des mémoires; et mon rôle, au sujet des biens de la famille d'Orléans, n'est plus de dire ce que j'en pense, mais seulement de raconter ce que j'en sais.

C'est M. de Persigny qui eut l'initiative des décrets du 22 janvier 1852. Il la prit, dès la fin de décembre, avec une grande ardeur. Il était tenace dans ce qu'il voulait et violent dans ce qu'il proposait. On le vit plus d'une fois forcer la porte de la chambre à coucher du Prince, et mettre sa patiente amitié aux plus rudes épreuves, en troublant son sommeil par de véhémentes propositions.

Au sujet du premier décret, qui était le moins grave, il rappela les lois analogues proposées et votées sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet.

Au sujet du second, qui entraînait la réunion au Trésor des anciens biens personnels du roi Louis-Philippe, il rappela et il commenta les rigueurs exercées par le roi Louis XVIII envers la famille impériale.

Tout cela n'eût pas été déterminant sur l'esprit du Prince, nature calme, élevée, généreuse, dédaigneuse des représailles ; et tout restait à faire après le premier

assaut de M. de Persigny, car la mesure n'était même pas discutable aux yeux du Prince, s'il ne lui était d'abord démontré qu'elle était légale.

La pensée des décrets entra alors dans sa seconde phase ; elle passa de la sphère émue de l'entraînement, dans celle du droit. On chercha des jurisconsultes éminents, et on leur posa comme thèse à débattre et à résoudre la légalité de la donation de 1830, dans laquelle Louis-Philippe, qui avait reçu l'offre de la couronne le samedi 7 août, et qui l'accepta le lundi 9, distribuait ses biens personnels à sa famille, en se réservant l'usufruit, et en dépouillant l'aîné de ses enfants, le duc d'Orléans, son héritier naturel à la couronne.

En contrôlant mes souvenirs personnels par ceux de deux contemporains, témoins des faits de cette époque, MM. Rouher et de Maupas, je crois pouvoir affirmer que les jurisconsultes appelés à l'examen des décrets, furent M. Coffinières, peut-être M. Mesnard, très probablement M. Stourm, et à coup sûr, M. T..., qui les rédigea.

Je n'ai pas qualité pour juger l'autorité juridique de ces avocats ; je me borne à dire qu'à leur avis le principe de dévolution des biens personnels du nouveau roi à la couronne était encore en vigueur en 1830, et que la donation du 7 août, qui avait violé ce principe, était illégale.

Dès ce moment, la conscience du Prince se trouva en repos, et, plus que jamais poussé par M. de Persigny, il entra de bonne foi dans l'esprit des décrets.

Une fois à peu près résolu, le Prince s'ouvrit de son dessein à ses conseillers et à ses amis les plus intimes. Je

[redacted]

dois dire qu'il se heurta auprès de beaucoup d'entre eux, et même dans sa famille, aux plus fermes résistances. M. Rouher, M. Fould, M. Ducos, M. Magne, M. de Morny, M. de Maupas combattirent la pensée des décrets, et principalement celle du second. Mme la princesse Mathilde me pardonnera si je mêle respectueusement son nom à ce grave incident, en rappelant qu'elle se jeta aux genoux du Prince, pour le ramener. Le président de la République écouta tout, mais demeura silencieux. Finalement, M. de Persigny eut gain de cause ; et j'affirme, sans hésiter, que les décrets du 22 janvier furent virtuellement son œuvre.

Les résistances des ministres au projet des décrets furent naturellement de divers degrés. M. de Maupas et M. Ducos, après avoir fait leur devoir, restèrent au service du Prince. M. Rouher et M. Fould demandèrent la permission de se retirer du cabinet, avant la promulgation des décrets, et M. de Morny les eût probablement imités pour les mêmes raisons, si la cause spéciale que j'ai racontée n'avait, à elle toute seule, suffi à déterminer sa retraite.

Il y avait donc en fait, dès les premiers jours de janvier 1852, dislocation latente mais réelle du cabinet. M. Fould se retirait devant les conséquences financières des décrets ; M. Rouher, garde des sceaux, avait, pour en décliner la responsabilité, des raisons encore plus pressantes, parce qu'elles étaient plus directes.

XVII

M. JULES FAVRE PROPOSE, AVANT L'EMPEREUR, LA SAISIE DES BIENS DE LA MAISON D'ORLÉANS.

M. Jules Favre propose, le premier, la saisie des biens de la maison d'Orléans. — Sa proposition du 5 juillet 1848. — Rapport de Berryer. — Elle est repoussée. — Loi du 2 mars 1832 sur la donation du 7 août. — M. Rouher vote le rapport de M. Berryer. — Sa raison juridique contre les décrets du 22 janvier. — Il propose à l'Empereur la restitution de treize millions. — Loi du 10 juillet 1856, qui l'autorise. — Le roi Léopold accepte sa part comme gendre du roi. — Les ayants droit des autres filles du roi se ravisent, et retirent leur part. — Essai d'un ministère concentré, tenté par M. de Maupas. — On y renonce. — M. de Persigny ministre de l'intérieur. — Création du ministère de la police, le 22 janvier 1852. — Je suis appelé à Saint-Cloud, pour les décrets sur les biens d'Orléans.

J'ai déjà rappelé que M. Jules Favre, usant de son droit d'initiative, avait proposé à l'Assemblée constituante, le 5 juillet 1848, l'annulation de la donation du 7 août 1830, comme faite en fraude des droits du Trésor, et la réunion au domaine de l'État des biens compris dans cette donation. Sa proposition était, dans le fond comme dans la forme, le second des deux décrets du 22 janvier.

[redacted]

Soumise au comité des finances, la proposition de M. Jules Favre fut l'objet d'un rapport de M. Berryer, qui concluait à son rejet; et, par un décret du 25 octobre 1848, l'Assemblée confirma la loi du 2 mars 1832, qui avait validé la donation du 7 août, et sanctionné ainsi le droit des enfants du roi Louis-Philippe aux biens de leur père.

M. Rouher, comme membre de l'Assemblée constituante, avait voté le décret du 25 octobre 1848, c'est-à-dire rejeté la proposition de M. Jules Favre, et validé, en sanctionnant la loi du 2 mars 1832, la donation du 7 août 1830.

Comme député, M. Rouher ne pouvait donc pas accepter, présenté par l'Empereur, un décret qu'il avait rejeté, présenté par M. Jules Favre; et, comme garde des sceaux, il se croyait obligé de respecter la loi de 1832, qui avait approuvé la donation.

Il avait encore, comme juriste, un grave motif de se retirer. Tout en ayant sur la donation du 7 août une opinion très sévère, il trouvait au deuxième décret un vice d'une extrême gravité; et, s'il avait été appelé à discuter avec les jurisconsultes, d'ailleurs considérables que j'ai désignés, il est possible qu'il eût, en 1852, ramené le président de la République, comme, en 1856, il ramena l'Empereur.

M. Rouher pensait que les trois gendres du roi Louis-Philippe ayant épousé ses filles sous le bénéfice de certaines espérances matrimoniales, fondées sur les biens du père, existant à l'époque du mariage, ne pouvaient pas être dépouillés de ces espérances; et que leurs

femmes, à partir du contrat, avaient eu, sur ces biens, une véritable hypothèque légale.

Plus tard, l'Empereur, ayant entendu développer ces idées, les trouva justes, et son esprit s'ouvrit de lui-même à une réparation. Il invita M. Rouher à méditer un projet de loi qui corrigeât ce qu'il voyait de clairement excessif dans le second décret. C'était revenir sur une grave mesure ; le conseil des ministres redouta l'effet d'un tel désaveu, et s'opposa à l'exécution du projet. Mais l'Empereur avait vu une injustice à réparer, il garda son idée. En 1856, il pressa M. Rouher de la réaliser.

En conséquence de cet ordre, un projet de loi fut préparé, autorisant le ministre des finances à inscrire au grand livre de la dette publique trois rentes trois pour cent, de *deux cent mille francs* chacune, au profit des héritiers de la reine des Belges, de la princesse Marie-Clémentine, duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, et des héritiers de la princesse Marie-Christine, duchesse de Wurtemberg. Présenté au Corps législatif, le projet de loi fut voté sans discussion, le 10 juillet 1856.

Voilà donc, de ce fait, de douze à treize millions restitués. De ces trois rentes, l'une, inscrite au grand livre, le 17 octobre 1856, fut immédiatement délivrée au roi des Belges, qui l'accepta ; les deux autres, votées mais non encore délivrées, et mises à la disposition des ayants droit, ne furent pas réclamées. Elles restèrent donc libres et disponibles à la Caisse des dépôts, où elles représentaient, à la chute de l'Empire, avec cinq ans d'arrérages, un capital de dix millions. Ces deux inscriptions ont été

retirées par les intéressés après le vote de la loi du 18 mars 1872.

Telles furent les raisons qui déterminèrent M. Rouher à s'abstenir de toute participation aux décrets du 22 janvier ; sa retraite, celles de M. Fould et de M. de Morny désorganisaient le cabinet, et il devenait nécessaire, avant d'édicter les décrets, de composer un nouveau ministère qui en acceptât la responsabilité.

Le prince Louis-Napoléon, fortement pénétré des traditions impériales, eut un instant l'idée de revenir à l'organisation ministérielle de 1804, et de réduire de beaucoup le nombre des ministres. Il chargea M. de Maupas d'étudier et de préparer la combinaison.

M. de Maupas eut, après le 2 Décembre, un grand crédit. Ce fut son heure. L'Empereur lui dit : « Je crois que je puis gouverner avec beaucoup moins de ministres, en revenant aux formes de l'Empire, ce qui éviterait la difficulté, toujours sérieuse, de trouver un personnel nombreux et capable. Prenez l'almanach impérial, voyez comment étaient groupés les services et préparez la combinaison. »

La combinaison fut en effet ébauchée. M. de Maupas avait l'intérieur, avec l'instruction publique et les cultes; M. de Persigny prenait les affaires étrangères, et M. le marquis de Turgot était fait directeur général de la police. Les choses étaient ainsi arrêtées le 14 janvier. Les choix à faire pour la justice et les finances, par suite de la retraite de M. Rouher et de M. Fould, vinrent compliquer la composition de ce ministère concentré, lequel échoua surtout parce que M. de Turgot refusa de quit-

ter les affaires étrangères pour passer à la police générale. En cet état des choses, et pour ces motifs, M. de Persigny fut placé au ministère de l'intérieur; et, pour donner à M. de Maupas l'équivalent de ce qu'il perdait, on créa, le 21 janvier au soir, le ministère de la police générale, qui dura jusqu'au mois de juin 1853.

C'est ce jour-là, 21 janvier 1852, que tout était prêt, décrets et ministère. M. Abbatucci prenait, à la justice, la place de M. Rouher, et M. Bineau, aux finances, la place de M. Fould. Afin d'éviter le caractère néfaste de ce jour, 21 janvier, que le Prince, Président ou Empereur, environna toujours d'un douloureux respect, la signature de tous les décrets fut ajournée au 22.

Consummatum est! Les décrets sont publiés, et, je dois le dire, une vive émotion s'empare de l'opinion publique.

Le 24, je fus mandé à l'Élysée. « Avez-vous lu les décrets sur les biens de la famille d'Orléans? — Oui, Prince. — Eh bien, relisez-les, étudiez-les avec soin; et tenez-vous prêt à m'en dire votre avis, lorsque je vous ferai appeler. »

J'eus le temps de bien réfléchir sur les décrets, car la fin de janvier, le mois de février et le commencement de mars furent absorbés par la mise en œuvre du nouveau gouvernement.

Le 25 janvier parut le décret organique du Conseil d'État. Le 26, les conseillers furent nommés, ainsi que les sénateurs. Le 3 février, fut publié le décret organique sur l'élection des députés au Corps législatif; le 17, parut la loi organique de la presse; et au 1er mars, furent fixées

les élections générales. Dans l'intervalle, le 3 février, avaient été instituées les *Commissions mixtes*, dans lesquelles, de le répète, une ignorance fabuleusement crasse a pu, seule, ne pas voir l'un des actes qui honorent le plus la mémoire de l'Empereur.

Le 10 mars, je fus informé par M. Mocquard, que le prince m'attendait. Dans l'intervalle, le 27 janvier, M. Véron, cédant à son instinct de bourgeois frondeur, avait eu l'idée de se porter médiateur entre la maison d'Orléans et le Prince, et, dans un article d'ailleurs modéré du *Constitutionnel*, il avait imaginé de soumettre les décrets à l'appréciation des grands corps de l'État. Un *communiqué* du 28 vint lui rappeler que nous ne vivions plus sous le régime parlementaire, et que le système autoritaire l'avait remplacé; il se le tint pour dit. Le Prince attendait donc mon opinion. Je la lui donnai. J'avais été complètement gagné au sentiment théorique des jurisconsultes qui avaient déclaré illégale, comme contraire au principe monarchique de la dévolution, la donation du 7 août 1830. Un tel sentiment entraînait de soi le bien fondé d'un décret annulant un acte illégal de sa nature. J'offris au Prince de me placer sur ce terrain et de défendre principalement le second décret, le plus grave des deux. J'avais médité un plan qui comportait trois articles. Je fus invité à les faire, avec la recommandation expresse de venir les lire avant de les publier. Le premier parut le 14 mars, le second le 16.

Je trouve dans mes papiers le billet de M. Mocquard, qui me convoquait pour celui-ci :

Paris, le 15 mars 1852.

« Mon cher monsieur Granier de Cassagnac,

« Venez chez le Prince demain à dix heures, pour *votre second*, et faites-moi demander dès votre arrivée pour la note.

« Bonsoir,

« MOCQUARD. »

7 heures du soir.

XVIII

MES SENTIMENTS ENVERS LA FAMILLE D'ORLÉANS.

Mes sentiments monarchiques me rendirent favorable au roi. — Mon père était impérialiste et ma grand'mère légitimiste. Mon ode de rhétoricien en l'honneur du duc d'Angoulême. — J'appuie dans la presse la dynastie de 1830. — Ma visite au roi en 1841. — Accueil courtois qu'il me fait. — Appui qu'il me demande.

Mon troisième et dernier article sur les biens de la maison d'Orléans parut le 1er avril.

J'ai déjà dit que ces *Souvenirs* n'étant pas un livre d'histoire proprement dite, je n'ai pas à juger politiquement les décrets du 22 janvier. Je ne reproduirai donc pas ici les arguments à l'aide desquels je les appuyai dans le *Constitutionnel ;* mais la loyale fermeté avec laquelle, pendant quinze ans, j'ai défendu le gouvernement et la personne du roi Louis-Philippe, l'empressement avec lequel, lorsque j'y fus convié par le souverain, je donnai mon concours à M. le duc de Nemours, en vue de faire réussir sa dotation, projetée par M. Guizot et par M. Duchâtel, me rendent agréable et précieuse l'occasion que j'ai de dire quels étaient mes sentiments envers la famille d'Orléans, lorsque je défendais les dé-

crets édictés contre elle par le prince Louis-Napoléon.

Mon père était impérialiste, et ma grand'mère me faisait chanter, en 1814, des chansons où je disais :

Au blanc panache, aux fleurs de lys,
Que tout bon Français se rallie.

Ces deux éléments politiques réunis devaient produire et produisirent un monarchiste véhément. Le vent de la république m'envoya bien quelques bouffées au collège, comme à bien d'autres camarades; mais mon admiration classique pour Brutus ne m'empêcha pas de faire mes premiers vers pour le duc d'Angoulême, vainqueur du Trocadéro; et peut-être qu'en furetant bien dans les coins oubliés, on trouverait quelque part les félicitations que Mme la duchesse et le roi Louis XVIII daignèrent faire adresser à l'écolier de Toulouse.

La révolution de 1830 m'impressionna violemment; et je n'oublierai jamais le sentiment de dégoût qui m'envahit lorsque le drapeau blanc, arraché du faîte du Capitole et précipité sur la place, fut mis en lambeaux et foulé aux pieds par d'immondes braillards, parmi lesquels il se trouvait certainement d'anciens Verdets, qui avaient assassiné le général Ramel.

J'hésitai un an. Casimir Périer m'entraîna par son bon sens et par son courage. Sans doute, Louis-Philippe n'était pas le Roi, mais c'était un roi; et, comme le berger dont parle Virgile, j'honorai ces pénates de bois, en attendant que la fortune les fît d'or.

Pendant quinze ans, je respectai et je soutins dans la presse la monarchie nouvelle, sans lui rien demander que ma part dans la sécurité publique. Convié, comme journa-

liste, aux grandes fêtes données à Versailles à l'occasion du mariage de M. le duc d'Orléans, je pris sincèrement ma part de la joie publique, en compagnie d'Alphonse Karr, qui n'était pas encore républicain, et qui s'abreuva, comme moi, des sueurs du peuple, à la table royale.

En 1841, j'eus l'honneur de voir le roi, sur une audience demandée par M. Guizot. Il fut ce qu'il savait être, spirituel et charmant. J'arrivais des Antilles et des États-Unis, et nous parlâmes de la Havane, qu'il avait habitée. Il était resté l'élève de Mme de Genlis, toujours curieux des choses de l'histoire naturelle. Son crève-cœur au sujet de ses voyages, était de n'avoir pas visité, sur le continent américain, les forêts de quinquina.

« Sire, lui avais-je dit en l'abordant, je suis de ceux qui croient que le roi règne et gouverne. » Il riait bruyamment, et ma déclaration de principes le mit de bonne humeur. Il aborda la politique, et me parla longuement de M. de Broglie, de M. Thiers, de M. Guizot. « Quoiqu'il passe pour très raide, me dit-il de ce dernier, c'est encore celui avec lequel je me suis toujours entendu le mieux. » Il trouvait M. de Broglie hautain et M. Thiers obséquieux.

Une assez grande idée préoccupait le roi ; il voulait faire à Alger un vaste port militaire, capable de recevoir et d'abriter cent bâtiments de guerre. « Avec une pareille flotte et cent mille hommes, disait-il, je pourrais au besoin prendre l'Italie à revers, ainsi que l'Espagne, et consolider notre influence dans le Midi. Aidez-moi dans la presse à populariser cette idée. J'ai fait étudier le projet, il n'atteindra pas cent millions. »

Vers la fin de la conversation, ma profession de foi sur le roi qui règne et gouverne lui revint à l'esprit, et raviva sa bonne humeur. « Certes, dit-il, je gouverne, et c'est mon droit; vous ne l'avez pas oublié, vous! rappelez-*leur* donc, monsieur de Cassagnac, le serment qu'*ils* m'ont fait prêter, le 9 août; il n'y a pas : je jure de régner; il y a : je jure de *gouverner*... ah! ah! ah! rappelez-leur cela! » et c'est au milieu de ce sonore éclat de rire que le roi me tendit la main, sur le pas de la porte où il m'avait fait l'honneur de me reconduire.

Je dois avouer que pendant cette longue audience, mon esprit ne put se détacher d'un souvenir qui l'obsédait. Le vieux M. de Saint-Albin, père de M. Louis-Philippe de Saint-Albin et de Mme Achille Jubinal, m'avait raconté qu'en 1789, M. le duc de Chartres et lui, entrés des premiers au club des Jacobins, s'étaient trouvés *semainiers* ensemble, et qu'au nom des principes d'égalité alors à la mode et dans leur fraicheur, ils avaient balayé la salle du club pendant huit jours, avec un zèle et un succès qui leur avait fait honneur. J'étais à l'affût de tout écart de conversation qui rappelât les idées de cette époque; mais, à l'exception du regret donné aux forêts de quinquina, il n'était resté des leçons de Mme de Genlis que les principes qui font un prince correct et un parfait gentilhomme.

XIX

DOTATION DE M. LE DUC DE NEMOURS.

Opinion qu'on avait en France et en Europe sur l'avenir de la monarchie de 1830. — Ma conversation avec le pape à ce sujet. — Dotation du duc de Nemours. — Le roi me fait demander par M. Guizot de l'appuyer. — Mes relations avec M. le duc de Nemours. — La dotation est abandonnée.

Le roi m'avait donc paru digne des sentiments que je lui portais. Quoique la presse eût bien affaibli son prestige, parmi cette garde nationale parisienne dont il avait été l'idole, et que l'incessante mobilité du régime parlementaire, entretenue par l'ambition des chefs des partis, diminuât sans cesse le principe d'autorité par l'usure rapide des hommes, je croyais sincèrement que la transmission de sa couronne, si elle était virilement préparée et conduite, s'opérerait heureusement.

C'était l'opinion générale, en France et à l'étranger; En Italie, où je passai l'automne de 1847, on n'en avait pas d'autre. Les monsignori de Rome qui, dans l'après-midi, venaient tenir leur cercle dans la célèbre boutique du libraire Merle, place Colonne, la professaient hautement; et je l'affirmai sans hésiter au pape Pie IX, dans

la longue audience particulière dont il m'honora, le 22 novembre.

Je n'oublierai jamais cette noble figure, rayonnante de calme et de bonté. Un grand nombre d'étrangers attendaient d'être reçus; je signai ma demande de ma qualité d'homme de lettres, alors très honorée à Rome, et le lendemain, je reçus l'avis suivant :

« Si previenne il signor Granier de Cassagnac, che Sua Santità si degnerà ammetterlo all'Udienza nella mattina di domani 22 corrente.

« Del Quirinale, lo 21 novembre 1847. »

Le Saint-Père fut très bienveillant. J'étais venu prêt à accomplir toutes les génuflexions réglementaires; il m'en dispensa; et lorsque je me baissai pour baiser la croix d'or brodée sur sa mule, il me tendit la main et me releva.

Pie IX connaissait bien la France. Frappé de l'action dissolvante exercée par un journalisme sans frein, il me demanda si j'étais partisan de la liberté illimitée de la presse; je n'hésitai pas à lui répondre : Non! ce qui lui arracha un : Ah! de satisfaction très accentué. Il me parla beaucoup de M. Guizot, aux vues duquel il rendait justice, sans se faire illusion sur leur efficacité; et il exprimait, comme moi, le ferme espoir que l'habileté du roi l'aiderait à amener, sans secousse trop forte, la transmission de la couronne.

Lorsque le premier grand malheur vint frapper le roi,

[redacted]

il me fit l'honneur de se souvenir de moi. La mort de M. le duc d'Orléans, si inopinément arrivée le 13 juillet 1842, ayant amené la régence de M. le duc de Nemours, on crut qu'il était bon de solliciter des Chambres une dotation qui permît au Régent de tenir un plus grand état de maison. Il fallait préparer les esprits à cette nouveauté, et de nombreux écrits de M. de Cormenin avaient prévenu défavorablement l'opinion publique. Il était alors de foi dans les journaux de l'opposition que les caves des Tuileries étaient bondées de petits tonneaux, bien cerclés, et remplis de louis d'or. Il fallait donc ouvrir et vider les petits tonneaux, et montrer qu'il n'y avait que du vent, avec quinze ou seize millions de dettes, au moins apparentes.

Malheureusement, un précédent fâcheux venait compliquer ce projet et devait en rendre la réalisation difficile.

Deux mois avant le mariage de M. le duc de Nemours avec la charmante princesse Victoire-Antoinette, duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, célébré le 27 avril 1840, et en vue de cette union, le roi avait obtenu de M. Passy et de M. Dufaure, qui étaient l'âme du cabinet du 12 mai 1839, qu'ils proposeraient aux Chambres une dotation de cinq cent mille francs, en faveur du jeune prince, comme application du principe qui avait fait accorder deux millions de dotation à son frère aîné, M. le duc d'Orléans.

Le projet fut, en effet, déposé deux mois avant la célébration du mariage, le 20 février 1840; mais il fut si défavorablement accueilli par la Chambre et par l'opinion

publique, qu'il entraîna la chute immédiate du cabinet, et par conséquent ne fut même pas discuté.

M. de Cormenin n'avait pas été étranger à cette déconvenue. Il avait publié contre le projet deux brochures très vives et très piquantes ; d'abord une *Lettre au duc de Nemours, au sujet d'un apanage*, et puis des *Questions scandaleuses d'un Jacobin, au sujet d'une dotation*. L'effet en avait été désastreux, et beaucoup de gens restaient toujours persuadés que les caves des Tuileries étaient, comme le disait M. de Cormenin, encombrées de petits barils remplis de louis d'or.

Il fallait donc, avant de mettre en avant la nouvelle dotation, faire oublier la mésaventure de la première, effacer l'impression produite dans un grand nombre d'esprits par les médisances de M. de Cormenin, et faire l'inventaire des caves des Tuileries.

Le roi me fit demander par M. Guizot si je voulais me charger d'éclairer l'opinion, et de la ramener à la réalité des choses, par une série de brochures ; c'était un service à rendre au principe monarchique ; j'acceptai sans hésiter, et je me mis au travail.

Une tâche pareille me créa naturellement des rapports avec M. le duc de Nemours, le seul des princes d'Orléans que j'aie personnellement connu. M. de Montalivet me fit ouvrir tous les secrets de la liste civile, et j'eus communication et copie des revenus et des charges du roi.

La première brochure était en état d'être livrée, lorsque, au printemps de 1843, le roi et son ministère jugeant les dispositions du public et de la Chambre peu

[redacted]

favorables au vote d'une dotation, renoncèrent à l'idée de la proposer. M. Guizot m'informa des nouvelles dispositions du roi et de son gouvernement. Du même coup, mon travail resta sans objet dans mon tiroir. Je n'eus plus aucun rapport direct avec la famille royale; mais j'avais gagné à mes courtes relations avec elle, la connaissance approfondie de la fortune du roi, et emporté le meilleur souvenir de l'empressement de M. le comte de Montalivet, et de la courtoisie de M. le duc de Nemours.

Il m'est toujours agréable de me reporter par la pensée à cette époque; et si la faiblesse du roi et celle de ses enfants, le 24 février 1848, m'ont guéri pour toujours de la monarchie et des institutions parlementaires, elle ne put altérer à aucun degré ma pitié pour leurs malheurs ou mon respect pour leurs personnes.

Tels sont les sentiments avec lesquelles je fis des décrets du 22 janvier l'examen que m'avait demandé le prince Louis-Napoléon.

On sait qu'une loi, du 18 mars 1872, a annulé les effets du décret du 22 janvier 1852, et ordonné la restitution des biens confisqués au préjudice de la maison d'Orléans : mais il n'entre pas dans le plan de ma publication actuelle d'entretenir mes lecteurs de ce sujet délicat.

XX

LES SOUVERAINS DU NOBD SONT PRESSENTIS SUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

Le prince Louis-Napoléon fait pressentir les cours du Nord, au sujet du rétablissement de l'Empire. — Mission à Berlin et à Vienne remplie par un ancien Chevalier-Garde de l'empereur de Russie.—Opinions du comte Buol, de M. de Mayendorf.—Ce Chevalier-Garde se rend de Berlin à Vienne. — Visite au roi de Prusse. — Visite à l'empereur Nicolas. — Opinion de ces souverains sur l'éventualité du rétablissement de l'Empire. — Rapports directs entre l'empereur Nicolas et le prince Louis-Napoléon.

Voilà les questions intérieures à peu près réglées; les membres du Sénat et du Conseil d'État avaient été nommés le 26 janvier; les élections générales faites le 1er mars; les trois grands corps installés le 20 mars, et la session ouverte le 29. Le Prince était donc en règle avec la France; il lui restait à pressentir l'opinion de l'Europe, au sujet de l'éventualité du rétablissement de l'Empire. Le Prince relevait, en effet, de l'opinion du pays, de ses vœux, de ses intérêts; et il n'était pas le maitre de la nature, de la mesure ou de la dénomination du pouvoir que la nation pourrait vouloir lui conférer.

Parmi les membres du Sénat et du Conseil d'État con-

[redacted]

voqués à l'Élysée, le 26 janvier, pour recevoir communication de leur nomination, accepter et remercier, se trouvait un homme jeune, actif, spirituel, dévoué, ancien député de l'Alsace à l'Assemblée nationale, et qui, ayant servi parmi les Chevaliers-Gardes de l'empereur de Russie, était rentré en France, à la suite d'un duel qui avait diversement passionné la société de Saint-Pétersbourg. Il était près du Prince, lorsque le dernier sénateur remercia, et se retournant vers lui, il lui dit : — Monseigneur, quoique convoqué comme les autres, je n'ai néanmoins aucun remerciement à vous adresser, puisque je ne suis point parmi les élus.

— Votre tour est arrivé, lui répondit le Prince ; j'ai songé à vous pour un poste diplomatique, et je vous nomme mon ambassadeur à Berlin.

— Je vous remercie, Monseigneur ; mais je vous prie de me dispenser d'accepter. Des événements du plus haut intérêt se déroulent en France ; j'aime mieux y rester mêlé, que d'aller m'enterrer là-bas, à mon âge, avec des Allemands dont je n'ai pas les goûts.

— Alors, vous voulez être conseiller d'État ?

— Encore moins, Monseigneur ; je me connais ; je suis homme du monde, non homme d'études ; et je ne possède pas les connaissances spéciales qu'exige une telle fonction.

— Je vois que vous voudriez être sénateur ? mais vous êtes trop jeune !

— Prince, je viens de voir ceux que vous avez nommés. Ne pensez-vous pas qu'il en faudrait quelques-uns de jeunes, pour réveiller les vieux ? D'ailleurs, je vous

prie de me laisser à Paris, où je pourrai, sans traitement, employer à votre service les relations que j'ai conservées dans le Nord.

— J'accepte votre ouverture, répondit le Prince, et je vous nommerai au Sénat. Dites-moi donc où vous en êtes resté de ces relations dont vous me parliez.

— Vous savez que j'ai servi comme Chevalier-Garde auprès de l'empereur Nicolas, et je crois que je retrouverais auprès de lui ses anciennes bontés pour moi. J'ai été presque élevé avec les princes allemands, avec le prince Charles et le prince Guillaume, fils du roi de Prusse. A Vienne, je connais beaucoup le comte Buol. A Pétersbourg, je connais encore mieux le comte de Nesselrode. Mme la comtesse de Nesselrode a été ma *Mère Assise*, lors de mon mariage. Voilà mes relations ; je crois que je pourrais les utiliser pour vous, suivant la mission que vous me donneriez.

La courte conversation et les ouvertures qui précèdent furent suivies d'un long et important entretien, entre le prince Louis-Napoléon et l'ancien Chevalier-Garde de l'empereur de Russie.

« Je pressens et je redoute, dit le Prince, des difficultés éventuelles, au sujet du retour de l'Empire, qui ne dépend pas uniquement de moi. J'ai résolu de rétablir les aigles sur les drapeaux des régiments. Un Napoléon ne peut pas conserver le coq. Le rétablissement des aigles ne veut pas dire le retour de la politique guerrière; pour être le neveu de Napoléon Ier, je n'ai nulle prétention à ses talents militaires. Je rétablis les aigles, afin de prévenir l'exaltation du sentiment national, et pour em-

pêcher qu'à la première grande revue, l'armée elle-même ne me les demande et ne me les impose.

« Je voudrais bien pénétrer les souverains de ma situation et de mes sentiments.

« Donc, le retour des aigles n'est pas le retour du système guerrier. Si l'Europe me laisse la paix, je porterai mes plus grands efforts sur les travaux de l'intérieur, et, pour commencer, je ferai de Paris la plus belle ville du monde.

« Si l'on me fait injustement la guerre, je m'appuierai sur le principe des nationalités ; les traités de 1815 ont été déchirés en Belgique ; c'est un précédent que j'invoquerais, si j'y étais forcé.

« Je ne me dissimule pas l'hésitation que pourront avoir les vieilles dynasties du Nord à accueillir *un parvenu*. Les mœurs anglaises ne m'inspireraient pas une telle crainte. En Angleterre, les rangs s'ouvrent toujours devant ceux qui se sont élevés par le travail et par l'honneur. Un baronnet, sorti du barreau, entre de plain pied dans l'aristocratie. En France, le plus mince hobereau toise du haut des carrosses du roi, où son aïeul monta jadis, un maréchal, duc et pair, datant de l'Empire, et ayant gagné autant de batailles que l'autre a forcé de lièvres. En Allemagne, comme chez nous, l'aristocratie est fermée ; en Angleterre, elle est ouverte, et elle reste forte, par le sang nouveau qu'elle s'infuse.

« Vous avez assez d'esprit et de monde pour n'avoir pas besoin d'instructions. Pressentez les trois cours, où vous allez vous présenter en gentleman-voyageur. On aura assez de questions à vous adresser, pour que vous

n'ayez pas besoin d'en faire beaucoup vous-même. Ne m'engagez pas, et éclairez-moi, tout est dans ces deux mots. »

— A quel moment précis faut-il partir ? demanda le Chevalier-Garde. Je proposerais le 7 ou le 8 mai, époque où l'empereur de Russie doit se trouver à Vienne, avant de se rendre à Berlin.

— J'adopte ces dates, répondit le Prince. Cependant, bornez-vous, quant à présent, à vous tenir prêt. Je vous dirai pourquoi.

C'était vers le 30 avril. Le prince avait des inquiétudes sur la grande revue du 10 mai, où devait avoir lieu la remise des aigles aux régiments appelés à Paris. On disait publiquement que l'armée proclamerait l'Empereur. Le 21, un *communiqué* parut dans le *Constitutionnel*, pour éclairer et rassurer l'opinion publique.

Cependant, une dernière entrevue entre le Prince et le gentleman-voyageur eut lieu à l'Élysée le 9 mai. Il fut convenu que celui-ci se tiendrait aussi près que possible du Prince, au commencement de la remise des aigles ; et que, sur un signe convenu, le voyageur partirait ou ne partirait pas.

Ce signe fut fait du regard ; et deux heures après, l'ancien Chevalier-Garde était sur la route de Vienne.

Le lecteur connait mon respect pour lui ; il est donc comme surperflu de lui dire, que si je ne lui garantis pas tous les termes du récit qui précède et qui va suivre, et dont la meilleure mémoire ne saurait répondre entièrement, je lui garantis néanmoins la scrupuleuse exacti-

tude des informations, et le caractère général des détails.

L'ancien Chevalier-Garde devait surtout et d'abord voir l'empereur Nicolas ; arrivé à Vienne, il apprend qu'il l'a croisé et manqué en route. Il va d'abord faire sa cour au jeune souverain, l'empereur François-Joseph, qui, après une conversation générale sur l'état des choses en France, le renvoie au comte Buol, son ministre des affaires étrangères.

Entrant aussitôt dans le vif de la question, M. le comte Buol déclare qu'à son avis, le Prince doit se contenter d'une prorogation de dix ans. Son interlocuteur répond que le conseil est sage en lui-même, et que, dans l'appel fait à la nation, et auquel a répondu le plébiscite, le Prince n'a en effet demandé que dix ans de pouvoir ; mais, au fond, le Prince, élu du peuple, n'est le maître ni de son titre, ni de la nature de son pouvoir. Il dépend du suffrage universel et du vœu de la nation. Qui peut répondre que les intérêts généraux se contenteront de dix ans ? Et puis, après les dix ans, que mettra-t-on à la place ?

Sans être hostile au rétablissement du pouvoir impérial, considéré en lui-même, M. le comte Buol le trouve dangereux ; il persiste dans ses craintes ; il redoute l'exaltation que le rétablissement de ce pouvoir peut produire sur les esprits, en Italie. Au point de vue de l'ordre général, et malgré les intentions pacifiques du Prince, dont il ne doute pas, il trouve la dignité impériale dangereuse. Il reste donc ferme dans son idée, et persiste à conseiller une prorogation de dix années, qui lui paraît

répondre aux besoins, et surtout éviter les difficultés.

En sortant de cette loyale et cordiale audience, l'ancien Chevalier-Garde va faire une visite à M. de Meyendorf, ambassadeur de Russie à Berlin, momentanément resté à Vienne. La conversation a lieu en tout abandon; le tableau de l'état des esprits en France intéresse vivement le comte de Meyendorf, qui engage son interlocuteur à se rendre immédiatement à Berlin, et il annonce son arrivée, par dépêche, à l'empereur Nicolas.

Le jour même, le gentleman-voyageur partait pour Berlin.

Une fois arrivé, il va naturellement voir le roi et lui faire sa cour. — « Eh bien! lui dit tout d'abord le vieux roi de Prusse, le prince Louis-Napoléon vient de rétablir les aigles! Alors, c'est encore la guerre! C'est la vieille rivalité pour le Rhin! Et les traités de 1815, ils vont donc être déchirés? Ma foi, tant pis pour lui! S'il est vainqueur, il le sera par un général dont le prestige, dans un pays aussi mobile que la France, lui deviendra funeste. »

Le voyageur proteste, et répond des dispositions pacifiques du Prince, dont il cite les paroles. Il reprend les aigles, afin que l'armée, dans l'exaltation d'un sentiment national, ne les lui impose pas. Il est le premier à avouer qu'il ne se sent ni les instincts, ni les talents d'un général; il ne fera jamais la guerre le premier et il veut fermement la paix, dont il a besoin, pour réaliser ses projets sur la prospérité intérieure et extérieure de la France.

Lorsque, après cet entretien, l'ancien Chevalier-Garde

se rendit à l'audience que l'empereur Nicolas lui avait donnée à l'hôtel de l'ambassade, le souverain, l'apercevant, lui dit gaiement : « Ah ! vous voilà, monsieur l'ambassadeur. »

— Sire, je ne suis pas un ambassadeur ; je n'ai aucune mission, aucun caractère ; je suis un voyageur qui passe, et je n'ai d'autres titres à l'accueil de Votre Majesté que son ancienne bienveillance.

— Comme vous voudrez, dit obligeamment l'Empereur ; mais parlons du Prince. Eh bien, je déclare qu'il a rendu un immense service à l'ordre européen, en rétablissant le principe d'autorité en France. Ah ! c'est un *maladiez*, comme nous disons, ou un *gaillard*, un *luron*, comme vous dites, je crois. Quoique jeune, il a gouverné avec la prudence d'un politique consommé.

« Il a pour système de faire tout par lui-même ; la méthode a du bon, mais il faut s'en défier. Un chef d'État ne peut pas tout savoir, tout faire. Il faut qu'il se donne de bons collaborateurs, ce qu'il n'a peut-être pas toujours fait. »

Et ici, l'Empereur glissa dans l'entretien un détail épisodique, inutile à répéter, dont le Chevalier-Garde fit, pour cause, l'objet d'un petit rapport séparé, lequel ne fut peut-être pas étranger au remaniement ministériel qui eut lieu le 28 juin suivant.

L'Empereur reprit : « Je reproche au Prince d'avoir confisqué les biens des d'Orléans ; c'est une faute.

— Sire, répondit le voyageur, le Prince avait peut-être une excuse, dans cette revendication qu'il croit légi-

time, au point de vue de notre droit national. Il a trouvé dans cette mesure un moyen de réaliser des idées mûries dans sa captivité. Il veut, par des institutions de secours et de prévoyance, améliorer le sort des ouvriers honnêtes. Cette revendication lui donne des dotations. Le Prince est dévoué au peuple, de qui il tient ses pouvoirs, et dont la souveraineté est la base, la source et le principe de l'élévation de sa famille.

— Oh! je sais bien que la souveraineté populaire est la base de son pouvoir. Je n'aime pas ce principe, ou du moins je lui préfère le mien. C'est une grande force. Si Louis-Philippe avait été roi légitime, il ne serait pas tombé. J'ai toujours soutenu cette opinion, même contre mes ministres, qui ne la partageaient pas. La chute de Louis-Philippe a été le triomphe de mon principe.

« Et quelles sont les suites que le Prince compte donner à sa situation actuelle? On a déjà rétabli les aigles!

— Sire, répondit l'interlocuteur, cela n'a pas uniquement dépendu de lui. Il y a la nation, qui a sa volonté, et avec laquelle il faut compter. On ne peut pas préciser par avance la nature, ou mesurer l'étendue du pouvoir qu'elle voudra lui conférer, dans l'intérêt de la sécurité et de la prospérité publiques.

— Dans tous les cas, reprit l'Empereur, le Prince ne me trouvera jamais dans le chemin de ses adversaires; mais l'Empire, s'il y songe, ne se rétablira pas tout seul, il faudra y aider en le proposant. S'il échoue ou s'il ne réussit qu'à demi, son prestige en sera affaibli; l'épreuve me paraît dangereuse. »

Le Chevalier-Garde visait secrètement à un résultat

[redacted]

qui eût été précieux, mais qui était difficile à obtenir. Il désirait arriver à des rapports directs entre le Prince et l'Empereur. Glissant avec discrétion dans l'entretien une allusion à une circonstance antérieure, il dit : « Sire, dans le passé, le Prince a accueilli avec déférence des conseils venus du dehors. Si d'autres conseils lui venaient encore, ils seraient certainement accueillis de même.

— Oh ! non, non, répondit vivement l'Empereur, qui avait compris. J'ai bien assez à faire de gouverner les Russes ; je n'ai nulle envie de me mêler de gouverner les Français. »

Repoussé de son but sur cette première insinuation, le voyageur en hasarda une seconde.

— Sire, dit-il, l'empereur Alexandre, votre frère, écrivit souvent à la reine Hortense. Si le Prince supposait qu'il vous fût agréable d'avoir ces lettres, je suis persuadé qu'il vous les adresserait avec plaisir.

— Certainement, répondit l'Empereur, il me sera agréable d'avoir ces lettres d'Alexandre, et je remercierai le Prince de son procédé gracieux. D'ailleurs, je connais le Prince ; je l'ai tenu sur mes genoux à la Malmaison, lorsque, avec mon frère Alexandre, que j'accompagnais, j'allai faire ma cour à l'impératrice Joséphine et à la reine Hortense.

« Répétez-lui bien qu'il ne me trouvera jamais parmi ses adversaires. »

La glace était rompue. Les lettres de la reine Hortense furent envoyées ; et il y eut échange de lettres courtoises entre le prince Louis-Napoléon et l'empereur Nicolas.

XXI

MA SORTIE DU « CONSTITUTIONNEL ».

Effet de la mission du baron de Heckeren. — Accalmie des esprits. — Attaques de la presse anglaise et de la presse belge. — Article que le prince Louis-Napoléon me fait faire sur le gouvernement belge. — Emotion qu'il produit. — Démarche du chargé d'affaires belge auprès de M. de Turgot. — Réponse du gouvernement français. — Désaveu du *Constitutionnel.* — Mauvaise humeur du docteur Véron. — Je sors du *Constitutionnel.* — Congé qu'il me donne. — Le *Constitutionnel* est vendu. — Je rentre au journal.

Le voyage de l'ancien Chevalier-Garde s'ébruita un peu, malgré la réserve dont il avait été entouré. Des journaux, qui se croyaient un intérêt à en combattre les résultats, le présentèrent comme un échec de la politique du Prince. Je répondis à ces journaux dans le *Constitutionnel* du 27 mai, par une note courte et générale, où j'expliquais la nature et affirmais les bons effets de l'entretien obtenu par le voyageur, dans lequel mes lecteurs auront reconnu le plus jeune des sénateurs d'alors, M. le baron de Heckeren.

Le Prince, en utilisant ses services, restait fidèle à sa méthode politique, qui consistait à employer discrètement, et sans étiquette extérieure, dans la presse, dans

la diplomatie, dans les questions économiques, les hommes capables et dévoués.

Ce n'est pas la seule mission secrète et importante que l'ancien Chevalier-Garde remplira.

Nous voici tombés dans une accalmie dont les esprits ne sortiront que vers le 15 septembre, jour du départ du Prince pour le grand voyage dans le Midi, d'où il ramènera l'Empire, réclamé sur toute la route, et annoncé à Bordeaux le 9 octobre, sous la réserve de la ratification du peuple.

Sous l'influence et à la faveur de ce calme des esprits, un décret du 8 août autorisa, comme je l'ai dit, la rentrée immédiate en France de MM. Creton, Duvergier de Hauranne, Chambolle, Thiers, de Rémusat, Jules de Lasteyrie, général Laydet, Antony Thouret, et fit cesser l'exil dont avaient été frappés sept représentants, parmi lesquels étaient M. Théodore Bac et M. Joly.

De tous les députés momentanément éloignés de France, M. Thiers est celui qui s'était le moins résigné. Je lis en effet dans une lettre de M. Duvergier de Hauranne à sa famille, prêtée par un collectionneur d'autographes, et qui m'a été communiquée, les lignes suivantes :

« Bruxelles, février 1852.

« ... Lamoricière ne croit nullement à un prochain retour. Nous nous sommes donné rendez-vous en Italie l'hiver prochain, si notre exil se prolonge. Rémusat est aussi fort disposé à venir de ce côté !

« Quant à Thiers, sa nostalgie augmente. Il voit tout,

il prévoit tout; mais il a envie de rentrer, *coûte que coûte*. Il déclare que si cela dure, ses dames ne l'empêcheront pas d'aller en Italie, seul pays, après Paris, où il puisse vivre. Tu vois que nous avons chance de ne pas manquer de compagnons. »

C'est durant cette accalmie, et pendant le mois de juin, qu'eut lieu un incident de presse d'une certaine gravité, car il amena d'abord ma sortie du *Constitutionnel*, et puis la vente du journal que M. Véron fit à M. Mirès, déjà propriétaire du *Pays*, acquis de M. de Bouville.

Ce que j'ai raconté des ouvertures faites, pendant le mois de mai, aux trois souverains du Nord, au sujet du rétablissement éventuel de l'Empire, a montré l'intérêt, d'ailleurs bien naturel, que le Prince se sentait à entretenir de bons rapports avec les puissances. Ils étaient fort satisfaisants avec les gouvernements eux-mêmes; mais la presse anglaise, qu'on sait fort jalouse de son franc parler, se complaisait, par quelques-uns de ses grands organes, dans des attaques ultra-vives; si bien que l'on verra une députation, formée de notables personnages de la Cité, venir protester auprès du Prince du respect des citoyens anglais pour les institutions librement établies par la France.

Mais les grands journaux anglais sont des puissances; et, de puissance à puissance, il faut savoir être tolérant. Les attaques des journaux belges étaient les plus cuisantes, d'abord parce qu'elles étaient encore plus dures, ensuite parce qu'étant écrites en français, c'était surtout en France qu'elles trouvaient leur débouché, et qu'elles étaient le plus généralement lues.

Un jour de la fin du mois de mai, le prince me fit appeler à l'Élysée, et me demanda de faire, à l'adresse du gouvernement belge, un article ferme, et allant jusqu'à la limite où commencerait la menace. Je devais rappeler que la Belgique, puissance indépendante, mais neutre, était obligée envers sa voisine à plus de modération que les autres; que son gouvernement devait être assez fort pour obliger la presse à une réserve raisonnable; et que manquer à ce devoir de respect international, cela pourrait, à la fin, suggérer aux nations justement blessées, la pensée et l'obligation d'aller le faire observer elles-mêmes.

Telle était la portée de mon article. Je le lus, il fut approuvé, et le *Constitutionnel* le publia.

Comme il était naturel de s'y attendre, l'article fut assez vivement relevé en Belgique; et, avec une habileté dont tout d'abord je ne démêlai pas bien le but, la presse belge persifla le journaliste français, qui affectait de faire blanc de sa plume, comme un chef d'État ferait blanc de son épée.

J'avoue, à ma confusion, que je donnai dans le panneau. Au lieu de me taire, je brochai rapidement, le 4 juin, une réponse, dont le sens était : « que je me sentais dépourvu du degré de folie nécessaire à un particulier pour adresser des menaces à une nation ; et que, si on en avait trouvé dans mon article, c'est qu'apparemment j'avais eu mes raisons pour parler comme je l'avais fait. »

C'était découvrir complètement le Prince, et avouer que mon article avait été commandé par lui. Mon rôle

et ma situation au *Constitutionnel* le donnaient d'ailleurs assez à comprendre.

L'ambassadeur du roi Léopold se rendit auprès de M. le marquis de Turgot, qui ne fut remplacé que le 28, par M. Drouyn de Lhuys, au ministère des affaires étrangères, et sollicita un entretien au sujet de cet incident. Ce que fut le langage du ministre, on le verra par le résultat; mais la réponse à M. Rogier fut aussi simple que possible : le *Moniteur* du 6 publia un court *communiqué*, disant que la politique du gouvernement n'avait pas d'autre organe que le *Journal officiel*.

C'est le 5, au soir, que le Prince, m'appelant près de lui, sur un divan, à l'Élysée, me tint le langage que j'ai rapporté, et me dit : « Il faut que nous soyions brouillés pendant quelques jours. » Lui ayant demandé si c'était moi qui étais désavoué : « Non, me répondit-il, ce n'est pas vous, c'est le journal. »

— Alors, la politique de mon premier article est maintenue?

— Parfaitement.

— Ne serait-il pas bon de le dire, dans une courte note?

— Je n'y vois pas d'inconvénient; faites la note, mais portez-la-moi avant de l'insérer.

Voici cette note succincte, qui fut insérée dans le *Constitutionnel* du 6, au nom de la rédaction, et au-dessous du *communiqué* du *Moniteur*.

Je l'ai conservée. Elle est écrite de ma main, à la plume, et elle se termine par une rectification de trois lignes tracées au crayon, et de la main de M. Mocquard, *auquel* le Prince les dicta :

« On remarquera que le *communiqué* ci-dessus *ne retire rien* des dispositions que nous avons attribuées au gouvernement français à l'égard de la Belgique. »

Rectification de la main de M. Mocquard :

« ... *Ne désavoue en rien* la politique que nous croyons dans l'intérêt du gouvernement de suivre vis-à-vis de la Belgique. »

Le dénouement répondit à l'attitude prise. J'avais adressé à la Belgique des récriminations sous une forme un peu comminatoire; le gouvernement français déclarait *ne désavouer en rien* cette politique, et par conséquent, c'était lui qui avait parlé. Il supposait que le roi Léopold et les représentants de la nation belge étaient trop sages pour sacrifier les bons rapports, les intérêts commerciaux, les relations de voisinage aux fantaisies excessives d'une presse sans frein. Aussi, un projet de loi fut-il présenté aux Chambres sur le respect dû par la presse aux gouvernements étrangers. En attendant, un professeur de l'Université de Gand ayant eu l'étrange idée, au lieu de faire sa classe, de donner lecture de *Napoléon le petit* à ses élèves, fut suspendu par le ministre de l'instruction publique.

L'affaire du *Constitutionnel* avec la Belgique s'arrangea donc; mais l'affaire de M. Véron avec moi tourna au tragique.

Le *communiqué* du *Moniteur*, qui avait désavoué son journal et avoué son rédacteur, l'avait violemment froissé. Il fit, le 6 juin, le jour même du *communiqué*, un article, ou perfide ou imprudent, dans lequel il disait

qu'il ne dirigeait plus réellement le *Constitutionnel*, entièrement soumis à l'influence de l'Élysée. Le lendemain, 7 juin, il reçut du ministre de la police générale un *premier avertissement*. Cette sévérité le mit hors de lui. Il publia un nouvel article, dans lequel il déclarait qu'il n'était plus appelé à l'Élysée ; que j'étais devenu l'intermédiaire obligé du Prince ; que je me trouvais son représentant dans le *Constitutionnel ;* et que ne voulant pas accepter cette espèce d'exhérédation de son influence légitime, il se séparait de moi, à partir de ce jour.

Le surlendemain, 9, *deuxième avertissement*, auquel il eut un instant la folle idée de résister. Ses amis le continrent à peine.

En attendant, je fus rayé des contrôles du *Constitutionnel* avec tous les honneurs de la guerre, car voici les adieux dont le docteur accompagna mon congé :

« Je n'ouvrirai plus les colonnes du *Constitutionnel* à M. Granier de Cassagnac. C'est à cette extrémité que je suis conduit.

« Quoi qu'il en soit, M. Granier de Cassagnac restera toujours des nôtres. Il a droit aux témoignages de reconnaissance du *Constitutionnel*, et à toute mon amicale gratitude.

« La plume de guerre, le talent élevé, le courage inébranlable de M. Granier de Cassagnac pendant tous les mauvais jours, ont rendu les plus rares services à la cause de l'ordre et de la société. Tous les ennemis du président de la République ont été ses ennemis. Nous

[redacted]

éprouvons ici le besoin d'honorer M. Granier de Cassagnac et de lui dire que nous estimons trop haut le sentiment presque surhumain de la reconnaissance, pour qu'il trouve en nous un ingrat. »

Mon exil ne fut pas bien long. Le 8 décembre, le *Constitutionnel* annonçait en ces termes que M. Véron venait de céder la propriété du journal, et que je reprenais ma place dans la rédaction :

« La nouvelle propriété du *Constitutionnel* ne pouvait mieux inaugurer son administration qu'en réclamant le concours de l'éminent publiciste qui a naguère enrichi le journal d'articles dont le retentissement a été universel dans le monde politique.

« M. Granier de Cassagnac y reprendra cette plume brillante qu'il y a tenue, dans des temps difficiles et périlleux, avec tant d'éclat et d'autorité. »

Du reste, la sortie de M. Véron du *Constitutionnel* ne s'opéra pas toute seule. L'Empereur, qui était reconnaissant des services du docteur, ne voulait pas néanmoins subir ses caprices. Il dit un jour à M. de Maupas : « Délivrez-moi, à tout prix, des fantaisies de Véron. » Cela fut fait, et M. de Maupas devint l'agent secret de l'achat du *Constitutionnel* par M. Mirès. M. Véron le soupçonna, et la rancune qu'il en conserva ne fut probablement pas étrangère aux attaques dirigées contre M. de Maupas dans ses *Mémoires*.

L'Empereur était entré le 1er décembre aux Tuileries. M. Véron, qui avait beaucoup fait pour lui en ouvrir les portes, ne resta que huit jours de plus au journal. Il sortait riche, avec l'honneur et l'argent. Plus tard, les

[redacted]

émotions saines lui manquèrent. La nostalgie le gagna. Il mourut, en 1867, encore jeune, et l'ennui fut sa dernière maladie. Il a laissé d'intéressants souvenirs sur son temps, sous le titre de *Mémoires d'un Bourgeois de Paris.*

XXII

VOYAGE DANS LE MIDI.

Voyage du prince Louis-Napoléon dans le Midi. — *Mémoires* de M. de Persigny. — Erreur qu'ils contiennent sur le rétablissement de l'Empire. — M. de Persigny s'en attribue la pensée. — Inexactitude de ses souvenirs. — Rôle attribué par ces *Mémoires* au préfet du Cher. — Rectification. — Proclamation de M. Pastoureau. — Le Prince avait toujours cru au rétablissement de l'Empire. — Il n'avait donc pas la pensée, que M. de Persigny lui attribue dans ses *Mémoires*, de vouloir maintenir la forme républicaine, malgré l'opinion publique.

L'empereur Nicolas, en exprimant à son ancien Chevalier-Garde son opinion sur le rétablissement de la dignité impériale, avait dit : Cela ne se fera pas tout seul ; il faudra au moins le proposer ; et si cela ne réussit qu'à moitié, le prestige du Prince en souffrira. » L'événement va prouver qu'en tenant ce langage, l'empereur de Russie ne soupçonnait pas les dispositions des esprits en France.

Chose infiniment plus surprenante, le Prince lui-même ne les avait pas exactement appréciées. Ce n'est pas qu'il y eût à s'abuser sur le résultat général et prochain de la situation ; le sentiment non équivoque de l'armée et le

besoin universel de sécurité et de garanties pour l'avenir poussaient à l'établissement d'un régime stable ; le nom, la sagesse, l'énergie du Prince suggéraient à tous, comme solution naturelle et nécessaire, le rétablissement de la dignité impériale. Le principal était en quelque sorte accompli. Par la Constitution, on avait l'Empire ; il ne restait plus qu'à proclamer l'Empereur.

Donc, il n'y avait pour personne, à l'intérieur, ni, à cette époque, à l'extérieur, de doute sérieux sur le prochain relèvement du trône, et l'on sentait bien que le voyage du Prince dans le Midi, constaterait la tendance des esprits vers ce résultat ; mais nul, ni le gouvernement, ni le Prince, n'avaient soupçonné l'ouragan impérialiste qui, dès les premiers pas faits au milieu des populations, va se lever de lui-même, souffler en tempête irrésistible, et placer le Prince dans cette situation absolument imprévue, que, parti de Paris pour pressentir l'opinion sur l'Empire, il va la trouver résolue à le lui imposer.

Il y a de ce fait étrange des témoignages significatifs et curieux.

Avant le départ du Prince, vers le 10 septembre, il y eut conseil des ministres à Saint-Cloud, sur la conduite à tenir. Deux opinions opposées s'y produisirent. M. de Persigny, ministre de l'intérieur, émit l'avis qu'il fallait, à l'aide des préfets, pousser les populations à réclamer l'Empire. M. Abattucci, ministre de la justice, tout aussi convaincu que personne et du vœu réel des populations et du prochain retour des institutions impériales, soutint, au contraire, qu'il fallait s'abstenir de toute pression sur

le sentiment public, et laisser le peuple d'autant plus libre d'exprimer ses sentiments, qu'il n'y avait aucun doute à concevoir sur leur nature.

Le Prince appuya formellement cette dernière opinion. Il déclara qu'il allait visiter les départements, pour connaître leurs dispositions, et non pour leur suggérer les siennes. Désormais, comme par le passé, il entendait rester l'homme de la France, écoutant fidèlement ses vœux, et exécutant ses volontés. Il fit donc expresses défenses à ses ministres en général, et spécialement à M. de Maupas, son ministre de la police générale, qui l'accompagna jusqu'à Lyon, d'accomplir aucun acte qui pût être interprété comme une pression exercée sur le sentiment public.

Que le Prince désirât la couronne impériale et qu'il espérât sincèrement la porter prochainement, il serait à la fois puéril et inexact de le nier, et je vais donner dans un instant une preuve personnelle de son attente aussi calme que profonde; mais, fidèle à sa constante politique, il voulait tenir cette couronne du vœu sincère de la France, et non des conseils de sa propre ambition.

Je touche ici à un point qu'il est nécessaire et important d'élucider, en vue de la publication ultérieure des *Mémoires* laissés par M. de Persigny.

M. de Persigny a composé des *Mémoires*, dont il lut quelques parties à mon fils Paul, et dont il communiqua le manuscrit à l'Empereur, pendant l'année qui précéda sa mort. L'Empereur parcourut rapidement l'ouvrage, s'abstint d'y indiquer aucune rectification à faire, même dans les parties inexactes, et se borna, en le renvoyant

à son auteur, à cette observation générale, faite en souriant, devant les personnes qui l'entouraient, et parmi lesquelles se trouvait M. Rouher : « Si l'on en croyait Persigny, c'est lui qui aurait tout fait, même l'Empire. »

C'est en effet ce qui résulte un peu de ces *Mémoires*, dans lesquels, au sujet du voyage du Prince dans le Midi, M. de Persigny affirme deux choses, dont l'une est absolument inexacte, et l'autre considérablement exagérée.

M. de Persigny raconte que le Prince était résolu à maintenir le régime républicain, après le 2 Décembre; et que c'est lui qui, à son insu, et par des moyens secrets, fit éclater sur son passage des démonstrations impérialistes, lesquelles firent en quelque sorte violence à ses sentiments, et le décidèrent à accepter la couronne impériale.

Les moyens secrets employés par M. de Persigny auraient consisté dans des instructions absolument confidentielles, données à M. Pastoureau, alors préfet du Cher, au sujet de démonstrations à organiser sur le passage du Prince. M. Pastoureau, mandé à Paris, à l'insu du président de la République, et renvoyé mystérieusement et en hâte à son département, aurait reçu l'ordre de faire crier : *Vive l'Empereur*, mais sans laisser soupçonner, dans aucune mesure, ses instructions, surtout par le Prince; le résultat étant placé sous sa plus immédiate responsabilité.

Tels auraient été les moyens à l'aide desquels M. de Persigny aurait suscité et déchaîné ce souffle populaire, qui, de Bourges à Bordeaux, par Nevers, Saint-Étienne,

[redacted]

Dijon, Valence, Avignon, Marseille, Narbonne et Toulouse, précipita douze ou quinze millions d'hommes sur les pas du Prince, et le fit saluer partout du titre impérial, titre qui fut enfin accepté et inauguré par le discours de Bordeaux.

Que M. Pastoureau, préfet du Cher, ait été mandé confidentiellement à Paris par M. de Persigny, quelques jours avant le départ du Prince, cela n'est pas douteux; qu'il ait reçu des instructions, cela est également certain; mais qu'il ait reçu la mission secrète de faire crier : *Vive l'Empereur!* voilà un point sur lequel les souvenirs de M. de Persigny ont été complètement en défaut. J'ai fait auprès de la famille de M. Pastoureau des démarches à l'aide desquelles j'ai pu établir, sur des documents contemporains et à l'aide de témoignages directs et authentiques, que les instructions données à M. le préfet du Cher ne furent nullement celles que M. de Persigny a consignées dans ses *Mémoires*.

Voici littéralement ce qui se passa.

« J'étais présent à l'arrivée du Prince à Bourges, m'a écrit M. Arthur Pastoureau, fils de l'ancien préfet du Cher, et je me souviens de la manière la plus sûre que, peu de jours avant le 14 septembre, jour de la réception, mon père fut mandé à Paris par M. de Persigny, ministre de l'intérieur. On redoutait Bourges, et le projet du voyage primitif ne comprenait pas d'arrêt dans cette ville. Des démarches s'étant produites, notamment de la part du président du conseil général, le Prince avait finalement décidé qu'il commencerait son voyage par un séjour dans le chef-lieu du Cher.

« M. de Persigny était très préoccupé. Il reçut mon père le matin, dans le jardin de l'hôtel de la rue de Grenelle. Détail que je tiens de mon père, il y avait de la rosée ; et le ministre, dans sa préoccupation, s'obstina à faire marcher le préfet sur l'herbe mouillée. Il ne donna pas à mon père d'autres instructions que celle-ci : « Faites pour le mieux. Retenez bien que le Prince désire voir les populations. »

Ma bonne chance comme chroniqueur a fait que j'ai pu avoir, copié sur les registres du préfet du Cher, l'original de la proclamation adressée par lui aux maires du département. Elle confirme pleinement les préoccupations de M. de Persigny, et les instructions extrêmement réservées qu'il donna à M. Pastoureau, en lui disant « de faire pour le mieux ».

Cette proclamation, datée du 8 septembre, porte ceci :

« Le prince Louis-Napoléon va quitter Paris pour visiter une grande partie de la France. Son départ était fixé au 15 ; mais pour donner aux populations du Berry un éclatant témoignage de sa sympathie, le Prince a bien voulu modifier ses premières dispositions. Il arrivera à Bourges, le mardi 14, à six heures du soir, et restera au milieu de vous une partie du 15.

« Ce que Louis-Napoléon vient chercher parmi vous, ce ne sont pas des fêtes, c'est le concours des populations, c'est le plaisir de se trouver au milieu d'elles et de les voir joyeuses de sa présence. Que vos acclamations le prouvent ; que le Prince sache bien que, dans tout le Berry, il n'y qu'un nom et qu'un cri qui rallie

[redacted]

tous les cœurs. Ce cri, nous allons tous le faire retentir devant le neveu du *grand Empereur* :

« VIVE NAPOLÉON ! »

Voilà donc le cri que M. Pastoureau, à la suite des instructions de M. de Persigny, demanda aux maires et aux populations du Berry de pousser en passant *devant le neveu du grand Empereur;* seulement, un incident survint, qui le modifia un peu.

Pour accentuer plus énergiquement le cri de *Vive Napoléon,* écrit dans sa circulaire, M. Pastoureau l'avait fait suivre de trois points d'admiration — !!! — Soit que les caractères typographiques de l'imprimeur officiel de Bourges ne fussent pas d'un dessin très correct, soit que les maires du Berry n'eussent pas une habitude consommée de la ponctuation, ils prirent ces trois points d'admiration pour les chiffres romains majuscules III, et ils entrèrent dans Bourges en interprétant ainsi le cri qui leur était indiqué par le préfet : *Vive Napoléon III!* M. Pastoureau, qui n'était pas resté sur l'estrade où était le Prince, mais qui s'était mêlé à la foule, s'avança un peu ému vers les maires qui avaient dépassé ses intentions, et leur demanda la cause de la variante introduite dans le cri ; ils lui répondirent en lui montrant le texte imprimé, et en lui disant : « Mais c'est vous-même qui nous avez demandé de crier : *Vive Napoléon III!* voyez plutôt votre circulaire ! » il eût été inopportun de ramener de leur erreur les maires du Berry ; l'élan était donné ; on cria : *vive Napoléon III* le 14 et le 15 ; et

M. Arthur Pastoureau, présent au défilé enthousiaste des communes, m'a affirmé qu'on avait également mêlé à ce cri celui de : *Vive l'Empereur !* dû à l'initiative d'une partie des masses populaires.

Voilà l'exacte vérité sur la démonstration de Bourges, et sur la part très circonscrite qu'y prit M. de Persigny. Il est certain que l'enthousiasme des populations du Berry fut contagieux, et que, de Bourges, il gagna, en s'accentuant chaque jour davantage, les départements que le Prince traversa. Les instructions très réservées du ministre de l'intérieur furent une goutte d'eau dans ce torrent, mais il faut reconnaitre que c'était la goutte d'eau initiale. Pour ce qui est de croire, comme l'affirment les *Mémoires* de M. de Persigny, que le ministre souleva, par son intervention secrète, les millions de bourgeois, de paysans, de vieillards, de femmes et d'enfants qui, du 15 septembre au 16 octobre, sortirent comme de sous terre, inondant les routes et les villes par où le Prince passa, les circonstances et les faits que je viens de mettre en lumière montrent qu'une telle pensée serait puérile.

Les manifestations dont le Prince fut l'objet, fortifièrent sa pensée très fermement conçue de rétablir l'Empire ; les efforts que M. de Persigny crut nécessaire de tenter pour le détourner de la résolution de maintenir le système républicain, étaient donc un pur mirage de son esprit ; il n'eut jamais cette envie, même en apparence ; et la série des preuves que je vais donner constitue, à cet égard, un corps de démonstration qui va jusqu'à l'évidence.

[redacted]

Je ne parlerai pas des nombreux entretiens qu'en 1850 et en 1851, j'eus l'honneur d'avoir avec le Prince, et dont la pensée générale et dominante était le retour aux institutions de 1804; mais je rappellerai la parole grave, adressée à M. Rouher, le 8 novembre 1850, au sujet des terreurs que la conspiration imaginaire de la rue des Saussayes avait causées à M. Dupin, président de la Chambre : « Monsieur Rouher, ma destinée n'est pas encore accomplie : je serai empereur! »

Je rappellerai surtout le récit que j'ai fait de la mission confidentielle et privée, remplie à Vienne et à Berlin par M. de Heckeren, au mois de mai 1852, et qui eut précisément pour objet de pressentir l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse sur le rétablissement éventuel de l'Empire, et de les y préparer. A toutes les observations, à toutes les objections du comte Buol, du roi de Prusse, de l'empereur Nicolas contre le retour du régime impérial, que répondit invariablement l'envoyé confidentiel du président de la République? Il répondit que le rétablissement de l'Empire ne dépendait pas seulement de lui; que le Prince, élu du suffrage universel, n'était pas son maître, et qu'il serait obligé, en vertu de son principe, d'accepter la forme de gouvernement et le titre qu'il plairait à la souveraineté nationale de choisir.

De telles déclarations, spontanément faites aux souverains, sont manifestement exclusives de la pensée attribuée au Prince par M. de Persigny, de vouloir maintenir la forme républicaine.

Mais ce n'est pas tout. Les déclarations faites aux

souverains par voie confidentielle et privée, au mois de mai 1852, à l'occasion du rétablissement des aigles sur les drapeaux des régiments, le Prince les avait déjà faites publiquement à l'Europe et à la France dans un document public et solennel. Le discours d'inauguration des trois grands corps de l'État, réunis aux Tuileries, le 30 mars, accepte en principe le rétablissement éventuel de l'Empire, et s'en exprime ainsi :

« Si les partis cherchaient à saper les bases de mon gouvernement, alors il pourrait être raisonnable de demander au peuple, au nom du repos de la France, un nouveau titre qui fixât irrévocablement sur ma tête le pouvoir dont il m'a revêtu. »

Je pourrais m'arrêter là. Il serait prouvé que, contrairement à l'allégation de M. de Persigny, consignée dans ses *Mémoires*, le prince Louis-Napoléon ne nourrit jamais l'idée préconçue de maintenir la République, et que son ministre de l'intérieur, à l'occasion du voyage dans le Midi, n'eut besoin de recourir à aucune pression factice de l'opinion publique, pour l'en faire revenir. Alors, comme toujours, il aspirait au rétablissement de l'Empire, sous la réserve du vœu de la France, librement et préalablement exprimé.

[redacted]

XXIII

NOTRE BROCHURE.

Détails sur la brochure que le Prince me demande, en vue de préparer les esprits à l'Empire. — Le Prince voulait tenir la dignité impériale du vœu populaire. — Il comptait sur l'opinion, mais il ne la supposait pas aussi complètement acquise à l'Empire. — Base de notre brochure. — Notre conversation à Toulouse. — Discours de Bordeaux. — L'Empire est annoncé.

C'est dans ce sens que, pendant le cours de son voyage, il répondit aux représentants des corps constitués, qui, au nom de l'intérêt public, l'invitaient à rétablir la dignité impériale.

A Bourges, le 15 septembre, il disait au président du conseil général : « Lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, « je m'efforce toujours de devancer l'opinion publique; « mais je la suis, lorsqu'il s'agit d'un intérêt qui me « semble personnel. »

A Lyon, le 20 novembre, il disait à M. Dubourg-Duvergier, président du banquet qui lui était offert : « Si le « titre modeste de président pouvait faciliter la mission « qui m'est confiée, ce n'est pas moi qui, par intérêt « personnel, désirerais changer ce titre contre celui « d'Empereur. »

[redacted]

C'est toujours, comme on voit, la même politique. L'élu du peuple attendait, pour y déférer, l'expression claire et précise du vœu national. Ce n'est qu'à Bordeaux, le 9 octobre, qu'en répondant au toast porté par le président de la Chambre de commerce, et appelant, lui aussi, le retour des institutions impériales, qu'il répondra en disant : « comment il comprendrait l'Empire, si, comme la France semblait le désirer, l'Empire devait se rétablir. »

Il me reste, et ce ne sera pas, je crois, la révélation la moins intéressante à faire connaître, à raconter les méditations à la suite desquelles son esprit s'était déterminé.

En partant pour le voyage du Midi, le Prince avait compté trouver les populations bienveillantes à l'idée de rétablir la dignité impériale; mais il n'avait pas prévu l'irrésistible explosion de sentiments qui la lui imposa.

Quelques jours avant son départ, je fus mandé à Saint-Cloud. Voici le billet de M. Mocquard :

« Saint-Cloud, 19 août 1852.

« Mon cher monsieur de Cassagnac,

« Je m'empresse de vous informer que le Prince vous « recevra demain vendredi, à Saint-Cloud, vers dix « heures et demie.

« Mille compliments empressés.

« Mocquard. »

Après m'avoir exposé la question qui préoccupait son esprit, le Prince fit, comme par le passé, appel à mon

concours, pour coopérer à la solution conforme à ses vues.

« Ma présence au milieu des populations du Centre et du Midi, que j'ai délivrées des violences des démagogues et du pillage des socialistes, va faire certainement éclater, me dit-il, des vœux en faveur du retour au régime impérial : suivez avec soin la manifestation. En même temps, relisez la période de l'établissement du Consulat et celle de l'établissement de l'Empire; dégagez dans votre esprit les rapports qui peuvent rattacher ces deux époques à la nôtre. Réfléchissez bien à tout cela et préparez-vous à écrire, à votre retour, une brochure à laquelle je vais penser de mon côté, et dans laquelle nous réunirons vos vues et les miennes. Nous approchons évidemment du but; il faudra y conduire les esprits, en nous appuyant sur les sentiments que mon voyage va, sans aucun doute, mettre dans leur vrai jour, et selon le degré de vivacité avec lequel ils se seront montrés. »

— Prince, il sera fait selon vos désirs; je vais me mettre au travail. Je me rends moi-même dans mon département, que l'annonce de votre prochain départ et de votre passage à Toulouse a déjà mis en ébullition. Mes collègues du Gers, de Lagrange et Belliard, ont, comme moi, fait le projet d'aller vous y saluer.

— Vous serez les bienvenus. Pensez à la brochure. Adieu.

On va voir les suites qu'eut ce projet, mais on remarquera qu'avant son départ pour le voyage dans le Midi, le Prince était si loin de penser à maintenir la forme

républicaine, comme l'a affirmé M. de Persigny dans ses *Mémoires*, qu'il concerta avec moi la publication d'une brochure destinée à être faite à notre retour, et ayant pour objet de préparer les esprits au rétablissement de la monarchie impériale.

Le Prince pratiqua donc, à cette époque, à l'égard de M. de Persigny, le principe qui dirigeait habituellement sa conduite. Lorsqu'il poursuivait la réalisation d'une idée délicate, qui avait besoin d'être dirigée avec prudence, il s'en ouvrait exclusivement aux collaborateurs qui devaient en être les agents nécessaires. La veille du 2 Décembre, il communiqua ses projets aux cinq personnes qui devaient les exécuter, laissant en dehors les amis les plus dévoués et les plus sûrs, mais dont la coopération ne devait pas être utilisée. Lorsque, à l'occasion de la reprise des aigles, il voulut expliquer sa situation aux trois grandes cours du Nord, et pressentir leurs dispositions à son égard, il n'employa pas son ministre des affaires étrangères, mais un simple particulier, sans caractère officiel, dont le langage, tout personnel, laissait ouverture à toutes les explications utiles, comme à toutes les rectifications nécessaires.

Enfin, persuadé que quels que fussent les sentiments qui éclateraient dans le Centre et dans le Midi, il serait néanmoins nécessaire de pousser les esprits vers l'Empire, à l'aide d'une publication soigneusement méditée, et répandue avec une éclatante profusion, il avait dit toute sa pensée à celui qui devait écrire la brochure, et avait laissé ses idées, quelles qu'elles fussent, à M. de Persigny, dont la collaboration, en ce moment et pour

[redacted]

son but, ne lui était ni nécessaire, ni utile. Voilà pourquoi il s'est trompé de bonne foi.

L'événement déconcerta et dépassa les espérances du Prince. L'empressement des populations et la pression morale qu'elles exercèrent sur son esprit, en vue du rétablissement de l'Empire, prirent une forme et une force torrentielles. Je ne veux dire un mot que de ce que j'ai vu; mais pendant la nuit qui précéda l'arrivée du Prince dans les villes où il devait s'arrêter, toutes les routes, petites ou grandes, tous les chemins, bons ou mauvais, jetaient à flots pressés sur les faubourgs des masses d'hommes, de femmes et d'enfants, se poussant les uns les autres par ondées, et venant on ne sait d'où. Tous les costumes se confondaient, tous les idiomes se mêlaient; mais au-dessus des quinze ou vingt langues descendues des villages perdus dans les montagnes ou cachées dans les replis des rivières, s'élevait la phrase française connue de tout le monde, et que les vieux soldats avaient rendue populaire : Vive l'Empereur !

Le Prince arriva à Toulouse le 4 octobre, à deux heures. J'y étais depuis la veille. Nous allâmes, huit ou dix députés, le saluer au débotté. Le fidèle Belmontet s'y trouvait.

Au grand dîner qui eut lieu, le soir, à la préfecture, occupée par M. Chapuis de Montlaville, le hasard m'avait placé près de la porte d'entrée, donnant sur le grand salon. En sortant de table, le Prince passa donc près de moi, et, sur un signe de son regard, je sortis à côté de lui.

— Eh bien! me dit-il en riant, le peuple a fait la brochure avant nous! Comment la trouvez-vous?

— Complète, Monseigneur, car il ne vous a laissé à y mettre que la conclusion. J'ajoute que tout le monde la voit très prochaine; aux yeux du plus sceptique, l'Empire est fait.

Le Prince s'était arrêté, et son regard était fixé sur le mien; mais il ne me répondait pas.

— Monseigneur, repris-je avec quelque vivacité, l'attente publique est manifeste; jamais opinion ne s'exprima plus spontanément. Elle vous a partout devancé; vous n'êtes même plus à temps d'aspirer à la dignité impériale; il ne vous reste qu'à l'accepter.

Le regard du Prince était devenu vague, et lui-même restait muet; je connaissais cette disposition d'esprit. Ce n'est pas que sa pensée fût indécise; il ne voulait pas la révéler. Lui-même m'avait dit : le peuple a fait la brochure; c'est-à-dire il en est venu, sans impulsion, au point où nous voulions le conduire. Nous n'avons plus rien à faire, rien à écrire; l'Empire est là; mais il restait à le proclamer, et il réservait pour son heure propice cet acte solennel.

Cependant, je fis semblant de ne pas comprendre, et j'insistai.

— Monseigneur, la déception serait immense et périlleuse. Le vœu du peuple est manifeste et éclatant. Si vous hésitiez, on dirait que vous avez peur...

Le regard du Prince s'alluma, et une irrésistible émotion anima ses traits.

— Oui, on dirait que vous avez peur de l'Europe, et

[redacted]

que vous ne vous sentez pas suffisamment abrité derrière la volonté de la France...

Ici, l'émotion s'accentua encore un peu plus, et je crois que le sphinx allait parler, lorsque, par l'effet d'une indiscrétion rare chez un homme de son savoir-vivre, M. le marquis de Portes, membre et, je crois, président du conseil général de l'Ariége, fit irruption dans notre entretien. Le Prince l'accueillit, et, dès lors, je m'écartai avec respect. L'entretien était donc rompu, et il eût été intempestif de chercher à le renouer.

Du reste, je n'attendis pas longtemps : il révéla le 9, à Bordeaux, le secret qu'il avait réservé à Toulouse.

Je n'ai pas à raconter la grande scène de Bordeaux, encore présente à la mémoire de tous. Invité, le 9 octobre, à un grand banquet par la Chambre de commerce, et invité par son président, M. Dubourg-Duvergier, comme il l'avait été à Bourges et à Lyon, à donner un corps aux espérances d'avenir, en rétablissant le gouvernement impérial héréditaire, le Prince se rendit enfin aux instances du vœu public.

Cependant, à Bordeaux comme à Toulouse, le Prince resta impénétrable avant l'heure; et il ne s'ouvrit pas plus au préfet, M. Haussmann, qu'il ne s'était ouvert à moi.

Le président de la Chambre de commerce lui ayant communiqué le toast qu'il devait lui porter, le Prince, sans s'expliquer davantage, lui suggéra la tournure de phrase à laquelle devait se rattacher sa propre réponse. Mais ni le préfet M. Haussmann, ni le maire de Bordeaux, M. Gautier, ni le président de la Chambre de commerce, ne surent, avant de l'avoir entendu de la

bouche même du Prince, que l'Empire allait être rétabli.

Je laisserais sans son plus lumineux commentaire la politique de son règne, si je ne rappelais les principaux traits de la tâche qu'il acceptait.

« J'ai, dit-il, comme l'Empereur, bien des conquêtes à faire. Je veux, comme lui, conquérir à la conciliation les partis dissidents, et ramener dans le courant du grand fleuve populaire les déviations hostiles qui vont se perdre sans profit pour personne.

« Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance, cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ; qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité.

« Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des rivières à rendre navigables, des canaux à compléter. Nous avons enfin partout des ruines à relever, de faux dieux à abattre, des vérités à faire triompher.

« Voilà comment je comprendrais l'Empire, si l'Empire doit se rétablir. Telles sont les conquêtes que je médite, et vous tous qui m'entourez, qui voulez le bien de la patrie, vous êtes mes soldats. »

On voit que le Prince avait sondé d'un regard pénétrant les profondeurs de la société moderne. Il avait vu le danger d'aujourd'hui, de demain, de toujours, c'est-à-dire les masses populaires désagrégées par le suffrage universel, et qui ne peuvent être protégées contre le souffle décevant mais séducteur du socialisme, que par

[redacted]

l'action combinée de la religion, du travail et du bien-être, associés naturels de la famille.

Il venait de vaincre matériellement le socialisme; mais la force ne fait que le comprimer; seules, la religion, la famille et l'aisance réunies, peuvent le détruire.

C'est la tâche que s'était proposée l'Empire. Désormais, toute société qui ne poursuivra pas ce but, périra.

Voilà donc l'Empire virtuellement rétabli, puisqu'il ne restait plus qu'à consulter la France.

XXIV

RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

Sentiments qui président au rétablissement de l'Empire. — Large clémence envers les insurgés de 1851. — Tentative des princes d'Orléans en Belgique. — Le roi Léopold les fait réembarquer. — L'Empire est reconnu par toutes les puissances. — Scrupule d'étiquette de la cour de Russie.— Motifs qui déterminent l'Angleterre à reconnaître le titre de Napoléon III. —Difficultés au Sénat au sujet du prince Jérôme Napoléon. — Elle est tournée d'abord et levée ensuite.

L'Empire est relevé et debout. Le 2 novembre 1852, il est rétabli par le Sénat; le 21 et le 22, il est sanctionné par la volonté du peuple; le 2 décembre, il est proclamé à Paris, à l'Hôtel-de-Ville, par M. Berger, préfet de la Seine; devant la garde nationale sous les armes, par M. de Persigny, ministre de l'intérieur; devant l'armée, par le général de Saint-Arnaud, ministre de la guerre.

Chef du second Empire, Napoléon III vient de Saint-Cloud à Paris, au milieu d'un grand concours de peuple, et occupe les Tuileries.

Deux nobles sentiments l'y avaient précédé, consa-

[redacted]

crant son nouveau pouvoir : la clémence et la reconnaissance.

Dès la veille, des ordres expédiés aux préfets et au gouverneur général de l'Algérie faisaient mettre en liberté tous les expulsés, tous les transportés, tous les internés, sous la seule condition de se soumettre à un gouvernement que la volonté nationale venait d'adopter. Une amnistie générale les rendait à leurs familles, effaçant ainsi les traces de guerre civile, et ne laissant en dehors d'un généreux pardon que les cœurs révoltés qui ne l'acceptaient pas.

Le même jour, des décrets séparés élevaient à la dignité et au grade de maréchal de France le général de Saint-Arnaud, le général Magnan et le général de Castellane, et nommaient M. de Morny grand'croix de la Légion d'honneur. Napoléon III, qui les avait eus à côté de lui à la peine, les entraînait dans sa sphère, et les associait à la gratitude du pays.

Deux épreuves manquaient encore à l'Empire. Comment, en France, l'accueilleraient les anciens partis? Comment, hors de France l'accueilleraient les gouvernements?

Il était naturel que M. le comte de Chambord, personnification de l'ordre monarchique fondé sur une sorte de délégation divine, protestât, au nom de sa qualité et de ses droits, contre l'ordre monarchique napoléonien, fondé sur la délégation populaire. Il le fit, en termes généralement modérés et dignes, ne laissant percer que cette faiblesse, de reprocher « au génie et à la gloire de Na-

poléon Ier, d'être restés impuissants à fonder rien de stable ». Hélas! qui donc oserait promettre la stabilité à la société moderne? La monarchie de Louis XVIII restaurée, fut-elle plus stable que la monarchie de Napoléon élue? Depuis près d'un siècle, tous les genres de monarchie ont pu voir que les époques troublées ne sont pas propices à l'éclosion des longs règnes.

Une autre protestation, insensée par les sentiments, atroce par le langage, vint de Jersey. Elle traitait le suffrage universel de comédie, et disait de celui que huit millions de Français venaient d'acclamer : « Louis Bonaparte est hors la loi!... n'en doutez pas, ceci est l'inévitable avenir, il sera ferré au poteau par le bourreau! En présence de M. Bonaparte et de son gouvernement, le citoyen digne de ce nom n'a qu'une seule chose à faire : charger son fusil et attendre l'heure! » On recule épouvanté devant les défaillances de la raison humaine, lorsqu'on songe qu'au bas de ces lignes, on lit le nom glorieux de Victor Hugo!

Il y eut parmi les partisans de la monarchie de 1830, deux manifestations, bien différentes, et peut-être aussi imprévues l'une que l'autre. L'une fut l'œuvre d'une publication qui s'est honorée par une longue fidélité aux doctrines et à la mémoire du roi Louis-Philippe; l'autre eut pour auteurs deux princes de la maison d'Orléans.

La *Revue des Deux Mondes* publiait, tous les ans, sous le nom d'*Annuaire*, un tableau général des doctrines et des événements. Celui qui, au commencement

[redacted]

de 1853, résumait les événements de 1852, devait attirer et attira la curiosité publique. On y lut une justification très explicite du rétablissement de l'Empire. « Les masses, disait l'écrivain, préféreront toujours l'autorité d'un seul aux oligarchies, aux aristocraties et à la démocratie représentative elle-même. Elles n'useront du droit de suffrage que pour appuyer le pouvoir qui exercera le plus vigoureusement l'autorité la plus étendue. Indépendamment même de la popularité d'un nom puissant et des fautes de tous les partis, *le suffrage universel contenait le germe de l'Empire.* »

Tel ne parut pas être le sentiment des princes d'Orléans, dont la protestation allia d'ailleurs la prudence à la vivacité, et la docilité à la résolution.

Comme il est naturel de le penser, tout gouvernement avisé se garde, au loin comme de près. Le 8 décembre 1851, six jours après le coup d'État, le prince Louis-Napoléon et M. Besson, préfet du Nord, reçurent de Londres une dépêche leur annonçant que, dans la journée, M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville venaient de quitter les côtes d'Angleterre, sur un bâtiment frété par eux, avec destination supposée pour Dunkerque ou pour Ostende.

En homme prudent, et sans s'attarder à d'autres informations, M. Besson fit appeler le général commandant la subdivision, et se concerta avec lui pour surveiller le littoral, et pour être prêt à parer à toute tentative. Informé que le même avis avait été envoyé à Paris, M. le préfet du Nord attendit des ordres.

Le lendemain 9, vers onze heures du matin, M. de

Persigny, muni d'instructions générales et de pouvoirs très étendus, concertés la veille au soir avec le président de la République, arrivait à Lille et, sans s'être fait annoncer, se rendait à la préfecture. Son premier mot, en entrant dans le cabinet de M. Besson, fut celui-ci : « Où sont-ils ? » — Les princes d'Orléans ? demanda le préfet. — Mais naturellement, reprit M. de Persigny. — Eh bien ! ils sont repartis ! Et qu'en auriez-vous fait, demanda M. Besson, si vous les aviez trouvés ? — J'avais ordre du prince de les prendre avec tous les égards dus à leur rang, et de les conduire au roi Léopold, avec prière de les garder. — C'est juste la solution que le roi des Belges a trouvée de lui-même, dans son bon sens et dans sa loyauté.

Là-dessus, M. le préfet du Nord raconta à M. de Persigny comment les princes, battus par une mer affreuse, étaient arrivés la veille à Ostende ; et qu'ayant fait prévenir le roi Léopold de leur débarquement, celui-ci, plus souverain que beau-frère, et probablement informé de leurs desseins, avait exigé leur retour immédiat en Angleterre, sans leur permettre d'aller plus avant.

Cette petite tentative resta secrète. Je crois avoir été le premier à la révéler. Le gouvernement français fit semblant d'ignorer et l'arrivée mystérieuse des princes en Belgique, et leur retour soudain, opéré par ordre supérieur. J'en ai puisé la connaissance et les détails à leur source même ; et M. Besson, qui est Dieu merci, plein de vie, pourrait les compléter au besoin (1).

(1) Par respect pour les traditions de la maison, qui a toujours laissé la plus grande liberté de détails à ses collaborateurs, nous

[redacted]

Les gouvernements étrangers eurent une plus juste opinion du second Empire. Dès le 2 décembre, M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, avait fait notifier aux puissances l'avènement de l'Empereur, et fait placer sous leurs yeux le sénatus-consulte et le plébiscite. Du 3 décembre au 6 janvier, ils l'avaient tous reconnu, et ils avaient régulièrement accrédité leurs représentants auprès de lui. Circonstance digne d'être notée, les souverains appartenant à la maison de Bourbon ou alliés à la maison d'Orléans, furent les premiers à reconnaître le nouvel Empereur des Français. Ferdinand II, roi de Naples, le reconnut le 3 décembre ; Léopold Ier, roi des Belges, le reconnut le 7 ; Isabelle II, reine d'Espagne, le reconnut le 12. Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, l'avait reconnu le 11.

Les trois grandes puissances du Nord n'avaient pas non plus hésité un instant ; mais leurs étroites relations leur avaient fait désirer d'agir de concert ; et en même temps, une question d'étiquette, soulevée par la Cour de Russie, fit ajourner un peu l'envoi à leurs représentants respectifs des lettres qui les accréditaient auprès de la cour des Tuileries.

Un long usage, créé et soigneusement conservé par les dynasties les plus anciennes, veut que, dans leurs relations écrites et officielles, les souverains se donnent réciproquement la qualification de *Monsieur mon Frère*.

n'avons pas changé un mot aux curieuses révélations de M. de Cassagnac, nous réservant, bien entendu, d'insérer toutes les rectifications qui pourraient nous être demandées sur ce point. (*Note du Figaro*.)

F. M.

Ainsi en avaient usé les souverains de Naples et du Piémont, la reine d'Espagne et la reine d'Angleterre. Ainsi étaient prêts à en user les souverains d'Autriche et de Russie. L'empereur de Russie aima mieux employer la formule de *Bon Ami*. Ce n'était qu'une appréciation personnelle et une question de forme ; mais comme, en matière de relations entre souverains encore plus qu'entre gens du monde, les formes ont une grande importance, il s'en suivit de longs pourparlers entre M. Drouyn de Lhuys et M. de Kisselef.

Il me fut donné de connaître par le menu cette négociation, résumée dans une dépêche à M. le marquis de Castelbajac, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Deux choses essentielles en formaient la base, une extrême bienveillance de sentiments entre les souverains, et une parfaite courtoisie de langage entre leurs agents ; mais comme de part et d'autre les convictions restaient fermes, l'accord ne pouvait sortir que d'une concession. M. Drouyn de Lhuys n'hésita pas à la conseiller, pas plus que l'empereur Napoléon III n'hésita à la faire. Quoique *Frère* de tous les autres souverains, il se contenta de n'être que le *bon ami* de Sa Majesté l'empereur Nicolas. Il fit cette concession avec la douceur naturelle de son âme, ne conservant aucune aigreur contre la persistance du czar.

D'où venait cette persistance, constituant une dérogation aux constantes pratiques des plus anciennes cours de l'Europe ? Il serait fort difficile de le dire, et aucune allusion n'y fut faite pendant les pourparlers, ni au cours

[redacted]

de la négociation. Cependant, je me hasarderai à rappeler que, dans la conversation qui eut lieu à Vienne, au mois de mai 1852, entre l'empereur de Russie et M. de Heckeren, le czar avait déclaré qu'à son avis, les monarchies d'origine élective avaient moins de prestige et de lustre que celles qui reposaient sur le principe d'une longue tradition. Dans la bouche d'un souverain d'Autriche, d'Espagne, de Naples, d'Angleterre, même de Prusse, l'argument pouvait avoir de l'importance ; mais je crois me rappeler une fine observation de M. Drouyn de Lhuys à M. de Kisselef, où il était courtoisement insinué que l'autorité de la tradition et des anciens usages perdait peut-être un peu de sa force dans la bouche d'un ambassadeur russe, en face de ce qu'avaient fait et de ce qu'étaient prêtes à faire les plus vieilles chancelleries de l'Europe.

Finalement, M. de Kisselef, accrédité jusqu'alors en vue de remplir une mission spéciale et provisoire, reçut un titre définitif de ministre plénipotentiaire. Il remit, en cette qualité, ses lettres de créances à l'empereur Napoléon, le 5 janvier 1853 ; et les ministres de Prusse et d'Autriche l'imitèrent les jours suivants.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler, ne fût-ce que pour marquer le changement heureux survenu dans les idées, que le coup d'État du 2 décembre avait inspiré à une partie de la presse anglaise, et spécialement au *Times*, le langage le plus acerbe contre le gouvernement de Louis-Napoléon. Quoique foncièrement libérale par instinct et par tradition, la presse anglaise

n'admettait pas encore pleinement qu'une nation, toujours la premiere intéressée à sa propre prospérité, devait être le meilleur juge pour décider du choix de son gouvernement. Cette animosité irréfléchie alla si loin, que les notables commerçants et banquiers de la Cité nommèrent une députation, chargée de présenter à l'Empereur une adresse en faveur du maintien des bonnes relations, nécessaires à la prospérité des deux pays.

Cette adresse, dont les signatures couvraient une feuille de parchemin de quatre-vingt-douze pieds de longueur, fut remise, avec une solennité inaccoutumée, à l'Empereur, le 23 mars 1853, par la députation ayant à sa tête sir James Duke, ancien Lord Maire.

C'est au cours de cette animation que le gouvernement anglais n'avait pas hésité à reconnaître le nouvel Empire. M. Disraéli, chancelier de l'Échiquier, l'annonça à la Chambre des communes, le 6 décembre, et le comte Malmesbury à la Chambre des lords. Cette rondeur de décision fit évanouir des scrupules qui semblaient s'être éveillés dans l'esprit des cours du Nord, au sujet du titre de Napoléon III pris par l'Empereur, et qui aux yeux de ces cours, semblait impliquer la consécration posthume et nouvelle de Napoléon Ier et de Napoléon II. Lord Malmesbury n'avait pas hésité à déclarer que l'Angleterre, quoique n'ayant jamais reconnu Napoléon Ier reconnaissait néanmoins Napoléon III, lequel déclarait hautement ne tenir sa légitimité que du choix du peuple français. Là était en effet le point vrai de la question soulevée. Napoléon Ier ayant glorieusement régné pendant quatorze années, et Napoléon II, après

[redacted]

l'abdication de son père, du 22 juin 1815, ayant été librement et régulièrement proclamé Empereur, le 23 juin, par la Chambre des représentants et par la Chambre des pairs, il était naturel et légitime que le nouveau souverain, acclamé par la France, prît son rang numérique dans l'ordre successoral d'une dynastie populaire, d'origine élective ; mais cette origine même, et la confirmation qu'elle venait de recevoir du plébiscite, désintéressaient les dynasties étrangères dans le titre par lequel ce souverain leur notifiait son avènement.

Voilà donc le second Empire rétabli, confirmé, proclamé, reconnu, c'est-à-dire en règle avec la France et avec l'Europe. Cette situation rendait d'autant plus manifeste une lacune que les yeux les moins attentifs apercevaient dans la Constitution. L'Empereur n'était pas marié ; à côté de lui étaient les branches collatérales de la famille de Napoléon Ier, représentées par la descendance de Lucien Bonaparte, et par le vieux roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte ; l'ordre de succession au trône, réglé par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852, ne les mentionnait pas. Pourquoi ce silence ?

A la distance où nous sommes aujourd'hui de ces événements, je crois pouvoir l'expliquer sans indiscrétion.

L'opposition, publiquement manifestée, le 2 décembre, par le prince Napoléon Bonaparte, fils du roi Jérôme, contre l'acte solennel accompli par son cousin ; son refus de paraître à l'Élysée, pendant plusieurs jours ; son empressement à se rendre à une réunion de députés, rédigeant et propageant des manifestes d'insurrection ; une

attitude plus grave encore, prise par lui le 4 décembre, attitude dont je tais les détails attristants, et dans laquelle on était en droit de trouver un acte d'hostilité direct et une tentative de résistance matérielle; toutes ces circonstances réunies amenèrent un déchirement regrettable qu'il ne fut pas possible de cacher aux hommes politiques dévoués à la cause du prince Louis-Napoléon. A la suite de ce déchirement, et pendant quelques jours, le prince Napoléon Bonaparte fut dans le cas de se voir peut-être obligé de sortir de France.

L'inépuisable bonté du prince Louis-Napoléon apaisa, arrangea et oublia tout; mais les hommes politiques se souvinrent.

Lorsque le Sénat fut convoqué pour examiner la proposition, signée par dix de ses membres, de rétablir la dignité impériale dans la personne du prince Louis-Napoléon Bonaparte, et de le proclamer empereur sous le nom de Napoléon III, il y eut naturellement à prévoir et à régler, d'accord avec le Sénat, l'ordre de succession au trône.

Le respect du prince Louis pour le nom de Napoléon, ses sentiments de famille très profonds, ne lui permirent pas d'hésiter dans la désignation anticipée de ses héritiers en ligne collatérale, pour le cas où il n'en laisserait pas en ligne directe. Par son ordre, M. Baroche, président du Conseil d'État; M. Rouher, président de la section de législation, et M. Delangle, conseiller d'État, chargés de proposer au Sénat et de soutenir devant lui le projet de sénatus-consulte, modificatif de la Constitution, durent désigner le roi Jérôme et sa descendance légitime comme

[redacted]

héritiers de la couronne, à défaut d'héritiers directs, provenant de lui; mais lorsque les trois conseillers d'État proposèrent cette partie du sénatus-consulte à la commission du Sénat, chargée d'en faire rapport à l'Assemblée, ils se heurtèrent à un refus énergique et à une résistance absolue.

« Nous avons prêté serment au prince Louis-Napoléon, disaient les sénateurs, et nous lui serons fidèles; mais nous ne sommes pas disposés à servir ceux qui se sont déclarés ses ennemis. »

Ces paroles n'avaient pas pour objet le roi Jérôme, dont la conduite avait été correcte et dévouée; mais bien son fils, le prince Napoléon, qui récoltait ce jour-là ce qu'il avait imprudemment semé. En cet état de choses, il fallut en référer à l'Empereur. Après un long examen de la difficulté, M. Rouher, qui avait le don des solutions difficiles, proposa un article 4, qui ajournait et réservait tout, en disant que l'Empereur « par un décret organique, adressé au Sénat, règlerait l'ordre de succession au trône, dans le cas où il ne laisserait aucun héritier direct, légitime ou adoptif ». Le roi Jérôme et son fils n'étaient ainsi ni désignés, ni exclus.

La proposition de M. Rouher fut adoptée; son admission par le Sénat ne pouvait être douteuse. Restait à régler sa partie délicate, qui était d'aller, ainsi que les convenances le voulaient, l'annoncer aux princes intéressés. M. de Persigny, ministre de l'intérieur, fut chargé de cette mission, pour laquelle ses relations étroites avec le prince Napoléon semblaient le désigner.

La tâche avait ce côté spécialement difficile, qu'il fallait aller annoncer la résistance du Sénat au roi Jérôme, qui était son président, et qui, en cette qualité, logeait au petit Luxembourg. Tout bien considéré, M. de Persigny n'osa pas affronter l'orage, et se déchargea de sa mission sur M. Henri Chevreau, son secrétaire général, lequel n'eut qu'à obéir.

Les sentiments avec lesquels les deux princes reçurent la communication se devinent sans peine; mais il n'y avait qu'à se résigner. Toutefois, un recours leur restait ouvert; c'était la bonté de l'Empereur. Elle ne leur fit pas défaut.

Jugeant que la manifestation du Sénat avait produit son effet, mais ne voulant pas le prolonger au delà du nécessaire, l'Empereur rendit, le 18 décembre suivant, ce *décret organique*, réservé par l'article 4 du sénatus-consulte du 7 novembre. Il y disait :

« Notre oncle bien-aimé, Jérôme-Napoléon Bonaparte et sa descendance directe, naturelle et légitime, provenant de son mariage avec la princesse Catherine de Wurtemberg, de mâle en mâle, par ordre de progéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes, sont appelés à nous succéder. »

Encore le décret portait-il cette réserve : « dans le cas où nous ne laisserions aucun héritier direct, légitime ou *adoptif*. » La porte n'était plus fermée, mais elle n'était pas encore toute grande ouverte. L'hérédité de la couronne se laissait voir dans le lointain. Mais il fallait la mériter.

[redacted]

XXV

MARIAGE DE L'EMPEREUR.

L'opinion publique pousse au mariage de l'Empereur. — Choix de l'Impératrice. — Deux partis se forment à ce sujet. — Eclat de M[lle] de Montijo. — L'Empereur se décide pour un mariage d'affection. — Origine illustre de la famille de Montijo. — Ses sentiments impérialistes. — Le mariage est annoncé aux grands corps de l'Etat le 22 janvier. — Il est célébré aux Tuileries le 29 janvier et à Notre-Dame le 30.

L'ardent besoin de sécurité qui avait fait acclamer l'Empire était à peine satisfait, qu'il se tourna du côté de la dynastie. Ceux qui avaient un Empereur couronné, voulurent avoir un Empereur marié. Napoléon III avait quarante-quatre ans, étant né en 1808; il était donc encore jeune. Le règne d'un prince garçon pouvait sourire aux ourdisseurs d'intrigues de boudoirs, mais les mœurs modernes protestaient contre les traditions domestiques des plus grands règnes des Valois et des Bourbons, et les sentiments personnels du prince y répugnaient. D'ailleurs, à la cour comme à la ville, une maison est morne et vide lorsqu'une femme ne l'anime pas de son esprit et ne la remplit pas de sa grâce. Dans un pays monarchique, comme la France, un trône sans

souveraine laisse sans son couronnement naturel la société polie; et le vœu général appelait, en 1853, une jeune Impératrice, comme pour donner dans son salon un ralliement général à toutes les élégances, et trouver dans son cœur un foyer pour toutes les charités.

On espérait assez du goût de l'Empereur pour croire qu'elle serait belle et intelligente; l'instinct public semblant croire que les obligations croissent avec le rang, et que la marque visible et rayonnante de la souveraineté, c'est la beauté et l'esprit chez la femme, comme la hauteur du jugement et le courage le sont chez l'homme. Surtout, on était certain qu'elle serait catholique, entrant dans la famille dont le chef avait rouvert les églises et renoué les anciennes relations de la France et de la papauté, et aussi afin qu'en allant visiter les provinces, elle pût, en entrant dans les sanctuaires, être bénie par toutes les bouches consacrées qui y parlent au nom de Dieu.

La première pensée du monde politique fut de chercher la future Impératrice dans les familles souveraines. C'était la tradition, interrompue en France une seule fois, même depuis que la Révolution de 1789 l'avait séparée moralement des vieux Etats européens. Le général Bonaparte avait épousé la belle, la gracieuse et bonne Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve du vicomte Alexandre de Beauharnais; mais l'empereur Napoléon avait épousé Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche. On écouta donc la tradition.

L'Empereur avait pour tante la grande-duchesse de

Bade, Stéphanie-Louise-Adrienne de Beauharnais, mariée en 1806, par Napoléon I[er], à Charles-Louis Frédéric dont le grand-père Charles-Frédéric de Bade-Durlach avait reçu le titre de grand-duc. La grande-duchesse Stéphanie, alors veuve, était restée française par l'esprit et par le cœur, et je conserve au nombre de mes meilleurs souvenirs l'honneur qu'elle me fit, en 1858, de demander à l'Empereur de me présenter à elle, à une petite réunion des Tuileries. L'aînée des deux filles nées de son mariage avait épousé le prince Gustave de Wasa, fils de Gustave IV, le dernier roi de Suède, de la dynastie de Holstein-Gottorp, remplacée par le maréchal Bernadotte, sous le nom de Charles XIV.

Or, de cette fille aînée de la grande-duchesse Stéphanie, qui avait épousé le prince Gustave de Wasa, était née une jeune princesse, Caroline de Wasa, alors en âge d'être mariée. Les liens de famille et ce grand nom de Wasa, porté par Gustave Adolphe et par la reine Christine, suggérèrent naturellement à la tante de Napoléon III, l'idée de rendre un trône au dernier rejeton de cette dynastie déchue. Il est certain qu'il y eut une démarche faite ; mais la jeune princesse était déjà engagée par ses parents au prince royal de Saxe, Frédéric-Auguste-Albert, colonel-propriétaire du 2[e] régiment de chasseurs russes, et leur mariage eut lieu le 18 juin 1853.

Le duc d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe, en possession du titre et des droits de prince héritier, orné des dons de l'esprit et du corps, avait cherché pendant sept ans une fiancée dans toute l'Europe, avant de ren-

[redacted]

contrer une princesse accomplie sans doute, mais d'une maison bien secondaire, et appartenant à la religion luthérienne. Soit que ce souvenir, présent à tous les esprits, rappelât les hésitations avec lesquelles les vieilles dynasties ouvrent leurs rangs aux nouvelles ; soit que la situation de Napoléon III, représentant d'une dynastie deux fois mise en possession du trône par le vœu populaire, lui conseillât une conduite différente de celle qui est familière aux dynasties héréditaires, il conçut la pensée noble et hardie de se marier, ainsi qu'il le dit lui-même, en prince *parvenu*. Il était en effet un *parvenu*, comme l'avait été Auguste. Avant d'être nommé empereur, Auguste n'était que le neveu et l'héritier de César.

On ne tarda pas à connaître la détermination attribuée à l'Empereur, et qui semblait se révéler par de certains symptômes. Il se forma aussitôt deux camps ; d'un côté étaient les partisans des alliances dynastiques ; de l'autre, les hommes, généralement plus jeunes, qui donnaient la préférence aux unions conseillées par les convenances personnelles, et déterminées par le choix réfléchi de l'esprit et du cœur.

Parmi les premiers, se faisaient remarquer le roi Jérôme, M. Troplong, président du Sénat, M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, M. Abattucci, garde des sceaux, et M. de Persigny, ministre de l'intérieur. C'était le clan de la tradition, pensant que les mariages des rois doivent se plier à de certaines règles, qui ne sont pas toujours puisées dans la recherche de l'affection conjugale.

[redacted]

A la tête des seconds étaient M. de Morny, M. Fould, :t les brillants officiers de la maison militaire, M. le co- onel Fleury, M. le colonel Edgard Ney, M. le lieutenant :olonel de Toulongeon. C'était comme le clan des amou- eux et des chevaliers français, pensant que, pour être ouverain, on n'en est pas moins homme, et que le bon- ıeur domestique délasse et console, même les princes, e la fatigue, des soucis et des douleurs du pouvoir.

Les uns et les autres voulaient la même chose, l'Em- ›ereur marié, et son trône consolidé par les gages de fa- nille qui font les dynasties. Ce résultat à obtenir domi- ait toutes les combinaisons ; mais les uns plus patients, oulaient attendre un mariage qui donnât une alliance olitique; les autres, plus ardents, poussaient à un ma- iage qui donnât à la couronne l'appui d'un héritier.

Au milieu de cette préoccupation générale, des noms e jeunes filles appartenant à d'illustres familles de l'Em- ire étaient déjà prononcés, lorsque les regards de la aute société et du monde politique se portèrent avec ·édilection sur une jeune et noble étrangère, déjà en ›ssession du respect et des hommages dans cette région ·ivilégiée, où se mêlent les trois aristocraties de la ›auté, de la fortune et de l'esprit.

Elle était Espagnole, née à Grenade, et se nommait lle de Montijo.

Ceux qui l'avaient vue avouaient volontiers que la ›blesse de sa beauté justifiait l'offre d'une couronne; ux qui connaissaient sa famille savaient que la no- esse de sa race ne pouvait déparer aucun trône.

Notre société moderne, laborieuse, financière, mar-

chande, compte peu de vrais gentilshommes, et compte beaucoup de vrais millionnaires. Elle juge donc mieux la fortune que les titres, et entend surtout peu de chose aux règles et aux traditions spéciales de la noblesse espagnole. Aux yeux de la plupart des Français, un comte vaut un autre comte, un prince vaut un autre prince, quelle que soit la chancellerie qui a timbré leur couronne. En Espagne, même avec plusieurs titres dans sa maison, un gentilhomme ne porte que le plus ancien; et la mère de Mlle de Montijo, bien que prenant seulement le titre de comtesse, avait néanmoins celui de duchesse de Pegnaranda.

Les lettrés qui, atteints par la préoccupation commune, avaient recherché ceux de Mlle de Montijo, avaient lu dans les *Mémoires* de Saint-Simon, si expert dans les matières héraldiques, la longue et illustre série de ses ancêtres, remontant aux vieux rois de Léon, des Asturies et de Galice, et comprenant cet épique Tellez-Giron, auquel se rattachent les ducs d'Escalona et les ducs d'Ossuna, et dont Victor Hugo célèbre dans *Hernani* l'héroïque bravoure.

Ces lettrés savaient aussi que Mlle de Montijo réunissait sur sa tête quatre grandesses de première classe, aux titres de Teba, de Banos et de Mora, et que les usages de l'Espagne l'autorisaient, à raison des alliances de sa famille, à porter les noms illustres de Guzman, de Fernandez de Cordova, de Lacerda et de Leyra. Il y avait aussi, parmi les débris de nos glorieuses armées, des vétérans qui se souvenaient de son père, le comte de Montijo, duc de Pegnaranda, colonel d'artillerie

[redacted]

au service des armées françaises, et qui, après avoir combattu dans nos rangs, en Espagne et en France, tira son dernier coup de canon, en 1814, pour la défense de Paris. De leur côté, les Français voyageurs auxquels leurs fonctions diplomatiques ou leur rang avaient ouvert les salons de la noblesse espagnole, savaient en quelle estime et en quel honneur la maison de Mme la comtesse de Montijo était tenue à Madrid ; et quelles relations lui avaient créées, en Angleterre comme en France, la grande fortune et la haute distinction de sa famille.

L'Empereur, qui n'ignorait rien de tout cela, avait d'autres informations, plus propres encore à le toucher. Il connaissait les sentiments bonapartistes que le colonel, comte de Montijo, avait inspirés à tous les siens. Il ne pouvait oublier ni un ancien projet de visite au prisonnier de Ham, concerté mais non exécuté par Mlle Eugénie de Montijo, avec une de ses amies intimes; ni surtout une lettre de 1850, écrite au prince Louis-Napoléon, lorsque la Chambre, par un refus de voter sa dotation, l'obligeait à vendre ses chevaux, et dans laquelle, s'associant au projet d'une souscription populaire, au moment de s'ouvrir dans les faubourgs de Paris, des cœurs généreux lui faisaient spontanément offre de leur fortune.

Si les alliances princières sont honorables, elles ne sont pas indispensables, surtout aux dynasties qui surgissent au nom de principes nouveaux ; et il fut aisé de comprendre comment Napoléon III examina d'abord,

accueillit ensuite l'idée d'une alliance dans une famille privée, mais de haut rang, où s'offraient à la fois, pour attirer son attention et solliciter sa préférence, l'illustration ancienne, l'exquise beauté et le dévouement. Et tandis que son cœur s'exposait à la séduction, exercée par cette grâce souveraine, la raison tenait à Napoléon III, par la bouche de ses amis, un langage digne d'être écouté. L'Empereur avait quarante-quatre ans, quatre ans de plus que Napoléon 1er, lorsque, après avoir divorcé avec Joséphine, il épousa Marie-Louise. Il n'était pas trop tard, mais il était temps; et c'est surtout lorsqu'il a un trône à léguer, qu'un père doit être ménager du temps nécessaire pour préparer son fils aux difficultés et aux périls d'un tel héritage.

L'éventualité du mariage prochain de l'Empereur tint en éveil, pendant l'automne de 1852, d'abord la pensée des hommes politiques, ensuite et surtout les curiosités féminines. Dès lors commença, pour éclater après son mariage et s'affermir sur le trône, l'irrésistible et incomparable prestige dont Mlle Eugénie de Montijo ne cessa d'être en possession sur l'opinion publique. On a vu, pendant quinze ans, les deux guichets opposés des Tuileries enveloppés par une foule pressée et sympathique, aux jours et aux heures où l'Impératrice devait sortir; et lorsque, de loin, on voyait, aux Champs-Elysées, les promeneurs quitter les parterres et se précipiter vers la chaussée, on pouvait dire avec certitude : C'est l'Empereur et l'Impératrice qui passent!

Pendant les quelques mois d'attente qui précédèrent la grande nouvelle, on observait et l'on se redisait tous

les signes avant-coureurs. Vrais ou inventés, les moindres mots avaient de l'importance. Après une revue passée dans la cour des Tuileries, on racontait que l'Empereur, lançant son cheval vers les fenêtres du rez-de-chaussée pour saluer les dames, aurait dit à Mlle de Montijo : « Quel est, Mademoiselle, le chemin qu'il faut prendre pour arriver jusqu'à vous? « — A quoi Mlle de Montijo, marquant de la main une direction à sa droite, aurait répondu : « Sire, c'est le chemin de la chapelle. » C'était en effet par le corridor conduisant du grand escalier à la chapelle que l'on venait à l'appartement où l'Empereur l'avait saluée. Le mot, tout simple qu'il était, fut commenté dans le sens des préoccupations publiques, et l'on en conclut que l'Empereur prendrait le chemin qui venait de lui être indiqué.

Une autre fois, mais ceci est plus certain, on était à Compiègne, à l'époque des invitations, qui avaient lieu à la fin d'octobre; une société d'élite était rangée, avant le thé, autour d'une table de jeu. On avait remarqué que Mlle de Montijo occupait la droite de l'Empereur; et, comme il y avait des femmes de ministres, cela fut regardé comme un signe du temps. On jouait le vingt-et-un; Mlle de Montijo ne semblait pas très experte à ce jeu, et elle consultait, dans les cas douteux, son voisin de gauche. A un certain coup, Mlle de Montijo, en relevant ses cartes, trouva deux figures. Elle les montra à l'Empereur, avec un regard interrogateur. L'Empereur répondit à ce regard, en disant : « Tenez-vous-en au point; il est très beau. » — « Non, répliqua Mlle de Montijo, je veux tout ou rien. » Et elle demanda des

cartes. Le tailleur lui jeta un as. On ajoute qu'elle releva son jeu avec un sourire, qui fut interprété comme le triomphe de la volonté sur la fortune.

Peu de jours s'étaient écoulés depuis le retour de Compiègne, lorsque l'Empereur déclara son mariage dans le cercle le plus étroit de sa famille. Ce fut Mme la princesse Mathilde qui, la première, en reçut la confidence. L'Empereur lui annonça son mariage le 5 janvier, par une lettre dans laquelle il la priait d'être le chaperon de sa fiancée. Le public ne fut informé que le jeudi 20 janvier, par un avis officiel annonçant, pour le samedi 22, la convocation aux Tuileries des bureaux du Sénat et du Corps Législatif, ainsi que du Conseil d'État, pour y recevoir une *communication relative* au mariage de l'Empereur.

Ce n'est pas sans une lutte entre son cœur et sa raison que Mlle Eugénie de Montijo accepta la couronne. Par les traditions de sa famille comme par ses propres sentiments, elle était trop bonapartiste pour ne pas peser, en s'y associant, les intérêts de la dynastie; et je dois consigner ici une anecdote qui est le témoignage de la délicatesse de ses hésitations.

Consulté par l'Empereur, comme les autres ministres, sur la nature de l'alliance la plus nécessaire ou la plus favorable à la couronne, M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, s'était prononcé pour une alliance princière. Sans exprimer d'une manière explicite une résolution qu'il n'avait peut-être pas encore formée, l'Empereur accueillit avec déférence l'avis de son conseiller. Quelques jours après cet entretien, M. Drouyn

[redacted]

de Lhuys apprit, dans le cercle intime qui en avait reçu la confidence, la nouvelle de la récente détermination qui appelait au trône Mlle de Montijo. Par une interprétation inexacte des circonstances qui avaient pu motiver les desseins et le choix de l'Empereur, le ministre des affaires étrangères, croyant ne pas trouver dans cette récente résolution la confiance dont il se croyait et dont il était digne, lui écrivit qu'une alliance n'était jamais une affaire assez exclusivement politique pour ne pas laisser place aux conseils de l'affection; qu'il se sentait le plus profond respect pour celle à laquelle il venait de donner sa préférence; mais que, craignant de voir dans l'inefficacité d'un conseil librement donné l'affaiblissement d'une confiance qui devait être entière, il le priait d'agréer sa démission.

L'Empereur trouva dans l'estime et dans l'affection qu'il avait pour M. Drouyn de Lhuys, aussi bien que dans le dévouement éprouvé de son ministre, toutes les raisons qu'il fallait pour dissiper ce malentendu passager; M. Drouyn de Lhuys consentit à reprendre sa démission, et, à la prière de l'Empereur, il alla faire une visite à Mme et à Mlle de Montijo. La démarche était d'autant plus naturelle et aisée, que, pendant la durée des fonctions diplomatiques qui l'avaient retenu à Madrid, M. Drouyn de Lhuys s'était honoré de fréquenter le salon de Mme la duchesse de Pegnaranda, et y avait reçu, comme Français et comme homme distingué, un accueil empreint de la plus haute courtoisie.

Mmes de Montijo habitaient, place Vendôme, l'hôtel

appartenant à M. Lebœuf de Montgermont. Lorsque M. Drouyn de Lhuys s'y présenta, Mlle de Montijo vint à lui, et lui dit : « Je vous félicite et vous remercie de l'avis que vous avez donné à l'Empereur sur son mariage. Cet avis était aussi le mien. — Comment, Mademoiselle, l'Empereur m'a donc trahi auprès de vous? — Non, ce n'est pas vous trahir que de rendre hommage à la franchise de votre caractère, et de me faire connaître l'opinion loyale d'un serviteur, qui exprimait mon propre sentiment. Comme vous, j'ai représenté à l'Empereur, tel que je le voyais, l'intérêt de son trône ; ce n'est pas à moi de me faire son juge, et de décider s'il a eu tort ou raison de croire cet intérêt conciliable avec les conseils de son affection. »

Si la beauté et la distinction de Mlle de Montijo lui donnèrent la couronne, des sentiments tels que ceux qu'elle exprima à M. Drouyn de Lhuys étaient certes de nature à montrer qu'elle en était digne.

Le grand jour du samedi 22 janvier arriva ; le bureau du Sénat, présidé par M. Troplong ; celui du Corps législatif, présidé par M. Billault ; tout le Conseil d'État, présidé par M. Baroche, arrivèrent aux Tuileries, à midi. Les maréchaux et les cardinaux sénateurs s'étaient joints à leur bureau ; et tous les députés présents à Paris avaient suivi le bureau du Corps législatif. Si j'y étais, il ne faut pas le demander. Une fois réunis, on nous ouvrit la salle du Trône, et, au bout de quelques instants, on annonça l'Empereur. Nous étions debout émus, quelques-uns inquiets sur la façon dont l'Empereur ferait part de son mariage ; car les initiés savaient que, même parmi

les ministres, tous, parmi les plus dévoués, n'étaient pas encore conquis.

Le discours de l'Empereur est une pièce historique; on le connaît, je ne le reproduirai pas; mais on ne comprendrait pas tout l'effet qu'il produisit, si je ne soulignais pas les passages qui impressionnèrent vivement l'assemblée et gagnèrent complètement les esprits.

Il entra ainsi dans son sujet : « L'union que je contracte n'est pas d'accord avec les traditions de l'ancienne politique : c'est là son avantage. » Cette hardiesse de langage plut à tous les esprits et les remua.

Il continua plus hardiment encore et dit : « Quand, en face de la vieille Europe, on est porté, par la force d'un nouveau principe, à la hauteur des anciennes dynasties, ce n'est pas en vieillissant son blason, et en cherchant à s'introduire à tout prix dans la famille des rois, qu'on se fait accepter. C'est bien plutôt en se souvenant toujours de son origine, en conservant son caractère propre, en prenant franchement vis-à-vis de l'Europe la position de parvenu, titre glorieux lorsqu'on parvient par le libre suffrage d'un grand peuple. » D'unanimes acclamations saluèrent ce cri de fierté nationale.

Les partisans des alliances dynastiques étaient ralliés. Les paroles suivantes achevèrent la victoire : « Sans témoigner du dédain pour personne, je cède à mon penchant, mais après avoir consulté ma raison et mes convictions. En plaçant l'indépendance, les qualités du cœur, le bonheur de famille, au-dessus des préjugés dynas-

XXVI

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE.

Sentiments qui gagnent à l'Impératrice la faveur de l'opinion publique. — Sa charité. — Sa beauté. — Diamants qu'elle consacre à l'éducation des jeunes filles pauvres. — L'élégance en tout et partout fut son caractère. — Distinction de sa personne et de son esprit. — Lettre de M. Cousin, qui lui recommande les lettres. — Son goût pour les arts. — Sa bienveillance pour les savants, les lettrés et les artistes. — Les invitations de Compiègne. — Liste des invités. — Les *petits lundis.* — Courage de l'Impératrice. — Le choléra à Paris et à Amiens. — Elle visite les pauvres. — Son intelligence des affaires. — Elle assiste au conseil des ministres. — Ses voyages. — Sa fermeté et sa dignité. le 4 septembre.

Lorsque, au premier coup de canon de midi, le dimanche 30 janvier 1853, la voiture à huit chevaux qui portait l'Empereur et l'Impératrice à Notre-Dame, sortit des Tuileries, entre deux haies de gardes nationaux et de soldats, enserrées et noyées dans les flots d'une population empressée et sympathique, la souveraine s'avançait précédée et comme éclairée du double rayonnement de la beauté et de la charité. On l'admirait, parce qu'on la voyait belle; on l'honorait, parce qu'on la savait bonne; et si les six cent mille francs de diamants, offerts

par la Ville de Paris et réservés, à sa prière, pour élever des jeunes filles pauvres, ne brillaient pas sur sa personne, l'eclat du collier absent était bien surpassé par l'auréole de respect attendri qui s'élevait du cœur des mères reconnaissantes.

Il est plus aisé d'imaginer que de peindre l'attention respectueuse, mais ardente et insatiable qui, du fond de l'immense nef de Notre-Dame, accueillit l'Impératrice à son apparition sous le portail, et la suivit dans sa marche jusqu'au fauteuil qui l'attendait devant le chœur. Il y eut dans tous les rangs, dans toutes les profondeurs de cette réunion immense, quelque chose de plus éclatant encore que les acclamations; ce fut, à proportion qu'elle marchait, un murmure approbateur et comme l'explosion respectueusement contenue, mais d'autant plus éloquente, des esprits et des cœurs qui se donnaient. Avant le moment où, ayant autour d'elle les chefs de l'armée, les cinq cardinaux français et dix évêques, l'officiant la bénit comme épouse et comme souveraine, le peuple du dehors et l'élite sociale réunie dans la basilique l'avaient consacrée. Elle était entrée à Notre-Dame choisie par l'Empereur, elle en sortit adoptée par la France.

Suivons l'impératrice Eugénie du Parvis de Notre-Dame aux Tuileries; étudions sa vie au milieu des devoirs de son rang, à travers les distractions du monde, les soucis des affaires, les consolations de la maternité; montrons-la associée à la tâche glorieuse et difficile de l'Empereur; poussée par son énergie en Corse, où elle visite le berceau de Napoléon; en Afrique, où elle est

saluée dans les fantasias des Arabes; à Constantinople et en Égypte, où elle recueille, du Caire à Suez et aux Cataractes, les hommages rendus au prestige de la France impériale; toujours ferme, ardente, résolue, toujours la même enfin, même à l'heure douloureuse où elle gravit la première marche de son calvaire.

Le trait distinctif et caractéristique de l'impératrice Eugénie, c'était l'élégance en toutes choses, dans l'esprit, dans les goûts, dans l'accueil, dans la personne. C'est par cette qualité, qui semble d'essence française, et dont Paris est le juge suprême, qu'elle exerça pendant dix-sept ans un prestige sans exemple autour d'elle, non seulement dans la sphère du trône, mais dans tous les milieux sociaux où ses voyages la conduisirent. Quoique la beauté et la grâce aient cent formes diverses, et soient diversement appréciées, elle était belle et gracieuse pour tous et partout, parmi les patriciennes comme parmi les paysannes, à Paris comme à Biarritz. J'ai vécu, comme bien d'autres, pendant la durée du règne, dans la sphère du monde officiel, admis ou appelé à la cour; et quoique bien des femmes, favorisées entre toutes de la nature et de la fortune, y aient attiré l'admiration et reçu de justes hommages, jamais on n'y a entendu dire qu'aucune d'elles y ait balancé, encore moins effacé, l'éclat de l'Impératrice.

Sa vie était simple et active. Levée et prête avant neuf heures, elle vaquait dès lors aux occupations qui remplissaient sa journée. Elle aimait les lectures sérieuses et possédait une instruction solide et variée, à laquelle ses voyages avaient beaucoup ajouté. Sa grande

fortune personnelle lui avait permis de partager son existence entre l'Espagne, l'Angleterre et la France, et un esprit aussi vif que le sien n'avait pu étudier ces grands pays, sans y cueillir la riche moisson qu'y offrent aux intelligences les mœurs, les arts et les lettres. Elle donnait ses audiences le dimanche, après la messe ; ces audiences s'étendaient généralement à dix personnes ; mais s'il s'y trouvait, et ce n'était pas rare, des interlocuteurs dignes d'apprécier et de soutenir sa causerie, elle était sujette à se désheurer, comme disait le cardinal de Retz, oubliant les absents pour les présents, et cédant elle-même au charme qu'elle exerçait.

Parmi les femmes diversement distinguées avec lesquelles j'ai eu l'honneur de m'entretenir, je n'en ai pas connu une seule dont la parole eût autant d'imprévu, contenu par autant de naturel et de droiture. Elle avait quelquefois des mots semblables à ces éclairs qui font subitement fermer les yeux, mais qui laissent après eux le ciel plus bleu et l'atmosphère plus pure. C'est à propos d'un de ces mots, rappelant les joies enfantines que lui donnaient, à sept ans, les histoires spirituellement racontées, à elle et à sa sœur, par Henri Beyle, connu sous le pseudonyme de Stendhal, qu'interrogé par elle sur l'impression que j'en avais éprouvée, je lui répondis que sa conversation me rappelait quelquefois cette charmante gazelle des Pyrénées, qui porte parmi les chasseurs le nom d'izard. On la voit sur la pointe d'un rocher, silhouette fine, svelte, aérienne, sondant les profondeurs d'un œil intrépide, et puis s'élançant d'un bond prodigieux. On la croit brisée, mais pendant qu'on

cherche son pauvre corps dans l'abîme, on la voit plus alerte, plus légère, faisant résonner de son pied ailé l'arête marbrée du pic opposé.

L'action morale exercée par l'Impératrice sur les esprits élevés et délicats fut immense.

J'en veux donner une preuve qui convaincra. M. Cousin fut un des hommes distingués, qui, comme M. Guizot, restèrent respectueux envers l'Empereur, mais ne se rallièrent pas publiquement à son gouvernement. Eh bien ! la victoire refusée à l'Empereur, l'Impératrice la remporta sans combattre. Voici une lettre que lui écrivit M. Cousin sous le prétexte de lui offrir un livre *qui n'avait pas paru encore*, mais en réalité pour se donner le plaisir, que je comprends, de lui parler respectueusement de sa beauté et de son esprit :

« Cannes, 12 janvier 1866.

« Madame,

« Enhardi par M. Mérimée, je brave le ridicule d'offrir de Cannes à Votre Majesté un livre qui n'a pas paru encore et paraitra seulement dans quelques jours, livre d'ailleurs fort peu digne d'attirer votre attention, si ce ce n'est peut-être en ce que Votre Majesté y pourra voir, si elle daigne y jeter les yeux, un homme connu du moins par son indépendance et son patriotisme, prendre parti contre les ennemis de l'Empereur, et faire des vœux pour la durée d'un trône où doit un jour s'asseoir votre fils.

« Un mot encore, Madame, si votre Majesté veut bien le permettre.

« On se plaint beaucoup de l'abaissement de la littérature française. A vrai dire elle n'était pas dans un bien meilleur état au commencement du dix-septième siècle, grâce aux deux reines que nous avait données l'Italie, Catherine et Marie de Médicis ; car, à peu d'exceptions près, elle se réduisait presque à une assez médiocre imitation de la littérature italienne, elle-même bien dégénérée ; lorsque, en 1615, il nous arriva du pays du Cid et de Chimène, une princesse belle, fière, à la fois bonne et courageuse, et l'âme encore toute remplie des sentiments héroïques et chevaleresques qui avaient donné à l'Espagne le sceptre de l'Europe. La reine Anne les introduisit et les mit en honneur parmi nous. De là avec ses grandes qualités et ses légers défauts l'hôtel de Rambouillet, cette école du dix-septième siècle ; de là Corneille, et peu à peu cette incomparable littérature, dont le caractère espagnol ne peut être méconnu à son origine, et qui n'en est pas moins le triomphe de l'esprit français.

« Vous aussi, Madame, vous êtes du pays du Cid et de Chimène, plus encore que la petite-fille de Philippe II ; vous possédez tous les grands sentiments dont la beauté n'est que la parure, et qui manquent trop, hélas ! à notre démocratie. Oui, vous les avez dans le cœur, je le sais, Madame. Laissez-les paraître et vous serez surprise de leur puissance et de la vôtre.

« Voyez quel écho sympathique a répondu d'un bout de la France à l'autre, à un mot parti de votre âme et de votre bouche. Quand vous le voudrez, il en sera de même en littérature.

« Le fondateur de votre dynastie, Napoléon Ier, passionné pour toutes les grandeurs, disait un jour : « Si Corneille eût vécu de mon temps, je l'aurais fait prince. » Faites mieux, Madame ; souriez à tout noble effort ; encouragez de votre estime quiconque, dans les lettres, vous semblera touché de l'amour du grand. L'estime d'une personne telle que vous doit suffire à toute ambition.

« Tels sont les vœux que dans sa solitude un vieux philosophe ose adresser à Votre Majesté, en mettant à ses pieds cette faible peinture de *la Société française au dix-huitième siècle*.

« De Votre Majesté,

« Le très humble et dévoué serviteur et sujet,

« Victor Cousin. »

Ce patronage pour les lettres, que M. Cousin demandait à l'Impératrice, elle l'exerçait tous les ans, à Compiègne par la gracieuse hospitalité prodiguée à toutes les illustrations.

Les sentiments exprimés par M. Cousin étaient partagés par une grande partie de l'Université. En janvier 1865, M. Duruy, ministre de l'instruction publique, plaça sous les yeux de l'Impératrice la nomenclature des cours de la Sorbonne, en lui donnant l'assurance que ces professeurs, et bien d'autres, seraient heureux et honorés d'aller faire des conférences littéraires ou scientifiques aux Tuileries.

A un goût général et éclairé pour les arts, l'Impéra-

[redacted]

trice joignait une prédilection spéciale pour l'ornementation et l'ameublement. Le choix intelligent des meubles, leur distribution bien ordonnée la préoccupaient. M. Lefuel, architecte du Louvre et des Tuileries, qui avait mené à bonne fin les travaux de Visconti, était son guide, et c'est lui qui avait réglé les dispositions de son cabinet. Je dus à un heureux hasard de le visiter, en compagnie de Sa Majesté.

Un soir de petite réception, mon collègue Jubinal et moi, conduits par le même instinct, nous nous étions approchés de la cheminée d'un salon habituellement réservé, pour étudier de près les détails d'une pendule Louis XVI d'une merveilleuse beauté. Nous étions si complètement absorbés dans notre contemplation, que nous n'avions pas aperçu l'Impératrice, qui était venue tout près de nous, et qui nous interpella de sa voix la plus bienveillante, en nous disant : Mais, Messieurs, que regardez-vous donc si attentivement dans ma pendule ? — Madame, nous considérions, M. Jubinal et moi, ses détails exquis, chef-d'œuvre d'une époque que nous prisons particulièrement l'un et l'autre. — Ah ! vous aimez les ameublements dans le style Louis XVI ? Eh bien ! venez visiter mon cabinet ; vous y trouverez dans ce goût quelques types qui vous plairont. » Et sur un signe de Sa Majesté, un chambellan prit une lampe et nous précéda dans le cabinet.

Il était fort riche, mais pourtant moins riche qu'élégant. Le Louis XVI y dominait. J'y admirai surtout deux grands meubles en bois de rose, bien connus comme re-

produisant fidèlement deux modèles ayant autrefois orné le cabinet de Marie-Antoinette, à Versailles. Dans ces armoires étaient rangés avec goût des objets rares et précieux, offerts à l'Impératrice, ou appartenant à sa collection personnelle. J'avais entendu raconter qu'elle avait voué un souvenir pieux à la reine Marie-Antoinette, et qu'elle recueillait, quand elle en trouvait l'occasion, les objets qui lui avaient appartenu. Une allusion discrète faite à ces sentiments vint confirmer mes informations, et me fournit l'occasion d'offrir à Sa Majesté une belle lettre autographe de la reine à son amie la princesse de Lamballe, que je tenais du célèbre collectionneur, M. Charavay. Le souvenir que je rappelle m'est une occasion de m'humilier publiquement, en avouant que je ne sais plus quelles circonstances me firent oublier mon engagement, et que la lettre de Marie-Antoinette, en compagnie d'un billet autographe signé Laure de Pompadour, et de beaucoup d'autres, est toujours dans ma collection.

Les célèbres invitations de Compiègne ajoutèrent beaucoup, en la généralisant, à l'action personnelle, sans exemple pour une femme et même pour une reine, que l'impératrice Eugénie exerça sur la société.

Ces invitations étaient loin d'avoir pour objet, comme on a pu le croire et comme on l'a dit, de mondaines distractions et de futiles plaisirs. C'était, pour les souverains, un moyen gracieux et courtois de rapprocher d'eux les personnes considérables appartenant à tous les degrés de la société, aux lettres, aux arts, aux sciences, à la diplomatie, à la judicature, au patriciat de tous les

[redacted]

pays; de leur faciliter l'accès du trône; d'échanger avec des intelligences, des aptitudes, des traditions si diverses, des idées, des vues, des projets de nature à tourner au bien public.

Les listes des invités de Compiègne étaient une affaire sérieuse. Chaque ministre devait fournir la sienne, comprenant les personnes distinguées se rattachant à son département, et pouvant justifier une invitation. Ces listes, centralisées au cabinet du grand chambellan, y étaient étudiées, remaniées, coordonnées, sous la direction de l'Impératrice, de manière à réunir, dans de justes proportions, des représentants plus au moins célèbres de toutes les carrières, de toutes les vocations, de tous les grands services, afin que, pendant six jours, l'Empereur et l'Impératrice se trouvassent en contact avec l'élite de la France et de l'étranger.

La plupart de ces listes, qui vont de 1853 à 1869, ont été conservées; on y trouve des lettrés, des savants, des poètes, des peintres, des sculpteurs, des architectes, des romanciers, des chimistes, des médecins, des magistrats, des hommes du monde, des étrangers de marque, des femmes de haute distinction, des diplomates. Je ne citerai que quelques noms, dans l'ordre des lettres, des arts et des sciences :

HOMMES DE LETTRES.

MM.

Edmond About.
Émile Augier.

MM.

Albéric Second.
Baudrillard.



[redacted]

MM.

Beulé.
Caro.
Camille Doucet.
Dumas fils.
Daveluy.
Egger.
Octave Feuillet.
Gustave Flaubert.
Émile de Girardin.
Théophile Gautier.
Paul Janet.
Jamin.
Ernest Legouvé.
De Longpérier.

MM.

Lachaud, avocat.
Léon Laya.
Paul de Musset.
Désiré Nisard.
Nicolet, avocat.
Jules Oppert.
Ponsard.
Léon Régnier.
De Rougé.
Jules Sandeau.
Sainte-Beuve.
De Sacy.
Wolowski.
Francis Wey.

PEINTRES, SCULPTEURS.

MM.

Amaury Duval.
Bida.
Paul Baudry.
Gustave Boulanger.
Barye.
Alfred Arago, inspecteur des beaux-arts.
Bonnassieux.
Couture.
Cabanel.

MM.

Cavelier.
Léon Cogniet.
Carpeaux.
Gustave Doré.
Eugène Fromentin.
Français.
Théodore Gudin.
Gérôme.
Guillaume.
Garnier, architecte.

[redacted]

MM.

Hébert.
Henriquel Dupont.
Eugène Isabey.
Janet Lange.
Lefuel, architecte.
Lehman.
Eugène Lamy.
Meissonnier.

MM.

Gustave Moreau.
Pollet.
Pils.
Protais.
Viollet-le-Duc, architecte.
Winterhalter.
Yvon.

COMPOSITEURS.

MM.

Aubert.
Berlioz.
Félicien David.
Gounod.

MM.

Mermet.
Ambroise Thomas.
Verdi.

MÉDECINS, CHIMISTES, GÉOMÈTRES.

MM.

Claude Bernard.
Chrevreul.
Longet.
Milne-Edwards.
Nélaton.
Sainte-Claire Deville.
Wurtz.

MM.

Bertrand.
Serret.
Delaunay.
Leverrier.
Husson.
Pasteur.

L'accueil le plus bienveillant était naturellement fait aux invités ; il n'y en eut jamais un seul qui ne fût spécialement présenté, et qui n'eût l'honneur d'entretenir ses souverains. L'Empereur élucidait avec les magistrats les grandes questions judiciaires ; l'Impératrice s'entretenait de leurs œuvres les plus remarquées avec les romanciers et avec les poëtes. Elle demandait des vers à M. About, qui en fit de charmants ; des scènes dramatiques à M. Ponsard, qui composa et fit jouer une bluette.

Les savants aussi eurent leur vogue. Le célèbre M. Pasteur, cet adversaire triomphant et invaincu de la génération spontanée, renouvela avec succès ses expériences sur les infusoires et les microzoaires qui altèrent le vin et le vinaigre ; et une grenouille, tendue par ses quatre pattes, et qui se fût passée de l'honneur d'une telle séance, servit à la démonstration de la circulation du sang, faite sous les yeux de l'Impératrice et des dames par M. le professeur Longet.

De tous les invités de Compiègne, celui qui était l'objet de l'accueil le plus bienveillant, c'était M. Viollet-le-Duc. Il avait au château son appartement spécial, permanent ; et, presque tous les matins, il s'entretenait ou travaillait avec l'Empereur.

Les invitations de Compiègne, destinées aux situations d'élite, avaient pour objet de rapprocher des souverains le monde qui pense ; les bals et les concerts officiels des Tuileries s'adressaient au monde qui s'amuse. Il y avait par saison quatre bals, et deux ou trois concerts. Ces bals réunissaient, en hommes et en femmes, toutes les élégances, toutes les célébrités de Paris, ainsi que le

choix des étrangers, fixés ou de passage dans la capitale. Les concerts produisaient tous les grands artistes des scènes musicales.

Indépendamment de ces réunions générales, il y avait encore les petits bals plus particuliers, qu'on appelait les *lundis de l'Impératrice*. Dans les bals officiels, les invitations se comptaient par plusieurs milliers ; dans les petits bals, elles atteignaient seulement de deux à trois centaines. C'étaient des réunions élégantes, destinées surtout à la causerie, et dans lesquelles quelques jeunes attachés d'ambassade ou des auditeurs au Conseil d'État étaient introduits, en vue d'offrir la main aux jeunes filles, qui ont habituellement le goût de la danse. Beaucoup d'hommes de lettres et d'artistes étaient invités aux *lundis ;* et l'Impératrice, comme l'Empereur, y causaient familièrement avec un grand nombre de personnes.

C'est là qu'avaient lieu la plupart des présentations. Comme on voit, c'était un petit Compiègne, sans déplacement. La culotte courte, les bas et le frac noirs constituaient la tenue de rigueur.

J'ai dit que le premier trait caractéristique de l'Impératrice, c'était l'élégance de l'esprit, des goûts et de la personne. Un autre marchait de pair avec celui-là, c'était l'intrépidité du caractère. Personnellement, l'Impératrice n'a jamais eu peur. Elle a pu être brisée par des angoisses, comme souveraine, comme Française, comme mère. Elle n'a jamais tremblé.

Un jour, mon collègue et excellent ami M. Conneau vint me dire, à mon banc au Corps législatif, que l'Im-

pératrice désirait me voir immédiatement, et qu'elle m'attendait dans son cabinet. Dix minutes après, je me présentais à M. de Cossé-Brissac, chambellan de service. Je trouvai l'Impératrice indignée à la lecture d'un article de journal, qui accusait un amiral espagnol de lâcheté. C'était pendant une courte lutte entre l'Espagne et le Pérou ; une petite escadre espagnole avait attaqué le Callao sans succès ; et l'amiral espagnol, qui avait risqué l'aventure par excès d'intrépidité, n'avait pu résister à son désespoir et s'était ôté la vie.

« Je ne puis oublier, me dit-elle, que je suis née en Espagne. Que mon pays natal soit déchu de sa vieille grandeur, ce n'est que trop vrai ; mais que la bravoure chevaleresque d'une nation où circulent de bouche en bouche, depuis des siècles, les légendes de Lara et du Cid, ait fait place à la lâcheté, c'est à la fois odieux et ridicule. Je vous serai obligée de faire, dans le *Constitutionnel,* un article où, en rétablissant les faits relatifs au pauvre amiral, vous vengerez le peuple espagnol de l'accusation de lâcheté qu'on lui a jetée à la face. » Comme on doit le penser, l'article fut fait, et signé de mon nom.

Il y a d'autres preuves, et plus directes, de l'intrépidité de caractère de l'Impératrice. Lorsque le choléra éclata à Paris, au mois d'octobre 1865, aussi courageuse qu'une sœur de charité, dont M. de Sacy, dans un article charmant du *Journal des Débats,* lui donna le titre, elle alla visiter les malades, et leur prodigua les plus touchantes consolations. Au mois de juillet de l'année suivante, le choléra éclata à Amiens. L'Impératrice

[redacted]

y accourut, et on la vit se multiplier auprès des malades, les visitant partout, dans les maisons des pauvres, comme dans les hôpitaux. La visite personnelle et mystérieuse des pauvres était d'ailleurs dans les habitudes charitables de l'Impératrice. Elle avait pour cet objet une voiture sans marques distinctives, et, en compagnie d'une de ses nièces, fille de Mme la duchesse d'Albe, elle montait les étages des mansardes, et laissait croire aux familles soulagées qu'elle n'était qu'une des dames patronnesses du comité de la paroisse, chargée de visiter les malheureux.

Lorsque la jeune fille de M. Émile de Girardin fut atteinte, à Biarritz, de l'angine couenneuse dont elle mourut, l'Impératrice, n'écoutant que son cœur de mère, alla plusieurs fois visiter la malheureuse enfant. Elle avait ce dédain du danger qu'inspirent aux grands cœurs la pensée du devoir et la confiance en Dieu.

J'ai dit que l'Impératrice était instruite. La Régence, dont elle fut investie pour la première fois en 1859, au moment où fut résolue la guerre d'Italie, et puis la seconde fois en 1865, pendant le voyage de l'Empereur en Algérie, lui ayant imposé l'obligation de présider les réunions importantes du conseil des ministres, son esprit vif et ouvert se familiarisa rapidement avec les affaires. Les matières les plus techniques ne lui répugnaient pas. Un jour que j'avais l'honneur de dîner aux Tuileries, me trouvant juste en face de Sa Majesté, elle me demanda mon opinion sur la loi relative aux *courtiers maritimes*, que le Corps législatif discutait en ce moment. Je donnai mon opinion; une courte discussion s'enga-

gea ; et je dois dire que je fus battu dans toutes les formes, car l'Impératrice prouva qu'elle connaissait la question beaucoup mieux que moi.

Les ministres se trouvèrent si bien de la première régence de l'Impératrice, qu'après la guerre d'Italie, en juillet 1859, M. Fould, ministre d'État, adressa à l'Impératrice, au nom du cabinet, une lettre où il disait à peu près que « les ministres conserveraient toujours le souvenir de la supériorité d'intelligence avec laquelle Sa Majesté avait dirigé leurs délibérations, ainsi que de la grandeur de caractère qui, dans les décisions à prendre, lui avait toujours fait adopter le parti le plus noble et le plus élevé. »

En même temps, les ministres signèrent une lettre à l'Empereur, où ils demandaient que l'Impératrice continuât à assister au conseil.

C'est à partir de cette époque que Sa Majesté participa officiellement aux délibérations des ministres.

Elle avait à un haut degré le goût des voyages. On sait qu'elle visita la Savoie, la Corse, l'Afrique, l'Écosse, Constantinople, et que sa présence à l'inauguration de l'isthme de Suez jusqu'à la mer Rouge, et son excursion sur le Nil jusqu'à Phylé, après la première cataracte, devait, conformément à un projet primitif, être complétée par une exploration de Jérusalem et de la Terre-Sainte, pays illustres entre tous, et qui, depuis près de mille ans, sont habitués à entendre parler de la France. En complimentant M. de Lesseps de son œuvre immortelle, qu'elle avait constamment patronnée, elle lui indiqua,

comme complément de sa tâche, l'enlèvement du seuil dont la formation a isolé de la mer l'antique golfe du Triton, mer intérieure de l'Afrique, près du golfe de Gabès, sur les côtes de la Régence de Tunis. Cette idée est précisément celle que poursuit M. le commandant Roudaire, qui fait depuis quelques années les nivellements nécessaires au rétablissement de cette mer intérieure. On s'étonnera moins de cette initiative, si l'on se rappelle, qu'en 1867, l'Impératrice donna sur sa cassette, à la société générale de géographie une somme de deux cent mille francs, dont le revenu annuel de dix mille francs, devait former un prix décerné au voyageur français qui aurait accompli l'exploration la plus utile.

L'Impératrice était bonne catholique. Elle croyait simplement, sans bruit, comme les vrais croyants. Je fis, en une circonstance mémorable et délicate, l'épreuve de sa foi sincère. L'Empereur partait pour aller prendre en Italie le commandement général de l'armée. Le matin même de son départ, et comme le peuple du faubourg Saint-Antoine lui faisait, entre la place de la Bastille et la gare de Lyon, la mémorable ovation qu'on n'a pas oubliée, je reçus de Tours une petite boite, contenant une médaille bénite, avec prière de la remettre à l'Empereur. Il y avait alors, à Tours, un homme, que l'opinion publique environnait d'une auréole de sainteté : il se nommait M. Dupont. Les personnes qui, de tous côtés, recouraient à ses prières, étaient innombrables. Eh bien, M. Dupont m'envoyait une petite médaille en argent, avec prière de la remettre à l'Empereur, pour qu'il la portât sur lui. Les médailles que portaient Sylla parmi

les païens, et saint Louis parmi les catholiques, ne les empêchèrent pas d'être braves.

L'Empereur étant parti le matin même, j'adressai la médaille à l'Impératrice, en lui faisant connaître son origine et sa destination. A la première réception des Tuileries, Sa Majesté m'ayant aperçu, vint à moi avec vivacité et me dit à demi-voix : « J'ai envoyé la médaille à l'Empereur. Il l'a sur lui. » Lorsqu'elle fit son voyage en Orient, elle traversa l'Italie, pour se rendre à Venise; mais elle s'arrêta à Magenta, pour prier sur la tombe des soldats français; et je serais surpris si, lorsqu'elle était agenouillée, elle n'avait pas songé à la petite médaille de M. Dupont, et à la providence qui avait veillé sur les jours de l'Empereur.

Dès le début de la guerre d'Italie, je proposai à l'Impératrice, très inquiète, une gageure qu'elle perdit. J'avais parié qu'avant deux mois, l'Empereur rentrerait à Saint-Cloud, et qu'il y rentrerait vainqueur. Je raconterai plus loin les sentiments que lui avait laissés l'Italie libérée, et dont il voulut bien me faire la confidence à Saint-Cloud, où il me fit l'honneur de m'appeler, le lendemain de son arrivée.

Au-dessus de l'esprit, de la grâce, de l'énergie, éclatait chez l'Impératrice une qualité directement venue du cœur et spécialement de Dieu; c'est la charité. Les pauvres parleront encore d'elle, lorsque l'histoire se sera tue.

J'ai dit qu'à l'occasion de son mariage, le conseil municipal de la ville de Paris lui avait offert un collier de

[redacted]

diamants de six cent mille francs. L'Empereur y ajouta la bourse d'usage, qui fut de deux cent cinquante mille francs. Avec le collier de diamants, l'Impératrice fonda la maison *Eugénie-Napoléon*, ouverte en 1857, et où furent reçues et élevées trois cents jeunes filles pauvres. La bourse reçut une destination analogue. Cent mille francs furent attribués aux sociétés de charité maternelle; et le reste, c'est-à-dire cent cinquante mille francs, servit à fonder de nouveaux lits à l'hospice des incurables. En 1866, l'Impératrice achetait, pour deux cent mille francs, près de Lyon, le château de Long-Chêne, destiné à un asile; et, en 1869, elle inaugurait, à Berk-sur-Mer, l'hospice maritime destiné aux enfants chétifs, et où huit cents d'entre eux suivaient un traitement d'hydrothérapie à l'eau de mer.

J'ajouterai un dernier trait à cette charité, pour montrer les ingéniosités de sa persévérance. L'Impératrice craignait que sa mort vint un jour paralyser l'action des œuvres de charité qu'elle avait fondées. Alors, elle songea aux moyens de faire encore du bien, quand elle ne serait plus. Elle assura sa vie pour deux millions à une Compagnie, de manière à ce que, moyennant un service d'annuités payées par elle de son vivant, la Compagnie versât, à sa mort, les deux millions qu'elle voulait laisser aux pauvres.

Dans cette esquisse rapide de la vie publique de Mlle Eugénie de Montijo, Impératrice des Français, j'omets bien des traits qui auraient mis encore plus clairement au jour cette grande et auguste personnalité; mais les infortunes des souverains atteignent quelquefois des

proportions qui les rendent inénarrables. On les contemple avec émotion, et on les honore dans un respectueux silence.

Cependant, je ne produirais pas dans sa vérité nécessaire le tableau de cette noble existence, si, après avoir montré rapidement l'Impératrice dans les joies de sa gloire d'épouse au sortir de la basilique de Notre-Dame, en 1853, je ne la montrais pas rapidement aussi dans les angoisses de sa douleur de mère et de Française, en 1870, montant, le 7 août et le 4 septembre, les deux premières marches de son calvaire.

Le 7 août, c'était au palais de Saint-Cloud. Une dépêche de l'Empereur, arrivée à midi, annonçait que l'armée marchait à l'ennemi, et que le corps du maréchal de Mac-Mahon venait de s'engager. Depuis plusieurs jours, l'Impératrice ne pouvait pas dormir. La dépêche surexcita encore son inquiétude ; mais, après sept heures d'attente, brisée d'émotions, et sur les instances de M. de Cossé-Brissac et de M. de Piennes, chambellans de service, elle se jeta sur un lit de repos et s'endormit. A huit heures du soir, une seconde dépêche de l'Empereur fut apportée. M. de Cossé-Brissac, qui avait le chiffre, se mit immédiatement à la traduire. Cette dépêche, qui est restée inconnue de public, portait ceci :

« L'Empereur à l'Impératrice : — Mac-Mahon est en pleine retraite. Élevez vos âmes à la hauteur des événements. Préparez la défense de Paris. Convoquez le conseil de défense. »

Telles étaient les premières nouvelles.

M. de Cossé-Brissac, après avoir bien vérifié la traduction de la dépêche, et s'être assuré qu'elle était exacte, ne se sentit pas la force de la porter à l'Impératrice. Il chargea M. de Piennes de ce soin. Réveillée en sursaut et laissée seule, elle lut la terrible nouvelle. Au bout de quelques instants, elle parut, pâle, mais résolue. L'Impératrice arriva aux Tuileries à une heure du matin, et convoqua immédiatement le conseil de défense, qui délibéra jusqu'à quatre heures.

Le 4 septembre, c'était au palais des Tuileries. Il était trois heures de l'après-midi. La Chambre venait d'être envahie et dispersée. Les bataillons et les escadrons de dépôt de la garde occupaient la cour et le jardin; mais l'Impératrice avait expressément défendu de tirer un seul coup du fusil pour la défendre. Les personnes qui entouraient l'Impératrice la pressaient vivement de partir. Elle se défendit longtemps, disant que son devoir était de rester. Quand le jardin des Tuileries fut forcé par la foule, venue de la place de la Concorde, ces personnes insistèrent de nouveau avec plus d'énergie. L'une d'elles, prenant l'Impératrice par la main, et la conduisant à la fenêtre, lui montra les bandes débraillées qui arrivaient déjà au bassin le plus rapproché du château. Alors, Sa Majeté regarda fixement, et, après un moment de silence, elle dit avec la plus grande dignité : « Je ne leur donnerai pas une seconde reine à insulter! »

Elle passa dans sa chambre, d'où elle partit.

M. de Cossé-Brissac resta dans le salon, pour dissimuler, par sa présence à son poste, le départ de l'Impératrice.

XXVII

LA PENSÉE DU RÈGNE.

Problèmes sociaux que l'Empereur se propose de résoudre. — Il veut combattre le socialisme par le bien-être et par la moralité. — Telle fut sa politique intérieure. — Sacrifices immenses qu'il fit en vue de réaliser ce plan. — L'Empereur est mort pauvre. — Il a donné, sur ses biens personnels, quatre-vingt-dix millions. — Il veut rapprocher les partis politiques. — Légitimistes et orléanistes qu'il met au Sénat. — Caractère des grands travaux qu'il entreprend. — Son but en renouvelant la face de Paris. — Je lui présente les objections des départements contre ces travaux. — Réponse qu'il me fait. — Sa pensée et celle de M. Haussmann. — Ils croient que l'augmentation des revenus de Paris couvrira la dépense. — Total des dépenses faites en 1870.

L'histoire offre le spectacle d'une foule de princes qui règnent pour régner. On ne comprendrait pas le second Empire, si l'on ne démêlait pas, tout d'abord, les parties fondamentales du programme avec lequel l'empereur Napoléon III monta sur le trône, et dont il ne se départit jamais.

Sa première et capitale préoccupation, ce fut le problème de la misère. Il n'espérait pas la supprimer ; mais il voulut obstinément l'adoucir. « Tout homme auquel

[redacted]

je procure l'aisance, me disait-il, est une recrue que j'enlève aux théories du socialisme. » Mais il ne voyait que trois sources fécondes d'où pût découler l'aisance : le travail, la vie de famille, les désirs réglés et bornés par la religion. Pendant toute la durée du règne, cette idée d'augmenter l'ordre social, en diminuant la misère, l'obséda et le passionna. Il y consacra des méditations infinies, des efforts constants et des sommes énormes, prises sur la liste civile, c'est-à-dire sur sa fortune privée.

Il veut, à tout prix, donner l'élan aux travaux de la campagne. Tantôt, on le voit visiter la Sologne, et y traîner avec lui des ingénieurs, des chimistes et des agriculteurs. Tantôt, il veut fertiliser les landes de Gascogne, et il couvre d'exploitations nouvelles, sept mille hectares de bruyères. Il dessèche des marais, construit des fermes, défriche d'immenses étendues, ensemence des dunes, distribue des charrues, subventionne les travaux des Trappistes des Dombes et de l'Algérie, et consacre *dix millions sept cent mille francs* de ses deniers à féconder le sol.

Il a la bonté de m'appeler à l'inauguration faite à la Bouheyre, de ses fermes des Landes ; et, sur son désir, M. Edmond About compose l'un de ses plus pittoresques romans, *les Échasses de Maître Pierre,* pour populariser la vie des pâtres et des résiniers de ces mornes déserts.

Il veut, avec la même passion, améliorer la condition des ouvriers des villes. Dans ce but, il bâtit, à Paris, à Lille, à Bayonne, des maisons dites *ouvrières,* pour les

loger à bon marché, et il y consacre *un million et demi*. A côté du logement à bon compte, il veut placer la nourriture moins chère; et, pour acclimater parmi les ouvriers la sage administration des salaires, il fait don d'un *demi-million* à la Société coopérative de Paris, et d'un autre *demi-million* à la Banque des sociétés coopératives de Lyon.

Toutefois, en suivant d'un regard sympathique la pauvreté ou la gène parmi les ouvriers, il était loin d'y rester insensible, lorsqu'elles lui apparaissaient dans les classes qui passent pour aisées. Les registres du trésor impérial prouvent avec détail qu'il donna *onze millions* à des industriels, à des commerçants, à des personnes ne pouvant faire face à leurs engagements; et ce don considérable est distinct de celui de *dix millions*, distribués par l'Impératrice, en œuvres de bienfaisance, et de celui de *trois millions et demi* versés aux sociétés de secours mutuels.

On pense bien qu'un lettré et un savant comme l'Empereur ne resta pas indifférent aux besoins des lettres ou des sciences. Les écrivains reçurent de lui *deux millions deux cent mille francs*, et les savants ou inventeurs *cinq millions et demi*.

Toute l'Europe sait aujourd'hui que l'Empereur est mort pauvre; mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est la cause de sa pauvreté. Or, cette cause, la voici : l'Empereur, par esprit de générosité, s'était dépouillé lui-même. En dix-sept ans et demi de règne, *il a donné* QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS.

C'est là un fait consigné tout au long, avec des désignations personnelles, dans les registres de la liste civile; et ce fait-là, ceux qui ont saisi les comptes aux Tuileries ne le démentiront jamais.

La seconde idée du programme avec lequel l'Empereur monta sur le trône, c'est le désir de fortifier, d'étendre l'empire des idées religieuses, sans toutefois subordonner la conduite de son gouvernement à l'influence du clergé. Il voulait lui conduire les âmes, non lui livrer les affaires.

C'est avec ce sentiment qu'il entra au pouvoir, après l'élection du 10 décembre 1848; et, lorsqu'il forma, le 20, son premier ministère, il s'en expliqua franchement avec M. Drouyn de Lhuys, qui prit la direction des affaires étrangères, et qui, sur ce point capital, partageait entièrement ses idées.

Le Prince et le ministre se mirent d'accord sur trois points, qui étaient les suivants : gouverner, au dehors, avec les traités; au dedans, avec le respect des idées religieuses, d'un autre côté, avec des dispositions bienveillantes envers les anciens partis. Cet accord de vues trouva sa sanction dans la composition du cabinet, où M. Bixio, républicain, avait le commerce, M. Odilon Barrot, orléaniste, la justice, et M. de Falloux, légitimiste, l'instruction publique et les cultes.

Lorsque, le 6 février 1849, le Pape Pie IX, menacé dans sa liberté, dut se retirer à Gaëte, la question de l'indépendance du Saint-Siége s'imposa aux méditations du Prince et du gouvernement; et l'unité de vues qui existait entre M. Drouyn de Lhuys ne la laissa pas longtemps indécise.

L'expédition d'abord, et ensuite le siège de Rome, furent résolus, au milieu des résistances séditieuses de la Chambre et des hésitations du cabinet. Rome et la Papauté furent délivrées, et Pie IX remonta librement sur son trône.

C'est par le rétablissement du chef de la catholicité sur le siège de Pierre, avec la plénitude de son pouvoir de souverain et de pontife, que le futur empereur témoigna de son attachement et de son respect pour les idées religieuses. Son œuvre renouvelait et complétait celle du Premier Consul, son oncle, rétablissant la liberté des cultes en France par l'acte du Concordat.

La conciliation envers les hommes appartenant aux anciens partis faisait partie du programme arrêté, le 20 décembre 1848, entre le Prince et M. Drouyn de Lhuys, et ce programme avait reçu une première sanction par l'entrée de M. de Falloux au ministère de l'instruction publique, à côté de ses collègues orléanistes ou républicains, qui recevaient les autres portefeuilles. La formation du Sénat en offrit une pratique large et loyale. M. le marquis de Pastoret, M. le marquis de la Rochejacquelein et M. le duc de Mouchy y représentèrent les illustrations de l'ancien régime; et les hommes qui avaient commencé ou complété, sous le roi Louis-Philippe, leur légitime célébrité, comme les Magne, les Barthe, les Delangle, les deux Dupin, y trouvèrent place à côté des anciennes et des nouvelles fidélités de l'Empire, les Las Cases, les Bassano, les Lucien Bonaparte et les Persigny.

Telles furent les trois idées mères avec lesquelles Na-

[redacted]

poléon III monta sur le trône : procurer l'aisance aux familles d'ouvriers, consolider les idées religieuses, réunir en un faisceau les hommes honnêtes de tous les partis.

A ces trois idées, l'Empereur en associa une quatrième, peut-être moins capitale, mais qui occupa une place énorme dans sa politique : c'est la transformation de Paris.

C'était une idée ancienne et favorite. Avant qu'il fût Empereur, son esprit en caressait la réalisation. Lorsque, au mois de mai 1852, il envoya M. le baron de Heeckeren, à Vienne, pour y pressentir les dispositions des souverains du Nord, au sujet du rétablissement éventuel de l'Empire, il lui avait dit : « Assurez-les bien que je n'ai nulle intention de faire la guerre ; je veux m'occuper surtout de développer le travail à l'intérieur ; et, si l'Europe me laisse la paix, je ferai de Paris la plus belle ville du monde. »

A toute grande idée, il faut au moins deux hommes : celui qui la conçoit, et celui qui l'exécute. L'Empereur chercha longtemps son homme, et ne le trouva que le 24 juin 1853. Ce jour-là, M. Haussmann, préfet de la Gironde, prit la place de M. Berger, préfet de la Seine. L'idée cheminait déjà ; le 4 mars 1852, la partie du futur boulevard de Strasbourg qui va du boulevard Saint-Martin à la gare du Nord avait été ordonnée ; le 18 du même mois, Visconti était chargé d'achever le Louvre, et le 15 décembre, la rue de Rivoli était inaugurée.

L'Empereur connaissait, pour les avoir vues à l'œuvre, l'intelligence et l'active fermeté de M. Haussmann. Comme

pour l'avoir sous la main, en vue de ses desseins ultérieurs, il l'avait placé, vers la fin de 1851, à la préfecture de l'Yonne. Il y était la veille du coup d'État. Une dépêche le manda, le 1er décembre, à l'Élysée; et il assista à la célèbre soirée qui se termina par les préparatifs. Le Prince, l'apercevant, lui fit signe de le suivre dans le premier salon conduisant à son cabinet, et là, pour toute confidence, il lui dit : « J'ai besoin de vous à Bordeaux, et je viens de signer votre nomination à la préfecture de la Gironde. Préparez-vous dès ce soir; et, demain matin, avant le jour, présentez-vous au ministère de l'intérieur, où l'on vous remettra vos instructions. Partez aussitôt après les avoir reçues. » Après ce court entretien, et sans plus d'explications, le Prince le congédia.

M. Haussmann cherchait dans son esprit le sens possible de cette confidence, à la fois si nette et si réservée, lorsqu'il aperçut, dans le premier salon où il était retourné, M. de Thorigny, ministre de l'intérieur. Il alla le saluer, et crut naturel de lui dire qu'il ne manquerait pas d'aller le voir le lendemain matin, avant le jour. A l'étonnement qui se peignit sur le visage de M. de Thorigny, sur l'annonce d'une visite si matinale, M. Haussmann comprit qu'il mettait le pied sur un terrain dangereux, et qu'il était prudent de battre en retraite, crainte de compromettre une situation dont il n'avait pas la clé. Il rentra immédiatement chez lui, plus résolu que jamais à devancer l'aurore au ministère de l'intérieur; et, pour être sûr de son fait, il eut la précaution de faire retenir une voiture. A six heures et demi précises, et avant le

[redacted]

jour, le 2 Décembre, M. Haussmann entrait dans la cour de l'hôtel de la rue de Grenelle. Il avait aperçu, en chemin, des troupes et des canons, et un bataillon de chasseurs de Vincennes était rangé dans la cour, l'arme au pied. Ces circonstances venaient ajouter encore un peu plus d'inconnu à l'énigme de la veille; mais, bien persuadé qu'on lui expliquerait le tout en même temps, il gravit le perron, et demanda à voir le ministre.

Les huissiers de service, qui le connaissaient bien, lui demandèrent, avec un sourire contenu, quel était le ministre qu'il désirait voir. — Mais apparemment, répondit M. Haussmann, je ne viens pas demander au ministère de l'intérieur le ministre de la marine ou celui de la guerre. — C'est que, répliquèrent les huissiers, il y a deux ministres : celui d'hier, qui est encore dans son lit; et M. de Morny, le ministre de ce matin, qui est dans son cabinet.

— Alors, dit bien haut M. Haussmann, c'est M. de Morny que je viens voir. Sur ces mots, la porte du cabinet de M. de Morny s'ouvrit, et le ministre s'avança vers le nouveau préfet en lui tendant les deux mains.

— Vous êtes avec nous? dit vivement M. de Morny. — Je dois être avec vous, répondit en riant M. Haussmann, quoique je ne sache pas de quoi il s'agit; mais le Prince m'a dit hier soir que vous me donneriez mes instructions, et je viens vous déclarer que lui et vous, vous pouvez compter sur moi.

Là-dessus, M. de Morny et M. Haussmann eurent un entretien, durant lequel les circonstances furent pleine-

ment expliquées. Le préfet de Bordeaux reçut des pouvoirs extraordinaires, qui le plaçaient provisoirement au-dessus de toutes les autorités, civiles et militaires; et, après avoir écrit à Mme Haussmann, restée à Auxerre, de venir le joindre à Bordeaux, il partit par le premier train du chemin de fer qui, à cette époque, ne dépassait pas Poitiers.

Bordeaux est une ville qui, de tout temps, s'est montrée susceptible au point de vue des opinions politiques, et veut être maniée avec habileté. On sait qu'en 1815, elle offrit un asile à Mme la duchesse d'Angoulême, et l'on n'a pas oublié qu'en 1848, elle refusa deux fois de recevoir M. Latrade, que M. Ledru-Rollin lui envoyait comme préfet. La première fois, M. Latrade fut prié poliment de s'en aller, ce qu'il fit; mais il revint par ordre du ministre : alors les ouvriers du port se fâchèrent, la préfecture fut envahie, et le préfet se sauva par les toits, jusqu'au bord de la rivière, d'où une barque le porta nuitamment à Lormont.

La nouvelle des événements du 2 décembre remuait naturellement les esprits à Bordeaux, comme ailleurs, et M. Haussmann trouva la ville un peu émue. M. Gautier était maire, M. Devienne était procureur général, et le général d'Arbouville commandait la division. Le nouveau préfet constata des velléités et des préparatifs, non de résistance ouverte, mais d'agitation, restes affaiblis du vieux levain séparatiste, qui a longtemps travaillé Bordeaux; mais, par sa modération de langage et par sa fermeté de caractère, M. Haussmann sut obtenir de tous les pouvoirs un concours, qu'au besoin il n'eût pas hé-

[redacted]

sité à demander à la force; et, sous son administration prudente, habile et ferme, Bordeaux, ralliée à la politique du 2 décembre, devint cette ville dévouée et enthousiaste du 9 octobre, qui mérita de recevoir, la première, la confidence du rétablissement de l'Empire.

Tel était l'homme auquel l'Empereur confia l'œuvre colossale et immortelle de la transformation de Paris; œuvre qui n'a pas son égale dans le monde; qui exigea dix-sept ans de travaux gigantesques, et que le régime qui s'est substitué à l'Empire continue avec humilité, tout en la répudiant avec orgueil.

L'opinion publique fut frappée de cette vaste entreprise, et la province commença à s'en émouvoir. L'Empereur, qui admettait la discussion sur toutes choses, lorsqu'il n'était pas le premier à la provoquer, trouvant quelque réticence dans deux phrases échangées entre lui et moi, au sujet de ces vastes projets, me dit brusquement : « Quelles sont donc vos objections? — Sire, lui répondis-je, puisque Votre Majesté me le permet, je les lui dirai. J'en ai de deux sortes : les miennes, et celles de mon conseil général.

« J'ai vu, sous le roi Louis-Philippe, Paris encombré par les ouvriers qu'y avaient attirés les travaux des fortifications. Beaucoup d'entre eux, et les moins bons, y sont restés, au détriment de l'ordre et de la sécurité publique. Je sais que votre gouvernement ne tolérerait rien qui ressemblât aux ateliers nationaux; mais l'ouverture de ces immenses chantiers m'inquiète. Les récoltes ne sont pas régulièrement abondantes; le pain est déjà bien cher cette année; la tendance de Paris à

devenir ville industrielle, à raison des capitaux qui y abondent, se fortifiera bien davantage, lorsque la main-d'œuvre y abondera aussi ; et, au point de vue politique, j'aimerais mieux voir décentraliser les travaux, que de les accumuler dans une ville comme Paris, où le ferment politique ne cesse jamais son travail. Je connais les vues de l'Empereur à l'égard des populations ouvrières ; l'aisance conquise à l'aide du travail en maintiendra beaucoup dans les idées d'ordre ; mais les cadres du socialisme, brisés en France, subsistent à l'étranger ; et l'accumulation des masses ouvrières sera toujours favorable à la propagande révolutionnaire. Sire, vous avez éteint bien des foyers. Il reste encore du bois pour en alimenter un plus grand que tous les autres, si les passions concentrées à Paris ont jamais intérêt à l'allumer.

« Voilà mes raisons personnelles ; voici celles qui préoccupent mon conseil général.

« Ce sont des propriétaires sans fermiers, cultivant eux-mêmes leurs biens. Il leur faut des bras, à des prix accessibles ; or, la main-d'œuvre devient rare, et partant chère. L'ouvrier commence à émigrer vers les villes : mes compatriotes redoutent les grands travaux de Paris. Passe encore pour les travaux des chemins de fer ; ils ont le sentiment du bien-être qu'ils en retireront pour l'agriculture ; mais le bénéfice à recueillir des travaux de Paris leur paraît moins clair. Mes compatriotes campagnards vous aiment bien, Sire ; tous ceux qui, ne pouvant marcher, ont pu trouver une voiture ou un cheval, sont allés vous saluer à Toulouse ; ils saven

bien que vous n'êtes pas ingrat ; mais ils craignent que vous vous abusiez sur la manière de leur faire du bien. »

Voici ce que l'Empereur me répondit; je suis sûr des idées, et à peu près des termes :

« Les propriétaires ruraux de votre pays tiennent, en ce moment, le langage de tous les autres. Je vous prédis qu'ils ne persisteront pas dix ans dans la même erreur. Grâce aux agrandissements et aux embellissements que je médite, Paris deviendra un tel centre d'attraction, que les chemins de fer, exécutés parallèlement, en feront le premier marché d'approvisionnement du monde. Tout ce que les difficultés, les longueurs et les frais de transport en éloignent, y viendra. Vous mangerez à Paris les œufs frais de votre basse-cour ; les fruits, les volailles, les légumes des départements les plus éloignés y arriveront, la nuit, pendant que vous dormirez ; et vous serez tout étonnés, à votre réveil, de déjeuner avec du lait venu de Falaise, ou des petits pois cueillis à Perpignan. Avant dix ans, les ménagères des villes de province se plaindront de ce que le marché de Paris leur enlève tout. Ah! oui, sans doute, le prix de la main-d'œuvre augmentera dans les campagnes ; mais je ferai gagner à la terre de quoi payer cette augmentation. Je ne demande à votre conseil général qu'un peu de patience ; dites-lui de me faire crédit pendant dix ans.

« Vos objections à vous sont plus sérieuses. Oui, je sens bien comme vous que j'attirerai à Paris beaucoup d'ouvriers, et que tous ne seront pas reconnaissants du bien que je leur ferai. S'ils ne savaient par expérience

comment je mène les brouillons, plus d'un serait peut-être tenté de recommencer ; mais tenez pour certain que tant que je vivrai, les émeutiers resteront en repos. Donc, ne redoutez pas ces agglomérations inévitables, et dans lesquelles, au demeurant, le bon balancera au moins le mauvais.

« La transformation de Paris est le complément nécessaire du réseau de chemins de fer dont je veux couvrir la France, et qui, en un temps donné et prochain, se souderont aux chemins étrangers. Que deviendraient ces flots de voyageurs jetés dans une ville qui n'est pas percée en vue de les recevoir? Où seraient les voitures pour les distribuer dans les divers quartiers, et les hôtels pour les loger? Et puis, peut-on songer à attirer les étrangers à Paris, pour leur montrer des quartiers infects, sans air et sans soleil? D'ailleurs, on ne va que là où l'on se plait; il faut qu'on se plaise à Paris. Je ferai de vastes parcs bien aménagés, bien arrosés, bien percés, avec les bois embroussaillés et poussiéreux de Boulogne et de Vincennes; je sèmerai des squares à travers la ville, et je ferai un parterre des Champs-Élysées. Je sais que l'on critiquera, que l'on se plaindra. Le paysan, dont on coupe la vigne pour faire passer une ligne de rails, pousse des cris perçants; le propriétaire parisien dont on détruit le nid à rats, pour élever le Louvre, gémit d'être obligé de déménager; quand mon œuvre sera achevée, on me rendra justice; et, si les partis m'attaquent dans le présent, les chemins de fer de la province et les monuments de Paris me défendront dans l'avenir. »

[redacted]

Et l'Empereur se levant, après cet entretien, me montra de grandes feuilles couvertes de dessins. C'étaient le bois de Boulogne achevé et le bois de Vincennes esquissé. Il avait voulu faire de Paris la Ville par excellence, l'*Urbs*, comme les Romains disaient de Rome; et lorsque, après avoir médité son projet, l'Empereur chargea M. Haussmann de l'exécuter, il lui remit un plan de Paris, sur lequel il avait tracé lui-même les voies à ouvrir, les squares à créer, les avenues à percer, les arbres à planter, les fontaines à élever. En principe, la transformation de Paris est donc son œuvre.

Je me garderai de raconter les travaux de Paris; seulement, le lecteur pourrait désirer savoir ce qu'ils ont coûté; je vais le lui dire, d'après les chiffres que m'a donnés M. Haussmann.

L'Empereur et M. Haussmann avaient espéré que la transformation de Paris se ferait *sans bourse délier*, c'est-à-dire à l'aide des bénéfices d'octroi que cette œuvre immense donnerait à la ville. Ils ne s'étaient pas trompés, comme on va voir.

A la fin de 1852, époque où M. Berger céda la place à M. Haussmann, les recettes ordinaires de Paris étaient de 52 millions 618 mille francs.

En 1860, elles furent de 105 millions 115 mille francs.

En 1867, elles s'élevèrent à 152 millions 304 mille francs.

En 1869, elles atteignirent 231 millions 823 mille francs.

La théorie de l'Empereur et de M. Haussmann était donc vraie; et, à la longue, Paris aurait payé les dé-

penses de sa transformation avec les excédents de ses revenus.

La totalité de ces dépenses, y compris la banlieue, s'éleva à 2 milliards 115 millions.

M. Haussmann avait cru juste d'en faire payer une moitié par le présent, et d'en mettre l'autre moitié à la charge de l'avenir.

Qu'avait *payé* M. Haussmann, le jour de son départ? — 1 milliard 68 millions.

Que laissait-il à l'avenir? — 1 milliard 47 millions.

Sans la guerre, et en *dix-sept* années, le système de M. Haussmann aurait donc tout soldé, et Paris serait devenu, sans bourse délier, ce que l'Empereur voulait le faire et l'a fait, la plus belle ville du monde.

Je viens de raconter ce que fut, sous ses diverses formes, la pensée du règne.

Elle eut, comme instruments d'une immense efficacité, deux institutions de crédit colossales : le *Crédit foncier*, créé le 18 mars 1852, et le *Crédit mobilier*, créé le 25 du même mois. L'action de ces deux établissements sur le développement des travaux de tout genre fut immédiate et incalculable.

[redacted]

XXVIII

LA GUERRE DE CRIMÉE.

Caractère énigmatique des troubles en Orient. — Leur vraie nature reste longtemps ignorée. — La mission du prince Menschikoff fait connaître les vues du czar. — Il veut s'emparer de l'Empire Ottoman. — Révélations inattendues du chargé d'affaires anglais à Saint-Pétersbourg.—L'empereur Napoléon se porte défenseur des traités. — L'Angleterre approuve sa politique. — Réunion des flottes alliées dans les eaux de la Grèce. — Inquiétudes de l'Europe et des hommes d'État. — Opinion de M. Guizot et de M. de Lamartine. — L'Autriche se rallie à la politique de la France. — La Prusse suit l'exemple de l'Autriche. — Je travaille avec M. Drouyn de l'Huys. — Sagesse et fermeté de sa politique. — L'Empereur est disposé à me nommer historio graphe de France.

De tous les logogriphes qui peuvent avoir exercé l'intelligence et la curiosité des peuples, la guerre de Crimée me paraît sans conteste le plus étrange et le plus formidable.

Cette lutte offrit en effet ce caractère sans exemple, qu'après une année de négociations et même de préparatifs militaires, la France et l'Angleterre ne connaissaient pas encore d'une manière certaine les véritables causes d'une guerre devenue d'ailleurs inévitable.

On crut d'abord, vers le 1er mars 1853, que l'empereur Nicolas voulait usurper sur nous la protection traditionnelle des Lieux-Saints ; et l'affaire se présenta dans les premiers moments avec l'aspect d'une question française. C'était une première illusion.

En effet, on fut détrompé le 5 mai ; le prince Menschikoff remit à la Porte un ultimatum, dans lequel il sommait le sultan de lui abandonner le protectorat politique des Grecs, ce qui équivalait à lui enlever treize millions de ses fidèles sujets. La question devenait donc turque d'abord, et européenne ensuite, car le sultan ne pouvait pas céder à un autre souverain les deux tiers de son peuple, d'abord sans abdiquer, et sans détruire ensuite l'équilibre des États, en abdiquant.

C'était encore une seconde illusion, et qui dura beaucoup plus longtemps que la première.

Elle fut même poussée à un point extrême, et qu'on n'avait encore jamais vu. L'Europe était dans l'anxiété la plus profonde, redoutant un avenir plein de mystère. Après treize mois de négociations, quarante vaisseaux de ligne français et anglais étaient dans la mer Noire, avec deux mille bouches à feu ; une armée anglaise de débarquement se préparait, sous les ordres de lord Raglan ; le maréchal de Saint-Arnaud quittait, le 11 mars 1854, le ministère de la guerre, pour prendre le commandement de l'armée d'Orient ; enfin, le 21 mars, le lendemain du jour où le général Canrobert partait pour Gallipoli, chargé d'aller tracer, construire et armer en toute hâte les lignes de Boulaïr, l'énigme colossale était expliquée.

[redacted]

Le cabinet anglais, par un acte de résolution suprême, imprévu et foudroyant, communiquait au parlement, à la presse et au monde, les dépêches *secrètes* adressées par Sir Henri Seymour, son chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, à lord John Russell, dépêches dans lesquelles étaient racontées par le menu les offres opiniâtres faites par le czar de se charger de détrôner le sultan, et de partager amicalement l'empire ottoman avec l'Angleterre.

Trois jours après, le 23 mars, le *Moniteur* complétait la révélation, en disant, avec toute la clarté nécessaire, qu'après le refus de la reine Victoria, le czar avait fait offrir à l'empereur Napoléon III, et sans plus de succès, de partager l'empire ottoman avec la France.

On savait donc enfin, mais après une année d'illusions, la véritable cause de la guerre. L'empereur Nicolas ne se souciait réellement ni de la protection des Lieux-Saints, ni du protectorat des Grecs : il voulait s'emparer de Constantinople et de l'empire ottoman; et c'est pour n'avoir pas voulu le partager avec lui, que la France et l'Angleterre allaient tirer l'épée.

C'est ici que va être soumise à sa première épreuve la célèbre parole de Bordeaux : « L'Empire, c'est la paix ! » Cette parole va-t-elle être démentie? — Non. L'Empereur ne voulait pas, ne cherchait pas la guerre. Elle s'imposa à lui d'abord, à l'Angleterre ensuite, et il fallait que la cause en fût bien impérieuse, pour rompre, comme elle le fit, les liens de gratitude de l'Autriche, les liens de parenté de la Prusse, pour dissoudre la vieille

alliance des cours du Nord, et faire entrer Vienne et Berlin dans la voie ouverte par un Napoléon.

La question française, c'est-à-dire le maintien de la protection des Lieux-Saints traditionnellement acquise à la France, avait été résolue favorablement et par voie diplomatique, grâce au concours du Père Eugène Boré, supérieur de la grande Mission des Lazaristes en Orient, ainsi qu'aux intelligentes démarches de M. Paul-Emile Botta, alors notre consul à Jérusalem, et de M. Cor, premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople; les clés de l'église de Bethléem avaient été remises solennellement au marquis de La Valette, notre ambassadeur. On devait donc croire au maintien de la paix. L'arrivée bruyante du prince Menschikoff, à Constantinople, le 28 février, sa prétention insolite d'être reçu, le 2 mars, par le sultan, sans avoir accompli les formalités d'usage, firent naître les premières appréhensions. M. de La Valette ne s'y trompa pas; il écrivit à M. Drouyn de Lhuys : « Un tel fracas, sans cause sérieuse apparente, c'est la guerre la plus inévitable de toutes, la guerre préméditée. » L'événement prouva la vérité de cette appréciation.

Sur un tel avertissement, on réfléchit, et le conseil de l'Empereur délibéra. L'opinion publique, qui venait de mordre aux affaires et qui voulait la paix, trouva que M. de La Valette avait trop réussi. On le sacrifia, par un sentiment de conciliation envers la Russie, et il prit congé du sultan le 24 mars; mais en même temps, on se résolut à des précautions nécessaires, et, dès le 20,

[redacted]

l'escadre de Toulon reçut ordre de se rendre dans les eaux de Salamine. Elle appareilla le 23. L'escadre anglaise alla se réunir à elle le 10 juin. On était en observation, en attendant les événements. On ne les attendit pas longtemps ; dès le 3 juillet, l'armée russe passait le Pruth.

Dès que la prétention de l'empereur Nicolas d'enlever au sultan le protectorat de treize millions de sujets, c'est-à-dire en réalité de lui prendre sa couronne, fut connue, la question du partage de la Turquie se trouva posée. Napoléon III, qui venait à peine de monter sur le trône, se demanda si la France pouvait, sous son sceptre, permettre une telle violation des traités, et autoriser par sa faiblesse un acte qui aurait égalé l'abaissement de Louis XV, assistant impassible au partage de la Pologne. Il ne le crut pas possible.

Dans le mémorable conseil qui eut lieu, à ce sujet, le 19 mars, M. de Persigny s'éleva à une hauteur de vues et de patriotisme dont il est juste de faire bénéficier sa mémoire.

Il fit observer que le second Empire ne pouvait pas être inauguré par un abandon des droits et de la dignité du pays. Les États européens existaient en vertu d'une possession et de traités dont la France était garante, au même titre que les autres grandes puissances. Aucun de ces États ne pouvait donc disparaître sans son consentement. Or, c'était bien la disparition de l'empire ottoman qui était contenue dans la demande du représentant de la Russie. La France, en protégeant la population des couvents latins, se bornait à faire jouir de la

sécurité stipulée dans des capitulations séculaires quelques pèlerins ou quelques moines, siciliens ou italiens pour la plupart, et qui n'étaient pas sujets du sultan ; la prétention de protéger politiquement douze ou treize millions de Grecs schismatiques, établis dans la Turquie d'Europe ou dans la Turquie d'Asie, et de nommer leur patriarche, équivalait à proclamer la déchéance du sultan, en détruisant sa souveraineté sur la majorité de ses sujets. Cette juridiction religieuse et morale poursuivie par le czar entraînerait nécessairement l'emploi du bras séculier ; présent à Constantinople de son autorité, le premier conflit y appellerait la présence de ses armes.

Le czar obéi dans sa revendication, c'était l'Empire ottoman détruit. La France, même isolée des autres puissances, ne pouvait pas tolérer cette iniquité. Si cet État était ainsi supprimé, où serait la sécurité des autres? Il fallait donc, s'il y avait lieu, prendre les armes pour défendre le *statu quo* européen, maintenir les traités et faire prévaloir le droit contre la force. Il n'y avait même pas à craindre que l'Europe abandonnât à la France toute seule ce noble patronage; mais l'honneur de la tâche était si grand, qu'il méritait d'être acheté par de grands périls.

Le second Empire, encore nouveau sur la scène du monde, et inaugurant sa politique en tirant l'épée pour maintenir l'ordre général, acquerra par cela même l'estime et la reconnaissance des peuples; le courage de l'armée s'exaltera, en recevant une si glorieuse mission. Il ne faut donc pas hésiter à faire, s'il y a lieu, une guerre juste et honorable ; de peur que le sentiment national

[redacted]

et le sentiment militaire, humiliés par un acte d'abstention égoïste et de pusillanimité, ne jettent plus tard l'Empereur et le pays dans des entreprises moins justifiées.

Ces sentiments furent partagés par le Conseil et sanctionnés par l'approbation de l'Empereur ; et, dès le lendemain, l'ordre était donné à l'escadre de Toulon de se rendre dans les eaux de la Grèce, et d'y attendre des instructions.

Je dois dire que les esprits s'émurent profondément en apprenant le départ de la flotte. Le prestige de la Russie, dont on savait les rapports traditionnels et étroits avec les deux autres grandes cours du Nord, était alors immense; et, l'on était universellement persuadé que l'attitude de la France n'attiédirait en rien les desseins du czar. La guerre parut donc inévitable dès la première heure, étant donné les caractères des deux empereurs. L'Angleterre ne s'était pas encore prononcée, et les hommes politiques se donnaient carrière, en cherchant à pressentir sa détermination.

M. Guizot était inquiet de l'avenir. « C'est la destinée des Bonaparte d'aimer et de vouloir la guerre, me disait-il alors. Voyez l'Empereur, il obéit déjà à la fatalité qui pèse sur sa race; l'instinct de la guerre le pousse en avant; Dieu veuille qu'il ne l'emporte pas ! » M. de Lamartine, qui n'était pas bienveillant pour l'Empereur, augurait fort mal de la situation. Je le vois et l'entends encore, dans le cabinet de M. Mirès, alors propriétaire du *Constitutionnel* et du *Pays*, un jour que le grand poète était venu proposer un travail à publier. Il aimait

à professer, et sa parole avait un grand charme de forme et de sonorité. Il fit un tableau de la guerre prochaine, durant laquelle les trois cours du Nord restaient unies contre nous. L'Angleterre, notre alliée cauteleuse, nous aidait à moitié, mais sans nous rendre assez forts pour résister à l'action combinée de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche ; et finalement, l'empire ottoman, démembré malgré nous, mettait Constantinople aux mains du czar, l'Égypte aux mains de l'Angleterre, et laissait la France, pauvre Don Quichotte berné avec Sancho, face à face avec la défaite et la honte.

On sait que Dieu mit la force du côté du droit, et que la première guerre de Napoléon III amena le congrès de Paris, et l'heureuse entente de l'Europe, scellée par la paix générale, en 1856.

Quatre grandes personnalités furent mises en relief par la guerre de Crimée : M. Drouyn de l'Huys, le maréchal de Saint-Arnaud, le général Canrobert, le général Bosquet, et le vainqueur de Sébastopol, le maréchal Pélissier, duc de Malakoff.

J'ai déjà raconté comment et avec quels sentiments M. Drouyn de Lhuys était devenu, le 20 décembre 1848, ministre du prince Louis-Napoléon. Homme grave, instruit, bienveillant, et d'une grande fermeté de caractère, il était allé autrefois, sans hésiter, au-devant d'une révocation inévitable, lorsque, directeur au ministère des affaires étrangères et député, il vota contre la politique de M. Guizot, dans l'affaire ridiculement importante suscitée, en 1845, par le docteur Pritchard, accoucheur et

[redacted]

ministre de la reine Pomaré. Il n'hésita pas davantage en 1855, lorsque la solution des affaires d'Orient, qu'il avait soutenue aux conférences de Vienne, ne fut pas agréée par l'Empereur.

M. Drouyn de Lhuys est, après M. Guizot, le ministre des affaires étrangères avec lequel j'ai le plus travaillé. Avec M. Guizot, je défendais la politique générale du gouvernement ; avec M. Drouyn de Lhuys, j'exposais dans le *Constitutionnel* les principes et je suivais les phases de ses négociations. L'Empereur connaissait et approuvait ma discrète collaboration, dont je parle aujourd'hui pour la première fois.

La manière de travailler de M. Drouyn de Lhuys ressemblait beaucoup à celle de M. Guizot. Il exposait, comme lui, la question avec la plus grande clarté, et rangeait les arguments dans l'ordre le plus propre à leur permettre de s'appuyer et de se faire valoir réciproquement. Il me disait tout ce que devait savoir le journaliste, pour être instruit de la question, et même ce que pouvait apprendre le confident, pour éviter de trahir la source de ses informations. Il m'est resté le plus charmant souvenir de la courtoisie qui présidait à ces conférences, auxquelles je dus d'être initié même aux parties intimes des négociations qu'amena la guerre d'Orient. Je pus ainsi apprécier l'habileté digne, ferme et honnête, avec laquelle M. Drouyn de Lhuys les conduisit. Et la tâche n'était pas aisée. Il s'agissait d'amener l'Europe à reconnaître le désintéressement de l'Empereur, alors méconnu par plus d'un, et de rendre évidente cette vérité, qu'en lançant la France dans une

guerre redoutable, il n'avait d'autre pensée que de défendre les traités, de maintenir l'ordre, la paix, la notion du droit, et d'épargner à l'Europe l'interminable conflagration qu'eût amenée la destruction de l'Empire ottoman, opérée contre toute justice, au profit d'une puissance colossale.

L'Angleterre reconnut tout d'abord le caractère essentiellement conservateur de la politique française en Orient, et elle s'y associa. Il fut un peu plus long d'y gagner l'Autriche, un peu plus long encore d'y gagner la Prusse, mais, dès que le faisceau des quatre puissances fut formé, l'empereur Nicolas vit bien que la paix allait s'imposer, et il ne combattit plus que pour la dignité de sa parole et l'honneur de ses armes.

L'empereur Napoléon III croyait à l'efficacité de l'intervention personnelle des souverains dans les difficultés survenues entre leurs États. Il y recourut deux fois, après l'ouverture des négociations relatives aux affaires d'Orient : la première fois, par une lettre confidentielle au czar, dès l'apparition des difficultés ; la seconde, par la lettre publique adressée au même souverain, au mois de décembre 1853, après la destruction de la flotte turque par l'escadre russe, sur la rade de Sinope. M. Drouyn de Lhuys, qui avait reçu la confidence de la première lettre, croyait les desseins de la Russie trop arrêtés pour être influencés par l'intervention impériale; il la déconseilla donc respectueusement, mais sans réussir à l'empêcher. L'événement donna raison au ministre ; la réponse du czar fut très courtoise, mais sans résultat

[redacted]

effectif. L'Empereur en fut étonné et même affligé, mais il n'en conserva aucune aigreur.

La lettre sur le massacre de Sinope, insérée au *Moniteur*, était une page admirable. L'empereur Napoléon y exprimait avec la plus grande dignité de langage l'impression douloureuse qu'avait dû produire sur l'esprit de la flotte française, alors mouillée dans le Bosphore, l'écho du canon russe, détruisant sur une rade voisine, et presque à sa vue, les vaisseaux d'un allié, au mépris de notre pavillon. Elle ne dissimulait pas l'imminence de terribles représailles, imposées à l'honneur de nos armes, par une agression qui était encore un défi.

L'effet de cette lettre sur les esprits fut immense. M. de Persigny, dont l'esprit était élevé et le cœur chaud, prit immédiatement la plume, et m'adressa, de son cabinet de l'intérieur, une note qu'il me priait de développer dans le *Constitutionnel*, et que j'ai encore.

« Ce que nous approuvons surtout dans la lettre de l'Empereur, — disait-elle, — c'est d'avoir inauguré un nouveau système, dans les rapports de souverain à souverain. Jusqu'ici, les lettres autographes des chefs d'Etat étaient choses secrètes et mystérieuses, que les regards des peuples ne devaient jamais pénétrer. L'empereur Napoléon, le premier, a cru que, dans la situation où se trouve l'Europe, ce ne sont pas seulement les souverains qui sont en présence, mais les nations elles-mêmes, et qu'il importe à l'Europe que, dans cette grande crise, tous les éléments du conflit soient publiquement exposés. »

M. Drouyn de Lhuys avait alors près de lui, dans son cabinet, un homme fort distingué, qui a fourni depuis

[redacted]

une belle carrière, M. le comte de Chaudordy. C'était déjà un esprit élevé, délicat, de rapports agréables. Il était, aux jours où le travail me retenait chez moi, l'intermédiaire du ministre. Je ne résiste pas au plaisir de reproduire, parmi ses billets, l'un de ceux où se peint le mieux la courtoisie de son chef et la sienne :

« Monsieur, voudriez-vous venir nous voir, à partir de ce moment jusqu'à cinq heures ? Mille regrets de ne pas nous être rencontrés ; mais je suis chargé de vous prier de vouloir bien faire une nouvelle démarche aujourd'hui. Votre tout dévoué.

« Comte de CHAUDORDY. »

Ma modeste collaboration dans les affaires d'Orient me valut un grand honneur, et pouvait m'en valoir deux.

Je reçus, au commencement de mai 1856, la lettre suivante :

« Monsieur, pendant toute la complication orientale, vous n'avez cessé de consacrer votre plume, avec talent et courage, à la cause de l'ordre, de la paix et de l'alliance intime et cordiale entre l'Autriche et la France. Votre mérite n'a pu manquer de fixer l'attention de l'Empereur, mon auguste souverain. Je suis heureux, Monsieur, de pouvoir vous annoncer que Sa Majesté, voulant vous donner une marque de son estime pour votre personne et de sa haute satisfaction, a daigné vous conférer la croix de commandeur de son ordre de François-Joseph.

« Je m'empresse de vous en remettre ci-joint les insignes, en me réservant de vous faire parvenir, dès

[redacted]

que je l'aurai reçu, le décret de la chancellerie de l'Ordre.

« Veuillez recevoir, Monsieur, avec mes félicitations pour la distinction dont vous avez été l'objet, l'assurance de ma considération très distinguée.

« *L'envoyé d'Autriche*,

« Baron de HUBNER. »

Le second honneur n'eût pas été moins grand si, après l'avoir sollicité et virtuellement obtenu, je n'avais pas reculé devant les obligations qui y étaient attachées.

Pendant le mois qui suivit le rétablissement de l'Empire, l'Empereur termina un entretien par ces gracieuses paroles : « Vous m'avez été toujours bien dévoué ; que désirez-vous que je fasse pour vous ?

— Sire, je ne puis désirer comme récompense que l'honneur de conserver les rapports que Votre Majesté m'a permis d'avoir avec elle depuis trois ans, et de la servir sans m'en séparer. Je n'ai aucun goût pour les fonctions publiques. Lettré par choix, journaliste par occasion, je n'ai d'autre ambition que de continuer ma carrière, sauf à essayer de devenir orateur, après avoir à peu près réussi à devenir écrivain. Toutefois, puisque l'Empereur daigne m'offrir un témoignage de sa bonté, j'accepterais avec plaisir une récompense qui rentrerait dans l'ordre de mes travaux : ce serait d'être Historiographe de France.

— Ah ! et comment comprendriez-vous vos fonctions ?

— Sire, j'écrirais d'abord l'histoire de votre règne, et

[redacted]

puis, je pourrais rédiger, pour les archives du ministère des affaires étrangères, des mémoires résumant les négociations importantes.

— Mais, votre idée me plait, reparlez-m'en. »

J'ajournai la reprise de cette conversation ; mon projet me revint à l'idée, pendant mes longues conférences avec M. Drouyn de Lhuys.

Je lui racontai mon entretien avec l'Empereur, et l'invitation qui l'avait terminé. Il me fit l'honneur de me dire qu'il approuvait mon dessein, et il eut la bonté de m'offrir d'en proposer la réalisation, aussitôt que cela pourrait m'agréer. L'offre était si gracieusement faite, que je ne voulus pas en presser l'accomplissement. Puis, je réfléchis au travail nouveau, aux obligations, à l'attache officielle. Tout cela me refroidit ; et voilà comment je ne devins pas Historiographe de France, faisant suite à Mézeray, à Racine, à Boileau, à Voltaire et à Duclos.

[redacted]

XXIX

LE MARÉCHAL DE SAINT-ARNAUD.

Une lettre du général Changarnier. — La mort du général Cornemuse.

La seconde figure qui se détache, et avec plus de relief qu'aucune autre, du cadre de la guerre d'Orient, c'est le maréchal de Saint-Arnaud.

Je l'avais connu, après le 2 décembre, à l'Élysée; nos relations devinrent plus familières, dès le mois de mai suivant, lorsque l'Empereur nous eùt présentés l'un à l'autre; voici à quelle occasion :

Le général Changarnier, réfugié à Malines, venait d'écrire, au ministre de la guerre, une lettre de la dernière violence, pour lui dire qu'il refusait le serment prescrit par la Constitution. Sa colère avait couvert huit pages de grand papier. Refuser le serment était dans son droit; mais ce qui sortait de son caractère d'honnêteté et de galant homme, c'était la série d'invectives et d'accusations, toutes fort discutables, que le général accumulait contre le prince Louis-Napoléon. Le hasard m'avait conduit à l'Élysée, juste à l'heure où le ministre de la guerre venait d'apporter et de lire au Prince la

lettre du général Changarnier. Le Président de la République donnait à l'officier de service l'ordre de m'écrire, lorsqu'il apprit de lui que je me trouvais dans le salon des aides de camp. Introduit aussitôt, le Prince me présenta à M. de Saint-Arnaud, et l'invita à me remettre la lettre du général Changarnier. Je la lus immédiatement et je fus autorisé à en faire dans le *Constitutionnel* l'appréciation que je jugerais convenable.

C'est ainsi que M. de Saint-Arnaud apprit la nature des rapports que j'avais l'honneur d'entretenir avec le Prince ; et cette circonstance me créa avec lui des relations que sa haute intelligence et son charmant esprit me rendirent précieuses et chères.

On n'a pas connu le maréchal de Saint-Arnaud ; car cette fine et noble nature ne s'est complétement épanouie que dans les derniers six mois de son existence, sous le ciel de l'Orient, dans l'atmosphère de la gloire et déjà sous la main de la mort. Le sillage de son navire se teinte d'un reflet des croisades ; et il a une façon haute de combattre et de s'envelopper dans le linceul de sa victoire qui tient de saint Louis et de Bayard.

La société parisienne, à laquelle Saint-Arnaud s'était révélé comme orateur, en faisant rejeter la proposition des questeurs, et à laquelle il s'était imposé comme soldat, dans la crise du 2 décembre, ne souffrait pas volontiers l'éclat de cette nouvelle personnalité qui venait de rejeter dans l'arrière-plan les généraux restés, depuis la mort du général Bugeaud, les favoris du public, les Changarnier et les Lamoricière. On lui avait inventé des aven-

tures ridicules, telles que la mort du général Cornemuse, son ami intime, qu'il aurait blessé nuitamment en plein jardin des Tuileries, dans un duel survenu à la suite d'une affaire de jeu. M. de Maupas, à qui je demandai des éclaircissements sur cette rumeur, restée longtemps accréditée, me dit que les deux généraux la connaissaient et qu'ils en avaient ri ensemble, pendant les visites que le maréchal de Saint-Arnaud fit au général Cornemuse, au début de sa dernière maladie. Le général Cornemuse mourut d'une fluxion de poitrine, vainement combattue par son médecin, le docteur Chomel. Je tiens le fait du docteur Cabrol, vieil ami du maréchal de Saint-Arnaud, son médecin ordinaire et encore plein de vie et de verve. Le docteur Chomel, qui avait été appelé un jour en consultation auprès du maréchal, et qui arriva un peu tard, s'excusa auprès de son collègue, en disant qu'il avait été retenu auprès du général Cornemuse dont l'indisposition venait de prendre un caractère inquiétant.

XXX

DÉPART POUR L'ORIENT.

Les maréchaux Magnan et de Saint-Arnaud. — Saint-Arnaud est choisi pour commander en chef les armées d'Orient; sa maladie. — Le général Canrobert est désigné pour lui succéder. — Départ du maréchal de Saint-Arnaud. — Sa conduite à Malte, à Candie, à Constantinople. — Son succès auprès de tous, son ascendant. — Grandes difficultés de la situation. — Saint-Arnaud prend le parti de marcher aux Russes en Bulgarie. — Transport des armées anglaise et française à Varna. — Tout est prêt. — Les Russes se dérobent en repassant le Danube.

Lorsque l'Empereur eut à donner un chef à l'armée d'Orient, il fallait un maréchal de France, afin que son grade lui permît de prendre régulièrement le commandement des armées alliées. Deux concurrents étaient en présence : les maréchaux Magnan et de Saint-Arnaud. Le maréchal Magnan avait l'avantage d'avoir fait la grande guerre. Il avait combattu en Espagne, sous Marmont et sous Suchet, et il était capitaine à Waterloo. Entré avec son grade dans la garde royale, par le choix du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, nul n'avait été soldat plus brave, officier plus brillant et plus beau. Le maréchal de Saint-Arnaud n'était que l'étoile la plus récemment épanouie

[redacted]

dans la pléiade des généraux africains : mais il joignait, à une bravoure chevaleresque, une distinction d'esprit, une hauteur de caractère à la fois aristocratique et courtoise, qui le mettaient, sans effort, de niveau avec tous les sommets.

L'esprit fin et délié du colonel Fleury avait saisi tout d'abord ses qualités diverses, lorsqu'il s'était agi d'associer deux généraux à la politique résolûment nationale du 2 décembre. Magnan et Saint-Arnaud marchaient de pair pour le courage ; l'un et l'autre étaient également propres à guider des soldats ; mais il y avait à un plus haut degré chez Saint-Arnaud les effluves magnétiques qui aident à manier les hommes. Lorsque, à trois heures de l'après-midi, le jour de l'Alma, le maréchal de Saint-Arnaud passa au galop et le chapeau à la main devant les divisions anglaises, le formidable hourra qui souleva les poitrines était cet hommage instinctif et irrésistible que la vraie grandeur, cosmopolite de sa nature, impose à toutes les nationalités.

Circonstance d'un grand prix dans la question, Saint-Arnaud parlait la langue anglaise avec toutes ses nuances. Cette considération ne fut pas étrangère au choix dont il devint l'objet. La nomination du maréchal au commandement de l'armée d'Orient fut rendue publique le 11 mars 1853, et le maréchal Vaillant prit sa place au ministère de la guerre. Dernier témoignage de la modération de l'Empereur, le jour où le général en chef de l'armée française était nommé, il y avait déjà un mois que M. de Kisseleff, ambassadeur de Russie, avait demandé et reçu ses passeports.

On savait Saint-Arnaud malade, mais son vieil ami d'Afrique, le docteur Cabrol, gardait pour lui le grave secret de sa vraie maladie. Ce n'était pas seulement, comme on le pensait, une irritation chronique des intestins, contractée en Algérie ; c'était une affection du cœur, une péricardite, se manifestant fréquemment par ces suffocations violentes et soudaines qu'on appelle angine de poitrine. En prévision de sa mort, le maréchal de Saint-Arnaud avait conseillé de déférer à M. le général Canrobert le commandement éventuel de l'armée. Chose honorable pour le successeur désigné, au moment où le maréchal proposait ce choix à l'Empereur, celui-ci, dépliant une lettre déjà signée, lui montra le nom du général Canrobert qui y était déjà inscrit, car tous deux s'étaient rencontrés dans la même pensée.

Avant le départ du maréchal, qui quitta Paris le 15 avril, la veille de Pâques, le docteur Cabrol réunit les célébrités médicales. L'une d'elles, le docteur Rayer, résuma confidentiellement son opinion sur le malade en disant au docteur Cabrol : « Je ne vous réponds de rien, mais, dans tous les cas, vous le mènerez bien jusqu'à Marseille. »

Suivons ce glorieux moribond qui porte en Orient l'honneur et le drapeau de la France. Pendant la messe qu'il entendit à Châlons, le jour de Pâques, à côté de la maréchale, et durant les heures de repos que la souffrance lui laissait, il ne demanda qu'une seule chose à Dieu : lui accorder le temps de combattre et de vaincre. Sa prodigieuse activité deviendra le plus efficace auxi-

liaire de son médecin; mais il n'aura véritablement qu'une journée de santé et de joie sans mélange : ce sera le 20 septembre, lorsque, à huit heures du matin, par un beau soleil, il apercevra les lignes et les batteries russes, qui couronnent les bords escarpés de l'Alma. Ce jour-là, il passera douze heures à cheval, gai, fier, heureux. Le soir, après avoir atteint son but, il s'affaissera peu à peu, et il ne pourra dicter que couché, à son aide de camp, le colonel Trochu, le célèbre bulletin de la journée.

Le lendemain, encore soutenu par la joie d'avoir bien servi l'Empereur et ajouté à l'éclat militaire de sa patrie, il poussera l'armée vers Sébastopol pour en tenter l'enlèvement rapide; mais, dès qu'il apercevra les murs de la ville des hauteurs de la ferme de Mackentce, sentant son heure irrévocablement venue, il appellera le général Canrobert, lord Raglan et l'aumônier du quartier général, l'abbé Parabère. Au général Canrobert, il remettra le commandement; à lord Raglan, il soumettra ses plans; à l'abbé Parabère, il livrera son âme. Puis, après avoir confié, au dévouement du docteur Cabrol, quelques paroles pour l'Empereur, et lu la dernière lettre de la maréchale, il s'endormira, résigné, dans la paix de Dieu et dans la gloire.

On sent que je ne veux pas raconter la lutte d'Orient, exposer l'organisation des armées et des flottes, décrire les batailles, replacer sous les yeux du lecteur les péripéties d'un formidable siège de onze mois, ou le faire assister à la prise de Sébastopol : tout cela est connu, tout cela a été raconté jour par jour, avec les pièces

officielles, notamment par mon ancien et sympathique ami le baron de Bazancourt, et par M. Camille Rousset.

J'ai le dessein de faire autre chose ; je veux prendre dans son éclosion, et dans sa généralité encore mal définie, la pensée qui détermina l'Empereur à la guerre et qui fut celle-ci : « On ne touchera pas, sans la France et sans moi, à l'organisation de l'Europe ; et puisque l'empereur Nicolas, ne consultant que sa propre politique, prétend supprimer l'empire ottoman, je l'en empêcherai. » Aller défendre le trône du sultan, il n'y eut pas, au fond, autre chose dans la mission du maréchal de Saint-Arnaud, général en chef de l'expédition et devant diriger à la fois les forces françaises, les forces anglaises et, s'il y en avait, les forces turques.

Je vais expliquer, tel que je l'ai étudié et connu, le côté personnel et interne de la question ; montrer sous quelle forme, avec quel but clair et déterminé, se dégagea, dans l'esprit du maréchal, l'ordre général qu'il avait reçu, et faire voir la grande chose qu'il sut tirer de ces paroles fermes, mais vagues : « Allez défendre le trône du sultan. »

J'avais vu le maréchal aux Tuileries, le jeudi soir qui précéda son départ ; je le rencontrai encore le lendemain, devant la porte de son ministère ; et, en renouvelant mes adieux et mes vœux, je lui dis : « Monsieur le maréchal, un homme comme vous est toujours sûr de voir de près l'ennemi ; mais j'envie le sort de ceux qui seront près de vous, au moment où vous commanderez : en avant !

— Mon cher, me répondit-il du ton militaire qui res-

[redacted]

tait toujours noble dans sa bouche, je ne sais pas comment cela finira, mais, j'ose vous assurer qu'il y aura de la casse. »

Nous nous séparâmes sur ce mot suivi d'un serrement de main.

Parti de Marseille le 29 avril, le maréchal trahit, par son itinéraire, le travail qui se fait dans son esprit. Ayant à commander des troupes anglaises et des troupes turques, il veut d'abord gagner, par un acte de haute courtoisie, l'estime des deux nations. Le 2 mai, il prend terre à Malte où il va saluer le gouverneur : le 5, il débarque à Candie où il va saluer le pacha.

Le gouverneur de Malte, sir William Réad, qui avait été prévenu par lord Raglan, met dans l'accueil fait au maréchal les hautes façons du gentilhomme unies à la camaraderie de l'officier. Salves d'artillerie, déploiement de drapeaux, voiture d'apparat envoyée à la maréchale, grande revue des troupes, splendide banquet, rien n'est épargné, et on y joint une attention qui devait toucher des Français : c'est une visite solennelle à l'église Saint-Jean, où revivent dans leurs statues les grands-maîtres de l'ordre de notre nation, La Valette, Villiers de l'Isle-Adam, Pierre d'Aubusson, Jean de Lastic. Par sa tenue, son esprit, ses nobles manières, sa correcte et facile façon de parler la langue anglaise, le maréchal charme les esprits, gagne les cœurs, et cette mystérieuse magie qu'on nomme la séduction lui vaut les énergiques hurrahs des régiments anglais rangés sur son passage.

Le même effet fut produit sur les Turcs de l'île de Crète, où le maréchal, descendu chez le Consul français de la Canée, reçut le pacha, s'enquit des ressources de l'île, et fortifia, par son attitude et son langage, la sympathie naturellement acquise au défenseur du sultan.

Cette double démarche eut un résultat immense ; elle créa l'ascendant moral du maréchal sur les Anglais et sur les Turcs : ascendant, il faut bien le reconnaître, qu'aucun autre général français ne posséda et qui, après sa mort, manqua à l'autorité du commandement. Sans cet ascendant qui lui gagna les volontés et la confiance dans les trois armées, le maréchal aurait pu former les mêmes projets et imaginer les mêmes combinaisons, mais il ne les aurait pas exécutés avec cette puissance qui brisa les obstacles. Et il ne faut pas croire qu'il fût alors aisé à un général en chef français de gagner la bienveillance des Anglais et des Turcs. A cette époque, les vieux préjugés nationaux des Anglais contre nous existaient encore. Ce fut le maréchal de Saint-Arnaud qui, par son caractère, son attitude, son langage, rompit la glace. Il gagna le corps des officiers par sa courtoisie élégante et les soldats par sa bonté ! Huit jours après son arrivée à Gallipoli, les zouaves et les highlanders étaient devenus inséparables.

Il en fut de même des Turcs. A l'arrivée du régiment de zouaves coiffés du turban vert, il y eut une vive émotion à Constantinople. Les familles des croyants qui ont la prétention de descendre du prophète, et auxquelles le turban vert est réservé, crièrent à la profanation. Les

zouaves, insultés dans les rues, étaient au moment de jouer des pieds et des mains, lorsque le maréchal intervint, calma les esprits; et quelques mois s'étaient à peine écoulés que les chefs les plus éminents de la nation ottomane sollicitaient, avec prières, l'honneur de coopérer avec les soldats français à la défense de leur patrie.

Arrivé à Gallipoli le 7 mai, le maréchal eut hâte de pousser jusqu'à Constantinople et d'aborder le côté vif et pratique de sa mission. Il visita le grand vizir, le 8, et salua le sultan, le 9. Le cérémonial était fini; la tâche commençait.

Que faire? Il n'y avait pas encore de plan arrêté! Sentant sur lui le poids d'une immense responsabilité, le maréchal descendit en lui-même et s'interrogea. Il passa toute la journée du 10 mai triste et soucieux. La difficulté se dressait devant lui. Le divan était inerte; les bachi-bouzoucks, accourus à la défense de l'islamisme, pillaient le pays; les Grecs, gagnés par le tzar, étaient des ennemis ou des espions. A cette heure, nul secours ne semblait devoir être raisonnablement attendu de cet empire en détresse qu'on venait protéger.

Deux idées étaient alors acquises en Europe et considérées comme indiscutables : la première que les Russes franchiraient rapidement le Danube et les Balkans; la seconde que les Turcs étaient incapables de les arrêter.

C'était par suite de ces deux idées que le gouvernement français avait envoyé à la hâte le général Canrobert, accompagné des généraux Bosquet et de Martimprez, à Gallipoli, avec mission de construire, en arrivant, des

ouvrages qui permissent aux flottes alliées d'entrer dans la mer Noire et d'en sortir, même dans le cas où les Russes marcheraient rapidement et arriveraient à Constantinople. Durant le cours de ces travaux, le général Canrobert eut un entretien avec le séraskier. Après avoir fumé de longues pipes réglementaires, et mangé les confitures qui font partie intégrante du cérémonial, le général, préoccupé de sa mission, demanda au ministre de la guerre où étaient les Russes. Il lui fut répondu qu'aux dernières nouvelles, ils étaient devant Silistrie. Ayant demandé alors la date de ces dernières nouvelles, il apprit qu'elles remontaient à douze jours. Le général prit congé en admirant un gouvernement qui avait employé à fumer paisiblement ces douze jours, pendant lesquels les Russes étaient peut-être arrivés aux Balkans.

Pendant l'audience, un échange de quelques mots s'étant engagé sur les moyens les plus propres à sauver l'empire ottoman, le général Canrobert déclara qu'à son avis, les deux plus urgents à adopter par les Turcs, c'était de raccourcir de moitié le tuyau de leurs pipes et de relever les quartiers de leurs babouches. Et, comme le regard étonné du ministre semblait demander une explication : « C'est bien simple, répondit le général, avec des tuyaux plus courts, vous pourrez allumer vous-mêmes vos pipes, ce qui rendra disponible un homme sur deux; et, en relevant les quartiers de vos babouches qui s'échappent de vos pieds, vous pourrez marcher plus vite. »

Telle était, jugée sur les apparences et les idées accréditées, la nation qu'il s'agissait de sauver.

Après quarante-huit heures de réflexion, les préoccupations et la tristesse du maréchal se dissipèrent : il avait pris son parti.

Deux choses seules étaient à faire : ou se retirer, ou, par une guerre foudroyante et rapidement poussée à fond, disperser les forces et détruire en Orient le prestige de la Russie. Se borner à couvrir Constantinople et à monter la garde autour du sérail, c'était humiliant pour l'armée et honteux pour la France. Le maréchal jura qu'il ne s'y résoudrait jamais. Les Russes étaient devant Silistrie : il fallait lancer l'armée sur eux ; franchir les Balkans par terre et les tourner par mer ; concentrer les divisions françaises et anglaises à Varna, y réunir les vivres, les munitions et les réserves ; et, à la tête d'une armée instruite, exercée, exubérante de bravoure, aller battre le maréchal Paskewitch sur le Danube et détruire du même coup les projets du tzar.

Là était le but, là était la solution, pour une armée venue de huit cents lieues et qui ne pouvait honorablement rentrer dans sa patrie, qu'après avoir, pour imposer la paix, fait prévaloir la foi des traités et sauvé un empire couvert des plis de son drapeau.

Par cette résolution sortie uniquement et tout entière de sa tête, le maréchal venait de créer le caractère de la guerre de Crimée qui eut pour but de détruire en Orient l'idolâtrie du czar, de désabuser l'Europe sur le prestige du colosse russe, et de montrer l'empereur Napoléon III entrant sur la scène politique comme patron de l'ordre général et défenseur des traités qu'on le supposait disposé à violer.

Les plans du maréchal de Saint-Arnaud enlevèrent, par leur netteté, par leur énergie, les suffrages de Paris et de Londres; l'armée battit des mains en apprenant qu'on allait, non pas camper, mais combattre, et il n'y eut plus qu'une pensée, commune à tous : aller en avant.

Je n'ai pas l'intention de raconter les faits ; je ne veux raconter que l'idée, suivre ses phases, exposer ses transformations, et montrer à chacune d'elles le maréchal luttant à la fois contre la difficulté et contre la maladie, surmontant la première par l'accord rapide de son génie militaire et de son génie politique, et domptant la seconde par l'inaltérable paix de son âme et sa calme résignation à la volonté de Dieu, auquel, dans ses incessantes angoisses, il ne demandera qu'une seule et même chose : le temps de vaincre pour la France et pour l'Empereur.

Établissons, pour n'y plus revenir, son foyer et son cabinet dans le charmant palais de Jeni-Keni, sur le Bosphore, que le sultan avait mis à la disposition de la maréchale. Il était là au grand air, en face du beau mouillage de Beïcos, et à portée de Thérapia, résidence ordinaire de tous les fonctionnaires en été. Il s'y établit le 12 mai avec sa maison militaire, qui comprenait le colonel Vaubert de Genlis et le colonel Trochu, comme aides de camp, et, comme officiers d'ordonnance, MM. Boyer, de Place, de Gramont de Lesparre, de Cugnac, de Clermont-Tonnerre, de Villers, les commandants Henry et de Puységur, son gendre, mort tout récemment colonel du 9e dragons.

A sa maison militaire étaient détachés deux officiers anglais, le général Ross et le major Claremont; de même que deux officiers français, M. le colonel de Lagondie et M. le chef d'escadron Vico étaient détachés auprès de lord Raglan.

Vers le 16 mai, revint, d'une mission secrète, le commandant Henry, envoyé à Choumla, auprès d'Omer-Pacha, généralissime des troupes turques sur le Danube; dès son arrivée et après une visite au sultan, le maréchal part pour Varna avec lord Raglan et le séraskier; les amiraux français et anglais y avaient été convoqués; et, le 18, les chefs des troupes de terre et de mer tinrent un conseil mémorable où fut résolue la concentration des armées à Varna, afin de marcher de là, en trois colonnes, sur Silistrie, enveloppée par soixante mille Russes.

Telle était la conception du maréchal, née, dans son esprit, de la nécessité de prendre l'initiative et d'affirmer efficacement, par cette attitude résolue, la volonté des puissances alliées de faire prévaloir l'autorité des traités et la politique conservatrice en Orient. Cette résolution prise et gardée secrète, le maréchal et lord Raglan revinrent en toute hâte à Gallipoli pour activer le départ des troupes. Là eut lieu, le 27 mai, un suprême conseil de guerre, auquel assistèrent, sous la présidence du maréchal, lord Raglan et le séraskier, le prince Napoléon et les sept généraux français, Canrobert, d'Allouville, Espinasse, Cassaignolles, Bizot, Thiry et Boistc.

On n'y exposa qu'une seule chose : le transport et la réunion à Varna de l'armée française, de l'armée anglaise et de l'armée turque et la réunion des flottes à Varna et à

Bourgas. Les opérations ultérieures restaient un mystère.

Cette détermination affermit le moral de l'armée, déjà un peu lasse de son inactivité, désireuse de voir enfin l'ennemi, et pensant que le mouvement en avant ne pouvait avoir pour objet que de marcher à sa rencontre. On croyait que Silistrie ne tarderait pas à succomber et que le maréchal Paskewitch, victorieux, se hâterait de se diriger sur Constantinople. Aller l'attendre à Varna flattait la fierté des armées alliées; et surtout oser lancer la division Bosquet dans les plaines d'Andrinople et franchir les Balkans, était un coup d'audace dont le maréchal de Saint-Arnaud passa pour être seul capable.

Le journal du docteur Cabrol note une amélioration générale dans la santé du maréchal : les spasmes de poitrine et les suffocations se montraient plus rarement et avec moins d'intensité; les préparatifs de la campagne, devant aboutir à une grande bataille, le soutenaient en l'exaltant. Les troupes partaient pour Varna à bord des vapeurs; le général Bosquet, avec sa division, prenait la route de terre; le 31 mai, le général Forey arrivait d'Athènes avec sa division moins 2,000 hommes laissés au Pirée pour calmer les ardeurs stériles et intempestives des Grecs. Le même jour, les régiments anglais étaient au moment de s'ébranler pour courir au rendez-vous général. Le maréchal les passa en revue, salué par les bravos de ces troupes admirables. Enfin, tout était prêt; le sultan voulut passer, le 17 juin, une revue générale. Ce fut grandiose et splendide. Les zouaves et un piquet de cuirassiers excitèrent surtout l'admiration du padischah qui, à l'étonnement des fidèles musul-

mans, alla saluer Mme la maréchale de Saint-Arnaud dans sa voiture.

Donc, les hommes étaient prêts, il ne restait plus qu'à se placer sous la protection de Dieu. Le 18 juin, jour de la Fête-Dieu, le père Boré, préfet apostolique des Lazaristes en Orient, célébra solennellement la messe et bénit l'armée; et, le 24, le maréchal, partant définitivement pour Varna, prit congé de la maréchale sur l'embarcadère de ce poétique palais de Jéni-Kéni où il ne devait rentrer que vainqueur... et mort!

Tout souriait donc au maréchal au moment où, le soir de cette journée du 24 juin, il allait prendre le commandement suprême; son patriotisme et son courage avaient donné une base, un but, une forme à la guerre. Il allait au-devant d'une grande armée russe; la Providence avait accordé à sa religieuse résignation assez de santé pour combattre et pour vaincre. *L'Euphrate* venait de lui apporter un peu de cavalerie, le 5e hussards; arrivé en vue de Varna, à bord du *Berthollet*, il faisait stopper un instant devant Bourgas et apprenait l'arrivée du général Bosquet et de sa division à cinq heures. Il était devant Varna, calme, fier, heureux, respirant déjà l'atmosphère de la bataille, lorsque, au moment de débarquer, un canot aborde son navire et lui annonce que l'armée russe, ayant levé le siège de Silistrie, repassé le Danube, détruit ses ouvrages, brûlé ses ponts, s'était mise en pleine retraite.

C'est une lettre de lord Raglan, remise par le capitaine Simons, qui apporta cette fatale nouvelle.

XXXI

BATAILLE DE L'ALMA.

Le marécha de Saint-Arnaud se décide à porter la guerre en Crimée. — Apparition du choléra; ses ravages. — Incendie de Varna. — Départ des troupes pour la Crimée. — Débarquement à Eupatoria. — Les Russes attendent l'attaque sur la rive gauche de l'Alma. — Le plan de bataille. — Victoire de l'Alma. — Le maréchal de Saint-Arnaud est atteint par le choléra. — Sa mort, le 29 septembre 1854.

La foudre tombée aux pieds du maréchal de Saint-Arnaud ne l'aurait pas atteint plus rudement. L'ennemi disparaissait : plus de bataille, plus de coup à frapper, éclatant, décisif, tel qu'avec ses soldats il était en droit de l'attendre ; et il se trouvait, au fond de la mer Noire, dans les solitudes de la Bulgarie, à huit cents lieues de Paris et de Londres, avec deux armées restées sans objectif, isolées, dans le vide, dont il avait la direction, l'emploi et la responsabilité !

Quelle situation, comme Français, en face de l'Europe attentive ! Quelle situation, comme général en chef, en face de l'Empereur, qui lui avait confié cette grande expédition ! Quelle situation, comme nouveau maréchal,

n'ayant pas encore eu le temps d'illustrer son titre, aux yeux de tant de braves et brillants officiers, la fleur des armées de France et d'Angleterre, justement rehaussés et fiers d'un renom acquis en Afrique et dans l'Inde!

L'âme la plus ferme en eût été ébranlée. Saint-Arnaud résista à ce choc de la fortune. Il débarqua silencieux, mais calme; et, à peine établi dans la maison qui lui était préparée, son esprit chercha et trouva rapidement un nouveau but aux desseins qu'il nourrissait pour la gloire de son pays.

Comme pour endormir sa douleur et rendre le ressort à sa pensée, le maréchal s'établit dans sa maison de Varna, et ne montre d'autre préoccupation que le soin de son armée. Il la concentre, l'installe, la fait vivre, il est tout entier au camp et à ses nécessités. En même temps, il réunit les chefs, leur soumet la convenance d'obtenir promptement des renseignements sur la situation précise de l'armée russe et sur les desseins avoués ou probables du prince Paskewitch. Tout cela reposait un instant et donnait aux esprits le temps de se rasseoir. Sa pensée était ailleurs.

Son objectif n'avait pas changé. La France avait besoin de sortir avec éclat de cette guerre. « Il ne faut pas, disait Saint-Arnaud, faire une guerre timide à la Russie. Si nous ne donnons pas une sanction à cette grande campagne, nous perdrons notre influence en Europe. La Russie a toutes les proportions et exerce tout le prestige d'un colosse. L'Orient est sous son influence. Il n'est pas une maison de paysan où l'on ne prie pour le czar.

Si nous n'osons pas franchir les frontières de son Empire, ses défis d'aujourd'hui deviendront ses railleries de demain. La levée du siége de Silistrie prouve que les Russes ne viendront pas à nous. La logique de notre situation, c'est d'aller à eux. Cette situation n'a que deux issues : la guerre offensive, au delà du Danube, ou en Crimée. »

La Crimée fascinait Saint-Arnaud. Il y voyait un but clair, déterminé, accessible. Il était sûr d'y trouver ce qu'il cherchait : un ennemi qui ferait face à l'assaillant, et qu'il n'y aurait qu'à combattre et à vaincre. Là, pas de déserts inaccessibles pour se dérober, comme derrière le Danube. La Crimée était un champ clos. Une fois entré dans son enceinte, on n'y pouvait être que vainqueur ou vaincu.

Le maréchal avait près de lui un homme intelligent, actif, résolu, ayant fait la guerre. C'était un ennemi naturel de la Russie, étant Polonais et banni de son pays. Il se nommait M. Tansky. Il avait été journaliste à Paris, et longtemps attaché au *Journal des Débats*. Le maréchal lui avait confié la direction d'un service d'informations politiques, et ses rapports confirmaient et corroboraient les desseins secrets du maréchal. Ainsi fortifié dans ses idées, il s'ouvrit à lord Raglan. Le vieux soldat approuva les plans du maréchal, et tous deux consultèrent leurs gouvernements. En attendant les deux réponses, qui arrivèrent vers le 18 juillet, les chefs, pour avoir, à tout événement, les armées prêtes et bien dans la main, s'occupèrent ostensiblement d'une

attaque poussée contre les Russes, sur la rive gauche du Danube. Pour les armées, c'était l'entretien de l'ardeur militaire ; pour l'ennemi, c'était une diversion.

Sous l'empire de ces préoccupations eut lieu, le 5 juillet, une grande revue des troupes françaises. Autour du maréchal, étaient Omer-Pacha, lord Raglan, le duc de Cambridge, l'amiral Hamelin, l'amiral Dundas, l'amiral Bruat, l'amiral Lyons, accompagnés des états-majors des armées de terre et de mer. On y remarquait Iskander-Bey, ainsi que le général Beatson, avec leur état-major portant de riches costumes indiens. Ce général anglais était envoyé par le gouvernement de l'Inde, en vue d'organiser les Bachi-Bouzouks, de concert avec le général français Yusuf. Au milieu de ces brillants cavaliers, figurait Horace Vernet, venu pour étudier les épisodes les plus favorables à la peinture.

Le lendemain eut lieu, avec la même solennité et le même éclat, la revue des troupes anglaises. Le maréchal y fut acclamé avec enthousiasme ; et il demeura persuadé qu'à la tête de pareilles troupes il pouvait aller partout, avec la certitude de vaincre. Après ces deux revues, on vit arriver au camp le colonel autrichien de Lowenthal, dont la présence était un signe et un gage de l'entrée de l'empereur François-Joseph dans e concert de la politique commune à la France et à l'Angleterre.

Tout était prêt pour se porter en avant, et l'ardeur des troupes était immense, lorsqu'une nouvelle sinistre parcourut le camp, le 14 juillet : le choléra venait de se montrer à Gallipoli, et le colonel d'Elchingen avait été

sa première victime. Le 21, il se montra à Varna, ce qui n'arrêta pas la marche des troupes vers le Danube, officiellement décidée par les chefs des deux armées, à une revue du 18. Avec le choléra, était arrivé l'héroïsme religieux. Le Père Boré et douze sœurs de charité s'établirent au milieu des moribonds.

La nouvelle était arrivée que les Autrichiens allaient occuper les principautés au fur et à mesure de la retraite des Russes. Les armées alliées, craignant de voir leur proie s'échapper, étaient d'autant plus impatientes de marcher en avant. L'épidémie, arrivée à bord de quelques navires, n'avait pas encore éclaté dans le camp, et rien ne faisait prévoir, en ce moment, la gravité foudroyante que prendrait le fléau.

En l'absence du général Canrobert, envoyé en mission par mer près de Sébastopol, le général Espinasse avait pris le commandement de sa division et s'avançait à travers la Dobruscha. Le général Yusuf, à la tête de 3,000 cavaliers bachi-bouzoucks, était parti pour surprendre un corps russe. Il devait être soutenu par deux bataillons de zouaves, sous le commandement du colonel Bourbaki. Ayant eu la pensée d'associer une partie de la première division à son coup de main, quel ne fut pas l'étonnement du général Yusuf, en arrivant près du général Espinasse, de voir 500 hommes couchés par terre et hors d'état de marcher! Le fléau s'était abattu comme la foudre sur ces énergiques soldats. A huit heures du soir, il y avait 150 morts et 350 malades à peu près sans espoir. Il ne fallait plus songer à se porter

[redacted]

en avant. Les Bachi-Bouzouks enterrèrent les morts, attachèrent les malades sur leurs chevaux, et l'on se replia sur le gros de la première division qui venait également d'être frappée.

On ne saurait peindre la douleur du général Canrobert, lorsque, en débarquant à Varna, il apprit le triste état de sa division. Il reprend la mer à l'instant même et débarque, le soir, à Kustendgé, d'où il se rend au milieu de ses soldats. Des acclamations unanimes l'accueillent, et sa présence, sa parole, son énergie relèvent le moral des soldats. De nombreux bâtiments furent expédiés par le maréchal de Saint-Arnaud à Kustendgé, pour y prendre les 1,700 cholériques qu'on y avait déposés sous la garde d'un bataillon de zouaves. Je lis dans le journal du docteur Cabrol que 1,500 hommes furent enterrés à Varna, avant l'arrivée de la colonne des malades de Kustendgé.

Comme si la Providence n'avait voulu épargner aucune épreuve au maréchal, avant de mettre le sceau à sa gloire, un second fléau vint s'ajouter au premier. Dans la nuit du 13 au 14 août, le feu prit à la ville de Varna, bâtie en bois, et elle brûla tout entière en deux jours. En quelques heures, les approvisionnements de vivres, de fourrages et toutes les marchandises de cette ville commerciale devinrent la proie des flammes. On ne fut pas sans de vives inquiétudes sur les poudrières, au-dessus desquelles les flammèches tourbillonnaient.

Pour comble de disgrâce, le maréchal était en proie à une crise des plus violentes. « Il prit mon bras, dit le

docteur Cabrol, s'y attacha d'une main crispée, et consentit à fuir l'incendie, pour dérober à ses soldats le spectacle de ses douleurs... Sentant qu'il m'entraînait, j'appelai l'un de ses officiers à mon secours. Ainsi suspendu sur nos bras et plié en deux par la souffrance, il arriva à sa porte, mais il ne put monter les escaliers. Nous le portâmes dans son lit. »

Eh bien, ce moribond préparait, en ce moment, la descente en Crimée des trois armées française, anglaise et turque. A la fin d'août, l'expédition n'était plus un secret pour personne. La nouvelle d'une énergique et prochaine campagne releva le moral des soldats, affaiblis par la terrible atteinte de la maladie.

Le maréchal et lord Raglan avaient reçu de Paris et de Londres l'approbation complète de leurs projets. Les préparatifs furent rapidement terminés; le séjour de Varna n'était plus possible; et le départ fut fixé au 2 septembre.

Saint-Arnaud n'avait jamais varié; il allait tout droit à Sébastopol. Après cinq jours passés à attendre, en mer, la flotte anglaise, moins prompte que la nôtre à embarquer ses hommes et ses chevaux, les deux escadres se rallièrent au large le 8 septembre, couvrant les flots d'une forêt de mâts.

Le maréchal était à bord de la *Ville-de-Paris*, vaisseau-amiral commandé par l'amiral Hamelin. Une grande et décisive conférence y était indiquée. L'amiral Dundas, l'amiral Bruat et le colonel anglais Steel, aide de camp de lord Raglan, se rendirent à bord de la *Ville-de-Paris*. Lord Raglan n'avait pu venir, à cause de la dif-

ficulté qu'il avait à monter et à descendre les échelles par le gros temps. Il y avait houle ce jour-là.

Alors sonna l'heure de la plus redoutable crise qu'eut jamais à traverser le maréchal. A l'ouverture de la conférence, il essaya de parler pour exposer ses plans; mais un violent accès d'angine de poitrine le saisit. On l'aida à reprendre son lit, en proie au désespoir le plus profond. La tête était libre, mais la maladie de cœur s'exaspérait de plus en plus. On se retira sans rien conclure, faute de la présence de lord Raglan, resté à bord du *Caradoc*, où l'on se rendit pour aller prendre son avis.

N'ayant plus de chef convaincu, résolu, ayant fait et mûri un plan, les généraux et les amiraux reculèrent devant l'idée d'aborder Sébastopol, et ils s'arrêtèrent à l'idée d'aller explorer la côte de Crimée, pour y chercher un lieu propice au débarquement des trois armées. Ce choix fut confié à une commission dont firent partie les généraux Canrobert, Thiry, Bizot, de Martimprey, l'amiral Bouët-Villaumez, les colonels Trochu et Lebœuf, et le général anglais Rose; elle partit le soir, à six heures; la commission anglaise, ayant à sa tête lord Raglan, s'embarqua à bord du *Caradoc*. Le retour des deux bâtiments explorateurs n'était attendu que le 10. Le gros temps les retint jusqu'au 11.

Pendant ces trois jours, le maréchal agonisait, dans une crise terrible de trois accès de fièvre pernicieuse. La Providence eut pitié du noble soldat. Quand les deux commissions revinrent le 11, le maréchal était rétabli.

Il avait été décidé qu'on débarquerait à Eupatoria. Le général en chef approuva cette résolution, présentée par les généraux et amiraux des deux armées.

Le débarquement eut lieu, le 14, le 15, le 16 et le 17, sur la plage d'Eupatoria, et sans aucune résistance. Descendu à terre le 16, le maréchal monte à cheval et visite les premiers campements. Avec la santé, presque miraculeusement rétablie, étaient revenus l'ardent désir de combattre et la certitude de vaincre. Les armées n'étaient qu'à huit lieues de Sébastopol, séparées, il est vrai, de la ville par soixante mille Russes.

Le 18 septembre, le maréchal, remis de sa crise, écrivit plusieurs lettres à ses amis. Une reconnaissance vers l'embouchure de l'Alma n'avait laissé aucun doute sur la certitude d'y rencontrer les Russes. Pressé de les combattre, le maréchal semblait prendre congé de ses amis, pour rester tout entier à la France. Il pria le docteur Cabrol de lui cueillir autour de sa tente quelques-unes des petites fleurs qui émaillaient le gazon. Il en découpa trois ou quatre avec ses ciseaux, les porta à ses lèvres, et les fixa avec de la cire dans la dernière lettre qu'il venait d'écrire. En y mettant l'adresse, son œil était humide et sa main tremblait. La lettre était pour la maréchale.

Le 19, on est à cheval à sept heures du matin, et le camp est levé. On marche vers l'Alma. La division Canrobert était en avant, la division Bosquet et la division Napoléon sur les ailes, la division Forey formant l'arrière-garde. Le soleil allumait de ses feux les baïonnettes de ces divisions, déployées dans ces immenses

steppes, et dont la marche silencieuse laissait courir dans l'air les cris joyeux des spahis, poursuivant les lièvres éperdus que les bataillons réveillaient dans les herbes.

A quatre heures et demie, après une courte halte, le maréchal gagne la tête de la division Canrobert, et, du haut d'un monticule, il aperçoit les Russes. Leurs masses couronnaient la rive gauche de l'Alma ; des batteries se dessinaient à mi-côte, et leur cavalerie, en avant de l'Alma, sur la rive droite, se développait dans la plaine. Les deux armées sont en présence, on s'observe et l'on se mesure du regard.

— Il est trop tard pour livrer bataille, à moins que l'on ne m'attaque, dit le maréchal. C'est pour demain matin.

Les troupes firent halte et campèrent, et les généraux se rendirent à la tente du maréchal, dressée dans un pli de terrain, pour y recevoir communication de son plan.

Tout à coup, à cinq heures, le canon se fit entendre dans la plaine. On fut bientôt à cheval, et le maréchal alla reconnaître sa gauche. C'était une escarmouche entre nos grands-gardes et la cavalerie russe, à laquelle on avait envoyé quelques obus. Les Anglais, arrivés en ligne un peu tard, avaient laissé notre gauche en l'air ; et le colonel de Lagondie, attaché à lord Raglan, fut pris par les Cosaques, en allant d'une armée à l'autre.

Après cette courte alerte, le maréchal revint à sa droite, en passant devant le front des troupes. Il engageait, en passant, des dialogues avec les soldats.

— Eh bien ! mes amis, je vous avais promis de vous faire voir l'ennemi. Vous ai-je tenu parole ?

— Oui, oui ; voilà nos fusils, prêts à souhaiter le bonjour aux Moskovs; et, s'ils nous attendent, ils recevront de fameuses poignées de main ; mais ils n'attendront pas !

— Si, si, mes amis, ils vous attendront, et se battront bien ; mais je vous recommande de tirer peu, et à coup sûr. N'oubliez pas que, sur ce champ de bataille, et en face de l'ennemi, il n'y a plus ni Français, ni Anglais, ni Turcs; il n'y a que des braves !

Et des cris de : Vivent les Anglais ! vive l'Empereur ! remplissaient les airs.

C'est en plein air, au bas d'une colline, que le maréchal réunit les généraux après s'être enveloppé d'une longue ligne de sentinelles, pour écarter les curieux et éviter les indiscrétions.

Le plan arrêté était fort simple.

La division Bosquet, à l'extrême droite, suivie de la division turque, et appuyée par la marine, devait opérer un mouvement tournant, sur l'embouchure de l'Alma, et attirer à elle l'ennemi, pendant que les trois autres divisions formaient le centre ; les Anglais, à l'extrême gauche, devaient opérer un autre mouvement tournant et convergent, de manière à envelopper l'ennemi.

Au coucher du soleil, le camp russe, éclairé de ses rayons, se dessina parfaitement. Il y avait là de 45 à 50,000 hommes. Le centre surtout offrait une masse compacte, placée à mi-côte, et dans une position qui semblait inexpugnable.

[redacted]

Libre de corps et d'esprit, calme, commandant à ses généraux de contenir l'élan des soldats, le maréchal se retira dans sa tente, se coucha sans manger et s'endormit sans avoir éprouvé les douleurs de poitrine, qui se manifestaient ordinairement dans la soirée.

Le 20 septembre, le grand jour ! le maréchal était debout à quatre heures. Le journal de M. Cabrol le montre procédant à sa toilette, aussi paisiblement que dans sa chambre de Varna. « Il fit sa barbe et s'habilla *à la chandelle*, endossa sa capote militaire, presque sans ornements, ceignit son ceinturon, auquel pendait un sabre léger, et se couvrit du chapeau à plumes blanches, afin d'être reconnu. A cinq heures et demie, il monta son beau cheval Nador, compagnon fidèle de ses campagnes d'Afrique, et, à six heures, son bâton de maréchal à la main, il était au sommet du tumulus du haut duquel, la veille, il avait observé l'armée russe. »

L'ordre d'attaque était celui-ci, en allant de droite à gauche, et en faisant face aux escarpements de la rive gauche de l'Alma : division Bosquet, suivie de la division turque ; division Canrobert ; division Napoléon ; puis les Anglais, division de Lacy Evans, division de Georges Brown, division du duc de Cambridge ;

Général Forey, commandant la réserve française ;

Général Cathcart, commandant la réserve anglaise.

Depuis Waterloo, c'était la première bataille rangée livrée par la France à des troupes européennes.

Partie dès l'aube, la division Bosquet arrive vers sept heures aux bords de l'Alma. Les Anglais n'étant pas encore en ligne, on lui envoie l'ordre de faire halte. Le

maréchal met pied à terre, au centre. Un spahi étend par terre son manteau rouge, et le maréchal, ayant à ses côtés le prince Napoléon, partage avec lui un morceau de pain trempé dans du vin de Marsala. Gagné par l'impatience, il court aux Anglais, vers huit heures, et trouve à leur tête lord Raglan suivi de ses trois divisions marchant en silence et à pas comptés.

Alors le maréchal passe devant les divisions anglaises, à les raser, et leur crie, en leur langue, d'une voie tonnante, en agitant son chapeau : « Hourrah aux Anglais ! Les Russes sont devant vous, et vous brûlez de combattre. Donc, en avant, braves Anglais ; les Français partent, suivez-nous. En avant ! » Électrisées par ces paroles, les troupes anglaises mettent leurs bonnets au bout des baïonnettes en poussant d'énergiques vivat.

Se portant au galop devant la division Canrobert, le maréchal lui crie : « Général, en avant ! » Alors Canrobert, ce Murat calme, mettant la main à son chapeau, répond de sa voix mâle et vibrante : « Monsieur le maréchal, je me suis arrêté parce que vous me l'avez ordonné, mais quand vous nous dites d'aller en avant, vous savez bien que nous ne serons pas les derniers. » Et se retournant sur sa selle, vers sa division, il pousse le cri : En avant ! et les régiments s'ébranlent.

Il était une heure lorsque les divisions assaillantes se lancèrent dans le lit de l'Alma, franchirent les jardins et les vignes, et abordèrent les pentes, que les Russes avaient jugées inaccessibles. L'artillerie fut hissée par des sentiers à chèvres, où il fallut porter les canons et

[redacted]

les chevaux. A trois heures, les armées alliées couronnaient les plateaux. Il s'était fait des prodiges. On avait vu un bataillon russe former le carré, pour arrêter 200 zouaves, arrivant au pas de course, comme on fait pour arrêter une charge de cavalerie.

Les Anglais furent admirables d'impassible bravoure. Les Écossais et la brigade conduite par le duc de Cambridge abordèrent, au pas, une batterie de position qui les écrasait et repoussèrent, presque poitrine à poitrine, les masses russes.

A trois heures et demie, tout était fini. De l'armée du prince Menschikoff, il ne restait que des fuyards, des blessés et des morts. Les Russes s'étaient battus avec tant de courage, que, lorsqu'on établit la tente du maréchal sur le plateau où s'étaient lancés les zouaves, il fallut, pour déblayer ce petit terrain, enlever cinquante cadavres.

Le général Thomas, de la division Napoléon, fut tué en arrivant sur le plateau. Le général Canrobert, renversé de son cheval par deux biscaïens reçus à l'épaule, se fit panser et remonta à cheval à l'instant même, et le maréchal l'ayant rencontré le bras en écharpe, le félicita et l'embrassa devant toute l'armée. Chacun avait fait brillamment son devoir, Français, Anglais et Turcs; généraux et soldats; et voici la note que je trouve dans le journal du docteur Cabrol, sur le prince Napoléon :

« Le maréchal, en rappelant les événements de la journée, disait : « Je suis content de la manière dont le « prince Napoléon a conduit sa division. Il s'est montré

« digne de son nom. Je suis heureux d'avoir à signaler « sa bravoure à l'Empereur ; il a dignement gagné ses « épaulettes, et s'est battu comme un vieux soldat. »

Quant au maréchal, ce fut sa grande et radieuse journée. Il avait atteint son but, qui était d'inaugurer le nouvel Empire par une éclatante victoire, gagnée sur l'une des plus braves armées du monde. Des peintres l'ont représenté sur le champ de bataille, pâle, affaissé, soutenu sur son cheval par deux cavaliers. C'est une complète erreur. Le maréchal de Saint-Arnaud eut, le 20 septembre 1854, comme un renouveau de santé. Il avait réuni tout ce qui lui restait de force pour vaincre et pour mourir, et il passa onze heures à cheval.

Le lendemain, il lui restait à parachever son œuvre, en écrivant son admirable bulletin sur la bataille de l'Alma, adressé à l'Empereur, et dans lequel il rendait justice aux trois armées.

Il lui restait encore une suprême consolation, c'était au moins de voir Sébastopol, où il avait résolu d'entrer, mais dont sa redoutable crise du 8 septembre lui avait fermé les portes. Dans une marche en avant, il arrêta mélancoliquement sa vue sur la glorieuse cité, du haut des contreforts de la Katcha, qu'il passa le 23, en se dirigeant sur le Belbek.

C'est là que le choléra vint s'abattre sur ce noble soldat, déjà usé par la victoire, et qui n'avait vécu que grâce à la plus énergique volonté. Sa mission finie, il entra dans les ombres de la mort. A quoi bon prolonger un récit qui n'a plus à peindre que l'affaissement rapide d'un corps brisé, et la résistance suprême

[redacted]

d'une âme héroïque aux défaillances de l'agonie?

Le 28 septembre, il remet le commandement de l'armée au général Canrobert; le 29 au matin, au moment d'être porté sur *le Berthollet*, le noble Lord Raglan vient prendre congé de son compagnon de gloire; et, les dernières pensées de ce monde une fois épanchées d'une voix éteinte à l'oreille de ses amis, l'abbé Parabère, aumônier du quartier général, aplanit à son âme les voies qui mènent vers Dieu.

Le maréchal de Saint-Arnaud s'éteignit doucement à bord du *Berthollet*, le 29 septembre 1854, à trois heures après midi, huit jours pleins après la bataille de l'Alma.

Sébastopol, que Saint-Arnaud avait d'abord voulu enlever d'assaut, en arrivant, va résister un an moins douze jours à quatre armées. Néanmoins, le maréchal avait eu l'insigne honneur de donner une forme et un but à la guerre d'Orient : il avait sauvé l'empire ottoman et abaissé, en Orient, le prestige de la Russie.

Ce qui resta à accomplir n'est plus qu'un épilogue; le livre est fait. On tuera beaucoup d'hommes; on ne soulèvera pas une idée de plus. La Russie subit la pression de l'Europe et lui résiste avec courage et fierté; mais, si elle combat, ce n'est plus pour la victoire, c'est pour l'honneur de ses armes.

Cette longue et sombre tuerie est marquée par quatre glorieux et sanglants épisodes qui sont : le 25 octobre, la charge héroïque des Écossais-Gris à Balaclava; le 5 novembre, la boucherie d'Inkermann; le 18 juin 1855,

[redacted]

le grave échec de Pélissier au Mamelon-Vert et aux Ouvrages Blancs; le 18 août, la bataille de Traktir. Le dénouement prévu éclate le 8 septembre : c'est l'assaut heureux de Malakoff.

Il avait coûté 7,500 hommes; ce fut le prix de la paix glorieuse, signée à Paris, le 30 mars 1856.

FIN DU SECOND VOLUME.

[redacted]

TABLE DES CHAPITRES

[redacted]

Société d'imprimerie Paul Dupont. — Paris, 41, rue J.-J. Rousseau. (Cl.) 1868.79.

[redacted]

SOUVENIRS

DU

SECOND EMPIRE

DU MÊME AUTEUR

SOUVENIRS DU SECOND EMPIRE

PREMIÈRE PARTIE

LA PRÉSIDENCE ET LE COUP D'ÉTAT

1 volume gr. in-18, prix : 3 francs.

—o—

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE. — LE MARIAGE. — LA GUERRE DE CRIMÉE.

1 volume gr. in-18, prix : 3 francs.

LE SECRET

DU CHEVALIER DE MÉDRANE

1 volume in-18, prix : 3 francs.

Soc. d'impr. PAUL DUPONT. Paris, 41, rue J.-J.-Rousseau. (Cl.) 3.1.82.

[redacted]

SOUVENIRS

DU

SECOND EMPIRE

PAR

A. GRANIER DE CASSAGNAC

TROISIÈME PARTIE

LA GUERRE D'ITALIE
LE PRINCE IMPÉRIAL
LE PARLEMENTARISME. — LE 4 SEPTEMBRE
LA RÉPUBLIQUE ET LA COMMUNE



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1882

[redacted]

possession de l'industrie du verre qu'il avait rapportée d'Égypte.

Celui dont nous allons essayer de retracer la vie, nous a souvent raconté qu'il avait pu voir encore chez son grand-père les dernières pratiques de la fabrication privilégiée de la verrerie.

Les documents authentiques conservés dans la famille constatent que les ancêtres directs de Granier de Cassagnac ont été compris dans les recensements officiels de la noblesse française et qu'ils se sont appelés et ont signé de Granier de Cassagnac, depuis plus de trois siècles, c'est-à-dire depuis la quatrième année du règne de Henri II. Ces archives privées conservent aussi, en original, la déclaration de maintenue de noblesse, qui leur fut délivrée, par ordre de Louis XIV, le 20 juillet 1676 et qui leur fut renouvelée le 27 janvier 1710.

Dans les premières années de ce siècle, cette belle famille, dont l'existence était toute rurale, se composait de sept enfants, dont cinq garçons. Adolphe était l'aîné de ces enfants. Resté jusqu'à l'âge de douze ans à la campagne, il y contracta des goûts sérieux, l'amour passionné des travaux et des mœurs du paysan et le respect qui ne s'est jamais éteint en lui des robustes et pieuses populations du Midi. Il lisait avec prédilection deux ouvrages, parmi ceux qu'il avait trouvés dans la bibliothèque de son grand-père le médecin. Ces deux ouvrages étaient l'admirable édition de *Plutarque* avec les notes de Dacier et le *De Re rusticâ* de Varron. A l'issue de ces lectures solitaires,

[redacted]

NOTICE HISTORIQUE

SUR

GRANIER DE CASSAGNAC

SA VIE ET SES ŒUVRES

---

11 AOUT 1806. — 30 JANVIER 1880

Vers la fin de 1832, un jeune écrivain arrivait de Toulouse à Paris et se logeait, au débotté, rue de Richelieu, à l'*Hôtel d'Espagne,* précisément en face de ce grand dépôt des connaissances humaines qu'on appelle la Bibliothèque nationale. Ce jeune homme, qui devait être l'un des plus ardents travailleurs de notre temps, c'était Bernard-Adolphe Granier de Cassagnac.

Né le 11 août 1806, à Aveyron-Bergelle, canton d'Aignan, arrondissement de Mirande (Gers), de M. Pierre-Paul de Granier de Cassagnac et de dame Ursule Lissagaray, fille d'un médecin distingué de la petite ville d'Aignan, Adolphe Granier de Cassagnac appartenait à une modeste, mais très ancienne famille de noblesse, dont les ancêtres avaient fait partie de ces gentilshommes verriers mis par saint Louis en

[redacted]

[illegible] puissance de travail. [illegible] désir de parcourir [illegible] l'universalité des connaissances humaines. Il avait formé le dessein d'écrire une histoire universelle et, sans avoir encore [illegible] la plume à la main, les [illegible] grecque et romaine, recherchant déjà tout ce qui pouvait satisfaire sa curiosité [illegible] sur l'esclavage [illegible] les origines de [illegible] la France.

[illegible] cette activité intellectuelle qu'au milieu de tant d'occupations, il trouvait encore le temps de se livrer aux luttes académiques. Il concourut de 1828 à 1830 à l'Académie des Jeux Floraux et ses efforts furent couronnés par trois prix. Il obtint, notamment, un prix de poésie, pour une charmante et très originale pièce en vers intitulée : *Épître à moi-même*, et deux prix de discours, dont le plus important avait pour sujet cette question : *Est-ce à l'invention ou à l'imitation que la littérature française est le plus redevable?*

Nous avons eu la curiosité de recourir au Recueil des pièces couronnées aux Jeux Floraux en 1829 et nous transcrivons ici, pour nos lecteurs, ce petit poème

[redacted]

machiné comme une comédie. On y verra comment le jeune auteur de vingt-trois ans débuta dans la poésie légère du dix-huitième siècle, à la manière de Gresset, en attendant qu'il devienne un jour cet écrivain que nous avons tous loué et admiré pour l'allure magistrale de sa pensée et pour la haute tenue de son style.

ÉPITRE A MOI-MÊME

Qui a obtenu un *Souci réservé.*

Je sais qu'il est indubitable
Que, pour former œuvre parfait,
Il faudrait se donner au diable,
Et c'est ce que je n'ai pas fait.

VOLTAIRE, *Épître à M. Falkener.*

A ses amis bien fou qui veut écrire ;
Mal vous en prend, si vous tardez un jour
Et le courrier, qui roule ou qui chavire,
Règle ou détruit la froideur et l'amour.
En vain des pleurs de l'amitié plaintive,
En écrivant, mes yeux seront mouillés,
La lettre part : croyez-vous qu'elle arrive ?
Le cocher verse — et nous voilà brouillés.

Oui, mes amis, puissiez-vous, tous, m'entendre,
Je l'ai bien dit et ce n'est pas en vain.
Notre amitié ne doit jamais dépendre,
D'un postillon cuvant trop mal son vin ;
De vos regrets ma douleur est extrême ;
Je n'écris plus, vous avez beau crier.
Écrit qui veut, mes bons amis, s'il l'aime ;
Mais, pour sauver les hasards du courrier,
Dès ce moment, je n'écris qu'à moi-même.

— S'écrire à soi ? Le singulier projet !

[redacted]

— Et pourquoi pas ? où serait la folie ?
D'Amphitryon l'intrépide valet
Était bien double et Molière publie
Qu'il se parlait et se parlait fort bien.
Il m'est venu pareille fantaisie
Et, désormais, puisqu'il n'en coûte rien,
Au bâton près, je serai mon Sosie.
Sosie et moi, nous vivons sans façon ;
A converser si, parfois, je l'invite,
Point de rancune et, pour aller plus vite
Quand j'ai la rime, il fournit la raison.

Une pensée en t'écrivant m'arrête,
Mon cher Sosie, et je m'adresse à toi,
Dis, — quel sujet voudras-tu que je traite ?
Bon, je suis fou ! quel souci m'inquiète ?
Mon cher Sosie, eh ! mais, parlons de moi.
— De vous ? Grand Dieu, quel orgueil est le vôtre !
— Tant mieux, je suis peut-être impertinent,
Mais, ce sujet peut en valoir un autre.
Pour le plaisir de mon correspondant.
Parlons de moi. — Quoi ! de vous, d'un enfant ?

— Enfant, pas trop. Depuis que, plein d'ivresse,
Mes chers parents m'offrirent au bon Dieu,
S'il m'en souvient, du bon patron du lieu
Par vingt-deux fois j'ai vu chanter la messe,
Même un peu plus — quand l'astre aux feux perçants
Du fier lion franchissant la retraite
Aura brûlé ses ongles impuissants,
Mon almanach placera sur ma tête
Cinq lustres pleins, moins un double printemps (1),
Sans doute, encore on n'est pas cacochyme ;
Mais, on arrive à l'âge de raison
Et, désormais, serait-ce pour la rime
C'est résolu, me voilà grand garçon.

(1) Tout cela veut dire que l'auteur aura 23 ans à la fin de juillet.
(*Note de l'auteur.*)

[redacted]

Oui, grand garçon — l'âge vient, le temps passe.
Conseille-moi, que faut-il que je fasse ?
Serai-je abbé, légiste ou bien soldat ?
Car tous ces noms ont flatté ma jeunesse
Et je voulais, avec même allégresse,
Prêcher, plaider ou mourir pour l'État.
Oui, même encor, j'irais, j'aime à le croire,
Bayard nouveau, sans reproche et sans peur,
Suivre Maison où le conduit la gloire,
Rien n'est si beau — le mal est qu'on en meurt.
Qu'en penses-tu ? — Je soutiens qu'il faut vivre
Et qu'être heureux vaut mieux qu'être immortel,
Fi de la gloire et de qui veut la suivre !
Au lieu des camps, j'aimerais mieux l'autel.

— Au fait, l'autel a bien de quoi me plaire.
J'arrondirai mon petit presbytère.
En le voyant, Gresset aurait souri.
J'aurai bientôt gouvernante sévère,
Triple menton et caveau bien garni.
Pour mon bréviaire et pour ma patenôtre,
J'ai moins d'ardeur, se dira-t-on bien bas,
C'est médisance, oh ! non, n'y croyez pas ;
Je prêcherai le jeûne, comme un autre.

Mais nos désirs nous trompent quelquefois ;
Abandonnons les sermons pour les lois.
— Quoi ! de Thémis devenir mince élève ?
Polir, user la rouille de son glaive,
De poids égaux armer son trébuchet
Et s'enrouer à mentir par brevet ?
Je le vois bien, ta folie est complète,
Brûle Cujas et me prends Richelet,
Ne plaide point — rime et fais-toi poète.

— Poète ? Eh ! mais, je l'avais oublié,
Mon cher Sosie est trop bon de moitié,
Et vraiment oui, la chose est excellente,
Mais cette rime !... — Écoute, car, enfin

[redacted]

Pour notre honneur, je le vois, il faut bien
Te conseiller, lorsqu'un mot t'épouvante.

On m'a conté qu'autrefois à Paris,
(Vive Paris pour savoir des merveilles !)
S'entrelisant leurs immortels écrits,
Sous même toit vivaient les deux Corneilles.
Pierre souvent suait, suait en vain
A pourchasser une rime infidèle,
Et quelquefois, au bout de son latin,
Pour tout le vers Thomas ne trouvait qu'elle.
Pour aider Pierre et sa muse en défaut,
Le hasard mit, divisant leur ménage,
Thomas plus bas et Pierre un peu plus haut
Et du plancher entr'ouvrant l'assemblage,
Aux vers nouveaux, allant, venant, soudain,
Par une trappe ils ouvraient un passage.

Or, lorsque Pierre en sursaut, le matin,
Du vieil Horace interprète sublime,
Interrogeait l'inflexible romain,
Ouvrant sa trappe et fermant son Lucain :
« Thomas, Thomas, j'ai besoin d'une rime. »
— L'expédient est heureux et fécond ;
Mais, c'est en vain que sa voix le conseille,
Au temps qui court, tout poète, au second,
N'a pas toujours, sous lui, Thomas Corneille.

— Quoi ! pour sortir de ce mince embarras,
Ton pauvre esprit demande un stratagème ?
En quatre mots, je résous le problème ;
La rime manque ? Eh ! bien, je n'en mets pas
— Comment ? — Sans doute et voici le mystère.

J'ai fait une ode et je peins en mes vers
Ce Grec fameux qu'étouffait l'Univers,
D'un courtisan l'indiscrète sagesse
Y gourmandait le vainqueur de Porus,
Lorsque du fer, dont j'armais son ivresse,
Le roi terrible allait percer Clitus,

[redacted]

Je l'immolais avec un vers sublime,
Mais, par malheur pour la postérité,
Malgré mon vers et sa sublimité,
Mon cerveau creux ne trouvait point de rime,

L'œil égaré, le teint pâle et jauni,
J'ouvris en vain le livre méthodique
Où Richelet, des poètes ami,
Nous les rangea par lettre alphabétique.
Je consultais la bonne édition ;
De rime, point ! Dans mon affliction,
Je donne au diable Alexandre et la Grèce,
Ainsi que moi, Clitus dans la détresse,
Tremble en voyant ce glaive étincelant :
Faute de rime il est encore vivant
Et par six points j'ai terminé ma pièce (1).

Oh ! ce tour-là vaut mieux que le premier,
Poète ou non, mince ou puissant génie,
On met toujours le vers sur le métier
Et, rime ou non, chaque page est remplie.
Or, maintenant que j'ai brisé sa loi,
Rimons gaiment — gaiment ? non pas, ma foi,
Le temps n'est plus de l'aimable folie :
Nos grands auteurs n'aiment pas que l'on rie,
Des dons du ciel qui veut être comblé,
Sensible amant de la mélancolie
A le front pâle et l'hypocondre enflé.

L'un pour tisane épuisant l'Hippocrène,
In trente-deux imprime sa migraine
Ou par le sort flétri dans son printemps,
Relie en veau ses vapeurs tous les ans ;
L'autre au teint frais, à la bouche vermeille,
Est mort dix fois et se porte à merveille,
L'autre, exposant les secrets de son art,
En formulaire a changé sa préface

(1) Sosie veut faire allusion aux chefs-d'œuvre typographiques publiés, depuis quelques années, sous le titre d'***Harmonies***, de ***Rêveries***, de ***Préludes***, etc. (***Note de l'auteur.***)

tinique et Burat de Gurgy, jeune méridional destiné à devenir un romancier. On verra, plus loin, que ces deux débutants ne firent qu'apparaître à Paris et qu'ils succombèrent tous deux au bout de peu d'années.

A peine installé à son hôtel, Granier de Cassagnac s'empressa de porter à M. de Rémusat la lettre d'introduction, dont il était porteur. Il eut, dès ce moment, une bonne fortune, ce fut l'accueil bienveillant de son député. Celui-ci proposa, lors de la seconde visite, à Granier de Cassagnac de le présenter à M. Guizot, ce qui eut lieu immédiatement.

Au bout de vingt-quatre heures, voilà notre ami introduit dans le cabinet du ministre de l'instruction publique, qui était déjà un des hommes les plus éminents de son temps. La fortune commençait donc à lui sourire : il fit part à M. Guizot de son désir d'obtenir une chaire pour l'enseignement de l'histoire du droit, et promit de s'y préparer par des publications historiques. « En attendant, lui dit le ministre, puisque vous vous êtes distingué déjà, à Toulouse, en soutenant dans votre journal la politique conservatrice, voulez-vous m'aider à soutenir, à Paris, la même politique? Vous y serez certainement en plus nombreuse et en meilleure compagnie qu'à Toulouse. » Granier de Cassagnac n'hésita pas, et, dès le lendemain, il vit arriver dans sa modeste chambre à l'*Hôtel d'Espagne* un écrivain envoyé par M. Guizot et qui venait lui proposer de travailler au journal *le Nouvelliste*, dont il était le directeur ; cet écrivain, c'était le spirituel Malitourne. Pourvu d'un traitement de deux cents francs par mois,

[redacted]

le jeune Toulousain se considéra comme étant arrivé au port du premier coup ; il ne désirait pas, à ce moment, de plus brillantes destinées.

Dès lors, commença pour lui cette vie de labeur, de publicité et de combat qui, à travers de nombreuses vicissitudes, conséquence de la mobilité politique de notre pays, s'est continuée pendant un demi-siècle.

En même temps que Granier de Cassagnac travaillait à un journal politique quotidien, il collaborait encore à la *Revue de Paris* où il débuta par des articles très remarqués sur la *Noblesse française*. Peu de temps après, il fut attaché au *Journal des Débats*, à la suite d'un dîner fait aux *Roches* chez M. Bertin l'aîné, auprès duquel MM. de Rémusat et Victor Hugo avaient été ses parrains. Tous ceux qui, à cette époque, suivaient avec intérêt les journaux et leur polémique savent avec quel éclat Granier de Cassagnac débuta au milieu de la rédaction du *Journal des Débats*. Ses articles sur le théâtre d'Alexandre Dumas donnèrent au public lettré la plus haute idée de la sagacité et de la nouveauté de sa critique ; mais, ce grand éclat fut précisément ce qui lui nuisit dans un pareil milieu. Au bout de deux années de critique littéraire aux *Débats*, le nouveau venu quitta le journal, malgré les plus vives et les plus honorables instances de la part de ses directeurs. Il se sentait mal à l'aise dans un journal où il n'était pas lui-même.

L'occasion se présenta bientôt de trouver son véritable théâtre.

La *Presse* venait d'être fondée par M. Émile de Girar-

din, et toujours sur la présentation de Victor Hugo, Granier de Cassagnac y entrait avec le titre de rédacteur principal et la liberté la plus complète était laissée à ses mouvements.

Ce fut une universelle surprise dans le monde intelligent de Paris que l'apparition du jeune écrivain, dont les sentiments et les idées puisés aux sources les plus hautes de la religion et de la famille, détonnaient si fort au milieu des mœurs relâchées de la grande ville et dont le style, clair, ferme, savant, élégant, classique, contrastait par sa beauté mâle, avec les allures débraillées du journalisme littéraire et politique, issu du bouleversement de juillet.

Arrivé du fond de sa province avec des idées toutes faites sur les hommes et les choses, sur les origines et sur les fins de ce monde, religieux après une révolution qui avait abattu les croix, écrivant sur la noblesse, au moment même où on l'attaquait avec fureur, défendant les intérêts conservateurs, au milieu des émeutes et des insurrections, prêchant le respect des populations rurales à des bourgeois censitaires, vouant à la démagogie un dédain non dissimulé, demandant compte à nos romans et à nos drames des signes manifestes de l'immoralité publique, ce hardi polémiste devait paraître, en effet, à quelques-uns, bien étrange et bien importun. Il n'en fallut pas davantage pour lui valoir à la fois beaucoup de succès et en même temps beaucoup d'ennemis.

Aussi, dès ses premiers articles, la meute sans cesse en haleine des petits journaux, augmentée de la foule

des médiocrités envieuses, s'attacha-t-elle à lui, semant sur ses pas l'injure et la calomnie.

Une autre cause plus puissante qu'on ne le croit, dans une grande ville comme Paris, contribua à donner à Granier de Cassagnac des ennemis qui ne l'avaient jamais vu ; cette cause, c'est le mépris hautain qu'il témoigna constamment pour d'indignes adversaires. Vivant chez lui en famille, dans l'étude, dans le travail, dans les livres, n'ayant jamais voulu mettre les pieds dans un café, la bohème littéraire ne lui pardonna pas de ne s'être point mêlé à elle. Comme, d'ailleurs, ses principes étaient absolus, son langage était absolu comme ses principes : on le trouva cassant, parce qu'il était ferme et les bas écrivains de la démagogie, avec lesquels il ne pactisa jamais et auxquels se joignirent les littérateurs jugés sévèrement par le critique, formèrent dès lors contre lui une ligue de haine et d'invectives, qui n'a pas cessé, même devant la tombe. Comme il n'avait, non plus, aucun ménagement envers ses adversaires, ceux-ci lancèrent contre lui les accusations les plus mensongères, et dans des biographies calomnieuses, ils lui contestèrent tout, jusqu'à son pays et à son nom.

Tel est l'esprit de parti, surtout à Paris ; mais, cet esprit de dénigrement avait affaire à un rude lutteur. A toutes les attaques que soulevait sa vaillante polémique, Granier de Cassagnac avait coutume de répondre en rassurant ses amis : « Je suis un caillou de l'Adour, et rien ne pourra me dissoudre, » ou bien en-

core : « La nature m'a donné, pour cuirasse, une peau de polémiste, qui, comme celle de l'éléphant, est à l'épreuve de la balle. » Et il poursuivait, en même temps, le cours de sa critique littéraire, étonnant ses lecteurs par la hardiesse et la nouveauté de ses idées, surtout par l'éclat, la solidité et l'élévation de son style.

Qui le croirait ? au sein de ces luttes, au milieu de ces travaux quotidiens du journalisme militant, le rédacteur de la *Presse* écrivait des livres d'histoire. C'est, en effet, en 1837, qu'il publia son premier ouvrage sous ce titre : *Introduction à l'Histoire universelle. Première partie : Histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises.*

Il était naturel qu'un homme de ce caractère, nourri des plus fortes études, imbu des idées les plus arrêtées, pouvant mettre au service de sa pensée une plume aussi exercée, venu d'ailleurs à Paris pour agrandir et compléter ses travaux, ne se bornât pas à fourbir chaque matin quelques éphémères articles de journaux. Sa légitime ambition devait être d'écrire des livres d'histoire, de nature à recommander son nom à l'estime de tous. C'est de cette résolution que naquit son premier ouvrage et que devait naître, deux ans plus tard, et comme un complément, l'*Histoire des classes nobles et des classes annoblies*.

Aujourd'hui que l'œuvre de Granier de Cassagnac s'est dessinée dans son ensemble, il est aisé d'en saisir les traits principaux et d'en définir l'esprit général. Une pensée commune s'en dégage : il semble que chacun

d'eux ait été inspiré à l'auteur par l'idée de détruire quelque grande erreur historique trop généralement acceptée et placée, la plupart du temps, sous le patronage d'un grand nom. Ainsi, pour ne parler que des deux ouvrages que nous venons de citer, l'*Histoire des classes bourgeoises* a été écrite évidemment pour réfuter, pour détruire les théories de Rousseau et de Lamennais sur l'origine des sociétés que ces idéologues présentaient comme formées *à priori* de toutes pièces et comme composées d'hommes originairement égaux, jouissant des mêmes privilèges et réglant sur les places publiques les conditions pratiques de la vie sociale. A ces rêves inspirés par l'ignorance et l'utopie, Granier de Cassagnac substitua la réalité : il écrivit l'histoire véritable, et, à l'aide de recherches puisées aux sources, il prouva que les sociétés primitives, images elles-mêmes de la famille, se constituent par les mêmes principes et d'après les mêmes lois naturelles.

Dans l'*Histoire des classes nobles et des classes annoblies*, le but de l'auteur fut de combattre et de réfuter les idées de Montesquieu et de M. Guizot lui-même sur la fondation de la féodalité, dont ces deux grands historiens ont placé le berceau au moyen âge, circonscrivant, comme à plaisir, dans un cercle étroit, un fait primordial, contemporain de l'humanité elle-même.

Décoré sur la demande de Victor Hugo le 1er mai 1838, le jeune lauréat de Toulouse, parvenu en si peu d'années par son travail et par son talent à une position distinguée, à la fois comme historien et comme journaliste, devait avoir la légitime ambition, et il l'eut, en effet,

d'aspirer à la députation. En conséquence, il employa ses premières économies, fruit de ses veilles, à l'acquisition dans son pays, de ce célèbre château du *Couloumé*, qui avait eu pour hôte l'abbé de Montesquiou, l'ancien ministre de la Restauration, et c'est de ce lieu qu'il a daté, depuis, la plupart de ses ouvrages : c'est là qu'il est mort le 30 janvier 1880.

Une première déception politique attendait Granier de Cassagnac, après quatre années de la plus brillante collaboration à la *Presse*. M. Molé était alors le représentant, à ses yeux, comme aux yeux de la France, du parti conservateur, et, quelles que fussent les préférences personnelles de chacun, il semblait naturel à tous les honnêtes gens de se rallier et de se grouper autour de lui pour protéger la société, comme on l'avait fait, quelques années auparavant, autour de Casimir Périer. M. Thiers pensa autrement; il voulut donner l'assaut au pouvoir dans la personne de M. Molé et il noua cette célèbre Coalition de 1839, qui fut comme le point de départ de toutes nos révolutions contemporaines. M. Guizot se laissa malheureusement entraîner, alors, par M. Thiers, dans cette ligue immorale et impolitique, ce qui lui valut l'anathème si connu du *Journal des Débats* : « Vous pourrez, un jour, avoir notre concours, vous n'aurez jamais notre estime. » M. Émile de Girardin, comme on se le rappelle, se joignit contre M. Molé à ces adversaires coalisés.

Quelle conduite devait tenir en cette grave conjoncture Granier de Cassagnac ? Il ne voulait se mêler, à

aucun prix, à cette compromission monstrueuse qui lui apparaissait, avec raison, comme une coalition contre la société elle-même (l'événement a prouvé combien il voyait juste), et, quoique ses amis en fissent partie, il crut devoir s'abstenir purement et simplement et ce fut M. Linguay qui, dans la *Presse*, fit la triste campagne de la Coalition.

M. Thiers devint le président de ce ministère du 1er mars, qui devait troubler inutilement le pays, coûter à la France des sommes immenses et disparaître, au bout de huit mois, sous un soufflet de l'Angleterre.

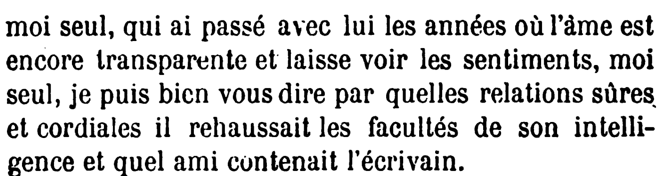
Ce n'est pas que M. Thiers n'eût fait des efforts pour conquérir une plume telle que celle de Granier de Cassagnac : « Vous êtes, lui dit-il, le premier journaliste de Paris, venez causer avec moi tous les matins, je ferai de vous le premier journaliste de l'Europe. » Granier de Cassagnac, sourd à tous ces raisonnements captieux, fit remarquer à son spirituel interlocuteur que les véritables alliances se forment avec les idées, les principes et les sentiments et qu'il ne suffit pas de lier les hommes pour appareiller les consciences. Et il déclina l'offre de M. Thiers qui lui offrait le *Moniteur*. « Vous êtes pour moi, dit-il, le gouvernement de mon pays ; je ne veux pas vous attaquer, mais franchement je ne puis vous défendre. Depuis plusieurs années, je suis appelé aux Colonies par des amis qui m'offrent la députation de ce pays, je suis résolu à faire ce beau voyage. »

Avant de quitter Paris, Granier de Cassagnac eut la

douleur d'assister à la mort de son ami Burat de Gurgy, dont on célébra les obsèques le dimanche 8 mars 1840, à l'église Notre-Dame-de-Lorette. Granier de Cassagnac prononça, ce jour-là, sur la tombe de son ami, au cimetière Montmartre, une courte allocution, mais si remplie de sentiments élevés que nous croyons devoir à sa mémoire de la donner ici :

« Il n'y a pas encore huit années, trois jeunes gens, étroitement unis de pensée et d'affection, quittaient ensemble le midi de la France et venaient à Paris, comme on y vient à leur âge, tout épanouis d'espérances et tout remplis de projets. De ces trois jeunes gens, de ces trois amis, de ces trois camarades, il n'y en a plus qu'un de vivant aujourd'hui. Le premier, Louis de Maynard, homme d'un si noble caractère, écrivain d'un talent si vigoureux et déjà si correct, est mort à vingt-quatre ans, à la Martinique, victime d'un duel horrible ; le second, Edmond Burat de Gurgy, qui a prodigué chaque jour, vous le savez tous, dans les journaux et les livres, les éminentes qualités de son esprit et de son cœur, vient de mourir tout à coup à trente ans, au milieu du travail, sur le seuil de la renommée littéraire. Le troisième, — il vous parle en ce moment, devant cette fosse ouverte et il n'a pas besoin de vous dire ce que valent les projets les plus beaux et les efforts les plus opiniâtres, dans lesquels n'est pas entrée la volonté de Dieu.

« Vous savez, tous, ce qu'était Burat de Gurgy, vivant de la vie de l'intelligence la plus belle et la plus souhaitable après la vie de la sainteté ; mais,



moi seul, qui ai passé avec lui les années où l'âme est encore transparente et laisse voir les sentiments, moi seul, je puis bien vous dire par quelles relations sûres et cordiales il rehaussait les facultés de son intelligence et quel ami contenait l'écrivain.

« Louis de Maynard et Burat de Gurgy (car je réunis leurs noms sur cette tombe, parce qu'ils doivent se confondre dans la pensée de ceux qui ont connu l'un et l'autre et qu'ils sont inséparables dans mon cœur) faisaient partie de cette génération ardente et laborieuse, qui ensemence le champ des arts et des lettres, où l'avenir moissonnera. Ils sont morts tous deux avant le temps et ils ont tous deux nos regrets amers, parce que les nobles idées ont perdu en eux deux champions et les nobles sentiments deux apôtres. Mais, qui pourrait dire si, en faisant la part des desseins de la Providence, laquelle sait ce qu'elle fait et fait ce qu'elle doit, les deux pauvres trépassés n'ont pas eu encore la meilleure part de nos communes destinées ? Ils nous ont laissé à l'entrée de temps bien incertains et bien sombres, durant lesquels, peut-être, tous les jeunes ne vieilliront pas. Adieu, Burat de Gurgy! nous ne pouvons pas souhaiter de laisser après nous des amis plus affligés que le vôtre; les regrets sincères des amis sur la terre doivent être le gage du pardon de Dieu dans le ciel ! ».

Parti de Paris en octobre 1840, Granier de Cassagnac n'y rentra qu'en juin 1841, après avoir été fiancé à la Guadeloupe, à Mlle Rosa de Beauvallon, fille d'un ancien officier supérieur du premier Empire et propriétaire

à la Basse-Terre. Le mariage se fit, au retour à Paris, à la mairie de la rue Drouot.

Dans son *Voyage aux Antilles*, l'auteur a raconté lui-même, dans son plus brillant style, les différentes phases de ce qu'il a appelé son « périple d'Ulysse ». Nous n'avons donc pas à nous y arrêter, sinon pour placer sous les yeux du lecteur la lettre suivante, écrite à un ami créole demeurant à Paris, et dans laquelle l'heureux voyageur, exposant les raisons de son mariage, dessine à la plume le portrait de sa future :

« Basse-Terre (Guadeloupe), le 5 janvier 1841.

« Mon cher ami, je suis nommé délégué de votre « cher pays : je suis sorti de l'urne au premier tour « de scrutin. M. Janvier n'est sorti qu'après quatre « ballottages entre lui et Berryer. Je ne vous parle « pas de ma réception dans vos contrées, elle a été « admirable. Je vais partir dans huit jours pour par- « courir la Grande-Terre ; je suis encore retenu par « des lettres et par des députations de tous les quar- « tiers de la colonie. Je pense partir fin janvier pour « la Martinique, mettre environ deux mois à voir « Porto-Ricco, Saint-Domingue et la Jamaïque, et « reprendre immédiatement le chemin de France par « les États-Unis. M. Guizot m'a donné une lettre pour « Boston ; j'espère aller la remettre.

« Mon très cher, voici une grande nouvelle et qui « vous fera pousser un cri d'admiration : je me marie. « Oui, cher ami, je me marie. La future m'accepte, les



« paroles sont engagées; les fiançailles auront lieu
« à la fin du mois et le mariage se fera en France, dès
« mon arrivée. J'ajoute que j'attends autant que cela à
« mon très grand regret et faute des papiers nécessaires;
« car, jamais amoureux ne fut plus impatient que moi.
« Je vous conseille, en ami, de vous munir de tous
« les titres nécessaires, quand vous irez en pays loin-
« tain; c'est une chose atroce d'être séparé de sa
« femme par une feuille de papier. Qui m'a poussé à
« cela, me demanderez-vous? Mon cher ami, c'est ce
« qui pousse au mariage tous les cœurs, comme le
« vôtre et le mien.

« Une jeune et charmante femme, pleine de beauté,
« de santé, de grâce, de sagesse, vous l'aimez naturel-
« lement; elle vous laisse deviner que la chose ne lui
« déplaît pas, et, trois semaines après cela, son père et
« sa mère vous la donnent, voilà tout le secret de mon
« mariage. Après cela, il se trouve que ma promise
« appartient à l'une des principales familles de la Gua-
« deloupe et que, sans être riche à millions, elle a la
« fortune que je peux raisonnablement prétendre. Tou-
« tes ces choses sont par-dessus le marché; je l'aurais
« prise pour elle-même. Ma future est Mlle Rosa de Beau-
« vallon. Chose singulière, elle arrive de France après
« cinq années de pensionnat à Saint-Denis et il faut
« qu'elle parte deux mois avant moi pour que je la
« rencontre et que je l'épouse. Comme, en définitive,
« elle n'est pas encore ma femme, je puis vous dire,
« sans paraître ridicule, qu'elle est belle comme peu
« de femmes le sont, qu'elle a dix-huit ans et qu'elle

« est grande à peu près comme Mme de Girardin, —
« avec cela, un caractère angélique et une douceur
« d'enfant. Bref, je suis un homme très amoureux,
« c'est-à-dire très heureux. Je vous prie d'annoncer
« chez-moi cette bonne nouvelle. — Hugo est-il académicien ? Vous chamaillez-vous bien à Paris ? Je vous
« plains de tout mon cœur, moi qui suis fort paisible
« ici, et, sans la maladie des dîners officiels, je me trouverais fort au-dessus des Rois de la terre. Adieu. »

Quand il revint en France, Granier de Cassagnac y apprit la chute de M. Thiers et la rentrée aux affaires de M. Guizot. Ses idées, on peut le dire, étaient revenues au pouvoir. En arrivant, il avait trouvé immédiatement sa place dans le journal le *Globe*, fondé par Théodore Lechevalier, pour la défense des intérêts coloniaux et il y travailla avec autant d'éclat et de succès qu'à la *Presse*.

C'est dans les colonnes du *Globe* que Granier de Cassagnac publia son *Voyage aux Antilles*, et c'est dix-huit mois après cette époque, le 2 décembre 1842, que naquit son fils aîné, Paul de Cassagnac, en qui revivent aujourd'hui son talent, son patriotisme et son énergie. En 1844, et comme complément à son voyage aux Antilles, parut la brochure intitulée : *Idées du christianisme sur l'esclavage*.

Devenu créole par son mariage, Granier de Cassagnac attaqua vivement, dans le *Globe*, M. Lacrosse, député, qui s'était toujours montré l'adversaire injuste, autant que passionné, des habitants des colonies, et

dont le père, envoyé en mission aux Antilles, en 93, y avait laissé les plus terribles souvenirs. Il s'ensuivit un duel au pistolet, duel fatal pour M. Lacrosse qui fut atteint et blessé à la cuisse par son adversaire. Ce duel et l'ardente polémique politique qui en résulta et dans laquelle l'adversaire de M. Lacrosse ne ménagea pas ses vérités à la démagogie, lui valurent, de la part des journaux de l'opposition, un redoublement de haine, d'invectives et de calomnies.

Granier de Cassagnac n'était encore qu'au début de ses épreuves publiques, comme on va le voir. Un fait, alors nouveau à Paris, quoique bien connu à Londres, allait servir de prétexte à ses ennemis, pour essayer de le frapper personnellement, quoiqu'il y fût absolument étranger; nous voulons parler de la création du journal l'*Époque*. Le parti conservateur, effrayé à juste titre de l'audace croissante de la Révolution et de la diffusion extraordinaire des mauvaises publications, avait conçu le projet de créer à Paris un de ces grands journaux qui, comme le *Times* à Londres, fût répandu largement dans le pays.

Un homme se trouva tout préparé pour la fondation d'un tel journal, cet homme, c'était M. Bohain, que le *Tout-Paris* de cette époque a connu et qui avait vécu longtemps en Angleterre, qui y avait même fait des journaux. Le célèbre ami du docteur Véron alla plus loin que l'ancien directeur de l'Opéra, dans la voie de l'annonce et il n'hésita pas à introduire dans Paris les habitudes de la réclame anglaise, les hommes se promenant dans les rues, avec des affiches dans le dos.

Ces pratiques, qui sont communes à Londres et que l'Hippodrome a popularisées depuis, à Paris, y étaient alors si nouvelles, que les journaux de la bohème démagogique, menacés d'ailleurs par cette concurrence hardie, en jetèrent les hauts cris. Toute leur colère se tourna, non contre M. Bohain, fondateur du journal ; mais contre Granier de Cassagnac qui n'en était que le rédacteur. Ce dernier eut à supporter le poids de toutes ces rancunes, de tous ces amours-propres blessés, de tous ces intérêts lésés ; ce qui n'empêcha pas le journal d'obtenir un immense succès. En peu de semaines il atteignait, grâce au talent de sa rédaction, le chiffre, énorme à cette époque, de douze mille abonnés et il était en pleine prospérité, menaçant d'absorber tous les journaux spéciaux, en les remplaçant avec avantage, lorsque l'un de ses rivaux les plus célèbres et, par conséquent, les plus inquiets de son succès, profitant habilement de quelques embarras financiers provenant des largesses plus que britanniques de M. Bohain, eut l'idée de l'acheter, ce qui était une manière adroite de le supprimer.

En effet, on vit l'*Époque*, après deux années de succès, se fondre dans le journal la *Presse*.

La grande tentative de M. Bohain n'avait eu pour résultat que d'ouvrir la voie à l'annonce excentrique, importée d'Angleterre et qui, depuis, a fait son chemin à Paris, mais, en même temps, elle raviva les haines de la Révolution contre le parti conservateur. A la Chambre des députés les hommes de l'opposition, M. Glais-Bizoin entre autres, si notre mémoire est fidèle,

accusèrent le ministère d'avoir accordé des faveurs, des privilèges de théâtre à ses familiers, le rédacteur en chef de l'*Époque* d'avoir été le dispensateur de ces grâces, pour alimenter son journal.

Or, chacun sait que l'*Époque* fut fondée par une Société en commandite, laquelle était représentée par des actionnaires et un gérant, ce qui met évidemment hors de cause le rédacteur en chef, qui n'a rien de commun avec l'administration proprement dite du journal.

La haine du parti radical contre un adversaire aussi redoutable que l'était Granier de Cassagnac, redoubla bientôt à l'occasion du duel de M. Rosemond de Beauvallon, son beau-frère, avec M. Dujarrier, l'un des propriétaires de la *Presse*. Le rôle de Granier de Cassagnac dans cette affaire s'était borné à dire en passant, à M. Devisme : « Mon beau-frère se bat demain : veuillez lui faire remettre mes pistolets, quand il vous les demandera. » Dieu sait combien de calomnies mensongères la presse révolutionnaire accumula et propagea à cette occasion contre le rédacteur en chef de l'*Époque*. Granier de Cassagnac fut alors, on peut le dire aujourd'hui, l'homme le plus calomnié de France. Il portait la peine de ses opinions conservatrices, de son courage, de son implacable ardeur contre les fauteurs éternels de l'anarchie.

A cette époque, il se retira momentanément de l'arène publique et se consacra tout entier à ce livre auquel il travaillait depuis longtemps et qui est certainement, de tous ses ouvrages, le plus important,

l'*Histoire des causes de la Révolution française*. Frappé des erreurs et des dangereuses théories mises en circulation sur cette grande époque, surtout depuis 1830, Granier de Cassagnac écrivit son livre, d'après d'irrécusables documents, afin de détruire les légendes de seconde main. Il a réduit cette histoire à ses justes proportions, en établissant que c'est du règne de Louis XVI que datent les réformes qu'on attribue faussement à la Révolution et ces fameux principes de 89, qui ne sont que des principes monarchiques.

Après avoir, dans le premier volume, tracé un vaste tableau de la belle organisation de la France sous la monarchie, l'auteur montre, dans le second volume, cette même France en proie à l'anarchie et à une série de coups de main, le 14 juillet, le 20 juin, le 10 août, coups de main accomplis sous l'inspiration d'avocats et d'hommes de lettres, meneurs de la démagogie, sans l'aveu de la France, sans même la participation de la véritable population de Paris. On nous a assuré que M. Guizot, après avoir lu ce livre, dit à M. le comte Daru : « *Le premier volume est un chef-d'œuvre.* » Nous dirons, à notre tour, et le lecteur dira avec nous : « *Le second volume vaut le premier.* »

L'auteur, qui avait dédié son livre au Pape Pie IX, partit pour Rome, afin de lui offrir en personne cette pieuse dédicace.

Revenu à Paris au commencement de février 1848, Granier de Cassagnac y trouva la Révolution, qu'il avait si vaillamment combattue, maîtresse de la France et du pouvoir. Il crut de son honneur de rester au



milieu de ses plus ardents ennemis et il assista, un revolver dans sa poche, aux séances du *Club de la rue Saint-Georges* où les frères et amis s'étaient donné rendez-vous. Granier de Cassagnac eut le courage de prendre la parole dans ce club hostile ; il tint tête à l'orage, confessa hautement ses opinions et ne voulut partir pour son pays natal que près de deux mois après, le 16 avril 1848. C'est là qu'il acheva, en attendant que l'horizon s'éclaircit, son *Histoire des causes de la Révolution*. Il la fit imprimer lui-même à Auch, et en rapporta toute l'édition à Paris, en mai 1849. C'est alors que s'ouvrit pour lui une perspective nouvelle avec l'avènement de Louis-Napoléon à la Présidence de la République.

A ce moment, ayant dépassé la quarantaine, l'éminent publiciste pouvait déjà mesurer avec honneur la distance qui le séparait de son point de départ et jeter un coup d'œil rétrospectif sur sa laborieuse carrière, sur les principes, sur les actes de sa vie politique. C'est vers ce même temps qu'il écrivit son *Histoire de la Chute de Louis-Philippe et du rétablissement de l'Empire* et, dans la Préface, il saisit l'occasion de faire connaitre sa profession de foi. Nous allons la donner ici, car elle résume comme son être moral et sa physionomie personnelle, qui n'a pas varié jusqu'à sa mort.

« Depuis plus d'un quart de siècle, dit-il, celui qui écrit ces lignes soutient contre les principes anarchiques, selon la mesure de ses forces, une lutte qui, à défaut d'éclat, n'a manqué, il ose le dire, ni de résolution, ni de péril. Plus d'une fois, il s'y attendait, il a trouvé la

calomnie dans cette arène. Ses adversaires cherchaient à diminuer l'autorité de sa parole, désespérant peut-être d'en affaiblir l'efficacité. Heureusement, sa vie, déjà longue, est là, sa vie dans laquelle ne s'est rencontrée, ni une mobilité, ni une contradiction, ni une faiblesse. Accepter, soutenir, défendre, à toutes les époques, les grands événements accomplis dans le sens de l'ordre et du pouvoir ; renoncer aux intimités des hommes les plus considérables, toutes les fois que ces hommes lui ont paru incliner vers les passions révolutionnaires ; signaler les progrès de l'orage, à mesure qu'il le voyait s'avancer, se refuser, enfin, à tout contact, quand cet orage éclate, telle est la voie qu'il s'honore d'avoir suivie ; tels sont les principes qui l'ont dirigé et qui, Dieu aidant, le guideront toujours. Il n'a jamais penché que d'un côté, du côté du pouvoir ; il n'a jamais combattu que pour repousser, pour extirper des esprits, pour anéantir, s'il est possible, les passions subversives et les anarchiques doctrines du parti républicain. Lorsque la révolution de février eut précipité la France et l'Europe dans un abime d'où l'acte du 2 décembre les a retirées, l'auteur ne s'inclina pas devant les factions victorieuses et quand le socialisme menaça de détruire la Société, il combattit cette plaie nouvelle et signa de son nom ces paroles qui firent rugir la démagogie jusqu'à la tribune : « Quand le socialisme devient un péril public, on ne le discute pas, on le supprime : la faux ne discute pas avec l'ivraie. (1) »

(1) Cette phrase fut insérée dans un article du *Mémorial borde-*

Dans le premier volume de ses *Souvenirs*, Granier de Cassagnac a raconté tous les détails concernant son entrée au *Constitutionnel*, ses relations avec M. Véron, M. Mocquard et le Prince Président de la République ; nous n'avons pas à y revenir. C'est de cette époque que date sa constante collaboration de plume avec le Prince Président et plus tard avec l'Empereur. Après sa sortie définitive du *Constitutionnel*, l'énergique polémiste accepta la rédaction du journal le *Pouvoir* qui, a-t-il dit lui-même, lui servit à « recueillir les ardeurs de sa conviction et les impatiences de son zèle ». Mais, livré à lui-même, il contint si peu ses ardeurs, que le journal, cité à la barre de l'Assemblée républicaine le 15 juillet 1850, y fut condamné, dans la personne de son gérant, à une amende de 5,000 francs.

La Constitution républicaine de 1848 mettant en présence, comme celle de 1791, une seule Chambre et le pouvoir exécutif, sans le contre-poids d'une haute assemblée modératrice, le conflit devait naître nécessairement entre les deux pouvoirs rivaux. Tous les conseils généraux moins un seul (Vaucluse) réclamèrent la revision, c'est-à-dire l'abolition de cette Constitution républicaine sollicitée, d'ailleurs, par plus d'un million et demi de pétitionnaires. En mai 1851, Granier de Cassagnac écrivit sa fameuse brochure sur la *Revision de la Constitution*, dont il a lui-même raconté l'histoire en même temps que celle du voyage de Louis-Napoléon dans le Midi. Il se présenta l'année suivante aux élec-

lais de juin 1849. Ledru-Rollin somma le garde des sceaux d'en poursuivre l'auteur devant les tribunaux.

teurs de son département et fut nommé député en 1852, c'était la juste récompense de tant de services rendus au parti de l'ordre. Il fut réélu constamment et, pendant trois législatures, il a occupé son siège de député, jusqu'au jour où la Révolution du 4 septembre chassa violemment la représentation nationale du Palais-Bourbon. Il a occupé ce siège avec un talent, une énergie et une fidélité à toute épreuve; il a, pour ainsi dire, marqué lui-même de ses mains sa place dans l'histoire politique de son pays. Maire de la ville de Plaisance, membre du Conseil général, il n'a cessé d'entourer son arrondissement de toutes ses affections et de toutes ses sollicitudes. Sa popularité, on le pense bien, ne fit que s'y accroître avec les événements. Granier de Cassagnac avait, enfin, trouvé ce grand gouvernement d'autorité qu'il avait vainement cherché jusque-là et dont l'Empire fut la complète réalisation.

En même temps qu'il prenait part, et une part considérable aux travaux de la Chambre (il a été presque constamment choisi par ses collègues pour la rédaction des Adresses), Granier de Cassagnac portait, non moins assidûment, sa collaboration aux grands journaux politiques voués à la défense de l'ordre et de l'Empire.

Ceux de nos contemporains qui ont le goût des lettres ont suivi avec un vif intérêt cette série d'articles que l'auteur a semés avec tant de fécondité, dans le *Constitutionnel* notamment, et chacun a pu admirer ces magnifiques pages littéraires, qui dépassaient de si haut les éphémères articles de la presse ordinaire,



véritables morceaux d'éloquence aussi remarquables par l'élévation et la nouveauté des idées que par la beauté et la solidité du style. C'étaient des pages étincelantes se succédant chaque jour. Il serait à souhaiter — disons-le en passant — qu'un éditeur intelligent eût la bonne pensée de réunir et de publier en quelques volumes les articles si variés et si intéressants dont Granier de Cassagnac a enrichi les différents recueils et journaux, et qui, la plupart, sont des chefs-d'œuvre de pensée et de style (1).

En même temps, Granier de Cassagnac continuait la série de ses grandes publications historiques.

S'étant un jour rendu aux archives de la Préfecture de police, pour y rechercher quelques documents relatifs à l'histoire de la Révolution, Granier de Cassagnac y fut reçu par l'ancien conservateur de ce dépôt, aujourd'hui incendié, M. Labat. Cet homme distingué et fort obligeant, après lui avoir montré le fameux *Registre de la prison de l'Abbaye* encore taché de vin et de sang dans les massacres de septembre, lui fit connaître qu'il existait dans ces mêmes archives une masse de papiers rares et de la plus haute importance relatifs à la Révolution, et parmi lesquels se trouvaient notamment les reçus manuscrits du salaire des assassins de Septembre.

L'auteur de *l'Histoire des causes de la Révolution française* n'hésita pas à demander et il obtint la communi-

(1) On a publié en 1852, sous le titre *Portraits littéraires*, un volume composé des premiers articles, publiés par la *Presse ;* mais le choix a été fait sans méthode.

[redacted]

cation de ces précieux et irréfragables documents authentiques. C'est ainsi que fut écrit l'un de ses livres les plus curieux, *l'Histoire des Girondins et des massacres de septembre.* C'est à cette publication qu'on doit la preuve que c'est le gouvernement révolutionnaire et la commune de Paris qui ont préparé et fait exécuter ces horribles massacres par voie administrative, sous l'action des mairies et des gardes nationales de Paris. Ainsi tomba devant les preuves irréfutables cette théorie mensongère des historiens de la Révolution qui avaient, jusqu'ici, réprésenté ces massacres comme l'effet d'une surexcitation populaire, à l'occasion de la prise de Verdun.

L'Histoire des Girondins eut encore un autre résultat, ce fut de réduire à néant la fausse légende de ces politiques surfaits par M. de Lamartine, M. Thiers et quelques autres. Elle les montra ce qu'ils ont été en effet, des esprits ambitieux, égoïstes, sans principes, sacrifiant la Royauté à la soif du pouvoir et payant de leurs têtes, non sans lâcheté, leurs monstrueuses palinodies, après avoir trempé eux-mêmes dans les massacres de septembre. C'est cette véridique histoire des Girondins qui, lue par M. le chancelier Pasquier, témoin de ces tristes événements, lui arracha cette parole: « *C'est un livre vengeur!* »

Entraîné par le récit des différentes phases de la Révolution, Granier de Cassagnac crut devoir compléter son œuvre en écrivant l'*Histoire du Directoire.* Dans ce dernier livre, l'auteur a réduit à leur juste valeur les prétendus bienfaits de la Révolution. Il a

[redacted]

réduit à néant ces légendes si longtemps vantées des *Volontaires de 92*, des *quatorze armées* de Carnot et il les a battues en brèche avec des documents précis, avec les *États officiels* trouvées dans les papiers de Saint-Just.

Cet ensemble de travaux sur la Révolution a paru successivement et par volumes séparés, mais ces livres sont unis entre eux par une pensée commune. Les premières éditions sont épuisées depuis longtemps : nous estimons que ce serait rendre un service au public que de les réimprimer tous, en huit ou dix volumes, sous le titre général d'*Histoire de la Révolution française, par Granier de Cassagnac.* De toutes les histoires de cette terrible époque, ce serait assurément la plus sincère, la plus exacte, la plus éloquente et l'on pourrait lui prédire un grand et honorable succès.

Telles sont les œuvres de littérature historique et politique qui marquent, dans la carrière de Granier de Cassagnac, la longue période du second Empire. A peu près à cette même époque, où il venait de publier ses derniers ouvrages, il prit une part considérable dans la rédaction d'un journal hebdomadaire, le *Réveil*, journal fondé par les frères Escudier et dans lequel un groupe d'hommes distingués s'était proposé de régénérer les mœurs par la prédication des plus hautes doctrines sociales.

Enfin, vers 1859, Granier de Cassagnac reçut le journal le *Pays* tombé des mains de M. de Lamartine et de M. de la Guéronnière, et il le releva si bien qu'il en fit

un organe plein de vitalité que le jeune député, son glorieux fils, a fait grandir avec lui.

Nous voudrions placer sous les yeux du lecteur un fragment du style historique de Granier de Cassagnac. Il y a dans son œuvre tant de pages éloquentes que nous en sommes réduits à l'embarras de choix. Nous donnerons seulement ici, d'après son *Histoire des Girondins*, les pages consacrées à apprécier et à résumer les vertus comme les fautes de Louis XVI. Nous ne connaissons nulle part, dans aucun historien ancien ou moderne, d'appréciation plus équitable, de portrait plus vrai, touché d'un pinceau plus simple et plus magistral.

« Louis XVI disait un jour à Bertrand de Molleville, son intelligent et fidèle ministre, au sujet des transes mortelles dans lesquelles Paris était entretenu par les préparatifs manifestes du 10 août : « Il y a bien des « chances contre moi et je ne suis pas heureux. Si j'étais « seul, je risquerais encore une tentative. Oh ! si ma « femme et mes enfants n'étaient pas avec moi, on ver- « rait bien vite que je ne suis pas si faible que l'on « s'imagine. Mais, quel serait leur sort, si les mesures « que vous m'indiquez n'étaient point suivies du succès. » Ces paroles sont à la fois le plus grand éloge et le plus grand blâme qu'on puisse adresser à la mémoire de Louis XVI. Comme père de famille il ne pouvait rien faire de plus touchant et de plus noble que de sacrifier sa vie, non pas même à la certitude, mais à la possibilité de sauver sa famille et ses enfants ; comme Roi, il n'avait le droit de songer à lui et aux siens

qu'après avoir songé à la France. Homère avait nommé admirablement les rois les pasteurs des peuples. Leurs devoirs sont grands et redoutables comme leurs droits. Le vénérable M. de Malesherbes disait de Louis XVI avec raison : « Dans certaines circons-« tances, les vertus d'une vie privée, poussées jusqu'un « certain point, deviennent des vices sur le trône. »

« Louis XVI se perdit; il fit bien pis, il perdit la France par trop d'affection pour les siens et par trop de bienveillance et de douceur pour les hommes. Il ne voulut jamais être défendu jusqu'à l'effusion du sang, pas même contre les plus abominables factions. Le 5 octobre 1789, il désarma ses gardes du corps qui voulaient repousser les bandes de Maillard; le 10 août 1792, il désarma les suisses qui voulaient repousser et qui repoussaient déjà les bandes de Santerre. Le malheureux Prince ne considérait pas qu'en agissant ainsi, il livrait la vie de ses braves soldats aux lâches assassins qui ne tenaient aucun compte de sa clémence, que, de plus, il livrait encore l'autorité, les lois et la Société tout entière, dont la Providence lui avait confié la garde. Les Princes ne sauraient assez méditer sur les fautes graves que commit Louis XVI, comme souverain, en ne considérant pas que le pouvoir royal était la clé de voûte de la société française et que les devoirs attachés à la Couronne lui imposaient l'obligation de risquer mille fois sa vie, pour préserver ses peuples de leur propre entraînement et de leurs propres folies. Le peu de sang qu'il eût pu en coûter eût coulé pour l'ordre et les lois, tandis que le bourreau en fit couler

des torrents pour le triomphe et pour la glorification du crime. Un prince, dans la situation de Louis XVI, défendant le pouvoir, la religion, la famille, n'a le droit de songer ni à ses enfants, ni à sa femme; la patrie et le devoir réclament son âme tout entière et, détaché de tout ce qui n'est pas le triomphe des lois et le salut de la société, il n'a besoin que de deux choses : d'une épée pour combattre et de six pieds de terre pour y attendre les regrets de son peuple et les acclamations de la postérité. Au dix août, Louis XVI avait sous la main les éléments d'une grande victoire. La monarchie pouvait être sauvée, la France pouvait être préservée par un effort généreux et énergique. Il déserta leur cause et faillit à son devoir. Il mourut en Martyr, il devait savoir mourir en Roi. Dieu lui aura pardonné dans sa miséricorde les malheurs qu'il pouvait empêcher, en montrant de l'énergie. L'histoire doit le plaindre et lui appliquer le mot de Tacite sur Galba : « *Dignus imperii, nisi imperasset, — digne du trône, s'il* « *n'y était pas monté.* »

Au milieu de tant de travaux, Granier de Cassagnac poursuivait sa carrière législative, en laissant, dans la plupart des discussions, la marque de son esprit vigoureux et parfois celle de sa vive et énergique parole. Personne n'a perdu le souvenir de son intervention dans la discussion des lois trop fameuses des 11 mai et 6 juin 1868. Personne n'a oublié l'admirable discours qu'il prononça à cette occasion et ce vote des sept députés qui méritèrent le surnom des *Sept Sages*. Personne, non plus, n'a oublié son opposition au minis-

tère Ollivier, en 1870, tant à la Chambre que dans le *Pays*, non plus que son apostrophe à l'Opposition dans sa séance fameuse du 9 août 1870.

Ce fut une des plus belles pages de sa vie parlementaire que cette séance du 9 août 1870. Lorsque Jules Favre osa monter à la tribune et proposer la déchéance de l'Empereur, à qui, quatre mois auparavant, la France avait donné huit millions de voix, Granier de Cassagnac s'élança à la tribune et sachant qu'il s'adressait à des avocats, il les enferma dans un dilemme comme dans un étau ; l'histoire doit recueillir ses nobles paroles.

« Je ne viens pas, s'écria-t-il, faire un discours dans la circonstance actuelle ; mais je cède à un impérieux commandement de ma conscience, en apportant ici ma protestation de citoyen et de député. L'acte qui vient de s'accomplir devant vous est un commencement de révolution donnant la main à un commencement d'invasion. Les Prussiens vous attendaient ! Lorsque Marmont, d'odieuse mémoire, vendit sa patrie, il ne fit rien de plus que vous. Mais, au moins, Marmont était un soldat qui avait vu en face et de près les ennemis de son pays ; tandis que vous, abrités ici derrière vos privilèges, vous proposez de détruire le gouvernement — de qui ? — de l'Empereur qui est en face de l'ennemi. Nous sommes venus ici sous la condition de notre serment qui constitue notre caractère et qui crée notre inviolabilité. — Vous m'écouterez jusqu'au bout !—Lorsque, par un acte révolutionnaire, on reprend son serment, on perd à la fois l'inviola-

bilité et le caractère qui en découle pour rester de simples factieux. Et je vous le déclare, si j'avais l'honneur de siéger au banc du gouvernement, vous tous, signataires de la proposition, vous seriez, ce soir, devant un conseil de guerre ! »

Lorsqu'il fut question, au milieu des circonstances les plus graves, de donner des successeurs à M. Emile Ollivier et de remplacer ce ministère sans force et sans autorité par un cabinet nouveau, l'Empereur jeta les yeux sur Granier de Cassagnac pour le ministère de l'Intérieur. Désigné par le souverain, il n'eut pas l'honneur d'être agréé par M. le président Schneider et il eut le sort du maréchal Bugeaud en 1848. On le trouva trop *énergique*, singulière politique qui, en présence d'un vaste incendie, repousse les hommes les plus capables de l'éteindre. A défaut de Granier de Cassagnac, dont le dévouement à l'Empire était si connu, on chercha un équivalent et l'on offrit ce portefeuille si important à M. Duvernois ; mais, là encore, on trouva l'opposition de M. le président de la Chambre qui ne consentit à agréer ce dernier qu'en l'annihilant dans un ministère secondaire. Il n'est pas téméraire de penser que si Granier de Cassagnac avait été placé au poste de combat, où l'Empereur l'avait mis, au milieu d'événements si terribles, les factions à l'intérieur eussent été certainement contenues par une main de fer, dont l'énergie était à la hauteur de ce grand péril public. Dans cette hypothèse, le cours des événements pouvait être modifié, qui sait? La démagogie vaincue et domptée n'aurait pas pu, selon toute

probabilité, désorganiser la France et prêter ainsi la main à l'ennemi, dont elle a facilité si manifestement l'invasion.

Parvenu à la plus forte maturité de son talent, Granier de Cassagnac, père d'une nombreuse et belle famille, se donna tout entier à son pays natal, sur lequel il appela tous les bienfaits dus à son légitime crédit. Il consacra le produit de ses ouvrages et les économies de près d'un demi-siècle de travail, à fonder dans le Gers, au milieu de ces populations rurales qu'il aima dès l'enfance, des établissements agricoles qui ont transformé son canton. Il y a fait creuser à ses frais, en 1856, un canal d'irrigation de neuf kilomètres qui arrose toute la plaine de Plaisance, avec des prises d'eau facultatives pour les riverains et qui a doublé la valeur des terres. Sur ce canal, qui porte son nom, l'admirateur de Varron a installé deux usines de minoteries, pouvant moudre trente mille hectolitres de blé.

Retiré à Bruxelles après le 4 Septembre, le polémiste éminent qui avait soutenu l'Empire avec tant d'éclat le défendit avec plus d'énergie encore, lorsqu'il fut tombé. Granier de Cassagnac s'était rendu en Belgique pour y chercher des nouvelles de ses deux fils Paul et Louis, l'un faisant partie de l'armée de Sedan et l'autre de l'armée de Metz. On disait le premier prisonnier et le second mort. Le père désolé parcourut les ambulances et put, non sans peine, se rassurer sur le sort de son fils Louis, qui n'avait été que blessé comme

porte-fanion du maréchal Lebœuf, et sur celui de son fils Paul, prisonnier dans une forteresse d'Allemagne. Il eut, alors, l'idée de se rendre utile aux familles françaises en fondant à Bruxelles un journal, le *Drapeau*, dont le but fut de servir d'intermédiaire entre les soldats prisonniers et leurs parents, et de procurer à ceux-ci des informations rapides et sûres.

On connaît les phases diverses racontées par Granier de Cassagnac lui-même, de son arrestation par ordre de M. Thiers et de son exil en Espagne. M. Thiers ayant dit à la tribune qu'il avait seulement donné au député du Gers le *conseil* de quitter de nouveau la France, Granier de Cassagnac lui écrivit, par la voix des journaux du Midi, le spirituel billet qui suit : « Vous appelez *conseil* un ordre d'exil : je vous ferai remarquer seulement que votre conseil s'est présenté à moi sous l'uniforme d'un officier de gendarmerie, d'une taille de cinq pieds huit pouces, et qu'il m'eût été difficile de ne pas suivre un conseil ainsi personnifié. » Après un mois de séjour à Irun, l'exilé de M. Thiers vit arriver à lui une députation de ses concitoyens qui l'invitaient à accepter la mairie. Il fut réélu, ensuite, successivement conseiller municipal, maire, conseiller général, puis, député du Gers.

Granier de Cassagnac se trouvait au Couloumé vers la fin de 1872, lorsque le 1er novembre, M. Dugué de la Fauconnerie, propriétaire du journal l'*Ordre*, vint le chercher chez lui, pour lui proposer de partager la direction de cet important organe du parti de l'Appel au peuple. La tâche était difficile ; le moment était

périlleux. Donner à un journal bonapartiste, en pleine république, l'éclat et l'autorité qui le font remarquer et respecter, telles étaient les conditions que l'éminent polémiste acceptait sans trembler. Le résultat répondit à tant de courage. On le vit bien à la mort de l'Empereur. Ce jour-là, dans un article intitulé : « *Pas de défaillances !* » Granier de Cassagnac se montra véritablement chef de parti : ce fut un phare dans la tempête.

« Pas de défaillance ! disait-il, l'Empereur est mort : en lui s'éteint une pensée pleine de la grandeur de la France, un cœur dévoué à tous sans distinction ; mais, surtout aux faibles et aux pauvres, un caractère élevé et chevaleresque, une âme bienveillante, douce, consolatrice, qui n'a jamais vu un succès sans l'applaudir, une larme sans la sécher. Il faut donc gémir profondément sur un malheur si grand qui frappe inopinément la France et la famille impériale. Mais cette immense et légitime douleur une fois acceptée et satisfaite dans la mesure des consolations possibles, il reste à tous les partisans de Napoléon III, aux générations du 10 décembre 1848 qui l'élevèrent à la Présidence, du 20 décembre 1851 qui sanctionnèrent son pouvoir dirigeant, du 20 novembre 1852 qui proclamèrent l'Empire, du 8 mai 1870 qui le sanctionnèrent, il leur reste à accepter respectueusement, mais fièrement, les coups mystérieux de la Providence, à se souvenir de leurs votes et à se tenir prêts à les renouveler. L'Empereur est mort ; mais l'Empire est vivant et in-

destructible ; ce qui dure, ce ne sont pas les hommes ; mais les institutions. La mort de César fonda l'Empire d'Auguste. L'Empire est vivant pour le besoin qu'a la France d'institutions à la fois populaires et énergiques, il est vivant par l'épouvante qui va gagner les intérêts sociaux, à la disparition inopinée d'un bras qu'on savait capable de les protéger et résolu à le faire. Enfin, l'Empire est vivant dans la sympathie, l'amour, le respect, la pitié de la France, qui éclateront dans toutes les demeures modestes, dans toutes les chaumières où le nom de Napoléon est gravé en images affectueusement exposées. Donc, essuyons nos pleurs, étouffons nos sanglots, pressons nos poitrines et empêchons nos cœurs de battre plus fort et plus vite qu'il ne convient à des natures viriles. Le rétablissement de l'Empire perd un homme, il ne perd ni une chance, ni une espérance. Ce n'est point par ses aspirations, et même, par ses agissements qu'un régime politique s'assure l'avenir, c'est par sa nécessité. Or, l'Empire est nécessaire à l'ordre public, aux intérêts. La France en a besoin pour fonder un régime durable placé sur de fortes assises populaires, elle en a besoin pour être rassurée contre les périls plus imminents que jamais que lui font courir la démagogie et le socialisme. C'est pour cela que l'Empire se rétablira ! »

Pour couronner, enfin, ses travaux par un monument de prédilection, Granier de Cassagnac a publié, en 1873, chez Firmin Didot, le grand ouvrage auquel il a, pour ainsi dire, travaillé toute sa vie, l'*Histoire*

des origines de la langue française. Ce beau livre a, dès son apparition, éveillé l'attention des corps savants et mérité l'examen sympathique des hommes spéciaux. Selon sa méthode habituelle, l'auteur, avec toutes les ressources de sa rare sagacité, a réussi à battre en brèche la vieille tradition classique qui date des deux Scaliger, c'est-à-dire du seizième siècle, à savoir que le français dérive du latin. L'auteur n'admet cette origine que pour les mots de formation savante, pour la langue scientifique éclose en serre chaude à partir du quinzième siècle. Il prouve, par des textes et des documents irréfutables, que la langue française est exclusivement gauloise et ne doit qu'à la parenté primitive des deux peuples ce qu'elle a de commun avec le latin. On a dit avec raison de ce livre qu'il avait ce double mérite d'avoir un caractère à la fois original et national.

Jusqu'à la fin de sa vie, Granier de Cassagnac n'a pas cessé de travailler, par la plume et par le livre, au triomphe des idées dont il a été le soutien résolu. En 1871, il eut l'honneur d'écrire en collaboration avec Napoléon III, l'importante brochure intitulée : *A chacun sa part dans nos désastres de Sedan, ses causes et ses suites*, œuvre honorable où l'auteur discute avec impartialité toutes les responsabilités, même celle de l'Empereur. Ses derniers livres, l'*Histoire populaire de Napoléon III* et l'*Histoire de la Troisième République*, qu'il a écrites en collaboration avec son fils Paul, sont des preuves nouvelles de la fidélité de ses opinions.

Il s'est délassé, entre temps, par le charmant roman qui porte ce titre : *Le Secret du chevalier de Médrane* et qu'a publié le *Figaro*. Ce n'était pas son premier roman, car il en avait autrefois publié deux avec le même succès, *Danaé* et la *Reine des Prairies* (1).

Enfin, comme député sous la troisième République,

(1) Granier de Cassagnac est aussi l'auteur d'une comédie inédite en cinq actes et en vers, intitulée le *Livre de mariage* et qui fut reçue au Théâtre-Français, à *correction*. L'auteur avait demandé à Scribe des conseils pour remanier sa pièce. Nous avons trouvé dans ses papiers la réponse qui atteste le fait, la voici :

« *Ce mardi 20 décembre.*

« Pardon, Monsieur et cher confrère, de vous avoir fait attendre aussi longtemps, j'ai eu des répétitions, j'ai eu une pièce nouvelle, *la Fille de trente ans*, j'ai eu beaucoup d'affaires ; et puis, comme les Sybarites qui ne veulent pas être gênés dans leurs plaisirs, j'ai lu votre ouvrage à mon aise et lentement. C'est ainsi qu'il faut lire une pièce qui est surtout riche en détails. J'ai beaucoup de compliments à vous faire. Ce n'est pas cela que vous attendez de moi ; ce sont des critiques ! Rassurez-vous, je vous en réserve aussi et de grandes ! Mais pour vous expliquer les idées que j'ai la témérité d'avoir à ce sujet, une demi-heure de conversation vaudra mieux que quatre pages de notes et d'observations. Voulez-vous — cette demi-heure — me la donner jeudi ou vendredi, à votre choix, pourvu que ce soit avant onze heures du matin, car, plus tard, j'ai des *répétitions* ou des *commissions*.

« Recevez, monsieur et cher confrère, l'expression de mon bien affectueux dévouement,

« E. Scribe. »

Nous ne savons si l'entrevue projetée eut lieu et si Granier de Cassagnac put corriger sa pièce d'après les indications de Scribe ; ce qu'il est particulièrement intéressant de savoir, c'est que le manuscrit existe et qu'il est aujourd'hui entre les mains de la veuve de l'auteur. (*Note de l'éditeur.*)

on se rappelle son attitude d'opposition à la fois irréconciliable et pleine de modération. Ses deux derniers discours à la tribune, l'un sur le *Budget des cultes*, et l'autre sur la *Loi d'enseignement* ont été des triomphes pour le vieux lutteur.

Granier de Cassagnac n'avait qu'un orgueil, celui de sa nombreuse et belle famille. Sa fille unique Jeanne avait épousé, à son gré, M. de Saulcy, ses deux fils, Louis et Albert étaient officiers dans l'armée française; le plus jeune Georges, nature distinguée de tous points, a eu l'insigne honneur d'être élu député à la place de son père. Quant à son fils Paul, il avait pour lui une sympathie mesurée à la personnalité exceptionnelle du jeune député de Mirande. Il en parlait sans cesse : on peut dire qu'il le portait à sa boutonnière. Il s'oubliait absolument pour ne louer, pour n'applaudir que ce nouveau Rodrigue. L'une de ses plus grandes joies fut le discours prononcé par son fils Paul, dans le procès Wimpfen, pour venger l'Empereur et l'armée impériale des calomnies républicaines. Granier de Cassagnac savait par cœur le discours de son fils et il nous en redisait; à haute voix, les principaux passages, surtout celui-ci où Paul de Cassagnac s'adresse au général Wimpfen :

« *Alors, nous n'avons pas de généraux sérieux, nous!*
« *Et que sont donc ceux qui sont devant vous? que*
« *sont pour vous ces gloires si pures et que j'ai plaisir*
« *et orgueil à énumérer. Voilà Ducrot : Ducrot, qui nous*
« *eût sauvés dans la journée de Sédan, sans votre fatale*
« *intervention, Ducrot qui voulut mourir et que la*

« *mort elle-même n'a pas osé prendre ! Voilà Lebrun,*
« *le héros de Bazeilles, l'homme qui s'est taillé dans une*
« *défaite une gloire supérieure à celle de bien des vic-*
« *toires ! Voilà Douay, qui, dans vingt combats, fut au*
« *premier rang, qui, au début de la guerre, vit mourir*
« *son frère et qui attendît que la bataille fût terminée*
« *pour le pleurer ! Voilà Galliffet, ce preux d'un autre*
« *âge, qui fit à Sedan ce qu'un autre fit à Waterloo et*
« *qui eut la bonne fortune, unique dans l'histoire, de*
« *renouveler. la charge légendaire de la Haie-Sainte.* »

Et, en répétant ces éloquentes paroles, le vieux père nous disait, les larmes aux yeux : « Comme c'est beau ! n'est-ce pas que c'est bien beau ?—cela ne rappelle-t-il pas ces discours antiques reproduits par Tacite et par Tite-Live ? »

Dans les derniers jours de janvier 1880, Granier de Cassagnac venait de passer quelques semaines au Couloumé, au milieu de sa chère famille, et il se plaisait à vivre heureux et honoré au milieu de ces populations qui le chérissaient et qui depuis si longtemps le nommaient leur député. Il parcourait, à pied, ses vignes par des journées de soleil qui ne sont pas rares dans le Midi à cette époque. Le dimanche, il fit atteler son vieil équipage de campagne et il voulut aller passer quelques heures au marché de Mirande, où il causa longuement et affectueusement avec les paysans, ses amis, souriant à tous, recevant et donnant force poignées de main. C'est au retour de cette excursion qu'il tomba inopinément malade de la fièvre pernicieuse qui l'a emporté si rapidement.

Dès que les médecins eurent constaté qu'il ne restait plus d'espérance de le sauver, la famille s'empressa d'avertir le bon curé de l'endroit, âgé de quatre-vingts ans et l'un des amis de celui qui allait mourir. Nous devons dire, ici, que l'ancien député du Gers, le défenseur des intérêts catholiques, n'avait jamais cessé de mettre sa conduite en harmonie avec ses écrits. Tous les ans, à Pâques, il communiait à l'église de la Madeleine, sa paroisse. C'est dire qu'il accueillit avec bonheur la visite de son curé. Il se confessa, dans la nuit, vers trois heures du matin. Lorsque le curé sortit de sa chambre, Mme de Cassagnac lui dit : « *Eh bien ?* » — « *Il a été admirable !* » répondit le vénérable ecclésiastique. Celui-ci avait promis de revenir le matin, de bonne heure, pour administrer au mourant l'Extrême-Onction : il tint parole, en effet. Il serait impossible de décrire ici la simplicité touchante et la grandeur morale de cette scène. Granier de Cassagnac, ayant été obligé d'absorber des doses considérables de quinine, ses lèvres eurent de la peine à retenir le saint viatique. Par un effort visible de sa volonté, le moribond ferma vivement la bouche pour empêcher l'hostie de tomber, affirmant ainsi, au milieu de sa famille agenouillée, la sincérité de ses convictions. Puis, le prêtre lui fit réciter à haute voix ses Actes de Foi et de Contrition, l'interpellant à chaque moment, selon la coutume de ces contrées, par ses prénoms de *Bernard-Adolphe*, répétés à toutes les phases de ce douloureux et suprême dialogue. Quelques minutes après, Granier de Cassagnac rendait le dernier soupir.

Ainsi mourut notre ami, en homme de bien, en chrétien convaincu.

Les habitants du pays tinrent à honneur de traverser tous la chambre mortuaire pour voir et embrasser, encore une fois, celui qu'ils appelaient leur bienfaiteur. Le menuisier ne voulut pas accepter le prix du cercueil, ni le marbrier la main-d'œuvre du caveau funèbre.

Telle est, en résumé, la biographie de Granier de Cassagnac, telle est cette vie si noblement remplie, si constante avec elle-même. L'éminent publiciste a-t-il jamais pactisé avec la démagogie ? — Non. Ses adversaires peuvent-ils dire qu'il ait jamais été dans leur camp ? — Non. Dans sa longue carrière, et à travers les épreuves douloureuses et successives que notre pays a traversées, le député du Gers n'a jamais cessé, l'épée et la plume à la main, d'être le défenseur inébranlable de la Religion, de l'Ordre, de la Famille, de toutes les institutions, en un mot, qui constituent la base de la société française. Et quand l'Empire lui-même s'engagea dans une fausse route, il n'hésita pas à le combattre. Ce vaillant homme n'appartenait pas à notre temps; c'était un de ces anciens héros de la Table ronde combattant les mécréants sans trêve ni merci, avec la dague et avec l'épée, pour la Patrie et pour Dieu.

Au physique, la personne de Granier de Cassagnac était en parfaite harmonie avec son génie naturel. Élevé à la campagne, il était fortement construit

et solidement assis sur ses reins, comme un lutteur rustique prêt au combat. Sa tête carrée, avec ses cheveux ras, formant une pointe sur le front, son regard ferme, son teint légèrement bistré lui donnaient une physionomie de Romain: c'était un sénateur du temps d'Augùste. Ses photographies, dans sa vieillesse, en donnent absolument cette idée. Quand il parlait, cette physionomie s'animait, dans sa conversation, d'un feu tout particulier; ses yeux brillaient de toutes les étincelles de l'esprit. Tel on le voit dans un portrait plus jeune peint par Louis Boulanger.

Lorsque, dans un salon, à un diner de Compiègne, aux Tuileries, ou bien dans un bureau de journal, Granier de Cassagnac se laissait aller à causer, avec sa spirituelle et fine bonhomie, on était sous le charme, on l'écoutait comme un maitre. Sa mémoire de bénédictin, si richement meublée, lui fournissait d'abondantes anecdotes, des thèmes pleins d'éclat et d'inattendu; c'est de lui qu'on pouvait dire qu'il se plaisait à donner à la vérité le piquant du paradoxe, afin de la faire passer sous ce manteau à paillettes d'or. Quelque vive, quelque originale que fût sa parole, elle éclatait en un langage si brillant, et, en même temps, si châtié, avec des vues si nouvelles, qu'on éprouvait un sympathique respect pour ce causeur merveilleux et savant qui vous intéressait en vous instruisant, pour ce Gaulois lettré, dont la parole semblait écrite et qui tenait à la fois de Rivarol et de Saint-Simon, avec l'élévation de Chateaubriand.

Rien n'égalait, cependant, la modestie de Granier de

Cassagnac. Il prodiguait, sans les compter, ses admirables articles, sans jamais en conserver un exemplaire. Comme le semeur, il jetait au vent son talent, sans songer à engranger la récolte. Tout le monde aimait et admirait la supériorité de sa plume et lui seul semblait ne pas s'en apercevoir. L'historien doit ajouter que cet athlète intrépide, ce polémiste ardent, ce député véhément était en même temps, non pas seulement le meilleur des pères ; mais le modèle des patriarches, le caractère le plus doux, l'ami le plus sûr et le plus dévoué l'homme public le plus porté à oublier les injures, au point d'obliger, sans s'en vanter, ses adversaires les plus injustes, ses ennemis les plus acharnés. Nous ne saurions rien ajouter à ce dernier trait.

Ainsi qu'on vient de le voir, la vie de Granier de Cassagnac n'a guère été, jusqu'à la Révolution de 1848, que celle d'un lettré et d'un polémiste qui s'essayent tous deux, en cherchant leur voie. L'apparition d'un gouvernement appuyé sur les populations rurales qu'il affectionnait et patronnait depuis qu'il tenait une plume, donna à Granier de Cassagnac la plus haute satisfaction que pût désirer un homme politique, celle de servir ce gouvernement qui répondait si complètement à ses aspirations. Il devint alors l'homme public que nous avons connu, fidèle à lui-même et à l'unité morale de sa vie, fidèle au gouvernement qu'il avait servi jusqu'à sa mort, et même jusqu'au delà de la tombe, ainsi qu'en fait foi le troisième et dernier volume de ses *Souvenirs*.

Comme critique, il a porté, sur tous les sujets si variés qu'il a eu à traiter, un coup d'œil et des vues d'une rare sagacité. Sa méthode, qu'il n'est pas donné à tout le monde de pratiquer, consistait à reconstruire lui-même le livre dont il avait à rendre compte, lorsque l'auteur lui semblait avoir fait fausse route. Abordant ainsi les questions principales de la littérature, de l'histoire, de la morale, de la philologie, il a su, pendant une carrière de cinquante ans, et jusque dans ces derniers temps, étonner ses admirateurs eux-mêmes, par son étonnante fécondité, la pénétration de son coup d'œil et les inépuisables ressources de son vaste savoir. Parfois, il paraissait hardi, à quelques-uns, parce qu'il était nouveau et parce qu'il n'acceptait pour vérités absolues que celles dont il pouvait établir la démonstration. Que d'aperçus ingénieux, que de percées lumineuses on lui doit sur les points les plus controversés. Son style formé des grandes qualités de notre langue, la clarté, l'élégance, la force, le ton magistral, l'absence d'emphase ou d'antithèse, la noble simplicité de l'idée nettement rendue en faisaient un écrivain consommé.

Comme polémiste, il a élevé, ainsi que nous l'avons dit, le niveau du journalisme contemporain. Son style, quoique improvisé pour les besoins quotidiens de la discussion, avait des allures si fermes qu'il atteignait souvent la hauteur de la prose historique. L'érudition littéraire de l'auteur donnait une singulière valeur et une solidité toute particulière à sa puissante dialectique ; on peut dire avec justice que Granier de Cassa-

gnac fut avec Chateaubriand et Armand Carrel, l'un des trois grands journalistes lettrés du dix-neuvième siècle.

Comme historien, Granier de Cassagnac a projeté sur les annales de notre pays, et particulièrement sur l'époque de la Révolution française, de vives lumières qui ont mis à leur place les hommes et les choses de cette terrible époque. Ses ouvrages, tout pleins de révélations, contiennent des enseignements précieux pour nos contemporains. Les avertissements de l'auteur, précurseurs des événements de 1848 et de 1870, et suivis de deux révolutions, ont montré jusqu'à quel point il avait été bon prophète et bon conseiller.

A tous ces titres, écrivain de race, critique hors de pair, polémiste éloquent, député courageux, Granier de Cassagnac a rendu à son pays de signalés services. Il a tenu une large et très honorable place dans la littérature et la politique de son temps, et c'est avec confiance que ses amis recommandent aujourd'hui sa mémoire au souvenir de la génération présente et à l'estime de la postérité.

Paris, décembre 1881.

SOUVENIRS
DU
SECOND EMPIRE

TROISIÈME PARTIE

I

APOGÉE DE LA GLOIRE IMPÉRIALE APRÈS SÉBASTOPOL.

Sommaire : Caractère de la guerre de Crimée. — Discours de l'Empereur aux troupes, revenant à Paris. — Victoire du Droit contre la Force. — M. Thiers en glorifie l'Empereur. — Prestige acquis à la France. — Dissolution de l'alliance des Cours du Nord, Paris, choisi pour le Congrès. — Tout le monde croit nos armées invincibles. — Opinion de M. Emile Ollivier à ce sujet. — Portraits des principaux personnages de l'Empire. — Portrait du maréchal Canrobert. — Ses conseils au ministre de la guerre, à Constantinople. — Sa pensée sur la dotation de l'armée. — Les troupiers-capitalistes. — Canrobert, en Crimée. — Son rôle, par rapport au maréchal Saint-Arnaud, expliqué par lui-même. — Son rôle personnel après la mort de celui-ci. — Intervention du général Fleury, pour faire élever au ma-

réchalat les généraux Canrobert et Bosquet. — Intervention personnelle de l'auteur de ces *Souvenirs*. — Succès de ces démarches. — Les généraux Canrobert et Bosquet sont nommés maréchaux de France.

Lorsque, le 25 décembre 1855, l'Empereur, au pied de la colonne Vendôme, reçut la garde impériale et quelques troupes de ligne, qui revenaient d'Orient, il leur dit :

— « Soldats, je viens au-devant de vous, comme autrefois le Sénat romain allait, aux portes de Rome, au-devant des légions victorieuses, vous dire que vous avez bien mérité de la patrie. Vous représentez tous cette armée d'Orient, dont le courage, avec l'aide de la Providence, a de nouveau illustré nos aigles, et reconquis à la France le rang qui lui est dû. »

Ce langage était absolument vrai et caractérisait, en outre, une situation nouvelle.

Le Souverain, réuni à ce million d'hommes qui, de la place Vendôme à la place du Trône, remplissait les boulevards et garnissait les fenêtres poivoisées, figurait largement le Sénat et le peuple de Rome, saluant de leurs acclamations les soldats de Paul Émile, et l'imagination populaire, enivrée à l'aspect inaccoutumé de ces grenadiers et de ces zouaves, brûlés par le soleil d'Asie et revenant vainqueurs de plus loin que les Pyramides, ne voyait plus d'obstacles aux légitimes aspirations de la France.

La guerre d'Orient, et M. Thiers lui-même en glorifia l'Empereur à la tribune, venait de dissoudre, par la hardiesse de la politique et la force de la raison, cette vieille et intime alliance des cours du Nord, formée depuis quarante ans contre la France et devant laquelle il s'était brisé lui-

même en 1840. Le droit public remportait une victoire éclatante contre la force; la sécurité des États trouvait un refuge dans la justice, et la France avait l'honneur de faire prévaloir par ses armes et de faire sanctionner par l'Europe l'autorité des traités.

Le second Empire, qu'on avait accusé de s'être fondé pour la guerre, venait donc de débuter en imposant la paix à celui des États qui passait pour le plus fort, et par assurer la sécurité et l'indépendance de celui qui passait pour le plus faible.

Le prestige acquis à la France par la guerre de Crimée, cette dissolution publique de la coalition européenne, le choix de Paris pour discuter et pour arrêter les conclusions de la paix, le lustre de ce Congrès où l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, ces vieilles rivales de la France, étaient réunies sous la présidence d'un ministre de l'Empereur Napoléon, originaire de l'antique Pologne, tout cela portait si haut la force morale de la France qu'il eût été surhumain de n'en pas ressentir de l'orgueil.

Il faut donc reconnaître qu'à partir de ce moment, l'Empereur osa beaucoup, peut-être trop, et que l'opinion publique le poussa énergiquement à poursuivre tout ce que voulait l'ambition surexcitée du pays. Il y eut de la guerre de Crimée dans toutes celles qui la suivirent. Il est vrai que les difficultés de quelques-unes la firent critiquer ou regretter, lorsqu'elles furent commencées ; mais il n'en est pas une seule qui, à son début, n'ait inspiré confiance et enlevé la faveur générale. Les hommes les plus justement populaires sous l'Empire, ce furent les soldats.

Ne pas mettre en relief la surexcitation insufflée aux es-

prits par la gloire de la guerre de Crimée, c'eût été laisser sans cause expliquée des sentiments, des convictions, des influences morales et politiques dont le règne sentit toujours et subit quelquefois l'action. C'est parce que l'Empereur avait éprouvé la puissance, longtemps irrésistible, de son armée qu'il fut enclin lui demander de délicates et de redoutables solutions, et c'est parce que les hommes politiques croyaient fermement à cette puissance que l'opinion publique et même celle des corps constitués feront violence plus tard à sa volonté et à sa dignité, et lui imposeront des décisions extrêmes que sa prudence livrée à elle-même aurait déclinées.

Pendant la discussion de l'Adresse de la session de 1861, M. Émile Ollivier, alors encore l'un des cinq membres que comptait l'Opposition, exprima l'opinion qu'en Europe l'Empereur pouvait à peu près ce qu'il voulait. « Dans les questions européennes, dit-il, je puis avoir cet orgueil pour lui, comme pour mon pays, que lorsqu'il veut résolûment une chose, il y a grande espérance que cette chose soit. »

Comment l'Empereur qui, aux applaudissements de l'Europe, venait de jouer en Orient un rôle de grand justicier, qui plaçait dans son armée victorieuse la confiance que cette armée avait dans le Souverain, dans ses chefs et dans elle-même, ne se serait-il pas senti porté à jeter son épée dans les questions internationales, lorsque ses propres adversaires affectaient d'afficher leur foi en son prestige et en son étoile ?

L'Empereur ne trouvait-il pas encore une autre cause d'entraînement dans l'appui des hommes remarquables, la plupart d'origines différentes, qui s'étaient ralliés à son gou-

vernement et qui le servaient avec éclat. On doit ce témoignage d'estime et de respect aux serviteurs de l'Empire que, quoique venus pour la plupart, les uns de l'Orléanisme, les autres de la République, quelques-uns de la Légitimité, pas un n'a renié la cause qu'il avait embrassée et qu'après la chute du trône et l'exil de la dynastie, on a pu les compter aussi nombreux aux funérailles de Napoléon III et de Napoléon IV, qu'aux solennelles réceptions des Tuileries.

La Providence semble distribuer différemment, aux divers régimes, les hommes destinés à les servir, et semble aussi réserver à certains des générations mieux douées. Il échut ainsi au gouvernement de Juillet des serviteurs particulièrement capables ou illustres. Parmi les hommes de premier rang figurèrent le maréchal Soult, le maréchal Bugeaud, Casimir Périer, le duc de Broglie, M. Guizot, M. Molé, M. Thiers, puis des hommes de second rang très remarquables, les Odilon Barrot, les Salvandy, les Rémusat, les Duchâtel, les Montalivet.

J'ose dire que l'Empire ne fut pas moins bien partagé. Saint-Arnaud, Canrobert, Bosquet, Pélissier, Niel, Magnan, Palikao furent des hommes de premier ordre, dans la sphère militaire; et les Rouher, les Billault, les Baroche, les Morny, les Persigny, les Walewski, les Troplong, les Fould, les Magne, s'élevèrent au niveau des plus grands, dans la sphère politique. Autour d'eux gravita une pléiade d'hommes de talent et de distinction, qui eussent honoré tous les régimes, MM. Drouyn de Lhuys, Ducos, Delangle, Rouland, Pinard, Forcade de la Roquette, Rigaud de Genouilly, de Parieu, Duruy, Schneider, Haussmann, Chaix d'Est-Ange, de Royer, Jolibois, Genteur, et cet éclair de bon sens et d'élo-

quence, hélas! trop vite éteint, qui s'appela Thuilier. Les préfets et les conseillers d'État de l'Empire ont laissé un renom qui survivra au dernier d'entre eux.

Je ne saurais résister au plaisir et au devoir d'esquisser les plus marquantes et les plus en vue de ces nobles personnalités.

Je ne crois pas qu'il y ait, en Europe, une plus belle figure de soldat que le maréchal Canrobert. Sa tête haute, ses traits fortement accusés, son regard vif, ses cheveux flottants sur de larges épaules, tout représente en lui l'homme calme et froidement résolu qui, le deuxième sur vingt-sept, parvint au haut de la brèche de Zaatcha et y entra le premier. Sa parole chaude et colorée aime les formules pittoresques et se plait à rester solennelle, jusque dans la familiarité. J'ai rapporté sa réponse au ministre de la guerre du sultan Abd-ul-Aziz, qui lui demandait le moyen d'augmenter le nombre et l'activité des serviteurs de l'Islam, et auquel il dit : « Raccourcissez le tuyau de vos pipes et relevez les quartiers de vos babouches : par le premier moyen, vous rendrez disponible l'homme qui allume l narghilé ; par le second, vous permettrez aux Turcs de courir sans perdre leurs chaussures. »

La première conversation que j'eus l'honneur d'avoir avec lui, me révéla l'originalité et la rondeur de son langage. Le Corps législatif discutait la loi sur la dotation de l'armée. Après un diner chez M. de Maupas, auquel assistait le maréchal, je lui demandai son opinion sur l'institution soumise à notre examen.

« Vous voulez que les soldats deviennent des rentiers pen-



dant la durée de leur service? me répondit-il. Eh! bien, quand ils seront capitalistes, ils ne voudront plus mourir.

« Lorsque je fus nommé colonel des zouaves, après le général Cavaignac, je me fis rendre compte de la situation du régiment. J'appris que quelques-uns avaient de l'argent à la caisse d'épargne. Je les fis appeler. Lorsqu'ils furent rangés devant moi, je les interrogeai par numéro d'ordre.

— Numéro 1, avance ici. On dit que tu as de l'argent à la caisse d'épargne?

— Oui, mon colonel.

— Combien y as-tu?

— Quinze francs, mon colonel.

— Je te donne trois jours pour les boire. S'il te reste un sou le quatrième jour, tu te rendras pour quinze jours à la salle de police.

« Numéro 2, combien as-tu à la caisse d'épargne?

— Sept francs, mon colonel.

— Ce sera bu demain au soir, ou tu seras mis au clou.

« Comment, tas de casse-cou et d'héroïques brise-raison, vous laisserez votre peau derrière la première broussaille où je vous commanderai de vous la faire trouer et vous voulez amasser des capitaux, pour l'autre monde, apparemment? Allons donc, mes braves, amassez de l'honneur, comme par le passé, et laissez à l'Empereur et au pays le soin de vous donner à manger, tant qu'il vous restera des mâchoires!

« Allons, mes enfants, et demi-tour à droite!

« *Vive le colonel!* fut le cri par lequel ces zouaves rentiers répondirent à ma doctrine sur la dotation de l'armée. »

Par suite de circonstances indépendantes du caractère, de la bravoure et de l'expérience militaire du général Canrobert,

il ne lui fut pas donné de jouer, dans la guerre d'Orient, le grand rôle que l'Empereur lui avait éventuellement réservé. J'ai déjà dit qu'en raison de l'état menaçant de santé où était le maréchal de Saint-Arnaud, lors de son départ, l'Empereur lui avait remis des lettres de service, closes, dans lesquelles le général Canrobert était désigné pour prendre le commandement de l'armée, au cas de mort ou d'empêchement du commandant en chef. En recevant des mains du maréchal mourant ses lettres de service, le général Canrobert n'avait pas pu recevoir en même temps le prestige du vainqueur de l'Alma, sa haute situation auprès de lord Raglan et la confiance enthousiaste que le maréchal de Saint-Arnaud avait su inspirer à l'armée anglaise. Le titre de maréchal lui manquait et celui de simple général de division n'impliquait pas l'autorité morale nécessaire pour qu'il parût logique et naturel de le voir devenir le chef de l'illustre lord Raglan et d'officiers généraux anglais, parmi lesquels se trouvait Son Altesse Royale le duc de Cambridge.

Le général Canrobert, prenant la place du maréchal de Saint-Arnaud, était en pleine possession de sa renommée de brave et de son lustre militaire ; mais son commandement se trouvait diminué par la force des choses. Tous les plans, œuvre personnelle du maréchal, devenaient inexécutables sans lui ; l'expédition perdait et avait à refaire son unité, car l'armée française s'approchait à peine des murs de Sébastopol que déjà le corps anglais s'isolait de lui-même et tournait la ville à gauche, pour aller s'établir à Balaclava.

C'est par un prodige d'habileté, de force de caractère et d'énergie morale, secondée par une attitude et par un langage chevaleresque, que Saint Arnaud était parvenu à s'as-

socier étroitement lord Raglan et les officiers anglais. Il les avait entraînés à l'attaque des Russes, lorsqu'ils n'avaient pas encore levé le siège de Silistrie ; il les entraîna au débarquement d'Eupatoria et à la bataille de l'Alma et il les eût entraînés à l'assaut de Sébastopol, où il voulait entrer de force, dès le premier jour. Mais, de même que sa terrible crise à bord de la *Ville de Paris* avait fait renoncer à la descente à l'embouchure de la Belbeck et à l'assaut immédiat de la ville, de même sa mort rompit ou, du moins, dénoua les liens étroits qui jusqu'alors avaient intimement uni de vues et de volonté les officiers des deux armées. Le général Canrobert succédait au maréchal de Saint-Arnaud ; il ne le remplaçait pas.

C'est ce que ne comprit pas l'opinion publique, lorsqu'elle vit les lenteurs et les difficultés d'un siège succéder au coup terrible et que l'on avait cru définitif de la bataille de l'Alma. Lorsque, après les travaux et les souffrances de l'hiver, l'Empereur rappela le général Canrobert auprès de sa personne, j'eus l'honneur de le saluer, un soir, à une réunion des Tuileries et de lui demander pourquoi, après l'Alma, il n'avait pas exécuté les vues du maréchal et tenté de forcer l'entrée de Sébastopol, avant que le prince Mentschikoff eût ravitaillé et armé la ville. Il me donna précisément les explications qui précèdent ; il me dit que n'ayant ni le grade du maréchal, ni l'influence qu'il avait su conquérir sur l'armée anglaise, il n'avait pas pu prendre, avec toute l'efficacité nécessaire, la direction des opérations militaires.

Une gloire qui lui échut tout entière, ce fut le soin admirable et touchant qu'il prit du soldat pendant l'hiver; la con-

fiance, l'entrain, la gaîté qu'il sut maintenir au milieu du rude labeur de la tranchée et la conservation de milliers d'existences le firent bénir de l'armée. Et c'est par là, autant que par le courage, qu'il devint maréchal de France. Lorsque la garde, les héroïques zouaves et quelques régiments de ligne rentrèrent à Paris, le 25 décembre 1855, toutes ces troupes firent une ovation au général Canrobert et le désignèrent pour cet honneur suprême, auquel l'Empereur associa le général Bosquet.

Un brillant officier, dont les services rendus à l'Empire ne sauraient ni se mesurer, ni se compter, M. le général Fleury, remplit, avec un zèle attentif et une réserve pleine de délicatesse, le rôle d'avocat de l'armée auprès de l'Empereur. Le souverain, qui appréciait son bon sens pratique, accueillait avec intérêt les observations du général Fleury, et y déférait le plus souvent. C'est lui, il faut que cette justice lui soit rendue, qui prit l'initiative de la nomination des deux maréchaux qu'il croyait due à l'admirable armée de Crimée, sans compter le maréchal Pélissier, que la prise de Malakoff avait nommé comme toute seule. La voix des soldats avait désigné les deux autres, qui étaient les généraux Canrobert et Bosquet.

J'eus l'honneur d'avoir aussi ma part, une bien faible part, mais dont je n'ai jamais parlé à personne, dans cette promotion. De même qu'en 1851, au *Constitutionnel*, je faisais intervenir le colonel Fleury auprès de M. Véron pour enlever quelque thèse contestée ; de même, sous l'Empire, il arrivait quelquefois à M. le général Fleury de trouver mon accès auprès du Souverain et sa bonté pour moi favorables au succès de telle ou telle mesure qu'il croyait utile à l'État.



C'est ainsi que, lorsqu'il conseilla la nomination des deux maréchaux, il me demanda de l'appuyer auprès de l'Empereur, d'abord au point de vue de la justice, ensuite au point de vue de l'émulation qu'un acte aussi important exciterait dans l'armée. L'Empereur m'écouta avec la bienveillance qu'il témoignait à tous ses loyaux serviteurs et il convint de l'éclat que donnerait à son trône la consécration officielle qu'il ferait, par de grands titres, des personnalités éminentes qui se seraient élevées par leurs services. Il réserva, comme c'était son habitude, sa décision ultérieure ; mais quatre ou cinq jours après cette conversation, les généraux Canrobert et Bosquet étaient maréchaux de France.

II

L'ARMÉE ET SES GÉNÉRAUX A LA VEILLE DE SEDAN

SOMMAIRE : Portrait du maréchal Bosquet. — Il était un peu Béarnais d'origine. — Ses ancêtres dans l'armée française. — Légende concernant sa mort. — Le général Pélissier et le général Fleury. — L'attaque du *Mamelon-Vert*. — Disgrâce momentanée du général Pélissier. — Intervention du général Fleury auprès de l'Empereur. — La poste et le télégraphe. — Curieuse anecdote. — Le maréchal Niel. — Son portrait. — Ses efforts pour réorganiser l'armée. — Son opinion favorable aux Autrichiens. — Il ferme les yeux aux périls signalés par le baron Stoffel, du côté de la Prusse. — Sa conversation sur le rôle pris par Napoléon III entre la Prusse et l'Autriche. — Le fusil à aiguille. — Le chassepot. — Le maréchal Lebœuf. — Son portrait. — Responsabilités diverses au sujet de la guerre de 1870. — Le maréchal Lebœuf répond à l'Empereur qu'il peut réunir 400,000 hommes en 15 jours. — Sa bravoure sur le champ de bataille. — Bataille de Gravelotte. — Changarnier. — Bataille de Saint-Privat. — Canrobert. — Le maréchal Lebœuf cherche la mort. — Servigny. — Moisseville. — Détails émouvants. — La mort fauche autour du maréchal et ne veut pas de lui.

Je n'ai pas eu l'honneur de connaître M. le maréchal Bosquet, quoiqu'il fût un peu mon compatriote, étant un peu Béarnais, comme le maréchal de Gramont, le maréchal de Gassion, le maréchal d'Artagnan, le maréchal Bernadotte et le maréchal Harispe. De ce pays essentiellement batailleur,

où le bâton de huit pieds est encore un argument considérable, était aussi Étienne Vignoles, dit La Hire, l'un des illustres compagnons de Jeanne d'Arc, et qui, aussi pieux que brave, faisait tous les soirs cette brève prière, devant la croix de son épée : « Mon Dieu, fais pour La Hire ce que La Hire ferait pour toi, si La Hire était Dieu et que tu fusses La Hire. » C'est le Béarnais La Hire qui, dans la création de notre jeu de cartes, donna son nom au Valet de Cœur et le Gascon Hector de Salard qui donna le sien au Valet de Carreau. Cette petite digression faite, je reviens à mon sujet.

M. le maréchal Bosquet mourut jeune et ne jouit que six ans du maréchalat, quoique doué d'une énergique constitution. Sa mort fut mise sur le compte d'une aventure galante, comme celle du général Cornemuse avait été mise sur le compte d'une aventure de jeu. J'ai fait justice du préjugé sans fondement relatif à la première; j'en ferai également autant du préjugé non moins imaginaire relatif à la seconde, sur le témoignage du docteur Cabrol, ami personnel du maréchal Bosquet et qui le soigna pendant sa longue maladie. Il est juste de reconnaître que le maréchal Bosquet, s'il avait la bravoure du maréchal de Saxe, en avait aussi un peu les goûts et il est bien possible que, s'il avait reçu Chambord et la dotation du vainqueur de Fontenoy, il s'y serait donné la société de femmes chère au grand Maurice. Il n'en est pas moins vrai que l'aventure avec Mme de L... et le coup d'épée qui en aurait été la suite ne sont qu'une fable. Le maréchal Bosquet mourut d'une affection cérébrale.

J'ai dit que la prise de Malakoff, suivie de la capitulation de Sébastopol, avait naturellement désigné M. le général

Pelissier pour la dignité de Maréchal et le titre de Duc. Peu d'événements de guerre eurent autant de retentissement dans l'opinion, et exercèrent une action plus considérable sur l'état de l'Europe. Le soldat qui valait un tel honneur à la France, méritait bien la récompense qu'il reçut de son Souverain. Néanmoins, je manquerais à la justice, si je ne révélais pas un acte qui honore le caractère de M. le général Fleury et qui exerça, comme on va voir, une influence aussi salutaire que décisive sur la carrière de M. le général Pélissier.

Pendant la terrible lutte du siège, le général eut une journée malheureuse. C'est celle où eut lieu la célèbre attaque dite du *Mamelon-Vert*. L'armée française et l'armée anglaise y firent des prodiges de bravoure inutiles et y éprouvèrent des pertes énormes en soldats et en généraux. Peu de jours après, l'héroïque lord Raglan en mourut de chagrin. L'impression produite en France par cet échec fut douloureuse et profonde. L'Empereur en fut vivement affecté et il crut devoir le faire expier à son auteur. Il révoqua immédiatement M. le général Pélissier et donna le commandement du siège à M. le général Niel, qui y commandait le génie.

Naturellement, l'Empereur avait été informé le premier de l'événement. Le lendemain, M. le général Fleury reçut de quelques amis, tels que les colonels Vaubert de Genlis et de Toulongeon, présents au siège, de longs détails sur l'attaque du Mamelon-Vert. Ces détails, qui résumaient les sentiments de l'armée assiégeante, atténuaient considérablement les torts attribués, au premier moment, à M. le général Pélissier. Muni de ces lettres, M. le général Fleury alla prendre son service à Saint-Cloud, à l'heure ordinaire, et il soumit à l'Empereur les explications qu'il avait reçues;

l'Empereur en fut frappé et il regretta la mesure un peu précipitée qu'il avait prise la veille.

— C'est fâcheux, dit-il au général, mais c'est irrémédiable ; j'ai envoyé, hier, au maréchal Vaillant la dépêche qui révoque Pélissier ; elle doit être à Marseille depuis hier soir et à Constantinople depuis ce matin.

— Sire, répondit Fleury, m'autorisez-vous à voir M. le maréchal Vaillant et à retirer vos ordres, s'il est encore temps ?

— Parfaitement, allez ; mais vous arriverez trop tard.

M. le général Fleury se rendit à Paris, au ministère de la guerre, et abordant le maréchal, il lui demanda s'il avait fait partir la dépêche de l'Empereur relative au général Pélissier.

— Sans doute, répondit le ministre ; mais pour les dépêches désagréables, comme celle-là, je m'arrange toujours pour donner, à tout événement, vingt-quatre heures de réflexion à l'Empereur. Il peut donc, s'il a changé d'avis, rattraper celle-là ; car, au lieu de l'expédier par le télégraphe, je l'ai mise à la poste hier au soir. Elle n'est donc pas encore arrivée à Marseille et je puis la redemander, si l'Empereur le désire.

— C'est justement ce que je viens vous demander, de sa part, reprit le général Fleury, charmé d'avoir pu réaliser son heureuse pensée.

La dépêche fut rattrapée à Marseille, et détruite. Quelques mois plus tard, le général Pélissier accomplissait, en prenant Sébastopol, l'acte le plus glorieux de sa vie militaire, devenait maréchal de France, duc de Malakoff, et recevait une dotation héréditaire de cent mille francs. L'Empereur, le maréchal Vaillant et M. le général Fleury eurent le bon

goût de lui laisser ignorer l'histoire de la dépêche supprimée et je demeure persuadé que ceux qui la connaîtront désormais, l'auront apprise dans mon récit.

A moins de gravité et à plus de bonhomie que M. le maréchal Canrobert, M. le maréchal Niel joignait un abord plus facile et une humeur plus gaie. Comme Vauban, aux plus hautes connaissances du génie militaire, il alliait le goût passionné des travaux agricoles et de la vie des champs. Il avait fait bâtir près de Toulouse, sur le côteau qui encadre la rive droite de l'Hers, si chaudement disputée à l'armée de Wellington par le maréchal Soult, le beau château de Balma, adossé à un bouquet de vieux chênes, où il mettait le plus grand soin à acclimater des faisans, qui faisaient faux bond au bois pour la plaine.

M. le maréchal Niel avait la nature du maréchal de Saint-Arnaud; il développa, pendant son ministère, de grandes qualités d'organisateur, un sens politique profond et un talent de parole plein de naturel et d'émotion communicative. Sa mort prématurée, au moment de la réorganisation de l'armée, fut pour la France une perte irréparable.

Chose faite pour donner à réfléchir aux hommes politiques et aux historiens! M. le maréchal Niel, cet homme de guerre si exercé, fut un de ceux qui, même après avoir médité, comme l'Empereur, les remarquables rapports de M. le colonel baron Stoffel, attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin, se trompa sur l'issue probable de la lutte qui s'engagea, en 1866, entre la Prusse et l'Autriche. Il n'avait pas cru à la supériorité des Prussiens.

L'armée française avait la plus haute idée de la valeur

des troupes autrichiennes qu'elle avait pu juger à Magenta et à Solférino et qui venait de s'affirmer de nouveau à Custozza, d'une manière si foudroyante pour les armes italiennes. M. le maréchal Niel me dit alors : « Lorsque le feldzeugmestre Bénédeck fut placé à la tête de l'armée autrichienne de Bohême, l'Empereur, qui était favorable à l'Autriche, voulait, sans intervenir matériellement, envoyer un corp d'armée sur la frontière du Rhin ; nous l'en dissuadâmes, comme d'une démonstration inutile. Je confesse avoir été du nombre de ceux qui s'attendaient à voir les Autrichiens victorieux marcher sur Berlin. Dans tous les cas, les premières opérations ne nous paraissaient pas devoir être décisives et nous pensions que la France aurait toujours deu ou trois mois devant elle, pour prendre un parti et jeter son épée dans la balance.

« Nous sommes donc tous complices de l'erreur qui a empêché l'Empereur de peser du poids irrésistible de ses armes sur les conditions de la lutte entre la Prusse et l'Austro-Hongrie, d'en dominer la marche et d'en imposer les résultats. Maintenant, il est trop tard, l'imagination de nos soldats est frappée des effets d'un diable de fusil, dit *à aiguille*, arme détestable ; mais qui a son prestige, qu'il faut détruire avant de songer à une guerre. J'y travaille activement et j'ai la certitude d'y réussir, grâce à l'habileté d'un ouvrier de notre manufacture de Saint-Thomas, nommé Chassepot, qui a inventé un fusil à aiguille bien supérieur au fusil prussien, un fusil à tir rapide, léger, maniable, d'une grande portée et qui permet d'envoyer avec précision jusqu'à six balles par minute. Rouher a déjà passé des traités pour la fabrication de ces fusils, dont il nous faut au

moins un million. En attendant, il faut distraire l'opinion, humiliée, il faut bien en convenir, du rôle effacé que la France de Sébastopol et de Solférino a joué en Allemagne. »

Telle fut l'opinion que m'exprima, sur les graves événements d'Allemagne, alors vieux d'une année, M. le maréchal Niel. C'était en octobre 1867, sur la terrasse de son château de Balma, où, me trouvant à Toulouse pour présider l'Enquête agricole, j'étais allé lui faire une visite, pendant les courtes vacances qu'il avait prises.

Avec des services moins longs et moins éclatants, mais avec une physionomie militaire originale, accentuée et sympathique, vient se placer, à la suite des trois grandes figures qui précèdent, M. le maréchal Lebœuf.

S'il n'avait été, en 1869, un ministre de la guerre, chargé de réorganiser l'armée, d'après les plans du maréchal Niel, auquel il succédait et dont il n'approuvait pas les idées, M. le maréchal Lebœuf resterait avec la réputation sans mélange de l'un des hommes de guerre les plus capables, les plus brillants et les plus intrépides qu'ait eus la France.

On peut parler aujourd'hui avec calme des fautes qui furent commises en 1870, avant la rupture avec la Prusse. Tout le monde fut le complice de ces fautes, et, autant que personne, ceux qui, depuis cette époque, les ont blâmées amèrement.

M. de Girardin, ce baromètre marquant passivement les diverses pressions atmosphériques, ne signa-t-il pas de son nom ces lignes dans son journal d'alors, la *Liberté* : « Si la Prusse refuse de se battre, nous la contraindrons, à *coups de crosse dans le dos*, à repasser le Rhin et à vider la rive gauche ? »

Le 30 juin, seize jours avant la guerre, M. Thiers ne disait-il pas à la tribune : « Si nous avons la paix, si nous ne sommes pas menacés, c'est qu'on nous sait PRÊTS à faire la guerre : la chose est évidente comme la lumière », et en refusant les douze cent mille hommes demandés par l'Empereur, n'avait-il pas dit : « Qu'on se rassure ; *notre armée suffira pour arrêter l'ennemi.* Derrière elle, le pays aura le temps de respirer et d'organiser *tranquillement* sa réserve. Est-ce que vous n'aurez pas toujours *deux ou trois* mois, c'est-à-dire *plus qu'il n'en faudra* pour organiser la garde nationale ? »

M. Eugène Pelletan ne motivait-il pas ainsi sa demande de désarmer les pompiers : « Je comprendrais les pompiers armés *dans le cas d'une invasion ;* mais une invasion *est-elle possible ?* on s'indignerait si je formulais une prévision semblable et *on aurait raison.* »

Le *Journal officiel* du 15 janvier 1871 ne conserve-t-il pas la déclaration de M. le général Trochu, constatant qu'il croyait à une *première victoire*, qui faciliterait des négociations honorables ?

Enfin, toute la presse, sans exception, ne salua-t-elle pas d'un cri d'enthousiasme, la déclaration de guerre ?

M. le maréchal Lebœuf, qui était plus étroitement obligé que personne à la prudence, commit la faute de partager, sans en avoir fait un examen approfondi, la confiance de M. de Girardin, celle de M. Thiers, celle de M. Pelletan, celle de M. le général Trochu, celle de tout le monde ; il avait trop de soldats, il accepta la réduction de dix mille hommes, proposée par la commission du budget ; il déclara à la Chambre, comme M. Thiers, qu'on était PRÊT : »

lorsque l'Empereur lui demanda, comme il l'avait fait à ses autres ministres de la guerre : En combien de temps, avec une armée de six cent mille hommes, sur le pied de guerre, il pourrait s'engager à réunir quatre cent mille hommes, sur un point donné ; — il lui répondit, comme les autres, qu'il réunirait quatre cent mille hommes, sur un point donné, *en quinze jours*.

Voilà la faute ; car c'est sur cette assurance que l'Empereur partit et, au lieu de pouvoir concentrer quatre cent mille hommes sur son point d'attaque, l'Empereur, c'est de lui-même que je tiens cette assurance, n'en eut jamais deux cent cinquante mille sous la main.

Ainsi que ses prédécesseurs, M. le maréchal Lebœuf, comme ministre de la guerre, avait accepté, sans la contrôler, la tradition qui considérait comme suffisante et efficace l'organisation des divers services militaires.

Quoique partagée assurément avec beaucoup de monde, la responsabilité de cette faute reste encore lourde pour le Maréchal.

Mais cette faute une fois reconnue, quelle virile résolution de la réparer, aux dépens de sa vie !

Car, la guerre une fois commencée, la conduite de M. le maréchal Lebœuf fut un défi perpétuel adressé à la mort. J'ai, de cette intrépidité calme et sérieuse, qui a pris son parti, un témoin de famille. Louis, l'un de mes fils, engagé volontaire et alors sous-officier aux dragons de l'Impératrice, eut l'honneur de porter le fanion du Maréchal, comme il avait porté, au début de la guerre, celui du malheureux général

Decaen, commandant du troisième corps et blessé mortellement à la bataille de Borny.

Resté à Metz avec l'Empereur jusqu'au 14 août, en qualité de major général de l'armée, M. le maréchal Lebœuf prit, le 15, le commandement du troisième corps, en remplacement du général Decaen. Il y alla, accompagné du général Changarnier, dont je raconterai l'arrivée près de l'Empereur, et qui ne quitta plus l'état-major jusqu'à la capitulation.

Le 16, à Gravelotte, M. le maréchal Lebœuf se trouvait de sa personne près de deux batteries, sur lesquelles plusieurs batteries prussiennes concentraient leurs feux. Les obus prussiens arrivaient par bordées de quinze ou vingt à la fois. Le cheval que montait le général Changarnier et qui sortait des écuries de l'Empereur, bondissait malgré les efforts de son cavalier. C'est alors que s'adressant à mon fils, placé par sa fonction à côté et un peu en arrière du maréchal, il lui dit : « Jeune homme, replacez, je vous prie, mon cheval, face à l'ennemi. Il ne serait pas convenable que le général Changarnier reçût un obus par derrière. » Mon fils mit immédiatement pied à terre, replaça et maintint dans une direction correcte le cheval du maréchal, lequel se prit pour le jeune sous-officier d'une bienveillance paternelle.

Le 18, à Saint-Privat, autre terrible bataille, où le maréchal Canrobert, en quinze minutes, faucha sept mille hommes de la Garde royale prussienne, M. le maréchal Lebœuf resta, une partie de la journée, sur un point culminant, portant sur la carte le nom de l'*Arbre scié*, et, avec son état-major et son fanion, y servit de but au feu de l'artillerie ennemie. Par suite d'un pointage défectueux, les obus por-

tèrent généralement à gauche, et tuèrent plusieurs hommes d'infanterie, couchés à cinquante pas du maréchal et de son groupe. Cependant, un projectile passa en sifflant à quelques pouces au-dessus de la tête du maréchal et vint éclater entre les jambes de devant du cheval de son porte-fanion, le couvrant de terre, ainsi que son voisin M. de Kerger, lieutenant au 10e chasseurs, blessant le commandant Castex de deux éclats et tuant un cheval.

Le 31 août, à Servigny, vers quatre heures et demie, M. Radiguet, neveu et officier d'ordonnance du maréchal, recevait un éclat d'obus à l'aîne. A sept heures, les Prussiens reculent; alors le maréchal, suivi du général Changarnier, met l'épée à la main et enlève à la baïonnette une partie de ses troupes. Le maréchal et son état-major s'avancent ainsi pendant quelques centaines de mètres, mêlés aux fantassins qui se fusillent, dans les vignes, à cinquante pas.

Le lendemain, 1er septembre, le maréchal alla se placer, à cinq heures du matin, sur une hauteur, à gauche de Moisseville. Une batterie prussienne, située à 1,800 mètres, ouvrit le feu sur son groupe, tuant de la première bordée trois chevaux et un homme d'escorte. A dix heures, sur la route de Moisseville, la même batterie fit de nouveau les mêmes honneurs au maréchal et avec plus de succès encore. En vingt minutes, le général Manèque, chef d'état-major, fut blessé mortellement; M. le capitaine Vaudrimey fut tué raide; M. Gisbert, capitaine d'état-major, fut blessé mortellement; M. Munier, chef d'escadron, aide de camp, fut blessé au front; M. le colonel d'Ornins fut contusionné. Enfin, le porte-fanion reçut un éclat d'obus à la tête.



Seul, le maréchal, qui, dans les grandes batailles, comme dans les petits combats ayant pour objet le ravitaillement, fut toujours au premier rang, se rendant compte de tout par lui-même, et en avant de son état-major, brava inutilement la mort, et couvrit de sa chance le général Changarnier, qui ne le quitta pas *d'une longueur de cheval.*

III

TROIS HÉROS ET DEUX TRAITRES.

SOMMAIRE. — Souvenir glorieux consacré à la mémoire du maréchal Changarnier. —Après 1870, il se rend au quartier général de Napoléon III, pour lui offrir son concours. — Son entrevue avec l'Empereur. — Dialogue héroïque. — Changarnier est attaché au 3e corps. — Son séjour auprès de la princesse Mathilde. — Elections de 1871. — M. Thiers rejette Changarnier au second rang. — Le général Bourbaki. — Le général de Palikao. — Portrait du général Bourbaki. — Opinion de Napoléon III sur ce général. — Le mystérieux plénipotentiaire de Metz. — Mission de Bourbaki en Angleterre. —L'Impératrice lui apprend qu'il a été trompé. — Suicide de Bourbaki, après le désastre de l'armistice. — Le général de Palikao. — Son portrait. — L'expédition de Chine. — Moment de faiblesse du comte de Palikao dans la nuit du 3 au 4 septembre. — M. Thiers. — M. Jules Favre. — Proposition de déchéance. — Conséquences fatales. — Le général Baraguey-d'Hilliers. — Sa défection. — Détails historiques inédits. — Destitution du général Baraguey-d'Hilliers. — Nomination du général Trochu.

Ici, je ne saurais passer outre à ces glorieux *Souvenirs*, sans y mêler la mémoire du général Changarnier, mémoire honorable et à laquelle il ne manqua qu'un grand théâtre pour devenir illustre.

J'ai raconté comment des compétitions politiques, suscitées et aigries par les intrigues parlementaires, avaient sé-

paré le prince Louis-Napoléon et le général Changarnier *invitus invitum*, et j'ai rappelé les regrets que cette séparation laissa dans la pensée de l'Empereur, qui appréciait l'esprit d'ordre, la résolution et les rares qualités militaires du général. En 1870, après la déclaration de guerre, le général Changarnier, bien supérieur par l'élévation de l'âme aux Thiers, aux Vitet, aux Berryer, à tous les parlementaires qui l'avaient perdu, oublia son injure personnelle, ne se souvint que de la patrie et alla trouver l'Empereur, à son quartier général, en face de l'ennemi : il ne venait pas commander, il venait servir.

Il se présenta sans façon, en bourgeois et, s'adressant à Félix, le fidèle et ancien premier huissier du cabinet, il demanda, sans se nommer, à voir l'Empereur. Félix, qui ne le connaissait pas, lui demanda son nom. — Changarnier, répondit le général. Annoncé aussitôt, le général fut invité à monter au premier étage et, comme il mettait le pied sur la dernière marche, il se trouva en face de l'Empereur, qui venait au-devant de lui, et qui lui ouvrit les bras. Le général s'y jeta en pleurant et tous deux mêlèrent leurs larmes en silence.

— Sire, lui dit-il, tout est oublié, en présence de l'ennemi. Je viens vous demander un cheval et une épée, pour combattre sous vos ordres, car j'arrive, comme vous voyez, à pied et ma canne à la main.

Cette franche et noble conduite émut et charma tout le monde. Les officiers de l'état-major général s'ingénièrent pour procurer au général Changarnier un équipement complet ; l'Empereur lui fit donner des chevaux de son écurie et lui assigna un traitement digne de son rang et de sa personne.

J'ai dit qu'après le départ de l'Empereur pour Châlons, il demeura attaché au 3e corps, dont le maréchal Lebœuf prit le commandement.

Le général Changarnier me croyait son ennemi ; il se trompait, je n'avais été que son adversaire politique, à partir du moment où j'eus à défendre contre lui le prince Louis-Napoléon, dont il s'était laissé constituer le compétiteur au gouvernement de la France. L'opinion qu'il avait de mes sentiments ne priva pas mon fils Louis de sa paternelle sympathie. « J'aime cet enfant, comme s'il était mon fils », disait-il de lui à M. le maréchal Lebœuf, et il le prouva bien après la capitulation de Metz, non seulement par les offres les plus délicates; mais par une lettre signée Changarnier, que mon fils, échappé des prisons de l'ennemi, alla porter à M. de Freycinet, ministre de la guerre, en demandant à servir dans l'armée de la Loire et qui ne constitue pas la pièce la moins honorable de ses états de service.

Retiré à Bruxelles, après la guerre, le général Changarnier y resta plus que bienveillant pour la cause de l'Empire et il y devint l'hôte assidu et dévoué de madame la princesse Mathilde. L'annonce des élections de 1871 ouvrit au général des perspectives nouvelles, sur lesquelles il s'abusa. L'égoïsme canteleux de M. Thiers, en le rejetant au second plan, lui ravit les chances qu'il se croyait d'arriver au pouvoir et je suis disposé à croire que le ressentiment qu'il en éprouva ne fut pas absolument étranger à l'accusation d'*ambition sénile*, qu'il lui adressa si amèrement et si fièrement du haut de la tribune.

Immédiatement après les Maréchaux par le rang, leurs



pairs par l'intrépidité et marqués au coin d'une originalité qui a fait d'eux un type spécial et bien français, viennent prendre rang M. le général Bourbaki et M. le général comte de Palikao.

Petit de taille, vif d'allures, le sourire bon et doux, mais l'œil perçant et profond qui pénètre jusqu'à l'âme, M. le général Bourbaki porte visiblement en lui une nature droite, honnête, loyale, et, lorsqu'il s'est donné à une cause et à un homme, un cœur énergiquement prêt à tout. L'Empereur l'aimait d'une affection paternelle et avait dans son dévouement une foi sans bornes. Dans le dernier entretien que j'eus l'honneur d'avoir avec lui à Cambden-Place, au sujet de quelques généraux, il me dit ces paroles en présence de M. le général Fleury, appelé en tiers dans la conversation : « Bourbaki ? vienne l'heure, — sur un signe de moi, il sera sans réserve à ma cause et à ma personne. »

Dans l'armée et avec ses soldats, il avait conservé la parole brusque et familière de l'Afrique, ainsi que le ton bref et résolu de l'ancien colonel de zouaves. Grec d'origine, et brave jusqu'à la témérité, les récits du bivouac avaient brodé autour de cette bravoure comme une légende de chef de palikares.

Un jour du mois d'octobre 1870, pendant que le Maréchal Bazaine était sous Metz, un étranger qui avait traversé les lignes se présenta au Maréchal, et lui demanda la permission de parler au général Bourbaki en sa présence. Cet étranger était porteur d'un laissez-passer du prince Charles. C'était un homme d'environ cinquante ans, de tournure campagnarde, fort, trapu, mais l'œil vif et l'esprit fin et délié, et tel que les *Mémoires du Consulat* dépeignent Georges Ca-

doudal. Il ne cachait pas sa fonction ; c'était un agent de M. de Bismarck ; je l'ai vu à Bruxelles, et il sondait le terrain, à un moment où le roi de Prusse, fort empêtré dans le siège de Paris, offrait à l'Impératrice une paix bien moins onéreuse que celle qu'a dû subir la République. Cet étranger, parfaitement maître de sa parole, et ne disant que ce qu'il avait bien médité, ne fut nullement explicite avec M. le général de Bourbaki ; mais il lui montra une photographie du prince Impérial, ainsi qu'une vue de Cambden-Place et il lui laissa supposer que l'Impératrice désirait le voir. L'idée que l'heure du dévouement était peut-être venue et l'autorisation donnée par le prince Charles à sa sortie de Metz frappèrent le général ; il crut à une sorte de mission concertée, et, avec l'autorisation du maréchal Bazaine, il se rendit secrètement en Angleterre.

L'Impératrice, à la fois charmée et surprise de l'arrivée du général, lui demanda naturellement les motifs de son voyage ; mais, aux premiers mots, elle lui dit : « Général, on vous a trompé. Je n'ai aucune parole à faire porter au roi de Prusse, ni aucun moyen d'utiliser votre dévouement. On a abusé de votre loyauté. Votre sortie de Metz vous crée une situation délicate. Si vous trouvez qu'il ne vous est ni aisé, ni convenable d'y rentrer, suivez le conseil que je vous donne. Allez à Tours et offrez votre épée au gouvernement de la Défense nationale. Partez sans hésiter, général, c'est moi qui vous y convie. Vous combattrez contre les Prussiens, et, ce faisant, vous servirez encore l'Empereur et la France. »

Le brave soldat se rendit à Tours, on crut à sa loyauté, et il servit fidèlement la patrie, sans discuter le régime qu'on lui avait donné. On sait que le gouvernement, qui lui confia



une armée, l'oublia depuis au milieu des neiges, en signant un armistice dans lequel ni lui ni ses soldats n'étaient compris; et la première fois que je le revis après la paix, pendant que ma main serrait la sienne, mon regard chercha et trouva sur son front la trace de la balle qui avait trompé son désespoir.

Le général Cousin Montauban, devenu comte de Palikao en 1862, à la suite de l'expédition la plus extraordinaire et du fait d'armes le plus merveilleux de l'histoire, avait fait sa carrière en Afrique, où le gouvernement eut le tort de le laisser trop longtemps, car il était de ces rares hommes de guerre qui, comme Saint-Arnaud, sont aussi, au besoin, des hommes de gouvernement.

Beaucoup d'autres généraux ont gagné en Europe de grandes et mémorables batailles, dont ils portent les noms, associés à celui de leurs familles. On peut douter que les plus illustres d'entre eux, avec une poignée de soldats, appartenant à des nations différentes, et sans unité complète de commandement, eussent enlevé les forts de Péï-ho, forcé le pont de Palikao, fait capituler Pékin, imposé une paix durable à l'Empereur de la Chine et qu'il fût rentré en France la même année.

Le célèbre Père Hue, qui avait passé sa vie dans les missions de la Chine, et qui avait été, au séminaire de Toulouse, le camarade de l'abbé de Cassagnac, mon frère, étant venu me voir à Paris, à l'époque où l'on préparait l'expédition, me dit que l'idée de prendre Pékin était une pure illusion. La population de la ville et de sa province est si dense, ajoutait-il, qu'il suffirait aux habitants de se presser

les uns contre les autres, pour former une masse impénétrable. Les rapports officiels de l'expédition constatèrent, en effet, et le général Cousin Montauban m'a confirmé depuis, qu'au passage du pont de Palikao, les masses de la cavalerie chinoise couvraient le pays à perte de vue, sans qu'il fût possible d'en voir le commencement ou la fin. C'est à travers ces masses, chargeant avec furie, que l'armée dut se frayer un passage, avançant en carrés et au pas, par la trouée que faisaient devant elle la mitraille et les feux de peloton.

Pour honorer cet exploit légendaire, qui n'a rien d'analogue dans les récits de l'antiquité, et qui était aussi glorieux pour la France que pour son général et ses soldats, l'Empereur demanda au Corps législatif une dotation de cinquante mille francs, récompense bien inférieure à celles que l'ancien régime décerna à quelques-uns de ses généraux, au milliard que la Convention vota pour les armées de la République, aux domaines, aux hôtels et aux millions que Napoléon prodigua à ses maréchaux et à ses généraux victorieux. Le Corps législatif sembla, un instant, marchander cette récompense. Le général comte de Palikao la refusa.

Ce fut la faute de M. de Morny qui n'aimait pas le général. Cédant aussi aux fatigues d'une veille prolongée, il ne présida pas la Chambre et laissa présenter le projet de dotation par le vice-président, M. Réveil, homme honorable de tous points, mais n'exerçant pas une grande influence sur l'Assemblée. Quelques critiques se firent entendre dans les couloirs; elles grossirent dans la salle des conférences et amenèrent des choix de surprise d'une commission hostile. Sa délicate susceptibilité une fois éveillée, le parti du général fut immédiatement pris. Il écrivit à l'Empereur pour

le prier de retirer le projet de loi et il persista dans son refus, malgré la ferme et honorable persistance du Souverain. Ce déboire immérité fut l'œuvre d'un petit groupe d'opposants orléanistes et légitimistes. Portée à la tribune, la dotation n'eût pas trouvé contre elle dix voix d'opposition. L'Empereur resta blessé de l'incident et il en résulta un orage qui éclata sur la tête de M. de Morny.

Au général comte de Palikao, homme d'un grand esprit et d'un ferme courage, je n'ai connu qu'un moment de faiblesse; mais elle fut de la plus extrême gravité! Ce fut au Corps législatif, à la fameuse séance de nuit du 3 au 4 septembre.

M. Thiers et M. Jules Favre venaient de déposer leurs propositions de déchéance et de demander que, vu les circonstances, il fût procédé à la formation d'une commission de gouvernement. M. le général comte de Palikao, président du conseil, ne déclina pas, au nom du cabinet, la formation d'un conseil de gouvernement, destiné à se mettre en relation avec le pays et à le consulter sur la solution à donner aux difficultés que créait la captivité de l'Empereur; mais il ajourna à la séance du lendemain les propositions à soumettre à la Chambre.

Renvoyer au lendemain, en des circonstances si brûlantes, c'était agir trop tard. Il fallait, séance tenante, avant de se séparer, soumettre la composition du conseil de gouvernement au Corps législatif, qui l'eût votée à une immense majorité. Un président résolu, tel que M. de Morny, n'eût pas permis un tel ajournement et l'Impératrice, appuyée sur une majorité dévouée, serait restée maîtresse de la situation. La France, consultée, aurait disposé d'elle-même,

au lieu d'être livrée par l'émeute aux intrigants et aux ambitieux de l'Hôtel-de-Ville, qui se firent les complices de l'ennemi, en désorganisant tous les services publics et en paralysant ainsi les moyens d'une défense efficace de la patrie.

Je l'ai dit, la faiblesse du comte de Palikao, dans cette nuit fatale, fut désastreuse et elle pèsera sur sa mémoire. Elle n'eut qu'une excuse, que le cœur des pères peut seule accepter. Dans la soirée, le comte de Palikao venait de recevoir une dépêche lui annonçant que le colonel, son fils unique, avait été tué à Sedan, en chargeant à la tête de ses hussards. La nouvelle était fausse ; mais le ministre ploya peut-être un peu trop vite sous le coup dont le père avait été frappé.

Dans ces rapides esquisses des hommes de guerre que j'ai eu l'honneur de connaître ou de voir de près, j'ai omis M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers ; l'omission n'est pas involontaire, car il me répugnerait de méconnaître les honorables et glorieux services du maréchal dans la Baltique et en Italie ; mais il ne m'est pas possible, non plus, d'oublier qu'à l'une des heures sombres de l'Empire, le maréchal se sépara brusquement du gouvernement de l'Impératrice Régente par un acte qui, dans toutes les langues, doit s'appeler une défection.

Voici, en effet, cet acte, dans son inconcevable étrangeté.

Le 10 août 1870, le Corps législatif était convoqué extraordinairement, après la défaite si glorieuse de Reichshoffen. Le cabinet de M. Émile Ollivier, qui n'avait pas encore achevé le septième mois de sa durée, venait de donner sa démission et avait été remplacé le matin par le ministère

dans lequel entrèrent M. Jérôme David, M. Clément Duvernois et M. Henri Chevreau, sous la présidence du général comte de Palikao. Par elles-mêmes, les circonstances étaient fort graves et les partis, éternels ennemis de l'Empire, crurent que l'ébranlement, qu'amène toujours un changement de ministère pourrait favoriser un coup de main. Vers trois heures, une émeute à forme pacifique, mais parfaitement organisée par groupes portant des drapeaux, entoura le Corps législatif et engagea des pourparlers, par-dessus les murs du petit jardin qui donne sur la rue de Bourgogne, avec quelques députés de l'opposition, parmi lesquels je vis M. Jules Ferry; je montai immédiatement au fauteuil du président, M. Schneider, qui ne savait rien de l'événement et qui, sur mon avertissement, fit appeler un bataillon qui stationnait dans les cours intérieures du palais. M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers, qui était gouverneur de Paris, prit le commandement des troupes, et à la tête d'un peloton de cuirassiers, il eut facilement raison des braillards qu'il repoussa au loin sur le quai et au delà du pont.

C'est vers ce moment que se produisit le scandaleux incident dont j'ai parlé et qui était l'équivalent d'un refus d'obéissance, de la part d'un maréchal investi d'un commandement.

M. Émile Ollivier et ses collègues étaient aussi sur leurs bancs, attendant leurs successeurs et ils écoutaient, silencieux, la première proposition de déchéance formulée par M. Jules Favre et quelques-uns de ses collègues. M. le général comte de Palikao, venant prendre sa place au Corps législatif, arriva au cordon de soldats qui avait repoussé l'attroupement. Comme il était en habit de ville et que les

officiers de service pouvaient avoir l'excuse de ne point le connaître, il dut réclamer l'intervention du maréchal. Celui-ci, étant intervenu, lui refusa l'accès du Corps législatif. Cependant, il le connaissait bien, comme officier général et son collègue au Sénat. Le maréchal ayant persisté dans son refus, même après que le général eut décliné sa qualité de ministre de la guerre et de président du conseil, il y eut échange de paroles, énergiques de la part du ministre, outrageantes de la part du gouverneur de Paris, qui n'était pourtant que son subordonné.

Informé de cet acte de résistance ouverte à son gouvernement, en présence de l'émeute dans la rue et d'une proposition de déchéance dans la Chambre, l'Impératrice ne pouvait pas hésiter et elle n'hésita pas. Elle révoqua le maréchal de ses fonctions de gouverneur de Paris.

M. le commandant Róllin, maréchal-des-logis du Palais, reçut l'ordre d'aller trouver le général Soumain, commandant de la place et de l'inviter à se rendre auprès de la Régente. Sa Majesté l'investit immédiatement des fonctions de gouverneur de Paris qu'il conserva jusqu'au 17 août. Ce jour-là, l'Empereur, abusé sur la loyauté du général Trochu, garantie par M. le maréchal de Mac-Mahon abusé lui-même, eut le malheur de lui confier le gouvernement de Paris. Le pouvoir de la Régente tomba donc de fièvre en chaud mal. Elle venait de révoquer un révolté, on lui imposa un traître.



IV

LES HOMMES POLITIQUES DU SECOND EMPIRE

SOMMAIRE. — Caractère politique de l'Empire. — Ce fut un régime *ouvert*. — M. Baroche. — Son portrait. — Caractères de son éloquence. — Comparaison avec Jules Favre et Berryer. — Reformes du 24 novembre 1860. — M. Baroche est confiné dans la présidence du Conseil d'État. — Attitude de MM. Rouher et Baroche, en présence de ce grand changement politique. — M. Baroche au Corps législatif. — Relations de l'auteur avec le Président du Conseil d'Etat. — Le Chien et le Loup. — M. Baroche est remplacé dans son rôle oratoire par MM. Billault et Magne, ministres de la parole. — Avènement de M. Billault. — Les deux périodes principales de sa carrière. — Portrait de M. Billault. — L'avocat et l'orateur. — Comparaison de M. Billault avec M. Guizot. — Tous deux substituent leurs pensées et leurs principes aux idées de leurs adversaires. — Discours médités soigneusement. — Anciens rapports de l'auteur avec M. Billault. — Concours commun donné au nouveau mode de gouvernement.

Les esquisses qui précèdent donnent un rapide aperçu de quelques-unes des illustrations militaires sur lesquelles s'appuya l'Empire. La guerre d'Italie et la guerre du Mexique mettront en lumière d'autres hommes de guerre, qui seront plus convenablement placés dans leur cadre naturel. Aucun autre régime n'eut un personnel politique plus remarquable que celui de l'Empire et par le grand nombre d'hommes instruits,

pratiques et distingués, qui furent mêlés, à cette époque, aux affaires publiques et par le principe que suivit invariablement l'Empereur d'appeler aux affaires toutes les capacités éprouvées, se bornant à faire appel à leurs talents et à leur loyauté, sans s'arrêter à leur origine.

L'Empire fut, en effet, un régime ouvert, non aux doctrines, mais aux personnes. Légitimistes, orléanistes, républicains, tous, sous ce régime, furent admis à servir la France, et à tirer parti de leurs capacités au profit de la chose publique et de leurs familles. M. Billault, arrivé si haut comme ministre d'État, n'avait-il pas commencé par se montrer hostile au prince Louis-Napoléon, en votant, le 10 décembre, pour M. le général Cavaignac? La famille de La Guéronnière, toute légitimiste, ne vit-elle pas s'ouvrir devant elle les préfectures, les ambassades et le Sénat; et, plus tard, lorsque, à l'heure où tombait la dynastie, le chef de cette famille eut prodigué les plus indignes outrages à l'auguste martyr de Sedan, M. Arthur de la Guéronnière ne conserva-t-il pas les sympathies de l'Empereur et du parti impérialiste?

M. Baroche, l'un des membres les plus considérables du gouvernement de l'Empereur, fut encore le témoignage le plus frappant de la sympathie loyale avec laquelle Napoléon III accueillit les caractères honnêtes et les talents éprouvés, sans regarder à leur ancienne cocarde. Après avoir fait procureur général près la cour de cassation M. Dupin aîné, qui avait été l'ami personnel et le conseiller privé du roi Louis-Philippe, il confia plus tard la direction des cultes non catholiques à M. Guillaume Guizot. M. Baroche avait aussi une origine orléaniste, et, entré dans la vie politique, aux élec-



tions de 1847, il manifesta, en 1848, son rôle réformiste, en signant la mise en accusation de M. Guizot et de M. Duchâtel. Le désordre, qui suivit la révolution du 24 février, ramena M. Baroche aux doctrines conservatrices, comme il guérit M. Rouher du caprice républicain qui l'avait fait élire à l'Assemblée constituante.

La première fois que j'eus l'honneur de voir M. Baroche, c'était en 1850, peu de temps après ma rentrée à Paris et ma participation à la rédaction du *Constitutionnel*. Il était ministre de l'intérieur, et quoique n'ayant jamais été en relations avec lui, je n'hésitai pas à aller lui demander, comme service politique, une modeste pension pour la veuve d'un sous-préfet conservateur.

La petite affaire se traita courtoisement et gaîment. M. Baroche était un causeur agréable. — « Monsieur le ministre, lui dis-je, je suis personnellement, pour vous, à peu près un inconnu et presque un adversaire. Vous servez un gouvernement républicain et je suis un monarchiste invétéré. Le jour où il ne restera plus un trône en Europe, j'irai demander au Grand Turc la permission de défendre le sien. Cependant, vous avez prouvé que vous êtes homme d'ordre et d'autorité, et nous nous touchons par ces points. Si, donc, vous voulez bien me faire crédit pendant quelques mois, j'ai la confiance de parvenir à mériter la grâce que je sollicite. » — « Je vous tiens pour un très bon débiteur, me répondit le ministre, et je vous ferai tout le crédit que vous voudrez. » La petite pension fut accordée.

Ainsi commencèrent des relations de vingt ans que je fis servir au patronage de talents éprouvés et d'honorabilités reconnues.

M. Baroche était de grande taille et de puissante constitution. Il avait la tête belle, l'œil largement ouvert et perçant, la parole pleine, sonore et vigoureuse; il parlait sans gestes, les deux mains posées sur le rebord de la tribune, exposant avec brièveté et netteté, discutant avec énergie ; il était lutteur.

Chose à peine croyable et pourtant réelle, cet orateur qui, au barreau, au Conseil d'État ou au Corps législatif, *fut* quarante ans au premier rang de ceux qui parlaient avec solidité et avec éclat, se levait ému et presque tremblant. Un jour, au Corps législatif, il était assis sur son fauteuil de président du Conseil d'État, s'apprêtant à répondre à un orateur. Je passai devant lui, pour parler à un de ses collègues, lorsqu'il me tendit la main, en me disant à demi-voix: «Tâtez mon pouls.» Frappé de la force et de la rapidité des pulsations, je lui demandai s'il était malade. «J'ai la fièvre, me répondit-il. Dans un instant, j'aurai à dire deux mots, qui ne dureront pas cinq minutes. Eh bien! depuis quarante ans que je parle, je n'ai pas pu encore me rendre maître de l'émotion qui me prend, au moment de me lever. »

Deux choses constituaient le talent de M. Baroche : une énorme puissance de travail, jointe à une rare faculté d'assimilation et une méthode de discussion ardente, nourrie, rectiligne, courant au but, appuyée sur une dialectiqne inflexible.

Il devait à la pratique du barreau cette ardeur appliquée à l'étude des innombrables questions et projets de loi que, pendant huit années, de 1852 à 1860, il exposa ou défendit devant le Corps législatif. Chaque question constituait pour lui un dossier qu'il dépouillait pièce à pièce, en dégageant

l'idée principale et groupant les détails autour de cette idée. C'est par cette méthode appuyée sur le travail le plus opiniâtre qu'il parvint à se rendre familières les matières les plus disparates, les problèmes relatifs à l'armée, aux impôts, aux traités de commerce, à en faire sortir l'évidence pour quelques-uns, la clarté pour tous.

Ses discours n'avaient ni les balancements froidement académiques de M. Jules Favre, ni les éclats et la mise en scène théâtrale de M. Berryer. C'était une grande et chaude parole, plus forte qu'élégante; un souffle puissant de logique et de bons sens, poussant devant lui une doctrine solidement construite et la menant au but, à travers les lambeaux déchirés des arguments contraires. M. Jules Favre parlait beaucoup pour les journaux de son parti, M. Berryer, pour les douairières de son monde; M. Baroche parlait pour la question.

Après huit années de cette laborieuse besogne, il atteignit la session de 1860 un peu fatigué; du moins, l'Empereur le crut et lorsque, par le décret du 24 novembre, il accorda au Corps législatif le vote de l'Adresse, le rétablissement de la tribune et la publicité officielle des débats, il institua pour la défense du gouvernement deux ministères sans portefeuille, dont les titulaires furent M. Billault et M. Magne. M. B roche resta confiné dans la présidence du Conseil d'État, avec le titre de ministre sans portefeuille.

Cette réforme du 24 novembre 1860 surprit l'opinion publique. L'Empereur, fortifié par la guerre d'Italie et l'acquisition de deux départements, crut pouvoir se livrer un peu plus au libre examen qu'il eut l'illusion de croire équitable; il médita et prépara secrètement sa réforme, poussé à l'exé-

cution de sa pensée par les conseils de M. de Morny et surtout par les instances du comte Walewski, inspiré lui-même par M. Thiers, son ancien patron sous le règne du roi Louis-Philippe. J'aurai à dire, plus loin, la résistance opposée à ces réformes par M. Rouher, qui en avait eu seul la confidence. M. Baroche, qui n'avait pas prévu ce grave changement, avait préparé sa campagne pour la session suivante.

J'ai parlé de sa bienveillance pour moi ; il me fit l'honneur de me demander mon concours. Comme tous ceux qui jouent les premiers rôles, sur tous les théâtres possibles, M. Baroche aimait à rester protagoniste et à parler seul. Il parlait ainsi pour tout le Conseil d'État, dans les rangs duquel il y avait pourtant des orateurs exercés et distingués. Dans la Chambre, c'était différent ; il y acceptait volontiers le concours libre et bénévole de quelques députés plus ou moins batailleurs.

« On m'assure, me dit un jour M. Baroche, que vous avez envie d'être conseiller d'État. Vous êtes assurément du bois dont on les fait et votre situation acquise justifie l'ambition qu'on vous attribue. Si vous le demandez à l'Empereur, je ne doute pas que vos désirs soient accueillis ; mais il me serait agréable et utile que vous n'eussiez pas cette pensée ; j'ai besoin de vous à la Chambre, et je vais prier l'Empereur de ne pas vous mettre au Conseil d'État. J'espère que, dès la première session, vous voudrez bien venir me voir et conférer avec moi ; nous étudierons ensemble les questions. L'habitude que vous avez acquise de la parole et votre longue pratique du journalisme vous mettent à même de me donner un précieux concours que je sollicite de votre amitié. J'espère que vous ne me le refuserez pas. »

Je promis le concours, si honorable pour moi, que M. Baroche me demandait. Il m'en coûtait d'autant moins de renoncer à la perspective de devenir conseiller d'État que je n'y avais jamais songé. Assurément, le Conseil d'État, surtout alors, était une réunion de lumières et de talents bien remarquables; mais il y a de certains honneurs, très réels et très enviés, qui ne m'ont jamais souri. Je n'ai jamais eu, par exemple, l'envie d'être ministre ou académicien. Le grand air et la liberté d'esprit m'ont toujours semblé préférables. Pour dire toute ma pensée, devenir conseiller d'État m'eût fait le subordonné des ministres; rester député et journaliste me faisait leur collaborateur volontaire, indépendant, considéré et recherché. Si j'avais eu à choisir entre les destinées du loup et du chien de La Fontaine, j'aurais encore préféré la liberté et l'échine maigre de l'un au dos arrondi et au cou pelé de l'autre.

Le décret du 24 novembre fit évanouir les projets caressés par M. Baroche, remplacé dans son rôle oratoire, glorieusement rempli, par M. Billault et par M. Magne, institués ministres de la parole. Je n'y perdis rien, au point de vue de ma position personnelle, car le suffrage de mes collègues me porta pendant six années de suite à la Commission de l'Adresse, dont la rédaction me fut régulièrement confiée, et j'eus à en soutenir devant la Chambre les principales discussions.

La carrière de M. Billault, qui succéda à M. Baroche comme orateur du gouvernement, se divise en deux périodes bien distinctes, entre lesquelles il opéra sur lui-même une heureuse et complète transformation. Pendant la première, qui s'écoula sous le gouvernement de Juillet, M. Billault se produisit à la tribune comme un avocat disert et brillant. Pen-

dant la seconde, qui ne dura malheureusement que trois années, il s'y produisit comme un orateur de premier ordre.

C'est en 1842, et pendant la campagne si bruyamment menée par l'opposition contre M. Guizot, au sujet du droit de visite, que M. Billault conquit son rang à la Chambre. Il portait à la tribune de nombreux et de volumineux papiers, qu'il cousait l'un à l'autre avec assez d'habileté, ayant ainsi son discours dans son dossier, à la manière des avocats, au lieu de l'avoir dans sa tête, à la manière des orateurs.

L'Empire mûrit l'intelligence naturelle et le talent exercé de M. Billault; il se trouva mêlé, pendant onze années, aux conseils du gouvernement, d'abord d'une manière indirecte, par la présidence du Corps législatif, où il fut remplacé par M. de Morny, ensuite, directement, par le ministère de l'intérieur, où il céda sa place à M. de Persigny; puis, enfin, dans sa fonction délicate et élevée de ministre sans portefeuille. C'est pendant cette dernière période de sa vie qu'il mit le sceau à sa carrière d'orateur Placé, le 24 juin 1863, au ministère d'État réorganisé, il est à croire qu'il s'y serait élevé plus haut encore, lorsque la mort vint le surprendre, le 13 novembre suivant, ravissant ainsi à son œuvre politique une sanction et à sa gloire d'orateur un couronnement.

Il n'y a qu'un type auquel pût être justement rapportée la parole de M. Billault pendant les trois dernières années de sa vie, c'est la parole de M. Guizot.

Il en avait étudié et atteint l'élévation, la sérénité et le charme. Ainsi, il composait son discours comme ce maître illustre, groupant d'abord quelques idées générales, desquelles il dégageait une doctrine puissante, en opposition avec celle de l'adversaire; il développait ensuite cette doctrine avec pré-



cision et avec clarté; puis, enfin, et sans entrer dans aucune polémique, genre toujours subalterne, il obtenait ce résultat qu'après avoir carrément posé sa propre pensée sur sa base, il avait fait oublier la pensée contraire, sans l'avoir même prise à partie. Ainsi procédait M. Guizot; il substituait un ordre nouveau d'idées à celles qu'il avait à combattre; si bien que, sans s'être appliqué à faire une réponse, il se trouvait avoir victorieusement répondu.

Il est surtout une qualité rare des discours de M. Guizot, que M. Billault était parvenu à conquérir; c'est le charme général de la composition, ainsi que la forme correcte et littéraire du style. Peu d'orateurs avaient ce souci ou ce talent. Les discours si émus et si colorés de M. Berryer avaient peine à supporter la lecture.

La correction de M. Jules Favre n'était souvent qu'une régularité grammaticale sans relief et sans chaleur. M. de Montalembert, qui parlait un cahier à la main, et qui y écrivait ses bons passages, était récompensé de sa peine et ne perdait rien à être lu. Comme M. Guizot, M. Billault méditait soigneusement son sujet et il en arrêtait dans son esprit les parties les plus importantes. Certains traits, certaines saillies, étaient évidemment le fruit de réflexions et de réminiscences tenues éventuellement en réserve; mais on n'est orateur et grand orateur qu'à ce prix. On improvise une idée soudaine ou une boutade; mais un discours veut être médité.

Mes relations avec M. Billault, qui finirent par être si cordiales, avaient d'abord été empreintes d'une certaine acrimonie. Lorsque, sous le règne de Louis-Philippe, il était, à la Chambre, l'adversaire violent de M. Guizot, je m'étais fait naturellement son adversaire énergique dans le *Globe*. J'ai

toujours résolûment défendu mes amis. En ce temps-là, les polémiques étaient ardentes et je justifiai plus d'une fois les rancunes de M. Billault. Devenu ministre de l'Empereur, il se souvint peut-être un peu trop de ces vieilles querelles, nées d'un passé évanoui ; mais, mes rapports naturels de député et de journaliste avec le ministre de l'intérieur, nous étaient, à tous deux, si impérieusement obligatoires et j'agissais si visiblement avec l'attache ou par ordre de l'Empereur, que, ma déférence et mes bons procédés aidant, M. Billault reprit avec moi les relations les plus bienveillantes. Elles devinrent surtout étroites à partir du 24 novembre 1860, époque où ses fonctions d'orateur du gouvernement n'auraient ni conseillé ni permis un état de froideur avec le rédacteur habituel de l'Adresse.

Ces nouveaux rapports lui suggérèrent même la pensée qu'avait eue M. Baroche : élevé, le 24 juin 1863, au poste nouvellement créé de ministre d'État, il songea aussi à se donner des auxiliaires dans la Chambre. Il m'annonça son projet, en me désignant les deux ou trois collègues auxquels il désirait m'associer, et parmi lesquels figurait naturellement et justement M. Henri Busson. En me faisant cette communication flatteuse, M. Billault me pria d'accepter un rôle dans le petit groupe des orateurs qui étaient destinés, dans sa pensée, à le seconder dans son grand rôle de gouvernement.



V

LA BOURGEOISIE PARISIENNE SOUS LE SECOND EMPIRE

SOMMAIRE. — État de l'Empire après cinq ans d'épreuve. — Le suffrage universel en 1852 et en 1857. — Même confiance dans le gouvernement. — L'opposition se réveille dans la bourgeoisie et parmi les révolutionnaires. — M. Véron. — Les parlementaires, M. de Montalembert, M. de Chasseloup-Laubat, M. de Flavigny. — M. de Chasseloup, ministre de la marine. — Il fait le bien, sans faire de discours. — Il quitte le ministère, dès qu'on lui rend la parole. — Le régime parlementaire. — Sa valeur et son efficacité. — Opinion de M. Thiers à ce sujet. — Discours de réception à l'Académie. — Opposition faite à l'Empire par l'Académie. — Henri IV et Louis XIII. — Les places de sûreté. — M. Berryer, académicien, refuse de se rendre aux Tuileries. — Il écrit à M. Mocquard, à ce sujet. — Réponse de ce dernier. — Réflexions sur les mobiles qui dirigeaient M. Berryer. — Napoléon Ier et M. de Chateaubriand. — Opinion de Victor Hugo sur la grammaire de M. Berryer. — Opposition des classes riches. — Tentatives d'assassinat des révolutionnaires.

Les élections générales du 21 juin 1857, qui étaient le premier renouvellement du Corps législatif, après cinq années d'expérimentation du régime nouveau, expliquent, avec plus de clarté que ne le pourraient faire les plus longs raisonnements, le caractère de l'esprit politique en France et éclai-

rent d'une vive lumière la marche des événements ultérieurs.

En n'employant que des nombres ronds, on trouve qu'il y eut, sur 6 millions de votants, savoir :

Pour les candidats du gouvernement, 5 millions de suffrages ;

Pour les candidats de l'opposition, 500,000 suffrages.

Encore ce dernier chiffre doit-il être réduit de moitié, par la raison que 250 mille voix impérialistes s'étaient égarées sur des candidats dévoués au gouvernement, lesquels, n'ayant pu trouver place sur les listes officielles, avaient couru, avec leurs chances personnelles, les risques de l'élection.

Ainsi le corps électoral qui, en 1852, avait fondé l'Empire, restait, après cinq années d'épreuve, fidèle à son principe et ferme dans sa confiance, et les populations agricoles, industrielles et marchandes, abritées sous un gouvernement fort, développaient en sécurité leurs instincts de travail et leurs besoins de transactions. Mais, en même temps, l'esprit d'opposition se réveillait vivement dans les deux milieux qui en sont le foyer habituel : la bourgeoisie, que la prospérité enfle et que l'inaction impatiente, et les révolutionnaires, qui voient dans l'ordre public un obstacle et dans le pouvoir un ennemi.

Lors donc que cinq millions d'électeurs des villes et des campagnes emplissaient le Corps législatif de députés dévoués, n'y laissant pénétrer que cinq députés hostiles, M. Hénon, M. Picard, M. Emile Ollivier, M. Darimon et M. Jules Favre, un petit groupe de bourgeois hasardait discrètement de sourdes réclamations et une poignée de conspirateurs ourdissait d'odieux attentats.

Depuis que l'acte violent du 6 octobre 1789 eut enlevé la royauté du palais de Versailles, pour l'enfermer prisonnière au château des Tuileries, la bourgeoisie de la ville de Paris et sa plèbe, ensuite, firent du gouvernement comme leur chose propre et substituèrent le fait d'une domination usurpée au droit de la nation méconnu. Napoléon III restitua au pays ce droit dont on l'avait dépouillé, et, sous lui, Paris fut tenu en équilibre par la France.

La bourgeoisie parisienne, gorgée de ses richesses, ambitieuse de jouer un rôle, se sentait mal à l'aise sous un régime qui, mettant toutes choses en leur place, réservait au gouvernement le droit de gouverner. Un homme qui, par sa fortune, par son intelligence, par son habileté, pouvait être considéré comme le type le plus vrai de cette classe, et qui, à ces divers titres, eut le droit de se décerner à lui-même, dans ses *Mémoires*, la qualification de Bourgeois de Paris, M. Véron, fut le premier qui, lassé de l'ordre, blasé par la sécurité, ennuyé de la vie paisible et régulière, poussa le cri de mécontentement contre l'Empire, auquel il devait ses biens, comme ce citoyen d'Athènes qui bannissait Aristide, parce qu'il était fatigué de l'entendre appeler le Juste.

Ce bourgeois de Paris dans un volume publié en 1857, sous le titre de : *Quatre ans de règne*, exhalait plaintivement, en pleine sécurité, le regret que lui laissait le souvenir de cette époque tourmentée, mais charmante, où, par des soirées d'émeute furieuse, il allait se cacher à Palaiseau, afin d'y dormir paisiblement dans son lit. N'avoir rien à craindre ni pour sa fortune, ni pour sa liberté, ni pour sa vie, faisait maintenant le désespoir de ce blasé, millionnaire,

officier de la Légion d'honneur et député, et qui, en des temps moins sûrs, avait eu la prudence d'acheter une maison en Hollande, pour s'y aller dérober au triomphe des socialistes.

Ce n'est pas que ce modèle du bourgeois de Paris refusât à l'Empereur la justice qui lui était due. Oh ! non ; il reconnaissait que l'Empereur avait reconstitué l'autorité en France et que, pour ACCOMPLIR CE MIRACLE, quatre années lui avaient suffi, mais il regrettait qu'au Corps législatif, un député fût exposé *à se faire oublier*. Il regrettait aussi que la parole de ce député ne fît *aucun bruit* au dehors, et il demandait qu'on *brisât les liens de la presse* et *qu'on ouvrît les fenêtres de la Chambre*, afin que *la tribune pût retentir au loin*. Aux yeux de ce bourgeois parisien, un gouvernement dans lequel députés et sénateurs pouvaient *être oubliés*, ne faisaient aucun *bruit au dehors*, et ne *retentissaient pas au loin*, semblait une calamité à faire regretter les régimes plus dramatiques où la journée se passait en alertes incessantes.

Ainsi, un gouvernement qui avait accompli LE MIRACLE de rétablir, en quatre années, le principe d'autorité, qui avait donné aux intérêts la sécurité, aux affaires l'avenir, aux esprits le repos, ce régime ne suffisait plus à la bourgeoisie frivole, depuis qu'elle ne tremblait plus. Elle appelait, pour la distraire, une presse agitée, une tribune ardente, des séances dramatiques. Après avoir eu peur, pendant plusieurs années, de l'agitation et du bruit, elle en vint à sembler avoir peur du calme et du silence. Et M. Véron, en vue de conjurer des crises que la sécurité générale lui semblait présager, conseillait à l'Empereur d'employer l'émancipation de la presse et de la tribune, comme *tubes de sûreté*.

Mort en 1867, M. Véron eut le chagrin de ne pas voir adapter à la Constitution les *tubes de sûreté* conseillés et appliqués par M. Émile Ollivier ; mais, j'avais connu d'assez près son bon sens et son patriotisme à l'œuvre, pour rester persuadé que son chagrin eût été plus vif encore, s'il avait vu que ces appareils feraient éclater la machine.

Il y avait au Corps législatif d'autres hommes d'un esprit plus élevé que le *Bourgeois de Paris*, mais qui n'étaient pas moins férus d'un goût véhément pour cette liberté politique, agitatrice et bruyante qu'on appelle le parlementarisme. Parmi ces hommes, M. de Montalembert. M. de Chasseloup-Laubat et M. de Flavigny étaient les partisans les plus avoués de ce système.

M. de Chasseloup-Laubat, attaché à l'Empire par des traditions de famille, était d'ailleurs personnellement dévoué à Napoléon III, dont il avait soutenu la cause ; mais, soit effet des souvenirs du régime de 1830 qu'il avait servi avec distinction, soit désir légitime de jouer un rôle, il s'accommodait mal de la situation honorable, mais un peu désarmée que lui donnait son titre de député au Corps législatif. Un jour, il vint, pendant une séance, s'asseoir près de moi et entama la conversation suivante : « Croyez-vous franchement, mon cher collègue, que les choses puissent marcher longtemps ainsi ? Notre situation dans la Chambre est effacée et impuissante ; toute initiative est interdite. On semble redouter le moindre bruit. Si nous sommes dans une chambre de malade, il faut le dire, nous parlerons bas et nous marcherons sur la pointe des pieds. »

Je m'étonnai qu'un homme de son expérience et de son

esprit en fût à demander si la France était malade ; il l'avait vue au moment de périr. Échappée par miracle à la dislocation qu'amenait la compétition des anciens partis et à l'horrible anarchie poursuivie par les socialistes, elle se relevait avec peine de l'état misérable où ces deux crises sociales l'avaient plongée. Je lui fis remarquer que de telles maladies étaient longues à guérir et que les rechutes en étaient mortelles.

Je ne le guéris pas de son penchant pour l'initiative politique et pour le bruit de la tribune; mais la pratique des affaires le changea. Appelé au ministère de la marine le 24 mars 1858, il ne tarda pas à s'apercevoir que le calme est plus favorable que l'agitation aux réformes administratives. Et le goût des luttes parlementaires lui passa à ce point qu'il y renonça spontanément, le jour même où on lui ouvrit l'arène. En effet, la Lettre de l'Empereur du 19 janvier 1867 ayant annoncé que le Corps législatif recevait le droit d'interpellation et que les ministres y seraient envoyés pour défendre les affaires de leur département, M. de Chasseloup-Laubat donna immédiatement sa démission. Il était resté au pouvoir tout le temps qu'on n'y parlait pas et il le quittait le jour où la Constitution lui donnait la parole. Son passage à la marine renouvela et surpassa la belle période de M. Ducos, et le bruit qu'il eût pu faire à la tribune n'aurait pas valu le bien qu'il sut faire en silence.

Cette grave question de la valeur et de l'efficacité du régime parlementaire, en France, au sortir d'une révolution, ne sera souverainement et définitivement jugée que par l'expérience et par le temps. Cependant, si je m'abstiens d'ex-

primer mon opinion, je crois bon de consigner ici celle de l'homme qui a le plus vivement soutenu le régime parlementaire, et qui l'a le plus employé à servir ses desseins. C'est l'opinion de M. Thiers.

Dans son discours de réception à l'Académie française, prononcé le 13 décembre 1834, M. Thiers crut devoir comparer le régime compressif du Consulat et le régime expansif des chartes de 1815 et de 1830. Et voici comment il appréciait le silence que, dans l'intérêt du rétablissement de l'ordre public, le Premier Consul, au commencement de ce siècle, avait imposé à la tribune et à la presse :

« Du chaos sort un génie extraordinaire qui saisit cette Société agitée, l'arrête, lui donne à la fois l'ordre et la gloire, réalise le plus vrai de ses besoins, l'égalité civile, et *ajourne la liberté*, qui l'aurait arrêté dans sa marche. Dans le *silence de la tribune et de la presse* expirèrent les passions fatales qu'il fallait laisser s'éteindre : dans ce silence, une France nouvelle, forte, compacte, innocente, s'est formée, dans laquelle la liberté est possible. »

Sur ce dernier point, M. Thiers se trompait : la chute de la Restauration et du régime de 1830 ont montré que, si le silence du Consulat et de l'Empire avait rendu beaucoup de libertés possibles, il fallait, en tout cas, en excepter la liberté parlementaire, avec l'agitation qui, dans les pays divisés, en est la suite et la complication inévitables.

Il manquerait un trait essentiel au caractère de ces classes d'élite, qui ont pour elles la fortune, l'éducation et le loisir, natures égoïstes et chagrines, que la sécurité exalte et qui, dans les crises sociales, écoutent moins la raison que la peur,

si je ne rappelais l'opposition que l'Institut, et particulièrement l'Académie française, ne cessa de faire à l'Empire.

On se rappelle qu'Henri IV, par son édit de Nantes, accorda aux protestants un grand nombre de villes fortifiées, dites places de sûreté, que Louis XIII fut obligé de reprendre l'une après l'autre, la plupart avec du canon. Sous le second Empire, et grâce à la bonté du souverain, les cinq classes de l'Institut devinrent autant de places de sûreté, et comme elles se recrutent elles-mêmes, les mécontents et les boudeurs avaient soin d'y entretenir une garnison hostile.

Quelques membres de l'Académie française se mirent en résistance ouverte. M. Berryer, nommé avant le 2 décembre, mais reçu seulement en 1855, refusa de se conformer à l'usage qui voulait que les récipiendaires allassent présenter leur discours au souverain. Il se dispensa de ce devoir et de cette courtoisie par la lettre suivante qu'il écrivit à M. Mocquard :

« Paris, 22 février 1855.

« Je fais appel aux souvenirs de mon ancien confrère, M. Mocquard, pour réclamer de lui un bon office. Je viens d'être reçu à l'Académie française. Il est d'usage, à peu près constant, que chaque nouvel académicien aille présenter aux Tuileries son discours de réception. La situation particulière qui m'a été faite en 1851 rend cette présentation tout à fait impossible de ma part.

« Je crois avoir acquis, il y a quinze ans, le droit de m'abstenir aujourd'hui d'une formalité, dont l'accomplissement ne serait peut-être pas pénible pour moi seul. M. Mocquard sait bien que, par principe comme par caractère, j'ai autant de

répugnances pour le bruit inutile et les vaines manifestations que pour un manque d'égard personnel. Je le prie de vouloir bien sans retard faire connaître la détermination qu'un sentiment honorable m'impose.

« Je prie M. Mocquard de recevoir les compliments de ma vieille confraternité.

« BERRYER. »

Avant de transcrire la réponse de M. Mocquard, je n'ai à donner que deux courtes explications sur le billet du nouvel académicien.

« La situation particulière qui lui avait été faite en 1851 » n'est autre que la situation commune dans laquelle se placèrent les 217 députés qui, réunis à la mairie du dixième arrondissement, mirent, sur la proposition de M. Berryer, le Président de la République *hors la loi*. Or, qui livre bataille s'expose à être vaincu.

Quant au droit qu'il avait acquis, en 1840, de n'être pas respectueux envers le souverain, en 1855, il se réduisait au plaidoyer que M. Berryer avait prononcé pour le Prince, devant la Cour des pairs, et pour lequel l'avocat illustre reçut du client vingt mille francs d'honoraires.

Voici la réponse de M. Mocquard :

« L'ancien confrère s'est empressé de se rendre à l'appel de M. Berryer : la réponse suivante en est la preuve.

« L'Empereur regrette que, dans M. Berryer, les inspirations de l'homme politique l'aient emporté sur les devoirs de l'académicien. Sa présence aux Tuileries n'aurait pas causé l'embarras qu'il semble redouter. De la hauteur où elle est placée, Sa Majesté n'aurait vu dans l'élu de l'Académie que

l'orateur et l'écrivain, dans l'adversaire d'aujourd'hui que le défenseur d'autrefois.

« M. Berryer est parfaitement libre d'obéir, ou à ce que lui prescrit l'usage, ou à ce que ses répugnances lui conseillent.

« L'ancien confrère est heureux, dans cette circonstance, d'avoir pu rendre à M. Berryer ce qu'il croit être, ce qu'il appelle un bon office et il lui offre les compliments de sa vieille et cordiale confraternité.

« MOCQUARD. »

Napoléon Ier, qui faisait respecter les institutions, ne permit pas que M. de Chateaubriand se dérobât à l'observation des usages académiques. Un corps se détruit lui-même en foulant aux pieds ses propres règles. On peut d'autant plus regretter l'indifférence avec laquelle Napoléon III accueillit le manquement de M. Berryer, que son absence de l'Académie n'y aurait pas fait chômer le Dictionnaire ou la Grammaire, surtout si l'on juge son purisme par cette phrase dont Victor Hugo avait l'habitude d'égayer la société de ses amis : « proscrire de tels principes, c'est, aurait dit M. Berryer, *proscrire les véritables bases du lien social.* »

Une telle opposition venue des classes riches et instruites était d'autant plus dangereuse que l'intérêt manifeste de ces classes au maintien de l'ordre public semblait les défendre contre l'accusation de vouloir le troubler. Ces attaques, au contraire, venues des conspirateurs de profession et des assassins, affaiblissaient beaucoup moins le gouvernement impérial, parce qu'elles soulevaient les consciences honnêtes et qu'elles ralliaient autour du Trône les hommes et les intérêts dont sa consolidation était la garantie.



VI

LES ATTENTATS CONTRE L'EMPEREUR.

SOMMAIRE. — Tentatives d'assassinat contre Napoléon III. — Neuf conspirations de 1853 à 1870. — Conspiration dite de l'*Hippodrome* et de l'*Opéra-Comique*. — M. Arthur Ranc.— Tentative d'explosion du chemin de fer de Calais à Tournai. — Mazzini, réfugié à Londres, organise les conspirations. — Attentat de Pianori. — Détails circonstanciés et inédits. — Le cardinal Antonelli se fait le préfet de police de l'Empereur. — Il l'avertit de la prochaine arrivée à Paris du frère de Pianori, chargé de tuer l'Empereur, en vengeant son frère. — Attentat de Tibaldi. — Ledru-Rollin est impliqué dans cette affaire. — Attentat d'Orsini, 14 janvier 1858. — Cent soixante-dix personnes tuées ou blessées. — Attentat du 3 janvier 1864. — Greco, Trabucco, Scaglioni et Imperatori. — Attentat d'avril 1870. — Beaury, Mégy et Flourens. — Bernard, réfugié français à Londres, est le complice d'Orsini. — Le gouvernement anglais refuse de livrer Bernard. — Indignation publique contre l'Angleterre. — Présence embarrassante de lord Cowley aux Tuileries. — Révélations intimes.

C'est ici le lieu de parler des tentatives d'assassinat contre l'Empereur.

De 1853 à 1870, neuf conspirations. Procédons par ordre. Le 6 juin 1853, ce fut d'abord le complot, dit de l'Hippodrome. Cette conspiration fut organisée par une Société secrète composée d'ouvriers, mais à celle-ci vint s'unir une

Société secrète composée d'étudiants. Ce projet du 6 juin ayant échoué à l'Hippodrome, fut repris pour être exécuté le 5 juillet, à l'Opéra-Comique. Le procès des conspirateurs fut jugé en Cour d'assises, le 7 novembre, et l'arrêt, rendu le 16, frappa de peines graves dix-huit accusés.

M. Arthur Ranc, l'un d'eux, et qui n'avait que vingt-deux ans, fut acquitté. Néanmoins ayant été repris, deux mois plus tard, avec quarante-cinq accusés, poursuivis pour Société secrète et détention d'armes de guerre, il eut sa part des peines prononcées contre les complices et qui varièrent de trois ans à un an de prison.

Le 12 septembre, ce fut la tentative d'explosion d'un train du chemin de fer de Calais à Tournai, dans lequel l'Empereur devait se trouver, pour une visite au roi des Belges et qui par hasard fut contremandée. Il s'agissait de faire éclater entre deux rails, sous le wagon impérial, un cylindre contenant deux kilogrammes et demi de fulminate de mercure et relié par un fil de fer, soigneusement enveloppé de soie verte, à une pile de Bunsen cachée à plusieurs centaines de mètres de la gare. Une longue et minutieuse instruction fit renvoyer devant la Cour d'assises de Douai quatre accusés coutumaces et cachés en Angleterre, nommés Deron, Clément, Nicolas Jacquin et Vendôme, lesquels furent condamnés à la peine de mort, et deux présents aux débats, Dhénin et Desquiens, condamnés, le premier aux travaux forcés à perpétuité, le second à cinq années de prison.

Ces deux tentatives d'assassinat, du 6 juin 1853 et du 11 septembre, furent les seules organisées en France : celles qui vont suivre furent toutes organisées à l'étranger et principalement en Angleterre, d'après un plan invariablement le

même. Les sociétés secrètes italiennes en étaient généralement l'âme et les réfugiés l'instrument. Mazzini en fut l'inspirateur principal. Il croyait que, pour avoir chance de réussir, le nombre des conspirateurs devait être très restreint. C'est pour cela qu'il n'envoya habituellement en France qu'une, deux ou quatre assassins au plus.

La première de ces tentatives, si habilement combinées, et dont quelques-unes n'échouèrent que par une protection manifeste de la Providence, eut lieu le 28 avril 1855.

Il était environ cinq heures du soir ; l'Empereur, à cheval, remontait l'avenue des Champs-Elysées, suivi de deux piqueurs et se dirigeant vers le Bois de Boulogne. Pendant que les promeneurs s'arrêtaient et se découvraient, et un peu après qu'il eut dépassé le rond-point, un individu sortit de la contre-allée de droite et se dirigea vers le Souverain. Arrivé à deux ou trois pas du cheval, l'inconnu, sans trouble apparent ou précipitation, tira sur l'Empereur deux coups de pistolet, avec un pistolet double : le coup manqua.

Un des agents du service de sûreté, nommé Alessandri, avait remarqué le mouvement de l'inconnu et s'était précipité sur lui pour lui barrer le passage ; mais une voiture qui passait l'arrêta dans son dessein et il ne parvint à l'homme qu'après que les deux coups de pistolet eurent été tirés. Alessandri terrassa l'assassin, et, poussé par les cris de la foule indignée, autant que par sa propre colère, il levait déjà son poignard pour le tuer, lorsque l'Empereur, qui était resté au centre du groupe calme et impassible, lui ordonna de l'épargner. On trouva sur lui un second pistolet et un poi-

gnard. Conduit en prison, il déclara se nommer Giovanni Pianori, avoir vingt-huit ans et exercer la profession de cordonnier.

La foule fit à l'Empereur un cortège enthousiaste ; les promeneurs à pied l'acclamèrent et les cavaliers l'accompagnèrent jusqu'aux Tuileries. Arrivé auprès de l'Impératrice, il lui dit gaiement : « C'est tout de même un singulier pays que celui-ci ; on y tire sur les gens comme sur les moineaux. »

Pianori ayant été arrêté en flagrant délit et n'ayant rien à nier, le procès en Cour d'assises put avoir lieu le 7 mai, huit jours après le crime. L'assassin fut condamné à mort et exécuté. Il ne fit aucune révélation, ni sur ses principes, ni sur ses griefs, ni sur ses desseins. Il avait agi et il finit comme un sectaire. On était néanmoins parvenu à savoir qu'il arrivait d'Angleterre et l'on découvrit à Londres l'armurier qui lui avait vendu ses pistolets.

Indépendamment de son ministre de l'intérieur et de son préfet de police, l'Empereur avait pour veiller sur sa vie et sur son œuvre une grande intelligence, qui se sentait avec lui en étroite solidarité : c'était le cardinal Antonelli. Malgré la raideur de ses résistances, la Cour de Rome voyait fort bien que l'Empereur défendait Rome et le cardinal Antonelli veillait sur lui comme sur le protecteur de la papauté. C'est lui qui informait le ministre de l'intérieur des projets des assassins en Italie et à Londres, et, notamment, c'est lui qui prévint le gouvernement de l'arrivée du frère de Pianori, qui venait d'Italie pour tuer l'Empereur et venger son frère. La dépêche du cardinal arriva à Paris six heures avant l'assassin, elle fit connaître le nom qu'il portait dans son passeport, avec la voie par laquelle il voyageait ; en sorte que la police

française n'eut qu'à l'attendre et à le recevoir à son arrivée. L'instruction mit ses desseins en pleine lumière ; et il fut envoyé à Cayenne, où il mourut.

Cette idée d'abattre l'Empereur, pour abattre la Papauté, ne cessa jamais de hanter les esprits des révolutionnaires, tant la conscience publique était habituée à considérer la dynastie des Napoléon comme la gardienne naturelle des libertés religieuses. Dix ans plus tard, on caresse encore la même doctrine ; car je trouve dans mes papiers une note envoyée du cabinet de l'Empereur pour être publiée dans le *Pays*, et qui est ainsi conçue :

« Les relations du réfugié Roselli Mollet, ancien représentant à la Législative, avec les Italiens agents de Mazzini, tels que Igi, Bramani, Marsuczi, deviennent de plus en plus étroites et leurs entrevues n'ont jamais été plus fréquentes.

« Amédée Deleau prêche publiquement l'assassinat de l'Empereur. On l'a entendu prononcer ces paroles : « Napoléon veut maintenir le Pape à tout prix. Nous devons combattre Napoléon et le renverser par tous les moyens. Italiens et Français, nous avons le même intérêt à sa chute. Il appartient à la justice du peuple. »

L'événement prouva bien que cette théorie de la solidarité du Pape et de l'Empereur n'était pas absolument vaine, car la chute de l'un livra l'autre aux desseins de ses ennemis.

En 1857 eut lieu le complot ourdi à Londres contre la vie de l'Empereur par Tibaldi, Bartolotti et Grilli, sous l'inspiration de Mazzini et avec son argent. Ledru-Rollin, réfu-

gié à Londres depuis l'insurrection du 13 juin 1850, fut compromis dans cette tentative d'assassinat par le témoignage formel de Bartolotti, l'un des trois accusés convaincu et condamné comme les deux autres.

Mais, l'attentat le plus atroce fut celui du 14 janvier 1858, qui eut lieu vers huit heures et demie du soir, sous le péristyle de l'Opéra, au moment où l'Empereur et l'Impératrice y arrivaient en voiture. Cent soixante-dix personnes furent tuées ou blessées par les éclats de trois bombes. L'Empereur eut au visage une légère éraflure ; le premier aide de camp, général Roguet, reçut une forte contusion à la tête. Seule, l'Impératrice ne fut pas atteinte ; mais ses vêtements portaient plusieurs taches de sang.

L'auteur de l'attentat était un avocat italien, nommé Orsini, secondé à Londres par un réfugié français, nommé Bernard, et à Paris par trois complices italiens, nommés Pieri, Gomez, et de Rudio. Tous les quatre furent condamnés, Orsini, Pieri et de Rudio, à la peine de mort et Gomez aux travaux forcés à perpétuité. L'Empereur fit grâce de la vie à de Rudio. Orsini et Pieri furent exécutés.

Le gouvernement anglais refusa de livrer Bernard.

Je ne raconterai pas en détail l'attentat d'Orsini, qui appartient à l'histoire, ni celui que quatre vulgaires assassins, Greco, Trabuco, Scaglioni et Imperatori, essayèrent le 3 juillet 1864. C'étaient toujours des sicaires italiens soudoyés par Mazzini et abrités à Londres, sous les prérogatives un peu exagérées de l'hospitalité britannique.

Ces sanguinaires infamies n'exercèrent aucune influence sur la marche des affaires, pas plus que les tentatives du même genre qui eurent lieu en janvier et en avril 1870 et

à la suite desquelles la haute Cour de justice, siégeant à Blois, condamna aux travaux forcés, à la déportation ou à la détention des coupables de diverses conditions, dont les plus connus étaient Beaury, Mégy et Flourens. Ces conspirations odieuses montraient clairement à tout le monde que l'Empereur était considéré par tous les révolutionnaires comme le pivot de l'ordre social, et elles avaient pour effet naturel de rapprocher de lui tous ceux qui avaient intérêt à la conservation de cette précieuse garantie. On le vit bien, après l'attentat d'Orsini, le seul qui fut bien près d'amener de graves complications extérieures que je fus amené à étudier et à suivre de très près.

L'opinion publique en Angleterre se montra toujours jalouse de conserver inviolable le droit d'asile, au profit de ceux que les révolutions politiques chassent de leur pays. Un pareil droit doit être sacré et il est bien peu de partis, de quelque nation qu'ils soient, que l'agitation de l'Europe, depuis près d'un siècle, n'aient forcés y à recourir. Tant que le gouvernement de la France fut déposé entre des mains fermes, il força l'Angleterre à respecter l'asile donné aux Stuarts et c'est l'honneur de l'Angleterre d'avoir donné la sécurité chez elle aux Bourbons, aux d'Orléans et aux Bonaparte.

Mais, si l'asile donné à des proscrits, qui vont demander à un pays l'hospitalité sous la protection de ses lois, est la garantie la plus respectable et la plus nécessaire des opinions politiques, religieuses ou morales, on ne saurait assimiler à un tel asile le repaire dans lequel des assassins vont méditer et préparer un crime et où ils retournent se cacher dès

qu'ils ont manqué leur coup, pour y combiner et y réunir avec plus de maturité les éléments nouveaux d'une tentative plus efficace. Cela est si vrai que, par des conventions spéciales, devenues la base du droit universel, toutes les nations civilisées, si elles couvrent de l'inviolabilité de leur territoire ou de leur pavillon les simples réfugiés, livrent toujours les meurtriers et les voleurs.

Or, chacune des trois tentatives de Pianori, de Tibaldi et d'Orsini, toutes les trois méditées et projetées à Londres, avait présenté d'une manière si évidente le caractère exclusif d'un simple assassinat, conçu par un misérable dont le poignard était l'arme politique ordinaire, qu'il n'était pas possible d'étendre raisonnablement jusqu'à Mazzini, meurtrier sans courage, faisant tuer pour de l'argent, l'immunité due à des proscrits politiqnes se bornant à demander à un pays étranger la sécurité et le repos qu'ils ne trouvent pas dans leur patrie.

L'opinion politique, en France, se montra donc violemment choquée de l'espèce d'indifférence, avec laquelle le gouvernement anglais semblait confondre les purs réfugiés et les assassins et étendait ainsi jusqu'aux crimes l'impunité qui n'était due qu'aux opinions.

Cette légitime indignation publique alla très loin et elle créa entre les deux gouvernements une froideur qui n'aurait pas pu se prolonger sans péril. Je fus témoin et un peu acteur dans cette grave mésintelligence que des explications loyales vinrent dissiper à temps et avant que l'aigreur ne dégénérât en rupture. Je vais raconter ce que j'en ai vu et su d'intime ; on peut révéler aujourd'hui ces péripéties délicates, depuis que la réflexion et le temps ont édifié l'Angle-



terre sur la valeur morale de ces réfugiés qui usurpaient pour leurs crimes le droit d'asile, uniquement réservé par tous les peuples à la protection des sentiments honnêtes.

Le soir du 14 janvier 1858, un inconnu m'aborda, vers neuf heures et demie, devant le Théâtre-Français où je me disposais à entrer et m'apprit en quelques mots le crime qui venait d'être commis sous le péristyle de l'Opéra. Il ajouta que l'Empereur et l'Impératrice n'avaient pas été atteints. Je jugeai que ma place, comme député et comme Français, était aux Tuileries et je m'y rendis immédiatement. Je rencontrai sur le large trottoir intérieur du château M. le général de Courson, qui était de service ; il ne savait rien et il apprit de moi les courts détails que l'inconnu m'avait donnés.

J'avais de bonnes relations avec le général. Son frère, M. Aurélien de Courson, que je connaissais, était l'auteur de plusieurs ouvrages sur la Bretagne et il avait pour parent mon vieux camarade Alfred de Clarens, entré le même jour que moi, il y a vingt-huit ans, au Conseil général du Gers.

Le général et moi, échangeant nos idées, nous attendîmes environ deux heures le retour de Leurs Majestés. La nouvelle de l'attentat s'était répandue très tard dans Paris et avait trouvé la plupart des ministres ou dans les théâtres, ou dînant en ville chez des amis. Vers onze heures, il arriva quelques sénateurs et quelques ambassadeurs, naturellement fort émus et dans la même situation que nous, c'est-à-dire ne sachant rien, excepté le crime.

Lorsque les voitures de la Cour arrivèrent, un groupe, composé surtout des dames d'honneur, averties et accourues, se précipita à la portière de l'Impératrice. Sa Majesté, après

avoir affectueusement accueilli leurs félicitations, monta vivement le grand escalier du pavillon de Flore et entra dans les appartements du premier étage. Après avoir salué l'Impératrice, je restai sur le trottoir intérieur du palais, pour voir l'Empereur. La foule des visiteurs avait suivi vivement l'Impératrice, sans remarquer que l'Empereur était resté dehors.

La file des voitures occupait encore la place où elles s'étaient arrêtées ; j'aperçus auprès des chevaux de la plus éloignée, l'Empereur à pied, la canne à la main, causant avec les cochers, l'un après l'autre, en se rapprochant de moi. Il faisait tout tranquillement son enquête, qu'il n'avait pas pu faire à l'Opéra, au milieu des cris des blessés et des acclamations de la foule. Lorsqu'il eut fini, je m'avançai vers lui, en lui disant : « Sire, Dieu vous a sauvé ! — Ah ! c'est vous, me répondit-il, en me tendant la main ; il est certain que Dieu s'en mêle, montez avec moi. »

Le cercle déjà réuni dans le salon était nombreux. On entourait Leurs Majestés, qui, restées debout, racontaient les détails de l'événement. L'Impératrice avait sa *sortie de bal* en cachemire blanc, tachée de sang en plusieurs endroits. C'était le sang des blessés qui avait rejailli sur elle. L'Empereur avait une légère éraflure qui saignait à la joue droite, c'était l'effet d'un éclat des vitres de la voiture. Seul, le premier aide-de-camp, général baron Roguet, avait reçu une assez forte contusion à la nuque, dont il parlait de bonne grâce.

La conversation ne tarda pas à se généraliser et deux notes la dominèrent : on blâma la débonnaireté de l'Empereur, et l'on s'indigna contre l'apparente complicité de l'An-



gleterre. Le langage tenu en ce moment fut de la dernière énergie et, la colère aidant, arriva à la violence. On récapitulait la liste des assassins que Londres envoyait régulièrement pour tuer l'Empereur, et la présence de lord Cowley n'empêcha pas de dire que si l'Angleterre ne livrait pas les meurtriers, il fallait aller les prendre. On va voir que, dès le lendemain, l'opinion publique, les Chambres, l'armée, se mirent à l'unisson et qu'il aurait suffi d'une bien petite étincelle pour allumer un gros incendie.

VII

LES SUITES DE L'ATTENTAT D'ORSINI.

Sommaire : Le Corps législatif apporte à Napoléon III une adresse à l'occasion de l'attentat d'Orsini. — L'auteur rédige ce document avec M. de Morny. — Passages principaux. — Paragraphe supprimé par l'Empereur. — Adresses envoyées par l'armée et par les départements. — Loi de sûreté générale. — L'Empereur, le 8 février suivant, institue la Régence de l'Impératrice. — Il crée le Conseil privé, sorte de conseil de régence. — Le cardinal Morlot, le duc de Malakoff, M. Fould, M. Troplong, M. de Morny, M. Baroche et M. de Persigny. — Le général Espinasse est nommé ministre de l'intérieur. — M. de Persigny, ambassadeur à Londres. — Détails intimes sur l'intérieur de la Cour impériale. — L'Impératrice et ses autographes. — Dialogue entre l'auteur de ces *Souvenirs* et l'Impératrice. — Vivacité de ce dialogue. — M. de Persigny est remplacé à Londres par le duc de Malakoff. — Visite de la reine d'Angleterre, du prince de Galles et du prince Albert à Cherbourg. — Funérailles faites à Londres à un réfugié. — Cérémonie glorifiant les assassins politiques. — Article du *Constitutionnel*. — Billet de M. Mocquard. — Exposition de 1855. — Résumé des premières années du second empire.

Comme on doit le penser, le Corps diplomatique apporta à l'Empereur l'expression officielle de l'horreur qu'avait inspirée l'attentat d'Orsini et de ses trois complices ; mais le discours que prononça M. de Morny, à la tête de tous les dépu-

tés présents à Paris, reçut de ma collaboration une accentuation spéciale.

J'avais toujours pensé que le premier devoir du gouvernement impérial, c'était de se faire respecter, en respectant les autres. La mollesse avec laquelle le gouvernement anglais, sous prétexte de liberté, tolérait les infâmes complots, publiquement ourdis à Londres par les coupe-jarrets aux ordres et à la solde de Mazzini, dépassait, à mon sens, toute mesure. Les dédaigner était une imprudence, les tolérer était une faiblesse. J'avais parlé dans ce sens à M. de Morny, aux Tuileries, pendant la journée du 14 et comme, en sa qualité de président d'un des trois grands corps de l'Etat, il était obligé de s'associer à la démonstration qui serait faite, il me pria d'aller en causer avec lui le lendemain matin et de lui apporter non un projet de discours, mais quelques phrases caractéristiques sur les devoirs que des attentats répétés, ourdis dans la même ville par le même homme, au nom des mêmes doctrines, imposaient au gouvernement français.

J'apportai à M de Morny la rédaction demandée. Son esprit vif, fécond, délicat, ne le dispensait pas de l'obligation de recourir à un collaborateur exercé, lorsqu'il voulait donner du relief et de la précision à ses idées. On connaît les collaborateurs de ses comédies ; j'eus quelquefois la bonne chance d'être le collaborateur de ses discours. Voici, donc, à peu près, le passage que j'avais proposé et que M. de Morny adopta, comme indiquant d'une manière suffisamment précise la conduite résolue, dont des assassinats sans cesse renouvelés feraient un devoir à l'Empereur :

« Nous ne pouvons pas vous le cacher, Sire, les populations que nous venons de visiter récemment s'inquiètent des

effets de votre clémence, qui se mesure trop à la bonté de votre cœur. Alors qu'elles voient d'aussi abominables attentats se préparer au dehors, elles se demandent comment des gouvernements voisins et amis sont impuissants à détruire ces laboratoires d'assassinats et comment les saintes lois de l'hospitalité peuvent s'appliquer à des bêtes féroces. Vous n'êtes ainsi attaqué que parce que vous êtes la clé de voûte de l'ordre public: aussi, nous vous supplions de ne pas suivre seulement les inspirations de votre courage et de ne pas oublier qu'en exposant votre personne, vous exposez le repos de la France. »

Je m'étais placé, dans le groupe des députés, assez près de M. de Morny pour m'assurer si ma rédaction avait été maintenue ; j'y retrouvai tout, à l'exception d'une courte phrase, exprimant, non une menace, mais une résolution de demander et d'obtenir justice. L'Empereur en avait demandé la suppression.

Au milieu de l'émotion profonde produite par l'attentat, émotion qui gagna rapidement les populations et l'armée elle-même, le Président du Corps législatif avait rempli son rôle, en apportant au souverain les inquiétudes et les vœux du pays : l'Empereur remplit le sien, en déclinant avec sévérité le recours aux armes qui lui était indirectement, mais assez clairement suggéré et en s'en rapportant à la haute raison du peuple anglais pour mettre un terme, par une plus exacte surveillance, aux trames criminelles publiquement ourdies contre un souverain allié, chef d'une nation amie.

Mais le danger couru, le 14 janvier, par l'Empereur et l'Impératrice avait été trop grand, pour ne pas imposer des précautions nécessaires. Les députés arrivèrent exaspérés du fond



de leurs départements. L'armée tout entière, régiment par régiment, voulut témoigner par des adresses de son fidèle attachement à la dynastie, à la Constitution et aux lois établies. Une loi dite de Sûreté générale fut votée, permettant d'éloigner du territoire les anciens condamnés. Des mesures d'ensemble complétèrent ce système de précautions nécessaires. Le 8 février, l'Empereur institua la Régence de l'Impératrice et créa le Conseil privé, destiné à devenir au besoin le Conseil de Régence. Des hommes éminents le composaient: le cardinal Morlot, le maréchal duc de Malakoff, M. Fould, M. Troplong, M. de Morny, M. Baroche et M. de Persigny. Il était complété par les deux princes français, les plus proches parents dans l'ordre de l'hérédité.

Comme pour donner leur vrai sens à toutes ces mesures et faire comprendre aux révolutionnaires du dedans et du dehors qu'on était prêt, le général de division Espinasse fut nommé, le 7 février, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Billault, et garda le portefeuille jusqu'au mois de juin, époque où il fut remplacé par M. Delangle, premier président de la Cour impériale de Paris.

Et ce qui répond d'une manière victorieuse aux critiques adressées à la loi de sûreté générale, c'est qu'à partir de sa promulgation, et pendant *douze années*, à l'exception de la tentative peu importante de Greco et de Trabuco, en 1863, il n'y eut plus de conspirations. Les révolutionnaires savaient le gouvernement armé et résolu ; ils avaient peur, et ils se tenaient tranquilles.

Cependant le cri public de la France, demandant l'éloignement de nos frontières des criminels condamnés par la justice et l'interdiction de l'apologie de l'assassinat par les

journaux ou dans les meetings, avait eu un immense retentissementen Angleterre. Les adresses des colonels des régiments avaient donné une assez forte saveur de menace à ces plaintes, qui n'étaient pourtant qu'une loyale et légitime réclamation; la presse anglaise affecta de croire que la France prétendait imposer à la Grande-Bretagne l'abandon du droit d'asile. M. de Persigny, ambassadeur à Londres, et qui avait le cœur haut, sans rien contester des justes prétentions de l'Angleterre à conserver inviolables les droits des opinions vaincues, contesta hautement cette inviolabilité, dès qu'elle était revendiquée par les conspirateurs, au profit de leurs complots sanguinaires. Il disait au gouvernement britannique : « Protégez les réfugiés politiques, mais surveillez les assassins. »

Ce malentendu, qui dura plusieurs mois, amena entre les deux pays un état de froideur, duquel, sans la sagesse de l'Empereur, pouvait sortir une rupture.

Un soir de la fin de novembre, un valet de pied des Tuileries m'apporta un pli dans lequel l'officier de service m'invitait à me rendre auprès de l'Empereur, à sept heures. J'étais à dîner avec ma famille; je me levai, et, sans autre toilette que celle de mon intérieur, je me rendis aux Tuileries. L'Empereur, qui était sorti un peu tard, ne rentra qu'à huit heures et, en me trouvant dans le salon d'attente, il me dit : « Il est trop tard pour causer à présent : allez vous habiller et venez dîner; nous causerons ensuite. » — « Mais, Sire, j'ai dîné. » — « Vraiment, mais alors, allez vous habiller tout de même et venez passer la soirée. » J'arrivai à dix heures; j'étais seul étranger et après m'avoir fait l'hon-



neur de me présenter à Mme la grande duchesse Stéphanie de Bade, qui fut gracieuse comme elle savait l'être, l'Empereur me dit de le suivre dans son cabinet.

« J'ai à vous entretenir, me dit-il, de cette grosse et délicate question des réfugiés de Londres. Ils discutent publiquement des projets d'assassinat et fabriquent des bombes sous les yeux de la police, qui laisse faire. Je ne puis pas tolérer une pareille violation du droit d'asile, qui doit assurer l'indépendance des personnes et des opinions politiques; mais qui ne peut pas couvrir des complots contre la sécurité des pays voisins et des projets de meurtre contre des souverains alliés. On me croira, lorsque je dirai que moi qui ai profité du droit d'asile en Suisse et en Angleterre, je ne saurais trouver mauvais que les mêmes pays l'accordent aux Italiens, aux Allemands, aux Polonais, que les agitations politiques de leurs pays ont forcés à s'expatrier. Moi-même, conformément aux traditions hospitalières de la France, je donne un asile et des secours à des milliers de réfugiés, accourus de divers pays; mais je ne souffrirais pas que l'on profitât de la sécurité due à la protection de nos lois pour conspirer ouvertement contre les gouvernements voisins et, si l'on découvrait en France des misérables préparant l'assassinat des souverains étrangers, je les livrerais sans pitié à leurs juges naturels.

« Ce sont là des notions élémentaires de bon sens et d'honnêteté qu'il suffira d'exposer brièvement et avec netteté, pour que tous les esprits droits les accueillent. J'ai dicté sur ce sujet à l'Impératrice quelques aperçus, dont il faut que nous fassions une brochure courte, nette et précise. »

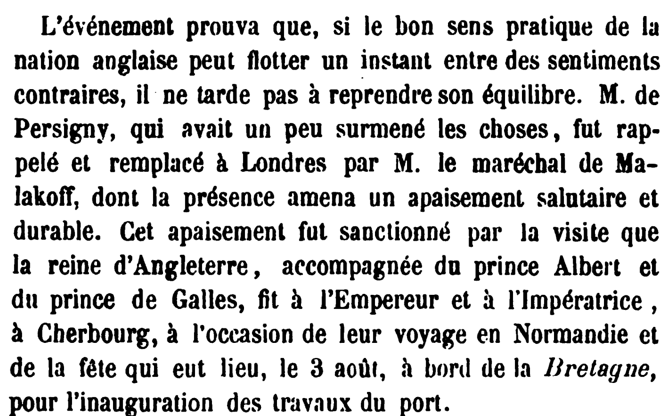
en ce moment sur l'esprit des Anglais, d'ordinaire si juste, et l'égare. Le bon sens et l'équité prévaudront ; mais, ne poussez pas l'Empereur à cette guerre.

L'Empereur continuait à rester immobile et impénétrable.

— Madame, c'est parce que les revendications de la France touchent à l'ordre public, c'est parce qu'elles sont justes, c'est parce que de la satisfaction qui leur sera donnée dépend la sécurité du pays, que le gouvernement anglais, j'en suis persuadé comme Votre Majesté, finira par y faire droit. Le Sénat, le Corps législatif, les Conseils municipaux, en demandant que la vie de l'Empereur soit protégée contre des assassins, n'ont aucune intention d'humilier l'Angleterre ou de porter atteinte à ses lois et les régiments, qui viennent d'attester une fois de plus leur résolution de défendre les institutions et la dynastie, ont assez appris à connaître l'armée anglaise, sur les champs de bataille, pour n'avoir pas conçu la folle idée de l'intimider. L'opinion publique, les grands corps de l'État, les régiments ont trop raison pour comprendre et pour admettre que l'on cède et, sans vouloir pressentir l'opinion de l'Empereur, je demeure persuadé que, si l'année s'annonçait moins mauvaise et si le blé n'était pas à trente-deux francs, Sa Majesté aurait déjà pris son parti.

A ces mots, les regards de l'Impératrice et les miens se portèrent sur l'Empereur, qui rompit enfin le silence par ces seuls mots : « Vous pourriez bien avoir raison. »

Telle fut cette crise passagère, mais grave, qui resta strictement circonscrite au cabinet de l'Empereur et n'eut que trois témoins, l'Empereur, l'Impératrice et moi.



L'événement prouva que, si le bon sens pratique de la nation anglaise peut flotter un instant entre des sentiments contraires, il ne tarde pas à reprendre son équilibre. M. de Persigny, qui avait un peu surmené les choses, fut rappelé et remplacé à Londres par M. le maréchal de Malakoff, dont la présence amena un apaisement salutaire et durable. Cet apaisement fut sanctionné par la visite que la reine d'Angleterre, accompagnée du prince Albert et du prince de Galles, fit à l'Empereur et à l'Impératrice, à Cherbourg, à l'occasion de leur voyage en Normandie et de la fête qui eut lieu, le 3 août, à bord de la *Bretagne*, pour l'inauguration des travaux du port.

Quelques mots du toast de l'Empereur à la reine et du prince Albert à l'Empereur témoignèrent, aux yeux de l'Europe, des bons rapports alors établis entre les familles souveraines.

« Je bois, dit l'Empereur, à la santé de S. M. la Reine d'Angleterre, à celle du Prince qui partage son trône, et à la Famille Royale. En portant ce toast en leur présence, à bord du vaisseau amiral français, dans le port de Cherbourg, je suis heureux de montrer les sentiments qui nous animent envers eux. En effet, les faits parlent d'eux-mêmes; ils prouvent que les passions hostiles, aidées par quelques incidents malheureux, n'ont pu altérer ni l'amitié qui existe entre les deux couronnes, ni le désir des deux peuples de vivre en paix. »

Le prince Albert répondit : « Votre Majesté connaît les sentiments que la Reine porte, à vous, Sire, et à l'Impératrice et je n'ai pas besoin de vous les rappeler. Vous savez également que la bonne entente entre nos deux pays est

l'objet constant de ses désirs, comme elle l'est des vôtres. La Reine est donc doublement heureuse d'avoir l'occasion, par sa présence ici en ce moment, de s'allier à vous, Sire, en tâchant de resserrer autant que possible les liens d'amitié entre les deux nations. Cette amitié est la base de leur prospérité mutuelle. »

Cette entrevue éteignit, des deux côtés, les susceptibilités nationales : pendant cinq années, les meurtriers chômèrent. Les conspirateurs ne désarmèrent pas, mais ils furent surveillés de plus près et se trouvèrent réduits à des démonstrations heureusement aussi impuissantes qu'atroces. Vers le mois de novembre, l'un d'eux mourut à Londres et il lui fut fait des funérailles, telles qu'eût pu les rêver une tribu de Peaux rouges. Il y eut des bannières représentant les proscrits de tous les pays ; mais l'honneur de porter ces bannières ne fut accordé qu'à ceux qui avaient tenté de tuer un prince ou un roi. L'Empereur avait reçu le récit très circonstancié de cette démonstration de cannibales; il me le remit, et j'en fis le tableau dans le *Constitutionnel*.

Le lendemain, M. Mocquart m'écrivait un petit billet que je trouve dans mes papiers et où il disait : « En lisant la description du cortège des assassins, une phrase m'est survenue qui l'aurait peut-être assez bien terminée :

« Il ne manquait que Verger pour le bénir. »

Verger était l'assassin de Mgr Sibour, archevêque de Paris, poignardé devant l'autel de Saint-Étienne-du-Mont, le 3 janvier 1857.

Ainsi, c'est entre l'année 1853 et l'année 1859, entre la guerre de Crimée et la guerre d'Italie, c'est-à-dire à l'époque la plus florissante du régime impérial, que l'opposition par-

lementaire et l'opposition révolutionnaire se formèrent. La première était le fruit de la sécurité générale, qui a toujours pour effet d'enfler le désir des hommes et de les porter à compromettre le bien positif qu'ils possèdent, en vue d'un mieux incertain qu'ils poursuivent. La seconde procédait de la soif inextinguible de domination qui tourmente les anarchistes et qui les porte à recourir aux crimes les plus abominables, pour briser les obstacles que les pouvoirs réguliers opposent à leurs sinistres desseins.

Mais, l'appui résolu et énergique du peuple des campagnes et des petites villes, enivré des joies nouvelles d'une prospérité sans exemple, rendait vaines les agitations théoriques d'une bourgeoisie ambitieuse, et les revendications des soi-disant républicains, poursuivant l'accomplissement de leurs doctrines par voie de conspiration et d'assassinat, soulevaient la conscience publique contre les fauteurs de ces crimes presque toujours recrutés à prix d'argent dans le personnel le plus abject d'une société corrompue.

En résumé, le régime impérial n'était affaibli à aucun degré par l'opposition de la bourgeoisie, et les tentatives des assassins accroissaient, au dehors comme au dedans, la sympathie de tous les honnêtes gens.

Illustré par la gloire, fortifié par la victoire, popularisé par le bien-être répandu au milieu des populations agricoles et industrielles, l'Empire avait pu faire, pendant la guerre d'Orient, la plus belle exposition générale qu'on eût jamais vue, et qui dépassait de trois mille exposants la fameuse exposition de Londres de 1851, pour laquelle avait été construit le Palais de Cristal. L'Empire grandissait surtout appuyé sur une espérance dont je ne saurais parler aujourd'hui

que le cœur navré de douleur, espérance qui a été emportée par un de ces coups terribles et mystérieux de la Providence, dont la Foi seule ordonne de respecter les desseins, sans chercher à les pénétrer.



VIII

LE PRINCE IMPÉRIAL

Sommaire. — Naissance du Prince Impérial. — Il est le filleul de Pie IX, représenté au baptême par le cardinal Patrizzi. — Il est immatriculé au 1er régiment des grenadiers de la Garde. — Une amnistie est accordée à mille condamnés. — L'Empereur fonde l'*Orphelinat du Prince Impérial*. — Détails sur l'enfance du Prince. — Sa jeunesse studieuse. — Ses études militaires à Woolwich. — Ses études politiques. — L'école du malheur. — Ses conversations avec les Français accourant à Chislehurst. — Il avait un programme. — Mot de M. Rouher à ce sujet. — Visite de l'auteur à Cambden-Place, accompagné de son fils Georges. — Récit de cette entrevue. — La personne du Prince. — Ses doctrines. — Son rôle après la mort de l'Empereur. — Il rallie les groupes épars, il ranime les courages, il prévient les défaillances. — Il conquiert personnellement l'estime de l'Angleterre, de la Reine, du Prince héritier; il est traité en Souverain par les Souverains. — Il est l'*Empereur* pour les sept mille Français accourus pour saluer sa majorité, le 16 mars 1876. — Il n'est pas mort tout entier. — Un Prince est un principe. — Idée représentée par le gouvernement impérial. — Définition de ce principe.

Le Prince Impérial était né le 16 mars 1856, au milieu des acclamations du peuple et accueilli par les bénédictions de l'Église. Le cardinal Patrizzi représenta le pape Pie IX comme parrain, à son baptême célébré le 15 juin et, le 3 décembre

suivant, il était inscrit sur les contrôles du 1er régiment des grenadiers de la garde. Une amnistie commua la peine de mille condamnés et l'Empereur fonda, à ses frais, à l'aide d'une rente perpétuelle de trente mille francs par an, l'*Orphelinat du Prince Impérial*, qui a laissé et qui entretient de si touchants souvenirs dans des familles malheureuses.

Pauvre enfant ! sa vie et sa mort se mêlent dans le récit des joies et des espérances dont sa naissance remplit le pays. Moins qu'aucun autre, je pourrais l'oublier, moi qui fus témoin de ce qu'il promettait et de ce qu'il a tenu, car il fut, à l'heure suprême où il s'épanouissait enfant, pour mourir homme, le représentant fidèle des vertus de sa race. Il était chrétien, patriote et soldat, et sa mort a révélé ce que contenait sa vie. Il a mérité d'être regretté par tous, même par les étrangers et l'on peut dire de lui ce que Tacite dit de Germanicus, qui fut pleuré, même par ceux qui ne le connaissaient pas : « *Etiam flebant ignoti.* »

De Biarritz à Chislehurst, de l'enfance à la maturité, j'ai suivi le développement de cette noble nature. Un jour, et j'en ai conservé la date dans mes notes privées, j'étais à Biarritz dans le cabinet de l'Empereur; l'Impératrice entra, portant l'enfant dans ses bras. L'Empereur le prit, s'avança vers moi et me dit :« Voyez donc comme il est beau! il n'a pas encore six mois; n'est-ce pas qu'il est beau ?» Il fut beau en effet, d'une beauté virile dans sa grâce, forte dans sa délicatesse, sérieuse dans sa gaîté. Lorsqu'il eut assez grandi pour alterner entre les études et les jeux, les enfants de son âge qui, venus à Biarritz avec leurs familles de toutes les parties de l'Europe, se mêlèrent à ses ébats sur la pelouse et sur la grève furent témoins de sa courtoisie et de sa séduction personnelle; et



ils diront à de moins favorisés qu'eux et ce que promettait et ce que tenait déjà cette existence d'élite, dont ils virent les premiers rayonnements et dont il ne nous reste plus qu'à pleurer la fin tragique.

Le Prince Impérial fut élevé pour le trône. Il apprit assez des langues anciennes, soit pour reconnaître ce qu'en contiennent de termes les langues modernes, soit même pour traduire, comme les maîtres d'Henri IV et de Louis XIV le firent faire à leurs élèves, quelques chapitres de César. A l'exception des mathématiques, où il s'appliqua et où il brilla, même dans la savante école de Woolwich, il ne se traîna pas dans le sentier banal des programmes universitaires. Il se préparait à la Couronne et non au baccalauréat.

Comme à tous les Souverains, il fallait au Prince Impérial une éducation militaire et politique.

Il reçut la première à l'école militaire de Woolwich, où il devint, comme Bonaparte à Brienne et Louis-Napoléon à Augsbourg, un brillant officier d'artillerie. Woolwich n'offre pas à la jeunesse, comme notre École polytechnique, un cours général et vague de mathématiques théoriques, où l'on enseigne l'astronomie aux futurs ingénieurs des mines et le calcul intégral aux futurs administrateurs des tabacs. C'est une école militaire dans la réelle acception du mot, où l'on apprend des sciences, de l'histoire et des lettres, ce qu'il en faut à la carrière des armes et où le futur officier n'est appliqué à l'étude d'aucune matière étrangère à sa profession.

Le Prince Impérial et ses camarades, en sortant de l'école, ne possédaient donc pas seulement la science de l'artillerie; ils avaient acquis encore le savoir pratique de l'officier de troupe ; car en apprenant le mécanisme, la destination et la

puissance d'une batterie, ils avaient appris en même temps l'art de la commander. Le Prince Impérial avait donc, en sortant de l'École de Woolwich, l'éducation militaire qu'on n'a, en France, qu'en sortant de l'École d'application de Fontainebleau, complétée par des notions pratiques, puisées dans l'habitude des manœuvres.

Quant à son éducation politique, le Prince Impérial l'avait reçue à l'école où se forment toutes les âmes fortes, à l'école du malheur.

On sait qu'un prince étranger, étonné du vaste savoir de Napoléon III, lui ayant demandé dans quelle université il avait fait ses études, il lui répondit qu'il les avait perfectionnées à l'Université de Ham. La chute du trône impérial et l'exil furent, pour le fils, ce que la captivité avait été pour le père, et, en cherchant les causes qui compromettent les couronnes, il avait trouvé celles qui les préservent.

Lorsque le Prince Impérial fut sur le point d'atteindre sa majorité, rien ne fut négligé pour parfaire sa haute éducation. Dans ce but, il fut convenu entre les hommes les plus distingués du parti impérialiste que chacun d'eux irait, à tour de rôle, passer un mois auprès du Prince à Chislehurst, pour l'initier aux détails de la politique militante et le mettre au courant des besoins et des aspirations de la France. Le Prince, enfant mûri avant l'âge, grandissait ainsi sous les yeux et avec le concours des hommes éminents qui avaient jeté quelque éclat sur le règne de Napoléon III. Il s'entretenait, ainsi, des devoirs de la souveraineté avec son auguste Père, d'économie politique et sociale avec M. Rouher, de finances et de marine avec M. Béhic, d'histoire et de géographie avec M. Duruy, d'administration municipale avec M. Ch. Merruau.



D'autres hommes éminents, qu'il est inutile de nommer ici, lui apportaient affectueusement le concours de leur savoir et de leur dévouement.

Dès que le Prince devint majeur, il voulut tout faire par lui-même. L'Impératrice crut devoir, dès ce moment, s'effacer devant son fils, pour lui laisser l'entière responsabilité de ses actes, ce qui était un sûr moyen de lui inspirer une noble confiance en lui-même. Je me rappelle que, lorsque j'allai saluer le Prince à Chislehurst, à l'occasion de sa majorité, je fus frappé d'un détail. J'arrivai à Cambden-Place au moment où l'Impératrice et le Prince en sortaient par la grande avenue, pour se rendre à pied à la messe. En apercevant les augustes hôtes du Château, qui se dirigeaient déjà vers le village où se trouve l'église de Sainte-Marie, je fis un mouvement instinctif pour aller vers l'Impératrice dans l'intention de la saluer la première ; mais, la veuve de Napoléon III, apercevant ce mouvement, me fit signe de la main, en me montrant le Prince. Je compris alors que, dans la pensée de l'Impératrice, mon devoir était d'aller d'abord vers Napoléon IV, pour revenir ensuite à elle. Je me rendis à cet ordre muet et j'allai, en effet, m'incliner devant le jeune Prince, désormais majeur ; après quoi, je m'approchai de sa Majesté l'Impératrice.

Ai-je besoin de dire que les élections de 1877 devinrent une des grandes préoccupations du Prince Impérial. Dans son esprit désinteressé d'affection pour la France, il n'envisageait qu'avec peine la chute possible du maréchal de Mac-Mahon, lequel, à ses yeux, comme à ceux du pays, était le dernier rempart à opposer à l'irruption de la démagogie. Aussi, le jeune Prince avait-il, en octobre 1877, l'œil et l'attention fixés

sur tous les départements. Il avait, dans chaque arrondissement, désigné lui-même un candidat appuyé, en général, sur les populations rurales qui forment la majorité du pays, la population des villes ne formant qu'un cinquième dans le cadre électoral. Ce candidat, tout le monde, en France, le connaissait sous le nom de *Candidat du Prince Impérial.* Le malheur voulut que le Maréchal confiât la présidence du Conseil et le Ministère de l'Intérieur à des orléanistes, à M. le duc de Broglie et à M. de Fortou, dont les candidats n'avaient aucune racine dans le pays. En vain, les chefs du parti impérialiste firent-ils tous leurs efforts, pour obtenir la neutralité du gouvernement en faveur des candidats impérialistes. Le ministère refusa obstinément ce concours si précieux et c'est à peine s'il consentit à patronner quelques noms. On sait le reste : le Maréchal et ses ministres succombèrent, leurs candidats n'ayant aucune influence sur les campagnes. La carrière de la Révolution fut ouverte de nouveau.

Cet échec ne découragea pas le Prince et il s'occupa de ranimer le courage de ceux qui furent si injustement invalidés par les 363 triomphants.

Voici la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire à cette époque :

« Cambden-Place, Chislehurst, 30 décembre 1878.

« Mon cher monsieur de Cassagnac, le scrutin du 5 janvier et la prochaine élection législative, à laquelle l'invalidation de votre fils va donner lieu, me font désirer vivement d'avoir des renseignements précis sur la situation des diffé-

rents partis dans le Gers. Je sais combien vous avez d'amis dans ce départemeut que vous connaissez si bien ; c'est pourquoi je m'adresse à vous pour obtenir des renseignements auxquels j'attache une grande importance.

« Je désire savoir quels progrès la propagande républicaine ou radicale peut y avoir faits, quelle est l'influence actuelle de l'administration, quelle action respective les propriétaires et les agriculteurs vous semblent disposés à exercer dans ces élections.

« Vous comprenez combien je désire savoir à quoi m'en tenir sur les causes principales qui vous paraissent devoir déterminer le résultat de ces scrutins, afin de me bien pénétrer du mouvement de l'opinion publique et de la force que le gouvernement actuel peut y puiser.

« Croyez, mon cher monsieur de Cassagnac, à mes meilleurs sentiments.

« NAPOLÉON. »

Les leçons vivantes du foyer, la conversation des hommes éminents dont nous venons de parler et qui avaient été les collaborateurs de son père, la connaissance des documents secrets, avaient appris au Prince les faits mieux et plus sûrement qu'à tout autre ; il connaissait les défaillances qui avaient affaibli et finalement perdu l'Empereur, et les témoignages d'affection et de respect que lui apportaient dans l'exil des milliers de Français, accourus de toutes les provinces, lui prouvaient jusqu'à l'évidence que si une révolution grossièrement violente lui avait ravi la couronne, la France lui conservait sa confiance ; il croyait donc à son retour, comme on

croit aux événements que la logique amène à son jour, parce qu'ils sont dans la nature des choses. Il avait tout préparé, non pas son personnel, mais son programme et M. Rouher, qui le connaissait bien, me disait un jour de lui : « Il consultera les vieux, mais il gouvernera avec les jeunes. »

Quelques mois avant l'époque fatale où il partit pour aller braver cette mort chevaleresque, déjà associée à la légende de Sainte-Hélène, j'allai voir le Prince Impérial à Cambden-Place, où je conduisis Georges, le plus jeune de mes fils. J'avais à soumettre à son arbitrage un dissentiment passager, mais regrettable, survenu entre deux grandes personnalités du parti. Cette longue conversation, où la raison, la prudence, l'enjouement dévorèrent le temps, est la dernière impression directe ou personnelle qui me reste de lui. Tant que je vivrai, lorsque j'évoquerai son image sympathique et charmante, je verrai le Prince assis entre mon fils et moi, dans le petit salon de gauche, en entrant, à Cambden, gai, franc, spirituel, charmant le vieillard par sa haute intelligence et gagnant pour toujours le cœur du jeune homme, par sa courtoisie.

Il y avait dans le Prince Impérial deux choses distinctes : la personne et les doctrines. La Providence nous a retiré l'homme : les doctrines restent impérissables, comme les idées.

La personne du Prince Impérial ne sera jamais assez pleurée, non seulement pour ses aimables et rares qualités, mais pour les services que, durant sa courte existence, il a rendus à la cause de l'*Appel au peuple*.

Qui donc, après la mort de l'Empereur, rallia, groupa les amis de la dynastie et des institutions impériales ? Qui sut conquérir par son application, sa sagesse, sa dignité,

l'estime et les égards, non seulement de la reine d'Angleterre, du Prince héritier et du peuple anglais, mais encore de tous les Souverains de l'Europe, et fortifier ainsi les espérances de tous ceux qui virent en lui un véritable membre de la famille des Rois, puisqu'il était traité comme tel par les Rois eux-mêmes ? Qui sut démontrer plus opportunément et avec une plus ferme raison aux sept mille pèlerins accourus à Chislehurst le 16 mars 1876, que, pour la France mise en détresse, le Plébiscite est à la fois le salut et le droit ? Et lorsque, au bruit sinistre de sa mort, toutes les églises se remplirent, les uns pleurant un chef, les autres sentant qu'ils perdaient une garantie, à quelle mémoire remontait la stupeur de ceux qui, au spectacle de ces foules impérialistes s'écriaient : « *Mon Dieu, qu'ils sont nombreux !* » — comme en contemplant le corps du duc de Guise, étendu sur les dalles de Blois, ses meurtriers épouvantés disaient entre eux : « *Mon Dieu, qu'il était grand !* »

Mais, quoique disparu si jeune, l'héritier de Napoléon III n'est pas mort tout entier. Comme le héros thébain qui laissait à la Grèce pour filles deux immortelles batailles, le Prince impérial a laissé à la France, entières et clairement résumées, les doctrines de sa race.

Pour être un Prince représentant un principe dynastique, il faut personnifier un ordre spécial de société et de gouvernement, sous lequel, à un moment donné, un pays peut se réfugier, s'il ne se sent pas suffisamment protégé par celui qui existe. Sans vouloir comparer ou classer les principes qui servent de base à la doctrine légitimiste, à la doctrine orléaniste, à la doctrine impérialiste, il serait superflu de dire que les princes, en qui ces trois doctrines se personnifient, re-

présentent trois sortes de gouvernements qui diffèrent entre eux et que chacun de ces gouvernements diffère de la République. Avec l'initiative que le suffrage universel reconnaît au peuple, il n'est pas impossible qu'à un moment donné, la France se recueille, compare tous ces régimes et fasse un libre choix.

L'Orléanisme et la Légitimité ont ceci de commun avec la République, qu'en organisant leur gouvernement, ces régimes placent l'autorité dirigeante dans les Chambres, puisque tout s'y fait au nom et par l'impulsion des majorités. Tout au contraire, le principe impérialiste maintient le pouvoir dirigeant dans les mains du Souverain, qu'il se borne à faire conseiller et à faire contrôler par les Assemblées. Le Souverain échappe ainsi à l'oppression des majorités qu'il interroge sans les subir et il reste en communication permanente avec le pays, par l'intermédiaire des Chambres qui examinent et discutent ses actes. Le principe impérialiste a donc sur tous les régimes à base parlementaire l'avantage de maintenir l'unité de direction et l'esprit de suite dans les affaires, sans s'isoler de l'opinion publique.

C'est par l'application de ce système de gouvernement, que Napoléon Bonaparte mit fin aux troubles de la Révolution, et que Napoléon III fit succéder un régime calme et fécond à la stérile compétition des partis politiques.

Telle est la doctrine politique inaugurée, au début du siècle, par Napoléon Ier, reprise en 1852 par Napoléon III, avec l'approbation de sept millions de citoyens et léguée pure et sans mélange de parlementarisme au choix de la France désabusée par le Prince Impérial. Cette doctrine ne concerne que le mécanisme du gouvernement.



Au-dessus même de ces doctrines se placent les principes sociaux de l'Impérialisme et qui sont : le respect de la religion, l'autorité des familles sur l'éducation des enfants, la protection de la propriété, la liberté des échanges, la recherche de tout le bien-être possible, par le travail, l'économie et la charité.

Même sans promoteurs, et n'ayant d'autre appui que le bon sens du peuple, ces principes feront leur chemin. Un jour viendra où, si le régime républicain méconnaît les légitimes aspirations du pays, la grande voix du suffrage universel s'expliquera d'elle-même, et la France cherchera alors son salut par les voies qui l'y ont déjà menée.

IX

NAPOLÉON III ET L'ITALIE.

SOMMAIRE : La guerre d'Italie contenait-elle dans ses flancs l'unité de la Péninsule? — L'auteur ne le croit pas. — *Les Prophètes du passé*. — Ils ont l'art de deviner les faits, lorsqu'ils sont accomplis. — Opinion de M. Louis Veuillot. — Opinion des républicains. — Personne ne demande la domination éternelle de l'Autriche en Italie. — On en souhaite l'affaiblissement. — L'Empereur veut la fédération avec la présidence réservée au Pape. — Projet de M. Guizot de faire payer le budget papal à toute la catholicité. — Préliminaires de Villafranca et traité de Zurich. — L'Italie et son contingent en Crimée. — Elle est admise à signer le *Traité de Paris*. — Réception du 1er janvier 1859. — Paroles de l'Empereur à M. de Hubner. — M. Drouyn de Lhuys. — Il désapprouve l'expédition d'Italie. — Motif de cette désapprobation. — Il entrevoit les suites de l'ébranlement général imprimé à la Péninsule. — Les événements lui ont donné raison, mais l'avenir est aux idées fédératives de Napoléon III.

La plupart des hommes politiques qui composent la génération actuelle sont persuadés que la guerre de 1859 portait naturellement dans ses flancs deux faits connexes et, si je puis parler ainsi, deux faits jumeaux, l'unité de l'Italie et l'affaiblissement de la Papauté et ils en font remonter, selon leurs sentiments personnels, le blâme ou l'éloge à l'Empereur Na-

par leurs langues, la Lombardie, la Vénétie, la Toscane, le royaume de Naples, se partagent le sol. Sans doute, l'idiome de Florence, adopté dans les écoles, dans les livres, dans la société polie et qui porte le nom de langue italienne, sert de lien à toutes les parties de la péninsule et est devenu depuis des siècles la langue officielle des gouvernements. Mais de même que l'usage du français a laissé à la Flandre, à la Bretagne, à l'Auvergne, à la Provence, à la Gascogne, au Béarn les vieux idiomes nationaux propres à ces provinces, par lesquels leurs populations se distinguent les unes des autres, de même la langue italienne, qui n'est parlée par le peuple qu'en Toscane où elle est indigène, n'a détruit à aucun degré, ni dans le royaume de Naples, ni dans la Vénétie, ni dans la Lombardie, les vieux idiomes des populations, témoins irrécusables et vestiges indestructibles de leur nationalité.

Tels sont les éléments traditionnels consacrés par les siècles et dont l'Empereur Napoléon voulait faire la base de la Confédération des États indépendants de la Péninsule.

Je vais raconter la série des intrigues révolutionnaires qui firent échouer ses desseins et qui, à une fédération pratique et durable, substituèrent une unité idéale et fictive, née de théories préconçues, appui toujours branlant de la monarchie italienne.

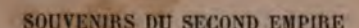
L'organisation administrative de l'autorité pontificale plaçait la papauté dans une situation difficile, et par rapport au peuple des États de l'Église et par rapport aux divers États italiens.

Quoique l'impôt payé par les Romains et par les populations de l'État de l'Église au gouvernement du Pape fût infé-

rieur à celui dont les a frappés le gouvernement italien, il offrait cette irrégularité et cette injustice, de faire peser sur un très petit groupe de contribuables les dépenses générales de l'organisation de l'Église, telles que le traitement des nonces, des cardinaux romains, des congrégations, des curés romains, ainsi que l'entretien des édifices consacrés au culte. Sous le gouvernement du roi Louis-Philippe, le protestant M. Guizot avait pris l'initiative d'un projet, aux termes duquel les États catholiques se seraient cotisés pour couvrir les frais généraux de la catholicité et soulager d'autant le petit État de l'Église. La Révolution de février emporta ce projet et les contribuables romains conservèrent leurs griefs.

D'un autre côté, cinquante ans d'agitations politiques avaient ébranlé les États italiens et imprimé leur contre-coup à Rome. L'Autriche avait repris, depuis 1815, son patronage traditionnel sur l'Italie et elle l'exerçait, à Rome comme ailleurs, sans avoir réussi à le faire accepter. L'Empereur avait pensé qu'une confédération de tous les États italiens, dans laquelle entrerait l'État pontifical lui-même, en substituant une sauvegarde commune à la domination exclusive et un peu lourde de l'Autriche, contribuerait à l'apaisement des esprits et que la papauté puiserait une force nouvelle dans une étroite association avec tous les éléments de la patrie romaine.

Telles furent les idées de l'Empereur, sur l'organisation générale à donner à l'Italie, sur les garanties de stabilité à offrir au pouvoir de la papauté et ce ne furent pas des idées vagues, de purs projets. Ce furent des conceptions précises, mûries, qui, après les préliminaires de paix de Villafranca, allèrent se formuler en articles dans le traité de Zurich.



On le voit, l'Empereur n'avait voulu et poursuivi ni l'unité de l'Italie, ni l'affaiblissement de la papauté et il est à la fois inexact et injuste d'en faire remonter jusqu'à lui la responsabilité. Par quelles visées, par quelles intrigues, par quelles initiatives la politique de l'Empereur en Italie fut-elle détournée de son but ? Ce sont là des détails ou inconnus ou complètement oubliés et que j'ai le devoir de mettre dans leur jour dans ces *Souvenirs*, pour rectifier les fausses données de l'opinion contemporaine.

Napoléon III hésita longtemps avant de s'engager dans la guerre de 1859. On crut et l'on dit à cette époque que les attentats de Pianori et d'Orsini contribuèrent à la faire éclater, par la pensée de calmer, en intervenant, l'irritation des Italiens. C'est une fable ridicule. Ces attentats jetèrent, au contraire, des irrésolutions dans l'esprit de l'Empereur et lui firent craindre que l'exaltation révolutionnaire disposât mal l'Italie à se contenter de réformes pratiques et à se dégager de l'action occulte, mais très réelle des clubs.

Le gouvernement du Piémont, en vue de luttes nouvelles avec l'Autriche, avait très habilement obtenu, par le traité de 1855, son admission dans le concert des puissances occidentales et lorsqu'eut éclaté la guerre de Crimée, le gouvernement anglais, en vue de fortifier son contingent, accepta volontiers l'offre du roi Victor-Emmanuel d'envoyer sur le théâtre des opérations une division d'infanterie, placée sous les ordres du général de La Marmora. La division arriva en mai 1855 et elle resta à la solde de l'Angleterre. C'étaient de très braves soldats; mais la division, placée en réserve, ne put donner qu'au combat de Traktir, sur les bords de la Tchernaïa. Cette participation à la guerre d'Orient fournit

naturellement au comte de Cavour l'occasion d'avoir une attitude honorable au Congrès de Paris et de signer comme partie contractante au glorieux traité du 30 avril 1856.

Cette nouvelle situation du gouvernement sarde enfla son courage et lui inspira une attitude plus ferme en vue de contenir en Italie l'expansion de l'influence autrichienne. Les luttes armées de 1848, entre la dynastie de Savoie et la maison de Hapsbourg, avaient laissé les esprits aigris ; les Piémontais rêvaient naturellement des représailles du désastre de Novare et il n'était pas difficile de prévoir qu'un sanglant conflit ne tarderait pas à éclater.

Une éventualité aussi probable ne pouvait pas laisser la France indifférente.

La question se posait ainsi : l'Autriche avait en Italie deux cent mille hommes de troupes aguerries ; l'animation des Italiens contre la domination de la maison de Hapsbourg était extrême et leurs espérances étaient tournées vers le Piémont. L'Autriche attaquerait-elle le Piémont, ou tout au moins le sommerait-elle de désarmer? c'était extrêmement probable ; et, à la fin de 1858, l'opinion des hommes politiques s'accordait à considérer cet événement comme certain. Or, si le roi de Sardaigne refusait d'obtempérer, il devait être inévitablement écrasé par l'Autriche.

Le France devait-elle assister impassible à cet écroulement et laisser la domination autrichienne, déjà établie à Milan et à Venise, toute-puissante à Florence, à Parme et à Modène, s'établir encore à Turin et l'aigle à deux têtes planer sur les Alpes? En 1848, la république ne l'avait pas cru ; en 1858, l'Empire ne le crut pas davantage.

L'Empereur résolut donc de défendre le roi de Sardaigne,



s'il était attaqué. Dans son plan de fédération longuement médité, il y avait place sur le sol italien pour toutes les puissances traditionnelles et légitimes. Il ne voulait ni en chasser l'Autriche, ni en laisser chasser le Piémont. Un royaume de Sardaigne suffisamment fort pour se défendre était nécessaire pour couvrir la France sur la frontière des Alpes. C'était déjà vrai du temps d'Henri IV, qui avait résolu la guerre dans ce but ; c'était encore plus vrai sous Napoléon III, au moment où l'Autriche était prête à venir en armes couronner les crêtes du Mont-Cenis.

Le 1er janvier 1859, la résolution de l'Empereur était prise. Pendant la réception du Corps diplomatique, il adressa à M. le baron de Hubner, ambassadeur d'Autriche, des paroles qui constataient le désaccord des deux Cours et qui faisaient pressentir avec toute la clarté suffisante la participation de la France au conflit austro-italien.

Les avis ne manquèrent pas à l'Empereur sur l'importante résolution qu'il avait prise. Les plus sérieux, qui se trouvèrent aussi les plus vrais, lui vinrent d'un serviteur, dont il connaissait à la fois l'expérience, la haute raison et l'indépendance de caractère : j'ai nommé M. Drouyn de Lhuys. Il était digne du ministre qui avait si habilement dirigé les affaires d'Orient d'apprécier dans sa portée la guerre qui allait s'engager en Italie.

La désapprobation, que M. Drouyn de Lhuys exprima formellement contre l'expédition d'Italie, ne s'adressait ni aux intentions très droites de l'Empereur, ni aux chances de l'expédition. Il savait que l'Empereur était un champion très résolu de l'ordre, incapable de donner dans les chimères dangereuses des partisans de l'unité italienne. Il l'avait vu, en

1849, [illegible] Rome aux révolutionnaires avec trop d'énergie et ramener le Pape dans sa capitale avec trop de dévouement et de respect, pour supposer qu'en passant les monts il se montrerait hostile ou seulement indifférent envers le Saint-Siège; mais M. Drouyn de Lhuys déclara à l'Empereur que, dans sa conviction profonde, sa volonté, sur ce point, qu'il savait très ferme, resterait néanmoins au-dessous de la force des choses.

« Vous exécuterez vos desseins militaires, lui dit-il. L'Angleterre vous laissera faire, à cause de ses idées religieuses, que vous allez seconder, malgré vous; la Russie ne bougera pas, par respect pour l'Autriche, sa rivale en Orient, et la Prusse restera l'arme au bras, par jalousie de la maison de Habsbourg, sa rivale en Allemagne. Donc, au point de vue militaire, je ne doute pas de votre succès; mais, une fois la voix des armes terminée, commencera la lutte redoutable des idées. Vous aurez produit un ébranlement politique et accéléré un mouvement moral dont vous ne serez plus le maître. Avec l'état des esprits en Italie et la direction que leur ont imprimée les sociétés secrètes, Princes et Pape, tout sera ébranlé; les tendances à l'indépendance et à l'unification seront nécessairement fortifiées par l'affaiblissement de l'Autriche, les imaginations exaltées ne laisseront à ce moment aucune chance de succès aux plans les plus sages, aux combinaisons les plus pratiques et vous aurez détruit vous-même, sans le vouloir, la base des combinaisons qui vous mettent les armes à la main. A la place des fondements solides sur lesquels vous espérez asseoir les nouvelles institutions de l'Italie, vous trouverez un sol miné, ébranlé, émietté, sans consistance et tout ce que vous aurez édifié sur lui s'écroulera



avec fracas, à l'heure même où lui manquera l'appui du prestige de votre présence, et des baïonnettes de vos régiments. »

L'Empereur écouta ces raisons avec calme, sans les discuter. Il en sentait toute la force, mais il était placé, pour les juger, à un autre point de vue que son ancien ministre. Inspiré par sa raison et par sa loyauté, il se refusait à admettre par avance des fautes et des ingratitudes qui étonnent, même quand elles sont prouvées. Pouvait-il supposer que le Piémont, au moment d'être envahi par l'armée autrichienne, sauvé et agrandi par lui, ne se contenterait pas de la possession de la Lombardie et voudrait encore lui arracher Florence, Venise et Naples ? Pouvait-il redouter que la Papauté, maintenue en possession de son territoire et investie de la présidence honoraire de la Confédération italienne, ajouterait encore aux difficultés naturelles que devait rencontrer l'exécution du traité de Zurich ?

Sans doute, l'événement a donné raison à M. Drouyn de Lhuys, qui ne croyait ni à la sagesse, ni à la reconnaissance des Italiens ; mais il n'est pas interdit de penser qu'il y a dans la péninsule beaucoup de citoyens qui, éclairés par l'expérience, préfèreraient la Confédération poursuivie par l'Empereur à l'unité chanceuse et chancelante établie par les utopistes. L'empire du bon sens n'est pas d'un jour et la Providence seule sait si l'idée générale de l'Empereur n'aura pas son lendemain.

X

LA GUERRE D'ITALIE.

SOMMAIRE. — La guerre d'Italie est résolue dès le 1[er] janvier 1859. — Le 30 du même mois, le prince Jérôme épouse la princesse Clotilde, fille du roi Victor-Emmanuel. — L'auteur est mandé aux Tuileries et chargé d'écrire pour le *Moniteur officiel* un article annonçant les résolutions du gouvernement. — Le 15 mars, mobilisation de l'armée française. — Le 22 avril, l'Autriche somme le Piémont de désarmer sous trois jours. — Une semaine après, elle franchit le Tessin. — Turin. — Victoire du général Forey à Montebello. — Bataille de Magenta. — Coup d'œil sur l'intérieur. — Première régence de l'Impératrice. — M. Delangle, ministre de l'intérieur, passe à la justice. — Le duc de Padoue lui succède à l'intérieur. — M. le duc de Padoue remplacé par M. Delangle à la Chancellerie. — Conversation de l'auteur avec l'Impératrice sur l'issue probable de la guerre. — L'Autriche, à Solférino, met en ligne deux cent vingt mille hommes. — La France n'a que cent cinq mille soldats. — Confidences de M. le général de la Hitte. — Les expériences de Meudon. — M. le colonel de Reffye. — Montebello, Palestro, Magenta. — San Martino. — Mort du général Espinasse. — Proclamation de Napoléon III aux Italiens, datée de Magenta. — Entrée de l'Empereur à Milan. — Mort du général de Cotte. — Bataille de Solférino. — Considérations de haute politique qui déterminèrent l'Empereur à ne pas poursuivre le programme de Milan jusqu'au bout et à laisser de côté Venise. — Il se décide à signer la paix. — Entrevue avec Kossuth. — Refus de recevoir Garibaldi. — PAIX DE VILLAFRANCA.

Dès le 1[er] janvier 1859, la guerre d'Italie était résolue, et

de ce jour au 15 avril, jour de Pâques, elle fut matériellement organisée. Deux choses dissipèrent assez rapidement tous les doutes. L'alliance politique de la France et de la Sardaigne était sanctionnée par l'union des deux familles souveraines. Le 30 janvier, le prince Napoléon, fils du roi Jérôme, épousait la princesse Clotilde, fille du roi Victor-Emmanuel. A quelques jours de distance, le *Moniteur* parlait. M. Fould, ministre d'État, me fit appeler aux Tuileries et me conduisit dans le cabinet de l'Empereur. Là, le Souverain me fit l'honneur de me demander de rédiger, pour le *Journal officiel*, un article qui parut le lendemain et dont l'idée principale consistait dans cette déclaration que l'Empereur des Français avait écrit au roi de Sardaigne une lettre où il s'engageait à le défendre contre l'Autriche s'il était attaqué par cette puissance. Dès ce jour, tous les voiles étaient levés.

On n'ignorait pas en Europe la résolution de l'Autriche d'imposer un désarmement à la Sardaigne et l'appui que venait de lui promettre officiellement l'empereur Napoléon imposait moralement à la Sardaigne l'obligation de refuser. L'épée était tirée à demi hors du fourreau.

L'armée autrichienne, au nombre de deux cent vingt mille hommes, étant déjà en Italie, la France n'avait pas de temps à perdre pour se préparer à l'arrêter dans sa marche probable sur Turin. Le 15 mars l'Empereur envoya chercher M. Rouher, ministre du commerce et des travaux publics, et lui donna l'ordre de préparer les transports de l'armée. Le jour même, une convocation fut adressée à tous les directeurs des chemins de fer, qui se réunirent le lendemain dans le cabinet du ministre. M. Rouher fit appel, au nom de l'Em-

pereur, à leur activité et à leur patriotisme. Le zèle qu'ils déployèrent fut si grand qu'ils déclarèrent être prêts, dans le délai de vingt-quatre heures, à transporter à la frontière quarante mille hommes par jour. Le maréchal Vaillant, qui resta ministre de la guerre jusqu'à l'ouverture de la campagne, déclarait que « c'était trop, » et qu'il ne pourrait pas utiliser dans toute son étendue le matériel des Compagnies.

L'embarquement des troupes et du matériel commença donc et s'opéra assez rapidement : l'armée se dirigea vers le Piémont par Suze et par Gênes. Le 22 avril, le gouvernement autrichien somma le roi de Sardaigne d'avoir à désarmer sous trois jours et le feld-maréchal Giulay passa le Tessin le 29. Il occupa la province de Novare pendant dix jours et la dévasta. Il aurait eu le temps d'enlever Turin, s'il n'avait craint d'être pris en flanc par le corps du maréchal Canrobert, qui était arrivé le premier. La victoire du général Forey à Montebello, le 20 mai, arrêta l'armée autrichienne et la grande bataille de Magenta, gagnée le 4 juin, la mit en retraite vers sa base d'opérations, qui était sur le Mincio.

Arrêtons-nous ici un instant, et voyons en quelles mains l'Empereur laissait le gouvernement de la France.

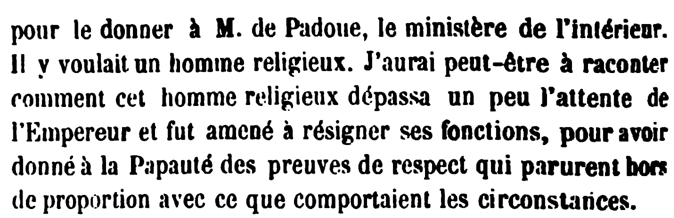
L'Impératrice était Régente depuis le 8 février 1858 avec l'assistance du Conseil privé, dont j'ai donné la composition. On sait que sous la pression des événements qui avaient fait établir la Régence, le ministère de l'intérieur par une dérogation aux traditions politiques, avait été donné à un officier énergique, le général Espinasse. En quelques mois, l'effet salutaire de cette nomination avait été produit et l'administration régulière de la France fut rendue à de



mains civiles. M. Delangle, premier président à la Cour d'appel de Paris, succéda au général Espinasse, le 5 juin 1858 et dirigea le ministère de l'intérieur jusqu'au moment où l'Empereur alla prendre le commandement des troupes. Au moment de partir, l'Empereur nomma M. Delangle à la justice et confia le ministère de l'intérieur à M. le duc de Padoue.

Quel était le motif de ce changement ? il était bien simple, et pris dans la politique intime de l'Empereur. M. le duc de Padoue, indépendamment des attaches traditionnelles qui le rapprochaient de la dynastie, était connu par ses principes de sincère catholique et, au début d'une guerre qui intéressait la religion, l'Empereur voulut avoir, comme témoin de ses sentiments envers l'Église, un homme religieux, M. de Padoue, à l'intérieur, de même qu'il essaya d'en avoir un autre, M. Drouyn de Lhuys, aux affaires étrangères. En effet, la veille de son départ, l'Empereur chargea M. Walewski de faire appeler M. Drouyn de Lhuys aux Tuileries et il lui offrit de prendre immédiatement la direction des affaires extérieures, sachant bien que le ministre qui l'avait aidé à ramener le Pape à Rome rassurerait la catholicité et que l'homme d'État, qui avait dirigé les négociations pendant la guerre d'Orient, aurait assez d'habileté pour démêler les intrigues que pourrait susciter la guerre d'Italie. J'ai déjà exposé les objections qu'avait faites M. Drouyn de Lhuys contre l'expédition, et au point de vue politique et au point de vue religieux. Il y persista avec une respectueuse fermeté et il déclina l'offre honorable qui lui était faite.

Telle fut, et non autre, la raison qui détermina l'Empereur, lors de son départ pour l'Italie, à retirer à M. Delangle.



pour le donner à M. de Padoue, le ministère de l'intérieur. Il y voulait un homme religieux. J'aurai peut-être à raconter comment cet homme religieux dépassa un peu l'attente de l'Empereur et fut amené à résigner ses fonctions, pour avoir donné à la Papauté des preuves de respect qui parurent hors de proportion avec ce que comportaient les circonstances.

Quant à M. Delangle, qui avait la confiance absolue du Souverain, et qui la méritait, l'Empereur témoigna clairement de l'opinion qu'il avait de son caractère et de sa capacité, en lui confiant immédiatement le ministère de la justice, et, plus tard encore, en l'élevant au Sénat, où il fut investi de la fonction de premier vice-président de ce grand Corps.

L'armée française avait rapporté d'Orient une telle réputation d'héroïsme que l'opinion publique était généralement confiante dans les résultats de la guerre. J'étais associé de cœur à ce sentiment de chauvinisme national ; et, dans une conversation avec l'Impératrice, je lui offris de parier que dans deux mois, l'Empereur victorieux rentrerait à Paris après avoir signé la paix. Sa Majesté, plus inquiète que moi, accepta la gageure, avec le vif désir de la perdre. On sait que je gagnai. J'aurais été moins rassuré, si j'avais su que l'empereur d'Autriche, à Solférino, mettrait en ligne deux cent vingt mille hommes et que l'empereur Napoléon n'en pouvait opposer que cent cinq mille, qui furent tous engagés.

Toutefois, j'avais reçu une confidence qui fortifiait mes espérances. On attribuait à l'Empereur ce mot mystérieux, dit au moment de la guerre : « J'étonnerai l'Europe par mon artillerie ». Parlant un jour de ce mot à M. le général d'artillerie de la Hitte, qui avait été chargé d'expédier sur le théâtre de la guerre, des caisses assez petites, mais très

lourdes, il me confia, à un moment où la confidence était sans danger, que ces colis singuliers, qui ne devaient être déballés qu'en Italie, contenaient chacun un petit canon de quatre, se chargeant par la culasse, avec un boulet à ailettes et portant de trois à quatre kilomètres. Ce canon, ajouta le général, a été exécuté sur les indications de l'Empereur : il est véritablement son œuvre.

On sait que, pendant la guerre de Crimée, l'Empereur inventa encore les batteries flottantes, qui furent employées contre les fortifications de Kilbourn, à l'embouchure du Dnieper, et qui devinrent le type primitif des *Monitors* et des bâtiments cuirassés. Passionné pour l'artillerie, et auteur du beau livre, *Etude sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, l'Empereur avait placé près de sa personne et dans sa maison militaire, d'abord M. le général Favé, officier et écrivain de la plus grande distinction, et puis, M. le colonel de Reffye, dont la réputation est devenue européenne. L'Empereur leur soumettait ses idées sur la balistique et ils travaillaient sur ces données primitives, en les fécondant par leur propre expérience. C'est, je crois, pour ce dernier officier qu'il établit à Meudon un atelier fermé au public, et où, toujours sur les indications de l'Empereur, furent exécutées les premières mitrailleuses.

Le fameux petit canon de quatre, dont M. le général de la Hitte m'avait révélé le secret, contribua, en effet, beaucoup à la victoire de Solferino, en désorganisant les réserves autrichiennes à des distances insolites et tout à fait hors de la portée de l'ancienne artillerie.

Je ne raconterai ni Montebello, ni Palestro, ni Magenta.

Ces trois mémorables journées sont entrées dans l'histoire. Le soir de Magenta, le 4 juin, l'Empereur resté à San-Martino, où la garde avait soutenu l'effort de toute l'armée autrichienne, pendant que le général de Mac-Mahon opérait son mouvement tournant par la gauche, dînait sur une caisse d'emballage, lorsque des infirmiers passèrent, portant un officier mort. C'était le général Espinasse. Avec la bravoure la plus froide, l'Empereur n'avait pas l'impassible nature des grands batailleurs, qui passent insensibles sur les cadavres. La vue du corps du général l'émut; il se leva, ôta son képi et dit avec tristesse : « Pauvre Espinasse ! »

Le lendemain, l'Empereur coucha à Magenta, où il fit sa célèbre proclamation : *Aux Italiens*. Elle fut écrite, sous sa dictée, par M. Robert, attaché à son cabinet. L'Empereur la relut et la corrigea, après l'avoir dictée et M. Franceschini Pietri, porteur du texte définitif, fut envoyé à Milan pour la faire imprimer. Le texte primitif, qui avait été perdu, fut trouvé par le curé de Magenta et déposé au Musée de Milan, où il resta comme un document historique.

Entré à Milan, à côté du roi Victor-Emmanuel, au milieu de l'enthousiasme universel et sous une pluie de bouquets, l'Empereur Napoléon alla se loger à la villa Bonaparte, ayant appartenu au prince Eugène. Cette villa située à l'extrémité de la ville, forme, avec son parc, une sorte de quartier spécial, où les rues et les allées portent des noms empruntés aux batailles du premier Empire. C'est dans ce parc que doit être érigée la statue de Napoléon III, que l'on coula à Florence.

On sait qu'après la bataille de Marignan, l'Empereur et l'armée continuèrent leur marche vers le Mincio ; et que, le

24 juin, à quatre heures du matin, pendant que l'on célébrait les obsèques du général de Cotte, aide de camp de l'Empereur, dans l'église de Montechiavo, le grondement lointain du canon annonça que les corps les plus avancés étaient engagés avec l'ennemi. C'était la bataille de Solférino qui commençait; elle dura seize heures. A huit heures du soir, un effroyable orage couvrit les deux armées et l'Empereur d'Autriche ayant ordonné la retraite, ses troupes purent effectuer l'opération toujours difficile du passage d'une rivière importante, en présence de l'ennemi, sans être inquiétées.

Le soir, le quartier général fut transféré à Cavriana et l'Empereur Napoléon coucha dans la chambre de l'Empereur François-Joseph. C'est là que fut rédigé, par l'Empereur lui-même, le célèbre bulletin qui fit tressaillir Paris et la France. Il avait d'abord écrit *grande bataille et grand succès*. Il effaça ce dernier mot et il lui substitua *grande victoire*. Comme il fallait une copie bien nette et que l'écriture de l'Empereur laissait à désirer sous ce rapport, M. le baron Larrey, chirurgien en chef de l'état-major général, s'offrit pour faire cette copie, l'écrivit en effet et obtint de l'Empereur l'autorisation de garder la dépêche originale qu'il a conservée depuis et qu'il a eu l'obligeance de me montrer.

La campagne avait été heureusement commencée et plus heureusement poursuivie. On avait remporté cinq victoires, sans mélange d'aucun revers; mais cinq victoires, quelque éclatantes qu'elles fussent, ce n'était pas encore la paix. Pour accomplir dans son texte littéral, sinon dans son esprit, la proclamation de Milan, il fallait pousser jusqu'à Venise. Une telle opération exigeait, non pas une nouvelle armée, mais, la mise sur pied d'énormes réserves, munies d'équi-

pages de siège et la prise successive de places fortes de l'importance de Mantoue et de Vérone. L'armée autrichienne avait sans doute beaucoup souffert; néanmoins, ce qui restait des deux cent vingt-cinq mille hommes de Solférino constituait évidemment, dans les mains de l'Empereur d'Autriche, de formidables moyens de résistance qu'il n'était pas aisé de briser.

En cet état de choses, l'Empereur Napoléon sentit naître dans son esprit de patriotiques inquiétudes; il se demanda s'il avait accompli loyalement, dans son principe et dans sa mesure, ce qu'il devait à l'Italie et ce qu'il devait à la France.

Il devait à l'Italie de la mettre désormais à l'abri d'une pression arbitraire du gouvernement autrichien. Or, l'adjonction, désormais opérée en fait, de la Lombardie au Piémont permettait de constituer un royaume italien respectable, et, s'il était possible, d'organiser une confédération dans laquelle entreraient les États anciens et l'État nouveau. L'Italie recevrait de cet accord créé entre ses éléments nationaux une autonomie pouvant servir de base à une sérieuse indépendance. Les différents États de l'Italie n'auraient plus aucune raison de chercher un appui en Autriche, dès qu'ils le trouveraient en eux-mêmes. Ce vieil antagonisme avec le gouvernement de Vienne sera même conjuré, si la Vénétie restant possession autrichienne entrait dans la confédération des États italiens

L'Empereur, s'il réalisait ce plan, et il en avait les moyens, pouvait donc dire qu'il avait accompli loyalement tout ce qu'il devait à l'Italie.

En ce qui touche ce qu'il devait à la France, l'Empereur ait arri à la limite où l'intérêt de l'État lui ordonnait de

s'arrêter. La guerre, contre une brave armée comme celle de S. M. l'Empereur d'Autriche, avait été meutrière. Entreprendre une guerre de sièges n'était pas nécessaire, dût-elle réussir, parce que l'indépendance réelle de l'Italie était acquise. L'Autriche offrait, d'ailleurs, un gouvernement essentiellement monarchique et conservateur que l'Empire français n'avait aucun intérêt à ébranler. Enfin, la Confédération germanique s'était soudainement émue à l'idée que les Français allaient s'approcher du Tyrol, contrée traditionnellement considérée comme une barrière dont l'inviolabilité était nécessaire à la patrie allemande. Une grande Cour du nord, inspirée par un sentiment de sympathie, crut devoir éveiller l'attention de l'Empereur des Français sur un danger grave, que pouvait éventuellement faire éclater la guerre à outrance portée au delà du Mincio.

Mû par ces diverses considérations, toutes sérieuses et puissantes, Napoléon III vainqueur conçut l'idée de proposer la paix à l'empereur François-Joseph, avec la résolution de la faire servir à consolider les grands et glorieux résultats achetés par le sang de ses soldats et par les trésors de la France.

En vue, toutefois, du refus de l'Empereur d'Autriche, l'Empereur avait écouté les propositions du célèbre agitateur hongrois, Kossuth, qui avait suivi l'Empereur, après des entretiens avec M. Piétri l'aîné, chargé d'une mission ayant pour objet des relations à établir avec divers personnages italiens. C'est aussi par l'intermédiaire de M. Piétri, que Garibaldi, venu à Milan, avait fait demander un entretien à l'Empereur, qui le refusa. Ce n'est pas que Napoléon III n'appréciât le courage du célèbre aventurier; mais il ne convenait pas à sa dignité

de faire campagne avec celui qui avait chassé le Pape de Rome et versé le sang de l'armée française.

Le 8 juillet, M. le général Fleury, aide de camp de l'Empereur Napoléon, porta à Sa Majesté le roi François-Joseph une proposition d'armistice qui fut acceptée et, le 11, les deux souverains se rencontrèrent à Villafranca, où furent signés les préliminaires de paix.

Or, les préliminaires de paix, devenus le traité signé à Zurich, le 10 novembre, entre la France, l'Autriche et la Sardaigne, résolvaient la question, telle que Napoléon III l'avait poursuivie en prenant les armes. Le roi Victor-Emmanuel ajoutait à son royaume toute la Lombardie, du Tessin au Mincio et les anciens États formaient, avec la Sardaigne et la Vénétie, une fédération italienne, sous la présidence honoraire du Pape.



XI

LES DIX DERNIÈRES ANNÉES DE L'EMPIRE. — LE PARLEMENTARISME. — LE 4 SEPTEMBRE. — LA COMMUNE.

SOMMAIRE : Quiétude de la France après dix ans de règne. — Les ambitieux de Paris ne sont pas satisfaits. — La bourgeoisie déclare que le vent de l'opinion publique est aux réformes.— Le salon de M. Thiers.— Les bureaux du *Journal des Débats*.—Les couloirs de l'Académie.—M. Schneider, président du Corps législatif. — Ses illusions sur le gouvernement parlementaire.—Son réveil le 4 septembre. — Ni le comte Walewski, ni M. de Morny ne voulaient faire de M. Émile Ollivier un premier ministre. — Conséquences de sa politique. — *L'Astrologue* de la fable. — Détails sur l'armée de l'émeute. — L'enterrement de Victor Noir. Projets d'assassiner l'Empereur. — Les soldats conspirateurs. — M. Naquet et la nitro-glycérine.—Arrestation.— La police et Mégy. — Les conjurés à Londres.— Un banquet d'assassins. — Protot, futur ministre de la justice sous la Commune. — Les conjurés sont vendus par l'un des complices. — Procès de Tours.— Les insultes publiques à la famille impériale. — Chute de M. Ollivier. — Ministère Palikao.—Le 4 septembre.—M. Jules Favre met les scellés sur la Chambre des députés et M. Floquet sur le Sénat. — Calomnie contre la majorité des impérialistes.— M. Jules Favre à Ferrières. — Le *pouvoir personnel*.— M. Gambetta en ballon. — M. de Freycinet et ses collaborateurs. — M. Gambetta, ministre de la guerre et général.—Il se sauve devant les uhlans.—Assemblée de Bordeaux.—Proclamation de Napoléon III pour protester contre l'usurpation des hommes du 4 septembre.—L'assemblée de Bordeaux essaie

de prononcer la déchéance de la Dynastie impériale. — Ce que vaut, au juste, cette résolution. — Détails caractéristiques sur la motion de M. Target. — Noms des signataires. — Ils veulent faire peser sur l'Empire la perte de deux provinces abandonnées par la République, quand c'est, au contraire, l'Empire qui nous a donné trois départements. — Conclusion.

Le régime politique de 1852, basé sur la responsabilité du Souverain, en procurant au pays les bienfaits de l'unité de gouvernement, avait valu à la France une période de près de dix années de sécurité caractérisée par une prospérité inouïe à l'intérieur et à l'extérieur par la dignité et l'influence, dues à nos victoires de Crimée et d'Italie.

Ce régime, qui écartait des affaires, dans une certaine mesure, les ambitions et les appétits politiques de la bourgeoisie de Paris, fut sapé et miné par elle, comme nous l'avons montré dans le cours de ces *Souvenirs*. On réussit, à force de manœuvres, à persuader à l'Empereur que *le vent de l'opinion publique* était aux réformes politiques, quand ce vent ne venait que du salon de M. Thiers, des bureaux du *Journal des Débats* et des couloirs de l'Académie française. Le reste de la nation, satisfait des succès de l'Empire et confiant dans l'Empereur, c'est-à-dire l'immense majorité des propriétaires petits et grands, vouée aux travaux agricoles et industriels, aux professions libérales, voyait d'un œil indifférent ces évolutions intéressées des ambitieux de Paris.

Dans le cours de ces *Souvenirs*, j'ai cité un mot de M. de Chasseloup-Laubat qui semblait, comme Lamartine en 1848, *s'ennuyer* de la prospérité publique. Ce politicien demandait l'extension dans un but de *distraction*, des attri-



butions parlementaires. J'ai raconté, également, les désidérata du docteur Véron qui ne comprenait de salut pour l'Empire que dans des *tubes de sûreté*, lesquels ont, hélas! fait éclater la machine. Il n'est pas jusqu'à M. Schneider, président de la Chambre, qui ne donnât dans ce travers. Homme honorable au premier chef, sincèrement dévoué à l'Empire et à la dynastie, financier hors ligne dans les grandes affaires, restaurateur, et, on peut le dire, fondateur de la colossale usine du Creuzot, la plus importante du monde, sans excepter l'Angleterre, M. Schneider était, en même temps, un homme du monde, fin causeur, amateur délicat des arts, dont il collectionnait les chefs-d'œuvre dans ses galeries. Appartenant, à la fois, au milieu politique, industriel et artistique qui s'agite à Paris, il ouvrait son hôtel à un nombre considérable d'invités de toute catégorie et il entendait, par suite, les propos et les doléances de tous les ambitieux en disponibilité et de tous les oisifs internationaux de la haute société. Ce mélange de visiteurs et de convives se renouvelant sans cesse et l'assourdissant de leurs propos politiques ne lui laissait pas toujours la libre disposition de son bon sens personnel : ce va-et-vient troublait parfois la netteté de son optique. Il en était venu à ne plus être lui-même, au moins en politique. En prononçant la clôture de la période 1865, l'honorable président de cette Assemblée, où se révelaient déjà les inconvénients du régime parlementaire que l'Empereur venait de réinstaller, sans qu'on le lui demandât, M. Schneider, n'y voulut voir que les curiosités d'une lutte oratoire ; à ce moment, il s'exprimait ainsi : « Vous me permettrez de dire, à l'honneur de cette assemblée et à ma satisfaction profonde, que nous avons vu se

révéler, cette année, de nombreux et solides talents qui doivent *ajouter à la confiance du pays.* » Illusion d'un homme honnête, mais peu clairvoyant ; car, si les institutions ne préservent pas un pays, ce ne sont pas les discours qui les sauvent. Ni Démosthènes, ni Cicéron, ni Mirabeau, ni Guizot, ni Lamartine, ni Thiers n'ont arrêté ou dirigé le cours des événements.

C'est dans cet ordre d'idées que, séduit, convaincu, aveuglé par les impatiences de ses amis, j'entendis un jour M. le président Schneider me dire qu'il fallait accorder de nouvelles réformes, parce que, pensait-il, la France éprouvait le besoin de mouvement *comme le malade qui veut se retourner dans* [illegible] — M[illegible] la France se porte à merveille [illegible] elle ne [illegible] point elle-même [illegible] pensez-vous qu'elle ait le besoin [illegible] parlez ? Hélas! [illegible] M. Schneider et à ses [illegible] la France ne demandait pas [illegible] la France reçut l'impulsion [illegible] roula dans l'abîme et M. Schneider, [illegible] dans la journée du 4 septembre, [illegible] la manière dont les révolutionnaires exprimaient leur reconnaissance. Frappé par les envahisseurs de la Chambre, [illegible] et traîné aux gémonies, il ne dut son salut qu'à la présence d'esprit des huissiers et à la force [illegible] de ses domestiques qui l'arrachèrent des mains de ses agresseurs.

Et voilà comment dix années avaient suffi, sur cette pente savonnée, pour entraîner à leur perte le minis-[illegible] la dynastie et la France, voilà comment nous avons



pu assister aux hontes de la révolution du 4 septembre.

Ces événements de l'année terrible, nous les avons vus de près, pour la plupart ; ceux auxquels nous n'avons point assisté, nous les connaissons par les récits véridiques de nos amis et nous sommes en mesure d'en donner ici les détails intimes et particuliers, sur les hommes comme sur les choses.

Les esprits imprudents qui mirent en avant le nom de M. Ollivier et qui pensèrent, bien à tort, que son accession au pouvoir plairait à l'opposition et *fortifierait*, par là, la dynastie, ceux-là, il faut le reconnaître aujourd'hui, n'allèrent jamais jusqu'à proposer à l'Empereur d'en faire un premier ministre. Ni le comte de Morny, ni le comte Walewski, qui passaient pour les artisans de cette évolution, ne conçurent un tel dessein, c'est ce que j'ai dit déjà dans mon *Histoire populaire de Napoléon III*. Je crois savoir que le comte Walewski, notamment, n'avait parlé à l'Empereur que du portefeuille de l'Instruction publique pour M. Ollivier et, si je suis bien informé, la famille de l'ancien ministre d'État possède, sur ce point important, des documents qui en contiennent l'absolue confirmation.

C'est l'ambition seule de M. Ollivier, poussée par celles de Duvernois et de Girardin, qui lui permit de franchir la limite si considérable qui sépare le président du Conseil des ministres des attributions spéciales d'un ministre secondaire.

Peu de personnes se rappellent sans doute que M. Ollivier avait échoué sur le terrain électoral et que, battu par M. Bancel à Paris, il ne serait peut-être jamais rentré dans l'arène parlementaire sans la bonté de l'Empereur, qui lui en rouvrit l'entrée, comment dirai-je ? par une porte dérobée. Il y avait, dans le Var, un siège occupé par un très honorable député, M. Lécuyer

d'Attainville. M. Ollivier, ayant renoncé à affronter le scrutin et les réunions électorales de Paris et des grandes villes, jeta son dévolu sur le siège occupé par celui-ci. Il ne fallut pas moins que l'intervention souveraine de l'Empereur faisant appel au patriotisme de M. d'Attainville pour le décider à céder sa place et ses électeurs à M. Ollivier ; nous tenons de l'ancien député du Var la révélation de cette négociation.

Jamais, on doit en convenir, la candidature officielle ne fut plus nettement caractérisée que dans cette affaire. Cette candidature officielle que M. Ollivier et ses amis avaient si souvent bafouée et honnie, il en usait avec cynisme, dans des conditions au delà desquelles il n'y a rien. Eh bien! à peine installé au pouvoir, dans les premiers jours de janvier, celui qui écrit ces lignes fut obligé de monter à la tribune et de demander au cabinet s'il entendait *adopter* ou *repousser la candidature officielle*, M. Chevandier de Valdrôme, ministre de l'intérieur, ayant laissé entendre qu'il la patronnerait ; M. Ollivier parla à son tour et s'empressa de contredire son collègue sur ce point délicat et, comme président du Conseil, il la repoussa énergiquement. Ainsi donc, il demeurait acquis à l'histoire que l'homme politique qui, en tant que député, acceptait les bénéfices de la candidature officielle, flétrissait et rejetait cette même candidature, lorsque, parvenu au pouvoir, il n'en avait plus besoin. Éternelle palinodie d'avocat, apportant à la tribune comme ministre, les habitudes, l'impudence et les mensonges du Palais.

Mais la Providence ménageait à ce sycophante au cœur léger les retours vengeurs de la justice d'ici-bas. Quelle visible intervention de cette providence que l'affaire Victor



Noir éclatant, dans la semaine même qui avait vu naître le ministère présidé par M. Ollivier !

Cette triste et misérable aventure est déjà, peut-être, fort oblitérée dans la mémoire des contemporains. Il convient, cependant, d'en détacher et d'en faire saillir quelques circonstances caractéristiques pleines d'enseignements politiques.

En consignant ici quelques détails peu connus, sur cette affaire, qui fut le prélude du 4 septembre, notre intention est de montrer quelle était la force de cette armée révolutionnaire, comptant déjà dans ses rangs tous ces hommes sinistres qui devaient former le noyau de la Commune de 1871. Ces détails mettront également au grand jour l'infatuation de M. Ollivier qui, tout occupé de parlementarisme et semblable à l'astrologue de la fable, regardait dans son télescope, sans voir l'abîme que creusaient sous les pieds de l'Empire les soldats de l'émeute.

Les sociétés secrètes grouillaient autour du ministère du 2 janvier, sans qu'il parût s'en préoccuper. Les républicains excités par le langage de leurs journaux préparaient, presque ouvertement déjà, une insurrection et se disposaient à profiter de la première occasion qui se présenterait. Le 11 janvier, l'enterrement de Victor Noir parut être cette occasion.

Les conspirateurs avaient réussi à détourner de leurs devoirs trois jeunes soldats de la caserne du Prince-Eugène, Asnon, Fayolle et Beaury. Les principaux conjurés étaient Verdier, Ruault, Benel, Pellerin, Tony Moillin, Godinot, Cournet, Mégy, les frères Villeneuve, Gois, Jaclard, Tridon, ces derniers passant pour les agents de Blanqui. Ces principaux affiliés au complot se réunissaient tantôt dans un café, tantôt chez les nommés Dupont, Fontaine, Guérin, Sapia. Presque tous ces

socialistes révolutionnaires assistaient au convoi de Victor Noir, armés et tout prêts à exécuter leur coup de main; c'est alors que Rochefort fit tout avorter en s'évanouissant à plusieurs reprises, et en allant, finalement, se cacher, comme avaient coutume de le faire, en 1793, ses devanciers, Marat, Danton et Robespierre.

Le soir même de l'enterrement de Victor Noir, plusieurs conjurés se réunirent aux environs de la caserne du Château-d'Eau pour essayer d'entraîner avec eux les soldats que nous venons de nommer et avec ceux-ci, quelques-uns de leurs camarades du même régiment; mais ce fut en vain. Cependant l'agitation était soigneusement entrétenue, elle augmentait sans cesse dans le rayon populaire où agissaient les conjurés.

Le 21 janvier eut lieu, à Saint-Mandé, un banquet, où assistaient les chefs principaux. C'est là, on s'en souvient, que Gromier lut le fameux *toast à la balle* de Félix Pyat. Peu de jours après, le 6 février, dans un second banquet, au même endroit, Flourens porta un toast «*aux régicides en principe, à Orsini, régicide de fait* ». Le lendemain eut lieu l'arrestation de Rochefort, suivie de la promenade effrénée de Flourens à travers les rues de Belleville, où il proclama, à lui tout seul, la République.

Après l'échec avorté de la conspiration, Flourens, pour échapper aux poursuites de la police, se réfugia boulevard Voltaire, chez son ami Ballot, où il demeura quelques jours. Puis, il fit déposer chez M. Piétri, préfet de police, sa carte cornée avec les lettres P.P.C. et partit pour l'Angleterre. Arrivé à Londres, il s'occupa plus que jamais du projet de faire assassiner l'Empereur. Dans ce but, il se mit en relations



avec les réfugiés français qui s'y trouvaient et surtout avec Fayolle et Beaury qui, le jour même de l'enterrement de Victor Noir, avaient déserté et s'étaient réfugiés à l'étranger. Beaury était passé par Bruxelles, avec cent vingt francs que lui avaient donnés les rédacteurs du *Rappel*.

Nous retrouverons plus loin Beaury, au commencement d'avril, mais auparavant, il nous paraît nécessaire de revenir un instant sur nos pas et de rappeler ce que les conspirateurs de Paris firent, après le désastre de l'émeute, le jour des funérailles de Victor Noir.

Le 28 janvier, un nommé Verdier se présenta à la préfecture de police et y fit des révélations écrites et signées. Ces révélations coïncidaient avec tout ce que savait déjà le service de la Sûreté et que nous avons relaté plus haut.

La police se tint en éveil et, après l'arrestation de Rochefort, dans les premiers jours de février, elle jugea que le moment d'agir était venu. Deux jours après, elle faisait arrêter Godinot, Sapia, Ramet et Dupont, dans le domicile de ce dernier. Le lendemain, elle s'empara de plusieurs de leurs complices et entre autres du mécanicien Mégy, qui tua d'un coup de pistolet l'agent de police Mourot, au moment où il venait de lui ouvrir la porte de son domicile.

Dès le premier jour, Godinot avoua que les conjurés avaient formé le projet d'assassiner l'Empereur. En 1869, déjà, ce projet avait été discuté et Dupont avait rendu compte d'une expérience récente qu'il avait faite de la nitro-glycérine, substance que M. Naquet, aujourd'hui député, avait recommandée dans un journal, avec l'intention à peine dissimulée de la conseiller dans un guet-apens contre le souverain. « J'ai pris, racontait Dupont, gros comme un pois de nitro-

glycérine, je l'ai placé sous dix forts pavés et les pavés ont sauté à quinze mètres de hauteur. » Il ajoutait qu'il aurait une provision de nitro-glycérine pour le 15 août.

C'est le 2 avril, quelques jours après, que nous retrouvons à Londres ceux des conjurés qui se tenaient en correspondance avec leurs affiliés de Paris.

On donna un banquet à l'assassin Tibaldi, qui venait d'arriver en Angleterre. Le lendemain, Tibaldi, Fayolle et Beaury déjeunèrent chez Flourens. Tous quatre étaient décidés à tuer l'Empereur; mais, comme leur arrivée à Paris pouvait éveiller les soupçons, ils tirèrent au sort à qui partirait. Le sort désigna Beaury. Il fut convenu que s'il échouait, il serait remplacé par Fayolle; après lui, Flourens et Tibaldi promettaient de faire en commun une dernière tentative.

Beaury partit pour Paris sous le nom de Fleury. Il s'y mit en rapport avec Ballot et avec Protot, qui fut depuis ministre de la justice sous la Commune. Le premier était chargé de lui donner de l'argent et c'est chez le second que Flourens devait lui écrire. Le plan des conjurés était très simple et par suite présentait de grandes chances. Beaury, ce jour-là, devait quitter le vieux paletot bourgeois de tous les jours et revêtir son uniforme militaire, il se serait présenté ainsi à l'Empereur. Après s'en être approché, il aurait déchargé un revolver à plusieurs coups sur le Souverain que l'uniforme du soldat aurait laissé sans méfiance.

Heureusement, la veille du jour fixé pour l'exécution du crime, Ballot offrit au Préfet de police de lui dénoncer le complot, moyennant une somme de vingt mille francs. Le marché fut conclu et le 24 avril Beaury fut arrêté; il n'hésita
s à avouer sa culpabilité; on trouva les bombes chez ses

complices. C'est ce qui explique que le jour de l'enterrement de Victor Noir, le nommé Fontaine criait à Neuilly : « *Rentrons à Paris, nous avons des bombes.* »

Tels sont les curieux détails de ces échauffourées révolutionnaires que M. Émile Ollivier semblait ignorer ou qu'il était impuissant à combattre.

Je ne quitterai pas le souvenir des tristes événements qui suivirent les funérailles de Victor Noir, sans faire remarquer avec quelle légèreté, nous ne voudrions pas y voir un pire sentiment, le cabinet de M. Émile Ollivier laissa traduire devant une haute Cour le Prince Pierre, lequel, frappé chez lui par d'indignes adversaires, n'avait fait qu'user des droits de légitime défense, en ayant recours à son revolver. L'Empereur ne pouvait donner un ordre, pour soustraire le Prince aux conséquences de sa situation, mais le ministre pouvait le couvrir de sa responsabilité et il devait épargner à tout prix le scandale d'un procès livrant en pâture à la malignité publique et aux fureurs révolutionnaires le fils de Lucien, le cousin de l'Empereur régnant. La conséquence de la conduite du cabinet Ollivier, en cette circonstance, fut le scandale inouï de ces audiences, où il sembla que ce fut l'Empire lui-même et le grand nom de Napoléon que le ministre livrait à la rage des révolutionnaires, ses alliés de la veille.

On se souvient de la réponse que fit le misérable Paschal Grousset au Président qui lui demandait si, originaire de la Corse, il n'était pas *allié ou parent de l'accusé*. Le témoin répondit : « Je n'en sais rien, *madame Lætitia ayant eu tant d'amants*, il pourrait se faire que je sois l'allié ou le parent de l'accusé. » Quelque mépris que mérite une aussi grossière, une aussi inepte injure à la mémoire de Celle que

son auguste fils, l'Empereur Napoléon Ier, jugeait digne de *tous les genres de respect*, on ne saurait méconnaître les inconvénients qu'il était facile de prévoir et qui devaient nécessairement résulter d'un pareil procès, dans un pareil moment ; ces inconvénients n'avaient pas été prévus par le premier ministre. Or, qui avait autorisé le procès? Le cabinet présidé par M. Émile Ollivier, et c'est sur lui que, devant l'histoire, doit retomber la responsabilité d'un aussi déplorable scandale.

En somme, l'arrivée aux affaires de M. Ollivier n'eut qu'un résultat, ce fut d'ouvrir les portes aux émeutiers du 4 septembre; c'est ce qu'il est de notre devoir de constater.

Cette révolution du 4 septembre eut, elle-même, des conséquences et des suites dignes de ses origines. Préparée de longue main et faite en présence de l'ennemi, lorsque la France était envahie et l'Empereur prisonnier, elle commença par le mensonge, se poursuivit par la hâblerie et la rapine et s'acheva dans la bassesse et la lâcheté. Ce prétendu gouvernement de la Défense nationale ne fut, on l'a dit, que celui de la démence, ou de la dépense, ou de la défaillance nationale. On y vit des généraux avocats, comme M. Trochu, et des avocats improvisés généraux, comme MM. Gambetta et Crémieux.

Ces grands amis de la légalité, ces défenseurs emphatiques des droits du peuple, avaient devant eux une Chambre des députés élue par le suffrage universel, et, cependant, ils sont les premiers, le 4 septembre, à provoquer l'envahissement de l'Assemblée. M. Gambetta et M. Jules Simon avaient fait, ce jour-là, convoquer, de leur propre autorité, la garde nationale, qui devait forcer les portes du Corps législatif. M. Floquet, M. Étienne Arago lui donnaient des ordres dans la cour du

Palais-Bourbon. M. Trochu devait mettre le comble à la trahison, en apportant son concours aux adversaires du gouvernement qu'il était chargé de défendre. Le général Caussade, protégé de M. Trochu, enjoignit à la police de se retirer, pour faire place à la garde nationale et la Chambre fut envahie. « J'ai été témoin, dit un républicain, le général Le Flô, de l'invasion de la Chambre par cette *horde de scélérats* que nous avons retrouvés dans la Commune ». C'étaient les fondateurs de la République. — « J'ai vu, de mes yeux vu, a déclaré le général de Palikao, je l'atteste et je l'affirme, M. Gambetta faire un signe aux hommes qui avaient envahi les tribunes. Ils se mirent à descendre le long des colonnes et ils envahirent la Chambre. » On sait que le même M. Gambetta, en prenant possession du ministère de l'intérieur, débuta dans ses fonctions, en faisant mentir impudemment le télégraphe. Il écrivit aux départements *que la déchéance venait d'être prononcée au Corps législatif* et il donna même *le nombre de votants*. A six heures du soir, M. Floquet alla bravement fermer les portes du Sénat; MM. Jules Favre et Glais-Bizoin vinrent mettre les scellés sur les portes de la Chambre. Qui les en avait chargés? Qui leur en avait donné le droit?

Une calomnie s'est propagée à ce propos, dans les journaux républicains : on a dit que l'Empire n'a pas trouvé de défenseurs et qu'il a été abandonné par ses amis eux-mêmes; c'est là une erreur manifeste. Nous ne voulons pas parler d'une résistance matérielle. Quand les hommes, fonctionnaires et généraux chargés de maintenir l'ordre, ont trahi et livré une ville de deux millions d'hommes à la discrétion des malfaiteurs, toute résistance est impossible et, à ce point de vue, l'Empire ayant été trahi et livré, n'a pu être défendu; mais,

il n'en est pas de même de la résistance politique. Le 4 septembre 1870, elle a été plus vigoureuse, plus éclatante, plus obstinée qu'on 1792, en 1830 et en 1848. Quoique la Chambre des députés eût été envahie, que l'insurrection fût maîtresse de l'Hôtel-de-Ville, que l'Impératrice eût été obligée de quitter les Tuileries, les députés dévoués au second Empire résistèrent encore. Au moment même où les bureaux de la Chambre délibéraient et où quelques membres hostiles parlaient, dans le neuvième bureau, de demander à l'Impératrice d'abdiquer, vingt-huit députés sur trente-deux refusèrent avec indignation, et, loin d'y consentir, l'un d'eux, M. Roulleaux-Dugage, déclara qu'il se ferait plutôt tuer sur son banc. C'est M. de Kératry, un adversaire, qui a reconnu ces faits. Tous les autres bureaux de la Chambre, a-t-il ajouté, proclamèrent la résolution inflexible de *maintenir le régime impérial tel quel.*

La salle des séances ayant été envahie, les députés se réunirent, sur l'invitation de M. Dréolle, dans la salle à manger de l'hôtel de M. Schneider, sous la présidence de M. Alfred Leroux. Les paroles les plus dignes, les plus fermes y furent prononcées en forme de protestations et M. Grévy fut envoyé à l'Hôtel-de-Ville pour inviter les émeutiers à rentrer dans la légalité. Un tel émissaire, aux trois quarts complice, revint sans résultat. Dans cette séance mémorable, M. Buffet flétrit énergiquement ce nouvel attentat à la représentation nationale succédant à tant d'autres. Il dit qu'il protestait contre les événements accomplis et s'écria, en terminant, que « dût-il engager sa liberté et même sa vie, il ne consentirait jamais, au nom même de la liberté et pour l'honneur de son pays, à reconnaître le gouvernement qui



s'était élevé sur les ruines de la liberté et du droit. »

Les mêmes députés, indignés, mais non découragés, se réunirent de nouveau, le 5 septembre, chez M. Johnston ; ils nommèrent une commission de protestation composée de MM. Buffet, de Talhouet, Lefébure, Johnston, Daru, Josseau, Dréolle. Au nombre de cent cinquante, ils donnèrent leurs signatures. M. Gambetta envoya, du ministère de l'intérieur, des aventuriers en armes, pour dissoudre cette réunion.

Voilà les hommes qui reprochent à Napoléon III d'avoir fermé la Chambre le 2 décembre 1851.

Au moins, le Prince avait convoqué la nation dans ses comices, afin de lui soumettre l'acte qu'il venait d'accomplir pour son salut, ce que les hommes du 4 septembre n'ont jamais osé faire.

Le siège de Paris, dans la pensée des avocats du 4 septembre, n'avait jamais pris que les proportions d'une comédie. M. Picard avait dit, dès le début, à son frère Arthur : « Nous ferons une défense d'opéra-comique. » M. Trochu lui-même déclara que c'était une *héroïque folie*, et le gouvernement de la *défense nationale* n'y avait même pas cru un seul instant. M. Jules Favre proclama que c'était une *œuvre impossible* ; c'est ce qui résulte encore de la déclaration de M. de Kératry.

Les uhlans étaient à peine aux portes de Paris que M. Jules Favre allait à Ferrières se jeter, en pleurant, aux pieds de M. de Bismarck. Cet homme qui avait tant déclamé contre le *pouvoir personnel*, le voilà s'érigeant lui-même en pouvoir personnel, se permettant d'aller traiter au nom de la France. Il avait bien pu mettre les scellés sur la

Chambre des députés, mais qui donc l'autorisait à traiter avec la Prusse? De qui tenait-il ce prétendu mandat de parler au nom de la France? Et pourtant, à ce moment, M. de Bismarck consentait à signer la paix moyennant la cession de Strasbourg et les frais de la guerre. M. Jules Favre, qui avait annoncé qu'on ne céderait ni une pierre de nos forteresses, ni un pouce du territoire, et qui savait qu'en traitant, à Ferrières, il serait renversé le lendemain, revient à Paris et commet l'acte si célèbre, qu'on a appelé le *crime de Ferrières*, en annonçant à ses collègues et à la France — ce qui était faux — que la Prusse avait demandé l'Alsace et la Lorraine! La guerre continua à outrance et quel en fut le résultat? Il fallut, en fin de compte, céder l'Alsace, une partie de la Lorraine et payer cinq milliards.

Comme si le gouvernement de Paris n'avait pas assez de ses hontes et de ses défaillances, l'histoire est obligée de se rappeler que ce gouvernement se dédoubla et que la partie qui siégeait à Tours ne fit qu'ajouter à ces hontes et à ces défaillances des pages où le comique le dispute au tragique. Un avocat, tel que M. Gambetta, s'élançant en ballon et tombant à Tours « *ministre de la guerre, raisonnant comme général en chef et fixant la stratégie des opérations* ». Ce sont les paroles de M. Trochu lui-même. Quel spectacle nouveau!

En arrivant à Tours, M. Gambetta, on le sait, s'improvisait lui-même ministre de la guerre et, détail piquant, il retirait ces fonctions, pour se les approprier, à un autre avocat, M. Crémieux, qui se les était adjugées tout d'abord. C'est ici que le comique vient traverser ces grave événements. Deux hommes constituaient le gouvernement de Tours, deux vieil-

lards, usés de corps et tombés dans l'enfance sénile ; tout le monde les a connus, Crémieux et Glais-Bizoin. Ces deux *Parques*, comme les appelle M. Steenackers dans une dépêche officielle — il eût pu dire : ces deux *singes* — s'étaient disputé le portefeuille de la guerre. M. Glais-Bizoin disait à M. Crémieux : « Si vous étiez ministre de la guerre, l'Europe entière ne pourrait s'empêcher de rire. » Hélas ! la France en a ri ; mais après en avoir pleuré. M. le général Le Flô a déposé que M. Crémieux arrêtait le premier venu dans la rue et lui disait : « Seriez-vous capable de commander une armée ? » Son principal collaborateur était le célèbre bohême nommé *Pipe-en-Bois*. M. Glais-Bizoin, l'autre Parque, l'autre singe, se promenait dans un costume qui n'était pas fait pour lui valoir un complément de respect. « Il portait habituellement, dit le général d'Aurelles de Paladine, un veston rouge, couleur Solférino, un caleçon de flanelle et des pantoufles. Il recevait officiellement les généraux dans ce costume. »

Mais, voici un ingénieur des mines, M. de Freycinet ; il est chargé de diriger les opérations militaires, avec l'aide d'un Polonais, M. Nieczffenski, fils d'un boulanger de Bayonne, qui se fit appeler De Serres, du nom de sa mère. A Tours, comme à Paris, la défense est proclamée *impuissante*. M. le général Faidherbe le dit ; M. Laurier alla plus loin et avoua que ce qui se faisait n'était que *pour la montre*.

Le mensonge continua à fonctionner sur les fils du télégraphe. M. Gambetta qui, le 4 septembre, avait menti deux fois, en annonçant à la province que la déchéance avait été prononcée au Corps législatif et que la République avait été proclamée par la population, tandis qu'elle avait été pro-

le prétendu gouvernement de la défense nationale accumula sur notre malheureux pays : on put voir, alors, à quel abîme nous avait conduit le régime des avocats, s'improvisant généraux, avec les intrigants à la suite se ruant à la curée des places, tous préoccupés surtout d'imposer la République, sans souci du salut et de la dignité de la France.

Nous ne redirons pas ici les défaites militaires se succédant partout, l'arrivée et les équipées de Garibaldi, le nouveau *crime de Jules Favre*, jetant notre armée de l'Est dans les neiges de la Suisse, la fuite de M. Thiers abandonnant Paris sans police, et oubliant d'occuper le Mont-Valérien, obligé ensuite d'assiéger ces mêmes fortifications qu'il avait fait ériger jadis, enfin, les hontes sans nom de la Commune et ses exécrables forfaits.

Nous avons raconté ces sinistres et lamentables épisodes dans notre *Histoire de la troisième République*.

Voilà, en somme, à quoi s'est réduite cette prétendue défense nationale : ils avaient promis de mourir et ils ne sont pas morts. Ils avaient promis de battre l'ennemi, et ils ont été battus ; ils avaient juré qu'ils ne céderaient pas un pouce de terrain et ils ont cédé deux provinces !

L'histoire est là qui vengera l'Empire, en racontant ce que fut le gouvernement qui lui a succédé.

Nous terminerons ce chapitre par des détails inédits relatifs à la prétendue déchéance de la dynastie impériale, prononcée à Bordeaux par l'Assemblée de 1871 ; mais, auparavant, nous voulons mettre sous les yeux du lecteur la noble proclamation, écrite par Napoléon III, pour protester, au nom de la France contre l'accusation des hommes du 4 septembre.

Voici cette pièce historique :

PROCLAMATION

DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III

AU PEUPLE FRANÇAIS.

Wilhemshohe, le 8 février 1871

FRANÇAIS,

Trahi par la fortune, j'ai gardé depuis ma captivité le profond silence qui est le deuil du malheur. Tant que les armées ont été en présence, je me suis abstenu de toutes démarches, de toutes paroles qui auraient pu diviser les esprits. Je ne puis aujourd'hui me taire plus longtemps devant les désastres du pays, sans paraître insensible à ses souffrances.

Au moment où je fus obligé de me constituer prisonnier, je ne pouvais traiter de la paix ; n'étant plus libre, mes résolutions auraient semblé dictées par des considérations personnelles. Je laissai au gouvernement de la Régence, siégeant à Paris, au milieu des Chambres, le devoir de décider si l'intérêt de la nation exigeait la continuation de la lutte.

Malgré des revers inouïs, la France n'était pas

domptée ; nos places fortes étaient encore debout, peu de départements envahis, Paris, en état de défense, — l'étendue de nos malheurs pouvait être limitée ; mais, pendant que tous les regards étaient tournés vers l'ennemi, une insurrection éclata dans Paris, le siège de la représentation nationale fut violé, la sécurité de l'Impératrice fut menacée, un gouvernement s'installa, par surprise, à l'Hôtel-de-Ville et l'Empire, que toute la nation venait d'acclamer pour la troisième fois, abandonné par ceux qui devaient le défendre, fut renversé.

Faisant trêve à mes justes ressentiments, je m'écriai : « Qu'importe la dynastie, si la patrie peut être sauvée ! » et, au lieu de protester contre la violation du droit, j'ai fait des vœux pour le succès de la défense nationale, et j'ai admiré le dévouement patriotique qu'ont montré les enfants de toutes les classes et de tous les partis.

Maintenant que la lutte est suspendue, que la Capitale, malgré une résistance héroïque, a succombé et que toute chance raisonnable de vaincre a disparu, il est temps de demander compte *à ceux qui ont usurpé le pouvoir, du sang répandu sans nécessité, des ruines amoncelées sans raison, des ressources du pays gaspillées sans contrôle.*

Les destinées de la France ne peuvent être abandonnées à un gouvernement sans mandat qui, en désorganisant l'administration, n'a pas laissé debout



une seule autorité émanant du suffrage universel.

Une nation ne saurait obéir longtemps à ceux qui n'ont aucun droit pour commander. L'ordre, la confiance, une paix solide ne seront rétablis que lorsque le peuple aura été consulté sur le gouvernement le plus capable de réparer les maux de la patrie.

Dans les circonstances solennelles où nous nous trouvons, en face de l'invasion et de l'Europe attentive, il importe que la France soit *une* dans ses inspirations, dans ses désirs comme dans ses résolutions; c'est le but vers lequel doivent tendre les efforts de tous les bons citoyens.

Quant à moi, meurtri par tant d'injustices et d'amères déceptions, je ne viens pas aujourd'hui réclamer des droits que, quatre fois en vingt ans, vous m'avez conférés. En présence des calamités qui nous entourent, il n'y a pas de place pour une ambition personnelle; mais tant que le Peuple, régulièrement réuni dans ses Comices, n'aura pas manifesté sa volonté, mon devoir sera de m'adresser à la Nation comme son véritable représentant et de lui dire: « Tout ce qui est fait sans votre participation directe est illégitime. »

Il n'y a qu'un gouvernement issu de la souveraineté nationale qui, s'élevant au-dessus de l'égoïsme des partis, ait la force de cicatriser vos blessures, de rouvrir vos cœurs à l'espérance, comme les églises

profanées à nos prières et de ramener au sein du pays le travail, la concorde et la paix.

NAPOLÉON.

Cette belle protestation semble une réfutation anticipée de ce qui allait être fait à Bordeaux.

Il était naturel de penser que l'Assemblée, réunie à Bordeaux et composée des ennemis de l'Empire, ne manquerait pas de donner à ce grand gouvernement renversé par l'émeute le coup de pied de l'âne ; aussi, la petite coterie orléano-légitimiste et les exaltés du parti républicain songèrent-ils à profiter de la première occasion pour donner suite à leurs projets de mesquine et impuissante rancune. Tenus pendant vingt ans éloignés du pouvoir, repoussés par le suffrage universel, élus pour ainsi dire par surprise puisque le gouvernement républicain avait écarté du scrutin tous les partisans de l'Empire, ils n'eurent pas un grand courage à proclamer, entre eux et à huis clos, la prétendue déchéance de l'Empire ; ils étaient assurés, d'ailleurs, ces grands foudres de guerre, de l'appui de M. Thiers, désireux de faire oublier ses fautes, dont la Commune allait être, le mois suivant, le chef-d'œuvre politique et administratif.

C'est, en effet, le 1er mars 1871, au moment où l'Assemblée délibérait sur les préliminaires de la paix, que la petite intrigue crut le moment venu de frapper son grand coup. Les principaux rôles étaient distribués depuis quelques jours, les comparses étaient choisis. Dans la coulisse, on organisa la conspiration, on en arrêta même les termes. Cette première rédaction se bornait [à rendre la Dynastie impériale



« responsable des désastres de la guerre ». On n'avait pas osé affronter la France elle-même, en attaquant ouvertement la dynastie qu'elle avait soutenue de quatre votes éclatants. La rédaction, telle que nous venons de l'indiquer, même au milieu des ennemis de l'Empire, avait paru tellement injuste dans son audace, tellement fausse dans son énoncé, tellement impudente dans ses termes, que d'assez nombreux députés furent pris des plus honorables scrupules et se refusèrent à la signer. On confia alors cette première rédaction à la garde de M. Target, dont la haine de famille remontait à Napoléon Ier. On sait que l'Empereur repoussa constamment l'avocat Target, parce que, désigné par Louis XVI pour être son défenseur, il avait refusé cette noble mission, en s'excusant sur *l'état de sa santé*. Le petit-fils de ce généreux défenseur trouvait, dans l'Assemblée républicaine de Bordeaux, des complices tout prêts à se prêter à tout contre les Napoléons. Il pensa avec raison qu'une séance orageuse serait le moment le mieux choisi, pour faire commettre à ses collègues une action qu'ils désavouaient dans leur sang-froid ordinaire. Un de ces Alsaciens qui sentent, pensent et parlent comme des Allemands, le citoyen Bamberger se fit le premier porte-voix de la proposition de déchéance, en rejetant faussement sur l'Empire, seul, les conséquences de la guerre de 1870. C'est alors qu'éclata l'orage attendu.

On connaît la noble attitude de M. Conti, à cette séance où sa voix fidèle fut couverte par les aboiements furieux de la meute en curée, ses éloquentes et fermes protestations, ses luttes d'honnête homme contre les invectives épileptiques de M. Vitet, de celui-là même qui a écrit que *la chute de l'Empire valait bien deux provinces.*

La séance dut être suspendue et c'est pendant cet intervalle que les conjurés inventèrent une nouvelle rédaction, dont le citoyen Target s'empressa de donner connaissance à l'Assemblée. On verra, tout à l'heure, qu'il y eut là un escamotage de papiers digne du petit-fils de l'homme qui avait refusé de défendre Louis XVI. Voici cette nouvelle version : « L'Assemblée nationale clôt l'incident, et, dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie et en face de protestations et de réserves inattendues, *confirme la déchéance de Napoléon III et de la Dynastie déjà prononcée par le suffrage universel et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France.* »

Et M. Target lut les noms des signataires, qu'il faut, avec grand soin, conserver au souvenir de la postérité :

« TARGET, BETHMONT, BUISSON, RENÉ BRICE, CH. ROLLAND, EUGÈNE TALLON, DUC DE MARMIER, PRADIÉ, RICARD, GIRARD, LAMBERT-SAINTE-CROIX, WILSON, CHARLES-ALEXANDRE BARAGNON, LÉON SAY, VICTOR DE LAPRADE, LOUIS VIENNET, FARCY, F. DUPIN, MARCEL BARTHE, COMTE D'OSMOY, WALLON, CH. RIVES, COMTE DE BRETTES-THURIN, VILLAIN.

Vingt-six inconnus s'inscrivant en faux contre huit millions de suffrages, contre la France électorale tout entière, voilà le spectacle qui fut offert, ce jour-là à notre cher et grand pays. M. Thiers ne craignait pas de venir à la rescousse et d'ajouter son nom aux noms de ces vingt-six inconnus. Il déclara que si l'Assemblée n'était pas *constituante*, elle était *souveraine*, oubliant que le vrai souverain, c'est le suffrage universel, qui avait proclamé l'Empire et qu'il n'était

lui, que le produit et le représentant d'une émeute. Si de telles matières comportaient le sourire, on ne pourrait que hausser les épaules et c'est ce que l'histoire qui commence a déjà fait en voyant M. Thiers, M. Vitet, et les vingt-six inconnus essayant de détrôner, en parole, celui que la France a acclamé, que les Souverains ont reconnu.

L'histoire dira que c'est à la République que l'on doit la perte de deux provinces et qu'à l'Empire, au contraire, on est redevable de trois départements. Voilà la vérité.

Que s'était-il passé pendant l'interruption de la séance ; il est bon de le rappeler. Ces détails font partie de l'histoire. M. Thiers, M. Target et M. Bethmont, enfouis dans le cabinet de M. Grévy, qui les y conduisit avec une complaisance calculée, changèrent la première rédaction déjà pourvue de quelques signatures et y introduisirent la pensée de la déchéance, en la faisant apparaître dès la première phrase. Le morceau de papier qui sert d'original à ce document et qui est déposé aux Archives de l'Assemblée, montre, par ses plis et ses maculatures, que cette seconde rédaction a donné lieu à des modifications longues, pénibles, raturées et recommencées. Ce papier est froissé, usé, terni, ce qui prouve qu'il avait été rédigé depuis plusieurs jours et gardé dans une poche avec d'autres paperasses. Après tous ces essais laborieux, un autre morceau de papier neuf fut apporté et reçut la rédaction nouvelle ; mais, produit immédiatement à la tribune (cela se passait de deux heures moins dix à deux heures et quart), ce document nouveau ne portait ni ne pouvait porter aucune signature : il est également déposé aux Archives. Lorsque M. Target, après avoir lu la motion, ajouta, selon le *Journal officiel*, les mots : ONT SIGNÉ et lut

les vingt-six noms, il mentait. En effet, ce n'est pas la rédaction nouvelle qui était signée, mais l'ancienne. En outre, deux des signataires de la première motion protestèrent contre la seconde et deux autres membres n'avaient signé ni l'une ni l'autre : telle est la sincérité des partis. On peut donc conclure, en toute justice, que non seulement l'Assemblée n'avait aucun droit pour prononcer la déchéance de l'Empereur, consacré par le suffrage universel direct, mais, encore, qu'en émettant ce vote, cette Assemblée ne sût même pas ce qu'elle votait. En conséquence, l'histoire doit prononcer que ce vote, même incompétent, est radicalement nul.

Il faut ajouter encore que les Cours d'assises de Bordeaux et d'Aix ont, depuis, prononcé l'acquittement de deux journalistes poursuivis pour avoir écrit que la déchéance prononcée le 1er mars, n'avait pas pu détruire ce que les plébiscites avaient établi. Tel sera, aussi, le verdict du suffrage universel direct, lui-même, lorsqu'il sera appelé à se prononcer sur ce point capital de notre droit public.

Quoi qu'il en soit, et en attendant que la France parle, couronnons ces *Souvenirs* par les paroles suivantes, qui résument la proclamation de Napoléon III, datée de Wilhemsohe et qui est le dernier mot de nos droits et de nos espérances : « TANT QUE LE PEUPLE RÉGULIÈREMENT RÉUNI DANS SES COMICES N'AURA PAS MANIFESTÉ SA VOLONTÉ, NOTRE DEVOIR SERA DE NOUS ADRESSER A LA NATION COMME SON VÉRITABLE REPRÉSENTANT ET DE LUI DIRE : TOUT CE QUI EST FAIT SANS VOTRE PARTICIPATION DIRECTE EST ILLÉGITIME. »



XII

SEDAN. — SES CAUSES ET SES SUITES

Sommaire : L'auteur écrit en collaboration avec Napoléon III, sa dernière brochure intitulée : « *A chacun sa part dans nos désastres. — Sedan; ses causes et ses suites.*— Quatre autographes de Napoléon III à ce sujet.— Deux lettres de M. Rouher. — Modifications demandées à l'auteur par l'Empereur.—Napoléon III dans ses corrections atténue généreusement les fautes de ses lieutenants et de ses ministres. — Exposé de la brochure avec indication des remaniements demandés par l'Empereur. — Entrée en matière. — Préludes de la guerre de 1870. — Plans arrêtés pour l'entrée en campagne.— Rôles respectifs de l'Empereur et de ses ministres. — Explications données par Napoléon III lui-même. — Marche sur Metz. — Contremarche. — Sedan. — L'Empereur atténue et pardonne les fautes de ses lieutenants. — Le général de Wimpfen et sa brochure. — Le maréchal de Mac-Mahon. — Sa blessure et son remplacement par le général de Wimpffen.— Le général Ducrot. — Le tableau de la place de Sedan au moment où l'armée s'y réfugie. — Responsabilité générale du cabinet de Palikao.— Responsabilité politique de M. Schneider.— M. Jérôme David. — M. Duvernois. — Le général Trochu. — Responsabilité de l'Empereur. — Ce qu'il fallait faire après Sedan.— Les hommes du 4 septembre. — Qui a voulu la guerre ? — Tout le monde. — Extrait des principaux journaux. — La vérité, toute la vérité sur la guerre et ses désastres.— Le gouvernement impérial avait pris toutes les mesures. — M. Thiers a reconnu que nous étions forts parce que nous serions prêts. — Tous les ministres de la guerre ont donné la même assurance à l'Empereur. — Napoléon III n'a pas été trahi, mais il a été

trompé. — Conclusion de la brochure écrite par Napoléon III lui-même. — Fin.

Dans un des chapitres de ces *Souvenirs*, j'ai parlé, en promettant d'y revenir, d'une brochure que je composai dans le cours de l'année 1871, en collaboration avec l'Empereur, écrit dont les principes avaient été arrêtés en commun et dont les détails m'avaient été fournis par le Souverain ou sur son ordre. Mon manuscrit fut envoyé en Angleterre, à Torquay, où résidait alors Napoléon III ; nous allons en parler tout à l'heure.

Il me faut, auparavant, informer le lecteur des circonstances qui ont inspiré, accompagné et suivi la publication de cette brochure.

Après le 4 septembre, j'étais sans nouvelles de mes deux fils, qui faisaient partie l'un de l'armée de Sedan et l'autre de l'armée de Metz. Je résolus d'aller auprès d'eux ou tout au moins de rechercher moi-même leurs traces, car on les disait morts : heureusement, ces nouvelles étaient fausses.

Mon fils Paul était prisonnier de la Prusse, mon second fils Louis, porte-fanion du maréchal Lebœuf, n'était heureusement que blessé. J'étais à Mons, lorsque l'inquiétude paternelle, qui m'avait conduit en Belgique, me suggéra l'idée de fonder, dans ce pays, un journal français qui fût comme la providence des familles françaises, dont la plupart, dans des circonstances si douloureuses, étaient sans nouvelles de leurs enfants, soldats et officiers. Dans ma pensée, ce journal devait avoir, aussi, ce côté politique de recueillir tout ce qui pouvait être favorable à notre cher pays et de faire connaître à l'Europe, au monde entier, ces misérables émeutiers qui

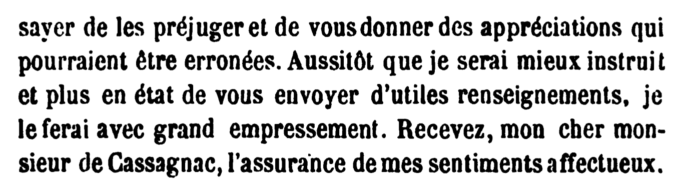
venaient de renverser, par un coup de main parisien, en présence de l'ennemi, ce grand gouvernement que, quatre mois auparavant, la France avait acclamé pour la quatrième fois par huit millions de libres suffrages. Je priai MM. Conti et Raimbaud de faire part à l'Empereur, prisonnier, de ce projet patriotique. Il va sans dire qu'il obtint son assentiment immédiat. Sur le conseil de M. Conti, je me transportai de Mons à Bruxelles, et, d'un commun accord, le journal français fut appelé le *Drapeau*. Notre publication, j'ose le dire, rendit les plus utiles services à l'armée et à la France, quoique le gouvernement du 4 Septembre se fût empressé d'en interdire l'entrée à la frontière.

Livré à mes seules inspirations ou à peu près, dans d'aussi terribles conjonctures, je crus devoir m'adresser à M. Rouher, alors réfugié en Angleterre, pour en obtenir, s'il était possible, quelques directions indispensables. Je retrouve dans mes papiers la belle et noble lettre que m'écrivit M. Rouher, en réponse à la mienne. Cette lettre exprime des sentiments si patriotiques et si élevés, dans une occasion si pathétique, que l'homme d'État éminent qui l'a signée me pardonnera, je l'espère, de la livrer à la publicité ; la voici :

« TWICKENHAM, le 7 décembre 1870.

« Mon cher monsieur de Cassagnac, votre lettre me parvient à un moment où il m'est bien difficile de vous donner des appréciations. Je ne reçois pas le *Drapeau*. M. de Bouville m'a communiqué les deux premiers numéros de votre journal et je me disposais à demander un abonnement, lorsqu'on m'a dit à Chislehurst qu'on avait écrit à Bruxelles dans ce but.

J'attends avec confiance, mais aucun numéro ne m'est encore parvenu. Je comprends et je partage les douloureuses préoccupations que vous fait éprouver le sort de notre malheureux pays. La résignation et le silence étaient un devoir patriotique vis-à-vis de la défense nationale. La délivrance de la patrie eût été le bien suprême; tout devait être sacrifié à cette espérance. Pour mon compte, je me suis incliné, je m'inclinerais devant tout pouvoir, devant tout homme auquel je devrais l'expulsion des Prussiens ; mais, hélas! nos chances s'évanouissent graduellement; le joug de l'ennemi devient, chaque jour, plus lourd et plus cruel. Le moment n'est pas éloigné où la continuation de la guerre ne sera plus qu'une sanglante folie. Il faudra signer un traité de paix et chercher à ramener un peu d'ordre et de sécurité sur ce territoire dévasté. L'Impératrice peut-elle donner un utile concours à l'accomplissement de l'un et de l'autre de ces deux tâches ? Depuis que je suis en Angleterre, j'ai constaté dans l'esprit de Sa Majesté le même sentiment invincible, celui de l'impossibilité, pour un Napoléon, d'apposer sa signature sur un Traité de paix stipulant la mutilation du territoire. Or, la paix est-elle possible aujourd'hui à d'autres conditions ? L'Impératrice ne me paraît pas moins émue des terribles responsabilités qui pèseront sur le gouvernement de la France, au lendemain d'un Traité de paix : misère publique, anarchie, impôts considérables, finances en désordre, etc., etc. Je ne veux point conclure de ces impressions qu'on se laisse entraîner au découragement ; mais, on réfléchit, on se recueille, on se concerte probablement avec Wilhemshohe Il m'est impossible de prévoir quels seront les résultats de ces méditations légitimes ; je ne puis donc es-



sayer de les préjuger et de vous donner des appréciations qui pourraient être erronées. Aussitôt que je serai mieux instruit et plus en état de vous envoyer d'utiles renseignements, je le ferai avec grand empressement. Recevez, mon cher monsieur de Cassagnac, l'assurance de mes sentiments affectueux.

« E. Rouher. »

Tout en donnant mes soins au journal, je voulais, en même temps, préparer ma brochure sur *Sedan*, dont l'effet en France et en Europe me paraissait devoir être d'une grande importance, un mois et demi après la proclamation de la république de 1870. J'écrivis à ce sujet à l'Empereur, dans sa captivité, et j'eus le bonheur de recevoir, tracée de sa main, la lettre suivante :

« Wilhemshohe, le 21 décembre 1870.

« Mon cher monsieur de Cassagnac,

« C'est dans le malheur qu'on connaît ses vrais amis aussi, n'ai-je jamais douté de votre dévouement et j'étais bien sûr que l'adversité ne changerait pas vos sentiments à mon égard. J'ai vu votre fils, depuis, dans de bien tristes circonstances et j'espère le revoir, lorsque la roue de la fortune aura tourné. Je recevrai avec plaisir la communication de votre écrit ; je suis persuadé qu'il sera à la hauteur de l'écrivain et du député qui a toujours montré tant d'énergie et de patriotisme. Croyez, mon cher monsieur de Cassagnac, à mes sentiments d'amitié.

« Napoléon. »

Je n'étonnerai personne, parmi les gens de cœur, en disant que le 31 décembre 1870, je jugeai indispensable d'adresser à l'Empereur, proscrit et malheureux, mes vœux de fidélité à l'occasion de la nouvelle année, comme je ne manquais jamais de le faire, quand il était aux Tuileries. Sa Majesté me fit l'honneur de m'adresser, en réponse, la lettre suivante également écrite tout entière de sa main.

« WILHEMSHOHE, 7 janvier 1871.

« Mon cher monsieur Granier de Cassagnac,

« Je vous remercie des vœux que vous m'adressez et surtout du zèle que vous me témoignez, en vous chargeant de défendre ma cause et de confondre nos ennemis. Remerciez aussi, de ma part, vos collaborateurs, qui vous suivent avec intelligence dans la voie tracée par vous. Espérons un meilleur avenir et croyez à mes sentiments affectueux.

« NAPOLÉON. »

Étant rentré en France, où M. Thiers jugea à propos de me faire jeter par ses gendarmes dans la prison d'Auch et de me *conseiller*, comme il le dit à la tribune, de m'exiler en Espagne, je demeurai quelques mois avant de pouvoir envoyer à l'Empereur le manuscrit de notre brochure, je dis *notre*, parce que, dans l'intervalle, il m'en avait fourni les principaux éléments. Je lui fis parvenir de mes nouvelles, en Angleterre. Sur ces entrefaites, il s'était établi à Chislehurst. En réponse

à ma communication, il m'écrivit en ces termes de sa propre main :

Le lecteur remarquera le triste anniversaire constaté par cette date.

« CHISLEHURST, le 4 septembre 1871. »

« Mon cher monsieur de Cassagnac,

« J'ai été bien aise de recevoir de vos nouvelles, car je ne savais plus ce que vous étiez devenu. Ce dont j'étais sûr, c'est que vos sentiments pour moi n'étaient point changés ; je vous remercie de la nouvelle assurance que vous m'en donnez. Je lirai avec plaisir votre brochure ; je ne doute pas qu'elle ne fasse un bon effet. Je regrette que votre santé vous ait empêché de venir en Angleterre ; j'aurais été heureux de vous renouveler, de vive voix, l'assurance de mes sentiments d'amitié.

« NAPOLÉON. »

Dès la fin de ce mois de septembre, l'Empereur ayant lu mon manuscrit, me fit parvenir la lettre que j'ai publiée dans le premier volume de ces *Souvenirs*, à la page 108. Cette lettre était datée de *Torquay*, le 22 septembre 1871. Je ne la reproduirai pas ici, me bornant à rappeler que dans cette lettre, l'Empereur après m'avoir complimenté sur mon travail, réclama impérieusement de moi des *changements* qu'il sollicitait, dit-il, de mon patriotisme. L'Empereur ajoutait : « Il faut, dans un parti, comme dans l'armée, de la discipline.

Il est donc essentiel que vous déférez à ce que je crois utile pour la cause que je représente. »

Huit jours après je recevais, avec les corrections de l'Empereur, mon manuscrit et les épreuves accompagnées du billet suivant de M. Rouher.

« Cercay, le 1er octobre 1871.

« Mon cher monsieur de Cassagnac,

« Je vous envoie avec une lettre pour vous (c'est la lettre de l'Empereur dont on vient de parler), *l'épreuve* de votre brochure et une page d'annotations que vous apprécierez. A vous, maintenant, de terminer votre œuvre. Recevez l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« E. Rouher. »

Je ne doute pas que mes lecteurs ne parcourent, avec le vif intérêt qu'elles comportent, ces lignes où le Souverain détrôné ne songe qu'à exonérer ses serviteurs des conséquences des désastres de 1870, malheurs imprévus et immérités, où la fatalité a joué le principal rôle.

Aujourd'hui que Napoléon III n'est plus et que l'histoire a déjà commencé pour tous, je puis sans hésitation faire connaître au public les variantes indiquées par l'Empereur.

Ceci dit, nous plaçons ici, sous les yeux du lecteur, ce travail politique qui, par suite de la collaboration impériale, devient un véritable chapitre de l'histoire de France, écrit par le Souverain lui-même, dans l'un des moments les plus ter-[illegible], peut-être, qu'ait eu à traverser notre chère patrie.



Sans avoir été le plus grand de nos désastres militaires, la capitulation de Sedan est restée comme le point culminant de nos malheurs et elle est la cause immédiate de la situation actuelle de la France.

A cette capitulation se rattachent, en effet, non seulement la perte de notre seconde armée et la captivité de l'Empereur, mais le triomphe du parti qui, sans pitié pour la patrie, a profité de la présence de l'ennemi sur le sol national, pour étancher, au prix des trésors de la France et du sang de ses enfants, sa soif de domination.

Monté au pouvoir sur les cadavres des soldats morts à Givonne et à Bazeilles, ce parti s'y est maintenu, en égarant l'opinion sur les causes générales qui ont amené la guerre avec l'Allemagne, et sur les causes particulières qui imposèrent à notre seconde armée cette fatale capitulation.

Le moment est venu de faire luire sur ces questions en général, et d'abord sur SEDAN, SES CAUSES ET SES SUITES (1), le jour de la vérité, et d'opérer une juste et sévère répartition des responsabilités encourues par tout le monde.

Le temps a rendu les événements assez clairs pour être compris et les esprits assez impartiaux pour être assez équitables.

De ce tableau sincèrement tracé se dégageront les fautes qui ont amené les malheurs actuels de la France et les règles de conduite, dont l'application peut seule les réparer.

Lorsque l'issue des sanglantes et glorieuses batailles de Borny, de Gravelotte et de Saint-Privat eut démontré l'impossibilité, pour l'armée du Rhin, de couvrir Paris, en se

(1) La brochure a paru en janvier 1872, à la librairie d'Amyot, où l'édition a été promptement épuisée, format in-32. Elle est introuvable aujourd'hui.

repliant sur la ligne de l'Argonne, la nécessité de former immédiatement une seconde armée sous les murs de la capitale devint évidente.

Dans la pensée de l'Empereur et du maréchal de Mac-Mahon, l'armée réunie au camp de Châlons devait remplir ce rôle.

Quatre corps composaient cette armée : le 1er sous le général Ducrot, le 5e sous le général de Failly, le 7e sous le général Douay, le 12e sous le général Lebrun. Son effectif présent sous les armes dépassait un peu cent mille hommes (1).

Quelques mots sur la composition de ces quatre corps, sont indispensables pour faire comprendre l'usage utile qui pouvait en être fait et le stérile et sanglant sacrifice qu'en commanda et qu'en obtint une politique à la fois exigeante et timorée.

Le 1er corps, de beaucoup le meilleur, était formé en majeure partie de ces héroïques régiments d'Afrique que le nombre seul avait pu écraser à Frœschviller. Profondément impressionnés par une défaite inattendue, fatigués par des marches pénibles, affaiblis par des souffrances matérielles et morales, ces soldats avaient besoin de repos et de temps pour reprendre leur solidité et leur élan.

Le 5e corps, désorganisé par une retraite pénible et précipitée de Bitche au camp de Châlons, par Neufchâteau, avait perdu sans combattre une partie de son matériel et presque tous ses bagages. Son état de lassitude et son attitude morne n'en pouvaient faire présager aucun succès.

(1) C'est le chiffre accusé par le maréchal de Mac-Mahon dans une dépêche adressée du *Chêne Populeux*, au ministre de la guerre, le 27 août.



Le 7e corps, formé à Belfort, d'où il venait d'être ramené, en traversant Paris, n'avait éprouvé ni la défaite, ni les souffrances des deux autres ; mais son organisation à peine terminée et sa longue marche n'avaient pu lui donner la cohésion et la confiance nécessaires.

Enfin le 12e corps, créé la veille, n'avait de solide que quatre régiments neufs et quatre régiments d'infanterie de marine, formant sa 1re et sa 3e division. La 2e se composait de quatre régiments de marche incomplets et dont la plupart des hommes n'avait jamais tiré un coup de fusil.

Telle était l'armée réunie au camp de Châlons, et placée par l'Empereur, le 17 août, sous les ordres du duc de Magenta.

Deux plans vont se disputer l'emploi de cette armée : d'un côté le plan de l'Empereur et du maréchal de Mac-Mahon : de l'autre, *le plan général du ministère Ollivier* (1) adopté *ensuite* par le ministère Palikao.

Dès les premiers insuccès de l'armée sur la Sarre et sur le Bas-Rhin, la pensée de l'Empereur avait été de lui faire prendre une position défensive derrière *les Vosges* (2). *Le ministère Ollivier adopta d'abord cette idée; puis il la combattit énergiquement, et il exigea le maintien du théâtre de la guerre dans la Lorraine* (3); mais après la bataille de Gravelotte, la création d'une armée de défense en deçà des Vosges s'imposa plus que jamais et l'Empereur, ainsi que le maréchal de Mac-Mahon, s'attachèrent, comme nous venons

(1) *Passage effacé par l'Empereur.*

(2) *L'Empereur, à la place du mot les Vosges a mis l'Argonne.*

(3) *Paragraphe supprimé par l'Empereur.*

de le dire, à cette mesure. Dans les idées de l'Empereur et du Maréchal, le but à poursuivre avec cette armée comportait deux opérations distinctes, quoique liées.

D'un côté, le maréchal devait conduire l'armée de Châlons sous Paris, l'y compléter, l'y exercer, y réorganiser son matériel, y refaire son moral et y attendre l'ennemi, dont la moitié des forces seraient retenues en Lorraine par l'armée du Rhin.

D'un autre côté, l'Empereur, qui s'était dépouillé du commandement pour reprendre les rênes de l'État, devait se rendre à Paris, concentrer les pouvoirs dans ses mains, dissoudre le Corps législatif, fermer les clubs, soumettre au besoin par les armes les éléments turbulents de la capitale, et procéder à l'armement de la ville, à l'aide de forces exclusivement militaires, à l'abri des influences séditieuses.

La première condition de ce plan était une marche sur Paris prompte et résolue. Le Maréchal y procéda le 21 août, en se dirigeant sur Reims, où l'armée campa le même jour, en arrière de la ville.

Le plan du cabinet Palikao était bien différent. Il consistait, *comme sous le ministère Ollivier* (1), à maintenir la lutte en Lorraine ; et par conséquent l'armée de Châlons devait, en vertu de ce plan, être envoyée au secours du maréchal Bazaine.

Des considérations *au moins aussi politiques que militaires* (2) dirigeaient, en cette circonstance, le cabinet du comte de Palikao. On s'était habitué, depuis la formation

(1) *Membre de phrase ajouté par l'Empereur.*

(2) L'auteur avait écrit « plus *politiques que militaires.* »



du cabinet Ollivier, à subir la pression des salons et des journaux de Paris. Le pouvoir était à la dérive. Le 9 août, le jour même où la Chambre, subitement rappelée, se réunissait, M. Jules Favre avait eu l'audace non châtiée de proposer la déchéance de la Dynastie, en face de M. Emile Ollivier et de ses collègues, restés muets sur leurs bancs.

Cette désorganisation de l'autorité s'était continuée et aggravée sous le cabinet nouveau. L'opposition pesait sur une majorité qui ne se sentait ni soutenue, ni dirigée. M. Picard imposait à des ministres irrésolus l'armement de ces pillards et de ces incendiaires qui allaient dévaster Paris et épouvanter l'Europe. Le cabinet hésitait devant le soulèvement probable de l'opinion et des révolutionnaires de Paris, qu'amènerait la rentrée de l'Empereur dans la capitale ; et, après avoir flotté deux jours, il adressa le 22 août, à l'Empereur et au maréchal de Mac-Mahon, l'ordre de marcher dans la direction de Metz, sans s'arrêter aux difficultés et aux périls d'une opération que la situation de l'armée de Châlons rendait d'une exécution délicate et difficile.

En effet, indépendamment du prince Frédéric-Charles, qui enveloppait Metz et le maréchal Bazaine avec 210,000 hommes, le prince royal de Saxe couvrait avec 100,000 hommes le cours de la haute Meuse et il reliait sa gauche au Prince royal de Prusse qui, à la tête de 150,000 hommes, rayonnait vers l'Argonne, de son quartier général, établi à Bar-le-Duc. L'armée de Châlons, séparée des 250,000 hommes du Prince royal de Saxe et du Prince royal de Prusse par l'épaisseur de l'Argonne, devait donc se dérober à eux par des marches rapides et gagner, avant la jonction de leurs masses, Stenay, Montmédy et Briey, où elle aurait à percer les

210,000 Prussiens qui bloquaient Metz et le maréchal Bazaine.

Pour le succès de cette opération, trois choses étaient indispensables, et ces trois choses manquaient presque absolument ; il fallait une armée bien exercée, bien reposée, bien énergiquement constituée ; une réorganisation prévoyante et active du service des vivres ; un général bien convaincu de l'excellence du plan et résolu à le faire réussir.

Or, d'un côté, l'armée de Châlons était fatiguée par les marches, démoralisée par la défaite, en partie dépourvue d'instruction militaire ; d'un autre côté, un service défectueux des vivres et des bagages va tout compromettre, en ralentissant la marche des troupes. Enfin, le général en chef, n'ayant aucune confiance dans l'entreprise, l'exécutera sans la conviction, la rapidité et la vigueur indispensables à son succès.

Ici se placent les cinq paragraphes suivants, ajoutés par Napoléon III.

Néanmoins, l'ordre du ministère aurait peut-être trouvé dans le Maréchal quelque hésitation, si sa conduite n'avait été déterminée par un fait nouveau et imprévu. Le duc de Magenta croyait le maréchal Bazaine non-seulement entièrement enveloppé, mais dépourvu de vivres et hors d'état de résister au delà de trois jours. C'est dans cette disposition d'esprit que vint le surprendre une dépêche du maréchal Bazaine à l'Empereur, datée du champ de bataille de Rézonville le 19 au soir et parvenue à Reims le 29, plusieurs heures avant l'arrivée de la dépêche du comte de Palikao ordonnant la marche vers l'Est.



Le maréchal Bazaine rendait compte, en termes généraux, du résultat des batailles qu'il venait de livrer; il exprimait la résolution et l'espoir de se dégager des étreintes de l'armée allemande et il annonçait son dessein de se diriger sur Châlons, soit par Verdun et Vouziers, soit par Montmédy et Sedan, si la première route était occupée par l'ennemi.

Cette dépêche fut interprétée par le duc de Magenta dans un sens contraire à ses opinions précédentes. Il crut, dès lors, qu'il était possible d'aller utilement au secours du maréchal Bazaine et, dès que cette conviction nouvelle se fut établie dans son esprit, il n'hésita pas à renoncer à son mouvement vers Paris. Il en fut de même de l'Empereur; l'espoir sérieux de se réunir à l'armée du Rhin domina, dès ce moment, toute autre considération.

En conséquence des perspectives qu'ouvrait la dépêche du maréchal Bazaine, le duc de Magenta donna l'ordre à l'armée de se diriger vers Stenay et l'Empereur écrivit à la Régente de ne pas faire imprimer la lettre, déjà prête, adressée au maréchal de Mac-Mahon et dans laquelle il le nommait généralissime des forces réunies sous les murs de la Capitale. Toutes ces mesures étaient prises, lorsqu'arriva la dépêche du comte de Palikao, qui ne les influença dans aucune mesure, quoiqu'elle eût été écrite dans le même but.

Ces explications préliminaires accomplies, suivons dans sa marche sur Metz cette malheureuse armée de 100,000 hommes, mal nourrie, côtoyée sur son flanc droit par 250,000 hommes bien organisés, prêts à la couper et à l'envelopper

et qui, au lieu d'arriver à Metz, sera finalement forcée de se replier sur Sedan, où, après quatorze heures d'une lutte héroïque, après avoir vu tomber 20 généraux, 2,000 officiers et 15,000 sous-officiers et soldats, elle subira l'épouvantable alternative d'être entièrement massacrée ou de se rendre.

L'armée, revenant sur ses pas, en vertu des ordres ministériels, partit de Reims le 23 août, se dirigeant vers Metz. *Le maréchal de Mac-Mahon exécuta ces ordres avec une déférence que la hiérarchie peut faire comprendre, mais l'Empereur les subit avec un esprit d'abnégation regrettable, sur lequel nous aurons à nous expliquer plus loin* (1).

Le quartier général s'établit à Betheniville, sur la Suippe. Ce n'était que le premier pas et déjà le manque de vivres força le maréchal à ralentir sa marche, en inclinant à gauche sur Réthel. On y arriva le 24 et l'on n'en repartit que le 26, après avoir employé deux jours à charger de biscuit des soldats manquant de pain, au cœur du pays, le jour même de leur entrée en campagne.

Le 26, on arrive à Tourteron; le 27, au Chêne-Populeux. Le Maréchal se dirigeait sur Stenay, pour gagner de là Montmédy.

Mais, déjà, les prévisions exposées par le Maréchal au gouvernement de Paris, *et écartées par celui-ci* (2), se réalisaient: des reconnaissances de cavalerie lancées dans les défilés de l'Argonne, débouchant au Chêne-Populeux, y constatèrent la

(1) *Paragraphe supprimé par l'Empereur.*
(2) *Membre de phrase supprimé par l'Empereur.*



présence des Allemands. Le Prince royal de Saxe et le Prince royal de Prusse avaient déjà fait leur jonction et leurs forces combinées attaquèrent, sur le flanc droit de l'armée française, les corps de Douay et de Failly.

On était donc gagné de vitesse; la route de Metz par Stenay se trouvait au pouvoir de l'ennemi ; il devenait désormais inutile et insensé de persister dans un plan clairement irréalisable. Le Maréchal, sentant sa responsabilité engagée dans la question du salut ou de la perte de la seule armée disponible qui restât à la France, résolut de désobéir au gouvernement de Paris, qu'il informa de sa détermination par une dépêche datée de 8 heures 30 minutes du soir. En conséquence, des ordres furent donnés pour que l'armée reprît sa marche vers l'ouest et les convois furent dirigés sur Poix, où les têtes de colonnes arrivaient déjà, lorsque le ministère, ne tenant compte ni de cette détermination ni des événements qui la motivaient, adressa à l'Empereur et au maréchal une dépêche datée de 11 heures, où se trouvaient les passages suivants :

« Si vous abandonnez Bazaine, la Révolution est dans Paris... Ici tout le monde a senti la nécessité de dégager Bazaine et l'anxiété avec laquelle on vous suit est extrême. »

Les révolutionnaires de Paris, devant lesquels on avait reculé, imposaient donc la marche fatale et le sacrifice de l'armée. Les ordres de marche en avant étaient formels. Le maréchal obéit et rappela les convois et les troupes.

Ainsi, la politique qui avait ordonné le départ de Reims prévalait toujours en dépit des faits et des mécomptes qui devaient la modifier. Néanmoins, pour tout homme de bon sens, les raisons qui avaient déterminé le Maréchal

à désobéir à huit heures étant encore les mêmes à onze, elles auraient dû évidemment le confirmer dans sa désobéissance. En cédant, il ajouta donc aux difficultés déjà existantes celles qui résultaient de l'hésitation et des contre-ordres (1).

La route de Stenay se trouvant fermée, on poussa plus au nord, vers Stonne ; on s'y établit le 28 et l'on arriva à Raucourt le 29, ayant mis six jours à faire vingt-cinq lieues, avec une armée fatiguée et dont les parties trop étendues étaient hors d'état de se secourir mutuellement.

On éprouva les effets de ce décousu le 30 au matin. Pendant que le 1er et le 12e corps opéraient à Mouzon le passage de la Meuse, déjà commencé le 29 au soir, les 5e et 7e corps, restés sur la rive gauche, furent vivement attaqués, vers Beaumont, par les avant-gardes de l'armée allemande. Après une lutte que leur isolement devait rendre fatale, le corps de Failly fut jeté sur Mouzon et le corps de Douay un peu plus au nord, sur Remilly. Ils y passèrent la Meuse péniblement et en désordre et l'armée prussienne les suivit immédiatement sur la rive droite.

On avait donc définitivement sur les bras cette grande armée allemande qu'on avait inutilement tenté de tourner. L'impossibilité de gagner Montmédy et d'aller secourir Bazaine se dressait de nouveau, évidente et inexorable, devant nos troupes. Pour la seconde fois, le Maréchal résolut de désobéir au gouvernement de Paris et pour la troisième fois il ordonna la marche de l'armée vers l'ouest.

Dans la soirée du 30, le corps du général Lebrun, qui

(1) *Paragraphe supprimé par l'Empereur.*



formait l'avant-garde et se trouvait avec l'Empereur à Carignan, reçut, ainsi que tous les autres corps, l'ordre de battre en retraite sur Sedan.

Démoralisée, épuisée par une dernière marche de nuit, et mourant de faim, l'armée arriva sous les murs de cette ville dans la matinée du 31.

Que devra-t-elle faire dans cette extrémité ? Doit-elle fuir encore ou combattre ?

Fuir avec une armée, où se trouvaient l'Empereur et un maréchal de France, n'était pas digne ; fuir avec une armée fatiguée, démoralisée, mal nourrie, enveloppée d'ailleurs, n'était pas prudent. Amis ou ennemis de l'Empire, tous ont déclaré qu'une fois acculée à Sedan, l'armée devait livrer bataille.

Voici comment s'exprime le général de Wimpffen :

« Le 1er septembre, l'armée française était cernée sur des positions mauvaises ; elle était vaincue d'avance : il ne s'agissait plus pour elle et l'honneur de la France, que de faire payer rudement sa défaite (1).

Voici comment s'exprime la brochure intitulée : *Des Causes de nos désastres :*

« Nos troupes, fatiguées par la marche, affaiblies par la privation de sommeil et de nourriture, perdaient tout leur courage ; et d'ailleurs ces fuites continuelles devant l'ennemi n'étaient pas dignes d'une armée française ; et il était de notre honneur d'accepter la bataille, quel que fût le désavantage du nombre et des positions (2). »

(1) Lettre du général de Wimpffen au journal *la Province.* Avril 1871.

(2) *Des causes qui ont amené les désastres de l'armée française,* p. 71.

Ainsi, le maréchal de Mac-Mahon livra la bataille de Sedan comme on livre toutes les batailles désespérées. On n'y combattait pas pour vaincre, mais pour mourir avec honneur. L'hécatombe fut digne de cette résolution. Le général de Wimpffen, qui prit le commandement vers 9 heures du matin, après que le maréchal de Mac-Mahon eut été mis hors de combat, résume ainsi les résultats de cette lutte de quatorze heures : il y avait eu tués ou blessés, 20 généraux, 2,000 officiers, et 15,000 sous-officiers et soldats (1). »

Il n'entre pas dans nos vues de raconter les dispositions et les détails de la bataille de Sedan ; nous n'avons voulu soumettre au jugement éclairé de la France qne ses causes et ses suites. Nous avons déjà dit dans quelles circonstances elle y capitula et nous attribuerons ensuite, à chacun de ceux qui l'y avaient conduite ou commandée, leur juste part de responsabilité dans cette capitulation.

L'armée française, placée autour de Sedan à peu près dans l'ordre où elle y était successivement arrivée, était déjà complètement enveloppée par l'armée allemande, lorsque un peu avant le jour, le 1er septembre, la bataille commença vers l'Est par une vive attaque d'artillerie, dirigée par les Bavarois sur le village de Bazeilles (2).

Après ONZE HEURES de lutte acharnée entre ces 80,000 Français et ces 220,000 Allemands, vers 4 heures du soir, un grand nombre de généraux, refoulés dans Sedan, vinrent dire

(1) Lettre du général de Wimpffen au journal *la Province*.

(2) Le général de Wimpffen dit qu'il était 4 heures 1/2 du matin. L'auteur de cette brochure intitulée *Des Causes de nos désastres*, dit que *le jour paraissait à peine*.

La brochure intitulée : *Des causes de la Capitulation de Sedan*, dit que c'était avant 5 heures du matin.

à l'Empereur que tout était fini et que les troupes, partout repoussées, ne pouvaient plus combattre. Parmi ces généraux se trouvait le général Pellé, qui a fait, plus tard, un certain bruit de son refus d'adhérer à la capitulation.

A peu près en même temps, un parlementaire prussien se présentait au nom du roi de Prusse et demandait la reddition de la place.

Quel était, à ce moment précis, l'état des choses?

Voici comment s'exprime, à ce sujet, l'auteur *Des Causes de nos désastres*, animé envers l'Empereur et son gouvernement d'un esprit d'hostilité poussé jusqu'à l'invective :

« La résistance ne pouvait amener qu'une effusion de sang inutile et d'autant plus horrible, que 200,000 hommes (1), pressés dans les murs d'une petite ville de vingt mille habitants, emplissaient les voies, les places, les carrefours, au milieu de blessés et de mourants, de voitures roulantes ou brisées et de cadavres de chevaux putrides, gisant sur le pavé des rues dans des cloaques ensanglantés (2). »

La résistance était donc inutile au point de vue militaire ; elle eût été atroce au point de vue du bon sens et de l'humanité. Si, dans certains cas, une armée peut être sacrifiée pour le salut d'un pays, 80,000 hommes ne peuvent, dans aucun cas, être égorgés pour rien.

En cet état de choses, l'Empereur envoya au général de Wimpffen, qui, comme nous l'avons dit, avait pris le com-

(1) Nous avons déjà dit que ce chiffre est exagéré. Le général de Wimpffen ne porte même les combattants français à Sedan qu'à 65,000 hommes.

(2) *Des Causes qui ont amené les désastres de l'armée française*, p. 90.

mandement en chef vers 9 heures du matin, après la blessure du maréchal de Mac-Mahon, le général Lebrun lui portant le conseil de demander un armistice. Après avoir vainement et, pendant plus d'une heure, attendu la réponse du général, l'Empereur, pour faire cesser un massacre inutile, non seulement de l'armée, mais de la population de Sedan, fit arborer le drapeau blanc sur la citadelle.

L'Empereur prit donc, dans les circonstances que nous venons d'exposer, l'initiative d'une suspension d'armes; mais, en ce qui touche la reddition de la place et de l'armée demandée par le parlementaire prussien, l'Empereur s'abstint complètement, se bornant à en référer au général de Wimpffen, qui avait le commandement en chef.

Celui-ci, effrayé sans doute par la gravité des circonstances, et oubliant la responsabilité qu'il avait encourue EN EXIGEANT, en vertu d'un ordre de service ministériel, le commandement en chef, répondit à l'Empereur, en envoyant sa démission, qui ne fut pas et qui ne pouvait être acceptée.

Cependant, ramené par les faits à la juste appréciation de sa responsabilité et de ses devoirs, le général de Wimpffen se rendit, à minuit, près des généraux allemands et se résolut finalement à la nécessité d'une capitulation devenue malheureusement inévitable.

Voici en quels termes il expose lui-même sa conduite :

« J'ai été trouver les généraux allemands à minuit, j'ai refusé leurs propositions et ce n'est que le lendemain, à 10 heures, après avoir entendu l'avis UNANIME des généraux de division et commandants de corps que, sachant les troupes et la ville sans munitions et sans vivres, sachant de plus qu'en résistant

encore à nos adversaires, dans les conditions du moment, on leur fournirait une trop facile occasion de massacre sans compensation, c'est à cette heure, seulement, que je me résignai à aller arrêter les clauses de la capitulation (1). »

Ainsi, la capitulation de Sédan, imposée par les circonstances, conseillée A L'UNANIMITÉ (2) par trente généraux de division et commandants de corps, fut discutée et signée au quartier général prussien, le 2 septembre, à 10 heures du matin, par le général Wimpffen, commandant en chef de l'armée, qui avait dirigé les opérations pendant la bataille et auquel son titre réservait exclusivement le droit de statuer sur le sort des troupes.

L'Empereur, qui s'était dépouillé, le 17 août, du commandement de l'armée, et qui, en cette situation, s'était borné à payer de sa personne pendant la bataille, se constitua personnellement prisonnier du roi de Prusse. Voici les motifs qui le déterminèrent :

« Convaincu, d'après l'affirmation de la presse, que le Roi avait déclaré la guerre, non pas à la France, mais à son Souverain, l'Empereur n'hésita pas à se constituer prisonnier, dans l'espoir que le but de la guerre étant atteint par le sacrifice de sa liberté, le vainqueur serait moins exigeant envers la France et l'armée (3). »

Ainsi s'effectua la capitulation de Sedan. Nous en avons

(1) Lettre du général de Wimpffen au journal de Bordeaux, *la Province*. Avril 1871.

(2) *Des causes qui ont amené les désastres de l'armée française*, p. 90.

(3) *Des Causes qui ont amené la capitulation de Sedan.*

raconté les circonstances ; il nous reste à en partager les responsabilités.

Quatre responsabilités sont engagées dans la capitulation de Sedan : deux sont militaires, celle du maréchal de Mac-Mahon et celle du général Wimpffen ; deux sont politiques, celle du cabinet présidé par le comte de Palikao et celle de l'Empereur.

Le maréchal de Mac-Mahon avait commencé la campagne de 1870 avec la double réputation d'habile général et d'honnête homme. Malakoff, où il avait froidement affronté la mort, Magenta, où il avait, à la voix lointaine du canon, pressenti et trouvé le chemin de la victoire, lui avaient conquis la confiance du soldat et la considération de l'Europe. Un caractère élevé, dans lequel se mariaient la loyauté et l'indépendance, lui avait valu le respect de tous les partis. De ces deux réputations, celle de l'homme est restée hors de tout reproche. Il a pu, lui qui devait à l'Empire sa grande situation et son titre de Duc, être jugé digne de recevoir, sous le régime actuel, la direction de toutes les forces militaires du pays, défendu par son honneur contre tous les soupçons et protégé par son patriotisme contre les partialités de la reconnaissance.

Mais il faut bien reconnaître que si le renom de loyauté du maréchal a résisté aux épreuves de la campagne de 1870, sa réputation militaire n'est pas sans en avoir reçu quelque atteinte.

Pendant les quinze jours que dura son commandement, du 18 août au 1[er] septembre, le maréchal de Mac-Mahon flotta indécis entre deux plans contraires et cette indécision les fit définitivement échouer tous les deux. Au lieu d'aller à



Metz, qui était le but des ministres, ou d'aller à Paris, qui était son propre but, il alla à Sedan, qui n'était le but de personne.

Assurément, le plan imposé Paris par le cabinet était bien téméraire; cependant, s'il avait été exécuté rapidement, on ne peut pas dire qu'il n'eût pas eu chance de réussir. Des faits incontestables autorisent la pensée contraire.

D'abord, si le Maréchal, qui partit le 21 août du camp de Châlons pour se rendre à Reims, s'était dirigé immédiatement sur Rethel, il y serait arrivé le 22, tandis qu'il n'en partit que le 25, pour se porter à Tourteron. Il aurait donc gagné trois jours.

D'un autre côté, nous savons que l'Empereur conseilla au Maréchal, pour le cas où il exécuterait le plan du ministère, de partir de Châlons le 21 et de se diriger sur Vouziers; l'armée serait arrivée ainsi au Chêne-Populeux le 23, tandis qu'elle n'y arriva que le 27. On aurait donc, par cette marche, gagné quatre jours.

Or, la route de Stenay et de Montmédy resta libre jusqu'au 25 au soir, car les Allemands ne l'occupèrent que le 26.

Deux faits démontrent qu'il en fut ainsi, et que le maréchal aurait pu passer jusqu'au 25 au soir, sans rencontrer aucun ennemi sur sa route.

Le premier fait, c'est que le prince royal de Saxe enveloppa et attaqua Verdun en personne avec 40,000 hommes dans l'après-midi du 24.

Le second fait, c'est que le sous-préfet de Verdun put envoyer, dans l'après-midi du 25, à son collègue de Montmédy,

une dépêche qui fut expédiée par Stenay et lue au Corps législatif le 26. Le messager chargé de cette dépêche était une personne arrivée de Belgique à Verdun, dans la matinée; cette personne repartit à midi et, ni en venant, ni en s'en retournant, elle ne rencontra un seul soldat allemand sur la basse Meuse.

D'ailleurs, ce n'est que dans la nuit du 24 au 25 que le départ et la direction de l'armée française de Châlons furent connus des Allemands, et ce fut précisément cette nouvelle qui détermina l'armée du prince de Saxe à abandonner subitement l'attaque de Verdun, commencée avec une vigueur extrême, pour redescendre au Nord, à la recherche et à la poursuite du maréchal de Mac-Mahon.

Cette dernière circonstance fut confirmée par le général de Gayel au sous-préfet de Verdun, après la prise de la ville.

Si donc le Maréchal avait exécuté sans perte de temps le plan du ministère, qu'il ne suivit qu'après deux actes de désobéissance et deux longs retards, il aurait eu, à partir de Vouziers, au moins deux jours et trois nuits d'avance sur les Allemands, pour faire sa jonction avec l'armée du maréchal Bazaine.

Comme nous le disions plus haut, le plan du ministère pouvait être absolument réalisable, à la condition expresse d'être exécuté avec la vigueur que donne une ardente conviction; mais le Maréchal n'avait dans l'efficacité de ce plan aucune confiance. Il l'exécuta mollement, avec des intermittences d'abandon et de reprise, comme on fait les choses que l'on désapprouve et finalement il le

fit échouer, sans avoir pu réussir à exécuter le sien (1).

Plus de fermeté et de décision aurait donc prévenu le désastre de Sedan. Puisque le Maréchal désapprouvait le plan du cabinet, sa grande autorité militaire lui permettait de lui substituer le sien. L'Empereur, qui partageait son avis, l'aurait fortifié de son adhésion et, fort de sa résolution et de ses cent mille hommes, il avait le droit de sauver son pays contre l'avis du ministère.

Il est encore un autre reproche que l'on peut faire au Maréchal, c'est une dissémination des corps d'armée qui ne leur permet pas de se soutenir les uns les autres.

Voici quelle était leur situation respective le 30 août au matin :

Le 12e corps, commandé par le général Lebrun, avait franchi la Meuse à Mouzon et occupait les hauteurs de la rive droite ; le 5e, commandé par le général de Failly, était à Beaumont ; le 7e, sous les ordres du général Douay, venant de franchir le défilé de Stonne, se dirigeant sur Raucourt; enfin, le 1er, commandé par le général Ducrot, étant le 30 à Raucourt, pouvait facilement se diriger par une route de traverse sur Mouzon, dont il n'était éloigné que de deux lieues; mais, au lieu de prendre cette direction simple et rapide, il mit beaucoup de temps et de peine à se porter sur Rémilly, où il passa la Meuse sur un mauvais pont très étroit et d'où il arriva le soir très fatigué à Carignan.

Ces dispositions vicieuses (2) ne tardèrent pas à porter leurs fruits.

(1) *Paragraphe supprimé par l'Empereur.*

(2) J'avais ajouté ces mots : *que l'Empereur avait signalées et blâmées le matin même.* L'Empereur a supprimé ce membre de phrase.

En effet, le corps du général de Failly ayant été surpris à Beaumont, ne put être secouru, ni par le 1er, qui était en marche sur Rémilly, ni par le 7e, qui était en marche sur Raucourt, ni par le 12e, qui était sur la rive droite de la Meuse. Aussi, lorsque de Failly arriva en désordre à Mouzon, la déroute ne put pas être arrêtée et le maréchal de Mac-Mahon se vit forcé d'ordonner la retraite sur Sedan.

Toute l'armée y arriva exténuée de fatigue, surtout le 1er et le 5e corps. L'un et l'autre, après une marche pénible dans la journée, durent pendant la nuit se diriger sur cette place. Le 7e corps, quoiqu'il n'eût pas combattu, ne se trouvait pas dans des conditions meilleures; il était parvenu dans la nuit du 30 au 31 à Douzy, entre Carignan et Bazeilles, traînant dans le plus grand désordre sa colonne encombrée par une immense quantité de bagages et d'artillerie.

A Sedan, on n'aperçoit nul plan de bataille, quoique le général de Wimpffen assure qu'il contribua à y réorganiser les troupes. Chaque corps avait occupé la place qu'il trouvait vacante en arrivant; le second dépassant le premier, et ainsi de suite; et ils combattirent tous à cette place: le 12e, de Bazeilles à la Petite Moncelle; le 1er, de la Petite Moncelle à Givonne; le 5e, au Fond de Givonne; le 7e, de Floing au calvaire d'Illy; les cuirassiers, les chasseurs d'Afrique et les hussards en arrière de Floing, dans le vallon de la Garenne.

Ces positions furent défendues avec héroïsme et, le soir, chaque corps s'était borné à se rapprocher des remparts, qui n'étaient en état de protéger, ni personne, ni eux-mêmes. Les canons de la place les mieux approvisionnés avaient dix

coups à tirer et lorsque, dans la journée du 31, l'Empereur visita les fortifications, il fit appeler deux fois les commandants du génie et de l'artillerie, sans qu'il fût possible de les trouver.

La Providence, qui réservait pour les périls de l'avenir le courage et le patriotisme du maréchal de Mac-Mahon, permit qu'il fût blessé à son poste d'observation près de Bazeilles, dès le commencement de l'action; mais l'obus prussien qui déchira son corps préserva sa réputation et son honneur militaires des souillures de la calomnie (1).

Les hommes, qui assirent sur le désastre de Sedan leur avide usurpation, avaient besoin d'égarer l'opinion publique sur ces héroïques vaincus, qui n'avaient pourtant cédé qu'au nombre et de tous les bas-fonds des partis et de leurs journaux, il s'éleva une immense accusation de lâcheté contre ceux qui avaient signé ou accepté la capitulation, délibérée néanmoins et conseillée par TRENTE GÉNÉRAUX DE DIVISION, qu'auraient dû mettre à l'abri des insulteurs leur courage éprouvé et leurs glorieux services.

Seul, le Maréchal fut épargné, parce que sa blessure l'avait enlevé du champ de bataille pour le jeter sur son lit de douleur; et la clameur mensongère et calomniatrice s'abattit de tout son poids sur l'Empereur surtout, qui n'avait pourtant ni commandé l'armée, ni dirigé la bataille, ni délibéré la capitulation (2).

L'heureuse blessure, qui préserva le Maréchal de ces ou-

(1) *Paragraphe supprimé par l'Empereur.*
(2) *Paragraphe supprimé par l'Empereur.*

trages lui a permis de servir de pivot à la reconstituti l'armée et de sauver Paris et la France, avec le concou ces mêmes soldats et de ces mêmes généraux, auxqu justice divine a permis de prévaloir, à la fin, contre la de leurs ennemis et les insultes de leurs compatriotes.

Quoique le général de Wimpffen eût été destiné, d 25 au soir, au commandement du 5e corps, en remplace du général de Failly, sa responsabilité dans les résulta la bataille de Sedan ne commença que le 1er septembr moment où il prit le commandement en chef de l'ar après que le maréchal eût été mis hors de combat.

Comme beaucoup de militaires, qui bravent la mitrail qui tremblent devant les journaux, le général de Wim essaya de décliner la responsabilité de la bataille de Se après en avoir exigé la direction. En effet, arrivé la d'Afrique avec un ordre de service secret signé du min de la guerre, qui lui donnait le commandement en chef, le cas où le Maréchal serait empêché de le conserver, il clama la direction des opérations et il l'obtint.

Il était évidemment étranger à la composition com l'organisation de l'armée : il ne savait rien ni de ses ap visionnements, ni de son matériel, ni de ses dispositions rales. Les régiments, qui ne l'avaient pas encore v pouvaient pas avoir en sa direction une bien vive confi et, finalement, les conditions dans lesquelles il prena commandement en chef, n'étaient pas bien propres à présager la victoire.

Le général Ducrot, auquel le Maréchal avait laissé le mandement, connaissait mieux l'armée. Le duc de Ma lui avait communiqué ses intentions. Il sentait lui-m

que l'armée devait être tournée et écrasée, dans les positions qu'elle occupait et il allait lui en faire occuper d'autres; cependant, il dut résigner ses pouvoirs entre les mains du nouveau général en chef, porteur d'ordres formels et les produisant.

Que penser alors d'un militaire qui, ayant pris d'autorité le commandement à 9 heures du matin, prétendait donner sa démission à 4 heures du soir, lorsque la bataille était perdue, et rejeter ainsi sur d'autres une responsabilité qu'il avait formellement réclamée?

D'ailleurs, le général de Wimpffen paraît avoir eu ce jour-là d'étranges pensées. « Je pouvais, a-t-il écrit depuis, *me cacher et me sauver; et de braves* habitants de Sedan me le proposèrent (1). » « Non, général, vous ne pouviez ni vous cacher, ni vous sauver, à la fin d'une bataille, dont vous aviez exigé la direction; et vous dûtes fort mal accueillir les *braves* qui vous proposaient de vous déshonorer, en vous dérobant, par la fuite, au sort d'une armée qui avait perdu 17,000 hommes, en exécutant vos ordres. »

Il n'y avait à faire, le soir de Sedan, que ce qui fut fait; subir l'infortune avec dignité, après avoir combattu l'ennemi avec héroïsme. Le général de Wimpffen essaya, sans y réussir, de marchander avec le malheur. Moins calme et moins clairvoyant que les trente généraux de division qui conseillaient la capitulation dès le 1er septembre au soir, il ne revint de son emportement et ne comprit toute la fatalité que le 2 au matin. Il signa alors la capitulation, mais en y

(1) Lettre du général de Wimpffen au journal *la Province*. Avril 1871.

ajoutant l'inutile humiliation de la subir, après l'avoir refusée.

En résumé, le maréchal de Mac-Mahon nous a conduits à Sedan; l'Empereur l'y a suivi, et le général de Wimpffen nous y a laissés (1).

Il faut dire maintenant quelques mots de la fameuse *trouée* sur Carignan que le général de Wimpffen fit proposer à l'Empereur, vers trois heures et demie du soir et qu'il lui a reproché plus tard d'avoir refusé de tenter.

Le parti qui avait intérêt à calomnier l'armée et ses chefs affectait de croire, après Sedan, à la facilité des trouées, opérées par les armées enveloppées à travers les armées enveloppantes. Le public moutonnier accepta, d'abord, cette opinion et il y persista, même après la capitulation de l'armée du Rhin, qui ,pourtant, aurait dû faire concevoir quelques doutes sur la possibilité absolue et régulière de ces sortes d'opérations.

La chute de Paris dissipa ces illusions; on vit, en effet, à Paris, une armée de 300,000 hommes, protégée par des forts extérieurs qui l'empêchaient d'être forcée, abondamment pourvue de vivres et de munitions, et qui, quoiqu'elle eût eu pendant quatre mois le choix du moment et de la direction, pour opérer une sortie, se rendit néanmoins à des troupes égales en nombre, sans avoir même sérieusement tenté de donner la main à trois armées de secours.

Que pouvait essayer d'efficace l'armée de Sedan, enveloppée par des forces triples des siennes, épuisée de fatigue, sans vivres; entassée autour d'une place dominée de tous

(1) *Paragraphe supprimé par l'Empereur.*



côtés par l'ennemi, et déjà décimée à l'heure où son général en chef proposait une tentative qui eût exigé des troupes fraîches, en possession de leur énergie et de leur confiance?

Donc, « vers trois heures et demie, dit la brochure sur *les Causes de la capitulation de Sedan,* le général de Wimpffen envoya un officier proposer à l'Empereur de se placer au milieu d'une colonne qui essayerait de se faire jour à travers l'ennemi, vers Carignan. »

Quelle était, au point de vue militaire, la valeur pratique d'une telle proposition, inspirée d'ailleurs par un courage qui ne saurait être mis en question?

Voici comment l'apprécie un officier très bienveillant pour le général de Wimpffen : « La reddition était nécessaire. I n'était plus temps maintenant de s'y soustraire, *même au prix du sang répandu à flots;* et TENTER DE S'OUVRIR UN PASSAGE, avec les éléments décomposés de notre armée, N'ÉTAIT AUTRE CHOSE QU'UNE GLORIEUSE FOLIE (1) ».

Ramené par la réflexion à une appréciation exacte des choses, le général de Wimpffen lui-même a reconnu et avoué plus tard que sa tentative était impraticable, que les soldats n'avaient pas voulu le suivre en nombre suffisant; et il a ajouté à cet aveu la bonne foi de déclarer que les soldats avaient raison.

« Je courus en ville, dit-il, mais je n'y trouvai, *sauf une faible exception, que des troupes s'excusant de ne pas me suivre,* parce qu'on avait pris la détermination de parlementer. Je n'ai eu pour ces hommes, que je conjurais de retourner au combat, aucune parole malveillante ; ILS ÉTAIENT

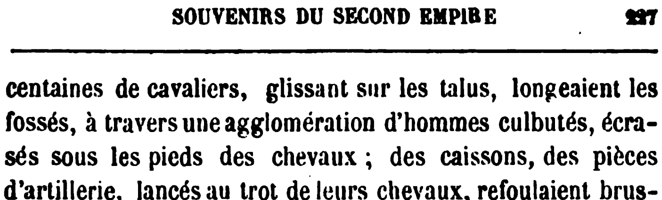
(1) *Des causes qui ont amené les* désastres de nos armées, p. 88. 13.

excusables ; ils avaient eu 20 généraux tués ou blessés, en même temps que 2,000 officiers et 15,000 soldats de tous grades. Ils avaient combattu depuis quatre heures et demie du matin, 65,000 contre 220,000, et contre une artillerie que nos boulets n'atteignaient pas (1) ».

Enfin, cette *glorieuse folie*, que les soldats ne crurent pas réalisable, l'Empereur n'avait même pas les moyens matériels de l'accepter. Rentré du champ de bataille vers onze heures pour venir conférer avec le maréchal blessé, il lui avait été impossible de sortir de nouveau de la ville à cheval, pour se rendre encore comme il le voulait sur le théâtre de la lutte ; et l'officier qui était venu lui proposer de se placer au milieu de la colonne ne put pas, lui-même, rejoindre le général de Wimpffen.

Voici, en effet, le tableau de l'effroyable entassement d'hommes, de chevaux et de canons qui rendait la sortie de Sedan absolument impossible : « La déroute était partout générale. Les bataillons de l'aile droite et du centre, chassés de Balan, de Daigny, de Givonne par les Bavarois et les Saxons, et écrasés par la mitraille des batteries de la garde royale, fuyaient en désordre sous les murs de Sedan et de tous côtés on se précipitait en furie sur les issues de la ville. Des régiments débandés, dans une mêlée indescriptible, encombraient les glacis, les fossés ; des soldats de toutes armes, fantassins, cavaliers, artilleurs, se pressaient aux portes, aux poternes, se renversant, se foulant mutuellement ; quelques-uns, ne pouvant pénétrer assez vite à leur gré dans les murs de la place, tentaient d'escalader les remparts ; des

(1) Lettre du général de Wimpffen au journal *la Province*.



centaines de cavaliers, glissant sur les talus, longeaient les fossés, à travers une agglomération d'hommes culbutés, écrasés sous les pieds des chevaux ; des caissons, des pièces d'artillerie, lancés au trot de leurs chevaux, refoulaient brusquement sur leur passage la foule effarée (1).

On le voit, l'Empereur, eût-il accepté le dévouement de cette colonne imaginaire, que le général en chef avait proposée et qu'il ne put réussir à former, n'aurait pu matériellement se mettre en route ; mais, l'aurait-il pu, qu'il ne l'aurait pas voulu. Il fit répondre en effet au général de Wimpffen qu'il lui était impossible de se rendre près de lui ; mais que, d'ailleurs, il n'entendait pas, pour sauver sa personne, sacrifier la vie d'un grand nombre de soldats et qu'il était décidé à partager le sort de l'armée. Ce refus était dicté par un sentiment d'abnégation qui ne se discute pas ; l'événement prouve qu'il l'était aussi par une exacte appréciation des circonstances.

L'armée avait vu l'Empereur au milieu d'elle, lorsqu'avait commencé la bataille ; elle l'y trouva encore lorsqu'arriva le malheur.

Le temps ne paraît avoir, ni rien ôté à l'emportement du général de Wimpffen, ni rien ajouté à sa logique. Dans un livre qui paraît en ce moment, sous le titre de *Sedan*, il revient aux mêmes chimères et aux mêmes accusations. Sa *trouée* le passionne toujours et l'on voit bien qu'il espère, en y passant, échapper à la responsabilité de cette capitulation désastreuse, signée de ces deux noms WIMPFFEN, DE MOLTKE !

Vain espoir ! le général de Wimpffen s'est lui-même barré

(1) *Des causes qui ont amené les désastres de l'armée française*, p. 86.

le passage par cet aveu consigné dans son rapport sur la bataille de Sedan, daté du 5 septembre :

« Je rentrai en ville pour appeler à moi toutes les troupes qui s'y trouvaient accumulées ; mais, soit fatigue provenant d'une lutte de douze heures sans prendre de nourriture, soit instructions mal comprises, soit ignorance des suites dangereuses que pouvait avoir leur agglomération dans une ville impropre à la défense, peu d'hommes répondirent à mon appel ; et c'est avec deux mille soldats seulement, auxquels se joignirent quelques gardes mobiles et un certain nombre de courageux habitants de la ville de Sedan, que je chassai l'ennemi du village de Balan.

« *Ce fut le dernier effort de la lutte, l'effectif de ces hommes étant trop peu considérable pour tenter la seule retraite qui fût possible, eu égard à la disposition des forces ennemies* (1). »

Donc, cette trouée était une chimère ! et c'est le général de Wimpffen qui se réfute lui-même, dans son rapport sur la bataille de Sedan, daté de *Belgique*, *Fays-les-Veneurs*, 5 septembre 1870.

Ne parlons plus de la trouée !

Après la chimère viennent les accusations. Le général de Wimpffen reproche à l'Empereur d'avoir fait arborer, *sans droit*, le drapeau parlementaire et de n'être pas mort à Sedan, en soldat.

Mais, si le drapeau parlementaire a été arboré sans droit, pourquoi le général de Wimpffen qui commandait ne l'a-t-il pas fait abattre ? quatre hommes et un caporal suffisaient à cette

(1) *Sedan*, par le général de Wimpffen, p. 198.

besogne. Vous ne l'avez pas abattu, donc vous l'avez toléré.

L'Empereur n'est pas mort à Sedan, c'est encore vrai, et Dieu seul sait pourquoi. Il ne s'y est pas épargné, quoiqu'il n'y eût aucun commandement ; il y a eu trois officiers de son escorte blessés et un quatrième tué. Mais vous, général, qui commandiez, et qui, à titre de commandant, deviez avoir la gloire ou supporter la honte, est-ce que vous êtes mort à Sedan ? Il n'y paraît pas, si l'on en juge par les livres que vous publiez. Le reproche adressé à l'Empereur de n'être pas mort est au moins étrange, dans la bouche d'un général qui se porte aussi bien que vous.

On serait injuste envers le cabinet du comte de Palikao, si, en exposant ses fautes, on n'en rattachait pas les plus considérables et les plus regrettables aux influences fatales qui viciérent sa formation.

Dans ce cabinet entrèrent quelques hommes passant pour être au nombre des représentants les plus fidèles de la politique impériale des meilleures années, et l'étant en effet ; des membres de l'ancienne majorité passant pour être doués de la plus grande énergie personnelle, et l'étant aussi, en effet, au plus haut degré. Et cependant, toutes ces convictions demeurèrent inactives, toutes les espérances qu'elles faisaient entrevoir demeurèrent déçues, parce que les forces qui se groupaient pour constituer le nouveau ministère furent énervées par l'influence qui présida à leur distribution.

Cette influence, *qui infusa l'esprit du ministère Ollivier dans le ministère Palikao* (1), ce fut celle de M. Schneider, président du Corps législatif.

(1) Le membre de phrase en *italique* a été supprimé par l'Empereur.

[redacted]

Obéissant à des idées qu'il croyait peut-être fondées, m
dont l'expérience a démontré la fausseté, M. Schneider, qui
discernait pas la Révolution dans l'opposition, d'abord, para
sait croire qu'on ne se briserait pas dans le désordre, à
condition d'y descendre, au lieu d'y tomber. Aussi trava
lait-il sans cesse à établir entre l'extrême gauche et lui
escaliers à pente douce.

Lorsque M. Ollivier reconnaissant son impuissance p
la Chambre de le renvoyer (1), M. Schneider eut peur du n
de M. Jérôme David, qui était depuis longtemps l'un des ch
de la droite. L'espoir de ce côté de la Chambre était de
voir diriger le ministère de l'intérieur, alors plus imp
tant que jamais ; mais, M. Schneider insista assez éner
quement auprès de la Régente, pour obtenir qu'il fût ann
au ministère des travaux publics. Il en fut de même de M. I
vernois, dont l'énergie inquiétait la gauche ; il fut politiq
ment effacé au ministère du commerce.

Restait le comte de Palikao, caractère et cœur résolus
majorité avait confiance en lui. La fatalité voulut que l'E
pereur lui-même eût paralysé ses mouvements, en donnan
gouvernement de Paris au général Trochu, qui devint im
diatement l'espoir et qui fut, bientôt, le complice des rév
tionnaires.

Ce cabinet du comte de Palikao était donc énervé, dè
formation, et le courage personnel de tels ou tels de ses m

(1) M. Ollivier reconnut lui-même, le 9 août, qu'il était dev
impossible et impuissant. Il communiqua ses impressions à plusi
membres de la droite, en les priant de voter contre lui le lenden
dans un ordre du jour qu'il proposa.

bres ne put pas rompre l'atonie à laquelle l'avait condamné sa formation.

Lorsque le moment des résolutions suprêmes arriva, les hommes qui les auraient prises ne se trouvèrent pas dans les ministères auxquels l'initiative en appartenait (1).

Pour les causes qui précèdent, ce ministère, en prenant le pouvoir le 10 août, commit une faute capitale qui devait tout perdre avec lui ; ce fut de ne pas proportionner la force gouvernementale à la résistance révolutionnaire *et de continuer le cabinet de M. Emile Ollivier, au lieu de le remplacer* (2).

Pendant les derniers jours du pouvoir de M. Emile Ollivier, la nouvelle Constitution établie, depuis trois mois à peine, n'existait déjà plus. M. Jules Favre et ses amis avaient pu la violer ouvertement, le 9 août, en proposant à la Chambre de déposer le Souverain et de s'emparer de l'autorité exécutive. La confiance générale se retira donc immédiatement de ces ministres aveugles ou pusillanimes, qui manquaient ou du discernement le plus vulgaire pour voir le mal ou du courage le plus nécessaire pour le réparer.

Ainsi, la Constitution était ouvertement foulée aux pieds, lorsque le comte de Palikao et ses amis prirent le pouvoir ; et leur faute, faute immense, et dès le lendemain irréparable, fut de ne pas voir qu'ils avaient en face d'eux, sur les bancs de la gauche et d'une partie du centre gauche, non pas l'opposition, mais la révolution.

(1) La modestie de Granier de Cassagnac lui a fait passer ici sous silence sa nomination par l'Empereur, dans ce moment critique, au poste de ministre de l'intérieur. (*Note de l'éditeur.*)

(2) *Membre de phrase supprimé par l'Empereur.*

Des hommes sérieusement pénétrés de la situation ne seraient donc point entrés au pouvoir, sans la résolution et sans les moyens nécessaires pour surmonter au moins les difficultés intérieures. Ils pouvaient à la rigueur ne pas répondre de repousser les Prussiens, mais ils étaient obligés de contenir les factieux.

Les moyens, ils les avaient dans l'état de siège déjà déclaré ; il s'agissait, d'ailleurs, non de sortir eux-mêmes de la Constitution, mais d'y faire énergiquement rentrer ceux qui en étaient déjà sortis.

Ce fut un lamentable spectacle de voir, en quelques jours, disparaître le prestige ancien et général du pouvoir et déborder l'audace d'une opposition devenue clairement factieuse. Des outrages étaient prodigués du haut de la tribune à l'Empereur, qui était devant l'ennemi. Des motions se succédaient, proposant à la Chambre de changer la Constitution, sanctionnée par le peuple. Les salles d'attente du Corps législatif étaient envahies par des gens qui insultaient les députés et les tribunes publiques intervenaient dans les discussions par des applaudissements ou des huées. Le ministère et le président souffraient toutes ces indignités en silence ; et cependant l'énergique applaudissement, avec lequel la majorité appuyait les éclairs de fermeté qui échappaient parfois au comte de Palikao, montraient au gouvernement la force qu'il avait sous la main et qu'il n'osait pas invoquer. *Un grand nombre de députés, parmi ceux-là même qui, six mois auparavant, avaient glissé dans la politique énervante du cabinet Ollivier, étaient revenus de leurs illusions, et se seraient joints avec empressement aux quatre-vingts membres du côté droit, qui étaient restés inébranlables dans la politi*

que d'ordre des campagnes, au milieu des oscillations de l'Empire (1).

Une conduite ferme, constitutionnelle, résolue, pénétrée de ses droits, et usant avec l'énergie qu'imposait la présence sur le sol des armées ennemies, pouvait donc maintenir l'ordre à l'intérieur et laisser ainsi toute sa liberté de mouvements et toutes ses ressources à la défense nationale. Il en fut autrement, parce que le gouvernement ne fit respecter ni la constitution, ni la dynastie, ni la Chambre, ni lui-même. Les députés ne délibéraient que gardés par des bataillons, depuis que la garde des lois était devenue impuissante ; et pour hâter l'accomplissement de desseins qui n'étaient plus dissimulés, M. Picard et M. Jules Favre imposaient aux ministres l'armement de ces pillards et de ces incendiaires, qui fondèrent, au profit des conspirateurs et des ambitieux de l'opposition, le gouvernement républicain du 4 Septembre.

Cependant, ce n'est pas d'avoir montré ces faiblesses successives qu'il faut, surtout, faire un reproche au cabinet du comte de Palikao ; c'est de n'avoir pas adopté, en entrant au pouvoir, une politique résolue qui les lui eût toutes épargnées et dont l'absence les amena toutes.

Deux choses poussèrent fatalement l'armée de Châlons sur Sedan et ne laissèrent pas au gouvernement de la Régence la liberté d'esprit et de mouvement nécessaire pour écouter les objections et les difficultés qui l'en auraient peut-être écarté, au moins, lorsque la réunion des forces allemandes eût montré que la marche vers Metz était absolument impossible.

La première, ce fut la mesure par laquelle le général Tro-

(1) *Paragraphe supprimé par l'Empereur.*

chu ramena de sa propre autorité, de Châlons à Paris, les mobiles de Montmartre et de Belleville ;

La seconde, ce fut la docilité avec laquelle le cabinet livra aux révolutionnaires les armes réclamées en leur nom par l'opposition.

Ces deux actes, qu'une politique prévoyante et énergique pouvait prévenir, eurent des conséquences fatales pour la défense nationale, en compromettant le maintien de l'ordre à l'intérieur ; car ils rendirent impossible la réunion sous Paris de l'armée de Châlons, ils empêchèrent l'Empereur de venir, comme il le voulait, reprendre les rênes du gouvernement, en concentrant les pouvoirs dans ses mains, et finalement ils facilitèrent le honteux coup de main du 4 Septembre.

L'histoire a déjà commencé pour le général Trochu et elle lui réserve une place insigne parmi ceux qui ont tourné contre leur souverain la confiance et le pouvoir qu'ils en avaient reçus, avec cette circonstance aggravante pour le général qu'il choisit, pour trahir la confiance de l'Empereur, le moment où il le sut prisonnier de l'ennemi.

C'était dix-huit jours après lui avoir prêté serment comme gouverneur de Paris, et quarante-huit heures après avoir juré à l'Impératrice de lui faire un rempart de son corps sur les marches des Tuileries.

Moins militaire qu'écrivain et moins écrivain qu'écrivassier, le général Trochu passait pour orléaniste, avant d'avoir prouvé qu'il n'était qu'un ambitieux.

Au milieu des efforts incessants de l'opposition pour railler, désorganiser et dépopulariser l'armée, le général Trochu avait trouvé le moyen de conserver la faveur de l'opi-

nion. Il devait cette faveur à l'affectation avec laquelle il se disait sacrifié par l'Empire et à une brochure dans laquelle, en dénigrant avec amertume l'armée française, il n'indiquait néanmoins aucune des grandes réformes que l'expérience a conseillées.

Il passait donc pour un général capable et disgracié. Capable, l'Europe a pu s'assurer du contraire ; disgracié, les dates suivantes prouvent qu'il fut l'objet d'un avancement scandaleux : en 1852, lieutenant-colonel d'état-major, à 37 ans ; — en 1853, colonel d'état-major ; — en 1854, général de brigade, à 39 ans ; en 1859, général de division, à 44 ans ; — en 1861 grand officier de la Légion d'honneur.

Quoiqu'il affectât d'étaler, dans des discours toujours longs et diffus, sa loyauté de Catholique, de Breton et de Soldat, il n'inspirait confiance à personne, si ce n'est aux factieux. Le parti qu'il avait pris, sans consulter le ministre de la guerre, de ramener de Châlons à Paris les bataillons des mobiles de la capitale, signalés par leur indiscipline, ainsi que par des démonstrations politiques auxquelles la présence de l'ennemi sur le sol national aurait dû imposer silence, donnait à penser qu'il ménageait ces forces, déjà à demi insurgées, pour l'accomplissement ultérieur de quelque mauvais dessein. La persistance de l'opposition à demander, en plein Corps législatif, la dictature du général ne pouvait que confirmer ces appréhensions que les événements justifièrent.

D'un autre côté, pendant qu'il tolérait à Paris les mobiles de la Seine déjà armés, le ministère avait la coupable faiblesse de céder aux instances de l'opposition, en donnant des armes aux mobiles et aux clubistes qui n'en avaient pas encore ; si bien que le maintien de l'ordre à l'intérieur étant

la première condition d'une bonne défense nationale, on livrait peu à peu la France à l'ennemi, en livrant Paris, centre du gouvernement, à la domination des révolutionnaires.

Ce fut cet état menaçant de Paris, où le désordre ne se sentait plus contenu, où les bons citoyens ne se voyaient plus appuyés et dirigés, qui jeta, plus que toute autre cause, la malheureuse armée de Châlons dans le gouffre de Sedan; car, lorsque l'Empereur voulut ramener l'armée de Châlons sous Paris et rentrer lui-même dans la capitale, pour y reprendre la direction efficace des affaires, par une énergique concentration des pouvoirs, le ministère lui résista, en lui disant que sa rentrée serait le signal de l'insurrection et qu'il paraîtrait obéir, en la combattant, à des intérêts dynastiques.

La probabilité de l'insurrection de Paris équivalait à une certitude, car l'Empereur rentré, c'était la révolution bravée, combattue et soumise, à tout prix; et il était naturel de penser qu'elle risquerait tout pour empêcher son retour ou pour le rendre stérile. Mais, si la perspective d'avoir à livrer à la démagogie une bataille qu'il a fallu lui livrer plus tard, beaucoup plus terrible, n'était pas de nature à détourner l'Empereur de sa résolution, il a depuis avoué lui-même que l'idée d'être accusé d'avoir versé le sang français, pour maintenir sa dynastie, était le motif qui avait le plus influé sur sa détermination.

Cette idée de l'Empereur était erronée, et l'on ne saurait hésiter à la blâmer; la nation, par quatre plébiscites successifs, avait tellement identifié sa cause avec celle de la dynastie, que le souverain lui-même n'avait pas le droit de les séparer; mais il n'est pas moins vrai que, pour n'avoir pas su rester maître de Paris, le cabinet du comte de Palikao

[redacted]

ne fut plus maître de sa politique. Par crainte de l'émeute, il poussa vers Metz et finalement vers Sedan l'armée que l'Empereur et le maréchal de Mac-Mahon voulaient conduire sous Paris, afin de coordonner autour d'elle, à l'abri d'un pouvoir énergique et concentré, toutes les forces administratives, financières et militaires de la nation.

La France aurait été défendue, au lieu de n'être que désorganisée et ruinée.

Le moment est venu maintenant d'examiner, dans son principe comme dans sa mesure, la responsabilité spéciale qui incombe à l'Empereur dans la catastrophe de Sedan, ainsi que la responsabilité générale qu'il ne saurait légitimement décliner dans les malheurs de la France (1).

Cet examen, les calamités publiques le veulent sévère; mais, à la condition de se confondre avec la justice, la sévérité n'exclut ni le respect du malheur, ni le souvenir des services.

Si on la limite d'abord à la bataille et à la capitulation de Sedan, la responsabilité de l'Empereur se rattache à une faute unique, mais considérable, qui est l'effacement volontaire et l'abstention systématique dans la direction et dans le commandement.

Tout en prenant sa part des fatigues et des périls de l'armée, il est incontestable que l'Empereur laissa tous les

(1) Le passage qui suit constitue l'un des actes les plus honorables de la vie politique de Granier de Cassagnac. En provoquant dans une brochure écrite en collaboration avec Napoléon III, l'examen de *la responsabilité du Souverain lui-même* et en ne lui dissimulant pas la vérité sur ce point, l'auteur témoignait à la fois de la noble sincérité de son dévouement et de la confiance qu'il avait dans l'élévation d'esprit de l'Empereur. (*Note de l'éditeur.*)

droits et tous les devoirs du commandement au maréchal de Mac-Mahon ; mais si, quoique n'ayant absolument rien dirigé, l'opinion publique l'a rendu responsable de tout, ce verdict ne contient pas, au fond, toute la mesure d'inconséquence et d'injustice, dont il semble empreint au premier abord.

Pour l'immense majorité de la nation, pour les sept millions et demi de citoyens qui l'avaient acclamé encore une fois, trois mois avant la guerre, l'Empereur était le dépositaire réel et légal des pouvoirs publics. On ne l'avait pas fait à peu près tout, pour qu'il ne fût à peu près rien, et, quel que réelle et grande que l'on supposât l'autorité constitutionnelle [illegible] de Solférino, [illegible]

Ce qui est [illegible] armée de Châlons [illegible] de Sedan. L'Empereur, qui s'était [illegible] commandement, [illegible] contre- [illegible] affaiblir le [illegible] n'est donc pas cou- [illegible], mais on ne saurait nier [illegible]

[illegible] a fait, mais de ce [illegible] effacement qui [illegible] les choses qu'il approuvait et [illegible] que les fictions constitutionnelles [illegible] couvrent les rois mal-



heureux et qu'en les plaignant d'être tombés, on les blâme encore plus de ne s'être pas défendus.

L'abnégation personnelle, qui peut être louable chez un particulier, ne l'est donc jamais chez un Souverain, qui reste toujours comptable de la confiance et du pouvoir dont il a été investi.

Ainsi, la faute de l'Empereur dans la campagne de Sedan fut consommée tout entière et dès le premier jour, lorsque, ayant résolu d'amener l'armée de Châlons sous Paris et d'aller imprimer dans la capitale une énergique direction aux affaires, il se laissa détourner de son intelligent et généreux dessein, par la politique ministérielle. Il ne fit pas seulement un acte d'abnégation conciliante comme homme, il fit surtout un acte de faiblesse comme Souverain ; ne se disant pas assez que, si les ministres avaient la direction, ce serait toujours lui qui aurait la responsabilité devant la nation et devant l'histoire (1).

Désormais, il va suivre l'armée, non en chef, même poli-

(1) Ce paragraphe fut supprimé par l'Empereur et remplacé par celui-ci : « *La pensée qui dirigea la conduite de l'Empereur à partir du 22 août, lorsque la dépêche du maréchal Bazaine ouvrit la perspective d'une réunion de l'armée de Châlons avec l'armée du Rhin, ce fut évidemment une pensée d'abnégation personnelle. Il oublia tout à coup son dessein de rentrer à Paris et d'y reprendre le pouvoir d'une main énergique, pour ne songer qu'à ceux qui combattaient et qui mouraient pour le pays et il alla partager leur sort. Il se sentit soldat avant tout et volontairement dépouillé de toute activité militaire, il voulut avoir néanmoins, comme tout le monde, sa part de dévouement et de danger. Assurément, le sentiment qui le dirigea avait sa générosité et sa noblesse ; mais un souverain acclamé par le pays répondait-il, en agissant ainsi, à la pensée publique et n'oubliait-il pas que le sacrifice de sa personne était en même temps le sacrifice de la France?* »

digne, mais en témoin. Son affection et son dévouement pour le soldat ne l'exonèreront pas du blâme dû aux fautes qui n'étaient pas les siennes, car, telle était la fausseté de sa situation qu'il a eu l'humiliation de la défaite et qu'il n'aurait pas eu la gloire du triomphe.

Le parti, qui usurpa le pouvoir le 4 septembre, poussa l'outrage contre l'Empereur jusqu'à l'aveuglement le plus manifeste, car il osa l'accuser d'avoir montré de la lâcheté à Sedan. Ce parti oubliait qu'il venait de trembler devant l'Empereur pendant dix-huit années et qu'il avait suffi à Napoléon III, pendant les plus vives émotions de Paris, de montrer, sans escorte, sur les boulevards, son attitude calme et son regard impassible pour faire rentrer ses insulteurs dans leurs taudis.

[illegible] Sedan [illegible] Magenta et [illegible] Solferino.

[illegible]

Napoléon III, qui était à Carignan avec le corps du général Lebrun, arriva à Sedan dans la nuit du 30 au 31 août, par le chemin de fer qui conduit à Mézières. Les officiers de sa

suite le pressèrent de continuer sa route jusqu'à cette place, où il aurait pu conserver sa liberté d'action, tandis qu'il était probable qu'il serait enveloppé à Sedan avec toute l'armée. Par un sentiment chevaleresque, louable dans l'homme, exagéré dans le Souverain, l'Empereur refusa de mettre sa personne à l'abri d'une captivité possible, quel qu'en dût être le dommage pour l'Etat.

Dans la journée du 31, l'Empereur visita les fortifications, et put s'assurer qu'elles étaient d'une inefficacité absolue. Très peu de canons étaient en batterie; ceux qui étaient sur les remparts du côté du nord, ou n'avaient pas de munitions ou en avaient à peine. Les mieux fournis avaient dix coups à tirer. Du côté du midi, où se montrait déjà l'artillerie prussienne, la défense était à peu près nulle, le génie militaire ayant pensé sans doute que les hauteurs de la rive gauche étaient d'une inefficacité absolue, pour qu'il fût nécessaire de s'en occuper. Cette opinion n'était malheureusement plus de saison depuis l'emploi de l'artillerie nouvelle. C'est pendant cette visite des fortifications que l'Empereur fit chercher deux fois les commandants de l'artillerie et du génie : nous avons déjà dit qu'il fut impossible de les trouver.

Il était environ cinq heures du matin, le 1er septembre, lorsque le maréchal de Mac-Mahon se porta aux avant-postes, près de Bazeilles. Il fit prévenir l'Empereur, qui monta à cheval et accourut immédiatement sur le champ de bataille, un peu en avant du village de Balan, où il trouva l'infanterie de marine.

C'est entre Balan et Bazeilles que l'Empereur rencontra le maréchal de Mac-Mahon, qu'on emportait grièvement blessé d'un éclat d'obus à la hanche.

Après s'être entretenu, quelque temps, avec le génér
Vassoigne, l'Empereur se porta sur des hauteurs, où se t
vaient des batteries commandées par le chef d'escadr
Saint-Aulaire; mais, comme ce plateau était complète
en vue de l'ennemi, qui visait tous les groupes d'homm
peu apparents, l'Empereur laissa son escorte et la pl
de ses officiers près du village de Balan abrités derrièr
mur où se tenait également un bataillon de chasseu
pied.

L'Empereur s'avança alors vers les crêtes de la Monc
couronnées par des batteries d'artillerie, suivi seulemen
général Pajol, des officiers d'ordonnance Hepp et d'He
court et du comte Davilliers, premier écuyer. Il avait
les pentes lentement, tantôt à cheval, quelquefoi
pied, suivant leur inclinaison. Les obus tombaient de
côtés et l'Empereur restait immobile comme s'il avait
tendu que l'un de ces projectiles vînt le frapper au m
des soldats.

Ayant vu que les lignes de l'infanterie de marine, q
battaient héroïquement à Bazeilles, se retiraient sur un
du général de Wimpffen, et ne comprenant pas ce mo
ment, l'Empereur envoya le capitaine d'Hendecourt,
en demander la raison. Celui-ci ne revint pas, emport
un obus ou par un boulet. Cependant, le feu était si viol
la Moncelle, qu'on engagea l'Empereur à se retirer un pe
arrière, à l'abri d'un petit bois qui se trouvait à pe
distance. Il rappela, alors, le reste de son état-major et
escorte. Les projectiles pleuvaient dans ce petit bois et éclat
en coupant les branches. C'est là qu'arriva le général
avec une division. L'Empereur descendit les hauteurs

:ette division et l'accompagna dans le Fond de Givonne, où ın parc d'artillerie vint encombrer toute la route. L'Empereur ' rencontra le brave et malheureux colonel du 5e de ligne, ıu'on emportait blessé et qui se souleva de sa civière pour ;aluer son souverain d'un cri d'adieu.

Du Fond de Givonne, l'Empereur gravit les Hauteurs de Givonne, où le général de Wimpffen vint le joindre. Le général en chef était, alors, plein d'espoir sur le résultat de la ournée. Il dit à l'Empereur, en lui montrant les ennemis : « Que Votre Majesté ne s'inquiète pas, dans deux heures je les aurai jetés dans la Meuse (1). » Mais bientôt la scène s'assombrit, et toute confiance dans le succès dut disparaître.

Continuant son mouvement circulaire autour de Sedan, l'Empereur se porta de Givonne sur les hauteurs à gauche les bois de la Garenne. Il voulait pousser encore plus avant, orsque des lignes d'infanterie qui descendaient en se reti-:ant vers la place l'en empêchèrent. Les projectiles pleuvaient toujours autour de lui. Un obus vint tomber près du général de Courson, un autre près du capitaine Trecesson, officiers attachés à l'Empereur. Leurs chevaux se cabrèrent, et tous deux en tombant furent assez grièvement blessés.

Napoléon III était depuis cinq heures sur le champ de bataille, ayant parcouru le demi-cercle des hauteurs qui enveloppent Sedan du sud au nord, entre Balan et les bois de la Garenne, lorsque, voyant qu'aucune direction ne semblait présider aux différents mouvements des troupes et ne pouvant se dissimuler la mauvaise tournure que prenaient les

(1) Lettre du général Pajol, *présent à l'entretien.* — *Moniteur universel* du 22 juillet 1871.

affaires, il résolut de retourner en ville, pour aller confére avec le maréchal de Mac-Mahon sur les mesures à prendre S'adressant alors à un des officiers de son état-major, il lu dit : « Il n'y a qu'un moyen hardi de sauver l'armée Pendant que l'armée prussienne est en grande partie sur l rive droite de la Meuse et menace de nous tourner du côt du nord, il faudrait ramener les troupes sur la rive gauche en traversant la ville; et, en se portant sur Donchery, o mettrait le désordre dans les troupes allemandes restées e réserve, de même qu'on s'emparerait des batteries qui tiren à une si grande distance des hauteurs de Fresnois. »

Cette idée était-elle réalisable, à cette heure, avec un armée qui ne se sentait ni une direction, ni un but? Nul n saurait le dire, mais elle parait avoir été la seule qui se soi produite pendant la confusion de la mêlée.

Vivement impressionné du découragement qui semblai s'emparer des troupes, l'Empereur rentra en ville, pour con férer avec le Maréchal. Au moment où il traversait le pon établi sur la Meuse, dont le cours coupe la ville en deux, u obus éclata devant la tête de son cheval. Napoléon continu sa route, sans s'émouvoir. Le prince de la Moskowa, qui étai à ses côtés, tomba sous son cheval qui s'était abattu par l force de l'explosion.

Après s'être entretenu avec le Maréchal, l'Empereur re vint à la sous-préfecture, où il s'était établi la veille; mai il ordonna que les chevaux fussent tenus prêts, voulant re venir promptement sur le champ de bataille. Malheureuse-ment, les actes successifs du drame se déroulaient avec un effrayante rapidité, et il y avait à peine une demi-heure qu l'Empereur était rentré en ville que les rues s'encombraien

[redacted]

d'hommes, de chevaux, de voitures obstruant tous les passages et toutes les issues.

Impatienté d'une immobilité que les circonstances rendaient douloureuse et fébrile, l'Empereur envoya plusieurs officiers, pour explorer les points par lesquels il serait possible de sortir et de rejoindre l'armée. Quoique à pied et se faufilant entre les chevaux et les voitures, ces officiers ne parvinrent à grand'peine, les uns que jusqu'à la citadelle, les autres que jusqu'à la place Turenne.

Il était environ quatre heures. En cet instant, arrivèrent auprès de l'Empereur divers officiers généraux, notamment le général Pellé, disant que la résistance était désormais impossible et le parlementaire du roi de Prusse, demandant la reddition de la place. Le général Pellé s'exprima ainsi : « Sire, je ne suis qu'un soldat, je voudrais sauver Votre Majesté, mais elle ne peut en ce moment sortir des remparts ; toute tentative serait inutile (1). »

Sans communication avec le général de Wimpffen, dans des circonstances où chaque heure de retard coûtait des milliers d'hommes, l'Empereur usa, pour la première fois, de la réserve absolue où il s'était tenu par rapport au commandant en chef. Pris de pitié pour tant de familles, dont les enfants mouraient sans utilité et sans gloire, il ordonna de hisser le drapeau blanc sur la citadelle. Ce qui était demander à l'ennemi une suspension d'armes. En cet état d'encombrement inextricable dans les rues, le capitaine, chargé de porter au commandant de la citadelle l'ordre de

(1) Lettre du général Pellé [illegible]. Moniteur du [illegible] juillet 1871.

cesser le feu, mit une *heure* à parcourir les six cents mètres qui le séparaient de son but.

L'Empereur n'alla pas au delà de cette limite qui ménageait la vie du soldat et des habitants de Sedan, sans engager le sort de l'armée. Un conseil de guerre de trente-deux généraux de division et chefs militaires, conseilla la capitulation et le général de Wimpffen la discuta et la signa en personne, le 2 septembre, à dix heures du matin. Napoléon demeura étranger à ces actes et ne disposa que de sa personne.

Dans le récit mensonger et calomniateur que le gouvernement du 4 septembre fit publier dans le *Journal officiel*, il dit : « L'entretien s'ouvrit sur les conditions de la capitulation. Napoléon III allait et venait dans le salon, fumant des cigarettes, et laissant, par une insouciance bien étrange dans un pareil moment, ses généraux et les généraux prussiens discuter. »

Or, les conditions de la capitulation furent discutées au quartier général prussien, le lendemain de la bataille et l'Empereur n'y était pas.

En résumé, si l'on considère sincèrement les faits accomplis soit avant, soit pendant la bataille de Sedan, aucun esprit sensé n'en fera peser la responsabilité sur l'Empereur qui ne prit aucune part à ces faits.

Mais, c'est précisément de cette abstention dans la direction de la guerre et des affaires que l'on est bien plus fondé à lui faire un reproche. Quelque honorables que pussent être en eux-mêmes les scrupules qui le portèrent à n'entraver ni le gouvernement de la Régence, ni la conduite du général chef de l'armée de Châlons, ces scrupules devaient s'in-

cliner et s'effacer devant les devoirs impérieux du Souverain et l'attente du pays.

Opposé à la marche de l'armée de Reims vers Metz, marche entièrement contraire à ses convictions et à ses plans, il eut d'autant plus tort de la subir, qu'il ne put même pas rectifier les détails défectueux d'exécution qu'il désapprouvait. Absolument étranger aux dispositions prises pour la bataille de Sedan, il paya simplement et dignement de sa personne, sans que les dangers qu'il courut pussent servir directement sa cause; et lorsque tout était consommé, il ordonna une suspension d'armes, laissant au général en chef le droit et le soin de choisir entre la reprise des hostilités et la capitulation (1).

Abstention fatale, qui n'a cessé de peser sur l'Empereur, parce que la France avait mis sa confiance en lui, en ses lumières, en son courage; et qu'en lui accordant le 8 mai des ministres responsables, le suffrage universel n'avait pas entendu lui imposer l'effacement!

Abstention fatale, et qui, pour le malheur de la dynastie et de la France, se rattache à ce relâchement antérieur de l'énergie impériale et à l'abandon déjà consommé de la mission d'ordre que le peuple lui avait trois fois donnée! (2)

Telle est, néanmoins, en ce qui touche la bataille et la capitulation de Sedan, la part de responsabilité spéciale qui revient à l'Empereur. La calomnie a pu la dénaturer : l'histoire qui commence l'a déjà expliquée et limitée.

(1) *Paragraphe supprimé par l'Empereur.*
(2) *Paragraphe supprimé par l'Empereur.*

Elle se résume ainsi : à Sedan, l'Empereur a partagé l périls de toute l'armée; il a pris seulement l'initiative d'u suspension d'armes, pour épargner le sang des solda quand il était inutilement versé; mais la capitulation l'armée de Sedan n'est pas signée NAPOLÉON ; elle est sign WIMPFFEN !

La catastrophe de Sedan venait de révéler une vérité laquelle personne en France ne croyait sérieusement : c'é que l'armée française, si renommée en Europe, victorieu en Crimée, en Italie, partout, n'était, ni par le nombre, par l'organisation, ni par l'armement, ni par la discipline, niveau des forces militaires de l'Allemagne confédérée.

Quantité de personnes sont venues, après les événemen prétendre que l'issue de la guerre était facile à prévoir. vérité est que personne ne l'avait prévue. Qu'on relise l discours du très petit nombre de députés de l'opposition q s'étaient montrés hostiles à la réorganisation de l'armée de la guerre : pas un seul, pas même M. Thiers, n'a cru n'a dit que la France n'était pas en état de la faire av avantage ; c'est là un fait matériel, incontestable et dont l colonnes du *Journal officiel* font foi.

M. Thiers, qui, depuis, a prétendu savoir qu'on n'ét pas prêt à faire la guerre, lorsqu'elle fut déclarée, et qui cru donner le change à l'histoire par ce mensonge, avait contraire, personnellement déclaré à la tribune, le 30 ju 1870, seize jours avant la déclaration, qu'on était PRÊT à faire.

Voici ses paroles, extraites du *Journal officiel* :

« Si nous avons la paix, si on ne nous menace pas, c'e QU'ON NOUS SAIT PRÊTS A FAIRE LA GUERRE, LA CHOSE EST É

DENTE COMME LA LUMIÈRE ; oui, évidente pour tous ceux qui connaissent l'état de l'Europe. Savez-vous pourquoi la paix a été maintenue ? — C'EST PARCE QUE VOUS ÊTES FORTS. »

Ce n'est pas tout ; M. Thiers avait dit que le chiffre de 1,300,000 hommes, cité par le maréchal Niel, comme représentant les forces de la Prusse, était UNE CHIMÈRE, une FANTASMAGORIE et que NOTRE ARMÉE SUFFIRAIT POUR ARRÊTER L'ENNEMI. On trouvera plus loin ses paroles, extraites du discours prononcé dans la discussion de la loi sur l'armée.

Enfin, M. Pelletan était allé plus loin en déclarant que L'INVASION ÉTAIT IMPOSSIBLE, et il a avait demandé que l'on désarmât même les pompiers. Voici le passage de son discours, dans la session de 1869 :

« Messieurs, je comprendrais les pompiers *armés dans le cas d'une invasion.* Mais UNE INVASION EST-ELLE POSSIBLE ? On s'indignerait, si je formulais une prévision semblable et *on aurait raison...* »

Ainsi, dans le monde politique, personne ne doutait du succès de la guerre.

Quant aux officiers, aux généraux qui avaient le mieux étudié la composition de l'armée, pas un seul ne doutait d a victoire.

Nous avons déjà cité la brochure intitulée *Des causes qu ont amené les désastres de l'armée française*, et dont l'auteur ne dissimule pas les sentiments d'hostilité qui l'animent contre l'Empire. Voici comment il s'exprime sur les chances de la guerre :

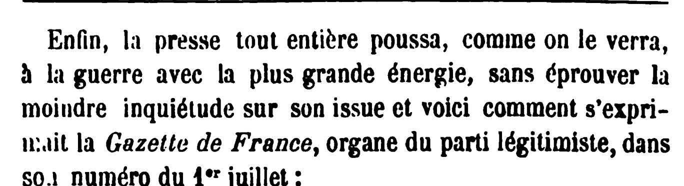
« La guerre était déclarée et, de toutes parts, la nouvelle en avait été saluée par de bruyantes manifestations patriotiques que l'amour-propre national frappé enflammait plus que

la haine. L'armée, pleine d'ardeur et d'enthousiasme, av
couru à la frontière, encouragée dans ses sentiments par
vœux et les manifestations touchantes de nos généreuses
pulations, qui l'acclamaient sur son passage, dans les cam
dans les cantonnements ; *la plus entière confiance dans*
succès de nos armes animait tous les cœurs : la victo
qui toujours accompagnait nos pas, serait cette fois enc
fidèle à nos drapeaux et allait couronner nos efforts...
parfois un esprit clairvoyant *admettait timidement* la po
bilité d'une défaite, en comparant l'organisation inachevée
notre armée et la faiblesse de nos effectifs aux *neuf c*
mille combattants bien exercés, bien disciplinés de l'arı
allemande, sa voix était aussitôt couverte par ces mêmes ar
ments spécieux, QUI ONT TROMPÉ EN FRANCE TOUTES LES PRÉ
SIONS.

« Quoi qu'il en fût, je le répète, UNE CONFIANCE ABSOLUE
GNAIT DANS TOUS LES ESPRITS, et les deux faits d'armes de S
rebruck n'avaient fait que la fortifier, quand arriva tout à c
la nouvelle de la défaite de Wissembourg et de l'invasion
territoire français par l'armée du prince royal (1). »

Le général Trochu, que son long service comme direct
du personnel au ministère de la guerre avait initié aux dé
tuosités de notre organisation militaire, et que son ard
ambition avait aigri contre le Gouvernement de l'Emp
supposait, comme l'Empereur le déclara dans sa procla
tion à l'armée, que la guerre serait longue et difficile ; ma
croyait à une PREMIÈRE VICTOIRE qui faciliterait ensuite
négociations et des arrangements honorables (1).

(1) Brochure *citée*, pages 5, 6, 9.
(1) Journal officiel du 15 janvier 1871.



Enfin, la presse tout entière poussa, comme on le verra, à la guerre avec la plus grande énergie, sans éprouver la moindre inquiétude sur son issue et voici comment s'exprimait la *Gazette de France*, organe du parti légitimiste, dans son numéro du 1er juillet :

« La France possède une armée admirable de bravoure et de discipline. *Elle a prouvé sa supériorité en trop de circonstances*, pour que l'on n'ait pas dans l'issue de *la campagne la plus grande confiance*. Nous ne sommes préoccupés que de l'usage qu'entend faire le gouvernement de NOS VICTOIRES. »

On le voit, et d'ailleurs tout le monde se le rappelle, la confiance dans le succès était universelle et profonde. Nous rechercherons plus loin à qui revient la responsabilité de ces illusions ; mais ces illusions furent réelles et incontestables, et l'invasion du sol put seule les dissiper.

Les illusions dissipées, et la dernière le fut à Sedan, quelles étaient les mesures que le bon sens et la patriotisme suggéraient naturellement à tous les bons citoyens ?

Il n'y en avait que deux :

Ou il fallait reconnaître qu'on s'était abusé sur les forces réelles et disponibles de la France, profiter des fautes commises, pour se mettre en mesure de les réparer un jour et se résigner immédiatement à la paix que la Prusse offrait moyennant *la cession seule de Strasbourg ;*

Ou il fallait raidir son courage, concentrer toutes les ressources disponibles, rester uni devant l'ennemi, et se résoudre à une guerre nationale et désespérée.

Dans l'un et dans l'autre cas, la première condition pour obtenir ou la paix la moins désastreuse ou la guerre la plus

profitable, c'était bien évidemment de se grouper autou
gouvernement, d'user de toutes les forces de l'administr
des finances, de l'organisation régulière du pays, en un
d'ajourner tous les dissentiments politiques, pour ne pas
blir la résistance contre l'étranger; sauf à faire plus
après la paix et le rétablissement de l'ordre, la juste par
responsabilités encourues par chacun.

Il était insensé de compliquer les difficultés d'une inv
par les difficultés d'une révolution!

Eh bien! qui a commis cette faute, ayant toutes les
portions d'un crime? Qui a fait l'obstacle à la paix e
guerre? Qui a livré la France à l'ennemi, en la jetant da
chaos d'un bouleversement intérieur, lorsque l'union
pouvait la sauver?

Deux hommes ont perdu la patrie, deux hommes ont l
bras de la France, en face de l'ennemi.

Ces deux hommes sont M. Jules Favre et M. Thiers.

Ils furent, en effet, l'un et l'autre les auteurs de la ré
tion du 4 septembre, l'ayant l'un et l'autre préparée et
posée, M. Jules Favre d'une manière un peu plus cyn
M. Thiers d'une manière un peu plus cauteleuse.

Dans la nuit du 3 au 4 septembre, sous le coup des
mières nouvelles du désastre de Sedan, M. Jules Favre
blieux de la patrie et ne se souvenant que de son aml
et de sa haine, proposa à la tribune la déchéance de N
léon III et de sa dynastie. La Chambre accueillit la propo
avec le plus froid mépris.

Voyant bien clairement que le Corps législatif repous
la déchéance et voulant la lui arracher par des moyen
tournés, M. Thiers prépara, dans la nuit, et apporta à la s

[redacted]

du lendemain matin, une motion de forme atténuée, mais allant au même but. Elle était ainsi conçue :

« Vu *la vacance du Pouvoir*, la Chambre nomme une Commission de gouvernement et de défense nationale.

« *Une Constituante* sera convoquée, dès que les circonstances le permettront (1). »

Constater *la vacance du Pouvoir* et annoncer une *Constituante*, c'était prononcer également la *déchéance* ; mais sans la nommer par son nom. M. Thiers ne trouva dans la Chambre aucun complice et aucune signature pour cette proposition. Il dut, pour en trouver, changer les mots ; *vu la vacance du Pouvoir*, qui renversaient la dynastie en ceux-ci : *vu les circonstances*, qui laissaient toutes choses en état ; et, en ces termes, la proposition trouva des adhérents dans le centre gauche.

Il est vrai que les mots *Une Constituante sera convoquée*, ce qui impliquait encore la chute de l'Empire, étaient conservés ; mais les esprits flottants y voyaient la réserve d'un appel définitif à la nation ; un certain nombre de députés du centre gauche signèrent.

Mais, M. Thiers déclara nettement qu'il était pour la déchéance pure et simple proposée par M. Jules Favre et ses amis. Voici ses paroles, consignées au *Journal officiel* du 5 septembre :

« ...*Mes préférences personnelles étaient pour le projet présenté par mes honorables collègues de la gauche*, parce que, à mon avis, il posait nettement la question, dans

(1) *Séance du Corps Législatif du 4 septembre 1870 ; Journal officiel du* 5.

un moment [illegible] pays a besoin d'une très grande *clarté* dans la situation.

« *A gauche.* C'est vrai ! — Très bien ! très bien !

« *M. Thiers.* Mais, comme je mets au-dessus de mes opinions personnelles le grand intérêt de *l'union*, qui, au milieu du grand péril où nous sommes [illegible], PEUT SEULE AMÉLIORER nos situations. (Très bien [illegible] !) peut seule nous donner, *devant l'ennemi* qui s'[illegible] l'attitude qu'il convient de tenir devant lui, je propo[illegible]tion suivante :

« Vu les circonstances, [illegible]tuante sera convoquée, dès que les circonstances le [illegible]ont. »

Il estimait, ce grand ho[illegible]at, qu'une révolution à l'intérieur faciliterait la résis[illegible]vasion et que le spectacle d'une nation divisée et affaiblie était *l'attitude qu'il convenait d'avoir devant l'étranger victorieux !*

On sait que la proposition de M. Thiers ne fut pas discutée et que la déchéance qu'il avait proposée, l'émeute la prononça.

M. Thiers fut donc, avec M. Jules Favre, l'un des auteurs principaux de la révolution du 4 Septembre et s'il refusa d'entrer au pouvoir et de compromettre, au contact de Rochefort et de ses collègues, sa dignité d'homme politique, c'est qu'il était sûr de recevoir du temps, avec un peu de patience, l'autorité que l'émeute de Paris lui offrait.

S'il est incontestable que la révolution du 4 Septembre empêcha la France de faire la paix et affaiblit dans une mesure immense, par le désordre qu'elle déchaîna, les moyens qu'elle avait encore pour continuer utilement la guerre, les auteurs de la révolution sont bien évidemment responsables des malheurs qui ont suivi le désastre de Sedan.

[redacted]

Habitants de l'Alsace et de la Lorraine, qui avez perdu la nationalité française ; habitants des provinces envahies, qui avez vu détruire vos récoltes, incendier vos maisons, enlever vos troupeaux, outrager vos femmes, fusiller vos parents, habitants des départements que l'ennemi n'a pas souillés, mais que les proconsuls grotesques d'un pouvoir né de l'émeute ont insultés et épuisés ; populations des campagnes et des petites villes, qui avez envoyé vos enfants et tous les hommes valides à l'ennemi, pendant que ce pouvoir usurpateur chassait vos maires, vos conseils de la commune, vos conseils du département investis de votre confiance ; — savez-vous quels sont les principaux auteurs de vos malheurs et de votre ruine?

Ce sont ceux qui ont désorganisé la France, en provoquant et en accomplissant la révolution du 4 Septembre ; — et à la tête de ces hommes, vous venez de voir M. Jules Favre et M. Thiers.

Accablés par la responsabilité de tant de désastres, qu'ils sont impuissants à réparer, les hommes du 4 Septembre essayent de déposer le fardeau qui les écrase ; ils rejettent la responsabilité sur l'Empire, en disant : — L'Empire a voulu et cherché la guerre, sans s'être préparé à la soutenir !

Eh bien ! abordons résolûment cette thèse et discutons ces deux questions :

Qui a voulu la guerre ?

Qui a fait qu'on n'était pas prêt à la soutenir ?

Qui a poussé à la guerre ? — L'opposition parlementaire, la presse de toutes nuances, l'opinion de Paris et des grandes villes ; enfin tout le monde !

Entraîné par le mouvement général, l'Empereur, aussi, a

voulu la guerre, puisqu'il l'a déclarée ; mais avec cette différence qu'il ne l'a voulue que lorsqu'elle s'est imposée à son gouvernement et qu'il s'y est moins porté que résigné.

Personne ne le niera ; la guerre devint imminente dès la fin de l'année 1866, après la défaite de l'Autriche à Sadowa, parce que l'opposition, M. Thiers à sa tête, affecta de reprocher à l'Empereur d'avoir souffert l'unification de l'Allemagne, la réunion de ses forces dans les mains de la Prusse et s'attacha à signaler dans ce nouvel état de choses l'abaissement de la France.

Il n'est pas une seule personne qui, ayant suivi les débats parlementaires et la polémique des journaux, n'ait gardé le souvenir de l'amertume et de la violence avec laquelle cette campagne fut organisée et poursuivie, dans la presse, à la tribune, contre la politique de l'Empereur accusé d'avoir compromis l'influence de la France, en favorisant l'agrandissement de la Prusse. M. Thiers prit pour thème favori de ces grands discours l'apologie de l'ancien morcellement de l'Allemagne en petits États ; il affecta de voir dans l'existence de ces petits États une garantie pour la sécurité de la France, ce qui était fondé, et il fit un reproche à l'Empereur de ne les avoir pas maintenus, ce qui était bien moins fondé, car la conquête du Slesvig, opérée à la face de l'Europe immobile et presque indifférente, montrait que, pour maintenir l'indépendance des petits États allemands, il fallait lancer la France dans une grande guerre, dans laquelle son intérêt n'était qu'indirect et ne venait qu'au second rang.

A force de répéter dans les journaux, à la tribune, que la France était humiliée par l'agrandissement de la Prusse ; à

force de reprocher à l'Empereur le désastre de Sadowa et de le représenter comme une défaite encore plus accablante pour la France que pour l'Autriche, l'opposition finit par créer dans l'opinion un désir général et violent de revanche. *Sadowa* était devenu une injure ; et, dans la session de 1870, M. Jules Ferry dut être rappelé à l'ordre par le président du Corps législatif, pour avoir appelé le centre droit et la droite *majorité de Sadowa !*

Les éléments d'un incendie étaient donc prêts ; il ne fallait qu'une étincelle pour l'allumer.

Cette étincelle se produisit ; ce fut la candidature au trône d'Espagne du prince de Hohenzollern, parent du roi de Prusse, et qui avait accepté la couronne offerte avec son autorisation.

A l'instant même, l'opinion publique, prévenue contre la Prusse, vit dans la candidature du prince de Hohenzollern le dessein d'enfermer la France entre deux États hostiles ; un roi allemand à Madrid, c'était une seconde Prusse au delà des Pyrénées, et la frontière ouverte de deux côtés à la fois.

Un orage immédiat et formidable se déchaîna, pendant la première quinzaine de juillet 1870, contre les projets de la Prusse, et mit le gouvernement de l'Empereur en demeure de s'y opposer.

Toute la presse du temps rend témoignage de la violence et de l'unanimité avec laquelle l'opinion publique porta le gouvernement à ne pas tolérer qu'un prince prussien s'établit sur le trône d'Espagne.

Voici les extraits des journaux de l'opposition qui établissent ce fait :

Le Temps. « *Si un prince prussien était placé sur le trône d'Espagne*, ce n'est pas jusqu'à Henri IV seulement,

c'est jusqu'à François Ier que nous nous trouverions ramenés en arrière. »

Le Siècle. « *La France, enlacée sur toutes ses frontières par la Prusse ou par les nations soumises à son influence, se trouverait réduite à un isolement pareil à celui qui motiva les longues luttes de notre ancienne monarchie contre la maison d'Autriche. La situation serait à beaucoup d'égards plus grave qu'au lendemain des traités de 1815.* »

Le Rappel. « Les Hohenzollern en sont venus à ce point d'audace... qu'il ne leur suffit plus d'avoir conquis l'Allemagne, ils aspirent à dominer l'Europe. Ce sera pour notre époque une éternelle humiliation que ce projet ait été, nous ne dirons pas entrepris, mais seulement conçu ! » François-Victor Hugo.

Le Soir. « Quoi ! on permettrait à la Prusse d'installer un proconsul sur nos frontières d'Espagne ! mais, nous sommes trente-huit millions de prisonniers, si la nouvelle n'est pas fausse. Il faut absolument qu'elle soit fausse. Elle le sera, si l'on veut ; mais, le gouvernement est-il encore *capable de vouloir ?* » Edmond About.

La Gazette. « Nous espérons que le gouvernement français ne pourrait, sans trahison vis-à-vis de la France, *supporter un jour de plus*, les agissements prussiens. On pourrait pardonner au cabinet d'avoir manqué à ses promesses, ravivé nos colères, *on ne lui pardonnerait pas de n'avoir pas su être Français.* »

Débordé par ce mouvement, le gouvernement déclara à la tribune, le 7 juillet, par l'organe du duc de Grammont, qu'il s'opposerait à l'établissement en Espagne du prince de Hohen-
z

Que firent TOUS les journaux ? — Ils battirent des mains à ce langage ; en voici la preuve :

Le Gaulois. « Pour la première fois, depuis le 23 février, le ministère a parlé aujourd'hui le seul langage digne d'un cabinet français, digne du pays qui l'écoutait. Si nous avions supporté ce dernier affront, IL N'Y AVAIT PLUS UNE FEMME AU MONDE QUI EUT ACCEPTÉ LE BRAS D'UN FRANÇAIS. »

Le Figaro. « Le concours que le gouvernement peut attendre du pays a été caractérisé par les applaudissements de la Chambre, devant les déclarations de M. de Grammont. La gauche elle-même... a dû céder devant la libre manifestation de l'opinion publique. »

Le Journal de Paris. « Si M. de Grammont n'avait pas parlé, on aurait pu croire, à la fin, que toute la politique [de la Chambre était dans la résignation et dans l'effacement. »

Le Soir. « Le premier devoir pour l'opposition en France est *d'être d'accord avec le sentiment populaire*. Tout le monde est pour le cabinet. »

La Presse. « Nous sommes convaincus que la Prusse cédera. La victoire morale sera donc complète. »

Le Gaulois (*Échos des Chambres*). « Il n'y avait plus de gauche ouverte, il n'y avait plus de droite, il n'y avait dans la Chambre que des Français. Toute la *Chambre se lève et bat des mains*. Les tribunes elles-mêmes appuient la manifestation. Les dames agitent leurs mouchoirs. L'émotion est indescriptible. »

L'Univers. « Cette déclaration était, hier au soir, dans les cercles et dans les lieux publics, l'objet de toutes les conversations... Le ferme langage du gouvernement *était unanimement approuvé et même applaudi*. Nos ministres ont

LE SOIR. « S'il y a une déclaration aujourd'hui, le *Corp législatif croulera sous les applaudissements*. Si la décla ration n'arrive pas, ce sera *plus qu'une déception*, ce ser *un immense éclat de rire* et le cabinet restera noyé dan son silence. »

LE GAULOIS. « Paris a donné hier, la France donnera au jourd'hui le spectacle d'une grande nation *plongée dan la stupeur* par une nouvelle qu'on salue ordinairement ave des cris de joie. Les *cœurs* sont *serrés*. On est triste e sombre. C'est que les *masses, dix fois plus intelligente que nos gouvernants*, comprennent, avec leur instinct pro fond, que cette *victoire pacifique* coûtera, par ses consé quences fatales, PLUS DE SANG A LA FRANCE QUE DES BATAILLE RANGÉES. »

L'UNIVERS. « L'on ne peut nier que l'opinion soit *presqu unanime* à réclamer une action énergique..., une guerr avec la Prusse serait populaire en France... *L'opinion publ que serait déçue*, si l'affaire venait à s'arranger par la di plomatie. »

LE FIGARO. « Le ministère doit être Français et agir e Français. D'ailleurs, tandis que les Prussiens ont intérêt gagner du temps, nous avons intérêt à n'en pas perdre. »

LE NATIONAL. « C'est une paix sinistre que celle dont o parle depuis vingt-quatre heures. »

Ainsi, l'exaltation publique rejeta dans la guerre le gou vernement de l'Empereur, qui se cramponnait à la paix. Voi en quels termes l'ambassadeur d'Angleterre lord Lyons, dé peignait cette exaltation dans une dépêche à son gouverne ment :

« *L'excitation* du public et *l'irritation de l'armée* étaien

[redacted]

pour lui demander de l'aider à obtenir la retraite volontaire du prince de Hohenzollern ; voici la dépêche que lord Lyons écrivit à ce sujet, le 8 juillet, à lord Granville :

DÉPÊCHE DE LORD LYONS. « Il y aurait une autre solution de la question, et le duc de Grammont *m'a prié* d'appeler sur ce point l'attention particulière du gouvernement de S. M. Le prince de Hohenzollern pourrait, de son propre mouvement, abandonner la prétention à la couronne d'Espagne. Une renonciation volontaire du prince serait, selon M. de Grammont, *une solution heureuse* d'une question difficile et compliquée. *Il prie le gouvernement de Sa Majesté d'user de toute son influence pour y arriver.* »

Eh bien ! comment l'opinion publique, informée de cette solution pacifique, l'accueillit-elle ? Par des huées !

Voici le langage des journaux :

LA PRESSE. « Cette victoire, dont parle le *Constitutionnel,* qui n'a coûté ni une larme, ni une goutte de sang, serait pour nous la pire des humiliations et le dernier des périls. Que la Chambre intervienne donc... *Nous n'avons plus de choix qu'entre l'audace et la honte.* Quel est l'orateur, à la tribune, ou l'écrivain, dans un journal, qui conseillerait d'hésiter? »

L'OPINION NATIONALE. « Depuis hier, toutes les feuilles amies du gouvernement répètent à l'envi que la paix est faite, que le différend est terminé, qu'il faut se réjouir... Cependant personne ne se réjouit, l'opinion est *triste, désappointée, inquiète.* »

PARIS-JOURNAL. « La candidature espagnole était pour le gouvernement français *une occasion excellente* et qui ne se retrouverait plus, de rappeler à la Prusse qu'il existe *une France frémissante,* depuis Sadowa... »

15.

teur général des postes du gouvernement du 4 Septembre ; M. Steenackers, directeur général des télégraphes du gouvernement du 4 Septembre ; M. Barthélemy Saint-Hilaire, chef du cabinet de M. Thiers ; M. Larrieu, préfet du gouvernement du 4 Septembre ; M. Lecesne, fournisseur du gouvernement du 4 Septembre; votèrent encore POUR LA GUERRE : MM. Bethmont, Caré-Kérizouët, Javal, de Jouvencel, Keller, Malézieux, Riondel, Guyot-Montpayroux et Wilson (1).

Et M. Thiers, que fit-il sur la question de la guerre, qu'il prétend aujourd'hui avoir vivement combattue ? Il imita les hommes prudents ; IL S'ABSTINT !

Attendez cependant ; après avoir vu que toute la Chambre, moins 10 voix, avait voté la guerre, au milieu de l'enthousiasme indescriptible des tribunes, M. Thiers se ravisa et le ministre de la marine, ayant demandé immédiatement seize millions pour commencer les opérations militaires contre la Prusse, M. THIERS LES VOTA (2).

Q'uon juge maintenant, PIÈCES EN MAIN, de la sincérité de ceux qui ont accusé l'Empereur d'avoir poussé à la guerre et qui prétendent que l'opposition l'a repoussée !

Le lendemain de la déclaration, *l'Univers* disait :

« La guerre, où nous entrons, n'est pour la France ni l'œuvre d'un parti, NI UNE AVENTURE IMPOSÉE PAR LE SOUVERAIN. La nation s'y donne de bon cœur.

« *Ce n'est pas l'Empereur Napoléon III* qui, de son chef, a déclaré la guerre actuelle. *C'est nous qui lui avons* FORCÉ LA MAIN. »

Il serait superflu de rappeler l'état de l'opinion après la

(1) Voir tous ces votes dans le *Journal officiel* du 16 juillet 1870.
(2) *Journal officiel* du 16 juillet 1870.

déclaration de guerre; ce fut un délire. Paris ne dormit pas, de quinze jours, tenu en éveil par le *Chant du départ* et par la *Marseillaise*.

On le voit donc, tout le monde avait poussé à la guerre, tout le monde la voulait, tout le monde était convaincu qu'elle serait heureuse. En cet état de choses, qui donc fut assez exempt d'illusions, pour avoir le droit d'en faire un reproche à ceux qui en eurent ?

Était-on prêt à faire efficacement la guerre contre la Prusse ? — Non !

Pourquoi ? — Parce que l'opposition, M. Thiers à sa tête, avait affecté de croire qu'on était PRÊT ; et que, disant la France PRÊTE, elle avait refusé l'armée de *douze cent mille hommes*, réclamée comme nécessaire, au nom de l'Empereur, le 12 décembre 1866.

Nous avons déjà cité textuellement les paroles de M. Thiers, affirmant, *seize jours avant la déclaration de guerre*, que la France était PRÊTE A LA SOUTENIR.

Rappelons maintenant en quels termes M. Thiers repoussa la demande de l'armée de *douze cent mille hommes*, proposée au nom de l'Empereur, en prétendant que le chiffre de l'armée prussienne était une *chimère* et une *fable :*

« Messieurs, il y a une chose qu'on oublie. On dirait qu'il n'y a que la garde nationale pour défendre le pays et que, *la garde nationale mobile n'étant pas constituée, la France est découverte!* Je vous le demande, à quoi nous servirait cette admirable armée active, qui nous coûte quatre à cinq cents millions par an ? *Vous supposez donc* qu'elle sera battue dès le premier choc, et que la France sera immédiatement découverte. On vous PRÉSENTAIT L'AUTRE JOUR DES CHIF-

FRES DE 1,200, DE 1,300, de 1,500,000 HOMMES, COMME É
CEUX QUE LES DIFFÉRENTES PUISSANCES PEUVENT METTRE SOU
ARMES. Je ne dis pas que ce soit sur ces chiffres qu'on ait f
votre vote, mais enfin ils vous ont fait éprouver, quand on
les a cités, une impression fort vive. EH BIEN! CES CHIFF
LA SONT PARFAITEMENT CHIMÉRIQUES... LA PRUSSE, SELON M
MINISTRE D'ÉTAT, NOUS PRÉSENTERAIT 1,300,000 hommes. MA
LE DEMANDE, OÙ A-T-ON VU CES FORCES FORMIDABLES? *La Pru*
combien d'hommes avait-elle portés en Bohême en 18
300,000 *environ*... C'est que, Messieurs, il ne faut pas se fi
CETTE FANTASMAGORIE DE CHIFFRES... CE SONT LA DES FABLE
N'ONT JAMAIS EU AUCUNE ESPÈCE DE RÉALITÉ. (*Approba*
autour de l'orateur.) Donc, qu'on se rassure, *notre*
mée suffira pour arrêter l'ennemi. Derrière elle, le
aura le temps de respirer et d'organiser *tranquillement*
réserves. EST-CE QUE VOUS N'AUREZ PAS TOUJOURS DEUX OU T
MOIS, C'EST-A-DIRE PLUS QU'IL NE VOUS EN FAUDRA pour o
niser la garde nationale mobile et utiliser ainsi le zèle
populations? D'ailleurs, les volontaires afflueront? Vous
défiez beaucoup trop de votre pays. »

Ainsi, lorsque, après Sadowa, l'Empereur demandait
armée de 1,200,000 hommes, pour être en état de bala
les forces de la Prusse, M. Thiers répondait que NOTRE AR
ACTIVE SUFFIRAIT POUR ARRÊTER L'ENNEMI; et que, DERR
CETTE ARMÉE, le pays AURAIT TOUJOURS DEUX OU TROIS M
C'EST-A-DIRE PLUS QU'IL N'EN FALLAIT, POUR ORGANISER T
QUILLEMENT LES RÉSERVES.

Devant cette résistance, le ministère de l'Empereur
renoncer à une armée de douze cent mille hommes. A la
sion de 1868, il proposa l'organisation d'une armée de

[redacted]

cent mille hommes à l'aide de la garde mobile. Comment cette proposition fut-elle accueillie ?

Écoutez d'abord M. Magnin, *ministre du gouvernement du 4 Septembre et qui a voté la guerre :*

« Vous savez quelle explosion de cris s'éleva dans toute la France, à l'annonce de ce projet de loi. Personne ne pouvait et ne voulait l'accepter. Il fut soumis au Conseil d'État, qui l'examina à la séance du 7 mars : on nous apporta le projet de loi précédé d'un exposé de motifs qui *modifiait le projet de la haute Commission dans ce qu'il avait d'exorbitant.* En effet, ce nouveau projet faisait une coupure dans le service. On prenait encore 160,000 hommes ; dans l'armée active, on servait 5 ans, puis 4 ans dans la réserve. Ceux qui ne faisaient pas partie de l'armée active servaient 4 ans dans la garde mobile... Ici, Messieurs, il y eut encore *une opposition, très vive, très ardente* au projet de loi, opposition à laquelle votre Commission s'est associée dans une certaine mesure, *ce dont je suis heureux de la féliciter.*

« L'opinion publique n'a pas été plus favorable à ce projet qu'à ceux qui avaient été précédemment écartés, et l'Empereur est venu annoncer, à l'ouverture de la présente session, que des modifications seraient apportées au projet de loi à l'état de rapport. IL NE S'AGISSAIT PLUS DE MILITARISER LA NATION, *mais de modifier quelques dispositions de la loi du 4 septembre* 1832. »

Écoutez maintenant M. Jules Simon, *membre du gouvernement du 4 Septembre et qui a voté la guerre :*

« Messieurs, le but principal du projet présenté l'année précédente était de demander *une force armée de 1,200,000* hommes... J'insiste, avant de passer outre, sur l'énormité de

ce chiffre de 1,200,000 hommes... Après des transformations considérables, dues à l'opinion publique, au zèle des membres de la commission, à des concessions faites par le Gouvernement, on en est venu au projet actuel. Mais, on le voit bien, vous voulez toujours *une armée de 800,000 hommes*, et pour y arriver, vous créez la garde mobile. La loi qui fait cela, ce n'est pas seulement une dure loi, *c'est une loi impitoyable*, qui ne pèse pas exclusivement sur les appelés, mais sur la population tout entière. Car, loger les gardes mobiles chez l'habitant, comme vous le proposez, *c'est ajouter un nouvel impôt à tous ceux qui nous écrasent*. Enfin, les conséquences politiques du nouveau système seront plus désastreuses encore que ses conséquences matérielles et la loi qu'on propose est surtout mauvaise parce qu'elle constituera *une aggravation de la toute-puissance de l'Empereur*... Ce qui importe, *ce n'est pas le nombre des soldats, c'est la cause qu'ils ont à défendre*. Si les Autrichiens ont *été* battus à Sadowa, c'est qu'ils ne tenaient pas à vaincre pour la maison de Hapsbourg contre la patrie allemande. Oui, Messieurs, IL N'Y A QU'UNE CAUSE QUI RENDE UNE ARMÉE INVINCIBLE, C'EST LA LIBERTÉ ! »

On le voit, c'est l'opposition, M. Thiers à sa tête, qui empêcha la France d'avoir, comme le proposait l'Empereur, une armée *de douze cent mille hommes*.

La loi dite du maréchal Niel fut adoptée en 1868, portant l'effectif à 800,000 hommes, à l'aide de l'institution des gardes mobiles. Que fit l'opposition, M. Thiers à sa tête ? — Elle vota contre l'établissement de la garde mobile. Voici les plus notables des 44 noms qui la repoussèrent :

MM. Bethmont, Magnin, Glais-Bizoin, Dorian, Jules Favre,

[redacted]

Carnot, Thiers, Jules Simon, Ernest Picard, Garnier-Pagès, Pelletan (1).

Il faut dire, en peu de mots, toute la vérité sur la guerre et sur ses désastres.

Après Sadowa, une guerre avec la Prusse parut à tout le monde certaine et même assez prochaine. La Prusse était prête, elle est toujours prête, puisque son organisation régulière et ancienne lui permet de faire marcher un million d'hommes enrégimentés, exercés, armés, divisés en corps d'armée auxquels rien ne manque et qui ont leur général en chef au milieu d'eux.

L'Empereur voulut mettre la France en situation de faire face à ce danger et il ordonna immédiatement deux mesures qui furent la transformation du fusil à piston en chassepot et la réorganisation de l'armée.

La fabrication du chassepot, qui dépendait de l'Empereur seul, puisqu'il suffisait, pour l'entreprendre, des ordres du ministre de la guerre, alla vite. Des marchés considérables furent passés en Angleterre, en Espagne, en Italie, aux États-Unis et les ateliers de l'État furent activés avec la dernière énergie. En 1870, on en avait un million et demi; le Corps législatif avait refusé les crédits nécessaires pour en avoir deux millions, parce qu'il en faut trois par homme.

Pour l'organisation de l'armée, ce fut bien différent, parce qu'elle dépendait des Chambres et par conséquent de l'opinion publique.

L'Empereur proposa d'établir une armée de *douze cent mille hommes* à l'aide du principe du service obligatoire et

(1) Voir le vote au *Journal officiel* du 15 janvier 1868.

il fit étudier le projet de loi en 1867 par une commission de maréchaux.

A cette époque, l'opinion publique, qui n'avait pas subi l'épouvantable leçon de l'invasion, de la défaite et de la perte de deux provinces, était hostile à une organisation militaire qu'imposait cependant celle des autres pays et surtout celle de la Prusse.

On vient de voir quels obstacles les plans de l'Empereur, qui étaient dictés par la prudence et par le patriotisme, rencontrèrent au Corps législatif ; l'opposition, affectant de croire que le développement de l'armée ajouterait, selon le mot de M. Jules Simon, à la toute-puissance de l'Empereur, réussit à tourner l'opinion contre une loi qui nous eût donné la victoire, en nous épargnant notre honte et nos désastres.

M. Thiers, le plus habile des ennemis de l'Empire, parvint à faire croire que l'armée active qu'on avait sur pied *suffirait pour arrêter l'ennemi* et qu'abritée derrière cette armée, la France aurait *plus de temps qu'il n'en fallait pour organiser les réserves et la garde nationale.*

On le crut si bien, qu'aux élections de 1869, tous les députés qui avaient voté la garde mobile furent accusés, dans les réunions électorales, d'avoir voulu enlever les bras aux campagnes et les candidats de l'opposition s'engagèrent à demander la réduction de l'armée.

C'est ce qu'ils firent pendant la session de 1870 ; un régiment de la garde fut licencié, une réduction de 10,000 hommes sur le contingent annuel fut proposée par la commission du budget et, un mois avant la guerre, au mois de juin, M. de Choiseul demanda au ministre de la guerre, avec les plus vives instances, de renvoyer par anticipation dans

[redacted]

leurs foyers tous les soldats libérables à la fin de l'année.

Toutes ces illusions, toutes ces folies qui désarmaient la France, étaient devenues l'évangile de l'opinion publique. On vient de lire les discours de M. Magnin, de M. Jules Simon, qui déclaraient l'armée suffisante et celui dans lequel M. Thiers avait affirmé que les *douzé cent mille hommes* de la Prusse étaient une *fantasmagorie et une fable*. C'est au milieu de cette fausse sécurité partagée par la France entière que la guerre est venue surprendre le pays et, seize jours avant la déclaration, M. Thiers disait encore à la tribune, *qu'on était prêt, qu'on était fort*.

On a donc fait la guerre subitement, bercé des chimères que l'opposition avait accréditées, non avec les forces que l'Empereur avait proposées; mais, avec celles que M. Thiers et ses amis de l'opposition avaient déclarées suffisantes.

Aujourd'hui, après les terribles leçons de l'expérience, on regrette qu'en 1868, l'Empereur n'ait pas imposé aux Chambres l'organisation militaire qu'il jugeait indispensable à sa sécurité et au rôle de la France; mais on oublie les déclamations violentes de la presse de cette époque contre les plans de l'Empereur; on oublie les pétitions qui se signaient de toutes parts contre la loi et ce n'est qu'après l'invasion qu'on a reconnu que l'opinion avait tort et que l'Empereur avait raison.

A ce premier malheur, résultat d'une erreur presque générale de l'opinion publique, est venu s'ajouter un second malheur, résultant de la mauvaise organisation jusqu'alors inaperçue ou non démontrée des divers services de l'administration militaire.

Réduit à une armée de six cent mille hommes sur le pied

de guerre, l'Empereur avait demandé à ses ministres de la guerre — *en combien de temps ils pourraient s'engager à réunir quatre cent mille hommes sur un point donné?* Tous les ministres de la guerre ont *invariablement répondu à l'Empereur qu'ils réuniraient quatre cent mille hommes sur un point donné en quinze jours.*

C'est sur cette assurance que l'Empereur est parti.

Il a cru fermement qu'il pourrait concentrer *quatre cent mille hommes* en quinze jours sur son point d'attaque et il n'en a jamais eu *deux cent cinquante mille* sous la main.

Là est le point de départ de nos désastres. Si les Allemands avaient trouvé quatre cent mille hommes devant eux, ils ne seraient jamais entrés ou, du moins, ils auraient été arrêtés dans leur marche.

Ce serait sortir complètement de la vérité de dire que l'Empereur a été trahi; mais, il est incontestable que sa confiance a été trompée.

Voilà la vérité sur la guerre et sur ses désastres!

Notre travail manuscrit s'arrêtait après les lignes qu'on vient de lire: l'Empereur y a ajouté de sa main, pour le terminer, la conclusion suivante:

En résumé, si après Sedan, la France était restée organisée, unie, forte, les malheurs publics pouvaient être ou limités par la paix, ou réparés par la guerre.

La révolution du 4 septembre a tout compromis, en désorganisant le pays, en ôtant à la France ses alliés, en imposant à la nation des sacrifices d'hommes et d'argent, d'autant plus odieux qu'ils étaient sans efficacité et, par-dessus tout cela, en créant une situation à la fois intolérable et sans issue.

[redacted]

En effet, ce qui constitue en ce moment la gravité de la situation de la France, c'est encore moins l'immensité des pertes qu'elle a faites en hommes, en territoire et en argent, que le chaos dans lequel elle se trouve plongée.

La Prusse, en 1807, l'Autriche, en 1809, furent réduites à un état bien pire que le nôtre ; mais, au plus fort de leurs désastres, la Prusse et l'Autriche conservèrent leur gouvernement régulier, avec leur gouvernement, l'ordre intérieur et, avec l'ordre intérieur, ces deux États réparèrent leurs pertes et reprirent leur rang légitime en Europe.

L'histoire et le bon sens se réunissent donc, pour conseiller de faire sortir au plus tôt la France de sa situation précaire, qui inquiète les intérêts, qui paralyse les transactions, qui arrête l'essor des activités, et de reconstituer un régime régulier, durable, en appelant la nation entière à se prononcer directement, par voie de plébiscite, sur le genre de gouvernement auquel il lui convient de confier ses destinées.

Décembre 1871.

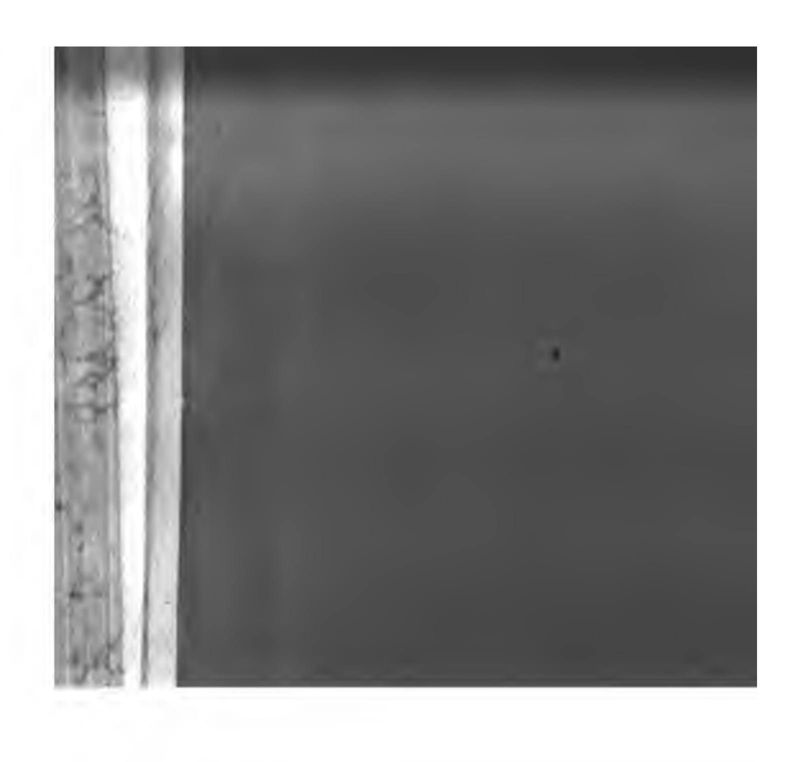
FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME



TABLE DES CHAPITRES

Paris. — Soc. d'imp. Paul Dupont, rue J.-J.-Rousseau, 41. (Cl.) 13.4.82.






Stanford University Libraries
3 6105 124 418 042

